



THÈSE DE DOCTORAT
DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études
Dans le cadre d'une cotutelle avec l'Université de Neuchâtel

**Le Dictionnaire des régionalismes du français médiéval
(DRFM). Principes méthodologiques, résultats et
perspectives**

The Dictionary of medieval French regionalisms (DRFM).
Methodological principles, results and prospects

Soutenue par
Alessandra BOSSONE
Le 21 novembre 2020

École doctorale n° 472
**École doctorale de l'École
Pratique des Hautes Études**

Spécialité
Linguistique

Composition du jury :

Mme Hélène, CARLES
Professeur des universités, Université de Strasbourg
Rapporteuse

M. Jean-Paul, CHAUVEAU
Directeur de recherche émérite, CNRS /ATILF-Université de
Lorraine
Rapporteur

M. Frédéric, DUVAL
Professeur des universités, École nationale des chartes
Président du jury

M. Martin, GLESSGEN
Professeur des universités, EPHE
Directeur de thèse

M. Yan, GREUB
chargé de recherche, Glossaire des Patois de la Suisse
romande
Examineur

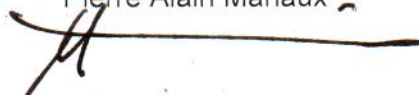
M. Jean-Daniel, MOREROD
Professeur des universités, Université de Neuchâtel
Codirecteur de thèse

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Jean-Daniel Morerod, co-directeur de thèse, professeur, Université de Neuchâtel ; M. Martin Glessgen, co-directeur de thèse, directeur d'études cumulant, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris ; Mme Hélène Carles, professeure des Universités, Université de Strasbourg ; M. Jean-Paul Chauveau, directeur d'études émérite du CNRS CNRS / ATILF- Université de Lorraine ; M. Frédéric Duval, professeur de Philologie romane, École nationale des chartes, Paris ; M. Yan Greub, directeur du Glossaire des Patois de la Suisse romande, Neuchâtel autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Alessandra Bossone en laissant à l'autrice la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 21 novembre 2020

Le doyen
Pierre Alain Mariaux



RÉSUMÉ

L'espace linguistique d'oïl connaît au Moyen Âge une variation importante sur toute son étendue. Notre thèse se concentre sur la variation diatopique, et en même temps diachronique, d'une aire délimitée du domaine d'oïl. En particulier, elle examine le lexique régional propre à l'aire orientale comprenant les régions de la Lorraine, de la Champagne, de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

L'étude lexicologique prend appui sur le vocabulaire traité dans le cadre du *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval* (DRFM), projet auquel nous avons participé. Ce dictionnaire réunit quelques 389 régionalismes anciens, identifiés à partir d'un corpus de textes documentaires des 13^e et 14^e siècles : les *Documents linguistiques galloromans*. À cette source primaire, a été ajoutée la documentation disponible dans la lexicographie de référence du français médiéval.

La première partie de notre thèse s'interroge sur la méthodologie mise en place pour l'identification des régionalismes, ainsi que sur les modalités du traitement lexicologique. En effet, les connaissances concernant la régionalité médiévale sont, à l'heure actuelle, encore peu systématisées, bien que l'identification des mots régionaux dans les textes anciens soit désormais pratiquée par les linguistes et les éditeurs.

La partie interprétative de l'étude consiste en une analyse approfondie du vocabulaire régional des quatre régions étudiées, ainsi que des relations qui les lient avec les autres aires du domaine linguistique. Le modèle de description que nous avons élaboré considère le lexique en relation avec les différents paramètres variationnels, notamment la diatopie, la diachronie et la diaphasie. La dimension diatopique constitue le noyau de notre étude. Les mots régionaux sont traités sur la base de leur diffusion dans l'espace. En particulier, il nous a semblé efficace de distinguer trois catégories de régionalismes plus ou moins marqués diatopiquement : les mots ayant une diffusion très restreinte, moyenne et plus large. Pour chaque ensemble, nous avons pu identifier plusieurs solidarités géolinguistiques existant à l'intérieur du domaine oïlique. La plupart des trajectoires géolinguistiques concerne la moitié oïlique orientale ; néanmoins, dans quelques cas, nous avons signalé des diffusions de type macroscopique décrivant des aires plus vastes. Par ailleurs, étant donné que la diffusion des régionalismes peut parfois dépasser les frontières linguistiques, nous avons systématiquement considéré la présence des variables dans les autres langues galloromanes.

L'interprétation des trajectoires géolinguistiques se réalise dans une perspective diachronique, qui suit l'histoire des lexèmes depuis leur première occurrence dans les textes français ou latins jusqu'aux attestations dialectales modernes. Concernant les mécanismes de formations du lexique régional, nous avons pu voir que la plupart des régionalismes analysés illustrent des innovations formelles ou sémantiques d'époque romane. Le lexique d'origine latine est également présent, bien que dans un pourcentage plus faible.

La dernière section de l'étude traite le lexique régional selon le paramètre de la diaphasie. Le corpus sur lequel nous nous basons réunit des occurrences tirées de textes de genres différents. Pour cette raison, le vocabulaire est scindé en deux grands ensembles : les mots présents dans les seuls textes documentaires et ceux partagés avec d'autres genres textuels. À partir de cette première classification, nous avons cherché à identifier les régionalismes les plus spécifiques sur l'axe diaphasique.

Pour conclure, notre travail a apporté quelques résultats concrets. En premier lieu, il nous a permis de mieux appréhender le lexique d'une aire donnée du domaine oïlique. Deuxièmement, l'étude a mis en lumière certains aspects méthodologiques restés souvent implicites dans la recherche lexicologique, qui pourront être appliqués à l'étude d'autres aires géographiques.

MOTS CLÉS

régionalité lexicale, lexique, ancien français, textes documentaires

ABSTRACT

In the Middle Ages, the *oïl* language varied considerably. This thesis focuses on the diatopic, and at the same time diachronic, variation in a bounded area of the French linguistic space. In particular, it examines the regional lexicon specific to the eastern area including the regions of Lorraine, Champagne, Burgundy and Franche-Comté.

The lexicological study is based on the vocabulary that is covered in the *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval* (Dictionary of medieval French regionalisms), a project we have participated in. This dictionary brings together some 389 ancient regionalisms, identified from a corpus of documentary texts from the 13th and 14th centuries: *les Documents linguistiques galloromans* (Gallo-Romance language documents). Additional documentation available in the reference lexicography of medieval French was added to this primary source.

The first part of the thesis examines the methodology put in place for the identification of regionalisms, as well as the modalities of lexical processing. In fact, knowledge about medieval regionality is, to this day, still poorly systematized, although the identification of regional words in ancient texts is now practiced by linguists and philologists.

The interpretive part of the study consists of an in-depth analysis of the regional vocabulary of the four regions studied, as well as their relationships with other regions of the same linguistic area. The descriptive model that was developed considers the lexicon in relation to the various variational parameters, more specifically diatopic, diachronic and diaphasic variation. The diatopic dimension constitutes the core of the study. Regional words are processed based on their distribution in space. In particular, it seemed efficient to distinguish three categories of regionalisms more or less marked diatopically: words with a very restricted, medium or wider distribution. For each set, we were able to identify several geolinguistic solidarities existing within the *oïl* area. Most of the geolinguistic trajectories concern the eastern half of the *oïl* area; however, in a few cases, we have reported macroscopic diffusions describing larger areas. Moreover, given that the diffusion of regionalisms can sometimes go beyond linguistic borders, we systematically considered the presence of these variables in other Gallo-Romance languages.

The interpretation of geolinguistic trajectories is carried out from a diachronic perspective, which follows the history of lexemes from their first occurrence in French or Latin texts to modern dialect attestations. Regarding regional lexicon formation mechanisms, we have seen that most of the regionalisms examined illustrate formal or semantic innovations from the Romance period. The Latin lexicon is also present, although in a lower percentage.

The last part of the study examines the regional lexicon from a diaphasic perspective. The corpus on which this is based brings together occurrences taken from different textual genres. For this reason, the vocabulary is split into two main sets: words present in documentary texts only and those shared with other textual genres. From this first classification, we sought to identify the most specific regionalisms on the diaphasic axis. In conclusion, this work has brought some concrete results. First, it allowed us to better understand the lexicon of a specific *oïl* area. Second, the study shed light on certain methodological aspects that have often remained implicit in lexical research and can be applied to the study of other geographical areas.

KEYWORDS

regionalism, lexicon, Medieval French, documentary texts

Table des matières

1. Présentation du travail	5
1.0. Objectifs et caractéristiques	5
1.1. Définition et typologies de régionalismes lexicaux	7
1.2. La délimitation géolinguistique de l'étude	8
1.3. État de la recherche sur la régionalité	9
1.3.1. La variation diatopique et la tradition des études scriptologiques	9
1.3.2. La régionalité lexicale médiévale	13
2. Le Dictionnaire des Régionalismes du Français Médiéval (DRFM)	18
2.1. Relation entre la présente étude et le DRFM	19
2.2. Les sources du DRFM	20
2.2.1. Principes philologiques	22
2.3. La nomenclature traitée dans le DRFM	23
2.3.1. Distribution géographique de la nomenclature	23
2.3.2. L'échelonnement chronologique des attestations	25
2.3.3. Les genres textuels représentés	26
2.3.4. Les mots rares	27
2.4. Microstructure des articles du DRFM	27
2.4.1. Les articles modèles	27
2.4.1.1. Le lemme et l'inventaire des formes	28
2.4.1.2. Les définitions et la liste d'attestations	30
2.4.1.3. Le relevé des dictionnaires	34
2.4.1.4. Le commentaire linguistique	35
2.4.2. Les articles à corpus réduit	37
3. Les sources exploitées à la lumière de la régionalité	41
3.1. La source principale : le corpus des DocLing	41
3.1.1. Les chartes champenoises des DocLing	46
3.1.2. Les chartes lorraines des DocLing	47
3.1.3. Les chartes bourguignonnes des DocLing	49
3.1.4. Les chartes franc-comtoises des DocLing	50
3.1.5. Les chartes des cantons du Jura et de Berne	51
3.2. Les sources complémentaires	52
3.2.1. Les données de la documentation latine	52
3.2.1.1. Typologie des lexèmes tirés de la documentation latine	54
3.2.2. Les données Roques	57
3.3. Les sources tertiaires : la lexicographie	58
3.3.1. Le Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)	60
3.3.2. Godefroy (Gdf, GdfC) et sa bibliographie	63
3.3.3. Tobler-Lommatzsch (TL) et Dictionnaire du français médiéval (DFM) ..	67

3.3.4. Le Dictionnaire étymologique de l'ancien français (DEAF).....	68
3.3.5. Le Dictionnaire du moyen français (DMF)	71
3.3.6. Les répertoires onomastiques : la toponymie et l'anthroponymie.....	72
3.4. L'apport des textes non documentaires : perspectives	74
4. Méthode et procédure	77
4.1. L'identification de la régionalité : principes.....	77
4.2. Procédure concrète d'identification des régionalismes	80
4.2.1. L'identification de la nomenclature de départ	80
4.2.2. La récolte de toute la documentation disponible	82
4.3. Les entrées éliminées : quelques cas de figures.....	84
4.3.1. Mots nécessitant une étude onomasiologique détaillée	85
4.3.2. Mots problématiques quant à leur sens.....	86
4.3.3. Mots problématiques quant à leur forme	87
4.3.4. Régionalismes de fréquence potentiels.....	89
5. La localisation des textes	91
5.1. La localisation des textes : les données anciennes.....	92
5.1.1. Les textes documentaires	92
5.1.1.1. Les DocLing et les Chartae Galliae	94
5.1.1.2. Les documents d'archive de Gdf	96
5.1.2. Les textes non documentaires	98
5.2. L'attribution des étiquettes géolinguistiques	102
6. Le traitement de la régionalité médiévale dans la lexicographie.....	106
6.1. Les dictionnaires philologiques et linguistiques de l'ancien et moyen français	106
6.2. Le traitement de la régionalité médiévale dans le FEW	114
6.3. La liste 'Roques'	118
6.4. L'utilisation des dictionnaires pour les études variationnistes	119
7. Les trajectoires étymologiques et sémantique de la régionalité.....	121
7.1. Régionalismes formés avant 700	123
7.1.1. Régionalismes hérités de lexèmes latins.....	123
7.1.1.1. Régionalismes héréditaires attestés en latin avant ca 500 (hors emprunts du gaulois et du francique)	123
7.1.1.2. Régionalismes héréditaires attestés en latin tardif entre 500 et 700 (hors emprunts)	124
7.1.2. Régionalismes d'origine gauloise.....	125
7.1.3. Régionalismes non dérivés d'origine germanique.....	125
7.1.4. Régionalismes de formation protoromane supposée	127
7.2. Régionalismes de formation romane	131
7.2.1. Régionalismes formés par changement de sens ou par formation syntagmatique	132

7.2.2. Régionalismes formels sans changement sémantique	135
7.2.3. Régionalismes formés par conversion sans changement conceptuel	136
7.2.4. Régionalismes formés par dérivation et composition avec et sans changement sémantique	138
7.2.4.1. Implications sémantiques dans les processus de dérivation et composition.....	146
7.2.5. Régionalismes empruntés	153
7.2.5.1. Francoprovençal	153
7.2.5.2. Emprunts à des langues germaniques après ca 700	155
7.2.5.3. Latin médiéval	156
7.3. Étymologies douteuses	157
7.4. Conclusion sur les trajectoires étymologiques	157
8. Les trajectoires géolinguistiques de la régionalité	161
8.1. Les lexèmes à diffusion circonscrite.....	162
8.1.1. Régionalismes d'une seule région	163
8.1.2. Dialectalismes et statalismes	169
8.2. Les lexèmes à diffusion moyenne.....	170
8.2.1. Régionalismes de deux régions voisines	171
8.2.2. Régionalismes de deux régions non voisines	177
8.3. Les lexèmes à diffusion plus large.....	180
8.3.1. L'aire oilique orientale	180
8.3.1.1. La moitié orientale du territoire d'oïl	181
8.3.1.2. Le nord-est du territoire oilique	186
8.3.1.3. Le sud-est du territoire oilique.....	190
8.3.2. L'axe Ouest-Est	195
8.3.2.1. La bande septentrionale du territoire oilique	196
8.3.2.2. L'aire centre-orientale du territoire oilique	198
8.3.2.2.1. Paris et les dialectes oiliques	205
8.3.2.3. Du sud-ouest à l'est du territoire oilique	208
8.4. Conclusion sur les solidarités géolinguistiques	211
8.5. Synthèse : la mise en relation du paramètre géolinguistique et étymologique	216
8.6. Les régionalismes dans les documents du Jura suisse et de Berne.....	218
8.6.1. Les régionalismes exclusifs des documents jurassiens.....	219
8.6.2. Synthèse des solidarités géolinguistiques de tous les régionalismes jurassiens.....	225
9. La régionalité dans les différentes traditions textuelles	229
9.1. La dimension diaphasique	230
9.2. Les régionalismes circonscrits aux documents d'archive et aux textes juridiques	232
9.2.1. Les genres textuels juridiques et administratifs.....	232

9.2.2. L'analyse onomasiologique	234
9.2.3. Le marquage diaphasique	243
9.3. Les régionalismes des textes documentaires et non documentaires	245
9.3.1. Les genres textuels non documentaires	245
9.3.2. L'analyse onomasiologique	246
9.3.3. Les régionalismes polysémiques	259
9.3.4. Le marquage diaphasique	264
9.3.5. Les genres textuels non documentaires les plus marqués diaphasiquement	266
9.4. Synthèse : la mise en relation de l'axe diaphasique et diatopique.....	268
9.5. L'incidence des régionalismes dans la langue documentaire	270
10. Résultats et perspectives	274
10.1. Une nouvelle définition de 'régionalisme' est-elle nécessaire ?	274
10.2. L'oral et l'écrit.....	278
10.3. Résultats pour la lexicologie historique.....	279
10.3.1. Les aires géolinguistiques au sein de l'aire oïlique orientale	279
10.3.2. Les modalités de formation du lexique régional : les différentes strates étymologiques.....	282
10.3.3. Les régionalismes dans les genres textuels.....	284
10.3.4. Le rôle des régionalismes dans le processus de standardisation.....	285
10.4. Perspectives de la recherche lexicographique	286
11. Bibliographie et annexes.....	289
11.1. Bibliographie	289
11.1.1. Dictionnaires et bases de données	289
11.1.2. Les éditions des Documents linguistiques galloromans (DocLing)	291
11.1.3. Études	295
11.2. Annexes	310
11.2.1. Annexe 1 – Liste des régionalismes du DRFM.....	310
11.2.2. Annexe 2 – Liste des régionalismes du DRFM présents exclusivement dans les documents du Jura suisse [docLing : JuBe].....	313
11.2.3. Annexe 3 – Liste des articles à corpus réduit	314
11.2.4. Annexe 4 – Liste des régionalismes du DRFM circonscrits aux seuls textes documentaires et juridiques (cf. 9.2.)	315
11.2.5. Annexe 5 – Liste des régionalismes du DRFM attestés dans les textes documentaires et non documentaires (cf. 9.3.)	317
11.2.6. Annexe 6 – Liste des textes non documentaires qui contiennent plusieurs régionalismes traités dans le DRFM (plus de deux)	319

1. Présentation du travail

1.0. Objectifs et caractéristiques

Le lexique médiéval, comme chacun des domaines d'une langue à une époque donnée, ne forme pas un système homogène. Il comporte des variétés divergentes qui peuvent s'interpréter selon les différents paramètres diasystématiques. La présente étude se concentre sur l'axe diatopique dans le but de contribuer à améliorer la connaissance de la langue d'une zone délimitée du domaine oïlique. En particulier, notre travail consiste à analyser le lexique diatopiquement marqué de l'aire orientale comprenant, à l'époque ancienne, les régions de la Lorraine, de la Champagne, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Étant donné que la structuration géolinguistique de l'espace reflète de manière intrinsèque les évolutions de la langue, l'analyse diatopique que nous menons se place forcément dans une optique diachronique.

Le choix de ce sujet d'étude part d'un constat général : la régionalité lexicale est largement sous-estimée dans la tradition d'études médiévistes, bien que la présence de régionalismes dans les ouvrages de différents genres textuels soit désormais prouvée et occasionnellement soulignée dans les introductions et les comptes rendus des éditions.

Ce champ de recherche est effectivement resté peu pratiqué jusqu'à présent ; en fait, il faudrait mieux dire qu'il a été abordé au fil des ans par un petit nombre de chercheurs expérimentés mais sans donner lieu à une méthodologie réitérable¹. Cela étant, les récentes contributions publiées dans le volume *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge* (Glessgen / Trotter éds. 2016) ont le mérite d'avoir engagé la réflexion sur la régionalité dans toutes ses facettes et d'avoir fait un premier pas vers la mise en place d'une méthode systématique. La démarche que nous suivons s'appuie sur les réflexions développées au sein de cet ouvrage.

L'analyse lexicologique que nous menons prend appui sur le vocabulaire traité dans le cadre du *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval* (DRFM), projet auquel nous avons participé (chap. 2). Ce dictionnaire a une approche différentielle centrée sur la variation diatopique. Il réunit plus de 300 régionalismes anciens présents dans l'aire géographique mentionnée et identifiés à partir des actes édités dans les *Documents linguistiques galloromans* (DocLing). Les données de la lexicographie et d'autres sources complémentaires ont été ajoutées par la suite pour compléter et élargir la documentation. La décision d'utiliser des chartes comme source primaire comporte plusieurs avantages comme nous le verrons au cours de la présente étude. Surtout, la provenance géographique est normalement déterminable sur la base de paramètres extralinguistiques qui fournissent un ancrage spatial sûr.

Au vu de l'expérience du DRFM, nous envisageons l'élaboration d'un modèle opératoire complet qui considère les différentes étapes d'une étude lexicologique : de

¹ Nous faisons référence aux contributions de Lecoy, Baldinger et Henry et plus récemment aux travaux de Roques.

la constitution de la nomenclature, à la rédaction des articles lexicographiques jusqu'à l'interprétation de ces derniers. Nous commencerons par l'analyse des sources exploitées à la lumière de la régionalité (chap. 3). Par la suite, nous examinerons la méthodologie élaborée pour l'identification et le traitement des régionalismes (chap. 4), tout en prenant en compte les difficultés liées à la localisation des attestations lexicales anciennes (chap. 5).

Étant donné que les dictionnaires sont le lieu idéal pour contenir des observations diatopiques, le traitement des régionalismes dans la lexicographie sera examiné dans le détail (chap. 6). L'analyse relève que ce domaine de recherche reste pour la plupart implicite dans les ouvrages lexicographiques du français médiéval.

Les chapitres suivants représentent la partie interprétative du travail. Le corpus lexical isolé dans le DRFM sera analysé sur la base de différents critères diasystématiques. Tout d'abord, il sera structuré d'un point de vue étymologique afin de déterminer les dynamiques de formation du lexique régional (chap. 7). Dans nos relevés, nous nous concentrerons autant sur l'aspect formel que sur celui sémantique. La prise en compte des trajectoires historiques dans une perspective galloromane nous permettra d'identifier dans quelle langue et à quel moment les régionalismes se sont formés. Est-il question d'un lexème héréditaire, d'une formation romane ou d'un emprunt à une langue de contact ? Par ailleurs, nous suivrons l'histoire des types lexicaux étudiés sur l'axe diachronique, en tenant compte de la présence éventuelle des lexèmes dans la variété exemplaire du français et dans les dialectes modernes.

Ensuite, nous aborderons la question centrale de cette étude, c'est-à-dire la diversification géolinguistique du lexique médiéval (chap. 8). La documentation sera ainsi interprétée selon sa distribution géographique, en distinguant les unités circonscrites à une aire restreinte (jusqu'à une seule ville) de celles diffusées dans plusieurs régions et dans des grandes aires. D'après ce que nous avons pu voir, les aires géographiques qui en résultent peuvent parfois dépasser les frontières linguistiques des domaines linguistiques traditionnellement définis. Pour cette raison, nous considérons chaque type lexical de façon globale en prenant en compte la présence (ou non) dans les autres ensembles linguistiques galloromans et les solidarités éventuelles qui se mettent en place.

En dernier lieu, les données régionales seront distinguées en fonction des genres textuels, en confrontant systématiquement les textes documentaires et non documentaires (chap. 9). La variable du genre textuel joue effectivement un rôle primaire dans le processus de sélection lexicale. Grâce à l'exploitation de la documentation présente dans la lexicographie, les sources sur lesquelles nous nous basons comprennent différentes typologies textuelles. Cette variété de genres nous donne la possibilité de décrire le vocabulaire régional en fonction des divers contextes communicatifs.

Pour conclure, notre travail a un double objectif : en premier lieu nous poursuivons la description de la diatopie du vocabulaire dans une perspective 'regiolectale', secondairement nous envisageons de formuler un modèle empirique

réitérable qui pourra éventuellement être appliqué à l'étude des états anciens du lexique d'autres aires géographiques.

1.1. Définition et typologies de régionalismes lexicaux

Il nous semble nécessaire de définir tout de suite ce que nous entendons par régionalisme lexical. En principe, nous avons considéré comme régionalisme chaque unité ou locution « dont la forme et/ou le sens se caractérise par une diffusion régionale identifiable à l'intérieur de l'espace de la langue en question » (Glessgen 2016 : 3). Ce critère basé sur la présence d'une unité dans une aire définie a été évidemment utilisé en combinaison avec celui de l'absence de la même unité dans une partie significative du domaine linguistique (cf. Greub 2003 : 16).

Conformément à cela, la qualification de régionalité résulte principalement de la distribution géographique des attestations anciennes connues et, par conséquent, des textes dans lesquels elles sont contenues. D'autre part, au cours de l'analyse, le paramètre de la localisation se combine avec d'autres critères qui sont essentiellement d'ordre étymologique, dans le but de retracer l'histoire du mot dès les premières attestations jusqu'aux dialectes modernes. Nous reviendrons sur ce point au cours du chapitre 4.

Venons-en maintenant aux diverses typologies de régionalismes considérés. D'un point de vue empirique, la nature de la régionalité d'un mot peut intéresser différents niveaux linguistiques. En synthèse, nous avons pu identifier trois typologies de régionalismes que nous appelons : formels, sémantiques, et formels et sémantiques. Nous les définissons comme suit :

1) les régionalismes exclusivement formels sont les types lexicaux pour lesquels la régionalité consiste dans des faits qui affectent exclusivement la forme (tels qu'une syncope, un changement de conjugaison, l'aphérèse d'un préfixe, etc.). Il s'agit de formations parallèles à d'autres types semblables qui se différencient exclusivement par un trait formel (cf., par exemple, afr. rég. *accensir* v. et afr. *accenser* v.). Ils ont, par ailleurs, le même sens et se rattachent au même étymon. Cette typologie comprend pour la plupart des régionalismes d'époque romane pour lesquels le processus de formation est prévisible et courant. De manière générale, nous avons écarté les variantes formelles dues à des traitements graphiques ou dialectaux de type systématique, mis à part quelques cas exceptionnels pour lesquels la lexicographie de référence considère ces variantes comme des unités lexicales indépendantes.

2) Les régionalismes exclusivement sémantiques concernent les types lexicaux ayant plusieurs sens, dont un est attesté dans une aire géographiquement reconnaissable. Ces mots sont présents ailleurs, en synchronie, avec un ou plusieurs sens différents. Le sens régional peut se générer par métonymie, métaphore ou spécialisation à partir d'un sens attesté en ancien français ou directement à partir de l'étymon latin ou protoroman (cf. le régionalisme sémantique picard et champenois

ahan s.m. “terre labourable” et afr. id. “travail”). On peut intégrer dans ce groupe également les quelques cas de locutions dont le caractère régional consiste dans le sens global qui peut être déduit.

3) Les régionalismes formels et sémantiques (ou régionalismes intégraux) sont les types lexicaux dont la forme et le sens sont employés dans une aire caractéristique du domaine linguistique en question (cf. les régionalismes lorrains *chacheur* s.m. “pressoir” et *resiege* s.m. “terrain adjacent à une construction”). Il peut s’agir de formations héréditaires, comme le mot *chacheur* (< lat. *CALCATORIUM*) ou des formations romanes comme *resiege*, formation préfixée à partir de l’afr. *siege* s.m. Dans ce groupe, on peut insérer aussi les quelques cas de ‘statalismes’ *ante litteram* qui désignent des réalités politiques ou administratives propres à un espace circonscrit (cf. le mot *aman* s.m. “officier chargé de la rédaction et de la garde des actes privés” qui s’avère circonscrit à la ville de Metz).

1.2. La délimitation géolinguistique de l’étude

Le choix de l’aire linguistique soumise à l’étude a été initialement motivée par des raisons pratiques. En effet, les textes réunis dans *les Documents linguistiques galloromans* garantissent une couverture intégrale de l’aire oïlique orientale allant de la Picardie à la Franche-Comté (cf. chap. 3). Dans le cadre de ce territoire, nous nous sommes concentrée sur la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté, en intégrant la Picardie lorsque cette région partageait les mêmes lexèmes qu’au moins une des autres régions étudiées.

La cohérence linguistique de cette aire géographique trouve confirmation dans de nombreuses convergences, mises en relief par les études scriptologiques et dialectologiques. Les cartes dialectométriques réalisées par Hans Goebel (cf. Goebel / Smečka 2016) à partir des données des deux atlas de Dees (1980 et 1987) pour le 13^e siècle montrent une division de l’espace d’oïl en deux grands ensembles : l’Est et l’Ouest. L’aire linguistique orientale comprend les régions de la Wallonie, de la Picardie, de la Champagne, de la Lorraine, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Il s’agit bien entendu de cartes qui ressortent de la langue écrite, donc basées essentiellement sur des paramètres de type graphématiques². Les études dialectologiques confirment *grosso modo* une fragmentation comparable à celle décrite pour les régions scripturales³.

² La carte comparative de Goebel réalisée à partir des données orales de l’ALF pour le 20^e siècle montre une modification du paysage géolinguistique, avec la Champagne et le Bourbonnais qui font désormais partie de l’ensemble occidental.

³ Cf. Pfister (1993 : 40sq. et 2002) qui propose une répartition nette du domaine d’oïl en une partie orientale (Champagne, Picardie, Hainaut, Wallonie, Lorraine) qui s’oppose à une partie occidentale (Ouest, Centre, partie normande et anglo-normande). Gilles Roques (1980), quant à lui, reprend la répartition proposée par Pope (1952 : 487sq.) qui se base sur l’identification des ensembles suivants : 1) le Nord (Picardie, Wallonie), 2) l’Est (Lorraine, Bourgogne), 3) le Centre (Champagne, Orléanais, Île

Sur la base de ces constats, la décision de cibler notre étude sur quatre régions faisant partie de l'aire orientale nous permettra de connaître les solidarités éventuelles qui se mettent en place, ainsi que de confirmer ou infirmer la cohérence linguistique de cette zone d'un point de vue lexical.

1.3. État de la recherche sur la régionalité

Notre étude suppose plusieurs axes de recherche développés au sein de la romanistique : tout d'abord, la tradition des études scriptologiques (1.3.1.), ensuite les travaux de dialectologie médiévale et moderne et ceux de lexicologie historique (1.3.2.). Nous donnerons par la suite un aperçu des travaux les plus significatifs.

1.3.1. *La variation diatopique et la tradition des études scriptologiques*

L'espace linguistique d'oïl connaît au Moyen Âge, et ce dès les origines, une variation sur toute son étendue. Cette variation concerne en premier lieu l'oralité vernaculaire difficilement atteignable mais également la scripturalité. En effet, l'ancien français écrit nous apparaît dans les sources disponibles comme une langue extrêmement diversifiée, autant au niveau des graphies et de la morphologie qu'au niveau du lexique. Une partie importante de cette variation est diatopiquement déterminée.

Plus précisément, les différentes variétés écrites, qui font leur pleine apparition aux 12^e et 13^e siècles, se situent dans une logique régionale et, comme écrit par Glessgen et Thibaut (2005, XII), « représentent une forme de codification pluricentrique d'une norme élaborée ». Pour une théorisation récente du processus de formation des variétés écrites, renvoyons à Glessgen (2017a) qui le résume de manière efficace :

« À partir de *ca* 1100, différentes variétés de *scriptae* oïliques sont élaborées sur la base des dialectes parlés et dans la continuité de la tradition pré-textuelle ; l'écrit se caractérise par une volonté de dédialectalisation grapho-phonétique, morphologique et lexicale et par des interactions complexes avec le latin » (2017a : 72).

Ainsi, il paraît clair que le processus d'élaboration des différentes normes écrites répond, par principe, à un effort de dédialectalisation qui s'avère indispensable aux fins d'une compréhension à plus large échelle (cf. Pfister 1993, Glessgen 2008, Trotter 2017). Néanmoins, l'apport de la langue parlée – dans toutes ses variétés diatopiques – mérite d'être pris en considération pour une description plus détaillée du processus d'élaboration scriptologique (cf. Gossen 1957, Pfister 2002, Lodge 2011, Glessgen

de France), 4) l'Ouest (Anjou, Maine, Touraine, Bretagne, Normandie) et 5) une aire à la frontière d'une part avec l'occitan (Poitou, Saintonge, Aunis) et de l'autre avec le francoprovençal (Franche-Comté).

2017)⁴.

D'un point de vue chronologique, ces normes polycentriques sont antérieures à la formation d'une variété exemplaire du français qui se réalisera dans la Galloromania à partir de la moitié du 13^e siècle : la *scripta* parisienne. Cette variété commencera à se généraliser dès 1330, à des vitesses différentes suivant les régions (cf. à ce propos la carte de Gossen 1957 : 429)⁵. Il faut ajouter que le processus de copies multiples des textes médiévaux a aussi déterminé la formation d'un français neutralisé qui intervient parallèlement dans l'homogénéisation.

Une fois la standardisation accomplie, la typologie de la variation diatopique répondra à la logique des 'dialectes tertiaires' – selon la terminologie de Coseriu – car appuyée sur une langue standard désormais constituée (cf. à ce propos l'article de Chambon / Greub 2009b : 2552*sq.* qui date la formation des variétés de français régional à partir du 16^e siècle à la suite de la diffusion du français dans l'espace francophone)⁶.

Dans le cadre des études médiévistes, la dimension diatopique de l'écrit a été traitée essentiellement au sein de la tradition scriptologique (pour un historique renvoyons à l'étude monographique de Völker 2003). On entend par scriptologie « la recherche scientifique relative aux différentes *scriptae* » (Goebel 1991 : 708), à savoir une analyse du polymorphisme des textes médiévaux réalisée grâce à une interprétation quantitative des données extraites de corpus textuels. Plus exactement, ces études visent à établir un lien entre les formes linguistiques, essentiellement grapho-phonétiques et morphologiques, et la région d'où proviennent les textes contenant les traits pris en examen.

L'acte de naissance de cette branche d'études remonte à la publication en 1948 de l'ouvrage de Remacle *Le problème de l'ancien wallon*, dans lequel est utilisé pour la première fois le néologisme *scripta* pour désigner « la langue vulgaire écrite au Moyen Âge » (1948 : 24)⁷. L'étude de Remacle repose sur l'analyse phonétique et

⁴ Les opinions des chercheurs ne concordent pas sur l'importance qu'il faut accorder à la langue parlée dans la constitution des *scriptae*. Si Remacle et Gossen visent à réduire l'importance de cet apport (Gossen 1957 : 434 écrit : « Die Mundarten beeinflussen diese [Schriftsprache], begründen sie jedoch nicht »), Lodge se place à l'opposé en soulignant l'importance de l'oral. Glessgen (2017), quant à lui, souligne l'apport des traditions pré-textuelles préexistantes sans sous-estimer la contribution de la langue parlée.

⁵ Cf. Trotter (2017 : 52) : « Si le français du Moyen Âge est pluricentrique, et qu'il se soit développé par une lente maturation des variétés (supra-) régionales, il est logique d'envisager une standardisation par étapes (d'abord la sous-région, ensuite la région, la *Schreiblandschaft*, ensuite l'intégralité du territoire francophone) ».

⁶ Les deux chercheurs proposent, par ailleurs, une typologie des régionalismes du français, cf. *ibid.* 2560 : « Pour donner un cadre à la description, on peut esquisser une typologie des régionalismes, classés selon leur géohistoire. Elle comprendra, au premier niveau, une distinction entre 1) régionalismes dépendants de mouvement de l'aire ; 2) régionalismes de toujours ; 3) innovations régionales ; 4) emprunts aux patois ; 5) emprunt aux autres langues. La catégorie (1) est elle-même composée (a) des mots régionaux rétrécis ou (b) expansés, (c) des mots généraux rétrécis ».

⁷ Par ailleurs, quelques années plus tôt (en 1939) Maurice Delbouille avait déjà parlé de l'existence d'une langue écrite du Nord de la France en disant : « cette langue écrite, lentement constituée par des générations de clercs et de poètes, était déjà une langue commune dont les éléments essentiels se

morphologique d'une charte liégeoise du 13^e siècle. Au cours de cette analyse, Remacle parvient à la description de la *scripta* wallonne qui, d'après lui, a un caractère 'composite' déterminé par les différents éléments qui ont joué un rôle dans sa formation. Pour citer Remacle : « la *scripta* de Wallonie apparaît comme la composante de forces diverses, l'une verticale, celle de la tradition, les autres horizontales : l'influence du parler local, sans cesse décroissante ; l'influence du dialecte central ou du français, sans cesse croissante » (*ib.* 178)⁸. Notons que cette idée de l'existence d'une *scripta* hybride combinée avec celle d'une koinè écrite d'origine centrale a été remise en cause par Dees (1985 : 87-117)⁹. Ce chercheur a sévèrement critiqué la méthode 'indirecte' utilisée par Remacle, car il se basait sur une connaissance non approfondie des deux dialectes (wallon et francien) et des traits qui les distinguent.

Le travail de Gossen sur le picard médiéval (1951) s'inscrit dans la même perspective d'étude, bien qu'il prenne en considération à la fois les textes littéraires et documentaires. À quelques années plus tard, remontent ses *Französische Skriptastudien* (1967). Cet ouvrage, organisé en cinq chapitres qui correspondent à autant de macro-aïres géographiques (notamment les *scriptae* de l'Ouest, l'Est, le français central, le picard et le champenois), rend compte de la multiplicité graphique des documents d'archives et établit les rapports avec les réalités phonétiques représentées.

Cependant, c'est seulement à partir des années 1970-1980 qu'ont été établies les méthodes de travail à appliquer de façon systématique dans l'analyse de la variation scriptologique de l'ancien français. Cela a été possible grâce à l'utilisation d'outils informatiques et statistiques qui permettent de quantifier plus facilement le polymorphisme. Dans cette logique se placent les travaux scriptologiques de Hans Goebl ciblés sur les chartes normandes (1970, 1975, 1979). Ensuite, un progrès considérable pour la discipline scriptologique a été fait avec la publication des deux atlas de Dees (1980, 1987) pour les textes littéraires et les chartes. Ils exploitent un corpus textuel suffisamment étendu sous la forme d'une série de cartes réalisées grâce à l'application de l'analyse quantitative en médiévistique¹⁰.

Plus récemment, les contributions de Pfister (1993, 2001), Glessgen (2000, 2001, 2008, 2012, 2017a), Völker (2003), Videsott (2009, 2010, 2015b) et Grübl (2013) ont ouvert des nouveaux axes de recherche à la scriptologie et ont contribué à dessiner une vision moins simplifiée des faits linguistiques, en tenant compte de tous les paramètres

retrouvaient dans la plupart des parlers d'oïl mais qui se colorait de traits dialectaux dans les diverses régions du nord de la France » (passage cité par Remacle 1948 : 152).

⁸ Cette conclusion se base sur la classification de toutes les formes du texte en trois catégories différentes : 1) formes communes (qui représentent le 43 % du texte) ; 2) formes non wallonnes (38%), 3) formes wallonnes (11,6 %) et 4) formes non classées.

⁹ Cf. aussi Pfister (1993 : 18) qui concorde avec Dees sur ce point.

¹⁰ Ces données ont été, par la suite, mises à profit dans une perspective dialectométrique par Goebl qui les a comparées avec les données de l'ALF. Cf. Goebl / Smečka (2016 : 321-330) et Videsott (2015b).

de la variation¹¹.

Glessgen, dans son article de 2008 sur les chartes lorraines du 13^e siècle, offre une interprétation nouvelle du diasystème médiéval qui tient compte de la portée communicative du texte écrit et de toutes ses implications pragmatiques. Le chercheur introduit le concept de ‘lieu d’écriture’ qui se prête bien à illustrer le réseau de la scripturalité au Moyen Âge¹². Une méthodologie fiable pour l’identification des lieux d’écriture des chartes lorraines est mise en place sur la base de la combinaison de paramètres extralinguistiques (internes et externes) et linguistiques.

Ensuite, c’est grâce à Videsott (2015a, 2015b et 2016) que l’analyse scriptologique s’est ouverte à Paris et l’Île-de-France avec l’édition, et la conséquente description, du corpus des chartes royales. Ses récentes analyses prennent en considération autant les traits grapho-phonétiques que le lexique contenu dans le corpus analysé. En particulier, l’auteur a mis en lumière la rareté de lexèmes régionaux dans les chartes de la chancellerie royale (il est question de seuls 16 régionalismes dans 140 actes) et a ainsi souligné la continuité entre le lexique non marqué de ces chartes et le vocabulaire du français de référence.

D’ailleurs, la question des origines de la variété exemplaire du français a passionné de nombreux chercheurs qui ont proposé au fil des années des théorisations souvent très différentes. Cerquiglini (1991), Lodge (2004), Gröbl (2013) et plus récemment Glessgen (2017a) se sont interrogés sur le rôle de la *scripta* parisienne et, plus généralement, sur la place de Paris dans le processus d’élaboration d’une variété de référence.

Comme nous pouvons le voir, la tradition d’études scriptologiques que nous avons mentionnée repose, à quelque exception près, essentiellement sur l’analyse de la variation graphématique et morphologique identifiée sur la base de corpus d’écrit documentaire. Celui-ci est devenu le champ d’étude privilégié de la scriptologie car il est constitué, dans la plupart des cas, de documents originaux exempts du processus de copie et donc des modifications qui lui sont propres. Par ailleurs, la localisation de ce genre de textes est normalement assez sûre, étant donné la nature fortement contextualisée des documents d’archive.

Pour cette raison, parallèlement à la réalisation d’analyses ciblées sur les différentes *scriptae* régionales, la scriptologie se concrétise dans l’intérêt porté aux éditions de textes documentaires. À cet égard, l’entreprise des *Documents linguistiques*

¹¹ Cf. à ce propos Varvaro (1991 : 712) qui observe ce qui suit : « Sappiamo però da tempo che nessun sistema linguistico, né a livello individuale né a livello collettivo, è perfettamente omogeneo : la polimorfia, l’eterogeneità sono caratteri intrinseci e costitutivi delle parlate umane. Non mi pare che questo assioma sia stato tenuto presente fino in fondo da chi ha meditato sui problemi delle *scriptae* ».

¹² Cf. Glessgen (2008 : 417) : « Les textes écrits n’émanent de personnages ‘privés’ qu’au cours de ce processus, par le développement des villes et par l’alphabétisation croissante des individus ; pendant tout le Moyen Âge, ils restent rattachés dans leur genèse et dans leur action aux institutions et aux villes : aux *scriptoria* ecclésiastiques et aux chancelleries princières ou encore aux institutions urbaines et aux scribes, notaires et commerçants rattachés pour la plupart à des villes données. La production écrite médiévale provient dans son intégralité de ce réseau de scripturalité à tendance supra-individuelle : tous les genres textuels, tous les originaux et toutes les copies ont été rédigés dans les ‘lieux’ définis et définissables des institutions et des villes. »

galloromans (DocLing) est parlante. Ce projet, commencé au début du 19^e siècle par Paul Meyer, poursuivi par Brunel et Monfrin, continue encore aujourd'hui dans le cadre de l'édition électronique dirigée par Glessgen à l'université de Zurich (cf. Glessgen 2015 pour une description détaillée du projet).

Notre étude s'inscrit idéalement dans le cadre de la tradition scriptologique qui vient d'être décrite, cependant, elle envisage une approche novatrice, à savoir l'interprétation scriptologique du lexique qui, comme nous l'avons déjà vu, est presque absent dans ce genre d'études.

1.3.2. *La régionalité lexicale médiévale*

La variation diatopique du lexique dans les états anciens de la langue a été largement sous-estimée et sous-exploitée par la recherche jusqu'à présent¹³. Pourtant, le lexique médiéval connaît une variation diatopique importante qui apparaît manifestement dans la langue écrite dès les premiers témoignages¹⁴. Nous l'avons vu, la langue écrite se place dans une logique régionale qui répond à des exigences pragmatiques spécifiques et liées à la portée communicative de chaque texte ; et cela, malgré le fait que l'écrit favorise des formes à large diffusion, en raison de l'exigence neutralisatrice qui lui est propre.

Par ailleurs, il est évident que pour le linguiste qui travaille sur l'époque ancienne il s'agit à tout moment d'évaluer le statut des formes écrites par rapport aux langues parlées de l'époque. Cette problématique, déjà mise en lumière pour le domaine grapho-phonétique par la tradition scriptologique (cf. Remacle 1948 : 144-147, Gossen 1968, Völker 2003)¹⁵, nécessite d'être considérée également pour le lexique. Dans ce sens, il faut rappeler que la plupart des régionalismes de l'écrit reposent *a priori* sur des mots parlés du dialecte. Cela vaut bien entendu aussi pour les mots anciens à diffusion plus large qui ne sont pas marqués diatopiquement ; la seule exception est représentée par les latinismes qui sont par définition de formations essentiellement scripturales (cf. 7.2.5.3.). Nous reviendrons sur cette question au cours de cette étude (cf. 10.2.).

La réticence à travailler de façon systématique sur le lexique régional ancien peut s'expliquer par le fait que ces recherches doivent faire face à plusieurs difficultés. Videsott (2019 : 182) écrit à ce sujet : « Pour avoir une force probante du point de vue scriptologique, leur analyse [du lexique et de la syntaxe] devrait intégrer le paramètre

¹³ En revanche, les travaux sur les variétés diatopiques du français contemporain ont connu un progrès très important depuis les années 1970 et plus récemment suite à la publication du *Dictionnaire des Régionalismes de France* de Rézeau (2001) et du *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain* de Thibaut (2004).

¹⁴ Il est désormais prouvé que même pour la phase pré-textuelle des langues galloromanes il est possible d'identifier des éléments vernaculaires en contexte latin qui répondent à une diffusion régionalement marquée (cf. Carles 2015).

¹⁵ Gossen (1968 : 4) écrit : « Les langues écrites régionales de la France du Nord laissent entrevoir, à des degrés très différents, les dialectes du Moyen Âge, mais elles ne sont nullement identiques avec ces dialectes ».

diaphasique bien davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, et surtout, cette analyse devrait être menée *idealiter* sur l'ensemble d'un territoire linguistique »¹⁶.

Malgré ces problématiques, il faut signaler que des travaux d'exemplification ont été pratiqués depuis le début de la discipline par des lexicologues prestigieux – tels que Jud, Wartburg, Henry, Lecoy et Baldinger – qui se sont dédiés à l'étude diatopique du lexique mais sans donner lieu à de véritables travaux méthodologiques.

Cela étant, ce champ d'étude a commencé à se développer de façon plus systématique essentiellement grâce à l'intérêt porté à ce sujet par Gilles Roques. Dans sa thèse d'État de 1980, malheureusement inédite, qui porte le titre *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français*, le chercheur aborde – pour la première fois de manière méthodique – le thème de la régionalité lexicale. Il le fait au moyen de l'analyse ponctuelle d'une série de mots régionaux tirés de textes documentaires et littéraires antérieurs au 14^e siècle. Le travail de Roques se définit comme « un réexamen des notices du FEW à la lumière de la répartition régionale des mots au moyen-âge ». Il se nourrit des amples lectures de son auteur qui vise à rassembler la documentation la plus complète possible au-delà de tout concept de corpus¹⁷.

D'un point de vue méthodologique, Roques commence sa recherche avec l'identification des quatre macro-aires géographiques dans lesquelles se fragmente traditionnellement l'espace oïlique médiéval (soit : Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est). Il privilège les mots qui se laissent circonscrire dans une de ces quatre zones pour parvenir ensuite à une localisation plus précise à l'intérieur de l'espace géographique¹⁸. Pour la présentation des données, Roques préfère la typologie d'un commentaire linguistique à la place d'un dictionnaire proprement dit : chaque lexème (ou mieux famille lexicale) est décrit dans le détail et son aire de diffusion ancienne et moderne est tracée en conséquence.

L'intérêt porté par Roques à la régionalité a continué au fil des ans et s'est concrétisé dans ses nombreux comptes rendus d'éditions, publiés dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* d'abord, et dans la *Revue de Linguistique Romane* ensuite, qui énumèrent, cas par cas, les régionalismes lexicaux présents dans les éditions des textes anciens.

Un exceptionnel enseignement méthodologique pour le traitement de la régionalité médiévale nous vient également des travaux de Jean-Pierre Chambon et Jean-Paul Chauveau qui ont dédié une grande partie de leur activité scientifique à la variation diatopique du lexique.

¹⁶ Cf. aussi Glessgen (2012 : 4sq.) : « Une interprétation scriptologique du lexique régional serait par conséquent possible mais beaucoup plus difficile que l'étude de la variance graphématique et ne permettrait pas de véritables quantifications ; et elle ne pourrait pas être appliquée à l'échelle purement régionale mais uniquement sur l'ensemble d'un territoire linguistique ».

¹⁷ « Mon ambition est d'embrasser l'ensemble du vocabulaire d'ancien français et l'on comprendra donc qu'à, mes yeux, la notion de corpus n'a aucune utilité : j'ai lu ou rassemblé tout ce qu'il m'a été possible t'atteindre. » (Roques 1980 : 2).

¹⁸ Notons que cette procédure a été remise en question par Greub (2003 : 20) qui souligne : « il faut sans doute renoncer à utiliser comme moment du procédé heuristique une structuration de l'espace linguistique prédéterminée sur des bases tacites ou extralinguistiques ».

En ce qui concerne l'analyse de textes anciens, citons, entre autres, les contributions de Chambon sur le recueil des *Sermons joyeux* (1994a) et sur *Le mystère de saint Sébastien* (1997), qui ont menées l'auteur à la localisation des textes étudiés sur la base de paramètres internes (faits lexicaux, mais aussi phonétiques ou morphologiques), souvent croisés avec les données externes (cf. Chambon 1994b). D'un point de vue méthodologique, il faut au moins citer l'article « L'étymologie des régionalismes une étude de cas : pour l'histoire de *coursière* et *écoursière* "chemin de traverse ; raccourci" » (1999b), dans lequel Chambon théorise l'emploi d'une méthode progressive "philologique". Elle se base sur les attestations anciennes et est combinée avec une méthode régressive "géolinguistique" qui, en revanche, prend en compte les matériaux dialectaux tirés des atlas régionaux¹⁹.

Dans la même optique se place Chauveau avec l'article « Régionalismes médiévaux et dialectalismes contemporains en Haute-Bretagne » (2016 : 131-166). Le chercheur souligne l'importance d'une analyse diachronique qui met en relation les régionalismes médiévaux avec les dialectalismes contemporains (19^e-20^e siècles). La combinaison de données anciennes (écrites) et modernes (orales) offre, en effet, plusieurs ressources pour améliorer la description du lexique médiéval. Notamment, elle peut être fructueuse afin de prouver ou invalider la régionalité supposée pour un lexème médiéval. Pour citer Chauveau (2016 : 143) :

« Dans certains cas, la combinaison des données contemporaines et anciennes peut conforter ou éliminer l'hypothèse du régionalisme originel, au point qu'il n'est pas interdit dans certains cas d'inférer des données dialectales, à titre d'hypothèse, la situation ancienne que des dépouillement ciblés permettent ensuite de mettre en évidence ».

En synthèse, l'emploi des deux ordres de données (anciennes et modernes) peut aider à mettre en évidence l'histoire d'une unité lexicale, en reconstruisant ce que Chauveau appelle une "diachronie active"²⁰.

La thèse de doctorat de Greub, intitulée *Les mots régionaux dans les farces françaises* (2003), se place dans cette même approche. Son auteur parvient à la localisation de certains textes de farces (du 15^e et 16^e siècles) procurés par le *Recueil* d'André Tissier grâce à une étude diatopique du vocabulaire, qui prend en considération à la fois les attestations anciennes et les données dialectales modernes.

L'accroissement de l'intérêt porté à la dimension diatopique du lexique ancien s'est récemment concrétisé dans l'organisation d'un colloque en l'honneur de Gilles

¹⁹ Cf. à ce propos Henry (1960 : 5sq.) qui envisage déjà la combinaison de l'étude critique des témoignages anciens (datation et localisation, étude phonétique et sémantique, étude philologique) avec celle des données modernes. Il résume comme suit : « la comparaison des résultats des deux enquêtes, au triple point de vue de la phonétique, de la sémantique et de la linguistique géographique ; les résultats ne sont tout à fait sûrs que si l'accord s'affirme dans les trois domaines et, surtout, si la superposition des aires se fait dans une mesure satisfaisante ».

²⁰ Par ailleurs, Chauveau souligne que les deux ordres de faits doivent toutefois être analysés de façon indépendante et mis en relation seulement dans un second temps. Il écrit : « Les régionalismes doivent d'abord être définis en synchronie, puisque la correspondance entre les deux types de matériaux ne concerne qu'une partie très minoritaire des données médiévales » (2016 : 135).

Roques intitulé *La régionalité lexicale au Moyen Âge*, qui s'est tenu à Zurich les 7 et 8 septembre 2015. Celui-ci a donné lieu à la publication d'un volume thématique édité par Glessgen / Trotter (2016) qui réunit les contributions les plus importantes sur le sujet. Le volume aborde la régionalité lexicale sous différents points de vue et offre une théorisation excellente en la matière (cf., par exemple, les dix thèses concernant la régionalité ; Glessgen 2016 : 3).

Les premières contributions du volume sont dédiées à la place de la régionalité dans la recherche lexicographique étant donné que les dictionnaires sont le lieu idéal où la réflexion sur la régionalité peut s'intégrer (Möhren et Tittel pour le DEAF, Greub pour le FEW, Renders pour le DMF). Brièvement, il en résulte que le traitement de la régionalité reste souvent implicite ou non-systématique dans la plupart des dictionnaires de référence pour l'époque médiévale. L'identification des mots régionaux reste toutefois à disposition des utilisateurs s'ils auront la patience de ré-analyser les matériaux lexicographiques à la lumière de la régionalité.

Au cours du colloque de Zurich, le sujet des trajectoires évolutives de la régionalité (9^e-20^e siècles) a également eu une place importante. D'un point de vue méthodologique, citons le traitement de la régionalité mené par Carles sur la base des données du *Trésor Galloroman des Origines* (TGO), recueil du lexique vernaculaire en contexte latin entre *ca* 800 et 1120 (2016 : 99-110). Les articles du TGO permettent en fait de cerner les lexèmes à diffusion régionale dès l'époque pré-textuelle (en domaine oïlique, occitan et francoprovençal) et d'identifier différentes évolutions possibles pour la suite : régionalismes qui disparaissent dès l'an mil, régionalismes qui se répandent au-delà de l'époque pré-textuelle et régionalismes qui restent des régionalismes.

Enfin, plusieurs contributions du volume illustrent la régionalité en rapport avec le paramètre du genre textuel qui s'avère indispensable pour toute analyse centrée sur le lexique. L'étude de Glessgen / Kihai (2016 : 341sq.), de son côté, se base sur les actes édités dans le projet des *Documents linguistiques Galloromans*. Les deux auteurs font remarquer que les textes documentaires intègrent avec plus de facilité des mots régionaux, ce qui s'explique surtout par la portée communicative restreinte des actes juridiques au Moyen Âge. Par ailleurs, l'analyse des chartes des DocLing s'est révélée extrêmement précieuse pour préciser la distribution géographique de lexèmes autrement peu attestés ou inconnus (premières attestations, hapax, termes juridiques ou agricoles, etc.).

Le volume se termine avec un inventaire d'environ 2 800 régionalismes médiévaux publié sous la forme d'un tableau articulé avec les colonnes suivantes : lemme, lexème, définition morphologique, sens, référence, texte source, dates (texte, ms.), localisation proposée et renvoi au FEW (cf. Glessgen 2016 : 469). Cette liste, connue comme 'Liste Roques', repose essentiellement sur : 1) les régionalismes

identifiés par Roques dans sa thèse d'État et dans ses nombreux comptes rendus²¹, 2) les lexèmes marqués comme régionaux dans le DMF et le DEAF²² et 3) les régionalismes traités par les participants au colloque de Zurich.

La publication de l'inventaire représente, d'après les rédacteurs, « un pas préparatoire pour une meilleure intégration de la dimension régionale dans les dictionnaires électroniques de l'ancienne langue » (Glessgen 2016 : 468). En effet, les matériaux qui y figurent sont dépourvus de commentaire explicatif et nécessitent d'être approfondis cas par cas pour pouvoir identifier le caractère de la régionalité de chaque lemme, qui peut également être partielle (par ex. régionalismes sémantiques ou variantes formelles). Néanmoins, cette nomenclature constitue, sans aucun doute, une excellente entrée en matière qui a eu le mérite d'explicitier pour la première fois une méthodologie fiable pour l'identification et le traitement des régionalismes lexicaux au Moyen Âge. Celle-ci a constitué le point de départ pour le présent travail²³.

²¹ Le relèvement des mots régionaux cités dans les comptes rendus de Roques dans la *Zeitschrift* et la *Revue* a été effectué par : Carles, Chauveau, Glessgen, Greub, Palumbo, Städtler, Trotter et Videsott. Roques a intégralement vérifié l'inventaire avant sa publication.

²² Notons que les anglonormandismes, les lexèmes d'Outre-mer, les mots franco-italiennes et judéo-français ont été omis.

²³ Signalons que plusieurs lexèmes présents dans la liste Roques ont été explicitement traités dans notre étude.

2. Le *Dictionnaire des Régionalismes du Français Médiéval* (DRFM)

Notre thèse s’inscrit dans le cadre d’un projet de recherche plus vaste intitulé “La scriptologie lexicale : le cas du domaine oïlique oriental”, mené en commun par plusieurs chercheurs pendant quatre ans²⁴. Cette étude se concentre sur le lexique propre aux quatre régions de la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté et a consisté en plusieurs étapes.

Lors de la première phase du projet, il a été question d’identifier et de définir la nomenclature régionale qui allait être analysée²⁵. Très brièvement, sur la base de plusieurs sources, ont été identifiés 361 régionalismes caractéristiques de l’aire géographique étudiée²⁶ (cf. chap. 3 et 4). Chacun d’entre eux a bénéficié d’un traitement lexicographique. Les articles ainsi rédigés – par nous-même et notre collègue Marco Robecchi sous la direction d’Hélène Carles et de Martin Glessgen²⁷ – ont permis l’élaboration du *Dictionnaire des Régionalismes du Français Médiéval* (DRFM). Avec cet ouvrage, nous entendons produire le premier inventaire commenté de régionalismes de l’époque médiévale, établi sur la base d’une documentation suffisamment étendue et philologiquement assurée.

Il est important de garder à l’esprit que l’approche du DRFM est de type exemplaire et ne veut aucunement être exhaustive. Comme nous le verrons, l’identification de la nomenclature traitée dans le dictionnaire découle pour l’essentiel de l’analyse de textes documentaires datables surtout du 13^e siècle. Il est donc vraisemblable que le dépouillement d’autres typologies textuelles provenant des mêmes régions permettrait d’élargir la nomenclature régionale. Néanmoins, étant donné le nombre considérable de matériaux réunis sur la base des seuls textes documentaires nous avons opté pour cibler notre étude sur leur traitement.

L’aspect novateur du DRFM consiste, pour l’essentiel, dans le fait qu’il se focalise sur la variation diatopique. Dans cette optique, bien qu’une grande partie des lemmes présents soit déjà traitée dans les dictionnaires de référence de l’ancienne langue française – quoiqu’avec des degrés de précision inégaux – dans ces ouvrages la

²⁴ Le projet a été financé par le Fonds National suisse (projet n° 162851, 2016-2020) et a pu se réaliser au sein des universités de Neuchâtel et de Zurich, en collaboration avec l’université de Lorraine. La direction a été assurée par Hélène Carles et Martin Glessgen. Il a vu la participation en tant que doctorantes de nous-même et de Mathilde Cornu, qui a travaillé au projet pendant la première année. Par la suite, Marco Robecchi a participé au projet en tant que PostDoc. La recherche a bénéficié, par ailleurs, de la collaboration du directeur du FEW, Yan Greub, et de Gilles Roques qui a accepté de relire une première version des articles lexicographiques. Par conséquent, le pronom ‘nous’ sera utilisé dans ce chapitre concernant le DRFM (et dans les chapitres 4 et 5) aussi souvent dans le sens d’un vrai pluriel que dans le sens singulier de l’auteur de ces lignes.

²⁵ Cette phase a été réalisée par nous-même et, en partie, par Mathilde Cornu.

²⁶ Cf. l’annexe 1 pour la liste de tous les régionalismes traités (11.2.1.). Ajoutons qu’ont été intégrés dans une annexe du dictionnaire 28 régionalismes présents exclusivement dans les documents du Jura suisse (cf. 11.2.2. pour la liste de ces mots et 8.6. pour leur traitement).

²⁷ Chaque article mentionne la signature du/des rédacteur(s).

distribution géolinguistique des unités est rarement approfondie (cf. chap. 6). Par ailleurs, le DRFM comprend certaines entrées qui demeurent inconnues à la lexicographie. Ainsi, ce dictionnaire représente une opportunité de fournir un complément aux modèles lexicographiques disponibles comprenant un échantillon suffisamment vaste d'entrées traitées – ou mieux réinterprétées – à la lumière de la régionalité.

2.1. Relation entre la présente étude et le DRFM

Notre étude doit être lue en complément au DRFM car elle a pour but 1) de décrire les choix lexicographiques retenus et 2) d'interpréter, du point de vue du diasystème et dans une optique globale, les matériaux qui le composent²⁸.

Une partie importante de notre travail sera dédiée à la description détaillée des phases préparatoires qui ont précédé la rédaction du dictionnaire : notamment le procédé qui nous a guidée dans la sélection de la nomenclature régionale (chap. 4) et la pratique de la localisation des attestations (chap. 5). Cette description nous semble utile d'un point de vue méthodologique car ces premières phases du travail ont impliqué des choix parfois complexes qui peuvent avoir un impact sur l'interprétation finale des données. Par ailleurs, elle est également importante à des fins opératoires et ceci dans le but de combler une lacune de la discipline à ce sujet.

Concrètement, les informations réunies dans le DRFM permettent d'appréhender différents aspects de la régionalité lexicale et, généralement, d'examiner la place des régionalismes dans les textes anciens selon plusieurs paramètres. À cet égard, nous nous concentrerons dans un premier temps sur l'étude des trajectoires étymologiques du lexique régional traité. Les articles du DRFM font effectivement ressortir plusieurs catégories d'évolution qui seront identifiées dans le détail dans le chapitre 7.

Dans un deuxième temps, nous nous consacrerons à l'analyse des trajectoires géolinguistiques des lexèmes traités (chap. 8). La richesse intrinsèque de la nomenclature du DRFM – qui n'est pas circonscrite à une seule région mais comprend également des mots géographiquement plus diffusés – permet d'envisager la régionalité à une échelle plus vaste, en examinant les répartitions préférentielles des unités dans l'espace. Ce volet de la recherche va de pair avec l'analyse étymologique des unités, étant donné l'interdépendance de ces deux paramètres pour la description de l'histoire des mots.

Le troisième volet de notre analyse consistera en l'interprétation du lexique régional à la lumière de la variation diaphasique (chap. 9). Si, d'une part, le DRFM souligne la forte corrélation entre le lexique et le paramètre du genre textuel, de l'autre, il montre aussi des exemples de convergence de typologies textuelles diverses.

²⁸ C'est notamment à travers des renvois ponctuels au dictionnaire, que nous illustrerons notre propos.

Il faut souligner que les trois volets thématiques que nous venons de mentionner sont également abordés, de façon ponctuelle, dans le commentaire des articles qui suit l'histoire de chaque régionalisme traité. Cela étant, cette étude envisage de systématiser ces informations ponctuelles dispersées dans les articles, en les interprétant d'un point de vue plus général, qui a comme point de référence l'aire des quatre régions à l'étude.

Enfin, étant donné que toute interprétation présentée dans cette étude repose sur la totalité des articles du DRFM, il nous semble indispensable d'explicitier dès le départ la typologie des matériaux qui ont été réunis dans le dictionnaire (2.2.) et de décrire la microstructure des articles lexicographiques (2.3.).

2.2. Les sources du DRFM

Les matériaux contenus dans le DRFM proviennent de trois types de sources : 1) les matériaux de première main qui ont été dépouillés en premier et qui ont constitué le point de départ pour la constitution de la nomenclature, 2) les sources complémentaires qui peuvent être assimilées aux sources principales, et enfin 3) les sources tertiaires qui sont, en revanche, des matériaux de deuxième main²⁹.

La source principale du dictionnaire est constituée des données authentiques tirées des éditions électroniques des *Documents linguistiques galloromans* (cf. 3.1.)³⁰. Ces matériaux ont été vérifiés dans les manuscrits à l'aide des photos disponibles dans la base de données pour chaque document. Il s'agit de *ca* 3 363 chartes, pour la plupart originales, datées principalement entre le 13^e et le 15^e siècle et provenant des trois domaines galloromans. Les documents sont organisés en plusieurs corpus, chacun rattaché à un département français de provenance (ou à un canton pour la Suisse).

Notre recherche s'est appuyée sur la totalité des corpus lemmatisés dans la base de données³¹. Il s'agit de 15 corpus de documents oïliques, à savoir : Douai, Marne, Haute-Marne, Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Jura [FR], canton du Jura [CH]³², Haute-Saône, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Nièvre, et les deux corpus des chartes royales (originaux et copies). Au total, ces corpus contiennent *ca* 4 600 lemmes qu'ont été passés en revue à la lumière de la régionalité³³. Sur la base de toutes ces entrées,

²⁹ Pour une analyse plus détaillée de toutes les sources exploitées à la lumière de la régionalité cf. le chap. 3.

³⁰ La base est disponible à la page suivante : <<http://www.rose.uzh.ch/docling/descriptif.php?d=g>>.

³¹ Signalons brièvement que la base de données prévoit plusieurs interrogations linguistiques au moyen du logiciel Phoenix2, notamment la recherche par 'lemmata'. Nous y reviendrons au cours du chapitre 4.

³² Ce corpus comprend des documents en *scripta* oïlique provenant du canton suisse du Jura et de la partie francophone du canton de Berne.

³³ Il faut ajouter qu'au dépouillement électronique des corpus lemmatisés dans la base de données nous avons ajouté le dépouillement manuel du glossaire des actes provenant des archives de l'Aube et de la Yonne, publiés dans l'édition papier de la série *Documents linguistiques de la France* par Dominique Coq (1988) et pas encore intégrés dans la base de données électronique.

389³⁴ lexèmes régionaux ont été identifiés ; ils constituent la nomenclature originale du dictionnaire.

À la documentation de base, constituée des attestations des DocLing, ont été ajoutés deux types de sources complémentaires qui nous ont permis de sortir de la logique du corpus : (a) les matériaux présents dans les actes édités dans la base textuelle des *Chartae Galliae* et (b) la documentation fournie par Gilles Roques. La consultation de ces deux sources complémentaires n'a pas donné lieu, en principe, à des entrées nouvelles, mais en revanche, elle nous a permis d'élargir et compléter la documentation réunie auparavant à partir des DocLing.

En ce qui concerne la base des *Chartae Galliae*³⁵, elle réunit *ca* 40 000 actes antérieurs à 1300, essentiellement latins et conservés dans les frontières actuelles de la France. Sur la base de cette source, nous avons incorporé au DRFM exclusivement des lexèmes vernaculaires attestés en contexte latin ou ceux qui font l'objet d'une latinisation graphique (cf. 3.2.1.).

Le deuxième groupe, de son côté, comprend l'ajout de matériaux procurés par Gilles Roques faisant suite à une relecture intégrale d'une première version des articles du DRFM. Ces éléments ont été organisés dans la rubrique 'données Roques' des articles lexicographiques et intégrés dans la bibliographie finale des sources. Il s'agit pour la plupart de matériaux disponibles en ligne (GoogleBook, Gallica) – notamment des revues, des bulletins ou des études locales – et encore non exploités dans une perspective lexicographique (cf. 3.2.2.).

En dernier lieu, la nomenclature du DRFM intègre également des sources tertiaires qui correspondent à des matériaux de seconde main (cf. 3.3.). Il s'agit notamment des occurrences tirées des dictionnaires de référence pour l'ancien et le moyen français, à savoir : le *Französisches etymologisches Wörterbuch* (FEW), les dictionnaires de Godefroy (Gdf et GdfC) et de Tobler-Lommatzch (TL), le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (DEAF et DEAFpré), le *Dictionnaire du moyen français* (DMF) et le *Dictionnaire du français médiéval* de Matsumura (DFM)³⁶. Pour ce troisième groupe, étant donné l'importante quantité de textes dépouillés par les auteurs des dictionnaires, le travail philologique n'a été que critique. Nous avons vérifié, dans la mesure du possible, les meilleures éditions ainsi que les plus récentes, notamment dans les cas d'attestations suspectes et de traditions manuscrites complexes, et donc de localisation plus difficile.

Enfin, le cas échant, nous avons consulté les dictionnaires des noms de lieux [notamment la *Toponymie générale de la France, Étymologie de 35.000 noms de lieux*

³⁴ 361 régionalismes concernent les quatre régions étudiées et 28 régionalismes présents exclusivement dans les documents du Jura suisse.

³⁵ Elle est accessible via la base TELMA à l'adresse suivante < <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae> >.

³⁶ Par ailleurs, le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (GPSR) et le dictionnaire de Pierrehumbert ont été occasionnellement utilisés pour les unités attestées aussi en Suisse romande ; l'*Anglo-Norman Dictionary* (AND) et le *Dictionary of Medieval Latin from British Sources* (DMLBS) pour l'Angleterre et, enfin, le *Levy* (Lv) et le *Raynouard* (Rn) pour l'occitan. Enfin, nous avons consulté le *Trésor de la langue française* (ou sa version informatisée, TLFi), dictionnaire ciblé sur les 19^e-20^e siècles, pour identifier les lexèmes qui se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui.

de Nègre (1990-1991), le *Dictionnaire toponymique des communes suisses* dirigé par Kristol (2005) et le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* de Dauzat/Rostaing (1978)]. Ces derniers nous ont permis d'ajouter à la documentation des matériaux toponymiques³⁷.

Grâce à cette pluralité de sources, il ressort que la période rendue observable par le DRFM débute avec les premiers témoignages vernaculaires dans des actes français ou latins et s'achève vers *ca* 1500, date qui correspond au *terminus ad quem* du *Dictionnaire du moyen français* (cf. 2.3.2.).

Comme nous l'avons vu, le DRFM est un dictionnaire ciblé sur la période médiévale, cependant, les données modernes – tirées essentiellement du FEW – ont également été mises à profit dans le processus de traitement des régionalismes (cf. chap. 4). Elles nous ont permis de préciser la diffusion des lexèmes en diachronie et d'évaluer la régionalité médiévale dans une optique d'étymologie-histoire des mots.

2.2.1. Principes philologiques

La fiabilité philologique des sources est évidemment à la base d'une analyse lexicologique assurée. Considérons brièvement les principes philologiques généraux qui nous ont guidés dans le traitement des différentes typologies de sources. Par ailleurs, nous renvoyons au chapitre 3 pour une description plus détaillée du traitement de toutes les sources exploitées.

Primairement, pour les actes des DocLing nous avons pu bénéficier de transcriptions philologiquement assurées selon des principes cohérents qui continuent pour l'essentiel ceux exposés par Jacques Monfrin dans le premier volume de la série française des *Documents linguistiques galloromans* (1974 : LXIII^{sq.})³⁸. Par ailleurs, les photos des actes édités, disponibles dans la base de données, permettent de vérifier l'exactitude des transcriptions.

Pour les autres sources utilisées, la situation s'est avérée moins favorable. Vu le nombre important de textes exploités, nous avons reproduit, en règle générale, l'édition employée par les sources complémentaires et tertiaires. Cependant, dans de nombreux cas, un retour aux sources primaires s'est avéré indispensable afin de vérifier les lexèmes en contexte. Cela vaut en particulier pour les exemples littéraires mentionnés par les dictionnaires plus anciens, qui font souvent référence à des éditions dépassées. Nous avons donc cherché à vérifier les passages en question dans l'édition de référence plus récente, identifiée sur la base de la bibliographie du DEAF³⁹. En outre, dans certains cas particuliers, nous avons également consulté les manuscrits pour pouvoir

³⁷ Pour la plupart, les entrées traitées dans le DRFM sont strictement lexicales ; par ailleurs, 20 articles contiennent des attestations à la fois lexicales et toponymiques. Il s'agit des entrées suivantes : *albue*, *berne*, *beveuge*, *colonge*, *communaille*, *corvee*, *fraitis*, *fretil*, *grangette*, *leschiere*, *maladiere*, *raspe*, *routure*, *sart*, *saucis*, *taillis*, *torniere*, *vilois* ; et dans les documents du Jura suisse : *claverie* et *doe*.

³⁸ Cf. sur le site l'onglet 'critères d'édition' dans le descriptif du projet et *infra* 3.1.

³⁹ Signalons que le texte utilisé est toujours identifiable à l'aide de l'abréviation qui accompagne chaque exemple dans les articles.

analyser la variation textuelle⁴⁰ (cf. chap. 5). En ce qui concerne les sources primaires mentionnées par plusieurs dictionnaires, nous avons éliminé les doublons préférant les éditions plus récentes et méthodologiquement à jour.

Une situation différente se dégage pour les sources qui n'ont pas fait l'objet d'une édition. Il est notamment question de plusieurs documents d'archive cités dans le dictionnaire de Godefroy (cf. chap. 3). Dans ces circonstances, nous avons repris la transcription présente dans ce dictionnaire, tout en mentionnant la cote du manuscrit identifiée sur la base des répertoires disponibles.

Une dernière remarque concerne un ensemble particulier de sources documentaires : les cartulaires. Il est connu que les dictionnaires plus anciens (notamment Gdf et TL) citent parfois des documents à partir de recueils qui peuvent être considérablement plus tardifs que les sources contenues. Dans ces cas, nous avons vérifié la datation des manuscrits dans les répertoires des cartulaires médiévaux⁴¹. Les datations à considérer avec précaution sont indiquées entre crochets carrés dans les articles. Par ailleurs, dans le cas de décalages considérables, les dates des manuscrits sont mentionnées en note.

2.3. La nomenclature traitée dans le DRFM

Le DRFM comprend en total 389 articles, présentés par ordre alphabétique, traitant de lexèmes régionaux. Ils peuvent correspondre à trois catégories différentes de régionalismes, à savoir : formels, sémantiques et formels et sémantiques (cf. 1.1.). En particulier, on relève : 22 régionalismes formels (*ca* 6%), 62 régionalismes sémantiques (16%) et 305 régionalismes à la fois formels et sémantiques (78%)⁴². Nous avons inclus dans l'ensemble des régionalismes sémantiques aussi les constructions et les emplois locutionnels à caractère régional.

Concernant la catégorie grammaticale des entrées, nous constatons qu'il s'agit avant tout de substantifs et de verbes et plus rarement d'adjectifs ou de prépositions.

2.3.1. *Distribution géographique de la nomenclature*

La nomenclature traitée dans le DRFM fournit un inventaire de lexèmes qui, à un moment ou à un autre de l'époque médiévale, ont eu une diffusion plus ou moins circonscrite dans l'espace oriental d'oïl. Dans la première des dix thèses sur la régionalité élaborées par Glessgen (2016 : 4), il est observé que :

⁴⁰ Nous avons effectivement consulté les manuscrits qui étaient facilement accessibles en ligne.

⁴¹ Notamment le répertoire des cartulaires médiévaux disponible dans la plateforme TELMA : <http://www.cn-telma.fr/cartulR/index>.

⁴² Cf. les annexes 1 et 2 pour la liste de tous les lexèmes traités et de leur typologie.

« les formes régionales de nature scripturale, connaissent a priori une diffusion plus large ('grossräumig') [par rapport aux formes dialectales orales], même si celle-ci peut être nettement inférieure à l'extension du territoire linguistique intégral ».

Conformément à cette constatation, nous avons décidé d'intégrer dans la nomenclature du DRFM non seulement les régionalismes circonscrits à une seule des quatre régions étudiées mais également les unités linguistiques qui dépassent l'entité régionale unique. À condition que leur distribution diatopique reste caractéristique et concerne au moins une des régions analysées. En outre, nous observons que ce cas de figure est de loin le plus fréquent dans nos matériaux (il s'agit essentiellement de lexèmes attestés dans trois ou quatre régions géolinguistiques). Au contraire, les régionalismes exclusifs (d'une seule région) ou les 'dialectalismes' d'une seule ville représentent un pourcentage réduit de la nomenclature totale (ca 30 %).

Nous avons donc opté pour une approche englobante car celle-ci semble mieux s'adapter à la situation décrite par les textes médiévaux. Par ailleurs, le traitement de régionalismes concernant plusieurs régions offre la possibilité d'analyser les dynamiques de l'élaboration scripturale médiévale, tout en abordant des aspects relatifs à la physionomie géolinguistique de l'espace étudié, notamment à travers l'identification de la région 'épicerie' de la diffusion.

Dans la même optique, nous avons aussi décidé d'intégrer dans notre nomenclature les régionalismes originaires d'autres régions qui se diffusent par la suite dans les quatre régions étudiées, par exemples des régionalismes picards diffusés en Lorraine ou en Champagne. Ceux-ci peuvent être considérés – pour les régions qui nous occupent ici – comme des 'régionalismes de résultat', dans le sens où ils représentent des mots qui se sont diffusés de façon secondaire dans l'aire géographique étudiée. De même, en opposition à ces derniers, nous avons retenu les 'régionalismes d'origine', qui sont, quant à eux, originaires de l'aire oïlique orientale, mais qui ont pu se diffuser dans d'autres régions, tels que la Picardie, la Wallonie, la Normandie, etc. Le but poursuivi dans chacun des articles est justement la reconstruction du cheminement de cette diffusion, en prenant en compte les dynamiques de l'élaboration scripturale médiévale. Notons que, dans la plupart des cas, les dynamiques de diffusion concernent des régions voisines. Mais nous avons essayé de préciser les quelques exemples qui ne s'expliquaient pas par un continuum géographique. Dans quelques cas privilégiés, nous avons effectivement pu montrer les raisons et les modalités de la propagation du lexème.

Pour résumer, les régionalismes intégrés dans la nomenclature du DRFM se laissent classer sur la base de leur diffusion dans les deux catégories suivantes : 1) les régionalismes exclusifs à une seule des quatre régions traitées et 2) les régionalismes propres à plusieurs régions dont au moins une des régions à l'étude (il peut être question de régionalisme d'origine, ainsi que de régionalisme de résultat).

2.3.2. L'échelonnement chronologique des attestations

Les régionalismes traités dans le DRFM s'échelonnent sur plusieurs siècles. La base textuelle des DocLing, que nous avons dépouillée en premier, contient des documents oïliques datés des 13^e et 14^e siècles. Par ailleurs, le dépouillement des actes contenus dans les *Chartae Galliae* a rendu possible l'intégration d'attestations plus anciennes, latinisées ou en contexte latin. Ensuite, la consultation de la lexicographie de référence pour l'ancien et le moyen français a permis de compléter la chronologie des attestations au long des siècles. Résumons ci-après, de manière schématique, l'échelonnement chronologique de tous les régionalismes traités dans le DRFM. Nous indiquons également les régionalismes anciens qui sont entrés dans la langue de référence et s'y sont maintenus jusqu'à présent (14 lexèmes en tout, cf. 10.3.4.). Voici l'aperçu récapitulatif :

- (I) régionalismes attestés à partir des 8^e et 10^e siècles (1% du total) :
 - 8^e-15^e s. : 1 lexème
 - 9^e-15^e s. : 1 lexème
 - 10^e-15^e s. : 2 lexèmes
- (II) régionalismes attestés à partir du 11^e siècle (3,5% du total) :
 - 11^e-14^e s. : 1 lexème
 - 11^e-15^e s. : 7 lexèmes
 - 11^e-16^e s. : 2 lexèmes
 - 11^e-18^e s. : 3 lexèmes
 - depuis 11^e : 1 lexème⁴³
- (III) régionalismes attestés à partir du 12^e siècle (28% du total) :
 - 12^e-13^e s. : 4 lexèmes
 - 12^e-14^e s. : 22 lexèmes
 - 12^e-15^e s. : 58 lexèmes
 - 12^e-16^e/17^e : 20 lexèmes
 - depuis 12^e s. : 4 lexèmes⁴⁴
- (IV) régionalismes attestés à partir du 13^e siècle (54% du total) :
 - 13^e s. : 34 lexèmes
 - 13^e-14^e s. : 53 lexèmes
 - 13^e-15^e s. : 79 lexèmes
 - 13^e-16^e : 23 lexèmes
 - 13^e-17^e/18^e : 12 lexèmes
 - depuis 13^e s. : 9 lexèmes⁴⁵
- (V) régionalismes attestés à partir des 14^e et 15^e siècles (13% *ca* du total) :
 - 14^e s. : 31 lexèmes
 - 14^e-15^e s. : 9 lexèmes
 - 14^e-16^e/17^e s. : 7 lexèmes
 - 15^e s. : 2 lexèmes

⁴³ Il s'agit de l'entrée *espeautre*.

⁴⁴ Il s'agit des entrées *begue*, *gruierie*, *taillis* et *uisine*.

⁴⁵ Il s'agit des entrées *bochier*, *chanlatte*, *faucillier*, *goterot*, *paumele*, *saunerie*, *torniere*, *tiulerie* et *venne*.

Ce schéma permet de voir que la plupart des régionalismes traités dans le dictionnaire sont datés de la période qui va des 12^e/13^e siècles aux 14^e/15^e siècles. Au contraire, les formations plus anciennes et plus tardives sont peu fréquentes. Ce constat dépend de la datation des chartes contenues dans les DocLing qui ont été déterminantes pour le choix de notre nomenclature (cf. chap. 4).

2.3.3. *Les genres textuels représentés*

À partir des sources, il est possible d'identifier deux typologies de régionalismes traités dans les articles lexicographiques du DRFM. La première catégorie comprend les unités régionales identifiées sur la base des chartes des DocLing qui ont aussi été observées, grâce à la lexicographie de référence, dans des textes non documentaires. L'identification de cet ensemble de régionalismes s'explique, en partie, par les divers sens qu'un lexème peut prendre dans les textes anciens⁴⁶ (cf. 9.3.3.). À plusieurs reprises, nous avons observé dans les articles du DRFM que les attestations non documentaires illustrent des sens différents ou également des emplois métaphoriques du régionalisme. Pour citer Roques⁴⁷ : « le texte littéraire emploie les mots en contexte et joue de leur ambiguïtés sémantiques et culturelles qu'il revient au philologue de démêler ». Au contraire, dans les chartes, les mots prennent des sens très spécifiques et concrets qui sont la désignation des *realia*. Les articles correspondant à cette première typologie de régionalismes permettent de développer plusieurs réflexions. En effet, l'identification des sens propres à genres textuels particuliers et l'analyse des choix linguistiques de chaque auteur engagent des questions qui intéressent autant la lexicologie que l'histoire littéraire.

Le deuxième cas de figure concerne les unités régionales circonscrites aux seuls textes documentaires⁴⁸. Cette catégorie est évidemment bien représentée dans notre nomenclature qui prend pour point de départ les actes des DocLing. Les articles traitant de ces unités sont évidemment de peu d'intérêt pour l'histoire littéraire, mais ils sont, en revanche, exploitables pour l'identification des dynamiques de la sélection lexicale à l'intérieur du genre documentaire. Sans oublier que le vocabulaire des chartes fournit des informations lexicales inédites qui ne sont accessibles que par cette voie, et qui concernent surtout des spécialisations juridiques ou rurales évidemment très bien représentées dans ce genre de textes.

Enfin, étant donné notre décision de commencer l'identification des régionalismes avec le dépouillement des chartes des DocLing, la nomenclature ne peut pas inclure, par principe, des régionalismes attestés exclusivement dans des textes

⁴⁶ Mais cf. la thèse 8 dans Glessgen (2016 : 6) : « Par ailleurs, les régionalismes apparaissent dans tous les genres textuels ; mais étant donné les grandes différences de contenu entre les genres, les mêmes régionalismes n'apparaissent pas dans tous les genres textuels (le syntagme lorrain agricole *terre treisse* n'apparaît pas dans un texte littéraire, religieux ou médical) ».

⁴⁷ Nous citons un commentaire de Roques à un de nos articles datant de décembre 2018.

⁴⁸ Il peut être question des actes des DocLing mais aussi des chartes documentées par Gdf ou encore par la base des *Chartae Galliae*.

littéraires. Cette catégorie est donc forcément absente de la nomenclature du dictionnaire⁴⁹.

2.3.4. *Les mots rares*

Une dernière précision méthodologique reste à faire. Pour certains lexèmes la documentation disponible se réduit à une poignée d'attestations : puisqu'il est ainsi difficile de saisir leur régionalité avec précision, nous avons décidé de les désigner comme des mots rares et de les classer à part⁵⁰. Il est évident que, dans ces cas-là, nos articles se basent sur une documentation très réduite pour laquelle le contraste entre présence et absence de la variable dans l'espace est moins significatif. Par conséquent, la régionalité des lexèmes de cette catégorie doit être considérée comme une hypothèse vraisemblable qui pourrait toutefois être remise en discussion.

Cependant, nous avons tout de même préféré traiter ces entrées car il s'agissait souvent d'unités lexicales inconnues de la lexicographie (notamment des termes propres à la langue des chartes). Par ailleurs, ces formations peu attestées se sont révélées souvent très intéressantes pour des questions étymologiques (par exemple l'ajout de nouveaux dérivés ou composés sous un étymon, ou simplement d'un sens nouveau) ou, plus en général, pour la connaissance du monde médiéval (nous nous référons essentiellement aux pratiques agricoles et juridiques).

2.4. Microstructure des articles du DRFM

La structure des articles du DRFM reflète les choix méthodologiques pris au cours de la rédaction ; cette section a donc la double fonction de justifier certaines décisions et de servir de guide à la lecture des articles. Tout d'abord, nous distinguons deux typologies d'articles : les articles modèles (2.4.1.) et les articles basés sur un corpus réduit qui concernent les mots rares (2.4.2.). Ils ne diffèrent pas dans leur structure mais exclusivement dans la quantité de la documentation disponible. Cette distinction dérive de réflexions partiellement divergentes.

2.4.1. *Les articles modèles*

Nous commenterons par la suite la microstructure d'un article traité dans le DRFM ; il s'agit de l'entrée AFÖER⁵¹. Chaque article se compose de quatre parties : une première consacrée à l'inventaire des formes documentées (2.4.1.1.), une deuxième aux

⁴⁹ Il faut signaler deux seules exceptions, les mots *despardre* et *frefel*, qui ont été identifiés pour des raisons fortuites au cours de l'étude.

⁵⁰ Cf. l'annexe 3 pour une liste complète (11.2.3.). Elle comprend 47 lexèmes (37 de l'aire oilique orientale et 10 circonscrits aux documents du Jura suisse), dont 12 hapax.

⁵¹ Rédacteur de l'article Alessandra Bossone [AB].

exemples retenus (2.4.1.2.), une troisième au relevé des dictionnaires de référence consultés (2.4.1.3.) et une dernière au commentaire linguistique (2.4.1.4.).

2.4.1.1. Le lemme et l'inventaire des formes

L'article s'ouvre avec l'indication du lemme en petites capitales grasses précédée par une ou plusieurs étiquettes géolinguistiques⁵² (cf. 5.2. à propos des étiquettes). La description de cette section se présente de la manière suivante :

(wall.), champ., lorr., bourg., frcomt. **AFÖER** v.

wall. *afouer* 1313

champ. *af(f)ouer* (1264–1384) [4 occ.], *afoer* 1266, champ. lat. *affoare* 1276

lorr. *af(f)ouer* (1256–1395) [5 occ.]

bourg. lat. *affocare* 1261, bourg. *affoer* 1277

frcomt. *affoier* 1276, *affouer* 1323

Le lemme choisi comme en-tête correspond, en principe, au lemme retenu par le DEAF ou, en alternative, par le DEAFpré. Dans les quelques cas où ce dictionnaire n'enregistre pas le mot en question⁵³, nous avons opté pour le lemme utilisé par le reste de la lexicographie (notamment par le TL ou le DMF, étant donné que le FEW utilise comme en-tête l'étymon)⁵⁴. Notre but est de permettre au lecteur de compléter aisément les données fournies par le DRFM avec celles des autres dictionnaires (et vice versa) ; par conséquent, le DEAF – dictionnaire numérisé et actualisé – a été pris comme point de référence.

Dans certains cas, la forme de citation habituelle est une reconstruction non attestée dans la documentation transmise, nous l'avons donc indiquée entre crochets carrés (cf. par ex. l'article RENTAIRE). Enfin, certains articles présentent comme en-tête un syntagme qui illustre un emploi régional de l'unité (dans ces cas le mot isolé n'est pas à considérer comme régional), par exemple : *goule aout*, *garantie (porter g.)*, *resort (avoir r.)*, *soudee (de terre)*, etc.

L'entrée se termine par l'indication de la catégorie grammaticale du mot traité : s.m. 'substantif masculin' ; s.f. 'substantif féminin', v. 'verbe' ; adj. 'adjectif', prép. 'préposition', adv. 'adverbe'. Si l'entrée peut prendre deux catégories grammaticales différentes nous avons indiqué les deux, en les séparant par une barre oblique.

Les lexèmes appartenant à la même famille étymologique ont été traités dans des articles différents. À la différence du DEAF, nous n'avons pas classé les dérivés ou

⁵² N.b. quand les étiquettes géolinguistiques sont indiquées entre parenthèses, elles se réfèrent à des régions peu représentées mais cohérentes avec le cadre de diffusion.

⁵³ Il s'agit de cas plutôt rares, vu le processus d'intégration des données des DocLing dans le DEAFpré qui est désormais en cours ; ce projet est mené à l'université de Zurich par Martin Glessgen et Marguerite Dallas.

⁵⁴ Pour les rares cas de mots inconnus à la totalité de la lexicographie nous avons choisi comme lemme la variante attestée dans notre documentation ou, si plusieurs variantes sont connues, la plus fréquente (cf. p. ex. l'entrée *hatete*).

composés dans le même article que le mot de base de l'ensemble étymologique. Notre dictionnaire entend traiter exclusivement les régionalismes et ne peut pas être exhaustif quant au classement de toutes les unités rattachées au même étymon. Signalons, d'ailleurs, que des renvois aux unités de la même famille étymologique sont prévus à la fin des articles⁵⁵.

Le champ suivant contient toutes les occurrences graphiques du lexème où chaque forme est précédée par l'étiquette géolinguistique correspondante et est suivie par sa datation (ou fourchette chronologique). La forme en gras permet d'identifier aisément la plus ancienne attestation connue à nos jours.

Nous séparons, en suivant la structure du DEAF, le système graphique du système sémantique, car, en principe, « chaque sens peut se combiner avec chaque graphie » (Baldinger 1971 : XVII)⁵⁶. La notation de la datation et de la localisation de chaque unité permet au lecteur de faire le lien entre la partie graphique et la partie sémantique, lui permettant ainsi de vérifier chaque graphie et chaque sens.

Toutes les formes reproduites dans l'inventaire sont présentées sous une forme lemmatisée, soit : l'infinitif pour les verbes, la forme du cas régime pour les substantifs⁵⁷, le masculin pour les adjectifs. En ce qui concerne les formes vernaculaires latinisées, quelques questions se sont posées lors du processus de lemmatisation. Ce problème est notamment survenu dans le cas des substantifs avec une terminaison graphique latinisée en *-um* – correspondant au genre latin neutre (avec pluriel en *-a*) – tandis que le substantif à la base de la latinisation est de genre masculin. Dans ces cas, nous avons maintenu la terminaison en *-um* mais nous avons catégorisé le mot comme étant masculin (cf., par exemple, la forme *aragium*, latinisation du mot *arage* s.m.)⁵⁸.

Au cours de l'organisation des formes dans l'inventaire, nous avons parfois rassemblé des cas de figures comparables afin de faciliter la lecture : par ex. les formes notant des consonnes doubles n'ont pas été séparées des formes avec la consonne simple, c'est la parenthèse qui note les deux possibilités (donc : *af(f)ouer* résume les graphies : *afouer* et *affouer*). Il est important de noter à des fins de consultation que l'inventaire des formes résume la totalité des variantes relevées dans la documentation, même celles qui n'ont pas été reproduites dans la liste des exemples (cf. *infra*). Toutefois, la fréquence des attestations relevées a été notée entre crochets carrés (p. ex. [5 occ.] correspond à cinq occurrences).

Les formes sont rangées par ordre chronologiques mais aussi en rapport à la région de provenance des occurrences⁵⁹. En principe, chaque ligne rassemble les attestations provenant d'une seule région. Pour ce qui concerne l'ordre de citation des

⁵⁵ Ils sont signalés au moyen d'une flèche (→).

⁵⁶ Notons que le FEW, qui ne sépare pas les formes des sens, doit forcément répéter pour chaque sens toutes les graphies attestées.

⁵⁷ Pour les quelques substantifs à alternance radicale nous avons signalé en note la forme du cas sujet effectivement attestée : par. ex. cf. les entrées *departeor* (c.s. *departerre*) et *venditeur* (c.s. *venditerre*).

⁵⁸ Cf. Carles (2017 : 37) qui applique le même procédé dans le *Trésor Galloroman des Origines* (TGO).

⁵⁹ Concernant la datation, si après la forme il est présent une seule date, cela signifie que nous n'avons relevé qu'une seule variante graphique dans la région concernée.

régions, nous avons opté pour un classement qui va de l'Ouest vers l'Est et du Nord vers le Sud, soit : Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté. Le cas échant, nous avons ajouté à la fin de l'inventaire des attestations une section 'cf.', réunissant les quelques occurrences non localisées, ainsi que celles tirées des chartes royales ou provenant de régions peu représentées (cf. afr. [non loc.], afr. [chR], etc.).

La reconstruction des dynamiques de la diffusion dans l'espace, quand elle est possible, sera explicitée dans le commentaire (p. ex. l'identification de la région 'épïcéntré' de la diffusion du régionalisme).

2.4.1.2. Les définitions et la liste d'attestations

Après le losange noir, nous proposons une définition du lexème qui se dégage sur la base des exemples disponibles. Elle peut être précédée par une marque diaphasique qui identifie le champ sémantique concerné (cf. 9.2.3. et 9.3.4.). En particulier, nous avons toujours distingué les termes de droit féodal (redevances, droits fonciers, etc.), d'agriculture (travaux des champs, mesures de terre, etc.) et d'architecture (notamment concernant la maison, la construction).

Nous avons choisi de proposer des définitions syntagmatiques plutôt que des traductions en français moderne qui peuvent parfois être ambiguës ou vagues. Dans la mesure du possible, nous avons toujours vérifié les sens donnés par la lexicographie dans leurs contextes d'apparition et, dans le cas d'attributions erronées, nous les avons adaptés⁶⁰. Les définitions retenues dans les articles sont donc des définitions qui découlent de l'analyse de première main des contextes disponibles. En particulier, à partir des matériaux réunis nous avons cherché à formuler une définition univoque qui dépasse les contextes particuliers⁶¹ ; la définition peut être suivie d'un équivalent en français moderne lorsqu'il existe. Il faut encore ajouter que nous avons accordé une attention particulière à l'identification des sens des locutions et des syntagmes qui sont parfois dégagés dans les articles.

Dans les rares cas où la détermination du sens n'était pas possible sur la base des occurrences disponibles, nous avons repris la définition donnée par la lexicographie ou par l'éditeur du texte, en ajoutant entre parenthèses la source (cf., par exemple, l'article *adras*, dont le sens 1° est tiré du dictionnaire de Godefroy).

Un volet important de cette deuxième partie de l'article est constitué d'un choix représentatif d'attestations identifiées grâce au dépouillement de sources différentes. Il se présente de cette manière :

⁶⁰ Notons que les dictionnaires relèvent parfois des sens qui ne sont attestés que dans un petit nombre d'exemples. Dans ce cas particulier, l'examen philologique des contextes s'impose.

⁶¹ Les référents concrets des définitions dans les contextes sont parfois signalés entre parenthèses. Par exemple : *chastron* "animal châtré (*ici* : mouton, veau)".

◆ “fournir le bois nécessaire au chauffage”

- 1256 (DocLing : chMM 127, 24, traité d’accompagnement entre l’évêque de Verdun, le comte de Bar et le voué de Billy [EpVerdun]) : « (...) et nous, Robers, evesques de Verdun, Thyebaus, cuens de Bar et Ourris, voueiz de Billei, otroions que li four de la ville avront leur usage et seront affouei des bois de la ville, ne en devons faire nulle force en la ville, se par commun concort nom »
- 1261 (RecHistBourgP [Bourgogne]⁶²) : « Merannum, et omne genus lignorum in (...) nemoribus (...) ad aedificandum, affocandum, clausuras et alia sibi necessaria faciendum » (= DC)
- 1264 (DocLing : chHM 177, 38, 45, engagement par le seigneur de Joinville de respecter une sentence arbitrale [AbbsUrbain ou SenechalChampagne]) : « Et doivent et pueent panre lou venteis et les remasons en ce meesmes bois pour afouer la teulerie (...) et li four de la vile Saint Ourbain qui sont fors dou clos de l’abbeye ne puent user pour affouer fors que en bois batteis » (= Gdf/DEAFpré)
- 1266 (DocLing : chMe 196, 8, vente du seigneur de Joinville à l’abbaye d’Ecurey [SJoinville ?]⁶³) : « (...) euent panre sanz nule oquison marrien por maisonner et por marrener, por toutes les aisances de la dite grainge et des appartenances, par touz les bois dou ban de Chevilon et por afoer ausin la dite grainge et les appartenances » (= Gdf)
- 1267 (DocLing : chMe 200, 4, 8, accord suite à une querelle entre l’abbaye de l’Étanche et Guillaume de Jubécourt [EglLorr ?]) : « (...) et vouloit avoir en bois de la davant dite Estanche, si cum por lou four de Hathon chastel affouer (...) que Guillaumes davant diz n’avoit rien et ne doit avoir en l’usage qu’il claimme dou dit bois de L’Atanche, por lou four de Hathonchastel affouer »
- 1269 (DocLing : chHM 237, 13, 29, fondation de la Maison-Dieu de Braux par un chevalier de Bar [scribe de Renaut de Bar ou HopMDBraux]) : « (...) et doivent panre busche li freire de celle dite maison por affouer les diz furs en baptez d’Anserville (...) et doivent panre busche li freire de la dite Maison Deu de Brauz por affouer les furs d’Aunoy » (= DEAFpré)
- 1276 (DocLing : chHS 85, 12, donation d’un chevalier de Senoncourt à l’[AbbClairefontaine]) : « Lo dit molin qui i doit avoir son usuaire ou vart por soi maintenir et refaire ou sac por affoier »
- [1276]⁶⁴ (CartLangres f° 255 v°) : « Sciendum est quod dicta domus de Pusaco, et omnes illi, qui in eadem domo morabuntur (...) habent usagium in nemoribus dicti Johannis (...) pro ardendo et affoando in omni genere nemoris » (= DCCarp)
- 1277 (RecHistBourgP [Bourgogne]) : « L’usage per tout mes bois por affoer, por maroner, por edifier » (= Gdf sous le sens “faire du feu”)
- 1294 (StadtMetzerKanzleien⁶⁵ 497/99 [Olley, Meurthe-Moselle]) : « Nostre four ke doit estre afoueiz dou batis de la ville » (= Gdf)
- 1313 (InvOrdTempLiège 339)⁶⁶ : « Item VII bonniers de pré qui pevent randre chascun an

⁶² Pérard, Etienne, 1664. *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l’histoire de Bourgogne*, Paris, Cramoisy.

⁶³ Le rédacteur est éventuellement à identifier avec SJoinville (champ.). Par ailleurs, l’abbaye d’Ecurey se situe dans le département de la Meuse où est conservé l’acte.

⁶⁴ Il s’agit du cartulaire de Langres (BNF lat. 5188) qui date de 1329.

⁶⁵ Keuffer, Max, 1896. « Die Stadt-Metzer Kanzleien », *Romanische Forschungen* 8, 369-510.

⁶⁶ Chestret de Haneffe, 1901. « L’ordre du Temple dans l’ancien diocèse de Liège ou la Belgique orientale », *Bulletin de la Commission royale d’Histoire*, 297-348.

et porter XX charrées de foin. Item XXI bonnier de bos pour afouer le maison et le four » (= GR)

[1323]⁶⁷ (CartGraySEspr 30 [Haute-Saône]) : « Octroyons que les maistres et les gouverneurs dudit hospital ayant leur affouaige en noz bois de Velesmes, pour affouer, pour chauffer ledit four de tel boys comme l'on l'a acoustumé de chauffer ou temps passé » (= Gdf)

Données Roques : lorr. *affouer* (1283, ChSPierremont ; 1395, DocInédVosges 8, 58), champ. *affouer* (1286, BEC 3, 567 ; 1384, VarinAdm 3, 608).

Données en domaine frpr. : les DocLing enregistrent frb. *affoier* (1415) avec le sens régional ici traité. – GPSR mentionne vaud. *affoyer* 1457.

Cette liste comprend la totalité des attestations uniquement dans les cas de mots peu attestés. Autrement, elle comporte une sélection d'occurrences significatives sélectionnées de façon à rendre compte de la chronologie du lexème et aussi de sa répartition géographique. Par ailleurs, nous avons toujours reproduit la première attestation connue du régionalisme et essayé de choisir un échantillon d'occurrences représentatif des différents moments chronologiques (des premiers témoignages aux derniers). Pour chaque exemple reproduit nous indiquons la date du document, l'abréviation de la source primaire (cf. la bibliographie des sources)⁶⁸ et la localisation du texte entre crochets⁶⁹. Les attestations qui n'ont pas pu être localisées sont chaque fois postposées. À l'intérieur d'un exemple, la forme correspondant au sens analysé est soulignée. À la fin de la citation, nous mentionnons entre parenthèses la source lexicographique ou la base textuelle (précédées du signe égal) reportant la source primaire (= Gdf ; TL ; DFM ; DMF ; *ChGalliae* ; la mention Roques indique que la source en question a été identifiée par Gilles Roques). Quand cette information manque, il est toujours question d'attestations provenant de notre source primaire : les DocLing.

Les éventuelles divisions de l'article sont structurées selon les trajectoires des différents sens et sont mentionnées en chiffres arabes (1°, 2°, etc.). Nous avons combiné les paramètres sémantiques avec des critères syntaxiques qui font référence à l'emploi des unités dans des structures syntagmatiques particulières. Les sens différents ont été séparés par des chiffres progressifs. Parfois, la documentation permet de dégager des sous-sens (il est question soit de sens légèrement nuancés, soit d'emplois particuliers dans des locutions se rattachant au même sens principal, soit encore d'emplois substantivés, adjectivaux, etc.) ; ils sont indiqués avec les notations *a*, *b*, *c*, etc. (p. ex. 1°a, 1°b etc.).

⁶⁷ Cartulaire du Saint Esprit de Gray, ms daté entre 1428 et 1663.

⁶⁸ Nous n'avons pas reproduit dans notre bibliographie les sources présentes dans la bibliographie du DEAF afin de rendre plus pratique la gestion et d'éviter une répétition superflue. En revanche, toutes les sources du Gdf, TL, DFM, DMF et les données 'Roques' non présentes dans le DEAF ont été explicitées dans la bibliographie finale.

⁶⁹ Si, dans certains cas, la localisation n'est pas indiquée entre crochets, c'est parce que nous avons estimé que l'abréviation en question pouvait clarifier de façon immédiate la localisation.

Nous avons toujours essayé d'interpréter les matériaux réunis en vue des filiations sémantiques. Les changements sémantiques qui expliquent l'évolution d'un sens à l'autre ont été signalés, dans la mesure du possible, avant le champ définitionnel entre parenthèses (p. ex. 'par métonymie', 'par métaphore', 'par ellipse' ou pour les changements taxinomiques 'par généralisation', 'par spécialisation' ou 'par cohyponymie' ; cf. Glessgen 2007 : 284*sq.*). La spécificité de ces changements est argumentée dans le commentaire linguistique, dans la section dédiée aux changements sémantiques.

Il est évident que la détermination de liens sémantiques n'est pas toujours possible, étant donné le caractère lacunaire de la documentation pour certains mots⁷⁰. Pour cette raison, l'identification des évolutions sémantiques n'a pas été réalisée que dans les cas où elle était effectivement envisageable sur la base de la documentation. Signalons, par exemple, la fréquence de plusieurs changements métonymiques concernant les termes de droit rural en *-age* (< lat. *-ATICU*)⁷¹ qui documentent souvent la chaîne sémantique suivante : "droit, redevance" > "terre labourable" > "mesure de terre" (cf., par exemple, l'entrée *arage* s.m. 1° "droit qu'a le seigneur de lever à son profit une certaine quantité de gerbes, ou d'autres produits au moment des récoltes" > (par métonymie) 2° "terre labourable" ou le substantif *charruage* qui prend les trois sens suivants : 1° "redevance levée sur les charrues ou sur les terres labourables", 2° (par métonymie) "terre labourable..." et 3° (par métonymie) dans la locution nominale *c. de terre* "mesure agraire...").

Les attestations non reproduites dans la liste d'exemples sont citées de façon ponctuelle dans la section 'données supplémentaires'. Dans cette section, nous citons également les attestations provenant de l'aire francoprovençale ou occitane⁷² ; ainsi que des renvois aux données toponymiques provenant des dictionnaires des noms de lieux sont aussi prévus.

Il est également envisagé une section 'données Roques' qui rassemble tous les ajouts identifiés grâce aux relectures de Gilles Roques (cf. 3.2.2.). Il nous semble important de souligner que les sections destinées aux données supplémentaires contiennent exclusivement des exemples qui ne sont pas mentionnés de manière explicite dans la liste des attestations. Ils seront donc à lire comme compléments aux exemples reproduits.

⁷⁰ Cf. Wartburg (1953 : 111) : « Retrouver le point de départ pour chaque évolution sémantique, pour chaque dérivé ou composé n'est pas chose facile. Très souvent les significations se suivent l'une l'autre de façon si naturelle et si évidente que la façon de les ranger peut tenir lieu d'explication. Quelquefois c'est moins clair ; alors on est forcé de mettre une note explicative, dont on n'est pas toujours fier. Enfin certain nombre de cas résistent à tout effort ».

⁷¹ Cf. Fleischman 1977 pour une étude ciblée sur le suffixe *-age*.

⁷² On y trouve, par exemple, les relevés des corpus francoprovençaux des DocLing. (docFrib, docVaud, docAin, docGren, docForez et docNCh) et des corpus occitans (docAlpHPr, docHAip, docAlpM).

2.4.1.3. Le relevé des dictionnaires

La troisième partie comprend des renvois systématiques à la lexicographie galloromane ; elle se présente de la manière suivante :

FEW 3, 654b s.v. FOCUS : « afr. *afouer* “fournir de chauffage” (13^e–14^e s., champ. lothr. frcomt.) », cf. aussi *ib.* : « apr. *afogar* “fournir de chauffage” (BAlpes, MeyerDoc) »

Gdf 1, 151a s.v. *afouer* “fournir de chauffage, chauffer” (champ. 1264, frcomt. 1276, 1323, lorr. 1294)

Ø TL s.v. *aföer*, DMF s.v. *affouer* [sens assent]

DEAFpré s.v. *aföer* “fournir du bois de chauffage” (champ. 1264, 1269)

DFM s.v. *aföer* “fournir de bois de chauffage” (champ. 1264, = DocLing)

DC 1, 130b s.v. *affocare* “focum facere” (bourg. lat. *affocare* 1261, bourg. *afföer* 1277 [= Gdf sous le sens “faire du feu”) et DCCarp [id.] s.v. *affoare* “focum facere vel ligna ad focum necessaria scindere” (champ. lat. *affoare* 1276)

Nierm s.v. *affocare* “utiliser du bois comme combustible” (lat. 13^e s., sans exemples)

cf. aussi GPSR 1, 155 s.v. *affouer*, *aföyi* “approvisionner de bois, fournir le bois nécessaire au chauffage” (Vd, V, F, B) [« le type *aföyi* correspond à l’afr. *afoyer* “faire du feu”, apr. *afogar*, prov. mod. *afougar* “incendier” qui remontent à une base lat. *AFFOCARE. La forme du canton du Jura [i.e. *afua*] correspond au type *affouer*, avec chute du -c- et influence de *fuə* “feu” »]

cf. aussi DOM s.v. *afogar* v. “mettre le feu à, incendier ; remplir d’ardeur ; exciter à ; fournir de chauffage”.

Rem. : l’attestation aocc. *afogar* mentionnée par le FEW [= Meyer Doc 228] avec le sens “fournir de chauffage” semble avoir un autre sens. Elle est vraisemblablement à rattacher à aocc. *foc* “foyer, famille” (FEW 3, 651b s.v. FÖCUS) ; il s’agit d’un s.m. avec le sens “faire le dénombrement des foyers d’un village” [en vue de la répartition des impôts] (v. DOM) [« par la despenssa facha à sa meysson per Mons lo archivari Alberti quant annè averter la villa sus lo affogar de Collobros »].

Nous renvoyons systématiquement au FEW, Gdf, GdfC, TL, DEAF, DFM et DMF. Les dictionnaires de latin médiéval tels que *Du Cange* (DC) et *Niermeyer* (Nierm) ont toujours été consultés. En revanche, le GPSR n’a été utilisé que de façon contrastive pour les types lexicaux connus aussi en Suisse romande (il est donc cité dans la section ‘cf.’), tout comme l’*Anglo-Norman Dictionary* et les dictionnaires de références pour l’ancien occitan (Lv, LvP, Rn et, éventuellement, le DOM).

Pour chaque dictionnaire consulté, nous indiquons la référence exacte (volume, page ou simplement l’en-tête pour les dictionnaires électroniques). S’ensuit un résumé des attestations, accompagnées de leur datation par fourchettes chronologiques. Chaque attestation est précédée d’une étiquette géolinguistique attribuée grâce à la localisation des occurrences. En ce qui concerne le FEW, nous mentionnons tout d’abord l’étymon sous lequel est classée l’unité lexicale ; ensuite, le passage en question est reproduit tel quel entre guillemets.

Quand un mot ou un sens spécifique n'est pas attesté dans un ou plusieurs dictionnaires, son absence est indiquée avec le symbole Ø.

La section peut se terminer avec une partie '*Remarques*' (Rem.) qui contient des commentaires métalexicographiques sur le traitement du mot en question dans les dictionnaires. Sont signalés, par exemple, les mauvaises lectures (rattachement étymologique erroné, sens imprécis) ou les erreurs de datations et localisation.

2.4.1.4. *Le commentaire linguistique*

La dernière partie des articles du DRFM est dédiée à l'interprétation des données linguistiques réunies dans les premières parties de l'article. Elle s'articule en deux volets principaux qui décrivent et analysent l'histoire des mots dans une optique variationnelle. Le premier volet a un but essentiellement descriptif, il retrace : 1) la diffusion du mot dans l'espace et dans le temps, 2) son sens contextuel et 3) sa présence dans les genres textuels. Cette section du commentaire, de type principalement phénoménologique, se présente de la façon suivante :

[section 1] Le régionalisme sémantique est attesté dans l'aire orientale de la Galloromania entre le 13^e et le 14^e siècle. Il est documenté en Lorraine, Champagne orientale, Franche-Comté et Bourgogne. Par ailleurs, il est également présent en domaine francoprovençal où il survit dans les parlers francoprovençaux de la Suisse romande (Berne, Vaud).

[section 2] Dans la documentation réunie le verbe prend le sens régional de "fournir, approvisionner le bois nécessaire au chauffage". La lexicographie de référence enregistre par ailleurs le sens "faire du feu, allumer", attesté en Picardie au 13^e siècle et au 14^e siècle en Normandie, et maintenu dans les dialectes du Hainaut, en Normandie et dans les Vosges (cf. FEW 3, 654b).

[section 3] L'usage du sens traité est circonscrit aux seuls textes documentaires. Notons que le sens "faire du feu, allumer" est, quant à lui, attesté surtout dans des textes littéraires (ReclCar, OresmeCiel).

Concernant le premier point, après avoir décrit l'extension du régionalisme dans une optique géo-chronologique (datation et localisation des attestations anciennes et mise en relation avec celles modernes), nous cherchons à identifier les dynamiques qui ont déterminé la diffusion. Il est question – dans le cas de régionalismes attestés dans plusieurs régions – de l'identification des centres diffuseurs du lexème, ainsi que des aires concernées par une documentation secondaire ou ponctuelle. Par ailleurs, la présence du type lexical traité en domaine francoprovençal et occitan (de façon totale ou partielle) est aussi systématiquement vérifiée dans une optique pangalloromane.

Il faut noter que l'identification des trajectoires de diffusion du régionalisme (et éventuellement d'une région 'épicerie') n'a pas pu toujours être définie de façon assurée. En l'absence de données suffisantes, nous avons renoncé à rédiger cette section

du commentaire⁷³. Dans certains cas, nous avons réussi à reconstruire de façon cohérente l'usage du régionalisme dans l'espace, en identifiant les aires originaires et secondaires. Dans d'autres, en raison de chaînons manquants, la rareté des données nous a uniquement permis de mener une description partielle de ce processus.

Cette première partie est suivie par la description des sens contextuels du mot⁷⁴, et enfin par l'explicitation des genres textuels concernés (usage dans les textes documentaires et littéraires).

Vient ensuite l'historique de l'article où sont traités 1) les questions étymologiques liées à la formation du régionalisme (étymon, moment de formation), 2) les changements sémantiques identifiés et 3) la place du régionalisme à l'intérieur de l'ensemble étymologique dans lequel il s'inscrit (rapport avec d'autres unités régionales, si c'est le cas).

[section 1] Le type lexical continue la base protoromane *AFFOCARE (cf. également les continuateurs francoprovençaux et occitans). L'occurrence *affocare* (1261), citée par Du Cange, est une relatinisation artificielle du type roman avec restitution de l'occlusive intervocalique.

[section 2] Le sens régional résulte sans doute d'une spécialisation sémantique propre au fr. rég. et au frpr. à partir d'un sens protoroman plus général du type "faire du feu" (sens attesté en pic.). Par ailleurs, l'ancien occitan connaît la spécialisation sémantique "incendier" (cf. FEW 3, 654b).

[section 3] C'est à partir d'*aföer* que sont formés les substantifs afr. rég. *aföement* s.m. "provision de bois de chauffage ; impôt payé sur le bois de feu" (lorr. 1248), *afeu* s. "affouage" (lorr. 1278) et *affoerece* s. "provision de bois de chauffage" (hapax lorr. 1255)⁷⁵.

L'analyse des trajectoires étymologiques (section 1) a comme objectif l'identification du moment et de la langue de formation du régionalisme sur la base des attestations disponibles. Dans le cas présent, nous avons pu reconstruire une base protoromane non attestée (*AFFOCARE), postulée sur la base des continuateurs pangalloromans. Dans d'autres, il s'agira de formations héréditaires qui continuent des mots attestés en latin, ou encore des formations d'époque romane. Dans cette rubrique, nous avons parfois intégré des remarques grapho-phonétiques pour des formes particulièrement intéressantes (par exemple les cas de relatinisations, d'évolutions phonétiques spécifiques ou régionales, etc.).

L'évolution sémantique est expliquée par la suite [section 2]. Dans le cas d'*aföuer* il semble être question d'une spécialisation à partir d'un sens éventuellement plus général ("faire du feu" > "fournir du bois de chauffage"). La régionalité de cette

⁷³ La structuration chronologique est évidemment utile pour identifier l'épicentre de l'usage d'un mot, toutefois, elle ne peut pas être le seul critère utilisé. L'analyse des trajectoires étymologiques peut contribuer à l'identification de l'aire de genèse du lexème et rendre compte ainsi de la diffusion des régionalismes dans l'espace. Cf. chap. 4.

⁷⁴ Signalons que cette section peut être absente quand aucune remarque sur le sens du mot traité ne s'avère nécessaire.

⁷⁵ Cf. Alletsguber (thèse soutenue en 2012, p. 50).

entrée concerne en fait l'aspect sémantique. La dernière section [section 3] mentionne les formations lexicales faisant partie du même ensemble régional, surtout s'il est question de lexèmes également régionaux.

L'article se termine avec un tableau synthétique qui résume tous les points traités dans le commentaire. Les informations présentes concernent la typologie de la régionalité (trois catégories sont possibles : sémantique, formelle et sémantique et formelle ensemble), les régions dans lesquelles le mot est attesté au Moyen Âge, la chronologie des datations, les genres textuels où le mot est documenté (nous distinguons essentiellement les textes documentaires et non documentaires au sens large) et la formation du régionalisme (protoromane, latine, française, empruntée à d'autres langues de contact). Enfin, dans la section 'Galloromania' est signalée la présence du lexème dans les autres langues galloromanes à l'époque ancienne. Nous utilisons ici l'étiquette "fr. rég." (et éventuellement frpr. et occ.) pour nous référer à l'époque médiévale.

Type de régionalité	sémantique
Extension	(wall.), lorr., champ., bourg., frcomt.
Chronologie	1256 – 1395
Genres textuels	doc.
Genèse	protoroman
Galloromania	fr. rég., frpr.

→ *aföage, aföement, aföeresce*

2.4.2. Les articles à corpus réduit

Pour certaines entrées, nous avons à disposition très peu de données anciennes (par exemple seulement deux ou trois attestations) ; ce sont ces articles que nous appelons 'à corpus réduit' (cf. les entrées AFÖERESCE, BROCHIE, HATETE, PROMORS, RENTAIRE)⁷⁶. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons néanmoins décidé de traiter ces mots, car ils nous semblent essentiels pour élargir notre connaissance de la langue ancienne. Dans certains cas, le traitement en tant que régionalisme est justifié par la présence de données dialectales modernes qui confirment la diffusion médiévale (cf. *infra* RENTAIRE) ou par la régionalité de l'ensemble étymologique dans lequel le terme s'inscrit (cf. *infra* AFÖERESCE). En ce qui concerne les hapax, évidemment dans ces cas la régionalité reste une hypothèse seulement vraisemblable qui pourrait être remise en discussion.

⁷⁶ Pour la liste complète voir l'annexe 3. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit de 48 mots en tout, dont 12 hapax.

Ci-après, est reproduit l'article RENTAIRE s.m. "redevance foncière sur une exploitation rurale" pour lequel seulement deux attestations anciennes sont connues⁷⁷.

bourg., frcomt. [RENTAIRE] s.m.

bourg. *rantere* 1331

frcomt. [JuBe] *renterre* **1324**

♦ (t. de droit) "redevance foncière sur une exploitation rurale"

1324 (DocLing : docJuBe 55, 4, vente de biens situés à Boncourt et Joncherey) : « (...) quant que je hay, doy et puiz havoir de-terre, communement ou deviseement, es villes et es finaiges de Boncourt et de Joncherey, en boys, en prez, en champs, en chessalz, en cultilz, en desmes, en renterres, en censes »

1331 (GarnierCh 2, 197 [Bourgogne]) : « (...) demi quartaul de blef parmi conseaul et avoine, à la mesure de Dijon, de annuel rante, que l'on appale rantere » (= DMF)

Aucune attest. anc. dans FEW, à ajouter dans 10, 174a s.v. RĚDDĚRE où sont rangées les attestations modernes : « frcomt. *rentaire* "registre où sont inscrites les rentes" ; Dijon, Ste-Sabine, langr. "fermage d'une terre", Pierrec. *rãt̃er*, Châten. *renterre*, Doubs *rentaire*, Bourn. *rãt̃er* "id. (en grain ou en argent)", Mesnay *rantère* "fermage payé en blé", Sancey *rentare*, PtNoir *rãt̃er* ; Chaussin *rentère* f. » et la note 13 : « Auffällig die übertragung auf die einzelne rente »

Ø Gdf, TL, DEAFpré, Nierm

DMF s.v. *rentaire* s.m. "redevance foncière, fermage (en grains)" (bourg. 1331)

cf. glossaire docJuBe s.v. *renterre* "rente"

Commentaire

Le lexème est attesté dans deux documents du 14^e siècle : un provenant du Jura suisse et l'autre de Bourgogne. Il survit dans les dialectes de Franche-Comté (Jura, Haute-Saône, Doubs) et plus rarement en Bourgogne et Champagne.

Il désigne une redevance foncière sur une exploitation rurale (cf. la glose dans l'attestation de 1331).

Son usage est circonscrit aux seuls textes documentaires.

Substantif masculin dérivé en *-aire* (évolution savante du lat. -ARIU) formé sur l'afr. *rente* f. "revenu annuel d'un bien exploité". On peut supposer une formation tardive, vu la rareté des attestations médiévales.

Type de régionalité	form./sém.
Extension	bourg., frcomt. [JuBe]
Chronologie	1324, 1331
Genres textuels	doc.
Genèse	français
Galloromania	fr. rég.

⁷⁷ Rédacteur de l'article Alessandra Bossone [AB].

Ce terme est presque absent de la lexicographie de référence. Mis à part le DMF, dans lequel le traitement reste succinct, les deux attestations anciennes n'apparaissent dans aucun dictionnaire. Notre article permet donc de fournir la première attestation du type lexicale (à ajouter dans FEW s.v. REDDERE) et de faire ainsi le lien avec les relevés modernes enregistrés dans le FEW.

Dans d'autres exemples, le traitement, dans le DRFM, d'un mot peu attesté se justifie à la lumière de la régionalité de l'ensemble étymologique auquel il appartient. C'est le cas du substantif AFÖERESCE⁷⁸ qui s'inscrit dans une famille entièrement régionale (cf. *supra* AFOER et aussi les entrées AFÖAGE, AFÖEMENT).

lorr. AFÖERESCE s.f.

lorr. [Metz] *affoerece* (1255, 1257), *fouerace* 1262

♦ “provision de bois de chauffage”

- 1255 (DocLing : chMo 167, 34, litige entre Gobert d'Apremont et l'abbaye Saint-Vincent = ProstPropr 44b) : « (...) et li altre bois ki sont dever Sylluez, et pardevers Heypes, et pardevers Poutous lor demourent por lour affoerece » (= DEAFpré)
- 1257 (DocLing : chMM 128, 31, vidimus de l'acte précédent [AbbSVincMetz? EpMetz?]) : « (...) et li altre bois ki sunt dever Syllues, et par devers Heypes, et par devers Pontous lour demorent por lour affoerece »
- 1262 (DocLing : chMM 216, 3, donation à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois par Helvis de Morey [AbbSMBois]) : « (...) ait recognu et recognoit que li abbes et li covens de Seinte Marie au Boix delés Prignei, ont lour fouerace en son boix de Behu »

FEW 3, 654b s.v. FOCUS : « alorr. *affoerece* “provision de bois de chauffage” (1255, HaustEt 308) »

Gdf 1, 145b s.v. *afoerece* “provision de bois de chauffage” (lorr. 1255)

Ø TL, DMF, DFM

DEAFpré s.v. *aföeresce* “provision de bois de chauffage” (lorr. 1255, 1257)

Commentaire :

Le lexème n'est connu que par un document de Metz de 1255 et par sa copie de 1257.

Il s'agit d'un dérivé d'afr. rég. *aföer* au moyen du suffixe *-ece* (< -ITIA, cf. Nyrop 3, § 218). Il existe aussi une forme avec aphérèse *fouerace* qui n'est pas enregistrée par les dictionnaires⁷⁹. Selon Alletsgruber (2012, 51), « comme le sens en question est secondaire et régional, une substantivation assez récente par ellipse de **laigne affoerece* n'en est que plus probable ».

La régionalité lorraine du mot est assurée par la régionalité de la famille lexicale auquel il appartient.

⁷⁸ Rédacteur Marco Robecchi [MR].

⁷⁹ Elle a été signalée par Bruneau (1925) dans R 51, 440, compte rendu du HaustEt, avec d'autres attestations lorraines de 1285 etc. (merci à GR). Bruneau ajoute : « ce mot signifie, non seulement : provision de bois de chauffage, mais : droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt, et : canton de la forêt où l'on a le droit de prendre du bois de chauffage ; le lieu-dit : *les Fourasses* est encore commun aujourd'hui » ; nous ne pouvons pas faire ces distinctions si subtiles dans notre documentation.

Type de régionalité	form./sém.
Extension	lorr. [Metz]
Chronologie	1255 – 1262
Genres textuels	doc.
Genèse	français
Galloromania	fr. rég.

→ *aföage, aföement, aföer*

Pour conclure, il est avéré que l’attribution de la régionalité doit se baser, par principe, sur une documentation exhaustive ou en tout cas la plus riche possible. Cependant, l’analyse détaillée de types lexicaux rares (jusqu’à l’hapax) peut également s’avérer parlante lorsque l’on considère l’unité au sein de sa famille étymologique et en lien avec les données modernes. Par ailleurs, ces articles nous ont souvent donné l’occasion de réfléchir sur les dynamiques de formation d’unités linguistiques presque inconnues à la lexicographie et de combler ainsi quelques lacunes de la discipline.

3. Les sources exploitées à la lumière de la régionalité

L'analyse lexicologique que nous menons s'appuie sur les articles lexicographiques du DRFM et donc, par conséquence, sur les sources qui en sont à la base (cf. 2.2.). Nous donnerons, par la suite, une description détaillée des différentes typologies de sources exploitées à la lumière de la régionalité, en distinguant trois niveaux différents : 1) les sources principales (3.1.), 2) les sources complémentaires (3.2.) et 3) les sources tertiaires (3.3.). Comme nous le verrons, le corpus exploité comprend des textes de genres divers ; cette caractéristique nous a permis à la fois de vérifier nos données primaires et de les compléter dans une optique contrastive. Dans le paragraphe 3.4. est examiné l'apport de l'analyse de la régionalité dans les textes littéraires au sens large.

3.1. La source principale : le corpus des DocLing

La source principale de notre documentation se compose des textes édités dans la base de données des *Documents linguistiques galloromans*, disponible à l'adresse électronique suivante <<http://www.rose.uzh.ch/docling/>>⁸⁰. Ces textes constituent une base empirique de première main, pour laquelle nous pouvons bénéficier d'éditions philologiquement fiables – pour la plupart accompagnées des photos des manuscrits – ainsi que d'informations détaillées sur le contexte de genèse de chaque document. Nous donnerons de suite un aperçu général de la base textuelle suivi d'une description plus détaillée des corpus concernant les régions étudiées (3.1.1., 3.1.2., 3.1.3., 3.1.4.).

La décision d'utiliser des textes documentaires comme source principale pour une étude lexicologique sur la régionalité entraîne plusieurs avantages qui sont désormais connus (cf. Dees 1984, 1985, 1987 et Glessgen 2008). Premièrement, ce genre de textes est généralement daté et souvent transmis sous leur forme originale, contrairement aux autres typologies textuelles. Par ailleurs, bien que les chartes ne nomment en principe pas le rédacteur qui les a rédigées, leur provenance géographique est souvent déterminable sur la base d'éléments extralinguistiques ou internes non linguistiques. Ces spécificités fournissent un point de départ particulièrement heureux pour le rattachement chronologique et géographique des attestations documentaires.

Une autre qualité des chartes consiste dans la grande disponibilité de ce genre de textes, qui sont distribués sur le territoire de la Galloromania de façon plutôt homogène⁸¹. Cela permet d'acquérir des données plus amples et donc exploitables de

⁸⁰ Le site qui héberge la base de données est le serveur du *Romanisches Seminar* de Zurich.

⁸¹ Cf. Glessgen (2008 : 419) : « les chartes du domaine d'oïl [...] connaissent une bonne distribution dans l'espace et dans le diasystème de l'écrit. À travers elles, il est donc possible d'accéder à de nombreux lieux d'écriture différents et d'une importance très variable. Cette caractéristique vaut pleinement pour la Galloromania [...] ».

manière systématique avec une plus grande précision. Citons de Glessgen (2017b : 1261) :

« Entre 1300 et 1500, les inventaires et documents comptables, les actes de la pratique juridique, décrets et testaments, ou encore les lettres commerciales et politiques forment plusieurs centaines de millions de pages en français. La masse textuelle de l'écrit documentaire dépasse dans la *Romania* médiévale celle de tous les autres genres textuels confondus par un facteur 100 ».

En dernier lieu, étant donné que les chartes sont des textes avec une portée communicative plutôt faible, elles peuvent nous renseigner sur des réalités linguistiques locales qui émergent difficilement dans d'autres typologies textuelles. À cet égard, nous relevons dans notre nomenclature certains exemples de mots restés inconnus à la lexicographie jusqu'à présent (nous faisons référence, p. ex., aux quelques cas de 'statalismes' propres à la ville de Metz et aux termes juridiques ou ruraux très fréquents dans les textes documentaires).

Après avoir brièvement esquissé le potentiel de recherche de l'écrit documentaire, venons-en au projet des DocLing. Il a été entrepris à l'École nationale des chartes en 1890 par Paul Meyer qui a ouvert la voie, en se dédiant à l'écrit documentaire provenant de l'aire occitane. L'entreprise a été poursuivie au fil des années par Clovis Brunel d'abord, et Jacques Monfrin ensuite ; ce dernier décide de changer l'orientation du projet qui se focalise progressivement sur l'aire oïlique. D'ailleurs, le dessein global des DocLing se précise aussi sur une base chronologique, en réunissant exclusivement les documents les plus anciens produits en *scriptae* vernaculaires (*grosso modo* jusqu'à 1271).

Dans ces trois premières phases (correspondant aux années 1890-1998) le projet a conduit à la publication de plusieurs volumes de chartes : notamment les documents occitans de Meyer et Brunel (1909, 1926), les quatre volumes de textes documentaires concernant l'aire oïlique dirigés par Monfrin et Fossier (1974 [ChHM], 1975 [chV], 1984 [DocHainR] et 1988 [DocAube]) et les deux volumes supplémentaires dédiés au territoire francoprovençal (Gonon 1974, Durdilly 1975). Par ailleurs, en plus des volumes publiés, sept séries de chartes sont restées à l'état de manuscrits : il s'agit notamment de thèses suivies par Monfrin à l'École des chartes⁸².

Depuis les années 2000, la direction du projet a été reprise par Martin Glessgen à l'université de Zurich qui a mis en place son développement informatique⁸³ :

« Nous nous sommes donné alors l'objectif [...] de poursuivre le dessein de Monfrin sous les auspices de la philologie informatique : informatiser les volumes manuscrits, élargir géographiquement les recensements » (Glessgen 2017b : 1272).

⁸² Il s'agit des séries concernant la ville de Douai et les départements du Pas-de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Côte-d'Or et du Doubs.

⁸³ Pour une histoire du projet, renvoyons à Glessgen 2015 et 2017b.

À l'heure actuelle, la base de donnée informatique réunit *ca* 3 363 documents. Il s'agit des plus anciens documents en *scriptae* vernaculaires provenant des trois domaines linguistiques de la Galloromania. En particulier les corpus oïliques qui se laissent dater entre le début du 13^e et le 14^e siècle⁸⁴ et les corpus francoprovençaux aux 13^e-15^e siècles. Il est question, dans la plupart des cas, de documents originaux. Par ailleurs, la base textuelle inclut également un certain nombre de copies contemporaines (notamment des *vidimus*), qui ont été également prises en compte dans l'analyse lexicologique, étant donné qu'elles sont souvent rattachées au même contexte d'origine que les originaux⁸⁵.

Les documents sont organisés en plusieurs corpus (il s'agit, à l'heure actuelle, de 16 corpus oïliques, 8 francoprovençaux⁸⁶ et 3 occitans⁸⁷), chaque corpus étant rattaché à un département français moderne (ou à un canton pour la Suisse)⁸⁸. Conformément à cette organisation, nous nous baserons dans l'analyse sur les territoires politiques actuels (notamment l'organisation en département), tout en gardant à l'esprit que ces frontières ne coïncident pas avec les frontières de l'époque. L'organisation des corpus se base sur la conservation actuelle des documents dans les archives départementales ; il faut donc prendre en compte que cette caractéristique peut créer une vision fautive de la provenance réelle des documents. Nous reviendrons sur cette question au cours du chapitre 5 où nous traiterons de la localisation des textes.

Du point de vue géographique, les corpus oïliques édités dans les DocLing informatiques couvrent toute l'aire orientale du territoire : la Picardie (avec les documents de Douai)⁸⁹, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté sont représentées. À cela, il faut ajouter les 140 chartes royales éditées par Paul Videsott en 2014 (cf. Videsott 2015a). Notons que les deux volumes de la série des documents linguistiques de la Belgique romane (Ruelle 1984 [ChHain]⁹⁰ et Mantou 1987 [ChFl]⁹¹), ainsi que le volume concernant l'Oise (Carolus-Barré 1964 [ChOise]⁹²) ne sont pas présents dans la base de données électronique. Nous avons par ailleurs dépouillé les glossaires qui accompagnent les éditions papiers et ajouté les attestations

⁸⁴ Notons que la plus ancienne charte date de 1204 et provient de la ville de Douai.

⁸⁵ Il faut signaler que l'attitude envers les copies a changé au cours du projet. Si Paul Meyer a exclu de manière rigoureuse toutes les copies, Monfrin a, quant à lui, opté pour une position moins sévère qui restait toutefois ciblée sur les originaux.

⁸⁶ Il s'agit des corpus du Forez (DocForez = 63 doc.), de l'Ain (docAin = 18 doc.), de Lyon (docLyon = 49 doc.), de Grenoble (docGren = comptes consulaires), du canton de Vaud et de Genève (docVauGe = 72 doc.), de Neuchâtel (chNCh = 182 doc.) et de Fribourg (docFrib = 74 doc.). Auxquels il faut ajouter la Somme du code (Codi).

⁸⁷ Il s'agit des corpus docAlpHPr (71 doc.), docHAlp (21 doc.) et docAlpM (60 doc.). Par ailleurs, d'autres corpus sont, à l'heure actuelle, en cours d'intégration.

⁸⁸ Pour le domaine oïlique, les seules exceptions sont constituées des chartes de Douai et du corpus du JuBe qui contient les documents en *scripta* oïlique provenant du canton suisse du Jura et du canton de Berne.

⁸⁹ Il est question de 500 documents (1240-1270) ; édition papier par Mestayer 1970 ms et édition électronique par Brunner 2013.

⁹⁰ Il s'agit de 133 documents (1206-1270) qui sont pour la plupart picards (cf. Ruelle 1984 : 2).

⁹¹ Il est question de 81 documents (1224-1271) qui sont essentiellement picards (cf. Mantou 1987 : XV).

⁹² Il est question de 202 documents datés entre 1241 et 1286.

éventuelles.

Pour les quatre régions à l'étude, nous avons pu bénéficier d'une couverture géographique presque totale dans la base de données : la Lorraine est représentée par les départements de la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges ; la Champagne par les départements de la Marne et la Haute-Marne, pour la Bourgogne sont présents les départements de la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire et enfin pour la Franche-Comté les départements du Jura et de la Haute-Saône (cf. *infra* pour les références aux éditions ou aussi 11.1.2.). À ces corpus, il faut ajouter celui des documents en *scripta* oïlique provenant du canton suisse du Jura et de la partie francophone de celui de Berne.

Le fait que le corpus des DocLing soit plus étendu que l'aire géographique que nous étudions est très précieux dans la mesure où il couvre des départements voisins à ceux examinés permettant ainsi un regard contrastif sûr et dans des conditions d'analyse identique. Dans cette optique, nous avons exploité en premier lieu les données des corpus oïliques des régions orientales, alors que les autres matériaux (notamment les documents picards, ceux des chartes royales et en *scriptae* francoprovençales) ont été utilisés de façon contrastive pour souligner des cas de convergence entre régions ou domaines linguistiques divers (cf. chap. 4).

Du point de vue des genres textuels des documents, pour les corpus oïliques, il est essentiellement question de chartes correspondant à plusieurs typologies, soit : ventes, donations, accensements, reconnaissances, règlements de litiges, etc.⁹³. Par ailleurs, nous relevons aussi des lettres et des testaments qui restent cependant peu représentés. Les documents de gestion interne et de comptabilité (comptes, terriers) sont, à quelques exceptions près, absents de ces corpus (cf. 9.2.1.)⁹⁴.

Venons-en maintenant aux critères philologiques des éditions. Pour l'édition électronique, les documents ont été saisis dans un encodage neutre de type XML qui permet de structurer le texte grâce à plusieurs balises⁹⁵. Par ailleurs, des photos (*recto* et *verso*) de presque tous les documents ont été mises à disposition des utilisateurs.

Les principes d'édition des DocLing prolongent pour l'essentiel ceux exposés par Jacques Monfrin dans le premier volume de la série française de la collection des *Documents linguistiques galloromans* (cf. Monfrin 1974 : LXIII-LXX et les critères d'édition dans le descriptif du projet sur le site)⁹⁶. Par ailleurs, quelques précisions ont

⁹³ Ce paramètre est indiqué grâce à l'option <type> dans l'XML des documents.

⁹⁴ Notons brièvement que dans les corpus francoprovençaux des DocLing les documents de la pratique sont beaucoup plus représentés, surtout en territoire français. Cf. à ce propos Carles / Glessgen (2019 : 13) : « Du point de vue des genres textuels concernés, au sein du territoire français se trouvent presque exclusivement des documents de gestion et de comptabilité en *scripta* francoprovençale, alors qu'en Suisse les chartes sont fréquentes, toutefois souvent sous une forme fortement oïlique. Les testaments restent rares, comme partout ailleurs dans la Galloromania ».

⁹⁵ Les balises se divisent en trois ensembles : 1) les éléments de structuration générale, 2) le tableau analytique et 3) le texte lui-même.

⁹⁶ Signalons ci-après les normes générales : les graphèmes <v> et <u> et <i> et <j>, paléographiquement indistincts, ont été édités selon l'usage moderne, en tenant compte de la valeur consonantique ou vocalique ; par le même souci de clarté on distingue à préposition de *a* verbe, *ou* conjonction de *où* adverbe et *là* article de *là* adverbe. Relativement à l'accentuation, l'accent aigu est utilisé sur tout /e/

été ajoutées par rapport aux éditions papier dirigées par Monfrin. L'édition électronique comporte une segmentation sémantique-syntaxique des textes en plusieurs divisions qui guide la compréhension du texte⁹⁷. Citons le descriptif du projet publié en ligne :

« Les critères de la présente édition électronique entendent réaliser une synthèse entre l'ancienne et la nouvelle philologie : il faut rendre les textes anciens familiers et compréhensibles au lecteur moderne, ce qui oblige à des interventions qui en diminuent l'authenticité ; parallèlement, le linguiste doit pouvoir s'appuyer sur des reproductions très proches de l'original, si possible sous une forme informatique qui permet des quantifications ».

Concrètement, le principe du double encodage permet d'intégrer dans la même édition critique des éléments de la structure ancienne et moderne qui sont structurés sur deux niveaux (p. ex. ponctuation et majuscules originales et modernes en même temps). Par ailleurs, le lecteur a également la possibilité de visualiser l'édition diplomatique, plus conservatrice, ou celle interprétative qui reproduit, à l'inverse, un texte modernisé.

Enfin, chaque texte est accompagné d'un tableau analytique comprenant : l'indication de la date, le genre textuel, un résumé du contenu et des acteurs concernés (auteur, disposant, bénéficiaire, autres acteurs), le rédacteur supposé (chancellerie, cathédrale, abbaye, église, seigneur, etc.) – quand identifié –, la description matérielle de la charte et le lieu de conservation.

La prise en compte du paramètre du rédacteur dont émanent les actes – correspondant à l'entité du lieu d'écriture selon la terminologie introduite par Glessgen (2008) – ouvre des perspectives nouvelles pour les études sur les langues anciennes. La connaissance de ce paramètre permet avant tout une localisation précise du document en question (cf. 5.1.1.)⁹⁸. Il nous renseigne également sur les conditions de sa genèse et sur son impact dans le contexte paradigmatique.

L'identification des rédacteurs a été réalisée de manière systématique pour certains corpus des DocLing (notamment : Marne, Haute-Marne, Jura, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle et Meuse). Concrètement, elle résulte de la combinaison de paramètres externes, à savoir paléographiques (support, format, mise en page, écriture, sceau, etc.) et internes, à la fois linguistiques (notamment l'analyse scriptologique) et non linguistiques (il est question des protagonistes des chartes, de l'auteur, du disposant, du sigillant et du bénéficiaire)⁹⁹.

Pour conclure, il faut souligner que la base des DocLing ne se limite pas à fournir des éditions de chartes philologiquement fiables ; elle envisage aussi d'être utilisée en vue d'interprétations linguistiques complexes. La base textuelle permet, via le logiciel Phoenix2, des interrogations qui peuvent être mises à profit dans plusieurs domaines

accentué en position finale absolue de mot absolue ou devant <s> ; au contraire, l'accent n'intervient pas devant <z> final ou pour <ee>.

⁹⁷ Les divisions sont indiquées dans la structure XML au moyen de la balise <div n = 1>.

⁹⁸ Cf. Glessgen (2008 : 419) : « Il nous semble toutefois que l'entité la plus déterminante pour la 'localisation' d'un document juridique est l'institution de laquelle celui-ci émane ».

⁹⁹ Cf. Glessgen 2008 d'où nous reprenons cette distinction et cf. *infra* le chap. 5 sur la localisation.

linguistiques, notamment la scriptologie, la lexicologie ou, en général, l'histoire de la langue.

En ce qui concerne l'élaboration lexicologique qui nous intéresse, la totalité du vocabulaire des DocLing a fait l'objet d'une lemmatisation (il s'agit au total de *ca* 4 600 lemmes). La base textuelle supporte donc des recherches par lemme (= *lemmata*) et par formes (= *types*) qui font appel aux expressions régulières¹⁰⁰. Cette enquête peut être réalisée sur la totalité des documents édités ou également sur un corpus présélectionné sur la base de plusieurs paramètres, tels que le département, le rédacteur, le genre textuel, etc.

Le développement de ces volets d'analyse met à disposition des utilisateurs un corpus lexical suffisamment étendu qui peut être traité sous plusieurs aspects ; l'un d'eux est évidemment l'analyse de la régionalité.

3.1.1. *Les chartes champenoises des DocLing*

Les chartes champenoises éditées dans la base électronique des DocLing proviennent des départements de la Marne et de la Haute-Marne. À cela nous avons ajouté le dépouillement du glossaire du volume papier publié par Dominique Coq pour la série des *Documents Linguistiques de la France* (1988). Ce volume englobe les chartes provenant des trois départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne. Il ne s'agit donc pas seulement de documents champenois mais aussi bourguignons.

Le corpus de la Haute-Marne, publié en 1974 par Jean-Gabriel Gigot sous forme papier, a été réédité dans l'édition électronique par Dumitru Kihai ; il contient 276 textes qui vont de 1232 à 1286. En revanche, les documents de la Marne ont été préparés par Dumitru Kihai dans le cadre de sa thèse de doctorat (2009) ; il s'agit de 230 actes écrits entre 1234 et 1272.

Il faut signaler que la base des DocLing ne contient pas d'actes provenant du département des Ardennes. Cependant, nous avons vérifié la présence de certains lexèmes dans le *Trésor des chartes du comté de Rethel* (ChRethelS) qui réunit des documents provenant de la Champagne septentrionale¹⁰¹.

Considérons, à présent, la situation de la Champagne d'un point de vue historique ; ce qui nous permettra d'identifier les principaux rédacteurs présents sur le territoire à l'époque qui nous intéresse¹⁰². Au 13^e siècle, l'aire de la Champagne était répartie entre plusieurs pouvoirs : tout d'abord, celui du roi de France [RFrance] et des

¹⁰⁰ Rappelons que les corpus francoprovençaux n'ont pas encore fait l'objet d'une lemmatisation, dans ce cas une recherche sous les différentes formes graphiques (= 'type') s'impose.

¹⁰¹ Ajoutons par ailleurs que ce recueil de chartes a été dépouillé par le DEAFpré et par le DMF, ce qui nous a permis de vérifier rapidement la présence des lexèmes traités.

¹⁰² Nous signalons entre crochets carrés les abréviations utilisées dans les DocLing pour désigner les rédacteurs des actes.

comtes palatins de Champagne et de Brie [RNavarre]¹⁰³. Par ailleurs, la puissance des ducs de Bourgogne s'étendait jusqu'à la Haute-Marne, notamment à la partie méridionale du département¹⁰⁴. En ce qui concerne la frontière orientale, les comtes de Champagne empiétaient en Lorraine sur les terres de l'Empire.

À cette première répartition du territoire, il faudra superposer la répartition ecclésiastique des diocèses (notamment les diocèses de Langres [EpLangres], Troyes et Reims [EpReims]), des abbayes (abbaye d'Auberive [AbbAuberive], de Morimond [AbbMorimond], des Trois Fontaines [AbbTroisFontaines], de Notre-Dame de La Charmoye [AbbCharmoye], de Saint-Denis de Reims [AbbSRReims], etc.), des églises et les nombreux seigneurs laïcs du territoire (seigneur de Til-Châtel [STilChatel], bailli de Vitry [SVitry], etc.). Voici un aperçu récapitulatif de tous les corpus champenois :

sigle	département de dépôt	éd. papier	éd. électronique	dates	nombre de documents
chMa	Marne		Kihaï 2009	1234-1272	230
chHM ¹⁰⁵	Haute-Marne	Gigot 1974	Kihaï 2009	1232-1286	276
chAubeC	Aube ¹⁰⁶	Coq	Ø	1239-1270	59
					= 565

3.1.2. Les chartes lorraines des DocLing

Les éditions électroniques des chartes lorraines contenues dans les DocLing sont organisées en quatre corpus provenant des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Parmi ces quatre corpus de chartes, celui concernant les Vosges avait déjà été édité sous forme papier par Lanher en 1975, dans la série des chartes en langue française antérieures à 1271 dirigée par Monfrin. Le corpus, comprenant 146 documents datés entre 1223 et 1271, a été repris en vue de l'édition électronique par David Trotter (2014).

Les chartes de la Meurthe-et-Moselle comprennent 290 documents datés entre 1232 et 1266. Ils ont été publiés par Michel Arnod (1974) dans sa thèse de l'École des Chartes et ensuite réédités dans la version électronique par Glessgen ; l'édition est accompagnée des photos *recto* et *verso* des actes. Notons que ce corpus a été analysé dans le détail par Glessgen (2008) en vue de l'identification des lieux d'écriture des actes. Les documents de la Meuse (237 doc. ; 1225–1271) ont été édités par Anne-Christelle Matthey dans le cadre de sa thèse de doctorat (2006) ; ils sont également

¹⁰³ Dans la période couverte par les documents des DocLing il s'agit de Thibaut IV roi de Navarre (1222-1253) et de Thibaut V (1253-1270).

¹⁰⁴ Cf. Monfrin dans les éditions publiées pour la Haute-Marne cf. *Introduction* XCI et pour l'Aube, Seine-et-Marne-Yonne cf. *Introduction* XXXI.

¹⁰⁵ Signalons que ce corpus est localisé lorr. mérid. dans la *Bibliographie* du DEAF. Cf. *infra* 5.2.

¹⁰⁶ Il s'agit de 109 chartes au total : 9 provenant du département de la Seine-et-Marne et le reste de la Yonne.

accompagnés de photos. Enfin, le corpus de la Moselle, préparé par Martina Pitz, a été revu et intégré en format XML dans la base de données par nous-même et notre collègue Robecchi sous la direction de Glessgen. Il contient 274 documents, datés entre 1215 et 1271 et conservés aux archives départementales et municipales de la ville de Metz. Nous nous sommes aussi chargés de la prise de vue et de l'importation des photos.

D'un point de vue historique, au 13^e siècle, le duché de Lorraine faisait partie du Saint Empire Romain Germanique. Le pouvoir seigneurial de la région était disputé essentiellement entre les ducs de Lorraine¹⁰⁷ [DLorr], les évêques (de Metz [EpMetz], de Verdun [EpVerdun] et de Toul [EpToul]) et les comtes (de Bar¹⁰⁸ [CBar], mais aussi de Vaudémont [CVaudémont], Salm [CSalm], etc.). De ces institutions émanent la plupart des actes provenant de la région. À ces entités, il faudra ajouter d'autres établissements ecclésiastiques (les *scriptoria* abbatiales d'Evaux, de Gorze, de Châtillon, de Saint-Evre de Toul, de Saint-Mihiel, etc. et les églises paroissiales) et laïques moins importants (seigneurs comme celui d'Apremont [SApremont], de Commercy [SCommercy], etc.) qui peuvent aussi être identifiés comme rédacteurs¹⁰⁹.

Il faut signaler que le département actuel des Vosges se place dans une position légèrement décentrée – d'un point de vue géographique et historique¹¹⁰ – à l'intérieur de la région lorraine (cf. Bloch 1917)¹¹¹. Sa position particulière se relève aussi dans la distribution des traits linguistiques. Les chartes des Vosges se détachent souvent des autres corpus lorrains pour former un bloc homogène avec les chartes de la Haute-Saône, de la Haute-Marne orientale et du Jura suisse¹¹². Voici le tableau concernant l'ensemble des corpus lorrains :

sigle	département de dépôt	éd. papier	éd. électronique	dates	nombre de documents
chMM	Meurthe-et-Moselle	Arnod 1974 ms.	Glessgen 2009	1232-1267	290
chMo	Moselle	Pitz 2005	Bossone/Robecchi 2019	1215-1271	274
chMe	Meuse		Matthey 2009	1225-1270	237

¹⁰⁷ A l'époque des documents il s'agit de : Mathieu II (1220-1251) et Ferri II (1251-1303).

¹⁰⁸ Notamment Henri II (1214-1239) et Thiébaud II (1239-1291).

¹⁰⁹ Cf. Glessgen 2008.

¹¹⁰ La présence du massif des Vosges réduisait évidemment les possibilités de communication avec le reste de la région.

¹¹¹ Cf. aussi Dauzat (1927 : 145) à propos des parlers lorrains : « les parlers lorrains, assez résistants dans leur ensemble, offrent une dégradation d'est en ouest très remarquable, l'est présentant le maximum d'archaïsmes dans les Vosges et en bordure de l'allemand, l'ouest ayant, au contraire, subi au maximum (pour ce groupe) l'influence du français ».

¹¹² Cf. Lanher (1975 : IX) : « Aussi avons-nous trouvé dans les Vosges des chartes très semblables à celles que nous avons recueillies en Haute-Marne, chartes émanées de seigneurs proches de la terre, de modestes dignitaires ecclésiastiques ». Cf. aussi Schüle / Scheurer / Marzys (2002 : 19) dans l'introduction à leur édition : « Il suffit en effet de comparer les principaux traits caractéristiques de nos textes avec ceux qu'a relevé M. Jean Lanher dans les chartes du département des Vosges pour nous retrouver dans un paysage linguistique connu ».

chV	Vosges	Lanher 1975	Trotter 2014	1235-1271	146
					= 947

3.1.3. Les chartes bourguignonnes des DocLing

La Bourgogne est représentée dans la base textuelle des DocLing par les chartes provenant des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Aux documents de ces trois départements, nous avons ajouté le dépouillement des chartes de l'Yonne éditées dans l'édition papier par Dominique Coq (1988).

Les corpus de la Nièvre (34 doc., 1275-1330) et de la Saône-et-Loire (100 doc. ; 1259-1319) ont été transcrits et édités par Julia Alletsgruber pour sa thèse de doctorat (2013). Ils comprennent un nombre restreint de documents qui s'explique à la lumière de la prédominance du latin dans les chartes de cette zone (cf. thèse Alletsgruber 2012 : 16). En revanche, le département de la Côte-d'Or est mieux représenté avec 250 documents datés entre 1239 et 1306 ; ces textes ont été édités sous forme papier en 1988 par Valérie Neveu et ensuite saisis informatiquement en 2016 (Bürli / Glessgen). En ce qui concerne la Yonne, nous avons pu consulter 37 documents qui se laissent dater entre 1241 et 1270.

Dans la période couverte par nos documents, la plus grande partie de l'espace bourguignon était occupée par le duché, gouverné à l'époque (et jusqu'en 1361) par la dynastie capétienne (Hugues IV, Robert II, Hugues V, Eudes IV). Par ailleurs, le Nivernais était dominé par les comtes de Nevers et le comté de Mâcon, au sud du duché, était entre les mains du roi depuis 1239.

En ce qui concerne les rédacteurs dont émanent les actes, ils n'ont pas été identifiés de façon systématique pour les chartes bourguignonnes. Toutefois, les auteurs et les bénéficiaires mentionnés dans les documents sont pour la plupart les suivants¹¹³ : les ducs de Bourgogne (Hugues IV, Robert II, Eudes IV, Yolende), les comtes de Bourgogne et de Nevers et le bailli de Dijon. À ceux-ci il faudra ajouter des seigneurs mineurs tels que le seigneur de Tîl-Chatel et la dame d'Antigny.

sigle	département de dépôt	éd. papier	éd. électronique	dates	nombre de documents
chCO	Côte-d'Or	Neveu 1988 ms.	Bürli/Glessgen 2016	1239-1306	231
chSL	Saône-et- Loire		Alletsgruber 2014	1259-1331	100

¹¹³ Il est désormais prouvé que l'auteur (et/ou le bénéficiaire) d'une charte ne coïncide pas forcément avec le rédacteur ; toutefois Glessgen (2008 : 520sq.), dans son analyse des chartes de la Meurthe-et-Moselle, a prouvé que cette identité existe au moins dans *grosso modo* la moitié des cas. Il écrit : « le rédacteur représente un paramètre à part dans le paysage diplomatique : il n'est pas directement corrélé avec l'un des autres paramètres, mais il entretient une relation avec l'ensemble ».

chNi	Nièvre		Alletsgruber 2014	1275-1330	34
chAubeC	Yonne	Coq 1988		1241-1270	37
					= 402

3.1.4. Les chartes franc-comtoises des DocLing

Pour la Franche-Comté, nous avons pu exploiter le corpus provenant du département du Jura, contenant 95 documents datés entre 1243 et 1296, et celui de la Haute-Saône qui compte 132 actes entre 1242 et 1300. Les transcriptions de ces corpus ont été réalisées par Claire Muller dans le cadre de sa thèse de doctorat (2014).

Par ailleurs, signalons que l'intégration informatique des chartes du département du Doubs est désormais en cours¹¹⁴. Il s'agit d'une série en deux volumes organisés chronologiquement (306 documents datés entre 1233 et 1271), qui ont été préparés par Martin Lefèvres (1975) et Judith Ducourtieux (1994) dans le cadre de leurs thèses à l'École des chartes¹¹⁵. Nous avons eu accès aux saisies en format Word des documents et notamment au glossaire qui accompagne le premier volume. Étant donné que leur édition n'était pas entièrement mise au point au moment de la rédaction des articles, nous avons consulté exclusivement le glossaire déjà disponible¹¹⁶.

Au début du 13^e siècle, la Franche-Comté – qui correspondait à l'époque au comté de Bourgogne – faisait partie de l'Empire¹¹⁷. Le comté était effectivement gouverné par les comtes Méranie Othon II (1208-1234) et Othon III (1234-1248). Toutefois, cette période a été caractérisée par plusieurs tentatives de prise d'autonomie menées par la noblesse comtoise : la principale famille étant celle des comtes de Chalon qui avait conservé le titre de comtes de Bourgogne (notamment Etienne II d'Auxonne 1172-1241 et Jean de Chalon 1190-1267). En 1237, Jean remet à Hugues IV de Bourgogne le comté d'Auxonne pour recevoir en retour les villes de Salin, Ornans et Vuillafans. Dondaine (1972 : 57) écrit à ce propos : « bientôt sur toutes les hauteurs qui surveillent les routes commerciales du Jura, Jean de Chalon possède des châteaux par lesquels il tient tout le pays sous sa domination ». Le comté sera cédé au domaine royal en 1295 (selon le traité de Vincennes) par le petit fils de Jean, Othon IV, comme dot pour le mariage de sa fille Jeanne avec un fils du roi Philippe le Bel.

Sur la base des deux corpus conservés dans les archives de la Franche-Comté, plusieurs rédacteurs ont été identifiés. Citons par exemple : Jean comte de Bourgogne et seigneur de Salins [CBourg], Jean II comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort [CAuxerre], le sénéchal de Bourgogne [SenechalBourg] et le prévôt de Vesoul

¹¹⁴ Il est question de documents provenant des archives départementales du Doubs, des archives hospitalières et des archives communales de Besançon.

¹¹⁵ Le premier volume comprend 164 actes datés entre 1233 et 1260 ; il est accompagné d'une analyse linguistique et d'un glossaire. Le deuxième volume comprend 142 documents (1261-1271). L'édition de Judith Ducourtieux (1994) a été vérifiée et corrigée d'après les photos par Anne-Caroline Belomon-Beaugendre qui a réalisé la saisie Word.

¹¹⁶ Ces documents ont été cités dans les articles comme DocDoubs.

¹¹⁷ Pour un aperçu historique plus détaillé cf. Fiétier 1977 et Dondaine 1972.

[PrevVesoul]. Parmi les institutions religieuses, il faut signaler l'évêché de Besançon qui possédait le siège archiépiscopal du diocèse [EpBesançon] et nombreuses abbayes tels que Bellevaux [AbbBellevaux], Clairefontaine [AbbClairefontaine], Theuley [AbbTheuley], Faverney [AbbFaverney], Citeaux [AbbCiteux], Acey [AbbAcey], etc.

sigle	département de dépôt	éd. papier	éd. électronique	dates	nombre de documents
chHS	Haute-Saône	-	Muller 2004	1242-1300	132
chJu	Jura	-	Muller 2004	1243-1296	95
					= 227

3.1.5. Les chartes des cantons du Jura et de Berne

Nous avons également exploité au cours de notre analyse les documents conservés dans les cantons suisses du Jura et de Berne édités par Ernest Schüle, Rémy Scheurer et Zygmunt Marzys dans la série *Documents linguistiques de la Suisse romande* (2002)¹¹⁸. Il s'agit de 299 documents (compte tenu d'un bis) datés entre 1244 et 1374¹¹⁹. Ils sont constitués de chartes de diverses typologies, notamment de vente et donation ; par ailleurs, ont été édités également un compte (1339-1340), deux rôles (1330-1335), deux rentiers de 1350 et une liste de créances de 1336. La plupart de ces actes, avec l'exception de trois documents¹²⁰, sont conservés dans le canton du Jura ; ils ont été établis principalement par des notaires de l'officialité de Besançon et par la ville de Porrentruy. L'analyse scriptologique menée dans le cadre de l'édition inscrit ces documents dans le domaine oïlique.

D'un point de vue linguistique, le canton du Jura constitue aujourd'hui une marche du domaine d'oïl en Suisse romande. Pourtant, la délimitation géolinguistique de la frontière entre le français et le francoprovençal à l'époque médiévale est loin d'être assurée. Nous pouvons nous baser sur la carte proposée par Zufferey (2006 : 457) qui envisage de décrire le domaine francoprovençal dans son extension maximale vers 1300. Il y inscrit : le canton suisse du Jura, le département du Doubs, celui du Jura et la partie méridionale du département de la Saône-et-Loire. Cette hypothèse a été nuancée par Carles / Glessgen (2019 : 70, note 3) qui observent : « les documents de Besançon et de Porrentruy du 13^e siècle plaident en effet davantage pour la présence d'une variété de type oïlique à l'oral déjà à cette époque ».

Il nous semble qu'une étude lexicologique détaillée de ces textes s'avère nécessaire pour pouvoir évaluer cas par cas le statut linguistique des formes attestés et distinguer ainsi les variables oïliques de ceux francoprovençales. Pour cette raison, nous avons décidé d'intégrer également ce corpus dans notre analyse (cf. 8.6. pour l'analyse détaillée du lexique de ces documents).

¹¹⁸ Signalons que l'édition est accompagnée d'un glossaire et d'un index onomastique.

¹¹⁹ Seuls 7 actes appartiennent au 13^e siècle ; les autres étant plus tardifs.

¹²⁰ Il s'agit des doc. 8, 297 et 298 qui concernent le canton de Berne.

sigle	département de dépôt	éd. papier	éd. électronique	dates	nombre de documents
docJuBe	Jura, Berne [CH]	Schule et <i>al.</i> 2002	Führer et <i>al.</i> 2016	1244-1395	302

3.2. Les sources complémentaires

Font partie de cet ensemble deux typologies de sources qui ont été exploitées à la lumière de la régionalité de façon complémentaire à la source principale des DocLing. Il s'agit d'une part des données provenant de la documentation latine, notamment grâce à la base textuelle des *Chartae Galliae* (3.2.1.) et d'autre part des sources identifiées par Gilles Roques suite à ses relectures (3.2.2.). Ces deux groupes de matériaux pourraient être assimilés à des sources primaires, étant donné qu'ils ont été directement vérifiés dans les éditions. Cependant, le choix de les classer séparément est dû à au moins deux raisons différentes : la première est que leur intégration à la nomenclature a été secondaire par rapport aux données des DocLing (cf. chap. 4) et la deuxième regarde la grande variété de typologies textuelles représentées – et cela vaut surtout pour les sources traitées en 3.2.2. – qui ne nous permet pas une connaissance de tous les textes dans des conditions d'analyse identiques.

3.2.1. Les données de la documentation latine

Bien que l'importance de l'apport des sources latines à la lexicologie romane est désormais acquise dans la tradition de la discipline (cf. les travaux d'Aebischer 1963 ; Baldinger 1960 ; Bambeck 1968 ; Vitali 2003, 2007¹²¹ et Carles 2011, 2017), l'intégration de ce genre de données dans la lexicographie romaniste est loin d'être systématique. Pour citer Carles (2015 : 12) :

« La réticence à travailler sur ces matériaux peut éventuellement s'expliquer par le fait que les sources en question restent habituellement réservées aux latinistes, à cause de la langue, ou encore aux historiens, à cause du genre textuel et du contenu informatif des documents. L'accord concernant ce barrage disciplinaire est tacite et il a entre autre pour conséquence d'empêcher une bonne appréciation de la nature complexe du latin médiéval ».

La documentation en latin médiéval est sans aucun doute une source indispensable pour la description de la phase pré-textuelle des langues galloromanes

¹²¹ Vitali (2007 : 209) : « Es dürfte heute unbestritten sein, das für die Aufarbeitung des galloromanischen Wortschatzes die Berücksichtigung der lateinischen Überlieferung, besonders der Urkundentradition, unabdingbar ist ».

(9^e-12^e siècles)¹²², par ailleurs, elle est également précieuse pour la période pleinement textuelle qui est concernée dans la présente étude.

Venons-en maintenant aux sources dont dérivent les différentes typologies de matériaux latins (cf. *infra* 3.2.1.1.). Ils proviennent pour l'essentiel de la base textuelle des *Chartae Galliae*, interrogeable via TELMA à l'adresse suivante < <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae> >. Ce corpus, mis en place dans les années 2000 sous l'impulsion de Benoit Tock, ressemble *ca* 40 000 actes latins, ou rarement vernaculaires, conservés dans les frontières actuelles de la France jusqu'à la fin du 13^e siècle.

Le projet des *Chartae Galliae* vise à réunir dans une base textuelle unique des actes déjà édités auparavant dans le but de les rendre facilement accessibles et interrogeables en ligne. Le corpus contient donc pour l'essentiel des actes dont le texte a été repris dans les éditions existantes ; il intègre également un certain nombre d'actes inédits, notamment des documents provenant de la moitié nord de la France¹²³. D'un point de vue philologique, la reprise d'éditions parfois anciennes oblige les utilisateurs des *Chartae Galliae*, et de surcroît les linguistes, à utiliser les données qu'ils y trouvent avec un regard critique.

Il est important de signaler que chaque charte est accompagnée d'une fiche analytique indiquant l'auteur, le diocèse de référence, la date (ou parfois la fourchette chronologique supposée), le bénéficiaire et la référence à la source manuscrite ou éditée utilisée ; toutes informations qui nous permettent de connaître le contexte duquel émanent les actes.

La distribution géographique des actes réunis dans les *Chartae Galliae* n'est pas forcément homogène. Ils couvrent essentiellement l'aire septentrionale de la France : la Picardie est la région la mieux représentée avec les chartes provenant des diocèses d'Arras, Amiens, Beauvais, Soissons, Laon et Thérouanne. La Bourgogne et l'aire francoprovençale voisine jouissent également d'une bonne représentation¹²⁴, suivent la Champagne avec les actes provenant de Langres, Reims et Troyes et la Lorraine (notamment Metz, Verdun, les abbayes de Saint-Benoît-en-Woëvre et Gorze). Nous relevons aussi la présence de quelques actes normands (notamment les actes des comtes de Ponthieu) ; en revanche, l'Ouest et le Sud-Ouest oïliques sont presque absents. En domaine d'oc, la Provence et le Languedoc sont bien représentées, avec quelques documents de la Gascogne.

Les matériaux lexicaux présents dans la base textuelle n'ont pas fait l'objet d'une lemmatisation ; toutefois, une recherche par forme, éventuellement tronquée à l'aide du symbole *, est possible. Nous avons donc effectué une recherche manuelle

¹²² Pour une application cf. Carles 2011 et 2015.

¹²³ L'édition de ces documents est due à des entreprises spécifiques tels que le programme PAIN et CHARCIS.

¹²⁴ Il s'agit des documents relatifs à Saint-Vincent de Mâcon, au chapitre cathédral d'Autun, de Pontigny, des cartulaires de Marcigny-sur-Loire, de Saint-Marcel-lès-Chalons ou encore celui d'Hugues de Chalons et pour l'aire frpr. des documents de l'abbaye de Cluny, de Savigny, de Notre-Dame de Bonnevaux, de Saint-Martin d'Ainay et de Grenoble.

des lemmes sous toutes les variantes graphiques possibles et intégré aux articles les attestations vernaculaires latinisées.

Une ressource ultérieure pour les données latinisées provient de la lexicographie du latin médiéval. Ce genre de sources devraient être analysées avec les matériaux tertiaires provenant de la lexicographie (dans 3.3.) car il est question d'attestations de seconde main pour lesquelles nous n'avons pas pu toujours vérifier la source et le contexte de genèse. Leur présence ici, avec les données des *Chartae Galliae*, se justifie exclusivement pour des raisons de commodité et cohérence thématique.

Au cours de la rédaction des articles, nous avons consulté systématiquement les dictionnaires de *Du Cange* et le lexique de *Niermeyer*¹²⁵. Comme il est d'usage, cette tradition lexicographique intègre souvent des données romanes mais sans fournir aucune catégorisation ou interprétation ultérieure ; cependant, ces matériaux bruts sont souvent très précieux pour la description des phases textuelles plus anciennes.

Le lexique de *Du Cange* reproduit fréquemment des exemples français ; par ailleurs, il intègre également des données vernaculaires latinisées qui sont souvent reprises par le FEW en note ou dans le commentaire avec l'étiquette 'mlt.' (medio-latin). Quant au lexique de *Niermeyer*, il utilise les données de *Du Cange* après les avoir vérifiées dans les éditions plus récentes (cf. *Index Fontium* qui est une liste de tous les ouvrages cités et aussi *Niermeyer* vol. I, IX). Sa documentation couvre essentiellement la période entre 500 et 1200 et est ciblée sur les sources provenant du territoire galloroman ; la datation et la localisation des sources documentaires sont toujours indiquées¹²⁶.

3.2.1.1. Typologie des lexèmes tirés de la documentation latine

L'introduction d'éléments vernaculaires dans les textes latins¹²⁷ est un phénomène langagier complexe qui repose sur de fréquents échanges inter-linguistiques propres à une situation caractérisée de coprésence latin-français, comme celle de l'époque médiévale. Comme nous le verrons, cette pratique se place entre les deux extrêmes des formes pleinement vernaculaires et des formes vernaculaires complètement latinisées.

Or, dans cette optique, la présence dans un texte latin d'éléments vernaculaires peut concerner autant les mots du français général que les régionalismes. Concrètement, les questions qui se sont posées sont les suivantes : pourquoi (et à quelles conditions) le scribe qui rédige un texte en latin a recourt à un mot vernaculaire et de surcroît régional ? (Et cela arrive bien qu'il existe un mot latin correspondant).

¹²⁵ Par ailleurs, nous avons intégré les données du *Dictionary of Medieval Latin from British sources* dans le cas de lexèmes connus également en Angleterre.

¹²⁶ Les sources et l'index sont organisés en plusieurs groupes : *auctores*, *opera anonyma*, *editiones documentorum*, *opera anonyma non hagiographica*, *opera hagiographica et commentarii biographici iuxta nomina*.

¹²⁷ Notons qu'il est essentiellement question de documents d'archives.

De quels genres de régionalismes s'agit-il ? Comment les régionalismes latinisés sont-ils signalés, lorsqu'ils le sont dans le corps du texte en latin ?

Dans l'immédiat, il est important de mettre au clair que cette pratique n'obéit pas au hasard, mais qu'elle est le résultat d'un choix conscient des scribes qui mérite d'être analysé au cas par cas. Pour citer Vitali (2003 : 143) :

« En général, les interférences linguistiques n'ont rien d'aléatoire, puisqu'elles répondent à une double nécessité, à savoir la nécessité de désigner – *nova rebus novis nomina* – et la sécurité juridique ».

Pour la rédaction des articles du DRFM, nous avons concentré notre attention sur les lexèmes qui, bien qu'ayant une veste graphique latine, appartiennent entièrement au système linguistique vernaculaire. Il est question de mots vernaculaires à caractère régional qui ont fait l'objet d'une latinisation plus ou moins complète (cf. Carles 2011 et 2017). Par ailleurs, nous avons évidemment intégré toutes les unités pleinement vernaculaires (et régionales), relevées en contexte latin, qui correspondent à de véritables emprunts non formellement assimilés. L'intégration de ces matériaux à notre nomenclature est pertinente, voir indispensable, pour réaliser une description du lexique régional la plus complexe (et complète) possible. Nous avons évidemment exclu de notre documentation les unités lexicales déjà attestées en latin classique ou tardif (donc les unités formées avant *ca* 700) qui relèvent, quant à elles, pleinement du système latin.

Pour résumer, les données en contexte latin intégrées dans le DRFM peuvent être catégorisées en trois groupes différents¹²⁸ : 1) les occurrences de forme pleinement vernaculaire en contexte latin, 2) les occurrences vernaculaires partiellement latinisées (formes mixtes) et 3) les occurrences vernaculaires pleinement latinisées (qui correspondent à des calques formels)¹²⁹.

La première catégorie s'identifie de manière immédiate car elle comprend des lexèmes pleinement vernaculaires employés en latin tels quels, sans aucune adaptation formelle¹³⁰. Ces formes sont citées dans le DRFM avec la seule précision [en contexte latin]. Le nombre de ces mots non assimilés est très restreint dans les textes. Il est essentiel de noter que ces formes sont souvent introduites dans la documentation par des indications métalinguistiques tels que '*vulgo dicitur/nuncupatur, vulgariter, gallice dicitur*', etc.¹³¹. Dans quelques cas, ils peuvent être aussi précédé d'un article ou d'une préposition qui révèle le caractère roman du lexème. Citons du DRFM :

¹²⁸ Nous reprenons ici la classification proposée par Carles (2011 et 2017 : 98sq.).

¹²⁹ Nous n'avons pas pu identifier de cas de calque sémantique. Cela était cependant attendu vu que notre recherche dans la documentation latine s'est basée sur une recherche des formes.

¹³⁰ Il faudra encore garder à l'esprit la distinction entre emprunts intégrés et emprunts spontanés qui ne se maintiennent pas dans la langue à long terme.

¹³¹ Notons que ces ajouts sont souvent présents aussi dans la catégorie 3 des calques formels.

- afr. rég. [en contexte latin] *salignon* s.m. “pain de sel obtenu par l’évaporation de l’eau des puits salants”. Exemple de 1334 : « Item debet habere dictus marescallus et successores sui quolibet anno in die dominica bordarum unum gallice salignon salis super illum, qui dictum sal dicta die pauperibus erogabit » (= DCCarp s.v. *saligium*) ;
- afr. rég. [en contexte latin] *conseel* s.m. “mélange de blé et de seigle ou bien d’avoine et de seigle, méteil”. Exemple non daté : « Lambertus dictus Li Bouchuz Miles [...] dedit et concessit singulis annis duos modios bladi, videlicet unum modium frumenti, et unum modium de conseel » (= DC).

La deuxième catégorie est la plus nombreuse dans les textes que nous avons consultés. Elle comprend des lexèmes vernaculaires qui ont fait l’objet d’une adaptation grapho-phonétique ou morphologique partielle au système latin¹³². Il s’agit donc de formes mixtes qui ont subi une adaptation qui peut illustrer des différents degrés : de la simple restitution de la marque flexionnelle latine (cf. *infra* les exemples *ahanare*, *paissellare*) jusqu’à des reconstructions plus complexes (cf. *badierna*, *parcheia*). Voici quelques exemples du DRFM :

- afr. rég. lat. *affoare* / *affocare* v. “fournir le bois nécessaire au chauffage” (13^e s.) : latinisation de l’afr. *afoër* avec ou sans reconstruction de l’occlusive intervocalique (étymon *AFFOCARE) ;
- afr. rég. lat. *badierna* / *baerna* / *badarna* / *bagerna* s.f. “atelier de fabrication du sel par évaporation” (11^e-13^e s.) : latinisation de l’afr. rég. *berne* dérivé en -ERNA formé sur le verbe afr. *baer*. Le type *bagerna* avec reconstruction erronée d’une occlusive vélaire intervocalique, *badierna* / *badarna* avec reconstruction de la dentale étymologique et *baerna* sans aucune reconstruction ;
- afr. rég. lat. *grehusare* v. “réclamer en justice” (14^e s.) : latinisation de l’afr. *greüsier* avec l’ajout du <h> qui note le hiatus (étymon *GRAVUSARE) ;
- afr. rég. lat. *parcheia* / *parge(i)a* / *pargia* s.f. “amende payée au seigneur pour le dommage fait par les bestiaux égarés dans les prés ou les champs d’autrui” (13^e s.) : latinisation partielle de l’afr. rég. *pargie* dérivé fr. formé sur le s. *parc* ~ *parge* (< lat. PARRICUS) ;
- afr. rég. lat. *paissellare* v. “garnir une vigne d’échalas, échalasser” (13^e s.) : latinisation de l’afr. *paisseler* formé en fr. sur l’afr. *paissel* s. (< PAXILLUS) ;
- afr. rég. lat. *ahanare* v. “ouvrir et retourner la terre avec un instrument aratoire pour la préparer à la culture, labourer” (13^e s.) : latinisation de l’afr. *ahaner* de *AFANNARE.

La troisième catégorie est représentée par des mots de formation romane qui ont été pleinement assimilés au latin. D’un point de vue formel, il s’agit de formes parfaitement cohérentes avec les normes du système latin car elles ont fait l’objet d’une latinisation complète. Cette typologie est très délicate à discerner étant donné l’évidente difficulté de savoir s’il est question d’un mot latin passé en français ou bien l’inverse. Nous pouvons citer ici Carles (2015 : 99) : « cette latinisation ne peut s’expliquer par une quelconque tradition latine écrite ou orale avant 700 puisque ces

¹³² Ce phénomène est identifié par Carles (2011 : 327) et par Vitali (2003 : 136). Vitali écrit : « On pourra alors parler de mots ré-empruntés (‘Rückentlehnungen’), des mots hérités du latin – latin classique, bas-latin ou gallo-latin – qui ont suivi et subi les développements de la langue vernaculaire pour finalement être réintroduits au latin ».

mots n'existaient pas encore. Par ailleurs, elle est clairement secondaire aux évolutions à l'oral dans les langues vernaculaire ». Voici quelques exemples du DRFM :

- afr. rég. lat. *adcensire* v. “donner un bien à louer pour un certain temps, moyennant un prix déterminé” (12^e s.) : latinisation complète de l'afr. rég. *acensir* formé en fr. comme variante régionale d'*accenser* ;
- afr. rég. lat. *carrata* s.f. “contenu ou charge d'un char” (dp. 11^e s.) : latinisation complète de l'afr. rég. *charrée* continuateur de *CARRATA ;
- afr. rég. lat. *operata* s.f. “mesure de vigne évaluée sur l'étendue qu'un homme peut faire en une journée” (13^e s.) : latinisation complète de l'afr. rég. *ovree* formé en fr. à partir du verbe *ovrer* au moyen du suffixe *-ee* ;
- afr. rég. lat. *sartare* v. “défricher un terrain boisé en ôtant toutes les broussailles” (12^e s.) : latinisation complète de l'afr. rég. *sarter* formé en fr. par aphérèse sur l'afr. général *essarter*.

Pour marquer les formes qui relèvent des deux derniers groupes décrits nous avons utilisé l'étiquette lat. (= latinisé) qu'a été ajoutée à l'indication de la localisation (par. ex. l'étiquette 'lorr. lat.' est employé pour indiquer une attestation vernaculaire localisée en Lorraine sous une veste graphique plus ou moins latine). La mention 'latinisé' veut souligner que nous avons affaire à des formes tout à fait romanes, éventuellement régionales, qui ont fait l'objet d'une adaptation graphique au système latin.

Enfin, une place à part est donnée aux lexèmes formés en latin après *ca* 700 et ayant un correspondant vernaculaire. Nous faisons référence essentiellement aux mots du vocabulaire de la gestion administrative (redevances, droits, etc.) ou de la religion, formés en latin et ensuite repris (ou empruntés) par le français (cf. 7.2.5.3.). Pour désigner cette catégorie, nous utilisons le terme 'latin savant' ou 'médiéval' (cf. Carles 2017 : 52 et 96), tout en étant consciente de la difficulté de les catégoriser comme appartenant au latin ou au français. Il faut noter que cette typologie est plutôt rare dans notre nomenclature et qu'elle n'a pas été intégrée dans la documentation, vu qu'elle relève du système latin. Exemples :

- lat. savant (*festā*) *candelosa* correspondant à l'afr. rég. *Chandelouse* s.f. “Chandeleur”. Il s'agit d'une formation du milieu ecclésiastique ; ensuite, parallèlement à une existence en latin savant, il s'est diffusé la forme orale vernaculaire *chandelouse*, *chandeuse* ;
- lat. savant *admodiatio* (12^e s.) correspondant à l'afr. rég. *amodiation* s.f. “bail concernant la location d'un bien moyennant une prestation périodique en nature ou en argent” (dp. 14^e siècle).

3.2.2. Les données Roques

Une série non négligeable de sources complémentaires a été ajoutée au DRFM par Gilles Roques, qui a aimablement accepté de relire la totalité des articles rédigés. Une partie des données qu'il nous a signalées a été pleinement intégrée dans le corps du texte des articles, le reste a été organisé dans la rubrique 'données Roques'.

Tous les textes consultés ont été par la suite intégrés dans la bibliographie générale des sources disponible en annexe au dictionnaire¹³³. Il s'agit de *ca* 190 titres d'ouvrages qui complètent les dictionnaires usuels¹³⁴. Pour la plupart, il est question de matériaux disponibles en ligne via *Google Books* ou *Gallica* et souvent encore non exploités dans une perspective lexicographique.

Quant à la nature de ce genre de textes, il s'agit essentiellement de données documentaires ou éventuellement d'ouvrages historiques concernant une aire géographique particulière. Concrètement, nous relevons de nombreuses occurrences tirées de mémoires de sociétés (MémADijon, MémSocBeaune, MémHistFrComté, MémJura, etc.), de bulletins (BullHistDijon, BullHistAnjou, BullSocTournai, etc.), d'annales régionales (AnnHistBarrois, AnnSocNamur, AnnInstLux, etc.) et de textes historiques (HistJonv, HistSalins, HistJussey, HistAuxonne). Ces ouvrages à vocation historique contiennent systématiquement des copies d'actes juridiques.

À ces textes il faut ajouter des éditions de documents d'archive (DocInédBourgogne, DocInédTourG, DocInédVosges), de cartulaires (CartBelvoir, CartChâlon, CartDinant, CartMarquette, CartEglAutunCh), de rôles de ban (BanMetzW¹³⁵) et des inventaires d'archives (InvArchDépM, InvArchDépCO, InvArchNantes). Ces matériaux se placent dans une perspective cohérente d'un point de vue géographique car il s'agit essentiellement de sources circonscrites à la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté ou concernant le Nord de la France (Picardie, Luxembourg, Belgique).

D'un point de vue philologique, il faut garder à l'esprit qu'il est souvent question d'éditions datant de la fin du 19^e siècle ou des premières années du 20^e pour lesquelles la qualité des textes n'est pas toujours assurée. Cependant, il nous semblait risqué de négliger cette documentation très riche, qui mérite d'être exploitée à part entière par la lexicologie, tout en ayant un regard critique.

3.3. Les sources tertiaires : la lexicographie

Nous considérons comme étant des sources tertiaires les matériaux de seconde main qui proviennent de la lexicographie de référence pour l'ancien et le moyen français, à savoir des dictionnaires suivants : le *Französische Etymologische Wörterbuch* (FEW), le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* de Godefroy (Gdf), l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch (TL), le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (DEAF et également dans la

¹³³ Rappelons qu'il a été décidé de ne pas reproduire dans la bibliographie des sources toutes les références contenues dans le DEAFBibl, pour des raisons pratiques. Le lecteur peut donc se reporter directement à cet ouvrage.

¹³⁴ Nous n'avons pas compté les ouvrages déjà dépouillés par les dictionnaires de référence mais seulement les sources complémentaires.

¹³⁵ Notons que cette source est présente aussi dans la bibliographie du DEAF ; toutefois, nous devons à Roques sa consultation systématique vu qu'elle n'est pas disponible à l'université de Neuchâtel.

version provisoire du DEAFpré), le *Dictionnaire du moyen français* (DMF) et le *Dictionnaire du français médiéval* de Matsumura (DFM)¹³⁶. La consultation de ce type de sources nous a permis de sortir de la logique de l'étude linguistique basée sur un corpus déjà prêt, en permettant ainsi une ouverture plus générale vers la langue.

Or, pour toutes ces sources, notre travail ne repose pas forcément sur un accès direct aux textes. La vérification de la source originale a été réalisée de manière systématique exclusivement pour les matériaux bruts du DEAFpré ; pour tous les autres dictionnaires, le traitement n'a été que critique. Concrètement, nous avons vérifié dans les éditions plus récentes et fiables exclusivement les passages problématiques ou suspects (par exemple : formes isolées, définitions clairement imprécises, occurrences tirées de textes avec une tradition textuelle riche et variée géographiquement).

Pour résumer, l'élaboration philologique de nos sources se place sur deux niveaux différents : le premier concerne les sources primaires et, dans une certaine manière, également les sources complémentaires, qui ont fait l'objet d'un traitement complet ; le deuxième concerne les sources tertiaires qui n'ont été vérifiées que de façon ponctuelle (cf. 2.2.1.).

Avant de commencer une analyse détaillée de tous les outils lexicographiques consultés, il nous semble utile de souligner brièvement les difficultés auxquelles doit faire face le lexicologue qui s'apprête à exploiter la lexicographie pour l'étude de la régionalité ancienne. Tout d'abord, une difficulté réelle consiste en l'identification des sources primaires utilisées par les lexicographes : cela vaut majoritairement pour le dictionnaire de Godefroy (pour lequel une bibliographie n'était pas prévue au départ)¹³⁷, mais partiellement aussi pour le FEW, qui pour les sources canoniques ne mentionne pas de façon explicite les sources primaires.

Un autre problème méthodologique réside, par ailleurs, dans la tendance des dictionnaires à se copier les uns les autres et donc à perpétuer des erreurs qui deviennent parfois difficiles à identifier (définitions largement insatisfaisantes, mots fantômes et exemples erronés passent d'un dictionnaire à l'autre et perdurent dans le temps).

Enfin, de nombreuses questions liées à la localisation des sources se posent. Nous pouvons les résumer brièvement en disant que les étiquettes géolinguistiques qui accompagnent parfois les unités linguistiques dans les dictionnaires sont souvent ambiguës ou basées sur des connaissances tacites (est-ce qu'elles se réfèrent à la *scripta* du manuscrit ou à la langue du texte ? Désignent-elles la régionalité de la forme ou la régionalité du lexème ?)¹³⁸. Les réponses à ces questions sont rarement explicitées dans

¹³⁶ Signalons que nous avons aussi consulté l'*Anglo-Normand Dictionary* (AND) pour traiter les unités attestées en Angleterre et le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* (GPSR) pour les types lexicaux connus en Suisse romande. Le lexique de Levy (Lv), celui de Raynoard (Rn) ainsi que le *Dictionnaire de l'occitan médiéval* (DOM) ont été utilisés pour les lexèmes partagés avec l'occitan médiéval. Nous avons également tiré profit du *Trésor de la langue française* (TLF) de Paul Imbs et *al.* et de sa version informatisée (TLFi), qui nous a permis de vérifier la présence éventuelle des régionalismes dans la langue de référence (19^e/20^e siècles). Enfin, nous avons déjà parlé dans 3.2. des dictionnaires de latin médiéval qui seront idéalement à ajouter ici.

¹³⁷ Mais cf. 3.2.2.

¹³⁸ Nous reviendrons sur cette question au cours du chapitre 5.2. sur la localisation.

les introductions des dictionnaires ; dans les faits, il appartient au chercheur de les cerner sur la base de sa propre expérience d'utilisateur habitué du dictionnaire.

Cela étant dit, il nous semble qu'une analyse préalable des modalités de l'établissement de la nomenclature, ainsi que de la rédaction des différents dictionnaires peut nous guider dans l'exploitation de ces données complexes, tout en gardant une certaine dose de prudence.

3.3.1. *Le Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)*

Le *Französisches etymologisches Wörterbuch* (FEW) est sans aucun doute le dictionnaire le plus important pour le domaine galloroman¹³⁹. Cet ouvrage monumental vise à décrire en diachronie les différentes variétés du vocabulaire galloroman depuis ses origines lointaines jusqu'au français moderne et aux dialectes. Contrairement aux autres dictionnaires historiques (tels que Gdf ou TL), qui ont comme objectif primaire de documenter la langue ancienne dans leur contexte d'usage, le FEW est essentiellement un dictionnaire linguistique qui envisage d'interpréter les données disponibles dans une perspective autant diachronique que diatopique.

Une spécificité du FEW réside dans la façon dans laquelle ses matériaux sont organisés et présentés au lecteur. Concrètement, le dictionnaire est composé d'une suite d'articles (qui forment en tout 25 tomes) dont chacun retrace à partir d'un étymon le cheminement d'une famille lexicale. Il s'agit de décrire dans chaque article ce que Wartburg nomme 'l'étymologie-histoire' des mots.

Examinons, à présent, les diverses typologies de matériaux linguistiques réunis par le FEW. Comme tout dictionnaire, le FEW se base sur des sources qui lui préexistent. Pour l'époque ancienne, les données lui proviennent essentiellement : 1) du dépouillement des dictionnaires existants (notamment Gdf ou mieux le lexique de Godefroy (GdfLex)¹⁴⁰ et TL pour l'ancien français, Raynouard et Levy pour l'ancien occitan) et 2) des glossaires d'éditions de textes. Ces deux groupes de matériaux correspondent à deux genres de sources exploitées : les sources 'canoniques' (tels que Gdf, TL) qui sont citées dans les articles de façon implicite essentiellement au moyen des étiquettes géolinguistiques 'afr., mfr.', et les sources 'non-canoniques' qui, en revanche, sont explicitées sous la forme d'une abréviation d'ouvrage ou d'auteur dans le corps de l'article ou à la fin du commentaire.

Quant aux données concernant le français moderne, le FEW s'appuie sur les grands ouvrages lexicographiques rédigés depuis le 16^e siècle, ainsi que sur les dictionnaires de domaines spécialisés¹⁴¹. D'autre part, il est connu que la principale richesse du FEW consiste dans ses matériaux dialectaux : ils sont tirés des atlas

¹³⁹ Pour une description détaillée du dictionnaire cf. le guide d'utilisation (Carles / Dallas / Glessgen / Thibault 2019) et le *Complément* (3^e édition publiée par Chauveau / Greub / Seidl 2010).

¹⁴⁰ Cf. Chauveau 2003 : 323sq.

¹⁴¹ Il faut signaler que les données lexicographiques modernes ont été intégrés suite au changement méthodologique qui a eu lieu au cours de la rédaction de la lettre B-.

linguistiques (notamment l'*Atlas linguistique de la France*)¹⁴², des monographies et des glossaires consacrés à des aires géographiques particulières (cf. Wartburg et *al.* 1969 et le *Complément* 2010). Ce genre de données proviennent de relevés systématiques qui peuvent donc être interprétés de façon plus immédiate que les données anciennes, notamment en ce qui concerne leur localisation à l'intérieur de l'espace galloroman¹⁴³.

Considérons maintenant l'exploitation des matériaux fewiens dans le cadre de notre étude sur la régionalité. Les articles du FEW interviennent dans notre travail pour préciser les trajectoires étymologiques des régionalismes étudiés. Pour la plupart des articles, le FEW nous fournit effectivement une explication étymologique convaincante ou, au moins, nous permet le rattachement à une famille lexicale déjà identifiée. Pourtant, il faut noter que *ca* 17% des régionalismes traités dans le DRFM est absent du FEW ; il est question essentiellement de dérivés français concernant un lexique spécialisé propre aux chartes (cf., par exemple, les entrées *cruvechelier*, *eschief*, *jorné*, etc.).

La catégorie de régionalismes qui a le plus bénéficié de l'apport des données du FEW est évidemment celle des régionalismes médiévaux qui se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui, bien qu'avec parfois des frontières géographiques légèrement différentes¹⁴⁴. S'inscrit dans ce cas de figure, par exemple, le régionalisme lorrain *seillier*¹⁴⁵ désignant l'action de fauciller (dans FEW 11, 591a s.v. *SICILIS*) : ce verbe est attesté en Lorraine depuis le 13^e siècle et survit jusqu'à aujourd'hui dans les dialectes modernes d'une aire qui va de Neufchâteau, en Belgique, jusqu'aux Vosges. Cet exemple constitue la typologie de régionalisme la plus facile à traiter, étant donné l'apport des données modernes à l'identification de la diffusion dans l'espace.

Au contraire, pour le traitement des régionalismes anciens qui ne se sont pas maintenus dans les dialectes, le FEW ajoute rarement des données inédites. En particulier, au-delà du dépouillement des dictionnaires canoniques, pour les régions que nous étudions, le FEW met à profit uniquement les sources régionales suivantes¹⁴⁶ :

- alorr. : aucune source, renvoi à afr.

¹⁴² En revanche, les données des *Nouveaux Atlas linguistiques de la France* (NALF) n'ont pas pu être pris en considération que très partiellement par le FEW.

¹⁴³ Sur l'interprétation des données modernes, cf. Greub (2003 : 15) : « Mais la qualité principale des données vernaculaires modernes, c'est que leur interprétation est presque toujours sûre, parce que triviale : les enregistrements d'une variable sur une aire donnée ne peuvent se comprendre (une fois les erreurs éliminées) que comme le témoignage de l'existence de ce mot sur cette aire populairement et dans un registre linguistique inférieur ». Et encore Chauveau (2016 : 145) : « Tandis que les régionalismes médiévaux sont étroitement dépendants de la documentation disponible, les données dialectales sont extraites de relevés qui, dans le meilleur des cas, ont été méthodiquement conçus et ont envisagé les productions recueillies comme des éléments d'un système linguistique ».

¹⁴⁴ Cf. Chauveau (2016 : 141) : « Il y a une continuité entre l'écrit médiéval et l'oral contemporain, qui repose sur la continuité séculaire des usages oraux, par-delà les variations de niveau de langue. Mais il est rare que les aires couvertes apparaissent isomorphes : ou bien la documentation est lacunaire, ou bien l'évolution a réduit ou accru la zone de maintien ».

¹⁴⁵ Rédacteur de l'article dans le DRFM : Alessandra Bossone [AB].

¹⁴⁶ Nous reprenons les sources citées ici du *Complément* (2010) après avoir fait une recherche des étiquettes géolinguistiques alorr., achamp., abourg. et afrcomt.

- achamp. :

- 1) J. Kraus, *Beiträge zur Kenntnis der Mundart der nordöstlichen Champagne im 13. und 14. Jahrhundert*, thèse Gießen, 1901 [= KrausNChamp]
- 2) W. Runkewitz, *Der Wortschatz der Grafschaft Rethel in Beziehung zur modernen Mundart*, Leipzig (Noske) – Paris (Droz), 1937 [= Runk]
- 3) C. A. Bevans, *The Old French vocabulary of Champagne. A descriptive study based on localized and dated documents*, thèse Chicago (University of Chicago Libraries), 1941 [= Bev]
- 4) M.-Th. Morlet, *Le vocabulaire de la Champagne septentrionale au moyen âge. Essai d'inventaire méthodique*, Paris (Klincksieck) 1969 (Bibl. Fr. et Rom. A, XVII) [= Morlet]
- 5) DocAubeC (documents édités par Coq)
- 6) DocHMarneG (documents édités par Gigot)

- abourg. :

- 1) P. Meyer, *Notice sur un ms. bourguignon, suivie de pièces inédites*, R 6, 1-46
- 2) E. Görlich, *Der burgundische Dialekt im XIII. und XIV. Jahrhundert*, FSt 7, Heft 1
- 3) E. Philippon, *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, R 39, 476-531 et 41, 541-600 [= PhilipponCh¹ et PhilipponCh²]
- 4) H. Jassemin, *Le Mémorial des Finances de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285) : un document financier du XIII^e siècle*, Paris, 1933 [= Jassemin]

- afrcomt. :

- 1) E. Philippon, *Les parlers de la Comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, R 43, 495-559 [= PhilipponCh³]
- 2) J. Priorat, *Li Abrejançe de l'Ordre de Chevalerie : mise en vers de la traduction de Végèce de Jean de Meun* ; éd. Robert, Ulysse ; SATF ; Paris, 1897 [= JPrioratR].

Comme nous pouvons le voir, cette liste de sources régionales se compose essentiellement de textes documentaires (DocAube, DocHMarne [qui correspond au corpus dans les DocLing], Jassemin, PhilipponCh¹ et PhilipponCh², PhilipponCh³) et de glossaires établis sur la base de documents d'archive (Morlet, Runk, Bev). Nous relevons aussi quelques études, essentiellement phonétiques, ciblées sur une région particulière, tels que les analyses de Görlich et Meyer sur la Bourgogne ou de Kraus sur la Champagne. Le seul texte littéraire cité est *Li Abrejançe de l'Ordre de Chevalerie* (ca 1290) : une mise en vers de la traduction de Végèce de Jean de Meun, transmise par un manuscrit unique. L'édition de ce texte, réalisée par Ulysse Robert, date de 1897 et est accompagnée d'un glossaire.

Il est intéressant de signaler qu'aucune source portant la localisation 'alorr.' n'est indiquée dans le *Complément*¹⁴⁷. Nous reviendrons en détail sur la question du traitement de la régionalité dans le FEW au cours du chapitre 6 qui sera dédié à ce sujet (cf. 6.2.).

¹⁴⁷ Toutes les sources marquées comme alorr. dans le dictionnaire proviennent du dépouillement des sources canoniques (notamment Gdf).

3.3.2. Godefroy (Gdf, GdfC) et sa bibliographie

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* de Frédérique Godefroy est le plus ancien ouvrage lexicographique pour le français médiéval (1880-1902). Il se compose de 10 volumes organisés en deux parties distinctes : 1) le corps de l'ouvrage, du volume 1 jusqu'au milieu du tome 8, réunit les mots anciens qui n'existent plus en français moderne et 2) ce qu'on appelle habituellement le *Complément* (GdfC), en deux volumes et demi, qui répertorie les termes anciens qui ont survécu dans la langue contemporaine.

Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage de la fin du 19^e siècle, le dictionnaire de Godefroy reste encore une source nécessaire pour la documentation de la langue française qui couvre la période du 9^e aux 15^e/16^e siècles. Il réunit au total *ca* 70 000 entrées comprenant différents genres textuels. Cependant, si les matériaux répertoriés sont très riches et variés, l'utilisation de ce dictionnaire à des fins linguistiques est soumise à plusieurs réserves. Le premier problème porte sur la structuration définitoire des articles qui est souvent insuffisante. Les sens mentionnés sont, dans la plupart des cas, des simples traductions en français moderne qui nécessitent d'être vérifiés à la lumière des contextes disponibles.

La deuxième réserve – plus contraignante dans le cadre de cette étude – concerne la fiabilité philologique des attestations. Godefroy cite des nombreuses sources qui peuvent correspondre à des éditions préexistantes, ainsi qu'à des transcriptions de manuscrits d'archives ou de bibliothèques qu'il réalise personnellement. Ces sources, très variées, ne sont pas toujours assurées d'un point de vue philologique. En effet, la façon de citer la documentation éditée est parfois arbitraire ; les attestations peuvent être abrégées ou résumées selon le besoin. Drüppel écrit à ce propos :

« (...) die Zitierweise der Quellen ist so unterschiedlich und oftmals so unzulänglich, dass eine Identifizierung der Dok. auch dann Schwierigkeiten bereitet, wenn eine Veröffentlichung der zitierten Quelle vorliegt » (1984 : 34-35).

Cette attitude oblige toute utilisateur à être prudent, et de surcroît le linguiste qui s'apprête à commencer une étude de vocabulaire. Nous avons donc soumis les attestations de Gdf à un réexamen critique général : en particulier, nous avons toujours vérifié l'exactitude des définitions transmises sur la base des contextes disponibles et, dans le cas les plus douteux, fait appel aux éditions plus récentes pour contrôler les passages en question¹⁴⁸. La vérification demeure difficile, voire impossible, lorsque Gdf cite un manuscrit qui n'a pas été édité ou l'est de façon partielle.

Venons-en maintenant à l'identification des sources transmises par ce dictionnaire. Il est connu que Godefroy n'a établi aucune bibliographie pour son

¹⁴⁸ En principe, il faudrait vérifier dans les éditions plus récentes et fiables tous les passages cités par Gdf. Toutefois, une telle vérification – vu la masse d'attestations – nous aurait beaucoup ralenti. Dans cette logique, nous avons vérifié exclusivement les passages les plus complexes pour la localisation.

dictionnaire. Par ailleurs, nous avons eu l'avantage de disposer de deux outils supplémentaires : la bibliographie du DEAF (http://www.deaf-page.de/fr/bibl_neu.ph) qui reprend une partie des références citées dans Gdf, et surtout, la base bibliographique de Gdf, disponible sur le site de l'ATILF (<http://www.atilf.fr/BbgGdf/>).

Ce projet de recherche entrepris sous l'impulsion de Jean-Loup Ringenbach en 2002 réunit à l'heure actuelle *ca* 18 675 fiches électroniques (cf. Ringenbach 2003 : 191-206). L'accès à ces fiches est soumis à la recherche des abréviations bibliographiques sous une forme 'simple' (qui tient compte des trois premières lettres du titre de la source) ou également 'plein texte'. La fiche électronique qui s'ouvre réunit plusieurs informations utiles : tout d'abord, la liste des contextes du dictionnaire dans lesquels la source est citée, ensuite la référence à l'édition ou au manuscrit accompagnée parfois du renvoi à la bibliographie du DEAF. Les fiches peuvent se terminer avec un commentaire final qui fournit des informations supplémentaires concernant la tradition manuscrite, les éditions ou encore la localisation du mot.

Cette base bibliographique nous a été d'une grande utilité premièrement pour l'identification des sigles cités dans le dictionnaire, qui sont parfois sibyllins, et dans un deuxième temps pour pouvoir traiter les attestations tirées de sources non éditées. En prenant appui sur cet outil, nous avons intégré dans notre bibliographie finale toutes les sources de Gdf utilisées pour la rédaction des articles. En principe, pour les sources mentionnées aussi dans le DEAF, nous avons toujours utilisé l'abréviation de ce dernier. En revanche, en ce qui concerne les sources de Gdf restées inédites, ou absentes du DEAF, nous avons créé une abréviation *ad hoc* qui est explicitée dans la bibliographie finale.

Examinons, à présent, la typologie de la documentation de Gdf exploitée dans le cadre du DRFM. Il n'y a aucun doute que la richesse de ce dictionnaire consiste essentiellement en ses documents d'archives¹⁴⁹. Ce type de documents proviennent en principe des archives de toute la France (cf. chap. 5.1.1.2.).

Pour évaluer l'apport de ce dictionnaire dans notre étude, nous proposons par la suite un échantillon des sources de Gdf exploitées dans le DRFM. Il se base sur le dépouillement des articles de la lettre A- à C- (*ca* 25% du total). Cette liste a une valeur représentative lorsque l'on considère que les sources citées dans les articles sont souvent les mêmes¹⁵⁰. Nous avons relevé les textes suivants organisés par ensembles textuels¹⁵¹ :

- écrit documentaire : ArchMiss, BanMetz, CartAspremontGeoffr, CartBouvignes, CartBussière, CartChamp, CartCorbie, CartFerv, CartGraySEspr, CartGrEgMetz, CartGuise, CartIgny, CartLaonEp, CartLangres, CartLihons, CartMetz751, CartMetz10027, CartMontSMart, CartRemiremont, CartSens, CartSetDijon, CartSGlossMetz, CartSHoilde, CartSMartMetz, CarSMédard, CartSSauvMetz, CartSVincMetz, CartThenailles, CartValSLambert, CellierValenc, ChapCathMetz, ChapCathLaon, Charmes, ChComptDôle, ChEstOysel, ChSLuc, ChSPierreAire, CollLorr,

¹⁴⁹ Cf. Gdf 1, *Avertissement* : « On verra quel profit nous avons tirés des documents d'archives cherchés pour ainsi dire aux quatre vents du ciel ».

¹⁵⁰ Tous les ouvrages mis à profit dans le cadre du DRFM sont toutefois disponibles dans la bibliographie générale.

¹⁵¹ Les sigles cités sont celles de la bibliographie du DRFM ou du DEAF.

CollSalis, ComptMahautArtois, ComptJCœur, ComptNev, ComptPCoudre, ComptChâteauGaillon, ComptGirartGoussart, ComptNDVChâlons, ComptSPierre, CommDijon, ComptPXAuborel, ConcessionBlamont, ConcessionClerval, CptChâtArt, CoudertMos, CoutDijon, CoutGén, DelisleCartNorm, DénBaillAmiens, DocAube, EnqToul, FossierCh, FranchFranquemont, FrévilleMar, HistBarDuc, HistGénBourg, HistEvMetz, HistMetz, HautcœurFlines, HoltusLux, InvMarieDijon, JoinvSim, JurSBenoit, LabordeBourg, LBouill, LettIsabJandelaincourt, MaladDijon, MémVermandois, NotMSBourg, NouvJet, ObsMetz, Ord, OrdMay, OrdVailly, ParacletPruvin, PéageDijon, PotiersTourn, PrévLongwy, ProstDoc, ProstProp, RaynaudChPont, RegChSJJerusalem, RecHistBourg, RegChartrTournai, RegMestMetz, ReiffenbergMon, RevArtois, Roisin, SLivMos, StadtMetzKenzleien, Tailliar, TestSSauv, TraitéEvAmiens, UnivCitMetz, VarinAdm, VarinLég, VentJCœur, WaillyChJoin, WaudrMons ;

- littérature profane : Aioli, AlexPar, AndrVigneMun, Auberi, BaudSeb, BretTourn, BrutMun, ColMus, Dolop, FroissBuis, GautAup, GarLorr, Gaydon, GilChin, GirRossAl, GuillMach, GuillMachVoir, Jak, JeuxPart, JourdBIAI, LaurPremDec, LeFrancChamp, MenReims, OgDan, OvMor, ParisRom, Perc, PriseDef, Ren, RenContr, Rich, Ruteb, SPierJongl, SatMén, SermMaur, Thebes, ViolPr, Watr, YsIAv, Yvain ;
- textes religieux : BibleMalk, CiNDitB, DialGreg, EpMontDeu, LégJMailly, Pères, PsMétr, SEloi, SBernAn¹ ;
- textes du savoir : [chroniques, histoire] : ChronCitéMetz, ChronGuescl, ChronJanHeilu, ChronMetzHug, Desch, FroissChron, GuerreMetz, Joinv, JStav, MolinetChron, Mousket ; [traités, glossaires] : BrunLat, DialFrFlam, DictHécart, Digeste, GIBNlat4120, JAubriion, JArkAm, JBoutSomme, JPriorat, LMest, Th 1564.

Comme nous pouvons le voir, cet échantillon montre sans aucune surprise que la plupart des sources de Gdf exploitée dans le DRFM est de type documentaire¹⁵². Dans le cadre de ce vaste ensemble de textes, il est possible d'identifier au moins cinq typologies de sources différentes :

- les chartes isolées ; elles sont généralement indiquées comme 'chart.' ou 'charte' par Godefroy, mais aussi à partir de la typologie de l'acte en question (vente, accord, donation, confirmation de privilèges, testament) ;
- les documents de la pratique, notamment les comptes, les inventaires de biens et les censiers ;
- les documents cités à partir de cartulaires réunissant les actes d'un seul établissement, généralement ecclésiastique ;
- les documents cités à partir de registres (cf. *infra*) ;
- enfin, les textes à caractère historiques qui contiennent des pièces juridiques (histoires, mémoires).

Pour l'identification de ces sources, nous avons utilisé principalement les informations contenues dans les fiches bibliographiques du dictionnaire disponibles en ligne. Ces données sont particulièrement importantes pour évaluer les attestations les plus problématiques, notamment celles tirées des cartulaires plus tardifs¹⁵³. Signalons

¹⁵² Nous n'analysons pas ici les textes non documentaires de Gdf. Ils ont un impact relativement faible dans notre nomenclature et sont généralement repris par les dictionnaires plus récents.

¹⁵³ En ce qui concerne les cartulaires, nous mentionnons entre crochets carrés les datations des attestations à considérer avec précaution ; par ailleurs, nous indiquons en note la datation du manuscrit en cas de décalages considérables (cf. 2.2.1.).

que parfois Godefroy cite une des chartes éditées dans la base des DocLing ; de ces cas, nous avons toujours reproduits cette édition, tout en notant la présence dans le dictionnaire.

En ce qui concerne la provenance des sources documentaires à l'intérieur des régions oïliques orientales, il est question, pour la plupart, de documents picards et lorrains. Cette constatation semble être en accord avec le sondage effectué par Trotter (2003 : 175sq.) sur la base de la lettre « A » du tome 1 de Gdf. Précisément, selon ce premier sondage, certaines régions semblent être plus représentées que d'autres dans les sources d'archive de Gdf : notamment la Lorraine, la Normandie et, en général, tout le Nord-Est¹⁵⁴. D'autre part, l'étude de Trotter permet de constater que, même si cela a été fait de façon inégale, presque toutes les archives départementales de la France septentrionale ont été mises à profit par le dictionnaire de Godefroy¹⁵⁵. Pour les textes d'autres typologies textuelles, l'évaluation de l'apport des régions est évidemment plus complexe, étant donné l'inégalité de la production littéraire sur le territoire. Nous nous contentons, à ce stade, de rappeler que les textes picards dominant largement, suivis des ouvrages lorrains et champenois¹⁵⁶.

Il convient d'analyser brièvement une source documentaire de Gdf qui ne provient pas des archives départementales ou municipales. Il s'agit de la série JJ des Archives Nationales, notamment le Trésor des chartes (d'après le sondage de Trotter 2003 : 180, on trouve 576 citations dans le tome concernant la lettre A-). Ce fond contient, entre autres, des registres de la chancellerie qui comprennent essentiellement des actes royaux datables entre 1302 et 1568¹⁵⁷. L'objet des actes est constitué essentiellement de lettres de grâce enregistrées à la chancellerie à la requête des bénéficiaires (lettres de rémission, concessions, confirmation de privilèges, etc.). En outre, les registres contiennent aussi des actes illustrant des décisions du gouvernement royal comme des ordonnances.

Il s'agit de documents inédits pour lesquels sont disponibles des inventaires analytiques qui les organisent chronologiquement d'après le nom du roi concerné¹⁵⁸. Nous avons donc repris cette classification, en ajoutant en bibliographie la cote précise des Archives Nationales. Voici la liste des sources exploitées dans les articles du DRFM. Elles sont présentées en ordre chronologique et datent du 1302 au 1483.

¹⁵⁴ D'après Trotter (2003 : 181) : Nord-Est (19%), Lorraine (14,08%), Normandie (10,66%), Sud-Est (9,46 %), Ouest (8,72 %), Centre (7,45 %), Champagne/Île de France (6,86 %), Suisse (6,11 %), Sud-Ouest (5,44%), Oc (4,33 %), Belgique (3,95 %), Bretagne (3,28 %).

¹⁵⁵ Les seules exceptions, pour la lettre A-, sont les départements de Morbihan, Mayenne, Vendée, Deux-Sèvres, Marne et Saône-et-Loire, absents du sondage.

¹⁵⁶ La question de la provenance géographique des textes littéraires exploités dans le DRFM, aussi en rapport avec le paramètre du genre textuel, sera traitée par Robecchi dans un article en préparation intitulé *La régionalité lexicale dans les textes non documentaires du DRFM : distribution géolinguistique, genres textuels et traditions de discours*.

¹⁵⁷ Les deux autres parties qui composent le Trésor des chartes sont la série Layettes et le Supplément, qui réunissent des documents de provenance différente.

¹⁵⁸ Renvoyons à la notice JJ. Trésor des chartes disponible sur le site des archives nationales à l'adresse suivant : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sa/jj.htm>.

RegPhilIV = registres de Philippe IV le Bel, AN JJ de 35 à 49
 RegPhilIVLouisX = registres de Philippe IV et Louis X, AN JJ 50
 RegLouisX = registres de Louis X le Hutin, AN JJ 51 à 52
 RegPhilV = registres de Philippe V le Long, AN JJ 53 à 60
 RegCharlesIV = registres de Charles IV le Bel, AN JJ 61, 62 et 64
 RegPhilVI = registres de Philippe VI de Valois, AN JJ de 65^B à 78
 RegCharlesV = registres de Charles V, AN JJ 96 à 100 et de 102 à 117
 RegCharlesVI = registre de Charles VI, AN JJ 118 à 171
 RegCharlesVIHenriVI = registres de Charles VI et Henri VI, AN JJ 172
 RegCharlesVII = registres de Charles VII, AN JJ 176-193
 RegLouisXI = registres de Louis XI, AN JJ de 194 à 209

Une dernière source d'archive exploitée par Gdf mérite d'être mentionnée : la collection Moreau de la BNF. Il s'agit d'un des fonds le plus large de la Bibliothèque nationale ; il compte en fait 1 834 volumes de copies d'actes médiévaux qui ont été réunis par l'historiographe Jacob-Nicolas Moreau. Cette collection contient des « documents relatifs à l'histoire et à la littérature anciennes de la France, recueillis, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle dans les différentes archives de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie » (*Inventaire des manuscrits de la collection Moreau* réalisé par H. Omont en 1891 : V)¹⁵⁹. La richesse de ce fond est due au fait que des nombreux textes ne sont connus que par leur copie dans cette collection. Les problématiques liées à la localisation de ces documents seront discutées dans le chap. 5.1.1.2.

3.3.3. *Tobler-Lommatzsch (TL) et Dictionnaire du français médiéval (DFM)*

Passons maintenant à l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch (TL, 1925-1995 en 11 volumes). Au contraire du Gdf, le TL se concentre sur la langue littéraire (profane et religieuse), sauf rares exceptions. Quant à la périodisation, ce dictionnaire couvre la seule époque de l'ancien français, en allant précisément jusqu'à la fin du 14^e siècle.

En ce qui concerne l'aspect philologique (critique textuelle, précisions des citations), il est beaucoup plus fiable que le dictionnaire de Gdf. Par ailleurs, la présence d'une bibliographie complète des sources, intégralement présente dans la bibliographie du DEAF, permet de repérer et de localiser les sources citées. Une richesse supplémentaire de ce dictionnaire consiste en l'identification précise des différenciations sémantiques, même si une structuration hiérarchisée n'est pas effectuée.

Pour la rédaction du DRFM, l'apport du TL a été moins important que celui de Gdf. Ce constat s'explique par une raison très simple : les mots traités sont pour la plupart des mots très fréquents dans les textes documentaires qui sont donc moins

¹⁵⁹ Signalons qu'un inventaire détaillé de cette collection est en cour de réalisation par Benoît Tock (volumes de 1 à 111) et disponible sur la plateforme TELMA (<http://telma-chartes.irht.cnrs.fr/moreau>).

représentés dans TL. Cependant, ce dictionnaire nous a fourni, dans certains cas, des occurrences ayant des sens particuliers, propres aux textes littéraires.

Venons-en au *Dictionnaire du français médiéval* (2015) réalisé par Takeshi Matsumura en un volume. Ce dictionnaire reprend souvent – avec certes des mises à jour¹⁶⁰ – des données bibliographiques du dictionnaire de TL¹⁶¹. La liste des exemples cités pour chaque entrée est évidemment très succincte (notamment une attestation pour chaque collocation identifiée), et cela en accord avec la taille de ce dictionnaire. Néanmoins, il faut signaler que, malgré le format ‘poche’, le traitement de la régionalité est très souvent explicité par Matsumura¹⁶² ; les unités lexicales régionales sont signalées au moyen d’étiquettes géolinguistiques ajoutées entre parenthèse.

3.3.4. *Le Dictionnaire étymologique de l’ancien français (DEAF)*

Le *Dictionnaire étymologique de l’ancien français* (DEAF) est un dictionnaire d’ordre étymologique et linguistique ciblé sur l’ancien français (des *Serments de Strasbourg* jusqu’au milieu du 14^e siècle)¹⁶³. Ce projet a été initié dans les années 1960 sous l’impulsion de Kurt Baldinger et continue depuis 2007 sous la direction de Thomas Städtler. De 1974 à 2009, 4 volumes et 5 fascicules (comprenant les entrées pour les lettres de G- à K-) ont été publiés sous la forme d’un dictionnaire imprimé¹⁶⁴.

En 2010, suite à la fixation de l’échéance du projet en 2017, l’équipe du DEAF a modifié le plan de rédaction pour rendre possible le traitement de l’alphabet complet dans les nouveaux délais. Ce plan comporte deux volets : le DEAFplus et le DEAFpré, qui constituent ensemble le nouveau DEAF électronique. Le DEAFplus prévoit la poursuite de la rédaction traditionnelle pour les lettres D-, E- et F- (qui seront publiés sur papier et également – dans une version élargie – en ligne)¹⁶⁵. D’autre part, parallèlement à la rédaction de ces articles qui poursuivent le DEAF connu, l’équipe a commencé un travail d’intégration du fichier papier du dictionnaire en format électronique. Ces données brutes ont constitué le DEAFpré qui comprend désormais toutes les lettres restantes de l’alphabet : notamment A-C et L-Z¹⁶⁶. Ce fichier réunit

¹⁶⁰ Citons par exemple l’exploitation des données des DocLing.

¹⁶¹ Cf. Matsumura dans l’introduction au dictionnaire : « Nous avons tiré profit des connaissances transmises par nos prédécesseurs. (...) Nous y avons ajouté le fruit de nos lectures personnelles, y compris un certain nombre de gentilés comme l’adjectif et le substantif masculin *troien* au sens de « de Troie ; habitant de Troie », dont le traitement lexicographique était souvent insuffisant ».

¹⁶² Notons que Matsumura s’est souvent occupé de régionalité dans de nombreux articles ou comptes rendus ; cf., par exemple, son article de 1998 à propos des régionalismes dans la tradition textuelle de *Jourdain de Blaye en alexandrins*.

¹⁶³ Cf. Baldinger dans l’Introduction du DEAF (1974 : XII) : « Nous tâchons de dégager de la grande masse des exemples ce qui est important pour l’histoire de la langue française et depuis son origine jusqu’au milieu du 14^e siècle ».

¹⁶⁴ Notons que, pour le moment, ces articles ont été intégrés dans le DEAF électronique sous la forme de fichiers images.

¹⁶⁵ Le choix de ces trois lettres est dû au fait qu’elles constituent un “trou noir” dans l’histoire de la lexicographie du français.

¹⁶⁶ Cf. à ce propos l’*Avertissement* disponible sur la page du dictionnaire en ligne.

des matériaux préparatoires sous forme de fiches numérisées qui ont été lemmatisées et mises à disposition des utilisateurs en ligne avec toute la précaution nécessaire.

Il est important de signaler la grande utilité de cette base numérique pour la présente étude. La plate-forme du DEAF^{pré} réunit pour chaque en-tête une liste de sources très riche (éditions de textes, mais aussi thèses de doctorat, études monographiques sur différents sujets, articles de revues) et facilement indentifiable grâce à un système de renvois à l'ouvrage (référence, page) et à la bibliographie qui accompagne le dictionnaire. Étant donné leur statut préparatoire, ces matériaux nécessitent d'être vérifiés dans les sources primaires pour contrôler le sens précis et l'appartenance à la famille étymologique. Nous avons effectivement examiné tous les renvois présents dans les fiches du DEAF^{pré}, éliminé les attestations mal classées et maintenu dans les articles seulement celles qui étaient pertinentes.

Comme nous l'avons dit, ce dictionnaire s'accompagne d'un complément bibliographique accessible sous format papier (DEAF*Bibl* 2016, 740 pages), ainsi que sous format électronique. Cette bibliographie, réalisée après un immense travail de vérification des sources, ne constitue pas seulement un complément au DEAF, mais elle représente désormais une référence pour toute étude médiéviste¹⁶⁷. Chaque manuscrit et/ou texte saisi dans le complément bibliographique comporte une datation et une localisation ; pour la compilation de ces informations, l'équipe du DEAF s'appuie évidemment sur les travaux préexistants (notamment les introductions et les éditions des textes), les examine et enfin les intègre dans le *Complément*.

Nous avons consulté systématiquement la bibliographie du DEAF et les localisations proposées pour les textes qui, au fur et à mesure, ont été cités dans les articles. Pour ce qui concerne les quatre régions orientales, si nous effectuons une recherche dans le DEAF*BiblEl* à partir du champ 'lokalisierung', il est possible de relever : 75 textes primaires marqués comme lorrains, 61 champenois, 42 bourguignons, 20 franc-comtois et 14, plus en général, comme Sud-Est. Nous reproduisons dans un tableau l'ensemble de ces sources régionales organisées en ordre chronologique :

Lorraine	Champagne	Franche-Comté	Bourgogne	Sud-Est
1175 IsidSynE	1090 RaschiD1	1195 SGraalIIJosO	1200 MuleH	1188 AimonFIH
1180 ProphDavF	1113 GIKaraE	1195 SGraalIIMerlN	1200 RenBeaujBelF	1190 FloovA
1190 EpMontDeuH	1113 GIKaraEzA	12 ^e s. ALexAlbZ	1200 RenBeaujIgnL	1210 MaccabFragmS
1190 GregEzH	1113 GIKaralsF	1227 PhiliponCh3	1210 BestGervMo	1210 MaccabPrIG
1190 SBernAn1F	1170 ErecF	1235 HuonQuEntrR	1210 ExhortCuersT	1213 MerlinM
1200 DepartFilsAimS	1176 CligesG	1244 DocJuraS	1221 BibleBerzél	1240 GIBNhébr302L
1200 DialAmeB	1177 ChrestienChansZ	1250 MisereOmme	1225ConsBoèceBourgB	1250 GIDarmstadtK
1200 PriseCordD	1177 LancF	1275 VisTondPF	1227 PhiliponCh3	1275 SimPouilleAB
1210GigotDocHMarne	1177 YvainF	1275 YsLyonB	1230 DocAubeC	1275 SongeEnfWM
1210 DoonRocheM	1180 EructavitJ	1288 TueteyFrComt	1244 PhiliponCh1	1290 Turpin7W
1210 HaimonS	1180 PercB	1290 JPrioratR	1250 CoutChartreux	1337 ConsBoèceRenA2
1210 MainetDéc	1188 GarLorrI	13 ^e s. GauthierFrComt	1250 JouffrF	1350 FaucPetrusFrDF
1213 HervisH	1190 GaceBruléD	13 ^e s. TrouillatBâle	1250 PechiéOrguM	1384 GIBNhébr1243

¹⁶⁷ Cf. Möhren dans l'avant-propos au *Complément* 2016 : « Actuellement la Bibliographie compte 794 auteurs médiévaux (avec 1070 mentions), 2827 mentions de titres de textes, 6193 manuscrits (avec 10213 mentions), 2797 mentions de datations de textes et 1777 de localisations de textes. Parmi les manuscrits localisés on compte 1471 occurrences de manuscrits anglo-normands, 1185 de picards (plus 568 art., 65 hain./hennuyers, etc.), 104 wallons (plus 12 liég., etc.), etc. : un vaste champ à travailler par les amateurs de régionalismes ». Cf. aussi Tittel *ActesRégLex* 73, 77-80.

1214 HistMetz	1190 GerbMetzT	1310 CptVesoul1L	1251 PhiliponCh2	1476LégDorVignBatalID
1214 FrançoisTab	1198 EvratGenABo	1310 CptVesoul2L	1264 RichardCh	
1217 AnsMetzNG	1210 GirVianeE	1310 GlArbR	1275 GirRossPrM	
1220 BanMetzW	1210 NarbS	1310 ProvArbR	1285 Jassem	
1223 DolopL	1213 CalendreM	1317CartHuguesChalonP	1286 HygThomC	
1225 ProstProp	1213 CoutSensL	1317 ConsBoèceLorrA	1290 PéageDijonAM	
1225 SacristineIntG	1213 GIBaLeB	1450 PCrapCurB	1290 SThibAlH	
1228 WaillyCollLorr	1217 Bueve1S		13° s. MirNDBNfr818M	
1230 DocAubeC	1220 CoincyChristC		1303 PéageChalonBA	
1230 CoutVerdun1M	1224 Coincy11...K		1310 PassPalC	
1232 AmodCh	1230 DocAubeC		1320 OvMorB	
1232 DocHMarneG	[1235] BrutKP		1325 PéageDijonBM	
1234 DocMMSalT	1237 HérèlePélicier		1333 JParoy	
1234 LesortClerm	1238 ThibChampW		1334 GirRossAlH	
1235 DocVosL	1239 ChRethelS		1340 JDupinMell	
1236 DelescluseOrval	1250 Morlet		1341 RegDijon1L	
1237 HoltusLux	1250 SMargBO		1346 CharnyMesT	
1238 GoffinetOrval	1254 RobertEcly		1350 CharnyChevK	
1238 ColMusC	1254 RobertPorc		1360 InvJChalonP	
1239 WaillyChJoinv	1260 LaloreMont		1352 CharnyDemT	
1241 CartOrvalD	1261 RutebTheophFa		1390 CoutBourgGP	
1242 DenaixSBen	1263 RutebF		14° s. ProstInv	
1243 MarichalMetz	1265 VolucrK		1425 PassSemD	
1246 ImMondeOct1D	1265 RutebCharlotN		1453 TroiePr7	
1248 ImMondeOct2S0	1270 DocAube2R		1455 ClperisPrR	
1248 ImMondeOct3M	1274 LongnonDoc		1459 TroiePr8	
1250 ChirAlbT	1275 BoivProvAMé		1496AndrVigneSMartD	
1250 CourLouisDLe	1275 BoursePleineN		1498 AndrVigneNapS	
1250 SJeanEvOctH	1275 Friemel		15° ProchnoChampmol	
1260 BonnardotMetz	1275 ViergeHaM			
1263 GIBNhébr301K	1284 SRemiB			
1263 PriseOrDR	1285 Bev			
1270 DocAube2R	1288 TroiePr15V			
1275 ClarisP	1290 DrouartB			
1275 CharroiDLu	1290 ElégTroyesK			
1275 GautChâtAristIIIC	1290PurgSPatrBNfr25545M			
1284 BibleMalkS	1290 SPAuleG			
1285 BretTournD	1295 CoutChampP			
1286 CensToulO	1300 FevresK			
1288 LouisMetz	1300 GllnsbruckS			
1290 Ginsberg	1309 JoinvMo			
1290ChansEinsiedelnC	1320 CiNDitB2			
1297 CoutToulB	1322 RenContr1R			
13° s. CoudertMos	1342 RenContrR			
13 s. LesortLorr	1350 GuillMachC			
13° s. YonnetH	1384 DeschQ			
1310 EstampiesS	1398 AnglureB			
1310 QuatreFilles4L	[étude patois] BrunEt			
1313 VoeuxEpW				
1313 VoeuxPaonR				
1317 ConsBoèceLorrA				
1325 GuerreMetzB				
1325 EchecsBernS				
1338 GuerreBarB				
1350 CoutVerdun2M				
1350 MPolGregCO				
1365 PsLorrA				
1438 DexW				
1465 JAubriónL				
1490 MistSClemA				
1510 JugMetzS				
[étude patois] BrunEt				

Nous sommes bien consciente que ces informations nécessitent d'être manipulées avec prudence (cf., par ex., les cas de localisations incertaines accompagnées dans la bibliographie du DEAF d'un point d'interrogation ou de textes localisés dans plusieurs régions) et d'être revues à la lumière d'une analyse lexicographique qui se concentre sur la régionalité. Par ailleurs, cet outil représente de loin l'information la plus fiable que nous avons à disposition pour entreprendre une étude en lexicologie médiévale.

3.3.5. Le Dictionnaire du moyen français (DMF)

Le *Dictionnaire du moyen français* (DMF) dirigé par Robert Martin, se concentre sur la période du moyen français identifiée, d'un point de vue chronologique, entre 1330 et 1500. Dans sa cinquième et dernière version (DMF 2015), consultable en ligne sur le site de l'ATILF¹⁶⁸, il comprend 65 720 entrées (version du 31 juillet 2019) et une bibliographie de 1 800 sources qui couvrent plusieurs genres textuels.

Le DMF a été le premier outil bibliographique que nous avons consulté pour notre étude (cf. chap. 4). Ce dictionnaire permet d'accéder de façon rapide aux autres dictionnaires de référence au moyen d'hyperliens (notamment vers le FEW, Gdf, DEAF, AND, TLF) et également de rechercher les variantes graphiques anciennes grâce à un lemmatisateur très performant¹⁶⁹.

Quant à la bibliographie du DMF, elle mentionne en principe les renvois au DEAF*Bibl.* Par ailleurs, elle prévoit pour de nombreuses sources une réflexion ciblée sur l'aspect diatopique du lexique qui se résume dans une rubrique appelée 'localisation'¹⁷⁰. Dans cette section sont explicitées plusieurs informations concernant l'origine de l'auteur et les références extra-diégétiques, ainsi que des renvois ponctuels à des études traitant de la régionalité des textes (notamment Greub 2003 et aux nombreux articles de Roques sur le sujet). La localisation et le vêtement linguistique des manuscrits sont signalés de façon indépendante.

Il est question d'une rubrique argumentée de façon descriptive qui ne permet pas de réunir automatiquement l'ensemble des sources par région. Toutefois, une recherche 'plein texte' des noms des quatre régions que nous intéressent permet d'accéder aux sources suivantes¹⁷¹ :

- Lorraine : AbuzéD, Girardot, Du Prier *Songe past.*, HorolSapS, DexW, LettrRenéII, MystSClémMetzD ;
- Champagne : BayeJournT, LongnonDoc, TraitConsFillastreH, *Florence de Rome* W., JourJugP, GuillMachC, GuillMachVoiI ;
- Bourgogne : GarnierCh, ComptesBourgMF, Dupin *Mélang.* L., Germain *Discours outr.* S., GirRossAlH, ProstInv, JourJugP, AndrVigneSMartD, AndrVigneNapS, *Pass. Autun* Biard F., *Pass. Autun Roman* F., PassSemD, Philippe Bouton *Miroir dames* B ;
- Franche-Comté : Bosco *Jeu Neuch.* M., CurDeusCrap, Dupin *Mélang.* L.

¹⁶⁸ Il est disponible à l'adresse suivant : <http://www.atilf.fr/dmf/>.

¹⁶⁹ Le lemmatisateur, appelé LGeRM (Lemmes, Graphies et Règles Morphologiques), permet la « recherche de formes verbales fléchies et liste les infinitifs auxquels celles-ci peuvent être attribuées. Si une forme recherchée n'est pas attestée dans les sources du DMF, l'outil LGeRM proposera malgré tout des hypothèses concernant son origine et appartenance, citant le nombre de règles morphologiques appliqués pour arriver à celles-ci » (Guide FEW : 146).

¹⁷⁰ Cf. Martin (2013 : 10) : « Grâce à Yan Greub, la Bibliographie mentionne désormais l'appartenance régionale des textes (ces données s'affichent article par article par la rubrique « Source des exemples » ; son travail, inachevé, est poursuivi par Pascale Baudinot ».

¹⁷¹ Nous reproduisons ici les abréviations du DEAF si disponibles ; pour les sources absentes du DEAF nous utilisons les abréviations de la bibliographie du DRFM. Enfin, les quelques sources absentes des articles du DRFM sont citées comme dans le DMF.

3.3.6. Les répertoires onomastiques : la toponymie et l'anthroponymie

L'onomastique fournit des sources complémentaires ayant plein droit d'être intégrées dans une étude de lexicographie romane. Les données toponymiques en particulier permettent d'accéder à une strate linguistique très ancienne, souvent non documentée autrement. Le phénomène de cristallisation auquel sont soumis les noms de lieux nous fait supposer que ces types lexicaux devaient être déjà bien présents dans l'usage oral avant d'intervenir dans une formation toponymique (cf. Carles 2011, 2017); par conséquent, la prise en compte de leur témoignage permet souvent d'antidater considérablement certains lexèmes.

En ce qui concerne l'étude de la régionalité, la toponymie s'avère une source importante voire essentielle. La corrélation directe des toponymes avec l'aire géographique qu'ils désignent nous renseigne sur des usages linguistiques locaux et nous assure, par conséquent, de la vitalité du lexème dans la langue parlée. À ce propos dans le *Guide d'utilisation* du FEW (2019 : 168) :

« L'onomastique est enfin non seulement incontournable mais essentielle dans l'identification de la régionalité éventuelle d'un lexème, la concentration d'un prototype étymologique dans certaines régions ne pouvant être fortuite ».

Dans cette optique, la mise à profit des matériaux toponymiques est particulièrement porteuse pour l'analyse des trajectoires géographiques des régionalismes que nous menons.

Le FEW et, occasionnellement aussi, le dictionnaire de Gdf ont déjà introduit dans leur documentation des matériaux toponymiques (pour le FEW, ces données sont souvent placées à la fin des attestations lexicales ou en notes). D'ailleurs, d'autres ouvrages ont été consacrés exclusivement à la toponymie (cf. Longnon 1920/29, Vincent 1937).

Pour les articles du DRFM qui incluent des données toponymiques¹⁷², nous avons ajouté le renvoi systématique à la *Toponymie générale de la France, Étymologie de 35.000 noms de lieux* de Nègre en 4 volumes (1990/1991, 1998). Cet ouvrage suit l'étymologie des mots traités, en distinguant les formations pré-latines, latines, romanes et non romanes (adstrats/superstrats) ; un index alphabétique est toutefois disponible à la fin du troisième volume permettant une recherche plus rapide des mots cherchés. Il faut garder à l'esprit que, d'un point de vue méthodologique, l'ouvrage de Nègre n'intègre pas les recherches exemplaires conduites par Jean-Pierre Chambon sur le sujet (cf. la section *Toponymie* et *Anthroponymie* dans le volume de 2018 : 943-1149). Il est donc à utiliser avec prudence relativement aux questions étymologiques.

¹⁷² Notre nomenclature ne contient pas d'articles basés sur des données exclusivement toponymiques ; en revanche, certains articles réunissent des matériaux lexicaux et toponymiques. Par ailleurs, 20 articles contiennent des attestations à la fois lexicales et toponymiques. Il s'agit des entrées suivantes : *albue*, *berne*, *beveuge*, *colonge*, *communaille*, *corvee*, *fräitis*, *fretil*, *grangette*, *leschiere*, *maladiere*, *raspe*, *routure*, *sart*, *saucis*, *taillis*, *torniere*, *vilois* ; et dans les documents du Jura suisse : *claverie* et *doe*.

Il renvoie souvent à l'étymologie lointaine des lexèmes sans s'inscrire dans la logique de l'étymologie-histoire poursuivie par le FEW ; cependant, il met à notre disposition un répertoire de nomenclature très étendu et exploitable dans une perspective régionale.

Le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, réalisé par Dauzat et repris par son élève Rostaing (1978), a été également consulté de façon complémentaire aux volumes de Nègre. Enfin, le répertoire des dictionnaires topographiques de France, désormais numérisé par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) et accessibles en ligne¹⁷³, est également un outil irremplaçable pour quiconque s'intéresse à la toponymie.

Quant à la Suisse romande, nous avons utilisé le *Dictionnaire toponymique des communes suisses* dirigé par Andres Kristol (2005) qui représente un apport très utile et souvent utilisable même pour l'analyse de la toponymie de l'aire oïlique sud-orientale.

Parmi les différents types de formations toponymiques, celles délexicales (noms de lieux formés sur la base d'un lexème) intégrant l'article défini sont d'un intérêt particulier pour notre étude (cf. Carles 2011 : 308sq.)¹⁷⁴. En effet, la présence de l'article nous prouve d'une part la romanité du type lexical et, d'autre part, nous permet de dater sa formation entre *ca* 700 – date approximative de la fixation de l'article dans les syntagmes nominaux¹⁷⁵ – et la date du document en question (cf. Chambon 2005)¹⁷⁶. Il s'agit évidemment de datations indirectes qui proviennent de l'exploitation de données toponymiques mais qui restent précieuses dans le cadre d'une étude lexicale.

Les occurrences des noms de lieux à article ont donc été pleinement intégrées dans la documentation du DRFM (cf. à ce propos le TGO de Carles dont nous avons repris la méthodologie)¹⁷⁷. Dans leur microstructure, les articles contenant des données toponymiques ne diffèrent pas de ceux à base lexicale ; nous avons seulement ajouté la mention 'NL' (= nom de lieu) précédant les exemples et les formes dans l'inventaire¹⁷⁸. Toutefois, les occurrences de toponymes à article sont relativement peu fréquentes dans les textes médiévaux. Signalons que la rareté de ces formations reflète souvent le phénomène du 'blocage de l'article', solution adoptée presque systématiquement par

¹⁷³ Il est disponible à l'adresse suivante <<http://cths.fr/dico-topo/>>.

¹⁷⁴ Citons quelques exemples traités dans le DRFM : *le Sart*, *le Saunerie*, *l'Albue* / *l'Arbue*, etc.

¹⁷⁵ Chambon (2005 : 144) écrit : « C'est donc sans audace que nous avons proposé de considérer la date de *ca* 700 comme le terminus post quem non des séries toponymiques galloromanes désubstantivales sans article et sans autre détermination (épithétique ou nominale) ».

¹⁷⁶ Il est clair qu'il faut combiner le critère de l'article avec d'autres critères disponibles, « ces critères sont généralement d'ordre philologique (premières attestations de la série toponymique), lexicologique (chronologie du lexème étymon, transmission ou non aux langues (gallo)romanes, degré de vitalité dans ces langues), phonétique (chronologie des changements auxquels le toponyme a participé), morpholexical (période de créativité de la dérivation ou du modèle de composition), voir aréologique » (Chambon 2005 : 145).

¹⁷⁷ Cela vaut de la même manière aussi pour les surnoms marqués comme NP (= noms de personne).

¹⁷⁸ Notons qu'il s'est souvent avéré difficile de distinguer si l'on était en présence d'un nom commun ou d'un toponyme, surtout dans le cas des micro-toponymes fréquemment présents dans les chartes.

les scribes des premiers textes vernaculaires qui évitaient de transcrire l'article car perçu comme un trait trop roman (cf. Carles 2017 : 32).

Quant aux toponymes délexicaux sans article (cf. Carles 2011 : 286sq.), ils ont été mentionnés de façon complémentaire dans la section 'données supplémentaires' mais sans être pleinement intégrés dans l'inventaire des attestations. Concrètement, ces formes peuvent illustrer des cas de blocage de l'article ou, à l'inverse, des formations antérieures à la fixation de l'article défini (et donc latines). Pour ces raisons, leur traitement aurait demandé une analyse critique détaillée qui n'a pas été réalisée pour le DRFM ; cependant, nous avons décidé de les mentionner de façon synthétique, étant donné leur intérêt pour la définition des trajectoires étymologiques. Pour conclure, nous relevons un seul cas de mot à l'origine détoponymique dans le DRFM : il s'agit du mot *corvoisier* s.m. "celui qui fabrique des chaussures, cordonnier" formé sur l'afr. *corvois* à son tour de *CORDOVE(N)SE < NL *Còrdova*.

Passons maintenant à l'anthroponymie, qui est moins représentée dans notre nomenclature que la toponymie. Les quelques articles comprenant des matériaux anthroponymiques concernent surtout des noms de métiers (cf. les entrées *corvoisier*, *cuvelier*, *cruvechelier*, *begue*, *gastelier*). Il est question essentiellement de formations délexicales plutôt tardives et transparents quant à leur formation (notamment il s'agit de dérivés en *-ier*, avec la seule exception de *begue* qui illustre un déverbal). Pour ce type de données, nous nous sommes appuyée principalement sur les travaux de Marie-Thérèse Morlet : le *Dictionnaire étymologique des noms de famille* (1997)¹⁷⁹ et *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule* (1968/85). Le *Dictionnaire historique de l'anthroponymie romane*, *Patronymica Romanica* (PatRom), resté inachevé, n'a pas pu être employé au cours de la rédaction, vu qu'il traite exclusivement des anthroponymiques concernant le corps humain et des animaux, malheureusement absents de notre nomenclature.

3.4. L'apport des textes non documentaires : perspectives

Comme nous l'avons montré, la source principale de notre étude est constituée des textes documentaires édités dans les DocLing. L'avantage d'entreprendre une analyse sur la régionalité lexicale à partir de ce genre de textes a été déjà mentionnée à plusieurs reprises (cf. 3.1.). Cependant, grâce à l'intégration des données tirées de la lexicographie (cf. 3.3.), nous avons eu accès à une documentation non documentaire également riche qui nous a permis d'élargir les matériaux de base sous différentes formes¹⁸⁰.

¹⁷⁹ Il s'agit d'une révision du travail mené par Dauzat (1951) qui ne contient aucune documentation textuelle.

¹⁸⁰ Comme nous l'avons vu, nous avons traité dans les articles les régionalismes partagés par les textes documentaires et non documentaires. En revanche, la catégorie des régionalismes propres aux seuls textes non documentaires n'est pas représentée dans le DRFM.

Nous inscrivons dans la catégorie des textes non documentaires toutes les typologies textuelles autres que l'écrit documentaire, notamment les grands ensembles de la littérature profane et des textes portant sur un savoir spécialisé (dont font partie les textes religieux et historiographiques, cf. Glessgen 2007 : 422*sq.* et *infra* 9.3.). Tous ces types de textes présentent des particularités communes : en premier lieu, ils montrent généralement une tradition manuscrite beaucoup plus riche que celle des textes documentaires souvent transmis en original. Par ailleurs, ils peuvent être attribués à des auteurs pour lesquels des informations biographiques sont parfois disponibles (lieu de naissance, lieu de travail, etc.).

Il convient à présent de considérer rapidement la provenance géographique des textes non documentaires exploités dans le dictionnaire, en se référant particulièrement à l'aire oïlique orientale. La plupart des sources tertiaires mentionnées dans le DRFM sont picardes (170 textes environ) ; suivent les textes localisés en Champagne et Lorraine (40 textes environ pour chaque région), en Bourgogne (22 textes environ), en Wallonie (19 textes environ), et enfin une dizaine de textes localisables à Paris. Par ailleurs, un nombre non négligeable d'ouvrages cités dans le dictionnaire restent non localisés, ou le sont de manière incertaine (90 titres environ). Il est notamment question d'ouvrages transmis par plusieurs manuscrits provenant d'aires géographiques différentes¹⁸¹.

L'étude des régionalismes dans les textes littéraires s'inscrit dans une tradition de recherche bien pratiquée (cf. Lecoy 1968). Il s'agit normalement de recherches ciblées sur un seul auteur (Carles 2013), une seule tradition textuelle (Roques 2003b, Palumbo 2016) ou également un seul genre textuel (Greub 2003). Roques, dans son article sur le vocabulaire des versions picardes du Roman de Thèbes, a identifié trois aspects intéressants que revêt une telle étude d'un point de vue philologique :

« Quant à l'intérêt philologique de l'étude des régionalismes lexicaux, il me paraît se développer dans trois directions : une telle étude peut donner des éléments pour la localisation des œuvres ; elle peut apporter sa contribution pour l'établissement d'un texte critique ; elle peut permettre de mieux comprendre les causes de nombre de variantes » (2003b : 371)¹⁸².

Quant à nous, nous nous sommes concentrée sur le dernier point, à savoir si l'étude philologique de la *varia lectio* pouvait nous guider dans l'identification et la compréhension des mots régionaux. Comme nous l'avons dit, les textes non documentaires sont normalement connus par plusieurs copies manuscrites parfois différenciées géographiquement. Or, au cours de ce travail, nous nous sommes rendu compte que l'analyse des leçons variantes – qui semblent caractériser souvent les

¹⁸¹ Ces attestations ont été classées dans la section 'attestations non localisées' du DRFM ; des commentaires sur la localisation sont parfois fournis entre crochets. Renvoyons à l'article de Robecchi en préparation pour un aperçu des textes plus intéressants et pour des propositions éventuelles de localisation.

¹⁸² Cf. l'article de Palumbo 2016 (301-327) qui, à partir de l'affirmation de Roques, discute des exemples concrets dans la tradition de la *Chanson d'Aspremont*.

passages contenant des régionalismes – pouvait être un outil précieux afin d’identifier (ou confirmer) la régionalité à la lumière de la réception du mot dans la tradition textuelle¹⁸³ (cf. chap. 5.1.2. sur la localisation).

Cela étant, il nous semble que les traditions manuscrites qui se caractérisent par des copies provenant d’autres aires géographiques que le texte original méritent d’être étudiées dans cette logique, étant donné qu’un copiste aura généralement plus d’action sur un régionalisme qu’il ne connaît pas dans sa variété¹⁸⁴. Pour le moment, la documentation littéraire que nous avons exploitée découle de sources indirectes, tels que les dictionnaires d’ancien et moyen français. Toutefois, signalons qu’une étude de première main ciblée sur la régionalité dans les seuls textes non documentaires est actuellement en cours de réalisation par notre collègue Marco Robecchi¹⁸⁵.

¹⁸³ Dans le sens contraire, nous pourrions dire que la présence de *varia lectio* pourrait devenir un indicateur de régionalité potentielle. Cf. à ce propos un article de Robecchi en cours de préparation sur l’analyse de la régionalité dans JLongRic.

¹⁸⁴ Cf. Greub (2019 : 10) : « le processus de copie lui-même (...) aura tendanciellement plus d’action sur les éléments qui sont différents dans la variété de l’auteur et celle du copiste que sur ceux qui sont identiques dans toutes les deux et qui ont plus de chance de rester en place ».

¹⁸⁵ Il a le titre de *L’apport du Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental à la localisation des textes et manuscrits non documentaires*.

4. Méthode et procédure

4.1. L'identification de la régionalité : principes

À ce stade de notre étude, il nous semble important de préciser les principes opératoires qui nous ont guidée dans l'identification de régionalismes, étant donné que dans le cadre de ce travail, l'identification est déjà une partie intégrante du traitement. Greub, en 2003, avait observé que les travaux théoriques et méthodologique étaient à peu près inexistantes pour ce domaine de recherche (cf. 1.3.2.). Effectivement, dans leurs études lexicologiques, déjà Henry (1960) et ensuite Roques (1980) laissent peu de place à l'explicitation méthodologique, laquelle reste pour la plupart implicite dans les articles. Par la suite, les contributions contenues dans le volume édité par Glessgen/Trotter (2016) ont fourni un apport méthodologique à jour qui nous a guidée tout au long de notre étude. En particulier, nous nous sommes efforcée de mettre en place une procédure de travail systématique (cf. *infra* 4.2.) qui reflète l'approche théorique illustrée ci-après.

La méthode retenue afin d'établir la régionalité d'une unité (ou d'une locution) n'est pas unique, mais consiste – comme Henry l'a écrit (1960 : 5) – dans une « convergence de méthodes »¹⁸⁶. Plus précisément, nous pouvons la résumer dans les deux principes opératoires suivants :

- 1) le premier repose sur la constatation d'une distribution géographique caractéristique pour les attestations anciennes ;
- 2) le deuxième consiste dans l'étude du lexème selon l'approche de l'étymologie-histoire (cf. Baldinger 1959, Chambon 2006).

Le premier principe se fonde sur la constatation de la présence d'un lexème (ou d'une locution) dans une aire plus ou moins circonscrite, combinée avec son absence dans une partie significative du domaine linguistique (cf. chap. 5 à propos de la localisation). Malgré la difficulté d'évaluer l'absence réelle d'une variable pour l'époque ancienne, il nous semble que la mise en évidence d'une opposition nette entre la concentration d'attestations dans une aire et son absence complète dans une autre est souvent parlante. Cette situation est donc celle envisagée pour la nomenclature régionale de notre corpus.¹⁸⁷ Signalons que pour les textes qui ont fait l'objet de

¹⁸⁶ Henry en 1960 écrivait : « Elle [la méthode à laquelle il est fait appel] est d'ailleurs plutôt une convergence de méthodes, caractérisée peut-être [...] par une philologie aussi "abondante" et aussi rigoureuse que possible. Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile d'en rappeler les grandes lignes : études critique des témoignages anciens, à savoir : datation et localisation, au moins régionale, des textes ou des copies ; études phonétique (valeur des rimes) et sémantique des mots en questions ; détermination approximative de l'aire ancienne, sans oublier les enseignements de la géographie linguistique ; l'étude philologique doit absolument tenir compte de l'apparat critique et des caractéristiques régionales des divers manuscrits ... » (1960 : 5).

¹⁸⁷ Seuls les articles à corpus réduit concernant des mots rares (ou des hapax) s'écartent de ce contexte ; dans ce cas la signification de l'absence ne peut pas être évaluée, vu le petit nombre d'attestations totales. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit auparavant, leur traitement se justifie par le fait que ces mots sont souvent inconnus à la lexicographie (cf. chap. 2).

plusieurs copies, l'analyse de la *varia lectio* permet d'ajouter des éléments ultérieurs à l'interprétation de la localisation du texte (localisation du manuscrit qui contient le régionalisme, réaction de la tradition aux régionalismes, choix des copistes, etc. ; cf. 5.1.2.).

Le deuxième principe est, quant à lui, plus complexe. Il découle du traitement analytique du lexème étudié sur l'axe chronologique. Concrètement, pour chaque unité supposée régionale sur la base de la documentation ancienne disponible, nous avons cherché une confirmation dans l'histoire du mot. En particulier, il convient d'identifier plusieurs composants qui peuvent être plus ou moins importants dans chaque cas concret : a) l'identification de l'*etimologia prossima* de l'unité traitée, b) l'analyse du sens illustré, c) le rapport avec le reste de l'ensemble étymologique, et enfin d) le maintien (ou non) de l'unité dans les parlers dialectaux. Il faut ajouter que dans certains cas une étude onomasiologique peut s'avérer nécessaire (cf. 4.2.3.1.).

Considérons à présent les éléments mentionnés de façon plus approfondie. Tout d'abord, l'identification (ou la reconstruction) de l'étymon proche demande la prise en compte de l'ensemble de la famille étymologique dans laquelle le mot s'inscrit (notamment sur la base de l'article du FEW) dans une perspective galloromane. Cette approche permet de déterminer la modalité et la langue de formation du mot (mot héréditaire, formation française, emprunt, latinisme) et de prouver ainsi la crédibilité d'une formation régionale.

Dès que l'ensemble étymologique est identifié, les données anciennes peuvent à juste titre être mises en relation avec les représentants modernes du même étymon. La validité de la comparaison des données écrites anciennes avec les données modernes orales repose sur la grande stabilité des aires dialectales, qui peuvent être utilisées comme témoins des états linguistiques plus anciens (cf. Goebel 1995 : 327, Chambon 1999b). Cette procédure permet effectivement d'identifier des exemples de continuité entre les régionalismes médiévaux de l'écrit et les dialectalismes contemporains de l'oral (cf. Chauveau 2016 : 131sq.), et donc de retracer l'histoire de ces mots sur deux lignes¹⁸⁸.

De manière concrète, le croisement des données anciennes et modernes admet trois résultats possibles. Le premier comprend les mots attestés dans une aire circonscrite à l'époque ancienne, qui survivent dans les dialectes modernes de la même aire géographique. Cette catégorie correspond à ce que Rézeau appelle 'régionalisme de toujours' (DRF 2001 : 10). Prenons par exemple l'entrée lorr. *chaucheur* s.m. "machine servant à presser les raisins pour la fabrication du vin, pressoir" bien attestée en Lorraine et plus rarement en Wallonie (depuis la fin du 12^e s.). Quant à l'étymologie, ce type lexical continue la base latine *CALCATORIUM* "pressoir" (cf. FEW 2, 67a) qui ne présente pas d'autres continuateurs anciens dans la Galloromania. Par ailleurs, le FEW

¹⁸⁸ Chambon (1999b : 82) : « Les deux méthodes employées ci-dessus ["régressive", géolinguistique et "progressive", philologique] doivent, à notre sens, se combiner pour obtenir un scénario diachronique d'ensemble, c'est-à-dire pour munir notre régionalisme de l'esquisse d'une biographie étymologique du moins soutenable, sinon exacte ».

nous apprend que le mot survit avec le même sens dans les parlers modernes de la Moselle et des Vosges méridionales. Ainsi, la régionalité ancienne est effectivement corroborée par les données modernes qui proviennent de la même région.

Le deuxième cas de figure comprend les lexèmes qui montrent une distribution à caractère régional dans les textes anciens et qui sont attestés dans les dialectes avec une répartition géographique entièrement différente. Le cas échant (qui s'est avéré très rare dans notre documentation), la régionalité ancienne est effectivement remise en question, à moins de ne pas parvenir à prouver l'inverse sur la base de l'étude de l'histoire du mot.

Enfin, le troisième cas concerne les lexèmes diatopiquement circonscrits à l'époque ancienne, qui sont passés par la suite dans la langue en se dérégionalisant. En principe, ces unités peuvent illustrer des régionalismes anciens à condition de pouvoir reconstruire les dynamiques de leur généralisation¹⁸⁹ (cf. à ce propos Roques 1980 : 4)¹⁹⁰. Citons à ce propos l'entrée afr., frm. *begue* adj. "qui parle difficilement, qui bégaye" (dep. le 12^e s.), éventuellement un déverbal de l'afr. *béguer* "bégayer" (surtout en Picardie), à son tour du moyen néerlandais **beggen* "bavarder, caqueter". Il est attesté à l'époque ancienne en Picardie, Lorraine et Champagne et occasionnellement à Paris. La présence du type lexical à Paris déjà au 13^e siècle a pu déterminer le passage dans la langue standard.

Pour conclure, il convient d'illustrer le cas des régionalismes anciens qui ne présentent aucun continueur moderne. Prenons à titre d'exemple l'entrée afr. *cherchermaner* v. "fixer les limites d'une terre, d'une propriété, borner" (13^e/15^e s.) dont les attestations médiévales proviennent de la Picardie, la Wallonie et de la Champagne (et pour laquelle le FEW ne mentionne aucune donnée dialectale moderne). L'analyse étymologique nous apprend qu'il est question d'un emprunt au mnéerl. *scherken* (ensuite **scherkeman*), à son tour emprunté au lat. *CIRCARE* passé en germanique avec le sens "borner". Le type lexical en question s'inscrit d'ailleurs dans la même famille étymologique des dérivés *cerquemaneur*, *cerquemanant*, *cerquemanement*, *cerquemanage* et *cerquemanerie*, qui sont tous des régionalismes picards/wallons. Ainsi, constatant la distribution des attestations et de l'origine germanique du mot, nous pouvons supposer que l'emprunt s'est réalisé en Picardie/Wallonie par contact linguistique et que, de là, le mot s'est diffusé en Champagne. Dans ce cas-là, la

¹⁸⁹ Dans ce cas-là, il nous semble que notre approche s'écarte légèrement de celle employée par Greub (2003 : 18) qui envisage d'utiliser toujours les deux paramètres ; matériaux anciens et dialectes modernes : « L'aire des enregistrements patois modernes et les attestations anciennes permettent, rassemblées, une vision binoculaire. Lorsque nous disposons des représentants d'une seule de ces deux catégories, aussi précis, complets et parfaitement décrits soient-ils, ils ne permettent pas cette vision et nous n'obtenons qu'une image moins compréhensible, d'interprétation plus délicate ».

¹⁹⁰ Pour les mots anciens qui sont passés dans la langue générale, Roques écrit : « Le mot est régional si l'on peut prouver une coloration régionale identique à celle établie pour l'ancienne langue ou si l'on peut montrer comment s'est à peu à peu estompée cette coloration régionale ». En revanche, pour les mots régionaux anciens qui n'existent pas à l'époque moderne : « Le mot est régional si 1) on en possède un nombre d'exemples suffisants 2) l'étymon rend crédible une spécificité géographique ».

régionalité déduite sur la base de la distribution des attestations est donc renforcée par l'étude étymologique, même en absence de continuateurs modernes.

4.2. Procédure concrète d'identification des régionalismes

Afin d'identifier la nomenclature régionale un procédé exemplaire a été mis en place au sein du DRFM. Il s'articule en deux phases principales qui sont : 1) l'identification de la nomenclature de départ (4.2.1.) et 2) la récolte de toute la documentation disponible (4.2.2.). Ces phases ont été suivies par le traitement de la nomenclature retenue au moyen d'articles lexicographiques.

4.2.1. *L'identification de la nomenclature de départ*

La première étape du travail a prévu le dépouillement et l'analyse de tous les mots lemmatisés dans la base textuelle des DocLing¹⁹¹. Comme nous l'avons rapidement mentionné, les DocLing ne sont pas seulement une base documentaire précieuse pour l'époque médiévale mais également un outil permettant des analyses graphématiques et lexicales complexes. Ces dernières sont effectuées au moyen de *Phoenix2*, un outil performant qui offre plusieurs possibilités d'interrogations, réalisables sur la totalité de la documentation ou également sur un corpus présélectionné.

En ce qui concerne le lexique, tous les corpus oïliques ont fait l'objet d'une lemmatisation qui permet d'accéder facilement à la totalité des occurrences contenues dans les actes. En détail, il s'agit de *ca* 4 600 lemmes couvrant les 16 corpus oïliques numérisés¹⁹². Concrètement, nous avons passé en revue toutes les entrées (à partir de

¹⁹¹ Signalons que cette étape (et partie de celle décrit dans 4.2.2.) a été réalisée par nous-même et par notre collègue Mathilde Cornu, qui a participé au projet au cours de la première année.

¹⁹² Au moment du déroulement de cette première phase 13 corpus avaient fait l'objet d'une lemmatisation, à savoir : Douai (508 doc. ; 1204–1331), Marne (230 doc ; 1234–1272), Haute-Marne (276 doc. ; 1232–1286), Meuse (237 doc. ; 1225–1271), Meurthe-et-Moselle (290 doc. ; 1232–1266), Vosges (146 doc. ; 1223–1271), Jura (95 doc. ; 1243–1296), Haute-Saône (132 doc. ; 1242–1300), Saône-et-Loire (100 doc. ; 1259–1319), Nièvre (34 doc. ; 1275–1330), et des trois corpus des chartes royales [chartes originaux (100 doc. ; 1241–1296) ; copies (22 doc. ; 1258–1285) et un cas de traduction d'un document latin]. Par ailleurs, nous nous sommes personnellement occupée, avec Marco Robecchi, de la lemmatisation des corpus de la Côte-d'Or, du Jura Bernois – qui comprend des documents en *scripta* oïlique provenant du canton suisse du Jura et de la partie francophone du canton de Berne – et de la Moselle, qui ont été ajoutés par la suite à notre documentation. À cela, nous avons également ajouté le dépouillement manuel du glossaire des actes provenant des archives de l'Aube et de la Yonne, publiés dans l'édition papier de la série *Documents linguistiques de la France* par Dominique Coq (1988) et pas encore intégrés dans la base de données électronique. Le dépouillement du glossaire annexé à l'édition, qui compte au total 36 pages, nous a permis d'identifier une dizaine de nouveaux régionalismes et d'ajouter des attestations supplémentaires pour les régionalismes déjà traités sur la base des autres corpus.

l'onglet 'lemmata' sur le site) par ordre alphabétique au moyen de l'expression régulière ^ suivi de la lettre a, b, c et ainsi de suite¹⁹³.

La décision de prendre en considération tous les corpus de la base de données, également ceux provenant d'autres régions que celles que nous entendons étudier (à savoir le corpus de Douai et ceux des chartes royales) s'est avérée très fructueuse¹⁹⁴. L'étendue géographique des DocLing sur plusieurs régions permet : 1) de vérifier la régionalité des lexèmes attestés dans une aire géographique grâce à l'argument de l'absence dans une partie du domaine linguistique¹⁹⁵ et 2) d'apprendre les interactions entre les diverses langues écrites en fonction surtout du continuum linguistique qui les caractérise. Dans cette même optique, les corpus des territoires francoprovençaux – non encore lemmatisés dans la base textuelle – ont également été interrogés au moyen de l'option 'types' prévue par *Phoenix2*. Nous avons effectué des recherches manuelles des différentes variantes formelles que pouvait prendre l'unité lexicale en question. Cette approche contrastive nous a permis d'identifier de nombreux lexèmes partagés par le français régional des régions sud-orientales et le francoprovençal (cf. surtout 8.3.1.3.).

Après avoir lu tous les contextes concrets que pouvait prendre chaque lemme des DocLing, nous avons commencé une première classification des lexèmes sur un continuum diatopique de trois catégories différentes : mots régionaux, potentiellement régionaux et non régionaux. Les mots pour lesquels la régionalité nous semblait bien assurée ont été insérés dans la première catégorie, car il était souvent question de régionalismes déjà identifiés par la lexicographie ou par des études ciblées (comptes rendus de Roques, ListeRoques, etc.).

Nous avons ensuite classé dans l'ensemble des mots 'potentiellement régionaux' toutes les unités qui, à notre avis, nécessitaient une analyse détaillée avant qu'il soit possible de statuer sur leur caractère régional. Il s'agissait dans la plupart des cas de mots pour lesquels le sens n'était pas transparent, ainsi que d'unités qui faisaient l'objet d'une graphie marquée¹⁹⁶. Enfin, les mots qui relevaient du français général ont été rassemblés dans la catégorie des mots 'non régionaux' et donc n'ont donc pas été pris en compte dans notre étude. Notons que pour cette première classification, nous nous sommes essentiellement fondée sur l'impression de familiarité que nous laissent les mots et les sens au cours de la lecture des textes¹⁹⁷.

¹⁹³ ^a nous a permis, par exemple, d'identifier tous les lemmes commençant par A-.

¹⁹⁴ Pour une application de ce procédé cf. Carles / Glessgen (2019 : 68-157).

¹⁹⁵ Cf. Greub (2003 : 15) : « La méthode de localisation par l'étude du lexique repose entièrement sur des arguments *a silentio* : n'est significative [...] que son absence sur une partie du domaine linguistique ».

¹⁹⁶ Notons que, dans notre corpus, les régionalismes lexicaux font souvent l'objet d'une graphie marquée. Cf. à ce propos Chauveau (2016 : 160) : « La variation phonétique, lorsqu'elle n'affecte que de courtes séries, distend les liaisons à l'intérieur de l'espace linguistique et, de ce fait, favorise l'émergence et le développement de régionalismes lexicaux ».

¹⁹⁷ Cf. à ce propos Greub (2003 : 5 note 7) qui fait référence à la même pratique : « Nous ne nous attribuons pas ainsi une pseudo-compétence linguistique en ancien français : il ne s'agit pas de former des énoncés ou de juger leur grammaticalité, mais de *reconnaître* des objets distincts (des unités lexicales), qu'on a déjà pu observer. Il nous semble que cette pratique, si elle s'accompagne de la

4.2.2. *La récolte de toute la documentation disponible*

Une fois cette identification réalisée, nous nous sommes concentrée sur les deux premières catégories de mots (régionaux et potentiellement régionaux) dans le but de réexaminer et réduire la nomenclature provisoire. Pour ce faire, nous avons exploité les trois catégories de sources suivantes :

- a) les données présentes dans la lexicographie ;
- b) les données latinisées ;
- c) les données ‘Roques’.

Tout d’abord, nous avons effectué pour chaque entrée une recherche dans tous les dictionnaires de référence d’ancien et moyen français, à savoir : FEW, Gdf/GdfC, TL, DEAF (ou DEAFpré), DMF et DFM de Matsumura¹⁹⁸. Au cours de ce travail, nous avons constaté la nécessité de consulter tous les outils lexicographiques disponibles pour pouvoir bien cerner les différentes facettes de la variation médiévale (diachronique, diatopique et diaphasique). De manière concrète, la méthode qui s’est révélée la plus efficace et rapide a été la suivante :

(a) nous avons cherché le mot présumé régional dans le DMF, dictionnaire accessible en ligne. Bien que le DMF soit un dictionnaire ciblé sur la seule période du moyen français (1330-1500), il réunit désormais une documentation très riche qui est souvent en continuité avec celle de l’époque plus ancienne¹⁹⁹ (en particulier, dans la version du 31 juillet 2019, il compte au total 65 720 entrées). Par ailleurs, il intègre un lemmatiseur très performant (LGeRM : Lemmes, Graphies et Règles) qui permet de rechercher, en plus du lemme, les nombreuses variantes graphiques que le mot peut prendre dans les textes anciens. Dans les cas plus complexes (ou ambigus), le lemmatiseur affiche diverses propositions d’entrées que l’utilisateur peut évaluer sur la base de ses besoins. De plus, le DMF donne accès – au moyen d’hyperliens – à d’autres dictionnaires numérisés, notamment au FEW, au Gdf/GdfC, à l’AND, au DEAF, au DÉCT et au TLF²⁰⁰. Cela permet à l’utilisateur d’identifier rapidement presque toutes les références lexicographiques et d’accéder ainsi au traitement de l’unité en question dans les différents dictionnaires disponibles. Signalons que, dans les cas où le DMF ne contenait pas l’entrée recherchée, nous avons commencé notre recherche à partir du DEAF électronique (DEAFplus / DEAFpré) qui fournit également les références des autres dictionnaires.

sélection de l’unité dans tous les cas où il y a doute, n’est pas illégitime. Ses défauts sont compensés par le fait qu’on fait intervenir la comparaison de plusieurs états de langue (ancien français, moyen français et français contemporain), et qu’il suffit que le soupçon porte sur un des trois états pour que l’unité soit retenue ».

¹⁹⁸ Par ailleurs, nous avons également consulté le GPSR pour les types lexicaux attestés aussi dans l’aire frpr., ainsi que les dictionnaires de Levy, Raynouard et le DOM pour les unités partagées avec l’occitan.

¹⁹⁹ Signalons qu’il intègre aussi des unités propres à l’ancien français qui sont signalées dans les articles avec l’abréviation AF.

²⁰⁰ Rappelons que l’hyperlien vers le DEAFpré n’est pas présent.

(b) Nous avons donc consulté pour chaque lexème les articles des différents dictionnaires afin de relever si le mot montrait une quelconque particularité diasystématique. La lecture de l'article et du commentaire correspondant dans le FEW (et pour les lettres de G- à K- aussi dans le DEAF) nous ont permis d'apprendre les trajectoires étymologiques des régionalismes traités (mot héréditaire, innovation française, emprunt, latinisme), leur variation graphématique et leur diffusion dans l'espace sur la base des attestations anciennes ainsi que de celles modernes fournies par le FEW.

Nous avons ensuite intégré tous les exemples fournis par les dictionnaires à la documentation des DocLing, en les organisant dans les articles d'après le sens qui ressort du contexte. Pour chaque source, une réflexion concernant la localisation a été réalisée (cf. chap. 5). Cette phase de travail nous a amenée à exclure un certain nombre d'entrées de la nomenclature de base, notamment les unités appartenant au français général que nous n'avions pas su reconnaître lors de notre première lecture des contextes. Nous ne prétendons pas avoir atteint l'exhaustivité, mais l'avoir au moins visée, notamment grâce au croisement de tous les outils lexicographiques que nous avions à disposition.

Dans une phase ultérieure de travail, nous avons intégré à la documentation les matériaux vernaculaires tirés de la documentation latine et enfin les 'données Roques'. Quant aux matériaux latinisés ou en contexte latin, leur apport a été précieux afin de mieux préciser l'extension géographique des lexèmes dans une optique diachronique. Ils fournissent souvent des données inédites concernant les états plus anciens de la langue vernaculaire (11^e/12^e siècles), notamment des exemples de premières attestations inconnues à la lexicographie traditionnelle. Toutefois, dans la plupart des cas, leur intégration n'a modifié que de façon occasionnelle la description diatopique identifiée auparavant.

En revanche, les données procurées par Gilles Roques ont eu un impact plus important dans l'identification de la régionalité, conduisant parfois à l'exclusion de certaines entrées (cf. 4.2.3.). Nous constatons cependant que, dans la plupart des cas, l'ajout de ces sources complémentaires a confirmé la supposition de régionalité et renforcé ainsi nos arguments sur la base d'une documentation plus exhaustive et complète.

Une dernière précision méthodologique reste à formuler. Il faut signaler que nous avons décidé d'intégrer en cours de route également quelques régionalismes absents des DocLing qui font partie du même ensemble étymologique que d'autres mots régionaux attestés dans le corpus textuel (cf. par exemple le régionalisme lorrain *somart* s.m. "jachère, terre labourable en friche", absent des DocLing qui contiennent, en revanche, le dérivé lorr. *somartraz* s.m. "sixième mois de l'année, juin").

Il s'agit de mots que nous avons repérés à l'aide de la lexicographie ; en effet, ils ne sont pas attestés dans la base des DocLing et donc, forcément, ils n'ont pas été relevés au cours de la première phase de dépouillement. Par ailleurs, leur traitement

nous semble pertinent, voire indispensable, pour la reconstruction de l'histoire des formations et des sens dans une optique étymologique (considérons, par exemple, la question du rapport entre l'unité et le groupe dont elle fait partie). Cela nous a permis d'identifier des familles étymologiques entièrement régionales et également de réfléchir aux mécanismes de formation du lexique régional.

Avec l'achèvement de cette étape, la collecte de la documentation était terminée. Grâce à ce procédé, notre nomenclature s'est finalement réduite à 389 lexèmes qui ont donné lieu à autant d'articles lexicographiques (cf. les annexes 1 et 2). Nous avons évalué que ce nombre d'unités pouvait constituer une base significative pour une réflexion approfondie sur la régionalité médiévale.

4.3. Les entrées éliminées : quelques cas de figures

Un certain nombre de mots a été exclu de la nomenclature dans une phase déjà avancée du traitement (principalement suite à la phase de l'intégration des données complémentaires). Il est question d'environ une vingtaine d'entrées pour lesquelles la régionalité supposée dans un premier temps n'a pas pu être assurée. Ci-après nous avons cherché à identifier plusieurs cas de figure permettant d'explicitier les décisions qui nous ont amenés à exclure certaines entrées qui avaient été retenues dans un premier temps²⁰¹. Il nous semble qu'une telle réflexion pourra s'avérer fructueuse, autant d'un point de vue méthodologique qu'empirique.

Il faut tout d'abord signaler qu'un petit nombre d'entrées a été éliminé à la suite de l'ajout de matériaux auxquels nous n'avions pas eu accès dans un premier temps. Il est question pour la plupart de données complémentaires fournies par Roques qui se laissent localiser ailleurs que dans l'Est et qui ont donc modifié l'extension géographique du lexème en question (cf. chap. 3.2.2.). Cela nous confirme la nécessité de prendre en compte une documentation la plus vaste possible et intégrant des typologies textuelles diverses.

Nous ne nous attarderons pas sur ce cas de figure qui s'avère peu intéressant d'un point de vue méthodologique. À présent, passons à l'analyse de certains exemples plus complexes qui nous semblent intéressants dans notre réflexion sur les modalités du traitement des régionalismes. Il s'agit de types lexicaux dont les attestations disponibles proviennent globalement de l'aire orientale ; cependant, plusieurs éléments nous ont amenés à leur exclusion. Signalons que nous avons indiqué à côté de chaque lexème le sigle du rédacteur [AB ou MR]²⁰² qui a travaillé à l'article exclu pendant la phase de collecte des matériaux et qui a réalisé l'analyse qui a porté à l'exclusion.

Dans l'ensemble de la nomenclature analysée, nous avons pu identifier quatre catégories de mots problématiques, à savoir : 1) des mots nécessitant une étude

²⁰¹ Signalons qu'une partie de ces mots a été éliminée suite aux relectures de Gilles Roques qui a souligné au cas par cas des éléments problématiques.

²⁰² Alessandra Bossone ou Marco Robecchi.

onomasiologique détaillée (4.3.1), 2) des mots problématiques quant à leur sens (4.3.2) ou 3) quant à leur forme (4.3.3) et enfin 4) des régionalismes de fréquence potentiels (4.3.4). Analysons dans le détail chacune de ces quatre catégories.

4.3.1. Mots nécessitant une étude onomasiologique détaillée

La première catégorie de mots exclus de l'analyse comprend des entrées qui auraient nécessité une étude fouillée du champ onomasiologique en question, qui ne pouvait pas être réalisée dans le cadre d'un article de dictionnaire. Un cas typique est fourni par l'afr. *juinet* s.m. [AB/MR] (et les variantes *juinot*, *juinat*).

Ce mot pouvait désigner dans les textes anciens autant le septième mois de l'année que le sixième, la distinction sémantique entre les deux sens étant éventuellement à caractère régional. En particulier, l'afr. *juinet* au sens de "juin" semblerait être propre à l'Est oïlique : Lorraine, Franche-Comté et Champagne (cf. à ce propos Monfrin 1973 : 157-168). Toutefois, la délimitation de l'extension géographique du régionalisme sémantique demande la prise en compte de tous les diasystèmes possibles pour désigner les deux mois dans l'ancienne langue.

Dans le détail, il s'agit au moins de cinq oppositions, soit : *juin* (6^{ème} mois) / *juinet* (7^{ème} mois) ; *juinet* (6^{ème} mois) / *juil* (7^{ème} mois) ; *juinet* (6^{ème} mois) / *juillet* (7^{ème} mois) ; *juin* (6^{ème} mois) / *juillet* (7^{ème} mois) et *juin* (6^{ème} mois) / *juil* (7^{ème} mois)²⁰³. Naturellement, il faut garder à l'esprit que la distribution des divers types lexicaux dans l'espace n'est pas forcément complémentaire (absence d'un lexème / présence d'un autre) ; il est tout à fait possible que des cas de superposition existent entre deux ou plus lexèmes (régionaux ou non).

Et cela sans compter la difficulté à déterminer avec certitude le référent pour chaque occurrence. Mis à part les attestations documentaires dans lesquels l'unité linguistique est accompagnée de la référence à certaines fêtes du calendrier liturgique bien identifiables – telles que la fête de Saint-Jean Baptiste (24 juin), de Saint Barnabé (11 juin) ou encore de Saint Pierre et Paul (29 juin) – de nombreux textes ne permettent pas de trancher entre les deux sens. Cela étant, nous avons choisi de réserver l'analyse de cette entrée pour des études ultérieures. En revanche, dans d'autres cas moins complexes, l'étude onomasiologique a été effectivement réalisée ; renvoyons par exemple aux entrées afr. *maçacrier* s.m. [MR] et *maiselier* s.m. [AB], les deux désignant le métier du boucher²⁰⁴.

²⁰³ Signalons aussi la présence du type wall. lorr. *fenal* s.m. désignant le mois de juillet.

²⁰⁴ Quatre étymons différents concourent à la désignation du boucher dans la Galloromania : le protoroman *MATTEUCCULARE (FEW 6/1, 516b) > afr. *maçacrer* v. > *maçacrier* s.m., le lat. MACELLARIUS > afr. *maiselier* (surtout SE : champ., bourg., frcomt., + fipr. et occ.), le type *BUCCO- (FEW 1, 587b) > fr. *boucher* (afr. dp. 1180/90) et enfin le lat. CARO (FEW 2, 383b) > abern. *carnacer/carnicer* et apic. *carnier*. À compliquer la situation s'ajoute le fait que les continuateurs galloromans de MACELLARIUS et de *MATTEUCCULARE ont subi l'influence l'un de l'autre.

4.3.2. Mots problématiques quant à leur sens

Le deuxième groupe comprend des entrées qui illustrent un contenu sémantique difficile à saisir. Il s'agit en particulier de régionalismes sémantiques potentiels pour lesquels la diatopie du sens n'a pas pu être vérifiée. Voici quelques exemples²⁰⁵ :

afr. CHESAL s.m. "parcelle de terrain non cultivé sur lequel peut être ou a été construit un bâtiment" [AB]

1248 (DocLing : chJu, 3sq., ascensement [EglCuysel]) : « Ge Humbers Milessenz borgeis de Cuysel fés à-savoir à-toz cex qui verrunt ceste chartra que lo chasal en-qué ma grange est (...) ge jai acensi per vint anees ensagans del-prior de Valclusa et por lo dit chasal en-qué ma dite grange siet (...). Al meisonement de-la quel grange cil de Valclusa ou autres por lor poënt et doivent fermer quant il-voudrout meisonar et-dit chasal-senz contrestement de mei et des miens »

FEW 2/1, 454b s.v. CASALIS : « abern. aneuch. *chesal* "emplacement d'une maison, terrain où on bâtit ou a bâti une maison" (depuis 1281) » ; cf. aussi : « afrb. *chesaul*, abress. *chasal* (1341, MeyerDoc), apr. *cazal* LVP »

cf. aussi Nierm s.v. *casalis* adj. "d'une demeure rurale" (13^e s.), s.f. et s.m. "maison ; enclos" (depuis 715), "tenure paysanne" (depuis 783), "domaine" (depuis 879) et "village"

cf. aussi GPSR 3, 517b s.v. *chésal* s.m. "parcelle de terrain sur laquelle est construite une maison", etc. (Vd, V, N, B ; attestations anciennes dans les cantons de N, Vd, B, F, G)

L'afr. *chesal* s.m. est attesté depuis le 13^e siècle avec le sens "métairie, manoir entouré de terres" (cf. FEW 2/1, 454b). Par ailleurs, d'après la lexicographie, ce mot semble prendre un sens différent dans l'aire oïlique sud-orientale (comprenant la Franche-Comté, la Lorraine méridionale et la Bourgogne) et dans l'aire francoprovençale (cf. GPSR 3, 517b s.v. *chésal*). En particulier, il désignerait, non pas un bâtiment, mais la parcelle de terrain sur lequel peut être ou a été construit un bâtiment²⁰⁶. Si, en théorie, ce deuxième sens semble clair dans les attestations où un bâtiment est construit sur le *chesal* (p. ex. « que lo chasal en-qué ma grange est », DocLing : chJu3, 3), en pratique, la plupart des cas ne permet pas une distinction sémantique nette car les deux sens sont trop proches l'un de l'autre. En synthèse, le traitement de cette entrée aurait nécessité le réexamen critique de toute la documentation disponible et également des classements des dictionnaires qui peuvent donner des définitions imprécises ou vagues. Une situation comparable se décrit pour l'afr. *mes* s.m. :

afr. MES s.m. "jardin enclos attenant à la maison" [AB/MR]

1253 (DocLing : chMa 58, 4 et 7, Henri d'Orieulcourt renonce au désaccord avec l'abbaye de Trois-Fontaines [EpMetz]) : « (...) por l'oquoison des terres des prez et des meis ke cil de Trois - Fontaines ont aquis (...) un meis deleis Martin Brochevielle, un meis assom la Vile et un meis en Sovrel »

²⁰⁵ Nous reproduisons ici la structure des articles lexicographiques, ensuite éliminés.

²⁰⁶ Le sens dérive éventuellement de la loc. *area casalis* avec l'ellipse du substantif ; cf. FEW 2/1, 454b : « Es könnte vielleicht c [das Hautplatz, bauplatz] das ältere sein und durch substantivierung von *casalis* in einer weitem Verbindung entstanden sein (wohl etwa *area casalis*) ». Cf. aussi le parallèle s.v. *arealis* (25, 169) sous 2 "terrain en rapport avec une habitation".

FEW 6/1, 261b MANSUS : « pic. *mes* m. “maison, demeure” (...) afr. “maison de campagne, ferme, tenement mainmortable” (surtout wall. hain. pic. lorr. 1225–1328, Ys 516; Gdf) [...] alorr. *meis* m. “jardin, verger” (ca 1190) ... »
 Gdf 5, 264s s. v. *mes* “maison de campagne, ferme, propriété rurale, jardin ; habitation, demeure”
 TL s. v. *mes* “Haus, Wohnung” ; “Garten” (lorr. fin 12^e s.–2^e t. 13^e s.)
 DMF s. v. *mas* “domaine rural comprenant une maison avec les terres d’exploitation qui en dépendent” (Jacques Cœur, 1453/57) ; “habitation, demeure d’un domaine rural” (bourg. 1418, auv. 1477) ; *mas de terre* “étendue de terre cultivable” (poit. 1475) ; “jardin, potager” (lorr. 1489)
 DC s.v. *mesus* (1229, 1232) et *messum* (1377)

Ce mot est généralement attesté en afr. avec le sens de “maison, demeure”. Par ailleurs, il pouvait prendre dans la documentation également le sens de “jardin enclos attenant à la maison” – sens qui, d’après les dictionnaires, semble être propre à la Lorraine, la Champagne, la Franche-Comté et à la Picardie – ainsi que celui de “terrain”. Cela dit, Gilles Roques nous fait noter qu’il serait nécessaire d’examiner dans le détail toutes les attestations des divers sens pour parvenir à un classement sémantique fiable (en commençant éventuellement par l’opposition entre le sens de “terrain” et celui de “maison”). Toutefois, étant donné la haute fréquence du mot en question dans les textes, ce travail s’est avéré bien difficile. Pour le moment, nous avons donc renoncé à traiter cette entrée.

Nous pouvons inscrire dans cette catégorie également une série d’entrées pour lesquelles nous estimons ne pas avoir de données suffisantes pour l’identification du sens qui semble être potentiellement régional, soit : afr. *batteur* s.m. “moulin à foulon” [MR] (mais aussi “instrument en forme de massue servant à briser les tiges de chanvre pour les réduire en filasse, macque” ; FEW 1, 295b s.v. BATTUERE), *luminare* s.m. “ensemble des fonds destinés à l’entretien des lampes près d’un autel” [AB] (mais aussi “ensemble de torches et de cierges qui sert à l’éclairage de l’église” ; FEW 5, 445b emprunt au lat. chrétien *luminare*), *raiembre* [MR] v. “racheter des biens ou des bénéfices par le retrait lignager souvent moyennant une somme d’argent” (mais aussi “racheter par rançon” ; FEW 10, 179a s.v. REDIMERE) et *rendeor* [MR] s.m. “celui qui se porte garant et qui sert de caution pour un paiement qu’on s’est engagé à effectuer” (mais aussi “celui qui rend ou qui doit un tribut” ; FEW 10, 172a s.v. REDDERE).

4.3.3. Mots problématiques quant à leur forme

La troisième catégorie comprend des mots qui se sont avérés problématiques quant à l’identification de l’unité lexicale. Il est question d’une part de véritables mots fantômes – documentés dans la lexicographie et parfois repris dans la lemmatisation des DocLing – dues à mauvaises lectures ou à découpages erronés. Par exemple :

afr. SENTENCION s.m. “jugement prononcé pour condamner” [MR]

FEW 11, 466a s.v. SENTENTIA : « afr. *sentencion* f. “condamnation” Meun »
 Gdf 7, 382c s.v. *sentencion* f. “condamnation” (JMeunTestM)
 TL s.v. *sentencion* 9, 474 [renvoi à Gdf et FEW]

Le type afr. *sentencion* s.m. – comme Roques nous le signale – est à lire dans toute la documentation transmise *s’entencion* (cf. par exemple dans DocLing : chHS 48g 57, 11 : « Et l’en enveist por ceu que il hai bien prové s’entencion et li diz Jacoz n’en hai pas bien prové la soë »). Il ne s’agit donc pas d’un régionalisme mais simplement d’une erreur de lecture pour *entencion* perpétuée dans les éditions et dans les dictionnaires (cf. l’article dans la base des mots fantômes du DMF rédigé en 2019 par Robecchi / Roques).

Encore deux exemples : au cours de l’analyse des lemmes des DocLing nous, et notre collègue Marco Robecchi, sommes tombés sur l’entrée *sexterce* (attestée dans le document chSL 97, daté de 1330) qui semblait désigner une unité de mesure de terre (sens inconnu à la lexicographie qui répertorie seulement le sens “monnaie romaine”). Toutefois, grâce à la vérification des photos du manuscrit disponibles sur le site, nous nous sommes rendus compte qu’il était question d’une erreur de transcription pour le mot *sexteree* s.f. qui est, quant à lui, un mot de l’Ouest²⁰⁷.

Également, la forme *franche* [MR] est un hapax attesté dans un seul document lorrain (docLing : chMe 81, 15) où elle désigne une mesure de grain (« Et por ceste warde et cest sauvement doie je avoir chacun an de chacun borgois dous franchees d’avoinne, à la mesure de Verdun, à la saint Remei en octembre, et une geline au Noiel»). La lexicographie enregistre ce type lexical exclusivement au sens “valeur d’un franc” (Gdf 4, 125b et FEW 3, 750b s.v. FRANCE), notre sens pourrait donc illustrer une autre formation (éventuellement à rattacher à FEW 15/2, 165b s.v. frcq. *frank*). Étant donné que, dans la charte en question, la forme fait l’objet d’un signe d’abréviation et que, pour ce document, nous n’avons pas à disposition la reproduction photographique, nous avons préféré renoncer au traitement.

Un autre sous-groupe de mots exclus est constitué d’entrées qui se sont avérées être des variantes dialectales d’une autre forme plus répandue. Un cas récurrent a été celui des diminutifs en *-ot* (< *-ITTUS*), souvent classés dans les dictionnaires séparément des formes en *-et*. Ces formes illustrent une évolution dialectale du suffixe propre à l’aire orientale, parallèle aux aboutissements en *-et* et *-at* qui montrent le même type de formation. Nous n’avons pas traité ces cas de figures qui sont très fréquents dans la documentation médiévale et dont la distribution géographique dialectale a été déjà mise en lumière (cf. Hasselrot 1957 : 54 *sq.*). Voici quelques exemples :

- afr. CHARROTE s.f. “petit véhicule à deux roues pour le transport de marchandises” [MR] : variante de *charrette* s.f. (deux entrées dans DMF) ;
- afr. VALOT s.m. “jeune homme mis au service de quelqu’un, valet” [MR] : variante de *valet* s.m.

Dans d’autres cas, le problème a concerné le rattachement étymologique d’une variante graphique particulière absente de la lexicographie de référence du français.

²⁰⁷ Le document SL 97 est à localiser à Loudun (départ. Vienne).

C'est le cas de la forme *dienart* [MR] s.m. (DocLing: JuBe 1326, 1328 ; exemple : « (...) un bechaz de blef, moitié blef et moitié avoine à la mesure de Porreintruy, pour deïx livres de bone menoie corsable ou dienart de Ajoye, à pahiez le dit bechat de blef, à touz jours mais, de rente, à la Saint Michie, chescun anz venant das la confection de ces presentes autres ». Après une première analyse, il pourrait sembler un dérivé français en *-ard / -art* sur le substantif afr. *doien* s.m. (< lat. DECANATUS). Toutefois, comme signalé par le GPSR (5, 925), il semble vraisemblablement s'agir d'une variante graphématique de l'afrpr. *deyna*, *dieney* (= afr. *doyenné* s.m.) dérivé en *-ATUS* sur le substantif *doyen* pour désigner une dignité (cf. *duché*, *comté*). La graphie caractéristique <-art> montre donc l'ajout d'un <t> non étymologique à la terminaison <-ar> utilisée pour noter les participes passés.

Enfin, nous pouvons également insérer dans ce groupe certaines attestations pour lesquelles le rattachement étymologique demeure incertain. Citons quelques exemples : les DocLing contiennent plusieurs occurrences du participe passé *devis* qui peut correspondre au type lexical *devire* v. “diviser, répartir les biens d'un héritage en deux ou plus parties” (cf. DMF s.v. *devire*, mais toutes les attestations reproduites sont au participe passé) mais aussi, plus probablement, au verbe afr. général *deviser* qui prend le même sens.

Un autre exemple : les DocLing contiennent une attestation de la forme *haate* s.f. dans le document chMo 198, 24 (« [...] et la piece de terre à viez chamin de Puis, et lou preit sous la preele deleis la haatte et lou preit deleiz lo vivier et tout l'aritaige ke Arnouls Noïrons, et Ennels, sa fame, avoient à-Puis ») pour laquelle le rattachement étymologique n'est pas assuré ; il pourrait correspondre à un diminutif de l'afr. *haie* “clôture” (FEW 16, 113 s.v. **hagja*) ou également illustrer le type afr. *haste* “mesure de terre” (FEW 4, 391b s.v. HASTA).

4.3.4. Régionalismes de fréquence potentiels

La dernière catégorie de mots exclus de la nomenclature comprend les régionalismes de fréquence potentiels. En ce qui concerne le français moderne, les régionalismes de fréquence désignent des : « unités lexicales plus fréquentes ou au contraire moins répandues dans une variété diatopique donnée que dans le reste de la francophonie » (cf. Thibaut 2007 : 1). Il est évident que l'identification de cette catégorie devient compliquée, voire irréalisable, pour la langue ancienne, puisque les aléas de la transmission de la documentation ne permettent pas de déterminer la fréquence réelle des unités linguistiques sur tout le territoire dans une situation comparable.

Citons quelques mots qui pourraient s'inscrire dans cette catégorie : l'afr. *serorge* [MR] s.m. et s.f. “beau-frère ; belle-sœur”, qui est bien attesté dans toute l'aire oïlique orientale, mais aussi à Paris, à Orléans, en Normandie et en Angleterre²⁰⁸. Il

²⁰⁸ Signalons que le sens “père de l'épouse, beau-père” est quant à lui un régionalisme sémantique picard.

convient de mentionner aussi l'afr. *haste* [AB] s.f. "mesure de superficie agraire" qui est fréquemment attesté en Bourgogne, Champagne, Picardie mais aussi dans l'Ouest et à Paris. Le type afr. *tonlieu* [AB] s.m. "redevance payée par les marchands pour avoir le droit d'exposer leurs marchandises sur les marchés et les foires, tonlieu" est bien documenté dans les régions orientales (de la Wallonie à la Bourgogne), et plus rarement à Paris, en Normandie et en Angleterre²⁰⁹.

Pour conclure, citons le type afr. *trentel* [AB] s.m. au sens de "série de trente messes consécutives qu'on fait dire pour un défunt ; service funèbre célébré le trentième jour après l'inhumation ; montant destiné à payer ce service funéraire" (FEW 13/2, 271b), bien connu en Picardie, Lorraine et Franche-Comté mais aussi ailleurs (en Angleterre, à Paris et à l'Ouest dans la documentation latine).

Reproduisons par la suite une liste récapitulative des différentes typologies d'entrées exclues au long du travail, accompagnées de la référence au FEW :

- groupe 1 : *juinet* s.m. (5, 76b) [AB/MR] ;
- groupe 2 : *batteur* s.m. [MR] (1, 295b), *chesal* s.m. [AB] (2/1, 454b), *haate* s.f. ? [MR], *luminaire* s.m. [AB] (5, 445b), *mes* s.m. [AB/MR] (6/1, 261b), *raiembre* v. [MR] (10, 179a), *rendeor* s.m. [MR] (10, 172a) ;
- groupe 3 : *charrote* s.m. [MR] (FEW 2/1, 427a), *debiteur* s.m. [MR] (3, 22a), *devire* v. [MR] (3, 107b), *dienart* [MR] (Ø FEW, cf. GPSR 5, 925a), *franchee* s.f. [MR] (Ø), *sentencion* s.m. [MR] (11, 466), *sexterce* s.m. [MR] (Ø), *valot* s.f. [MR] (FEW 14, 198a) ;
- groupe 4 : *haste* s.f. [AB] (4, 391b), *serorge* s.m. et s.f. [MR] (19, 118b), *tonlieu* s.m. [AB] (13/1, 165b), *trentel* [AB] (13/2, 271b).

²⁰⁹ Ajoutons encore que ce mot montre une très grande variété formelle qui rend parfois complexe l'identification du lexème dans les textes.

5. La localisation des textes

L'identification des aires d'emploi des lexèmes régionaux repose essentiellement sur la localisation des textes anciens qui les contiennent. En règle générale, les textes localisables dans un endroit peuvent être considérés comme les témoignages de la langue écrite de l'endroit en question. Cependant, pour confirmer ou infirmer le marquage diatopique d'un mot donné il s'avère nécessaire d'opérer une étude étymologique du lexème dans une optique historique (cf. 4.2.).

Dans ce sens, les mots que nous avons intégrés dans la nomenclature de base du DRFM ont forcément en commun le fait qu'ils se trouvent tous dans des textes localisables au sein des quatre régions orientales que nous avons choisies de traiter (cf. 2.3.1.). Cette définition qui semble très simpliste entraîne toutefois certaines difficultés.

Plusieurs chercheurs ont souligné le danger de circularité auquel doit faire face le linguiste qui s'apprête à étudier la régionalité lexicale. Robert Martin, dans son compte rendu de la thèse de Yan Greub (2005 : 491*sq.*), écrit : « pour localiser un fait régional, il faut que les textes soient localisés, et pour localiser les textes, il faut s'appuyer sur des faits localisés », et encore : « souvent donc la seule ressource est de se fonder, pour localiser le texte, sur les régionalismes qu'il véhicule, comme on se fonde sur le texte pour déterminer les régionalismes ».

Ainsi, pour sortir du paradoxe de la circularité, il nous semble que la solution la plus évidente est de traiter en premier des textes localisables à partir de paramètres extralinguistiques. L'un des genres les plus susceptibles de fournir ces informations est l'écrit documentaire. Dans ce genre textuel, la détermination de la provenance des documents peut s'appuyer sur des éléments non linguistiques qui fournissent donc un point d'appui indépendant de l'analyse (cf. *infra* 5.1.1.). Évidemment, la situation se complexifie dès que l'on s'attelle à l'analyse des textes non documentaires ; certes nous pouvons nous appuyer sur les connaissances biographiques des auteurs (lieu de naissance, lieu de travail, destinée, etc.), mais ces renseignements se révèlent souvent insuffisants ou divergents lorsqu'il est question de localiser un texte. Sans oublier que, pour ce genre de textes, le processus de copie complexifie fortement l'analyse en superposant plusieurs couches linguistiques, dont le marquage diatopique peut varier, découlant sur la nécessité d'analyser chacune de ces couches (cf. *infra* 5.1.2.).

En définitive, il est certain que la décision de débiter notre étude en nous basant sur les textes documentaires contextualisés permet d'avoir un point d'ancrage diatopique sur lequel s'appuyer dans le traitement des données lexicales provenant de genres textuels dont d'interprétation se révèle plus complexe.

5.1. La localisation des textes : les données anciennes

Pour notre réflexion sur la localisation, nous verrons qu'il est nécessaire de considérer séparément les textes documentaires (5.1.1.) et génériquement non documentaires (5.1.2.)²¹⁰. D'ailleurs, il faudra également distinguer la situation privilégiée des actes édités dans les *DocLing* et, en partie, dans les *Chartae Galliae* (5.1.1.1.), de celle des textes transmis par l'intermédiaire de la lexicographie (5.1.1.2.).

5.1.1. Les textes documentaires

L'écrit documentaire comprend des textes concernant l'administration, la gestion et la pratique juridique. Ce genre textuel ne constitue évidemment pas un bloc homogène, mais recouvre une panoplie de sous-genres : les chartes, les documents de gestion, les testaments, etc. (cf. 9.2.1.). Cependant, malgré les caractéristiques propres à chaque typologie, l'écrit documentaire partage des caractéristiques communes.

Tout d'abord, il est souvent question de documents originaux pourvus d'une datation précise, mentionnée en principe dans le protocole final. Par ailleurs, bien que le lieu où le document a été émis ne soit indiqué que très rarement dans les actes, plusieurs indices extralinguistiques peuvent contribuer à sa détermination²¹¹. Les chartes ne nomment pas, en principe, le rédacteur qui les a écrites, mais elles peuvent mentionner de façon explicite d'autres acteurs impliqués dans le document, notamment l'auteur, le disposant, les bénéficiaires ou le destinataire.

Un autre paramètre extralinguistique qui peut être utilisé dans la localisation est le lieu de conservation du document qui, pour la France, correspond essentiellement au dépôt départemental. Cette information est en principe toujours disponible, surtout en raison du fait que les chartes vernaculaires éditées ont été conventionnellement sélectionnées sur la base de ce critère. Monfrin (1968 : 23 note 2) observe à ce propos :

« Le département n'est évidemment pas, pour les études de cette sorte, un cadre bien approprié. L'avantage pratique de la méthode qui consiste à inventorier, puis à publier les documents conservés dans les archives et les bibliothèques de tel ou tel département a cependant paru décisif. D'ailleurs, sauf de très rares exceptions, les documents conservés dans un département intéressant en fait, soit ce département, soit les départements limitrophes ».

Bien que la constatation de Monfrin se trouve effectivement vérifiée dans la plupart des corpus de chartes sur lesquels nous avons travaillé, il convient dans tous les

²¹⁰ Cette distinction est reprise dans le chapitre 9.

²¹¹ Cf. Carolus-Barré (1964 : LXVII) : « (...) malgré l'absence absolue, au XIII^e siècle, de toute indication de lieu dans la formule de date des chartes en langue d'oïl, il n'est pas impossible dans un certain nombre de cas (...) de déterminer avec suffisamment de vraisemblance la localisation du document ».

cas d'être prudent car il peut effectivement arriver qu'un document conservé dans un dépôt départemental ait été produit ailleurs²¹².

Cela étant, depuis les années 1960, les principes méthodologiques pour la localisation des textes documentaires se basent essentiellement sur des critères paléographiques et scriptologiques²¹³ (cf. Carolus-Barré 1964, Dees 1980, Merisalo 1988, Völker 2003).

Völker (2003 : 137-140), en s'appuyant sur le travail de Carolus-Barré (1964 : LXIXsq.), identifie six critères extralinguistiques utilisables pour la localisation diplomatique des chartes, à savoir : 1) le lieu de production du document ('Ausstellungort'), 2) les acteurs mentionnés par l'acte, 3) les éléments formulaires, 4) les éléments paléographiques, 5) le sceau, et enfin 6) les éléments internes de contenu. Le croisement de tous ces paramètres, externes et internes, constitue le point de départ pour la réalisation de l'étude linguistique. Il écrit (2003 : 139) :

« Mit Hilfe dieser Informationen und unter besonderer Berücksichtigung der intendierten kommunikativen Reichweite sollte es uns gelingen, die geographische Verankerung der in den Schriftstücken dokumentierten Sprache in einer jeweils zu benennenden räumlichen Einheit mit einiger Gewißheit zu erfassen ».

Par ailleurs, Völker intègre dans sa réflexion également le paramètre de la variation diastratique. Il souligne pour la première fois l'importance de la portée communicative d'un document donné dans le temps et dans l'espace ; dimension qui peut effectivement être déduite sur la base du type de document, du contenu et des acteurs mentionnés.

Plus récemment, l'introduction du concept du 'lieu d'écriture' par Glessgen (2008) a constitué une innovation méthodologique importante dans le cadre des études consacrées au processus d'élaboration de l'écrit documentaire. Cette approche envisage l'identification des institutions supra-individuelles responsables de la rédaction des documents. Jusque-là, les études portaient avant tout sur l'identification des scribes, considérés comme les seuls responsables de la langue des actes. Glessgen démontre, grâce à une analyse détaillée, que les 'lieux' d'écriture se caractérisent par une physionomie linguistique propre et peuvent donc être considérés comme des entités à part entière dans le panorama scriptologique médiéval. Il s'agit d'entités qui ne sont pas purement spatiales, mais qui relèvent également de la diastratie. Pour citer Glessgen (*ib.* : 418) :

« [...] une même ville peut héberger un *scriptorium* ecclésiastique, une chancellerie laïque et un nombre non négligeable de scribes en dehors des institutions ; ce sont alors plusieurs 'lieux

²¹² Pour un exemple cf. le document 97 dans le corpus de la Saône-et-Loire qui est à localiser à Loudun dans le département de la Vienne.

²¹³ Comme nous l'avons déjà signalé (cf. 1.3.1.), la tradition scriptologique se base pour la localisation des textes essentiellement sur l'interprétation de faits grapho-phonétiques, sans prendre en compte le domaine lexical.

d'écriture', localisés en un même endroit géographique, mais connaissant, comme nous le verrons, des caractéristiques linguistiques différentes ».

Il en ressort que l'identification du 'lieu d'écriture' devient l'élément le plus déterminant pour la localisation d'un document juridique.

5.1.1.1. *Les DocLing et les Chartae Galliae*

La notion de 'lieu d'écriture' peut idéalement être appliquée à toutes les typologies de textes, étant donné que « tous les genres textuels, tous les originaux et toutes les copies ont été rédigés dans des 'lieux' définis et définissables des institutions et des villes » (Glessgen 2008 : 417). Concrètement, dans son article, Glessgen propose d'identifier les *scriptoria* des chartes lorraines originales éditées dans les DocLing par une méthodologie novatrice. Par la suite, elle a été appliquée, dans le cadre du même projet, à d'autres corpus présents dans la base de données, alors que pour d'autres, le travail d'identification est en cours²¹⁴.

Il convient à présent de mentionner les paramètres qui ont été utilisés dans le cadre du projet des DocLing pour parvenir à l'identification des différents 'lieux d'écriture'. Ils se basent sur la combinaison des traditions d'analyses paléographiques et linguistiques. Reprenons ci-après la méthodologie mise en place par Glessgen (2008 : 421sq.)²¹⁵. Dans une première phase, l'analyse repose sur deux critères extralinguistiques :

1) le premier consiste en l'analyse de deux paramètres externes et non linguistiques : l'étude paléographique des textes (mise en page, écriture, etc.)²¹⁶ et la prise en compte du dépôt départemental où l'acte est conservé ;

2) le deuxième critère se base sur des paramètres internes non linguistiques : l'analyse des éléments de contenu (l'objet de l'acte) et des protagonistes des chartes (l'auteur, les institutions citées, le sigillant, le disposant).

Or, sur la base de ces deux critères, Glessgen a pu effectuer un premier regroupement de documents qui avaient été écrits par un même rédacteur. Les regroupements ainsi identifiés ont ensuite été vérifiés sur la base d'une analyse linguistique considérée comme la troisième partie de l'analyse. Cette phase s'est fondée sur l'étude diatopique de plusieurs variables grapho-phonétiques choisies en fonction des paramètres de la pertinence, de la fréquence et de la facilité de l'identification. La distribution des variables linguistiques a permis, dans la plupart des cas (*ca* 90%), de confirmer la cohérence des ensembles identifiés à partir des deux paramètres extralinguistiques ; dans les autres cas, des corrections ont été possibles.

²¹⁴ Il s'agit des corpus conservés dans les départements de la Marne, du Jura, de la Haute-Saône, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Haute-Marne, ainsi que celui des chartes royales.

²¹⁵ Cf. aussi Videsott 2009 pour une application à l'Italie septentrionale.

²¹⁶ Notons que ce paramètre est utilisable grâce au fait que la base de données intègre les photos *recto* et *verso* d'un grand nombre de documents.

Ainsi, nous avons utilisé – dans le cadre du DRFM – le paramètre du lieu d'écriture pour la localisation des documents des DocLing qui ont fait l'objet de cette identification²¹⁷. Comme nous l'avons vu, ce critère nous fournit des renseignements non seulement sur le rattachement diatopique, mais aussi diastratique du document en question. Malheureusement, cette information n'est pas encore disponible pour la totalité des corpus édités dans les DocLing. Pour les chartes des corpus restants²¹⁸, nous nous sommes limités à une localisation moins précise qui vise à l'identification de la région de provenance, sans réaliser une étude ciblée sur l'identification des différents *scriptoria*. Pour des raisons pratiques, nous avons adopté une division du domaine d'oïl en fonction des départements actuels ou bien – dans quelques cas – nous avons pu mentionner la ville dans laquelle le texte a vraisemblablement été produit.

Pour la localisation de ces documents, tous les éléments disponibles ont été utilisés. Dans ce contexte, rappelons que pour chaque document édité dans les DocLing, il existe un descriptif qui mentionne plusieurs informations extralinguistiques et de contenu, à savoir : la typologie du document, l'objet de l'acte, les acteurs (l'auteur, le disposant, le bénéficiaire), le sceau, le type de support et le lieu de conservation. Par ailleurs, la reproduction photographique des actes fournit d'autres éléments qui peuvent contribuer à l'identification de la genèse du texte. Ainsi, le croisement de ces éléments, externes et internes non linguistiques, permet presque toujours l'identification du département ou de la région de production de l'acte. De ce fait, les exemples problématiques sont rares, étant donné que, dans la plupart des cas, les paramètres analysés concordent et permettent ainsi une localisation dans un même département ou dans deux départements limitrophes.

Les DocLing ne sont pas la seule source exploitée dans le DRFM qui relève de l'écrit documentaire ; dans cet ensemble s'inscrivent également les actes contenus dans la base textuelle des *Chartae Galliae* (cf. 3.2.1.). Pour ces documents, essentiellement en latin, il s'agit de déterminer quelle était la variété vernaculaire pratiquée par les scribes parallèlement au latin.

La base de données des *Chartae Galliae* met à disposition des utilisateurs l'édition du texte complet (pour la plupart des cas reprise à des éditions existantes)²¹⁹, mais aussi une fiche analytique indiquant la date de l'acte, le genre diplomatique, la langue, l'auteur, le bénéficiaire et le diocèse (du bénéficiaire). Par ailleurs, l'édition est également accompagnée d'une notice qui décrit brièvement l'objet du document. D'autres éléments utiles pour la localisation sont les toponymes et les noms de personnes mentionnés dans le document. Tous ces indices permettent le plus souvent de déterminer la région dans laquelle le texte a été produit.

²¹⁷ Cette information est indiquée entre crochets carrés dans les articles lexicographiques et au moyen des sigles utilisés dans les DocLing.

²¹⁸ Il s'agit des corpus conservés à Douai, dans les départements des Vosges, de la Moselle, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et dans le canton du Jura.

²¹⁹ Notons que pour chaque document est toujours indiquée la source du texte qui peut être une édition, mais aussi un original, une copie, un vidimus ou un cartulaire.

5.1.1.2. Les documents d'archive de Gdf

L'exercice de localisation devient plus complexe lorsqu'il est question de localiser des extraits de textes mentionnés dans les dictionnaires, comme par exemples les documents d'archives présents dans Godefroy (cf. 3.3.2.). Ce dictionnaire pose plusieurs problèmes aux utilisateurs qui souhaitent identifier, et ensuite localiser, ses sources primaires (renvoyons à Ringenbach 2003 : 191-206 pour une catégorisation de plusieurs cas de figure concrets)²²⁰. Les documents d'archives sont essentiellement cités sur la base de sources manuscrites pour lesquelles Godefroy cite normalement l'archive de conservation, la date et parfois la cote du manuscrit avec le folio. Il s'agit dans la plupart des cas de citations très courtes, qui ne fournissent aucune information sur le contexte de genèse du document mentionné.

En règle générale, pour l'identification des actes d'abord et leur localisation ensuite, nous nous sommes basés sur les informations contenues dans la bibliographie du dictionnaire en cours de réalisation par Jean-Loup Ringenbach qui, à l'heure actuelle, contient *ca* 18 675 fiches²²¹. Le travail d'identification des références se base essentiellement sur la consultation des répertoires bibliographiques disponibles, couplée à l'expérience de son réalisateur (cf. Ringenbach 2003 : 197). Les fiches analytiques qui en ressortent mentionnent le dépôt départemental de conservation avec la cote du manuscrit, renvoient aux éditions éventuelles (et à *DEAFBibl*) et ajoutent parfois des commentaires sur l'objet du document et sa localisation.

Signalons que les bibliographies commentées publiées sur le site de l'École des chartes, dans la collection *Theleme*²²², sont également utiles pour une orientation générale dans le cadre des documents d'archives. Pour l'identification des cartulaires, nous avons fait appel au répertoire des cartulaires médiévaux désormais disponible en ligne sur la plateforme TELMA²²³ qui couvre principalement la France et la Belgique du 9^e au 18^e siècle. Cette plateforme fournit des informations sur le producteur de l'acte (nom, localisation, typologie ordres religieux, rattachement temporel), la tradition manuscrite, ainsi que les renvois aux éditions éventuelles.

Malgré l'utilisation de ces outils, certaines sources demeurent difficiles à identifier, notamment celles contenues dans le fonds Moreau de la BNF. Dépouillé par Godefroy, ce fonds présente certaines difficultés liées au fait qu'il s'agit en réalité de plusieurs recueils de copies d'actes médiévaux provenant de diverses archives de France et au-delà, réalisé dans la 2^e moitié du 18^e siècle par l'historiographe Jacob-Nicolas Moreau (cf. chap. 3.3.2.). Or, de nombreux documents anciens ne sont connus que par leur copie dans cette collection. Dans le but de déterminer la provenance de ces sources, nous avons utilisé – en complément de la bibliographie de Jean-Loup

²²⁰ Il cite, entre autres, les difficultés suivantes : 1) seule mention du manuscrit, sans titre ni nom d'auteur ; 2) auteur et titre erronés ; 3) références fantômes ; 4) erreur de lecture d'un titre ; 5) erreur de délimitation de textes dans un manuscrit ; 6) mention d'un titre de partie au lieu d'un titre global.

²²¹ Elle est disponible à l'adresse suivante : <<http://www.atilf.fr/BbgGdf>>.

²²² Elles sont disponibles à l'adresse suivante : <<http://theleme.enc.sorbonne.fr/bibliographies>>.

²²³ À l'adresse suivante : <<http://www.cn-telma.fr/cartulR/introduction>>.

Ringenbach – l'*Inventaire des manuscrits de la collection Moreau*, réalisé par Henri Omont (1891)²²⁴. Enfin, pour les tomes de 1 à 111 de cette collection (donc jusqu'à l'année 1208), un inventaire détaillé est désormais disponible, qui mentionne date, auteur et bénéficiaire, réalisé sous la direction de Benoît Tock et publié sur la plateforme TELMA²²⁵.

Cela étant, il nous semble utile de reproduire ci-après la liste des documents de la série Moreau cités dans les articles du DRFM et qui ont pu être rattachés à une aire géographique dans laquelle le texte a vraisemblablement été produit. Dans certains cas, il s'agit de documents qui ont fait l'objet d'une édition à laquelle nous renvoyons ; dans d'autres nous mentionnons – sur la base de l'inventaire consulté – les diverses institutions intéressées par le texte. Il faut préciser qu'il est question de localisations valides exclusivement pour le document dans lequel est contenu le régionalisme traité (ici indiqué entre crochets carrés), étant donné que chaque numéro de la série Moreau peut comprendre plusieurs actes. Voici la liste :

Moreau 170, f° 18 (date du doc. 1249) = DocLing : chMM 65 et chMM 66 [régionalisme : *banwarde*]

Moreau 201, f° 53 (date du doc. 1270) = MarichalMetz 1, 132-134 [régionalisme : *soignier*]

Moreau 211, f° 107 et 108 (date du doc. 1292) = CoutVerdun¹M, n° XXXIII, 134-138 [régionalismes : *feutable*, *parage*]

Moreau 870, f° 79 et 551 (dates des doc. 1278, 1293) = documents concernant l'abbaye de Bellevaux (Haute-Saône), cf. *Inventaire* p. 71 [régionalismes : *esferir*, *estevenant*]

Moreau 873, f° 215 (date du doc. 1366) = document concernant l'abbaye de Theuley (Haute-Saône), cf. *Inventaire* p. 72 [régionalisme : *tiulerie*]

Moreau 874, f° 197 (date du doc. 1495) = document concernant l'abbaye des Trois-Rois (Doubs), cf. *Inventaire* p. 72 [régionalisme : *deborner*]

Moreau 875, f° 282 (date du doc. 1449) = document concernant l'abbaye de Saint-Claude (Jura), cf. *Inventaire* p. 73 [régionalisme : *desbonnement*].

Dans les exemples suivants la localisation peut éventuellement être supposée sur la base des toponymes mentionnés dans les citations :

Moreau 158, f° 29 (date du doc. 1240) : le doc. cite Verdun (Meuse) [régionalisme : *franchart*]

Moreau 161, f° 112 (date du doc. 1243) : le doc. cite Delierchamp (Vosges) [régionalismes : *bisse*, *parchie*]

Moreau 167, f° 233 (date du doc. 1247) : le doc. cite Verdun (Meuse) [régionalisme : *pröage*]

Moreau 206 (date du doc. 1283) : le doc. cite Fronville (Haute-Marne) [régionalisme : *tresfoncier*]

Une dernière source de Gdf mérite quelques remarques : les documents tirés de la série JJ du Trésor des chartes. Ces documents contiennent, entre autres, surtout des registres de chancellerie pour lesquels la localisation est également problématique (cf. 3.3.2.). En principe, lorsque le document en question n'a pas pu être identifié, les

²²⁴ Il s'agit d'un inventaire sommaire qui pour les volumes de 1 à 273 fournit seulement la date et le nombre de feuillets.

²²⁵ À l'adresse suivant : <http://telma-chartes.irht.cnrs.fr/moreau>. Malheureusement dans notre analyse il est toujours question d'attestations datées d'après 1208.

exemples sont reproduits dans la section de l'article 'attestations des registres de la chancellerie / attestations registres royaux'.

5.1.2. Les textes non documentaires

Sur la base de la classification proposée par Glessgen (2007b : 422sq.), nous entendons par textes non documentaires (ou textes littéraires au sens large) des typologies textuelles très variées, notamment les grands ensembles de la littérature profane et des textes portant sur un savoir spécialisé, dont font partie principalement les textes religieux, scientifiques et historiographiques²²⁶. Cette documentation a été intégrée à nos matériaux essentiellement de manière indirecte au moyen de la lexicographie (cf. chap. 3 et 4).

Il est évident que les conditions de transmission des textes non documentaires sont très différentes de celles des documents d'archive. Pour ce genre de textes, les autographes avec datation et localisation sont rarissimes. Il est vrai que nous connaissons parfois des éléments biographiques sur l'auteur qui peuvent nous fournir des indices extralinguistiques pour la localisation. Toutefois, dans la plupart des cas, l'éditeur est obligé de croiser plusieurs informations pour atteindre une localisation qui reste parfois une hypothèse non vérifiable.

Comme nous l'avons déjà vu pour les chartes, la localisation des textes anciens se base traditionnellement sur l'étude phonétique et morphologique des variantes ; cette pratique s'applique également aux textes non documentaires. La méthode de localisation établie par Dees (1987 : XVIsq.) consiste à rattacher chaque texte à un des 87 points de repère – identifiés grâce à l'atlas des chartes (Dees 1980) – sur la base de l'analyse de 282 phénomènes linguistiques de type phonétique, morphologique et syntaxique²²⁷. C'est seulement dans les dernières décennies que l'importance de l'étude des régionalismes lexicaux dans le but de localiser les textes a commencé à être mise en lumière, surtout grâce aux nombreux comptes rendus des éditions menés par Gilles Roques²²⁸. Dans la même optique, Greub (2003 : 9-12) souligne plusieurs avantages d'une localisation basée sur l'étude lexicale.

Plus récemment, Möhren (2005 : 101) met en lumière la complexité de l'analyse qui conduit à la localisation d'un texte littéraire. En particulier, il identifie cinq phases d'analyse nécessaires : 1) la localisation graphique sur la base de l'analyse scriptologique, 2) la localisation phonétique, 3) la localisation lexicale (il renvoie aux

²²⁶ Cf. aussi Duval (2009 : 178) : « [...] Elle [la définition de texte littéraire] comprend donc l'ensemble de la production écrite à l'exception des documents d'archives ».

²²⁷ Le travail d'une équipe dirigée par Dees a donné lieu en 1987 à *l'Atlas des formes linguistique des textes littéraires de l'ancien français* ; ces données ont été utilisées par la suite dans le cadre d'une version électronique du corpus préparée par Piet van Reenen (*Le Corpus d'Amsterdam*). Actuellement, nous disposons d'une version révisée par les soins de Achim Stein et Pierre Kunstmann, le *Nouveau Corpus d'Amsterdam*, qui réunit environ 300 textes et extraits de textes datés entre 1150 et 1350.

²²⁸ Roques (1980 : 1) : « Constatant alors quels efforts, souvent disproportionnés avec les résultats obtenus, il faut bien le dire, les éditeurs déployaient pour localiser les textes à l'aide de critères phonétiques (...) ».

travaux de Chambon et Roques), 4) la localisation textuelle, et enfin 5) la localisation historique (auteur, dédicace). Cette même liste doit s'appliquer également à la localisation de chaque manuscrit qui transmet le texte en question²²⁹. Pourtant, il convient de noter que, le plus souvent, l'étude diatopique dans les éditions de textes se réduit encore aujourd'hui à la seule analyse grapho-phonétique, sans qu'une véritable étude du lexique soit effectuée.

Quant au DRFM, en ce qui concerne les textes non documentaires, nous n'avons pas réalisé un travail de localisation de première main. Nous nous sommes basés en principe sur les localisations conventionnelles des œuvres (et/ou des manuscrits) proposées par les répertoires bibliographiques de la langue ancienne. Ainsi, notre apport à la localisation des textes non documentaires n'a été que ponctuel ; il est question de quelques précisions dans le cadre d'une localisation normalement déjà établie²³⁰.

Nous avons utilisé principalement le *Complément* du DEAF²³¹ disponible dans sa version électronique, mais aussi celui du FEW (2010 : 1-137) et la rubrique 'localisation' du DMF. Ces répertoires se basent, majoritairement, sur des informations de deuxième main, tirées principalement des introductions aux éditions de texte. Tittel (2016 : 62) écrit à propos du DEAF :

« En ce qui concerne les localisations des textes et des manuscrits, le DEAF doit s'appuyer pour la plus grande partie sur le savoir d'autres. On trouve ce savoir, dans le meilleur des cas, dans les introductions aux éditions de texte. La rédaction soumet ce savoir à un examen critique et l'intègre, éventuellement modifié, dans les entrées du Complément bibliographique. L'indication de la *scripta* ou de plusieurs *scriptae* est transformé en balisage XML pour chaque texte et pour chaque manuscrit en question ».

D'ailleurs, au cours du traitement des données, plusieurs textes ont présenté des complications. C'est le cas, surtout, des textes illustrant une tradition manuscrite provenant d'autres aires géographiques que celle supposée pour l'auteur. Évidemment, dans ces cas, la critique philologique du matériel devient nécessaire pour l'étude lexicologique. Nous avons donc consulté les passages problématiques dans les éditions critiques disponibles, dans le but de distinguer les lexèmes propres à la langue de

²²⁹ Il écrit : « (...) la hiérarchie de la localisation du texte est doublée ou multipliée par la localisation du ou des manuscrits où s'applique la même hiérarchie » (Möhren 2005 : 101).

²³⁰ Remercions ici Gilles Roques qui nous a souvent permis d'affiner certaines localisations. Cf. l'annexe 6 (11.2.6.) qui réunit les textes non documentaires les plus fréquents dans le dictionnaire, accompagnés de la localisation. Renvoyons aussi à l'article de Robecchi en préparation *L'apport du Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental à la localisation des textes et manuscrits non documentaires* (surtout §2.2. « Précisions et localisations »).

²³¹ Nous avons déjà souligné la criticité des localisations fournies par le DEAF (cf. 3.3.4. et aussi 6.1.) qui restent toutefois le seul point de départ que nous avons à disposition. Cf. aussi l'Introduction au *Complément* du DEAF (1993 : X) : « D'autre part, même une localisation acceptée unanimement, fruit d'une véritable recherche et non pas d'un recopiage, reste problématique pour la lexicographie : normalement le vocabulaire et souvent la graphie sont neutres et quelques éléments seulement montrent une coloration régionale (ce n'est que pour ces éléments que l'on usera de l'épithète dans le corps du DEAF) ».

l'auteur de ceux propres aux copistes²³². Dans certains cas, nous avons également eu recours aux manuscrits, notamment ceux qui sont facilement accessibles en ligne.

Ces différents aspects nous permettent dès lors d'aborder, de manière très générale, la question de la réception des régionalismes dans le processus de copie manuscrite. Très brièvement, il nous semble évident qu'un copiste est tendanciellement plus susceptible d'agir sur un régionalisme absent dans sa variété que sur un régionalisme qu'il partage avec l'auteur²³³. Par conséquent, la présence d'un régionalisme dans le texte original peut fonctionner comme un élément de diffraction surtout en cas de grande distance géographique entre l'auteur et le *scriptorium* où la copie est réalisée (cf. Palumbo 2016, Robecchi in prép.²³⁴). Pour expliquer ce concept, Palumbo (2016 : 316) a introduit la notion de 'différentiel géographique'. Il le définit comme suit :

« Les probabilités qu'un régionalisme remonte à une phase plus ancienne de la tradition augmentent en fonction de la distance entre l'aire de diffusion du régionalisme et l'aire de provenance de la copie qui l'a transmis. Plus la distance est grande, plus les probabilités augmentent » (2016 : 316).

Il faut ajouter qu'un régionalisme peut également être la marque du remaniement d'un copiste qui l'a intégré au cours du processus de copie. Pour résumer : un lexème régional peut illustrer tantôt une *lectio difficilior*, lorsqu'il s'agit d'une variante compatible avec la variété de l'auteur, tantôt une *lectio faciliior* quand il est question d'un mot qui est propre au vocabulaire de l'aire où a été produite la copie. Il apparaît ainsi clairement que l'analyse des diverses couches linguistiques de la tradition du point de vue de la variation diatopique est une opération nécessaire dans la description du lexique régional, ainsi que de sa réception.

Dans le cadre de notre étude de la régionalité, nous avons traité dans les articles lexicographiques plusieurs passages qui faisaient l'objet de leçons divergentes dans des manuscrits dont la provenance géographique est diverse. L'échantillon d'articles ci-dessous montre des cas de *varia lectio* qui se sont révélés intéressants sous plusieurs aspects. Plus précisément, l'analyse de ces passages a permis : a) de confirmer (ou préciser) l'aire de diffusion du lexème, supposée sur la base des attestations documentaires localisées en premier, b) de dater l'attestation en question sur la base du texte ou du manuscrit et c) de voir à l'œuvre la réaction de la tradition textuelle aux

²³² Cf. Pfister (1993 : 40) : « La localisation d'un texte littéraire se fera séparément pour la langue de l'auteur, en considérant la forme linguistique des rimes, et pour les différents scribes, en examinant les graphies des manuscrits entiers ».

²³³ Greub (2019 : 10) écrit à ce propos : « Il semble que le processus de copie lui-même, parce qu'il va dans de nombreux cas impliquer, comme composante « variété propre », une variété différente de celle du premier auteur du texte, aura tendanciellement plus d'action sur les éléments qui sont différents dans la variété de l'auteur et celle du copiste que sur ceux qui sont identiques dans toutes les deux et qui ont plus de chance de rester en place ; l'action de la copie (d'un texte linguistiquement étranger à celui du copiste) ne s'applique donc pas de manière indifférenciée à tous les éléments linguistiques ».

²³⁴ Article en préparation intitulé « L'apport du *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental* à la localisation des textes et manuscrits non documentaires ».

régionalismes. Citons brièvement quelques exemples traités dans le DRFM qui nous semblent intéressants pour ces buts²³⁵ :

- afr. rég. sém. (pic., wall., champ., lorr.) *ahaner* v. “labourer” est attesté dans BodelFablN (art. 1195). Le sens régional est attesté dans le ms. A (3^e t. 13^e s., langue centrale avec des picardismes), appuyé par les mss TBF¹F². Le ms. C, normand, donne au verbe le sens de “peiner” « grâce à deux discrètes modifications : *fromenz* est devenu *forment* adv. ‘fortement’ et *terres* est devenu complément circonstanciel de lieu, introduit par la préposition *en* » (Roques 2003a : 28). Par ailleurs le verbe est également attesté dans ContPerc²R 22556 : il s’agit de la leçon des ms. E (champ. mérid. 1^{er} m. 13 s.) et P (tourn. 2^e m. 13^e s.) ; en var. on trouve : M (bourg. 2^e m. 13^e s.) *aornee*, Q (champ. mérid. 2^e m. 13^e s.) *conraee* et U (frc. [Paris] ca 1330) *enhane* [rédacteur AB] ;
- afr. rég. (poit., pic., champ., lorr.) *bestancier* v. “revendiquer la possession d’un bien” attesté dans ThebesC : il s’agit originairement d’un régionalisme du Sud-Ouest présent dans le seul ms. S (agn. ca 1400), qui, d’après le DEAF, est « tardif mais très fidèle dans le fonds ». Le régionalisme n’apparaît pas dans les autres manuscrits de la tradition qui ont des synonymes : famille x (B [français central] et C [pic.]) *blastenge* et famille y *calenge* (P [hain.] et A [pic.]) (v. Roques 2003b : 363) [rédacteur AB] ;
- afr. rég. (champ., bourg., frcmt.) *bochier* v. “fermer une ouverture, un trou, un cours d’eau, un passage” : il est attesté dans JoinvD 20, 210 (champ. 1309). C’est la version du ms A (Nord-Est ca 1335), en revanche, les mss. BL et les imprimés MP remplacent systématiquement *boucher* par *estoupper* (6 occurrences au total relevées dans le texte). Le régionalisme est également attesté deux fois dans RoseLLec 3674 et 3692. La réaction des mss de RoseL montre que les copistes n’étaient pas à l’aise avec ce verbe : dans la première occurrence il le conservent, car il rime avec *couchiez* (mais Be écrit *brochies*), dans la deuxième occurrence le mot n’est plus à la rime et ils peuvent lui substituer le synonyme *estouper* [rédacteur MR] ;
- afr. rég. (pic., champ. sept., lorr.) *chastoire* s.f. “habitation et refuge d’une colonie d’abeilles, ruche” : régionalisme attesté dans la branche III du Roman de Renard (4084) exclusivement par la famille β constituée des mss. : B [Est 2^e m. 13^e s.], K [hain. 3^e t. 13^e s.] et L [mil. 14^e s.]. La famille γ (CM) montre une réécriture [rédacteur MR, cf. aussi Robecchi en prép.] ;
- afr. rég. (pic., wall., champ., lorr., bourg., frcmt.) *enlier* v. “créer un rapport de dépendance, souvent d’un vice ou d’un comportement” attesté dans PercB 6273 : il s’agit de la variante de 10 ms. sur 15 : à savoir : T (pic. sept. 2^e m. 13^e s.), B (bourg. sept. déb. 14^e s.), M (bourg. 2^e m. 13^e s.), F (Est mil. 13^e s.), Q (champ. mérid. 2^e m. 13^e s.), T (pic. sept. 2^e m. 13^e s.), V (pic. sept. 2^e m. 13^e s.), P (tourn. 2^e m. 13^e s.), R (pic. 2^e q. 13^e s.), S (traits norm. déb. 14^e s.) et C (frc. 2^e m. 13^e s.). Quant aux 5 mss qui ne l’ont pas ; deux d’entre eux ont des formes voisines : E (champ. mérid. 1^{er} m. 13^e s.) qui a *anloer* (qu’on rattachera à *enloer* « oindre ») et H (agn. 1^{er} q. 14^e s.) qui a *alumez*. Seuls trois mss ont un mot tout différent : A (= Guiot) (champ. ca 1235), U (frc. (Paris) ca 1330) et L (cette partie champ. mérid. 2^e 13^e s.). Au vu de l’analyse de la tradition, la présence du mot dans le vocabulaire de Chrétien semble plutôt probable ; Guiot aurait donc effacé un trait perçu comme marqué (diatopiquement ou diastratiquement) [rédacteur MR ; cf. aussi Robecchi en prép.] ;

²³⁵ Le nom du rédacteur de l’article en question est cité entre crochets carrés à la fin de la citation. Rappelons qu’un spécimen de régionalismes confinés dans la *varia lectio* est traité dans le détail par Robecchi dans son article cité *supra*, notamment §3.

- afr. rég. (lorr.) *gruson* s.m. “résidu du tamisage de la farine, son” attesté dans MiroirMondeC : il s’agit de la leçon du ms. N (lorr. 14^e s.), en var. on trouve : *gruis* (mss M [pic.], G, D), *grus* (ms O), *gris* (B) ; cf. R 79, 24 [rédacteur AB] ;
- afr. rég. (norm., pic., wall., lorr.) *parmentier* s.m. “ouvrier qui fait les vêtements, tailleur ; ouvrier qui traite et travaille les peaux, pelletier”. Le mot apparaît dans RouH (3, 4319 et 4322) avec le sens de “pelletier”. L’éditeur suppose avec prudence que *parmentier* soit une altération ancienne de trois mss. ABC alors que la copie moderne D (deb. 17^e s.) aurait conservé la leçon originale *peletier*. Cependant, la présence de la même désignation dans RègleCist (13^e s.) ainsi qu’une ancienne attestation en agn. laissent supposer que le mot pouvait également être employé dans le sens de “pelletier” dans un contexte plutôt norm./agn. [rédacteur MR].

5.2. L’attribution des étiquettes géolinguistiques

Des étiquettes géolinguistiques sont conventionnellement utilisées par la lexicographie pour décrire le lexique selon l’axe diatopique et diachronique. Dans le domaine galloroman, les étiquettes ‘afr.’ et ‘mfr.’, par exemple, s’appliquent conventionnellement à des lexèmes à caractère général, datables de l’époque de l’ancien ou du moyen français²³⁶. En revanche, les lexèmes plus circonscrits diatopiquement sont précisés par des étiquettes spécifiques qui sont normalement à base régionale (champ., lorr., bourg., etc.). Cela étant dit, il faut prendre en compte que les dictionnaires de la langue ancienne – au vue de la grande quantité de matériaux traités – se limitent souvent à une attribution mécanique de la régionalité. Les étiquettes géolinguistiques sont souvent attribuées sur la base de la seule localisation géographique supposée par la source, sans qu’une analyse détaillée du mot dans une perspective diatopique soit effectuée. Pour cette raison, l’utilisation des marques diatopiques transmises par la lexicographie nécessite d’être contextualisée (cf. chap. 6).

L’application d’étiquettes géolinguistiques repose sur la constatation d’une fragmentation dialectale de l’espace linguistique galloroman. Cette différenciation diatopique, qui est déjà observable *in nuce* à l’époque de la genèse des langues romanes (cf. Carles 2015 : 162-169), augmente au fur et mesure pendant l’époque romane et se caractérise par une organisation à base essentiellement régionale²³⁷.

Les différentes aires linguistiques du domaine galloroman ont été identifiées par les dialectologues, essentiellement grâce à l’analyse d’éléments phonétiques et morphologiques (cf. Pope 1952, Bec 1971 : 8, Wüest 1979, Pfister 2002)²³⁸. Il est

²³⁶ La même chose pour les étiquettes aocc. et afrpr.

²³⁷ D’après Remacle (1948, 1992), au 9^e siècle la dialectisation du wallon était déjà avancée. Il écrit (1948 : 141) : « (...) en 800 déjà, dix traits différenciateurs, parmi lesquels plusieurs variations capitales, séparaient les dialectes envisagés ». La thèse de Remacle est appuyée par Gossen.

²³⁸ Les spécialistes ont parfois procédé à l’identification de zones dialectales de plus grande étendue, qui comprennent plusieurs dialectes. Cf. Gilles Roques (1980), qui reprenant la répartition proposée par Pope (1952 : 487sq.), identifie les grands ensembles suivants : 1) le Nord (Picardie, Wallonie), 2) l’Est (Lorraine, Bourgogne), 3) le Centre (Champagne, Orléanais, Île de France), 4) l’Ouest (Anjou, Maine,

évident que dresser une carte des frontières dialectales anciennes n'est pas aisé, surtout étant donné qu'une partie de traits linguistiques analysés finit inévitablement par se chevaucher. D'ailleurs, les critères linguistiques ont été souvent croisés avec des facteurs externes tels que les éléments historiques et géographiques, comme par exemple l'ancienne organisation du territoire en provinces.

Enfin, pour délimiter les frontières des variétés anciennes la dialectologie médiévale a aussi mis à profit les enseignements de la dialectologie moderne (pour les délimitations géographiques modernes cf. le Complément du FEW 2010 et Wartburg 1969 : 25sq.). Malgré la continuité ininterrompue entre les dialectes médiévaux et modernes, il convient d'être prudents car des décalages entre les espaces médiévaux et ceux décrits pour les dialectes modernes sont observables à plusieurs reprises²³⁹. Nous reviendrons sur cette question, notamment à propos des lexèmes attestés dans les régions aujourd'hui oïliques de la Bourgogne, de la Franche-Comté et du canton du Jura suisse (cf. surtout 8.6.).

Venons-en maintenant au procédé mis en place dans le cadre du DRFM. Dans ce dictionnaire chaque attestation régionale localisable (latinisée ou non) est précisée au moyen d'une étiquette géolinguistique. L'en-tête des articles est également précédé par la somme des étiquettes qui peuvent être appliquées au régionalisme en question. L'attribution de ces marques géolinguistiques ne découle pas exclusivement de la localisation des textes mais est le résultat du processus méthodologique illustré dans le chapitre 4.

Nous avons utilisé, en règle générale, les étiquettes géolinguistiques conventionnelles employées par le DEAF (cf. complément bibliographique 1993 : 444-458). Nous avons renoncé à marquer l'indication chronologique des unités comme le fait, en revanche, le FEW²⁴⁰ ; par exemple, l'abréviation géo-chronologique 'achamp.' du FEW devient dans le DRFM 'champ.'²⁴¹. D'ailleurs, quelques précisions méthodologiques restent à faire :

1) nous avons réuni – pour une exigence de simplification – sous l'étiquette 'pic.' les sources conventionnellement indiquées comme 'pic.' (picard), 'hain.' (du Hainaut), 'flandr.' (de la Flandre) et 'art.' (artésien) qui sont distinguées dans le DEAF

Touraine, Bretagne, Normandie) et 5) une aire à la frontière d'une part avec l'occitan (Poitou, Saintonge, Aunis), et de l'autre avec le francoprovençal (Franche-Comté). Wüest (1979 : 377-391) préfère une répartition en trois ensembles : les dialectes de l'Est, les dialectes du Nord et du Centre, et les dialectes de l'Ouest. Pfister (2002), quant à lui, préfère les regroupements suivants : l'Est-Nord-Est, l'Ouest et le Centre.

²³⁹ Roques (1980 : 3) écrit : « La géographie linguistique de l'ancienne langue ne peut pas opérer de la même façon que celle de la langue moderne. Elle doit elle-même forger sa méthode en tenant compte de ce que sa documentation est des plus disparates. Ceci implique déjà définir ce qu'est une région ».

²⁴⁰ Le FEW utilise des étiquettes géo-chronologiques pour marquer les différentes *scriptae* anciennes (achamp., alothr.) et des étiquettes géolinguistiques pour les formes dialectales modernes (lorr., champ.).

²⁴¹ Dans un premier temps, nous avons opté pour l'utilisation d'étiquettes géochronologiques du type : alorr. (ancien lorrain), mlorr. (moyen lorrain), etc. Nous avons ensuite renoncé à cette pratique qui nous semblait compliquer davantage la définition de la localisation et qui se basait sur une chronologie (ancien, moyen) définie essentiellement sur les textes littéraires. Par ailleurs, signalons que chaque occurrence est toujours accompagnée de sa datation qui permet de placer l'attestation sur l'axe diachronique.

mais qui se rattachent toutes à des *scriptae* de type picard (cf. Gossen 1976 : 28-29 et la carte à p. 26) ;

2) l'étiquette 'wall.' réunit les sources marquées comme 'wall.' et 'liég.' (liégeois), également séparées par le DEAF ;

3) les étiquettes 'afr. [non loc.]' et 'mfr. [non loc.]' s'appliquent aux occurrences qui n'ont pas pu être localisées ;

4) l'étiquette 'afr. [chR]' désigne les documents provenant de la chancellerie royale pour lesquels l'aspect diastratique est évidemment très important ;

5) nous avons renoncé à l'emploi de l'étiquette 'frc.' (francien) qui pose plusieurs problèmes de définition (cf. à ce propos Glessgen 2016), préférant l'annotation 'afr. [Paris]' pour désigner les textes localisables à Paris ;

6) nous avons utilisé l'étiquette 'frcomt. [JuBe]' pour désigner les lexèmes oïliques provenant du canton suisse du Jura et de la partie francophone du canton de Berne (cf. Hallauer 1920, Schüle / Scheurer / Marzys 2002 ; cf. *infra* 8.6.) ;

7) enfin, lorsque la distribution des attestations le permet, nous avons ajouté à l'étiquette géolinguistique des précisions tels que : mérid. (méridional), sept. (septentrional), or. (oriental) et occ. (occidental).

Nous sommes consciente que l'attribution de toute étiquette implique forcément un certain degré de simplification, mais ce procédé s'est avéré indispensable pour pouvoir formuler des considérations plus générales sur la structuration géolinguistique des variables, surtout en vue du grand nombre d'attestations traitées et de l'extension de l'espace étudié. Rappelons toutefois que le lecteur peut trouver la localisation plus précise dans les articles ou dans le commentaire linguistique qui les accompagne²⁴².

En ce qui concerne les textes documentaires pour lesquels la localisation a parfois consisté dans un travail de première main (cf. 5.1.), la définition des régions linguistiques s'est basée sur les travaux généraux et monographiques disponibles. Nous reproduisons ci-dessous la délimitation géographique des quatre régions étudiées, en utilisant la répartition moderne en départements pour des raisons pratiques :

1) l'étiquette 'lorr.' s'applique aux actes produits dans les départements actuels de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges (cf. Glessgen 2008) ;

2) l'étiquette 'champ.' se réfère aux textes produits dans les départements actuels de la Marne, de l'Aube, de la Seine-et-Marne et, en partie, aux départements de l'Aisne (méridionale), des Ardennes, de la Haute-Marne et de l'Yonne (cf. Bruneau 1929, Gossen 1957 : 445 et 1967 : 345sq.) ;

3) l'étiquette 'bourg.' concerne les textes produits dans les départements actuels de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et une partie de l'Yonne (cf. Goerlich 1889, Philippon 1910-1914) ;

4) l'étiquette 'frcomt.' s'applique aux textes oïliques produits dans les départements actuels du Jura [FR], du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de

²⁴² La distribution géographique qui se dessine sur la base des attestations dialectales modernes est aussi résumée dans le commentaire.

Belfort (cf. Dondaine 1972, 2002). Par ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné, l'étiquette *frcomt.* [JuBe] concerne les actes provenant des cantons suisses du Jura et de Berne écrits dans une *scripta* franc-comtoise.

Comme nous pouvons le voir, pour les départements actuels de la Haute-Marne, des Ardennes, de l'Yonne et de l'Aisne, quelques problèmes d'attributions se sont posés. D'après la dialectologie moderne, ces régions s'avèrent partagées entre des dialectes de type différent. En particulier, la Haute-Marne se retrouve partagée entre des parlers champenois au nord, bourguignons au sud et lorrains à l'est²⁴³ ; les Ardennes entre le champenois à l'ouest, le lorrain à l'est et le wallon au nord²⁴⁴ ; l'Aisne entre le picard au nord et le champenois au sud et enfin l'Yonne entre le bourguignon au sud et le champenois pour le reste du territoire. Dans ces cas particuliers, nous avons essayé de préciser la localisation de l'acte à l'intérieur du département dans la mesure du possible ; autrement nous avons procédé à la réduction des données divergentes, préférant l'étiquette de la région linguistique mieux représentée par l'ensemble des attestations.

²⁴³ Rappelons que le DEAF localise les chartes de la série de la Haute-Marne comme lorrain méridional.

²⁴⁴ Cf. Bruneau 1913.

6. Le traitement de la régionalité médiévale dans la lexicographie

Les dictionnaires des langues anciennes sont tous confrontés d'une manière ou d'une autre à la question de la variation diatopique. Toutefois, l'absence de théorisation pour l'identification des régionalismes de la langue médiévale a eu comme effet que ceux-ci ont été traités de manière très inégale et rarement explicite par la lexicographie. Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous reviendrons sur les modalités de ce traitement dans les dictionnaires de la langue d'oïl (6.1.) et plus spécifiquement dans le FEW (6.2.). Rappelons que cette problématique a été décrite de façon détaillée dans la section intitulée « La régionalité lexicale dans la recherche lexicographique » contenue dans le volume sur la régionalité édité par Glessgen / Trotter en 2016 (37-96).

Cet aperçu a également pour but de revenir sur l'importance des outils lexicographiques dans les études variationnistes, tout en mettant en évidence les problématiques auxquelles doit faire face le lexicologue qui s'apprête à effectuer ce type de recherches (6.3.)

6.1. Les dictionnaires philologiques et linguistiques de l'ancien et moyen français

Les dictionnaires sont traditionnellement les ouvrages les plus indiqués pour le traitement systématique de la régionalité. Dans ce sens, le DRFM se fonde, d'une part, sur la réinterprétation des matériaux transmis par la lexicographie à la lumière de la régionalité²⁴⁵. Dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé de façon systématique le FEW, les dictionnaires de Godefroy (Gdf) et de Tobler-Lommatzsch (TL), le *Dictionnaire étymologique d'ancien français* (DEAF et DEAFpré), le dictionnaire du français médiéval de Matsumura (DFM) et le *Dictionnaire de moyen français* (DMF). Pour chacun de ces ouvrages lexicographiques, nous nous sommes posé la question du matériel qu'ils fournissent et de leur traitement de la régionalité qu'on y trouve.

Prenons à présent ces dictionnaires individuellement. Les plus anciens d'entre eux, Gdf et TL, ne traitent pas de manière explicite de la régionalité. Ils sont des dictionnaires de type philologique qui ont comme but principal de permettre la compréhension des termes anciens dans leur contexte textuel. Pour ce faire, ils montrent pour chaque article un choix variable d'attestations organisées selon leur sens, sans proposer aucun traitement étymologique.

²⁴⁵ Cf. Roques (1980 : 2) : « Mon travail est donc d'abord un réexamen des notices du FEW à la lumière de la régionalité ».

Le **Gdf** se contente de donner parfois des indications diatopiques à la fin des articles, concernant la présence d'une telle unité dans les dialectes²⁴⁶, ou de citer certains toponymes. Par ailleurs, il faut ajouter que les sources documentaires – très bien représentées dans le dictionnaire de Godefroy – sont souvent citées dans les articles au moyen d'une indication géographique, à savoir le dépôt départemental de conservation, qui peut parfois correspondre au lieu de production de l'acte. Ces informations, facilement interprétables par le lecteur, lui permettent de se faire une première idée de la distribution géolinguistique du mot. Il demeure toutefois nécessaire de consulter les répertoires bibliographiques (notamment le *DEAFBibl*) et surtout la bibliographie en cours de réalisation par Jean-Loup Ringenbach, pour pouvoir rattacher les attestations à leur source et confirmer ou infirmer la localisation initialement supposée (cf. 3.3.2.).

David Trotter (2003 : 187) a analysé la distribution géographique des sources documentaires citées par Gdf pour la lettre 'A-' (cf. 3.3.2.). Il fait remarquer que la partialité de la documentation dépouillée par Godefroy peut facilement induire en erreur les utilisateurs qui, sur la base des exemples reproduits, risquent de déduire une cohérence géographique qui n'est pas la représentation d'un état de langue avéré²⁴⁷. Comme nous l'avons déjà dit, le risque d'erreur peut se réduire si l'on croise les données de tous les dictionnaires scientifiques disponibles, en basant l'interprétation sur une documentation la plus complète possible.

Le dictionnaire de Tobler et Lommatzsch (**TL**), tout comme celui de Godefroy, ne traite pas explicitement la régionalité. Cependant, il a l'avantage d'être accompagné d'une bibliographie exhaustive qui permet au lecteur d'identifier facilement les sources et donc de déduire leur localisation. D'ailleurs, la plupart des sources de ce dictionnaire est désormais intégrée dans le *DEAFBibl* qui mentionne l'équivalence avec l'abréviation et l'édition citée par TL.

Le traitement de la régionalité devient plus explicite quand nous passons au *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (**DEAF**). Le DEAF, contrairement au Gdf et au TL, est un dictionnaire d'ordre linguistique auquel est ajouté un traitement étymologique de chaque unité selon la tradition wartburgienne d'étymologie-histoire des mots²⁴⁸. Dans toute analyse reprenant les données du DEAF, y compris la nôtre, il est essentiel de distinguer les articles pleinement rédigés du DEAF (lettres G – K et, à ce jour, une partie de F- et de E-) de ceux du DEAFpré (lettres A-E et L-Z) cf. 3.3.4).

Tout comme le classement des matériaux, le traitement de la régionalité est forcément provisoire dans le DEAFpré. Les rédacteurs ont à disposition très peu de

²⁴⁶ Cf. par exemple sous l'entrée *chaucher* (dans Gdf 2, 93a) à la fin de l'article : « Pat. lorr. *chaucheu*, pressoir ; *chaucré*, pressureur ».

²⁴⁷ Trotter (2003 : 187) écrit : « Il est facile de conclure d'une série de citations provenant d'une même région qu'un mot est régional (...) mais il se peut que ce soit par pur hasard que Gdf ne présente que des attestations de telle ou telle province ».

²⁴⁸ Cf. Baldinger dans l'introduction du DEAF (1974 : XII) : « Nous tâchons de dégager de la grande masse des exemples ce qui est important pour l'histoire de la langue française et depuis son origine jusqu'au milieu du 14^e siècle ».

temps pour rédiger une fiche ‘pré’ (environ 8 secondes), ce qui empêche la vérification des textes sources. Ainsi, l’identification de la régionalité d’un lemme – qui est parfois mentionnée dans les articles ‘pré’ – découle essentiellement de la localisation supposée des sources par lesquelles il est documenté. Il est question d’un procédé quasi automatique qui s’appuie sur les données du complément bibliographique et évidemment sur l’expérience du rédacteur de l’article²⁴⁹.

Pour les variantes graphématiques, la localisation des formes n’est pas immédiatement visible dans les articles du DEAFpré car la structure informatique du système ne permet pas ce type de balisage. Néanmoins, l’utilisateur a la possibilité de cliquer sur chaque forme enregistrée et d’accéder ainsi à la fiche complète contenant la mention de la *scripta* selon le complément bibliographique.

Pour ce qui concerne les articles pleinement rédigés du DEAF (G-K), bien que ce dictionnaire ne vise pas en priorité l’analyse de la régionalité, le lecteur y trouve des informations explicites et vérifiées relatives au caractère régional de certains lexèmes et variantes²⁵⁰. Récemment Tittel (2016 : 61sq.) a identifié quatre typologies de régionalismes signalés au moyen d’étiquettes géolinguistiques dans les articles du DEAF, à savoir : 1) les régionalismes graphiques ; 2) les dérivés à caractère régional d’un lemme pas forcément régional ; 3) les lemmes régionaux et enfin, 4) les lemmes qui concernent des dénominations de faits régionaux (notamment termes du droit et de l’administration). À cela, nous pouvons ajouter la catégorie des régionalismes sémantiques (5), parfois signalés dans les articles.

Avec la seule exception des régionalismes graphiques, les autres catégories mentionnées sont toutes représentées dans le DRFM ; elles seront analysées dans le détail au cours du chapitre 7, axé sur l’analyse étymologique des régionalismes. Pour le moment, nous nous contentons de commenter quelques régionalismes marqués comme tels dans le DEAF – repris en partie des exemples choisis par Tittel (2016 : 64-69) – et organisés selon les cinq catégories mentionnées.

(1) *Régionalismes graphiques*. Il s’agit de variantes enregistrées dans le ‘système graphique’ de l’article qui sont exceptionnellement précédées d’une étiquette géolinguistique. À cet égard, il faut signaler que le DEAF ne note pas systématiquement la *scripta* des variantes citées. L’étiquette géolinguistique est ajoutée exclusivement lorsque la forme en question montre un caractère régional marqué. Dans

²⁴⁹ Tittel (2016 : 63) : « Le concept du DEAFpré ne comporte pas de vérification des matériaux dans les sources ; le plan serré de la publication permet au rédacteur de consacrer huit secondes pour traiter les données de chaque fiche et cela inclut tant la lemmatisation que le classement de la fiche dans un article ‘pré’. C’est un travail effectué rapidement. La conséquence en est que l’information sur le caractère régional d’un mot dans un article du DEAFpré correspond à une adaptation non vérifiée des informations sur les sigles, soit leurs *scriptae* qui sont marquées dans le *Complément* ».

²⁵⁰ Dans les articles rédigés du DEAF (G- à K-), Tittel (2016 : 75) relève 516 lemmes et sous-lemmes marqués comme régionaux sur 7 190 lemmes au total, donc 7,18 %. Pour les variantes graphiques : sur 18 900 variantes, 4 961 sont marquées, c’est-à-dire 26,25%.

les autres cas, même en présence d'un texte source localisé, la forme n'est pas munie de marque géolinguistique²⁵¹. Voici à présent des exemples :

- DEAF G 142 : dans l'article *garantie* s.f. on trouve plusieurs variantes précédées d'une étiquette géolinguistique : norm. *guarantie*, lorr. *warantie*, *warentie*, *weirantie*, champ. *warandie*, *warenie*. Ici la régionalité consiste dans la graphie de /w-/ initial d'origine germanique qui est rendu en français essentiellement sous les notations <g(u)-> et <w->. En ce qui concerne leur distribution diatopique : la graphie <w-> s'observe surtout en Wallonie, Picardie et Lorraine mais aussi dans le Sud-Est du domaine d'oïl (cf. Gossen 1967 : 323sq., Glessgen 2008 : 481-483).
- Dans l'article *fauchier*¹ v. tr. (<*FALCARE), rédigé par Thomas Städtler, les formes suivantes sont précédées d'une étiquette : pic. *fauquier*, *faukier*, *fauker*, *faichier*, agn. *fauger*, hain. *fakier*. Il est évident que dans ce cas le marquage diatopique fait référence à un fait phonétique, notamment l'absence de palatalisation de [k] devant [a] propre à l'aire linguistique septentrionale et notée par les graphèmes : <qu->, <k-> et <g-> (cf. Gossen 1967 : 226sq.).

Il faut noter que la régionalité d'une variante dans le DEAF ne correspond pas toujours à un trait phonétique régional ; elle peut aussi concerner exclusivement la langue écrite sans refléter une évolution de la langue orale²⁵².

(2) *Dérivés à caractère régional d'un lemme pas forcément régional*. Il s'agit de dérivés ou composés d'époque romane (sous-lemmes dans la structure du DEAF) qui ont une diffusion géolinguistique circonscrite. Le DEAF marque comme régionaux essentiellement des sous-lemmes peu attestés et diffusés dans une seule région. Dans ce cas, la régionalité se déduit essentiellement de la distribution des exemples et est parfois confirmée par des faits graphiques ou phonétiques propres à l'aire en question.

- DEAF G 178 : francoit. *gardeüre* f. “regard”, sous-lemme de l'afr. *garder*, éventuellement emprunté à l'it. *guardatura*.
- DEAF G 190 : lorr. *enswardeir* v.a. “considérer, prendre en considération”, sous-lemme de l'afr. *garder*. Hapax attesté dans EpMontDeu (lorr. 12^e s.). La régionalité est signalée par le FEW (17, 514a).
- DEAF G 277 : agn. poit *garior* m. “garant, répondant”, sous-lemme de *garir* v. Régionalité déjà signalée par le FEW (17, 527a).
- DAEF G 128 : bourg. *gantherot* m. “gant couvert de lames de fer, qui faisait partie de l'armure d'un chevalier”, dérivé de l'afr. *gant*. Il est connu par deux attestations bourg. (1363 et 1390).
- agn. *pelfrer* v. tr. “s'emparer des biens que renferme un lieu (une ville, un pays, etc.) ou que possède une personne ou un groupe de personnes, d'une façon violente, désordonnée et destructrice, piller” et agn. *refeleper* v. tr. “réparer les défauts (d'un tissu), rentraire”. Les deux sont dérivés de l'afr. *feupe* s.f. “morceau d'étoffe ou pièce de vêtement, délabré, de peu

²⁵¹ Mohren (2016 : 43) écrit : « L'abréviation s.l. ne voulant pas dire que le texte source n'est pas localisé mais que la forme ne montre pas un graphisme marqué ».

²⁵² Möhren (2016 : 41) mentionne comme exemple le graphème <lh>, pour indiquer [λ], marqué comme liég. mais qui ne reflète aucun trait phonétique [= habitude graphique propre à une région ou à un lieu d'écriture].

de valeur, guenille” qui n’est pas qualifié comme régional dans le dictionnaire. La distribution géolinguistique de l’ensemble étymologique est examinée dans le commentaire étymologique qui semble faire ressortir une diffusion de presque toute la famille en contexte anglo-normand et dans l’Ouest du domaine oïlique. Cela étant, le rédacteur marque avec l’étiquette géolinguistique seulement les sous-lemmes pour lesquels toutes les attestations ont pu être localisées. Signalons qu’à l’époque moderne, les mots de cette famille survivent dans la Normandie et dans le (Bas-)Maine ; seul le type *feupe* se retrouve dans le Sud-Est du domaine (aost. et prov.).

(3) *Lemmes régionaux*. Il s’agit de mots de base (issus d’une base latine, protoromane ou d’un emprunt) marqués régionalement. Ils constituent dans le DEAF l’en-tête d’un article. Dans ce cas, la régionalité est justifiée essentiellement par l’étymologie. Signalons que la plupart des lemmes marqués comme régionalismes dans le DEAF est constituée d’emprunts aux langues germaniques. Les mots franco-italiens sont également bien représentés.

- DEAF G 1521 : francoit. *guace* m. “petite nappe de liquide (surtout d’eau) stagnant, flaque” : « attesté une fois dans une laisse rimant en *-ace*. Le mot est plus probablement italien que français », cf. it. *guazzo*, *guazza*.
- DEAF G 1533 : francoit. *guarnelo* m. : adaptation de l’it. *guarnello* “stoffa d’accia, bambagia o cotone, rasa o pelosa, che veniva usata anticamente per vesti modeste e ordinarie, o come fodera per abiti, coperte, guanciali, ecc. ” »
- DEAF H 329 : pic. *hecquier* v.a. “couper, mettre en morceaux”. La régionalité du lemme est démontrée essentiellement à l’aide de l’étymologie : le terme est rattaché au mnéerl. HICKEN.

(4) *Lemmes qui concernent des dénominations de faits régionaux*. Il s’agit de mots de base qui désignent des réalités politiques ou administratives propres à une aire circonscrite (cf. *infra* 8.1.2.). Précisons qu’il s’agit souvent d’emprunts à des langues de contact.

- DEAF G 1533 : agn. *guardireve* m. “officier subalterne chargé de l’inspection des chemins et des hommes veillant à ce que les troupeaux ne ravagent pas les champs” : emprunt du mangl., cf. aengl. WEAR-GEREFA “captain of the guard”
- DEAF H, 348 : Ajoie **hembourg* s.m. “fonctionnaire communal adjoint du maire” emprunté à l’all. *Heimbürge*, *-ürge*.
- DEAF H, 753 : agn. *husteng* s.m. “cour de justice tenue par le roi d’Angleterre ou par une autre personne de noblesse ou pouvoir politique (particulièrement à Londres)”. Il est question d’un terme de droit, emprunté de l’ancien-anglais HÚS-TING, qui désigne une donnée régionale.

(5) *Régionalismes sémantiques*. Il est question de mots ayant un sens particulier ou de locutions attestés dans une aire géographique limitée :

- DEAF G 42 : dans l’entrée *gaif*, *gaive* adj. le sens 2° lié. *waive femme* “prostituée”.
- DEAF G 251 : dans l’entrée *resgarder* v. sous le sens 4° : lorr. *resgardé* prép. “en considération de (jur.)”.

Pour conclure cet aperçu, nous avons entrepris un premier sondage sur les régionalismes signalés dans la tranche GA- du DEAF publié. Nous avons pu identifier au total 12 entrées marquées explicitement comme régionales. Il n'est pas surprenant de constater qu'il s'agit essentiellement de dérivés ou composés (catégorie 2 *supra*)²⁵³. En effet, les lemmes de base marqués comme régionaux (catégorie 3 et 4) sont nettement moins fréquents dans le dictionnaire.

Enfin, dans d'autres articles, la régionalité est mentionnée exclusivement dans le commentaire étymologique, sans que le lemme soit muni d'étiquette géolinguistique. L'identification de ces régionalismes est évidemment moins immédiate et nécessite la lecture de l'intégralité de l'article. Voici quelques exemples :

- DEAF G 419 : *gazar* m. “cathare (ou hérétique)” : on lit dans le commentaire : « mot francoit. emprunté à l'ahit. *gazaro* ».
- DEAF G 1335 : *greüsier* v. : « On notera la répartition des att. qui couvrent la partie orientale du domaine d'oïl, v. FEW ».
- DEAF G 1514 : *gruis* m. « L'aire de la famille fr. se limite presque exclusivement au Nord-Est et à l'Est, cf. RoquesRég 255 ».

Dans d'autres cas de figure, la régionalité n'est signalée en aucune manière dans l'article, même en étant évidente à la lecture de l'article :

- DEAF G 414 : *waudessour* m. “éclaireur, escarmoucheur” : toutes les attestations connues par la lexicographie sont lorraines (1380–1470). La régionalité lorr. est signalée aussi par le FEW (17, 482a).

La méthodologie mise en œuvre par le DEAF pour l'identification des régionalismes lexicaux (catégories 2 à 5) mérite que l'on s'y attarde. Sur la base du procédé décrit dans les contributions de Möhren (2005, 2016) et Tittel (2016), et également sur la base de nos propres lectures de nombreux articles du dictionnaire, il nous semble qu'une attitude très prudente peut être décelée dans l'attribution des étiquettes régionales dans les articles du DEAF.

Möhren a signalé à plusieurs reprises quelques réticences à propos de la pratique mise en œuvre par Roques pour l'identification de régionalismes. Nous partageons avec lui l'avis que l'identification de la régionalité nécessite un travail de longue haleine qui doit absolument prendre en compte l'axe diachronique (cf. Möhren 2016 : 45 « il faut l'étymologie entière, de l'étymon aux patois modernes »). De même, l'attribution d'une marque de régionalité demande l'analyse de trois aspects complémentaires : a) la distribution géographique des attestations, b) l'étymologie de

²⁵³ Par ailleurs, à partir du site du DEAF il est disponible une recherche avancée qui permet d'identifier toutes les formes marquées comme régionales dans le dictionnaire. La recherche se base sur une restriction à partir des différentes *scriptae* ; en particulier pour l'aire géolinguistique étudiée on relève les chiffres suivantes : lorr. 232, champ. 73, bourg. 72, frcomt. 19, Nord-Est 13, Est 38 et Sud-Est 13. L'interprétation de ces données n'est pas aisée car ces chiffres englobent les différentes catégories de régionalismes mentionnées ci-dessus, dont font partie également les régionalismes graphiques. Par ailleurs, les données tirées du DEAFpré nécessitent, quant à eux, une vérification supplémentaire.

l'unité et c) l'évolution phonétique du mot dans la région en question (cf. chap. 4). Ces points sont traités dans les commentaires des articles du DEAF, dédiés à la discussion étymologique et à l'histoire de la famille.

Enfin, il nous reste une dernière considération à formuler. Jusqu'à présent, nous avons examiné le traitement de la régionalité exclusivement en relation avec les entrées des articles, toutefois cette question se pose également pour les textes et les manuscrits qui peuvent être marqués comme régionaux dans la bibliographie du DEAF²⁵⁴. Dans ce cas, l'attribution d'une étiquette géolinguistique se fonde sur la constatation du caractère régional du texte et/ou du manuscrit à la lumière des recherches existantes (éditions du texte et études linguistiques). L'absence d'étiquette dans la bibliographie peut indiquer que le texte n'est pas diatopiquement marqué mais aussi un manque de données sur le sujet. Par ailleurs, il convient également de préciser que le fait qu'un texte soit marqué comme régional dans le complément bibliographique ne garantit pas automatiquement la régionalité de tous les lemmes présents dans le texte en question, étant donné la possibilité pour l'auteur d'un texte de recourir à des traditions scriptologiques qui peuvent aussi être étrangères.

Mentionnons aussi dans cet aperçu le *Dictionnaire du français médiéval* de Takeshi Matsumura (**DFM**) publié en 2015. Il s'agit d'un dictionnaire en un seul volume dans lequel on observe une attention particulière portée à la régionalité lexicale. Les régionalismes sont explicités à l'aide des étiquettes géolinguistiques du DEAF qui peuvent se référer à une entrée ou également à une acception particulière. Notons que l'auteur signale systématiquement les régionalismes propres aux textes documentaires identifiés grâce au dépouillement des actes des DocLing.

Revenons, en dernier lieu, sur le dictionnaire du moyen français (**DMF**) qui se concentre sur la période de 1330 à 1500. En ce qui concerne le traitement de la régionalité, la structure du DMF prévoit la possibilité de signaler explicitement les régionalismes à l'aide des balises < REGION > et < REG > (cf. balisage des régionalismes sur la page du DMF 2015). Les annotations géolinguistiques ainsi balisées apparaissent au début des articles. Ajoutons, par ailleurs, que les rédacteurs peuvent également identifier des sens ou des emplois régionaux ; dans ce cas, la balise géolinguistique apparaît seulement dans la section de l'article traitant le sens régional.

En dépit des possibilités prévues par la microstructure XML, l'utilisation des balises 'région.' et 'rég.' n'est pas systématique dans le DMF²⁵⁵. Même dans les cas où la régionalité est signalée de manière explicite, le procédé d'attribution est rarement argumenté dans les articles. Le seul renvoi au FEW suffit normalement à justifier la

²⁵⁴ Tittel (2016 : 73) signale que *ca* 35% des textes est marqué comme régional dans le DEAF *Bibl* et *ca* 50% des manuscrits. Elle ajoute que certaines *scriptae* sont évidemment mieux représentées que d'autres, notamment l'anglo-normande, suivi de la picarde et de la normande. Les *scriptae* lorraine et champenoise viennent ensuite.

²⁵⁵ Robert Martin (dans la présentation de l'édition 2012 < <http://www.atilf.fr/dmf/PresentationDMF2012.pdf> >) note : « mais le DMF fait de cette balise un usage restreint, la préférence étant donnée à l'affichage, par le biais de la Bibliographie, de la localisation régionale des textes où les exemples sont pris ».

décision prise ; dans certains cas, la section ‘remarques’ contient des renvois aux comptes rendus de Roques et de Matsumura et surtout à Greub 2003, qui ont été dépouillés systématiquement. Enfin, il arrive également que des remarques plus libres sur la diatopicité d’un lexème soient présentes en fin d’article ou entre crochets carrés devant la définition, sans que l’entrée soit balisée comme régionale.

Sur la totalité des entrées du DMF (*ca* 65 000 entrées, version du 31 juillet 2019), il est possible d’identifier à ce jour – à l’aide d’une recherche avancée – *ca* 1600 entrées marquées explicitement comme régionales à l’aide des balises prévues à cet effet²⁵⁶. La régionalité peut concerner une ou plusieurs régions (par ex. « région. Bourgogne, Champagne »)²⁵⁷ et également des macro-aires du type Est, Centre, Nord, Nord-Est, etc. Notons que l’emploi de ce système d’annotations peut prêter à confusion, notamment le mélange d’annotations de type géographique (p. ex. Bourgogne, Champagne, etc.) et linguistique (p. ex. anglo-normand, francoprovençal, etc.).

Le DMF compte en tout 196 lexèmes marqués comme régionalismes de Champagne, de Lorraine, de Bourgogne, de Franche-Comté, de l’Est et du Sud-Est. Dans d’autres cas, le DMF signale la régionalité dans le commentaire ou dans la section ‘remarques’. Seulement une partie de ces mots (44 lexèmes) a été traitée par le DRFM²⁵⁸. Reproduisons ci-après quelques exemples – choisis principalement parmi les mots traités dans le DRFM – des différentes catégories de régionalismes signalés dans le DMF :

- (a) *Lemmes marqués comme régionaux à l’aide des balises <région.> et <rég.> :*
 - *angal* s.m. “impôt sur le vin” : Région. (Bourgogne, francoprovençal). Mot attesté depuis 1339.
 - *chaucheur* s.m. “pressoir” : Région. (Lorraine). Mot attesté depuis le 12^e siècle.
 - *corvoisier* s.m. “cordonnier” : Région. (Est, Champagne, Lorraine, Wallonie). Mot attesté depuis l’11^e siècle.
- (b) *Sens ou emplois marqués comme régionaux à l’aide de balises ou de commentaires :*
 - *leveure* s.f. I “charpente” : Région. (Champagne). Mot attesté depuis 1242 ;
 - *jurée1* s.f. le sens C “droit proportionnel payé au seigneur par une ville, une cité, les bourgeois, sur les biens meubles et immeubles, en contrepartie d’une certaine indépendance” est précédé de l’indication [surtout en Champagne et Lorraine]. Dans ce cas, le rédacteur n’a

²⁵⁶ Le nombre de régionalismes organisés par aire géographique est le suivant : anglo-normand 210, Auvergne 2, Bourgogne 26, Bretagne 19, Centre 3, Champagne 21, Dauphiné 7, Dijon 1, Est 30, Flandres 86, Franche-Comté 1, francoprovençal 14, francoprovençal ? 1, Hainaut 6, Lorraine 97, Lyonnais 6, Nord 192, Nord-Est 4, Nord-Ouest 1, Normandie 82, Ouest 56, Picardie 274, Poitou 25, Provence 92, Savoie 9, Sud 41, Sud-Est 20, Sud-Ouest 4, Suisse romande 16 et Wallonie 299 (Interrogation effectuée en janvier 2020).

²⁵⁷ La liste des régions publiée sur le site du DMF 2015 contient 23 étiquettes géolinguistiques.

²⁵⁸ Il s’agit des entrées du DMF : *aine, angal, apaisenter, bestens, bure, chandeleuse, corvee, chaucheur, coupillon, corvoisier, cillier2, cillieur, deguiement, deguier, estal, gruxon, levure, loie, moiteresse, paner, panir, panise, pardessor, raloignement, raloigner, sautier, somart, somartraz, usuaire, villoir, voué*. Pour les mots *cerchemaner, chastoire, fenal* et *jurée* la régionalité est signalée dans DMF mais de manière incomplète. Enfin, pour les entrées *accensir, acoventer, adras, amman, assevir, desjeunon, entenu, greuse* et *greusier* la régionalité est signalée dans le commentaire ou dans les remarques des articles.

pas utilisé les balises prévues mais il a préféré l'emploi d'un commentaire libre qui indique un régionalisme de fréquence. Mot attesté depuis 1266.

- (c) *Graphies régionales signalées dans la section 'remarques' :*
– sous l'entrée *étal* s.m. B on lit dans les remarques : « La forme sans *e* épenthétique (*staul*), semble région. : anglo-norm., cf. AND ; lorr. et wall. » avec renvois à GdFC et FEW 17, 206b. Mot attesté depuis le 12^e siècle.

Sur la base de cette brève analyse, nous pouvons constater une attitude plutôt souple dans le traitement de la régionalité lexicale au sein du DMF. Au contraire du DEAF, les régionalismes concernant plusieurs régions (jusqu'à trois ou quatre) sont fréquemment signalés ; de même pour les régionalismes sémantiques ou pour les emplois régionaux souvent isolés dans les articles. Cependant, l'absence de commentaires systématiques empêche parfois l'identification du processus qui a conduit à l'attribution de la régionalité.

Il faut garder à l'esprit que, dans le cadre du DMF, seul le traitement des régionalismes attestés pour la première fois à l'époque du moyen français (donc par convention depuis 1330) résulte d'une analyse de première main. Pour les mots plus anciens, ce dictionnaire s'appuie forcément sur les données d'autres dictionnaires (notamment le FEW) ou d'études. Par conséquent, la validité de l'attribution de la régionalité semble dépendre en grande partie de la source d'où provient l'information. Pour revenir aux exemples cités ci-dessus, à l'exception de l'entrée *angal* (attestée depuis 1339), il est toujours question de mots déjà attestés en ancien français.

Enfin, dans certains articles, la régionalité reste implicite. De ce fait, il appartient aux utilisateurs de la déduire grâce à la consultation du répertoire bibliographique. Heureusement, pour ce faire, la structure du dictionnaire prévoit pour chaque source dépouillée une rubrique 'localisation' qui mentionne des informations sur la provenance des textes et sur la langue, ainsi que des renvois ponctuels à des études scientifiques sur le sujet²⁵⁹. L'analyse de cette rubrique permet de retracer la distribution des attestations pour la période examinée ; à cela il faudra ajouter bien entendu l'analyse des trajectoires étymologiques, qui nécessite évidemment la consultation du FEW.

6.2. Le traitement de la régionalité médiévale dans le FEW

Le FEW mérite une place à part dans cet excursus métalexigraphique. Tout d'abord, contrairement aux autres dictionnaires, il est un dictionnaire des trois langues galloromanes dont la partie étymologique est de type panchronique (cf. 3.3.1.). Les données dialectales constituent l'ossature du FEW qui peut se définir comme trésor des dialectes galloromans ; cependant les matériaux anciens – repris des dictionnaires

²⁵⁹ Cf. Renders (2016 : 85-96).

existants ou tirés du dépouillement des éditions de textes – sont intégrés depuis le début du projet. Cette configuration particulière du FEW permet au lecteur d’avoir une vision globale de la variation diatopique de chaque ensemble étymologique : des langues médiévales aux dialectes modernes. Par ailleurs, la trajectoire du français écrit (littérature et lexicographie modernes) est également tracée, notamment à la suite du changement de méthode survenu vers le milieu de la lettre B-. (cf. *Guide d’utilisation* 2019 : 15).

La dimension diatopique dans les articles est une variable qui est évidemment omniprésente dans le FEW. Si la description des aires dialectales modernes est souvent explicitée, ou au moins toujours perceptible dans les articles du FEW, pour la régionalité médiévale ce n’est pas toujours le cas. En effet, la configuration géographique des données anciennes est mentionnée de façon non systématique dans le FEW. Pour citer Greub (2016 : 53) :

« Dans le matériel, il arrive parfois que la répartition des attestations dans l’ancienne langue soit spécialement indiquée dans une parenthèse. Cela répond à une discordance entre les données dialectales modernes, qui sont localisées, et les attestations anciennes, surtout françaises (...) : les données d’ancien et de moyen français ne sont pas localisés et n’essaient pas de l’être ».

Cependant, des informations sur la distribution géolinguistique des unités médiévales sont effectivement présentes dans le FEW, tout en étant parfois dispersées dans les différentes sections des articles. Dans ce sens, les indications sur la régionalité (graphique et/ou lexicale) peuvent se retrouver à la fois dans le matériel, dans les notes et dans le commentaire. Examinons, à présent, les différentes possibilités de traitement de la régionalité médiévale dans le FEW. Les exemples cités font référence à des unités régionales traitées dans le DRFM.

(1) Une des modalités utilisées dans le FEW pour signaler un régionalisme est l’emploi, en vérité plutôt rare, d’une étiquette géolinguistique du type ‘apic.’ (“parler de la Picardie au Moyen Age” d’après le *Complément*), ‘achamp.’, ‘alothr.’, etc.²⁶⁰. Ces indications géolinguistiques de type régional peuvent précéder une ou plusieurs unités, qui sont circonscrites à une aire géographique précise. Notons qu’il est souvent question de dérivés ou de composés d’époque romane ; le cas de mots de base marqués à l’aide d’étiquettes étant plus rare.

Il est important de souligner que le FEW signale à l’aide des étiquettes la régionalité de la variante en question, sans mener une réflexion systématique au niveau du lexème. C’est au lecteur de déterminer, suite à la lecture de l’article complet et du commentaire, si la régionalité signalée pour une ou plusieurs variantes peut s’étendre

²⁶⁰ Greub (2016, 53) remarque que : « les indications du type « achamp. » « apic. » « agn. », qui sont des indications sur la régionalité d’une unité, sont donc relativement rares, et n’apparaissent le plus souvent que lorsque les attestations peuvent être toutes ramenées à un seul de ces ensembles ».

à l'unité lexématique (régionalité du lexème). Nous reproduisons ci-dessous deux exemples :

- FEW 15/1, 65b s.v. abfrq. **bannjan* : le verbe *debanir* et le substantif *debanement*, les deux termes de droit, sont marqués avec l'étiquette 'alothr.' : « alothr. *debanir* v.a. “révoquer la proclamation d'un ban” ; *debanement* m. “action de *debaner*” (beide Metz 1255) ». Il s'agit de deux lexèmes très peu attestés pour lesquels la plupart des attestations sont lorraines. Toutefois, la consultation des autres dictionnaires de références et de la base de données des DocLing nous a permis d'élargir la régionalité du lexème à la Wallonie, la Champagne et la Franche-Comté.
- FEW 17, 125a s.v. abfrq. **skiuhjan* : « alothr. *eschu* m. “excuse, subterfuge” (Metz 1220–1352), *eschui* (Metz 1352–1408), *escheu* (Metz 1407–1419), achamp. *eschuy* Runk ; ametz. *escheu* “délai” (1314, Salv = par erreur SalvG) ». Les variantes de ce lemme sont marquées dans le FEW comme alothr., achamp. et ametz. La consultation des autres répertoires et l'analyse des trajectoires étymologiques nous a permis de confirmer la régionalité lorr. et champ. du lexème.

Comme nous l'avons vu dans le dernier cas de figure, plusieurs étiquettes géolinguistiques (« alothr., achamp., ametz. ») peuvent accompagner les différentes variantes d'un même mot. Or, il faut être conscient que la simple somme des étiquettes géolinguistiques qui précèdent les variantes ne permet pas de déduire automatiquement la régionalité globale du lexème. Par ailleurs, d'autres attestations du même mot peuvent effectivement être classés ailleurs dans l'article (par exemple sous un sens différent). Pour cette raison, la lecture de l'intégralité de l'article s'avère indispensable afin d'avoir une idée globale de la distribution géographique du mot en question.

(2) Des annotations sur la distribution géographique peuvent également être explicitées entre parenthèses après l'unité concernée :

- FEW 7, 704b s.v. *pascuum* : « afr. mfr. *pasquier* m. “pâturage” (bourg., frcomt., Suisse, aost. 14^e–17^e s.)

Parfois, les étiquettes sont accompagnées par des commentaires qui signalent une fréquence plus grande du mot dans certaines régions, par exemple : 'besonders pic., bourg., frcomt.'²⁶¹. Voici l'exemple d'un mot traité dans le DRFM :

- FEW 16, 434b s.v. abfrq. LABO : « afr. *laon* m. “planche” (1312–16^e s., besonders pic., bourg., frcomt.), aneuch. *laon* (seit 1367) »

Il est clair que, dans ces cas, la régionalité nécessite d'être vérifiée dans les textes sources. Il pourrait, à la rigueur, s'agir simplement de régionalismes de fréquence qui ont effectivement une diffusion plus vaste. Par exemple, dans le cas de l'afr. *laon* cité ci-dessus la diffusion en Picardie, mentionnée par le FEW, n'a pas pu être confirmée : elle se base sur une seule attestation, contenue dans ComptMahautArtois (Comptes de Mahaut, comtesse de Bourgogne et d'Artois) (< Gdf), qui serait plutôt à considérer comme franc-comtoise. Le lexème montre

²⁶¹ On trouve surtout les adverbes *besonders*, *speziell* et *meist*.

effectivement une diffusion régionale dans les régions Bourgogne et Franche-Comté, ainsi que le domaine francoprovençal.

(3) Des commentaires libres sur la régionalité peuvent se trouver aussi dans les notes, référés soit à des variantes ponctuelles soit à une sous-section de l'article :

- FEW 9, 506a s.v. PUBLICARE : à propos de l'afr. *espublier* v. "rendre une chose publique et notoire" et continuateurs la note 7 : « scheint, obwohl dies nicht aus allen belegen hervorgeht, eine zusammensetzung gewesen zu sein, die vornehmlich dem südosten der Galloromania eignete ». Il est question effectivement d'un régionalisme partagé par la Bourgogne et l'aire francoprovençale.

(4) Enfin, des remarques sur la diatopie sont souvent présentes dans le champ commentaire. Dans ce cas, il est surtout question d'une régionalité qui concerne l'intégralité d'une famille (premier exemple *infra*) ou d'un sous-ensemble étymologique ou sémantique (deuxième et troisième exemples) :

- FEW 11, 591a s.v. SICILIS : les continuateurs de la base **sicula*, avec changement de suffixe à partir de **sicila*, sont circonscrits à l'Est du domaine (*seile*, *seillier*, *seillour*, etc.). Le FEW note dans le commentaire : « **sicila* ist von Oberitalien her in noch lt. Seiz auch in die provinzen am Rhein gekommen und hat sich in Ostefrankreich gegenüber *falcicula* gehalten ».
- FEW 4, 262b s.v. GRAVARE : à propos des régionalismes *greusier* v. "former une plainte" et *greuse* f. "différend, querelle" (les deux champ., lorr., bourg., frcomt.), on lit dans le commentaire : « Die wortgruppe 3 lebt in einem östlichen gebiet, das vom Languedoc und von der Dauphiné bis in die Schweiz und in die FrComté reicht und im Mittelalter noch ins nördlichste Lothringen reichte ».
- FEW 24, 242a s.v. *AFANNARE : le type afr. *ahaner* v. peut prendre plusieurs spécialisations sémantiques de type agricole : « Am weisten verbreitet ist die bed. pflügen (α) ; auf das wallon. und angrenzende gebiete beschränkt sind die bed. "säen" und "eggen" »

Comme nous l'avons vu, le FEW intègre de manière très variée la régionalité médiévale dans ses articles, mais les données anciennes sont toujours considérées en relation aux attestations dialectales. Par conséquent, les régionalismes médiévaux qui n'ont aucun continuateur dans les dialectes n'y sont signalés qu'exceptionnellement.

Jean Paul Chauveau (2003 : 342) a observé que la localisation des attestations anciennes est mentionnée explicitement dans le FEW, surtout lorsqu'elle a pour fonction de justifier l'étymologie et le classement de l'article²⁶². Nous partageons cette constatation. Par exemple, il nous semble que les régionalismes sémantiques sont relevés plus systématiquement dans les articles où la structure repose sur des différences sémantiques (et non, en revanche, sur l'aspect formel). De même, la diffusion géographique des emprunts à d'autres langues est souvent décrite dans le détail car elle est liée à la question étymologique. La régionalité d'une famille

²⁶² Cf. Chauveau (2003 : 342sq.) : « L'aire géographique au sein de laquelle un mot est usité à date ancienne est toujours un élément important de son histoire, mais c'est l'élément capital, dans la perspective du FEW, et donc à établir obligatoirement, lorsque la question de l'étymologie est en cause ».

étymologique entière est donc normalement signalée²⁶³, différemment de la régionalité d'une unité isolée, moins importante dans la structure de l'article.

Pour conclure cet excursus, signalons un sondage entrepris par notre collègue Robecchi sur les régionalismes anciens traités dans le DRFM afin d'identifier leur présence et éventuel traitement dans le FEW²⁶⁴. En synthèse, il a pu observer les quatre cas de figure suivants : 1) régionalité ancienne explicite, signalée au moyen d'étiquettes géolinguistiques concernant souvent des mots peu attestés ou avec une localisation circonscrite à une seule ou à deux régions (*ca* 34% des mots du DRMF)²⁶⁵ ; 2) régionalité ancienne implicite, signalée entre parenthèse ou en note (*ca* 22%) ; 3) régionalité ancienne non signalée par le FEW (*ca* 28% des cas) et enfin 4) lexème absent du FEW (*ca* 16%). Ces données montrent que, pour la moitié environ des lexèmes du DRFM, le FEW apporte des informations exploitables, en quelque sorte, pour le traitement de la régionalité médiévale. Par ailleurs, même dans les cas où la régionalité ancienne n'est pas mentionnée dans l'article (point 3), la distribution des matériaux dialectaux modernes peut fournir des éléments utiles à nos buts.

6.3. La liste 'Roques'

Il nous paraît approprié d'ajouter à notre bref aperçu l'analyse du glossaire connu comme liste Roques (cf. 3. 2.2.). Cette liste a été publiée en 2016 à la fin du volume dédié à la régionalité lexicale et comprend un inventaire d'environ 2 800 régionalismes médiévaux. Elle constitue la première tentative de rassembler dans une liste les régionalismes médiévaux connus jusqu'à ce jour par la discipline, notamment : les régionalismes identifiés par Roques au fur et à mesure de ses travaux (thèse et comptes rendus), les lemmes régionaux marqués explicitement dans le DEAF et le DMF et enfin les régionalismes traités par les participants au colloque de Zurich sur la régionalité de 2015.

Il faut commencer par dire que cette liste n'est pas un dictionnaire. Elle ne mentionne aucun exemple et n'est pas munie de commentaire. L'utilisateur est donc obligé de retourner à la source de référence (dictionnaire, article de référence) pour identifier le caractère de la régionalité signalée. Citons ci-après quelques exemples de régionalismes des régions orientales, tirés des premières pages de l'inventaire (lettre A, = 18 pages) :

²⁶³ Mais pour une exception cf. FEW 2, 67a s.v. *CALCATORIUM*, étymon qui se continue exclusivement en Lorraine. Aucune remarque sur la régionalité est présente dans le commentaire.

²⁶⁴ Robecchi, sous presse «L'apport des *DocLing* au FEW (en vue de sa rétro conversion)», *XXIX^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, Copenhague (01-06 juillet 2019), cf. surtout § 1.

²⁶⁵ Il distingue « les cas où le FEW correspond à nos données, dans 77 cas (20%), de ceux où nous pouvons apporter des précisions, dans 56 cas (14%) ».

- *abahir/esbahir* v. “frapper” est signalé comme rég. Est, lorr. Il est nécessaire de consulter le compte rendu en question (dans *RLiR* 75, 261) pour apprendre que la régionalité concerne la variante *abahir* qui illustre la substitution du préfixe *es-* avec *a-* selon un modèle propre à l’Est.
- *abonde* s.f. “abondance” est marqué comme bourg. La régionalité bourguignonne a été signalée par Roques dans un compte rendu (*RLiR* 62, 555). Le terme est par ailleurs présent aussi en domaine francoprovençal.
- *aige* s. “haie”, il s’agit d’une variante bourguignonne du type afr. *haie*. La régionalité est signalée par le DMF.
- *aime* s.m. “mesure de liquide” : Nord-Est, Nord. La régionalité est traitée dans Roques (1980 : 29). La variante du même mot *aume* est en revanche un régionalisme lorr.
- *amman* s.m. : flandr., nord., lorr. La régionalité est reprise du DMF qui distingue deux sens régionaux : un en Flandres et dans le Nord de la France, et l’autre à Metz. Le lexème est traité aussi dans le DRFM qui confirme l’identification des deux sens.
- *anuit* adv. “aujourd’hui” : pic., wall., bourg., lorr. La régionalité concerne la forme *enneux*, variante phonétique de l’afr. *anuit* (v. *RLiR* 50, 295).
- *apaiser* v. “apaiser” : pic., hain., wall., champ., lorr. La régionalité de ce mot a été traitée par Roques (1980 : 35). Le mot est traité aussi dans le DRFM qui confirme la même distribution géographique, tout en précisant que la présence en Lorraine et Champagne se limite à l’aire septentrionale de ces régions.
- *attirement* s.m. “règlement” : pic., hain., flandr., wall., champ. Régionalité signalée dans Roques (1980 : 49).
- *avelet* s.m. : lorr. Régionalité mentionnée dans le DMF qui reprend le FEW.
- *aventure* loc. adv. : pic., wall., Metz. La régionalité concerne l’expression *à l’aventure de Dieu*. La régionalité est mentionnée dans *RLiR* 76, 270.
- *awaigne* s.f. “femme qui travaille aux champs” : lorr. La régionalité du lexème est signalée par le DEAF.

Sur la base de ce petit échantillon, il apparaît déjà clairement que cette liste rassemble des régionalismes de différentes typologies. Il peut être question de lexèmes plus ou moins répandus (d’une à plusieurs régions), mais aussi de locutions ou emplois à caractère régional ou encore de variantes graphiques d’un mot plus répandu. Cette variété de catégories s’explique essentiellement par les différentes sources qui sont à l’origine de cette liste (divers dictionnaires, comptes rendus, articles). Malgré cette particularité, la consultation de la source de référence citée permet toujours d’identifier, et si nécessaire de nuancer, la nature de la régionalité signalée.

6.4. L’utilisation des dictionnaires pour les études variationnistes

Cherchons maintenant à dresser un bilan général des possibilités d’exploitation des outils lexicographiques disponibles pour le linguiste qui s’apprête à réaliser une étude de la variation diatopique du lexique. Nous nous contentons de faire quelques constatations :

1) Le FEW s’avère être une référence incontournable pour l’étude de la variation diatopique au sens large. L’apport des données dialectales permet de retracer des axes de continuité entre l’écrit ancien et l’oral contemporain. L’optique galloromane et diachronique offre la possibilité d’isoler des familles entièrement régionales et d’examiner les relations qui se mettent en place entre les trois langues galloromanes. Il est nécessaire toutefois de toujours garder à l’esprit que le FEW est

un dictionnaire commencé en 1922 (date de parution du premier fascicule) et qui, par conséquent, ne peut pas toujours garantir l'application des principes scientifiques méthodologiques actuels.

2) Les lexèmes qui se révèlent être des régionalismes à un moment donné de leur histoire sont rarement identifiés par la lexicographie. Dans ce sens, le FEW ne signale qu'exceptionnellement les régionalismes anciens qui ne survivent pas dans les dialectes ou qui se dérégionalisent rapidement.

3) Les dictionnaires centrés sur une seule époque de la langue (DEAF, DMF) doivent forcément faire référence à des données de seconde main pour pouvoir dresser un cadre complet de la distribution diatopique des mots sur l'axe diachronique.

4) La régionalité médiévale reste dans une large mesure implicite dans tous les outils lexicographiques examinés. Elle est mentionnée de manière non systématique et sans être accompagnée d'une véritable théorisation. Avec le projet du DRFM, nous poursuivons la réflexion entreprise par la 'liste Roques' dans le but de contribuer à combler cette lacune (cf. *infra* 10.4.).

5) La comparaison des informations contenues dans plusieurs outils lexicographiques s'avère indispensable pour l'identification d'un régionalisme. En particulier, elle permet de pallier la partialité des matériaux, ainsi que d'identifier d'éventuelles incohérences dans le traitement des différents dictionnaires (lexèmes marqués dans un dictionnaire et non dans un autre ; sens ou rattachements étymologiques différents)²⁶⁶.

²⁶⁶ Par exemple, nous avons constaté à plusieurs reprises que deux ou plusieurs articles d'un même dictionnaire devaient d'être réunis (cf. les entrées du DMF afr. *appendise* et *espendise* s.m. "dépendances" et également dans le DMF les entrées afr. *gouterot* s.m. "mur couronné par une gouttière" et *gouteret* s.m. "bordure à festons, lambrequin"). Le traitement de ces mots à la lumière de la régionalité nécessite la prise en compte des deux articles.

7. Les trajectoires étymologiques et sémantique de la régionalité

Ce chapitre est entièrement dédié à l'analyse des trajectoires étymologiques et sémantiques du lexique régional traité dans le DRFM. Ici, nous proposons de structurer de manière étymologique et sémantique tous les lexèmes présents dans le dictionnaire. Ceci nous permettra de faire ressortir les modalités de formation du lexique régional pris en examen, ainsi que d'identifier l'époque de sa formation.

Ces informations ne ressortent pas directement de la lecture des ouvrages lexicographiques et lexicologiques à notre disposition mais, comme nous le verrons, nécessitent l'analyse détaillée de plusieurs éléments. Un article du FEW, par exemple, ne mentionne pas de façon explicite et systématique les modalités de formation de chaque unité lexicale enregistrée, et encore moins l'époque de sa formation ; et cela est d'autant plus vrai pour les régionalismes qui sont des lexèmes moins documentés²⁶⁷.

Les différentes typologies de régionalismes (formels, sémantiques et formels et sémantiques), que nous avons déjà définies dans 1.1., seront mises en relation avec chaque catégorie étymologique, dans le but de détecter d'éventuelles interdépendances entre la typologie de la régionalité et l'époque de formation.

Dans un premier stade de cette analyse, il nous semble pertinent de distinguer les régionalismes en deux groupes principaux sur la base de leur époque de formation : la catégorie des régionalismes qui continuent des formations d'époque latine (avant *ca* 700) et ceux qui se sont formés après cette date et donc à un stade pleinement roman²⁶⁸. Le premier groupe comprend plusieurs sous-ensembles :

- les mots hérités du latin pour lesquels sont attestés des corrélats écrits avant 700 (7.1.1.) ;
- les mots du 'substrat' d'origine gauloise empruntés en latin avant 700 (7.1.2.) ;
- les mots du 'superstrat' d'origine germanique empruntés en latin avant 700 (7.1.3.) ;
- les mots héréditaires pour lesquels nous ne connaissons pas de corrélats dans la documentation latine mais que nous supposons s'être formés à cette époque, et pour lesquels une base protoromane est reconstruite (7.1.4.).

Ensuite, nous analyserons les régionalismes d'époque romane (après 700), à savoir :

²⁶⁷ Grâce au travail de Eva Buchi (1996 : 405-564), qui a identifié *ca* 5 000 étymons chachés dans le FEW, nous savons que chaque article de cet ouvrage, peut contenir plusieurs étymons qui sont parfois mentionnés dans le commentaire, parfois totalement absents.

²⁶⁸ Nous retenons la date de *ca* 700, qui correspond à l'introduction de l'article défini dans les toponymes (cf. Chambon 2005), comme critère interne pour discriminer le changement entre latin et langues romanes.

- les régionalismes exclusivement sémantiques formés par changements métonymiques, métaphoriques ou taxinomiques survenus à l’époque romane (7.2.1.) ;
- les régionalismes exclusivement formels nés à la suite de la réfection d’une forme déjà attestée en ancien français sans changement de sens (7.2.2.) ;
- les formations créées à partir de mots de l’ancien français (régionaux ou non) par conversion (7.2.3) ou par dérivation avec et sans changement sémantique (7.2.4.) ;
- les emprunts aux langues médiévales de contact, notamment à l’ancien francoprovençal et aux langues germaniques (7.2.5.1. et 7.2.5.2.) ;
- les latinismes (7.2.5.3.).

Voici la distribution en pourcentage des grands ensembles étymologiques identifiés ci-dessus²⁶⁹ :

Formations d’époque latine	
mots hérités du latin	20
mots d’origine gauloise	5
mot d’origine germanique	8
mots protoromans supposés	41
<i>Total</i>	= 74 (20,4%)
Formations d’époque romane	
régionalismes sémantiques	28
régionalismes formels	17
régionalismes par conversion	44
régionalismes par dérivation ou composition	155
emprunts aux langues de contact (hors latinismes)	19
latinismes	19
<i>Total</i>	= 282 (78%)
Étymologies douteuses	5 (ca 1%)
<i>Total entrées DRFM</i>	= 361

D’emblée et sans aucune surprise, nous pouvons constater que les mots de formation romane constituent la plus grande partie du lexique du DRFM (78%). Cela étant dit, il faut considérer, de façon globale, que la surreprésentation des formations romanes peut aussi être due à une documentation plus importante pour la période pleinement vernaculaire que pour la période pré-textuelle.

²⁶⁹ Par ailleurs, nous avons classé dans la catégorie ‘étymologies douteuses’ 5 entrées pour lesquelles l’étymologie demeure incertaine (cf. 7.3.).

7.1. Régionalismes formés avant 700

7.1.1. Régionalismes hérités de lexèmes latins

Nous traitons tout d’abord de la catégorie des régionalismes héréditaires qui continuent des étymons latins. Dans le détail, nous avons pu identifier 20 lexèmes du DRFM qui remontent au latin de manière héréditaire. Ce groupe peut se diviser à son tour en deux sous-ensembles : les régionalismes héréditaires qui ont des corrélats déjà attestés en latin antique (avant *ca* 500) et qui font donc partie de la couche la plus ancienne du lexique latin (7.1.1.1.), et ceux qui ne sont attestés qu’en latin tardif, notamment entre 500 et 700 (7.1.1.2.).

Nous sommes pleinement consciente que le latin écrit ne reflète pas la langue parlée de laquelle descendent par tradition ininterrompue les langues romanes²⁷⁰. Cela étant dit, la nature héréditaire de ces mots – et donc les changements phonétiques qu’ils ont connus – témoigne de leur vitalité dans l’usage oral. C’est dans cette optique qu’il faudra entendre la formule que nous utilisons “afr. rég. x < lat. y”.

7.1.1.1. Régionalismes héréditaires attestés en latin avant *ca* 500 (hors emprunts du gaulois et du francique)

Cet ensemble comprend les régionalismes héréditaires pour lesquels il existe des corrélats dans la documentation latine écrite d’époque antique. Dans ce groupe, qui comprend 17 régionalismes, nous avons uniquement retenu les lexèmes qui n’ont pas connu de changements sémantiques considérables à partir des sens attestés en latin, ou pour lesquels nous pouvons supposer que le changement sémantique ait eu lieu à l’époque ancienne.

- afr. rég. *areüre* adj. fém. < lat. *ĀRĀTŌRIA* adj. fém.
- afr. rég. *aventer* v. < lat. *ADVENTĀRE* v.
- afr. rég. *bruvenie* s.f. < lat. *ĒPIPHĀNĪA* n.pl., s.f. (< gr. *τα ἐπιφάνεια*)
- afr. rég. *chandoiles* s.f. pl. < lat. *CANDĒLAS* s.f. pl.
- afr. rég. *chaussine* s.f. < lat. *CALCĪNA* s.f.
- afr. rég. *chaucheur* s.m. < lat. *CALCĀTŌRĪUM* s.n.
- afr. rég. *colonge* s.f. < lat. *CŌLŌNĪCA* s.f.
- afr. rég. *det* s.m. < lat. *DĒBĪTUM* s.n.
- afr. rég. *enliier* v. < lat. *ILLĪGARE* v.
- afr. rég. *maiselier* s.m. < lat. *MĀCELLĀRĪUS* s.m.
- afr. rég. *moitan* s.m. L’étymologie de ce mot fait l’objet de discussions, éventuellement continuateur du composé lat. *MEDIU TANTU* sur l’influence des continuateurs de *MEDIETATE* (cf. FEW 13/1, 92a)

²⁷⁰ Cf. Chambon (2010 : 62) : « Un mot héréditaire du français (ou d’une autre variété romane) est une unité lexicale transmise par tradition orale ininterrompue et ayant subi, de ce fait, tous les changements phoniques qui caractérisent cette variété. Un mot héréditaire est donc nécessairement un mot oral (dont le signifiant est le produit de changements phoniques systémiques) ».

- afr. rég. *sautier* s.m. < lat. SALTŪĀRIŪS s.m.
- afr. rég. *soiture* s.f. < SECTŪRA s.f.
- afr. rég. *taie* s.f. < lat. ĀTĀVĪA s.f. ou probablement < *ĀTTĀVĪA
- afr. rég. *uisine* s.f. < lat. OFFĪCĪNA s.f.
- afr. rég. *vençon* s.m. < lat. VENDĪTĪONE s.f.
- afr. rég. *voé* s.m. < lat. VOCĀTUS, p.p. de VOCĀRE (sur l'influence de s.m. ADVOCATUS)

La quasi-totalité de ces lexèmes est constituée de mots latins autochtones avec la seule exception d'un hellénisme : l'afr. rég. *bruvenie* s.f. (< lat. ĒPIPHĀNĪA n. pl., s.f. à son tour du grec *τα ἐπιφάνεια*).

Concernant la typologie de la régionalité, la totalité de ces mots est constituée de ceux que nous avons appelé régionalismes intégraux (formels et sémantiques). Il s'agit donc d'étymons qui montrent dans leur globalité (forme et sens) une distribution diatopiquement caractéristique en domaine d'oïl. Nous reviendrons sur ce point plus loin (7.3.).

Enfin, pour la distribution géographique, il s'agit, dans la plupart des cas, de lexèmes qui couvrent plusieurs régions, mis à part les entrées *areüre*, *bruvenie* et *chandoilles* qui ne sont documentés qu'en Lorraine (cf. 8.1.).

7.1.1.2. Régionalismes héréditaires attestés en latin tardif entre 500 et 700 (hors emprunts)

Nous avons classé à part trois mots héréditaires qui ont des corrélats attestés en latin après 500, et notamment entre 500 et 700, année qui a été retenue comme date de partage entre l'époque latine et romane. Il s'agit de mots qui ont connu des transformations par rapport à des mots latins classiques. Le premier exemple montre une variance dans le radical ; pour le deuxième il est question d'une aphérèse. Enfin, dans le dernier cas, il s'agit d'un sens particulier développé en latin tardif.

- variance de radical :
afr. rég. (sém.) *bisse* s.f. “mammifère ruminant domestique, bovin” < lat. tard. BISTIA s.f. (depuis le 6^e siècle), variante du lat. BESTĪA. On suppose que le sens régional s'est développé par spécialisation à partir du sens latin (cf. ThesLL 1935 et les continuateurs dans l'Italoromania dans LEI 5, 1325) ; le sens afr. et frm. “biche” illustre donc une spécialisation indépendante (cf. Pfister / Lupis 2001 : 113-114)
- aphérèse :
afr. rég. *sart* s.m. < lat. tardif SARTUM s. (629/634), variante de EX(S)ARTUM (538)
- sens particulier :
afr. rég. (sém.) *chas* s.m. “corps de bâtiment” < lat. tardif CAPSUS s.m. “nef d'une église” (Grégoire de Tours, ThesLL) < lat. CAPSUS s.m. “chariot couvert, voiture fermée”. Nous supposons que le sens régional dérive du sens latin “nef d'une église” documenté chez Grégoire de Tours.

7.1.2. Régionalismes d'origine gauloise

Cette catégorie est constituée des mots du ‘substrat’ d’origine gauloise empruntés en latin avant le 5^e siècle. La plupart d’entre eux n’ont pas laissé de traces dans les textes écrits avant 700, alors qu’ils ont été intégrés en latin bien avant cette date. Nous avons inscrit dans ce groupe exclusivement les formes non dérivées pour lesquelles l’ancienneté de la formation est assurée. L’étymon gaulois est normalement proposé par le FEW ; pour les formations non attestées en latin, la base protoromane intermédiaire est systématiquement reconstruite. Voici à présent la liste des entrées :

- afr. rég. *enchenge* s.f. < *ANDECINGA < gaul. **ande-cingo*
- afr. rég. *beveuge* s.m. < *BEVOTEGUS < gaul. **boutegon* (cf. Jud 1926 in *RLiR* 52, 343)
- afr. rég. *bonde* s.f. < *BONITA < gaul. **botina*
- afr. rég. *somart* s.m. < *SAMARU < gaul. **samaro-*
- afr. rég. (sém.) *venne* s.f. < lat. tard. *VENNA* s.f. (556) < gaul. **venna* (cf. Jud 1921 in *R* 47 : 486) [Le sens régional “dispositif de retenue sur un cours d’eau, souvent en correspondance d’un moulin” illustre un changement métonymique à partir du sens attesté en latin tardif “pêcherie fermée par une digue ou un batardeau, destinée à retenir le poisson” (signalons qu’en afr. est documenté aussi le sens “engin de pêche” mais seulement en 1437, cf. FEW 14, 247a)]

La distribution géolinguistique de ces lexèmes concerne essentiellement les régions méridionales de l’est du domaine oïlique, notamment la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté, avec l’ajout éventuel de l’aire francoprovençale. Nous pouvons supposer qu’il s’agit de mots qui ont connu une diffusion géolinguistique restreinte déjà à l’époque latine (cf. Carles 2017 : 203).

7.1.3. Régionalismes non dérivés d'origine germanique

Ce groupe comprend les lexèmes d’origine germanique non dérivés²⁷¹ qui ont été empruntés en latin essentiellement entre le 4^e et la fin du 7^e siècle²⁷². Il peut s’agir de formes effectivement attestées en latin (cf. *espeautre*, *loie*, *soignier*) ou de formations non répertoriées dans la documentation disponible. On compte dans notre nomenclature six emprunts nominaux, dont cinq proviennent de l’ancien francique (**būri-*, **stal*, **lađo*, **laubja*, **mundboro*, **threosk*) et un du germanique commun (**spēlta*), et deux emprunts verbaux à l’ancien francique (**skiuhjan*, **sun(n)jôn*)²⁷³.

²⁷¹ En revanche, les formations à caractère hybride ne peuvent pas être considérées comme des germanismes d’époque ancienne (cf. Pitz 2006 : 17).

²⁷² Ces étymons ont été traités par Wartburg dans les tomes 15 à 17 du FEW.

²⁷³ Signalons que, pour les bases franciques et germaniques citées, nous nous basons essentiellement sur les reconstructions proposées par le FEW. Martina Pitz (2006) note toutefois les problèmes de la classification fewienne : « On cherchera cependant vainement une justification de cette classification [à savoir : *germanique*, *ancien francique*, *ancien bas francique*, *ancien haut allemand*]. Elle semble reposer essentiellement sur la répartition géographique des transferts en galloroman. Le FEW n’ambitionne pas d’établir des parallèles de l’étymon dans différentes langues germaniques, car cette tâche relèverait du

- afr. rég. *bures* s.f. pl. (toujours au pl.) < *BURAS < afrq. **būrj*-
- afr. rég. *espeautre* s. < lat. SPELTA s.f. (301, FEW) < germ. **spēlta* (Nb. les formes avec *-r-* sont probablement due à un deuxième emprunt au francique **speltir* ; cf. *infra*)
- afr. rég. *laon* s.m. < *LADO < afrq. **laðo*
- afr. rég. (form.) *loie* s.f. < lat. *lobia* s.f. (584) < afrq. **laubja*. [*loie* est une variante formelle qui montre un traitement inusuel du groupe *-bj* qui est diatopiquement circonscrit (cf. afr. *loge*)]
- afr. rég. *mainbor* s.m. < *MUNDBURU < afrq. **mundboro*
- afr. rég. (sém.) *soignier* v. < lat. SONNIARE (7^e s., Nierm) < afrq. **sun(n)jôn* [Il s’agit du sens “procurer des matériaux de nature différente et les mettre à disposition d’un bénéficiaire pour son utilisation”, déjà attesté en latin au 7^e siècle]
- afr. rég. *triez/trie* s. < afrq. **threosk*
- afr. rég. *eschivir* v. < *SKIVIRE v. < afrq. **skiuhjan*

L’étymologie du régionalisme *espeautre* (“variété de froment dont la balle adhère fortement au grain”) mérite d’être analysée en détails. Le FEW relève l’existence de deux types lexicaux parallèles dans la Galloromania : l’un avec *l-* (cf. afrpr. *espelta*) et l’autre avec *r-* (cf. afr. *espeautre*). Les premières formes avec *l-*, attestées surtout en domaine occitan et francoprovençal (mais aussi en fr. oriental), sont des substantifs féminins et continuent le lat. SPELTA, lui-même, emprunté au germ. **spelta*. Les formes avec *r-*, surtout masculines, sont vraisemblablement dues à un deuxième emprunt aux langues germaniques sous la forme **speltir*²⁷⁴. Cet emprunt reste circonscrit au domaine oïlique oriental et a progressivement remplacé l’autre type lexical (cf. FEW 17, 178a et TLF s.v.). Les deux variantes sont donc confondues dans la documentation médiévale, sans que l’on puisse déterminer le genre du substantif avec certitude.

En ce qui concerne la distribution diatopique des mots de cette catégorie, il s’agit, sans surprise, de régionalismes qui couvrent surtout les régions voisines de la frontière linguistique (Wallonie, Picardie et Lorraine), et plus rarement la Champagne (*bure*, *loie*, *raspe*, *triez/trie*, *mainbor*), la Bourgogne et la Franche-Comté (*eschivir*, *espeautre*, *soignier*) [cf. à ce propos 8.3.1.2.]. L’entrée *laon* (s.m. “planche de bois plane employée pour différents usages, en particulier pour la construction et le chauffage”) montre, quant à elle, une distribution différente : elle concerne une aire qui s’étend de la Franche-Comté à la Haute-Savoie à cheval entre l’aire oïlique et francoprovençale. D’après le FEW (16, 435b), cette diffusion illustrerait une aire résiduelle qui devait s’étendre autrefois jusqu’à la Picardie²⁷⁵.

domaine de l’étymologie de l’étymon et incomberait donc aux germanistes ». En suivant Pitz, nous utilisons l’étiquette d’ancien francique pour nous référer aux emprunts antérieurs au 7^e siècle.

²⁷⁴ Cf. FEW 17, 178a : « Flasdick 113 erklärt die form mit *-r-* in überzeugender weise al seine dem ahd. *spelta* parallele ingwäonische forme **speltir*, welche von den Franken nach Nordgallien verbracht worden ist und hier das bereits eingebürgerte *spelta* zum grossen teil, aber doch nicht völlig, überlagert hat ».

²⁷⁵ Cf. article DRFM : « Il n’est pas à exclure que le type lexical pic. *laon* s.m. (t. de draperie) “clou à crochet” (1275 Pck) et le verbe *laonné*, classés par le FEW parmi les inconnus (FEW 22/2, 96b), soient à rattacher au même étymon ». Cf. aussi Pfister 1973 in RLiR 37 pour une mise en discussion de la limite sud de l’influence franque (ligne Loire-Plateau de Langres).

7.1.4. Régionalismes de formation protoromane supposée

Nous traitons dans cet ensemble des régionalismes dont nous pouvons supposer l'existence à l'époque latine, alors qu'ils n'ont pas laissé de traces dans la documentation avant 700. Plus précisément, il s'agit de formations lexicales pour lesquelles l'étymon immédiat n'est pas attesté. Mais les mots sur lesquels ces formations prennent appui sont en revanche documentés. Il peut être question de mots latins ou également de lexèmes d'origine gauloise, germanique ou prélatine empruntés à l'époque latine. En particulier, il est possible d'identifier deux typologies de formations protoromanes dans notre nomenclature :

1) les étymons qui ont connu une recatégorisation à partir de types lexicaux attestés en latin (il peut être question de conversion ou de changements de genre, de diathèse, etc.) ;

2) les étymons formés par dérivation ou composition sur des unités lexicales documentées en latin.

Dans ces deux cas de figure, l'étymon protoroman supposé peut être reconstitué phonétiquement et sémantiquement à partir des continuateurs romans (cf. *Dictionnaire étymologique roman (DéRom)*, Buchi / Schweickard éd. 2014 : 199sq.)²⁷⁶. Les formes reconstruites seront citées conventionnellement en petites capitales précédées d'un astérisque.

La reconstruction des étymons supposés a été plus simple pour les mots faisant partie de la catégorie 1). En effet, le changement de genre, la conversion et le changement de diathèse n'interviennent que très peu sur le corps formel d'un lexème. Par ailleurs, certains de ces phénomènes sont connus pour être caractéristiques du latin tardif (notamment : le passage neutre pl. > féminin sg. ; la conversion adj., part. passé > nom ; le changement de diathèse verbe déponent > verbe non déponent).

En revanche, le processus de reconstruction s'est avéré plus complexe pour les dérivés et les composés protoromans. Le problème principal consiste dans la difficulté de prouver l'ancienneté de la formation du mot à l'étude. Il arrive parfois que le même lexème puisse être considéré, d'un point de vue phonétique et sémantique, à la fois comme une formation protoromane héréditaire et comme un dérivé d'époque romane. C'est le cas, par exemple, des nombreux noms de redevances formés avec le suffixe *age* /-ATICU qui est attesté dès l'époque mérovingienne et qui s'intensifie par la suite à l'époque romane. En règle générale, nous avons tenu compte de plusieurs éléments pour pouvoir supposer une formation régionale d'époque latine (cf. Carles 2017 : 133sq. qui applique fondamentalement les mêmes principes au lexique du TGO), notamment :

- la présence de continuateurs héréditaires dans plusieurs langues (gallo)romanes (ancien français, ancien francoprovençal et ancien occitan)

²⁷⁶ Les évolutions phonétiques et sémantiques propres aux différents langues galloromanes sont signalées dans les commentaires des articles du DRFM.

avec le même sens ; ce qui permet de dater la formation du type lexical à une époque antérieure à la séparation des trois domaines linguistiques ;

- la vitalité des suffixes / préfixes impliqués dans la formation de l’unité en question ;
- l’ancienneté des attestations pleinement vernaculaire et/ou latinisées ;
- l’inclusion du type lexical dans une famille étymologique bien attestée à l’époque latine ;
- la chronologie des changements phonétiques qui permettent parfois de trancher entre une formation ancienne et une d’époque romane ;
- la présence du type lexical comme toponyme sans article, ce qui permet de supposer une datation avant 700.

Voici la liste des lexèmes pour lesquels nous avons supposé une origine protoromane. Pour chacun d’entre eux, nous signalons la typologie du changement qu’a connu l’étymon protoroman en relation aux mots de bases qui sont, pour la plupart, attestés dans la documentation latine :

- changement de diathèse :

afr. rég. *assevir* v. < *ASSĒQUĪRE v. < lat. ASSĒQUI v.

- changement de genre s.n. pl. → s.f. sg.

afr. rég. (sém.) *comunaille* s.f. “pâturage et forêt communal” < *COMMŪNĀLIA s.f. < lat. COMMŪNĀLIA s.n. pl.

- changement de genre s.m. → s.f.

afr. rég. *sestiere* s.f. < *SEXTARIA s.f. < lat. SEXTĀRIŪS s.m.

- variation de radical :

afr. rég. *parçon* s.m. < *PARTIONE s.m. par haplographie < lat. PARTĪTĪONE s.f.

conversion

- noms déadjectivaux (adj. → subst.)

afr. rég. *chatoire* s.f. < *CAPTŌRIA s.f. < lat. CAPTŌRIA adj. fém.

afr. rég. *laignier* s.m. < *LIGNĀRIŪS s.m. < lat. LIGNĀRIŪS adj.

afr. rég. *tempest* s.m. < *TEMPESTUS s.m. < lat. TEMPESTUS adj.

- nom déverbal (verbe → nom)

afr. rég. (sém.) *toute* s.f. < *TOLTA s.f. < TOLTA part. passé fém. du v. TOLLERE

afr. rég. *destorbe* s. < *DISTURBUM s. < lat. DISTURBARE v.

- adjectifs dénominaux (subst. → adj.)

afr. rég. *espoine* adj. < *SPONDIU adj. < lat. SPONS s. (cf. aussi lat. SPONDERE v.)

- verbs dénominaux (nom → verbe)

afr. rég. (sém.) *aföer* v. < *AFFOCARE v. < lat. FOCUS s.m.

afr. rég. *apaisenter* < *PACENTARE v. < *PACENTUS adj. < lat. PACE s.f.

afr. rég. *fossorer* v. < *FOSSORARE v. < lat. FOSSORIUS s.m.
afr. rég. *paisseler* < *PAXELLARE v. < lat. PAXILLUS s.m.

— préfixe / infixe :

afr. rég. *asseter* v. < *ASSĒDITĀRE v. < lat. SEDĒRE v.

dérivation

-ARIU / -ARIA²⁷⁷ :

afr. rég. *argillier* s.m. < *ARGILLARIUS s.m. < lat. ARGILLA s.f.
afr. rég. *fossorier* s.m. < *FOSSORARIUS s.m. < lat. FOSSORIUM s.m.
afr. rég. *gagiere* s.f. < *WADDIARIA s.f. < lat. WADDIUM s.n. < afrq. **waddi*
afr. rég. *leschiere* s.f. < *LISCARIA s.f. < *LISCA < prélatin ou germ. **liska*
afr. rég. *maladiere* s.f. < *MALATARIA s.f. < lat. MALE HABITUS
afr. rég. *rasiere* s.f. < *RASARIA s.f. < lat. RASUS adj.
afr. rég. *torniere* s.f. < *TORNARIA s.f. < TORNARE v.

-ATICU :

afr. rég. *entrage* s.m. < *INTRATICUM s.m. < lat. INTRARE v.
afr. rég. *gerbage* s.m. < *GARBATICU < *GARBA s.f. emprunt à l'afrq. **garba*
afr. rég. *sesterage* s.m. < *SEXTARATICUM s.m. < lat. SEXTARIUS s.m.

-ORIA :

afr. rég. *sectuyre* s.f. < *SECTORIA s.f. < lat. SECTOR s.m.

-ATA :

afr. rég. *charree* s.f. < *CARRATA s.f. (Nb. *carrata* et *carrada* sont attestés en lat. seulement à partir de 742) < lat. CARRUS s.m.
afr. rég. *soignie* s.f. < *SUNNIATA s.f. < afrq. **su(n)ni*

-ELLA :

afr. rég. (sém.) *paumele* s.f. < *PALMELLA s.f. < lat. PALMA s.f.

-ONE :

afr. rég. *chastron* s.m. < *CASTRONE s.m. < lat. CASTRARE v.

-ALIS/ -ALE :

afr. rég. *eminal* s.m. < *EMINALE s.m. < lat. HEMINA s.f.
afr. rég. *penal* s.m. < *PEDINALE s.m. < lat. PES, PEDIS s.m.

-INUS :

afr. rég. *clavin* s.m. < *CLAVINUS s.m. < lat. CLAVUS s.m.

-ETUM :

afr. rég. (form.) *fomeroit* s.m. < *FIMORETU s.m. < *FIMORA pl. collectif < lat. FIMUS s.m.

²⁷⁷ Signalons que les noms formés à l'aide de ce suffixe désignent parfois une production du sol : *argillier*, *leschiere* (cf. Giry 1894 : 390).

-ICIU :

afr. rég. *pasquis* s.m. < *PASCUICIU s.m. < lat. PASCUUM s.n.

afr. rég. *saucis* < *SALICIU s.m < lat. SALIX, ICIS s.f.

-UCA :

afr. rég. *albue* s.f. < *ALBUCA s.f. < lat. ALBUS adj. (ou gaulois *alb-)

composition

afr. rég. *chanlatte* s.f. < *CANTHOLATTA s.f. < lat. CANTUS s.m. (FEW 2, 227b) + *LATTA (origine incertaine)

afr. *conseel* s.m. < *CONSECALE s.m. < lat. CON prép. + SECĀLE s.m.

afr. rég. *greüsier* v., *greüse* s.f. < *GRAVUS- v. < GRAVARE + (ACC)-USARE (cf. Jud 1939 : 228)

Comme on peut facilement le voir, la majorité de ces lexèmes est formée sur des mots de base attestés en latin. Les seules exceptions sont l'afr. rég. *leschiere* s.f., dérivé formé à partir du mot prélatin ou germanique *liska ; l'afr. rég. *gerbage* formé sur l'afrq. *garba ; l'afr. rég. *gagiere* s.f. formé à partir de l'afrq. *waddi et enfin l'afr. rég. *soignie* s.f. de l'afrq. *su(n)ni.

En ce qui concerne la typologie de ces régionalismes, il s'agit pour la plupart de régionalismes intégraux (formels et sémantiques). Par ailleurs, nous relevons quatre exemples de régionalismes sémantiques (afr. rég. *afoër* v., *comunaille* s.f., *paumele* s.f., *toute* s.f.) qui méritent d'être expliqués.

afoër : le sens "fournir le bois nécessaire au chauffage" est documenté en fr. rég. (champ., lorr., bourg., frcomt.) et en frpr., par ailleurs le type lexical est attesté ailleurs en domaine oïlique avec le sens "faire du feu, allumer" et en domaine occitan au sens d'"incendier". L'unité sémantique des domaines linguistiques fr. rég. (Sud-Est) et frpr. nous permet de supposer une origine commune, alors que d'autres cognats galloromans se sont différenciés sémantiquement.

comunaille : le sens régional "pâturage et forêt communaux" semble être ancien (il est présent aussi ailleurs dans l'Italoromania et est à l'origine de nombreux toponymes galloromans sans article). Les autres sens attestés en afr. ("communauté", "menu peuple" ; Gdf et DMF) peuvent se dégager de façon indépendante sans que la variation puisse être attribuée à l'époque protoromane.

paumele : les représentants galloromans (français et occitans) forment une unité sémantique commune qui permet de supposer une origine ancienne (avec le sens "ferrure pivotant sur un gond, permettant d'ouvrir une porte, une fenêtre ou un registre"). Les autres sens attestés en ancien français ("paume de main" ; "ce qui la main peut contenir") sont rares (1294, 1314) et peuvent soit se dégager à partir du mot protoroman, soit être secondaires.

toute : le sens régional (propre à l'aire centre-orientale) "impôt arbitraire sur les personnes" se retrouve aussi en domaine occitan et semble être ancien (le verbe *tollere* est attesté déjà en 745 avec le sens "exiger, lever", Nierm). Par ailleurs, le mot pouvait

également prendre en afr., en contexte littéraire, le sens “pillage, vol” (dep. 12^e s.) qui s’est vraisemblablement développé de façon indépendante.

On relève un seul cas de régionalisme formel, le type *fomeroit* s.m. : la base protoromane supposée *FIMORETU montre deux continuateurs en domaine d’oïl, le type régional lorrain *fomeroit* et la variante avec syncope et insertion de -b- épenthétique *fembroi*, attestée dans l’Ouest.

Une précision sur la distribution diatopique des régionalismes inclus dans ce groupe reste à faire. Il s’agit de formations lexicales qui couvrent des aires géographiques concernant plusieurs régions et cela s’explique évidemment à la lumière de l’ancienneté de leur formation (cf. à ce propos 10.3.2.). En particulier, nous avons identifié deux cas de figure :

- les lexèmes diffusés dans la moitié ou le quart du domaine oïlique oriental (Est, Sud-Est) ;
- les lexèmes présents dans deux (ou trois) langues galloromanes qui montrent une distribution géographique caractéristique à cheval sur plusieurs domaines linguistiques : notamment dans une aire sud-orientale qui couvre les régions méridionales du domaine oïlique (Champagne, Bourgogne, Franche-Comté), le domaine francoprovençal (tout ou en partie) et le domaine occitan (tout ou en partie).

Signalons que, pour quelques lexèmes, il s’est avéré difficile de trancher entre une formation protoromane ou française, notamment dans les cas où deux arguments (voir plus) plaident pour un choix différent. Dans ces cas, nous avons opté pour classer ces lexèmes dans la catégorie des formations romanes (il est question des entrées *desjeun* s.m. et *sauveoir* s.m.).

7.2. Régionalismes de formation romane

L’ensemble des régionalismes dont la formation appartient à l’époque romane est de loin le plus important de la nomenclature régionale traitée (ca 80% du total). Nous avons pu identifier six catégories étymologiques principales :

- (1) les régionalismes qui ont connu un changement de sens (par métonymie, métaphore ou changement taxinomique) à partir d’un lexème attesté en ancien français et les régionalismes syntagmatiques (7.2.1.) ;
- (2) les régionalismes qui ont fait l’objet d’une réfection formelle ou d’un changement de conjugaison à partir d’un lexème attesté en ancien français sans aucun changement de sens (7.2.2.) ;
- (3) les régionalismes formés par conversion à partir d’un lexème attesté en ancien français (régional ou non), sans changement conceptuel (7.2.3.) ;

(4) les régionalismes formés par dérivation (préfixation ou suffixation) ou composition, avec ou sans changement sémantique (7.2.4.) ;

(5) les régionalismes empruntés à d'autres langues médiévales de contact, essentiellement à l'ancien francoprovençal et aux langues germaniques (7.2.5.) ;

(6) les emprunts au latin médiéval (7.2.5.3.).

7.2.1. Régionalismes formés par changement de sens ou par formation syntagmatique

Nous avons réuni tout d'abord les régionalismes sémantiques d'époque romane pour lesquels le sens régional examiné s'est vraisemblablement développé à partir d'un autre sens documenté dans l'ancienne langue. Pour ces formations il est donc nécessaire que le sens de départ existe dans la même aire géographique dans laquelle se développe le sens secondaire. En particulier, le lexème (forme et sens) de base montre généralement une diffusion plus étendue que le lexème régional²⁷⁸.

Les changements sémantiques en question font appel à la métonymie (contiguïté de sens)²⁷⁹ ou sont des changements taxinomiques qui impliquent une identité partielle de sens (notamment des spécialisations)²⁸⁰. Voici la liste des lexèmes organisés d'après ces deux catégories :

1. contiguïté de sens (métonymie) entre deux concepts qui sont coprésents dans un même scénario fonctionnel. Il peut s'agir de concepts qui sont liés par une relation de coprésence ou de succession (cf. Glessgen 2007b : 289) :

- afr. rég. (sém.) *corvee* s.f. (t. d'agriculture) "champ qui fait partie de la réserve domaniale et qui est exploité au moyen des corvées" ← *corvee* "prestation de travail dû au seigneur" [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *coussin* s.m. (t. de droit) "droit d'exiger une contribution de lits et de couvertures" ← *coussin* "coussin" [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *entrecors* s.m. (t. de droit) "droit acquis entre deux seigneurs qui permet aux habitants de deux seigneuries d'aller résider de l'une dans l'autre sans perdre leur franchises" ← *entrecors* "échange de toute sorte de biens" [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *joiance* s.f. (t. de droit) "droit de jouissance sur quelque chose appartenant à autrui" s.f. ← *joiance* "jouissance" [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *jurée* s.f. (t. de droit) "droit payé par une ville ou par les bourgeois jurés, à raison de la valeur de leurs biens, au roi ou au seigneur jouissant des droits royaux" ← *jurée* "engagement par serment" [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *monstree* s.f. (t. d'agriculture) "coupe de bois indiquée par des marques, parcelle (pouvant correspondre à une mesure agraire)" ← *monstree* "action de faire voir (en particulier un endroit de forêt qu'on peut couper)" [coprésence] ;
- afr. rég. (sém.) *ovree* s.f. (t. d'agriculture) "mesure de vigne évaluée sur l'étendue qu'un homme peut labourer en une journée" ← *ovree* "œuvre ; ce qui a été fait (en particulier dans la vigne)" [succession] ;

²⁷⁸ Signalons que pour le mot *salignon* s.m. le sens de départ ("salière ; saloir") n'est documenté que tardivement et occasionnellement ; toutefois la présence dans les dialectes (FEW 11, 92a) permet de présumer son existence déjà à l'époque ancienne (cf. FEW *ib.* note 1).

²⁷⁹ Nous adoptons ici un sens large de métonymie qui désigne tout forme de contiguïté de concept (cf. Plank 1996 : 230sq., Glessgen 2007 : 284sq.).

²⁸⁰ Les changements métaphoriques, en revanche, sont absents de notre nomenclature.

- afr. rég. (sém.) *remanance* s.f. (t. de droit) “droit de séjour et redevance payée pour ce droit” ← *remanance* “fait de rester au même endroit”²⁸¹ [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *salignon* s.m. “pain de sel obtenu par l’évaporation de l’eau des puits salants” ← *salignon* “salière ; saloir” [coprésence : synecdoque partie / tout] ;
- afr. rég. (sém.) *semance* s.f. sens 1° “action de semer ; période durant laquelle on sème” ← *semance* “graine que l’on met en terre pour la reproduction” [coprésence] ;
- afr. rég. (sém.) *vaissel* s.m. (t. d’agriculture) “mesure de capacité pour les grains” ← *vaissel* “récipient” [succession] ;
- afr. rég. (sém.) *verge* s.f. (t. d’agriculture) “unité de mesure agraire (quart d’un arpent)” ← *verge* “petite branche mince, verge” [succession].

2. changements taxinomiques (sans exception : spécialisation de sens) :

- afr. rég. (sém.) *ahan* s.m. ← (t. d’agriculture) “labour”²⁸² ← *ahan* “travail” ← *ahan* “douleur, souffrance” (sur l’influence du verbe *ahaner* qui avait pris les mêmes sens) ;
- afr. rég. (sém.) *apaisier* (t. de droit) “protéger, défendre la possession de quelque chose contre une attaque possible” ← *apaisier* “ramener à des dispositions plus paisibles, calmer” ;
- afr. rég. (sém.) *estal* s.m. “pièce de terre délimitée correspondant à une mesure fixée” ← *estal* “position, emplacement” ;
- afr. rég. (statalisme) *parage* s.f. “association aristocratique qui détient le pouvoir administratif et politique de la cité de Metz” ← *parage* “famille, parenté ; noble naissance ; mode de détention d’un fief entre frères et sœurs en gardant d’indivisibilité du fief aux yeux du seigneur” ;
- afr. rég. (sém.) *rastelier* s.m. “sorte de barrage que l’on installe à côté du moulin pour renfermer les poisson dans le canal d’eau” ← afr. *rastelier* s.m. “assemblage à claire-voie de lattes fixé au mur d’une écurie pour mettre la nourriture des chevaux” ;
- afr. rég. (sém.) *receptable* adj. “(d’un lieu) qui doit donner abri en cas de danger ou de requête” ← *receptable* “qui peut recevoir, qui peut contenir” ;
- afr. rég. (sém.) *routure* s.f. “terre nouvellement défrichée prête à être cultivée à nouveau, dont on tire une redevance” ← *routure* “fracture, déchirure” ;
- afr. rég. (statalisme) *vier* “officier chargé de la haute justice, du guet et de la perception des redevances (durant les foires de Chalon-sur-Saône)” ← *vier* “officier de justice”.

Comme on peut le voir, les changements sémantiques les plus fréquents dans notre nomenclature sont de type métonymique (12 lexèmes). Il s’agit de changements très variés basés sur la contiguïté qui peut être basée sur une coprésence ou une succession en termes d’espace, de temps ou d’action. La plupart des régionalismes qui se sont formés grâce à ce procédé sont marqués diaphasiquement. Il s’agit de lexèmes qui passent de la langue générale au lexique du droit ou de l’agriculture. En synthèse, les relations métonymiques qu’on peut identifier sont les suivantes (cf. Steiner 2016 et Stotz HLSMA II (= ‘Wortbildung’), 190-221)²⁸³ :

- récipient ou objet x → mesure de capacité ou de longueur basée sur x [succession] (cf. *vaissel*, *verge*) ;
- objet x → droit en relation avec l’objet x [succession] (cf. *coussin*) ;
- contenant → contenu [coprésence] (cf. *salignon*) ;
- condition juridique x → bien auquel x s’applique [succession] (cf. *corvee*) ;

²⁸¹ Ce mot peut prendre par ailleurs le sens juridique “biens qui restent après la mort et légués aux héritiers et droit d’hériter” qui se dégage par métonymie du sens “ce qui reste”.

²⁸² Du sens “labour” se dégage par métonymie le sens “terre qui peut être labourée”.

²⁸³ Notons que ces mêmes relations métonymiques se dégagent fréquemment au sein d’un mot entièrement régional qui peut prendre plusieurs sens. Elles ont été signalées au fur et à mesure dans les articles avant la définition.

- travail agricole x → période dans lequel x est accompli [coprésence] (cf. *semance*).

Par ailleurs, on peut compter 8 changements de type taxinomique ; il s'agit dans tous les cas de spécialisations de sens qui se dégagent essentiellement dans le lexique juridique ou agricole²⁸⁴. Signalons parmi eux deux cas de 'statalismes' *ante litteram*, à savoir des mots qui désignent des réalités politiques, administratives ou religieuses propres à une aire circonscrite. Pour l'époque médiévale, nous utilisons ce terme essentiellement en faisant référence à une ville ou à une région donnée (cf. chap. 8.1.2.).

Nous inscrivons dans la catégorie des régionalismes sémantiques également 8 unités plurilexématiques à caractère régional. Il s'agit de locutions nominales ou verbales formées en français qui fonctionnent comme entités à part entière, en présentant une certaine unicité sémantique²⁸⁵. Il faut dire tout de suite que le linguiste doit faire face à un important manque de données en ce qui concerne cette catégorie. Les dictionnaires de référence de la langue ancienne ne dégagent pas de manière systématique les locutions (cf. à ce propos Greub 2003 : 381-382 pour une mise au point du problème) ; les deux dictionnaires réalisés par Di Stefano (pour le moyen français en 1991 et dans sa version élargie à l'ancien français et au français de la Renaissance en 2015) restent les seuls répertoires entièrement dédiés à ce sujet²⁸⁶.

Malgré ces difficultés de départ, la lecture intégrale de nombreuses chartes réunies dans la base de données des DocLing nous a permis de détecter une poignée d'unités de type phraséologique qui sont diatopiquement marquées. Certaines d'entre eux sont propres au lexique juridique (*bon espensement*, *porter garantie*, *avoir resort*, *de certaine science*) ou agricole (*contorner sur*) ; seuls deux exemples (*goute aout*, *pauvre hontos*) ne sont pas marqués sur l'axe diaphasique. Voici les exemples que nous avons pu relever²⁸⁷ :

3. formations syntagmatiques :

- afr. rég. *bon espensement* (t. de droit) "pleine possession de ses facultés mentales, pleine volonté" ;
- afr. rég. *contorner sur* (t. agriculture) "(d'une terre) être située près de" ;
- afr. rég. *pauvre hontos* "qui cache sa misère, qui n'ose demander l'aumône publiquement" ;
- afr. rég. *porter garantie* (t. de droit) "donner une caution à quelqu'un" ;
- afr. rég. *soudee de terre* (t. agriculture) "quantité d'un fond de terre qui a une valeur correspondante en sous" ;
- afr. rég. *goule aout* "premier jour du mois d'août, correspondant à la fête de Saint-Pierre-aux-Liens" ;
- afr. rég. *avoir resort* (t. de droit) "possibilité d'avoir recours à la juridiction dont on dépend" ;

²⁸⁴ En revanche, aucun cas de généralisation n'est enregistré.

²⁸⁵ Cf. Glessgen (2007b : 194) pour une définition du terme locution : « forme concrète d'un phrasème dans un énoncé, donc une séquence de mots-formes qui fonctionne comme entité à part entière en syntaxe, même si ce n'est pas une entité minimale ». Cf. aussi Glessgen 2011 : 405sq.

²⁸⁶ Ces deux dictionnaires sont essentiellement des relevés de données, très riches, mais nécessitant un travail complémentaire de classification et d'interprétation de la part du lexicologue. Signalons aussi sur le sujet les études monographiques de Roques, ciblées sur les locutions contenant un lexème particulier (1993, 1995).

²⁸⁷ Un exemple supplémentaire de locution figure parmi les latinismes (cf. *infra* 7.2.5.3).

- afr. rég. *de certaine science* (t. de droit) “de façon tout à fait sure, avec pleine conscience”²⁸⁸.

7.2.2. Régionalismes formels sans changement sémantique

Cette catégorie comprend 17 régionalismes qui ont subi des réfections formelles (notamment des aphérèses, des syncope, des nasalisation ou également des changements de conjugaison), tout en gardant le sens de la forme de départ. Les régionalismes de cette catégorie ont été considérés comme étant des régionalismes exclusivement formels, car leur régionalité est déterminée par des phénomènes linguistiques qui affectent seulement la forme de l’unité en question (cf. 1.1.). Ces formations sont en définitive des variantes régionales de formations parallèles synonymiques qui ont généralement une distribution plus large.

Comme nous l’avons dit dès le départ, nous avons écarté de cette étude les variantes formelles dues à des traitements graphiques ou dialectaux de type systématique ; les seules exceptions ont été les variantes considérées par la lexicographie de référence comme des unités lexicales indépendantes (cf. *infra* les formes avec *a-* initial > *es-*). Dans ce cas, il nous a semblé important de les inclure dans la nomenclature.

- aphérèse :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| afr. rég. (form.) <i>dicace</i> s.f. | < afr. <i>dedicasse</i> s.f. |
| afr. rég. (form.) <i>loigne</i> s.f. | < afr. <i>aloigne</i> s.f. |

- syncope :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| afr. rég. (form.) <i>himal</i> s.m. | < afr. rég. <i>heminal</i> s.m. |
|-------------------------------------|---------------------------------|

- variation de radical

- | | |
|---------------------------------------|--|
| afr. rég. (form.) <i>graerie</i> s.f. | < afr. rég. <i>gruerie</i> s.f. (sur l’influence de <i>ségrairie</i> ou <i>segraiier</i>) |
|---------------------------------------|--|

- nasalisation

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| afr. rég. (form.) <i>amin</i> s.m. | < afr. <i>ami</i> s.m. |
| afr. rég. (form.) <i>enqui</i> adv. | < afr. <i>iqui</i> adv. |

- changement de conjugaison²⁸⁹ :

- | | |
|--|--|
| afr. rég. (form.) <i>acensir</i> | < afr. <i>acenser</i> v. |
| afr. rég. (form.) <i>achevir</i> | < afr. <i>achever</i> v. |
| afr. rég. (form.) <i>assolir</i> v. | < afr. rég. <i>assoler</i> v. |
| afr. rég. (form.) <i>assoler</i> v. | < afr. <i>assoille</i> subjonctif prés. d’ <i>assoudre</i> |
| afr. rég. (form.) <i>mainborner</i> v. | < afr. rég. <i>mainbornir</i> v. |
| afr. rég. (form.) <i>panir</i> v. | < afr. rég. <i>paner</i> v. |

- a- > es-

²⁸⁸ Cette locution est relevée aussi par Di Stefano (2015 : 1584) : *de certaine / vraye science* “avec pleine connaissance”. Des exemples tirés de Gui de Cambrai, ConfTestB et PrunB sont reproduits.

²⁸⁹ Les changements concernent essentiellement les verbes en *-er* et *-ir*.

afr. rég. (form.) <i>esquitter</i>	< afr. <i>aquitter</i> v.
afr. rég. (form.) <i>eschevir</i> v.	< afr. <i>achevir</i> v.
afr. rég. (form.) <i>escort</i> s.m.	< afr. rég. <i>acort</i> s.m. (cf. aussi <i>escorter</i> v.)
afr. rég. (form.) <i>escostumer</i>	< afr. <i>acostumer</i> v.
afr. rég. (form.) <i>esferir</i> v.	< afr. <i>afferir</i> v.

La plupart de ces phénomènes sont plutôt fréquents en ancien français ; l'aphérèse, par exemple, se retrouve dans plusieurs dialectes et ne semble pas montrer une restriction géographique particulière (cf. Pope 1952, § 605 et Rothwell 1973). En revanche, le passage *a-* > *es-* mérite une attention particulière. Nous avons constaté à plusieurs reprises dans notre nomenclature la présence d'une graphie *es-* initiale à la place d'un *a-* attendu étymologiquement (pour les verbes mais aussi pour les substantifs, cf. aussi 7.2.4. les entrées *esquitance* et *apendise/espendise*). Ce phénomène, que nous avons observé dans l'aire oïlique orientale (notamment en Franche-Comté, Lorraine et Bourgogne mais occasionnellement aussi en Champagne et Picardie), pourrait s'expliquer à la lumière de l'évolution de [a] initial libre et entravé en [ɛ] propre à cette aire géographique (cf. Gossen 1967 : 280²⁹⁰, Dondaine 1972 : 375sq., Hallauer 1920 : 51 et à titre d'exemple la carte n° 48 de l'ALF 'appuyer' qui montre des issues en [ɛ] initial dans les départements du Doubs, de l'Haute-Saône, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Haute-Marne et de la Côte-d'Or). Le graphème consonantique *-s-* serait, quant à lui, une graphie para-étymologique influencée par les préfixés en *EX-*.

7.2.3. Régionalismes formés par conversion sans changement conceptuel

Les lexèmes de ce groupe résultent d'une conversion de catégorie grammaticale par simple changement de l'afixe flexionnel. Le lexème de départ peut être un régionalisme de la même aire géographique ou également un mot à diffusion plus élargie qui touche évidemment l'aire en question.

Nous avons inscrit dans cette catégorie, outre les conversions des parties du discours, également les changements de genre (7 exemples). Signalons qu'entre le mot de départ et la nouvelle formation, il existe de manière générale une continuité conceptuelle. En ce qui concerne les changements de genre, il s'agit généralement de véritables synonymes. Pour cette raison, nous n'avons pas jugé nécessaire de nous attarder sur les changements sémantiques intervenus dans le processus de conversion, comme nous le ferons, en revanche, pour les dérivations et les compositions (cf. *infra* 7.2.4.1.).

Ces formations lexicales sont bien représentées dans la nomenclature du DRFM: on relève en particulier 44 régionalismes de ce genre, dont 17 formés sur des lexèmes déjà régionaux. Les changements de catégorie sont possibles dans les cinq parties du

²⁹⁰ Cf. Gossen 1967 : 280 à propos du mot *mettinez* : « Die Graphie lässt die ostfranzösische Entwicklung *a* > *ɛ* – in der Regel *ai* geschrieben – vermuten, die in den Urkunden des Berner Jura häufig vorkommt ».

discours. Dans notre nomenclature nous avons relevé des exemples de nominalisation (verbe > nom ; adjectif > nom) – qui s’avère être le changement le plus fréquent – de formation de verbes (nom > verbe) et d’adjectifs (verbe > adjectif). Voici la liste des régionalismes concernés :

NOMINALISATION :

- verbe > nom par conversion

afr. rég. <i>acensie</i> s.f.	< afr. rég. <i>acensir</i> v.
afr. rég. <i>acréüe</i> s.f.	< afr. <i>acroistre</i> v.
afr. rég. <i>adras</i> s.m.	< afr. <i>adrecier</i> v.
afr. rég. <i>bestens</i> s.m.	< afr. rég. <i>bestencier</i> v.
afr. rég. <i>concord</i> s.m.	< afr. <i>concorde</i> v.
afr. rég. <i>descolpe</i> s.f.	< afr. <i>descouper</i> v.
afr. rég. <i>desjeun</i> s.m.	< afr. <i>desjeuner</i> v.
afr. rég. <i>embanie</i> s.f.	< afr. rég. <i>embanir</i> v.
afr. rég. <i>eschief</i> s.m.	< afr. rég. <i>eschevir</i> v.
afr. rég. <i>eschui</i> s.m.	< afr. rég. <i>eschuir</i> v.
afr. rég. <i>bole</i> s.m.	< afr. <i>bolier</i> v.
afr. rég. <i>mainbornie</i> s.f.	< afr. rég. <i>mainbornir</i> v.
afr. rég. <i>panie</i> s.f.	< afr. rég. <i>panir</i> v.
afr. rég. (sém.) <i>raspe</i> s.f.	< afr. <i>*rasper</i> v. ²⁹¹
afr. rég. <i>renderie</i> s.f.	< afr. <i>rend(e)re</i> v.
afr. rég. <i>rueve</i> s.f.	< afr. <i>rover</i> ~ <i>rouver</i> v.
afr. rég. <i>poil</i> s.m.	< radical (s) <i>poil-</i>
afr. rég. <i>sombre</i> s.m.	< afr. rég. <i>sombrer</i> v.
afr. rég. <i>vestit</i> s.m.	< afr. <i>vesti</i> part. passé du v. afr. <i>vestir</i>

- préposition/adverbe > substantif

afr. rég. <i>pardessus</i> s.m.	< afr. <i>pardessus</i> adv. / prép.
---------------------------------	--------------------------------------

FORMATION DE VERBES

- nom > verbe par conversion

afr. rég. (sém.) <i>ahaner</i> v.	< afr. rég. (sém.) <i>ahan</i> s.m.
afr. rég. <i>apasturer</i> v.	< afr. <i>pasture</i> s.f.
afr. rég. <i>bochier</i> v.	< afr. <i>bouche</i> s.f.
afr. rég. <i>chartré</i> p.p.	< afr. <i>charte</i> s.f.
afr. rég. <i>costengier</i> v.	< afr. rég. <i>costenge</i> s.f.
afr. rég. <i>faucillier</i> v.	< afr. <i>faucille</i> s.f.
afr. rég. <i>festüer</i> v.	< afr. <i>festu</i> s.m.

²⁹¹ Le régionalisme sémantique a le sens de “terrain couvert de broussailles et/ou de taillis”. Nous supposons ici un déverbal, bien que pour le verbe *rasper* nous n’avons aucune attestation avec le sémantisme en question. Il faut supposer éventuellement l’influence d’un parallèle dans les langues germaniques ; cf. suisse alémanique *raspen* s.f. pl. “dürre resiser, äste, stauden, mesit zum brennen, abholz vom baumschnitt” et *respi* s.f. < *raspen* v. “zusammenscharren, abgeschnittene reiser der weinstöcke zusammenlesen” (< aha. *hrēspan* ; cf. *Schweizerisches Idiotikon* et FEW 16, 672b). Signalons que l’afr. *raspe* peut prendre en afr. aussi d’autres sens qui se dégagent à partir des nombreux acceptions du verbe de base (*rasper* < *RASPARE < germ. *raspôn*).

afr. rég. <i>mainbornir</i> v. ²⁹²	< afr. rég. <i>mainbor</i> s.m.
afr. rég. (sém.) <i>mairrenier</i> v.	< afr. <i>mairrien</i> s.m.
afr. rég. <i>paner</i> v.	< afr. rég. <i>pan</i> s.m.
afr. rég. <i>ruiner</i> v.	< afr. <i>ruine</i> s.f.
afr. rég. <i>seillier</i> v.	< afr. rég. <i>seile</i> s.f.
afr. rég. <i>sarter</i> v.	< afr. rég. <i>sart</i> s.m.
afr. rég. <i>tresfoncier</i> v.	< afr. <i>trefonds</i> s.m.
afr. rég. <i>tresfondre</i> v.	< afr. <i>trefonds</i> s.m.
afr. rég. <i>usiner</i> v.	< afr. rég. <i>uisine</i> s.f.

FORMATION D'ADJECTIFS

- verbe > adjectif par conversion

afr. <i>begue</i> adj.	< afr. <i>beguer</i> v.
------------------------	-------------------------

CHANGEMENT DE GENRE :

afr. rég. <i>angevine</i> s.f.	< afr. <i>angevin</i> s.m.
afr. rég. <i>broche</i> s.f.	< afr. <i>broc</i> s.m.
afr. rég. <i>banwarde</i> s.f.	< afr. rég. <i>banward</i> s.m.
afr. rég. (sém.) <i>grieve</i> s.f.	< afr. <i>grief</i> s.m.
afr. rég. <i>journé</i> s.m.	< afr. <i>journée</i> s.f.
afr. rég. <i>servitut</i> s.m.	< afr. rég. <i>servitude</i> s.f.
afr. rég. <i>use</i> s.f.	< afr. <i>us</i> s.m.

7.2.4. Régionalismes formés par dérivation et composition avec et sans changement sémantique

Nous avons réuni dans cet ensemble les formations d'époque romane qui se sont formées grâce aux mécanismes de dérivation et de composition. Ces mécanismes morphologiques peuvent déterminer ou non des changements sémantiques. Les implications sémantiques de ces deux processus sont analysées dans la deuxième partie de l'analyse (7.2.4.1.).

Cette catégorie est de loin la plus importante de notre nomenclature : on compte dans l'ensemble 155 régionalismes, dont 39 formés sur des lexèmes déjà régionaux²⁹³. Les dérivés nominaux constituent la plus grande partie de l'ensemble (124 exemples, dont 56 exemples sont des conversions au moyen de suffixes), suivis par les préfixés verbaux (14 exemples) et nominaux (6 exemples). Les formations par composition sont en revanche peu représentées (seulement 3 exemples). S'ajoutent six cas de changements de suffixe, un exemple de formation adverbiale par dérivation et un de formation prépositionnelle.

La plupart des régionalismes de cette catégorie sont des régionalismes intégraux (formels et sémantiques). Néanmoins, nous relevons 6 exemples de régionalismes exclusivement sémantiques qui peuvent prendre, en synchronie, d'autres sens. Parmi eux, on compte deux régionalismes pour lesquels nous supposons que le sens régional

²⁹² Concernant la présence du -n- cf. la forme latinisée *mamburnus* pour le substantif *mainbor*.

²⁹³ Ces derniers s'inscrivent donc dans des familles lexicales entièrement régionales.

est le sens originaire à partir duquel se sont dégagés d'autres sens secondaires (*deschargement*, *estalage*). S'ajoutent quatre régionalismes (*leveure*¹, *leveure*², *menable*, *payable* et *tresel*) pour lesquels les différents sens attestés en ancien français semblent se dégager de façon indépendante à partir des nombreux sens que peut prendre le lexème de base.

NOMINALISATION

- verbe > nom par dérivation

-age (< -ATICU)

afr. rég. *aföage* < afr. rég. *aföer* v.

afr. rég. *arage* s.m. < afr. *arer* v.

afr. rég. *rendage* s.m. < afr. *rendre* v.

afr. rég. *vendage* s.f. < afr. *vendre* v.

afr. rég. *raportage* s.m. < afr. *rapporter* v.

-iee (< -ATA)

afr. rég. *fauchiee* s.f. < afr. *faucher* v.

-ier (< -ARIU)

afr. rég. *maçacrier* s.m. < afr. *maçacrer* v. (sur le sens influence de l'afr. *maselier* s.m. de même sens)

-ment (< -MENTU)

afr. rég. *aföement* s.m. < afr. rég. *aföer* v.

afr. rég. *debanement* s.m. < afr. rég. *debanir* v.

afr. rég. *deguement* s.m. < afr. rég. *deguier* v.

afr. rég. *desbonnement* s.m. < afr. *desbonner* v.

afr. rég. (sém.) *deschargement* s.m. < afr. *decharger* v.

afr. rég. *eslagement* s.m. < afr. rég. *eslaisier* v.

afr. rég. *maisonement* s.m. < afr. *maisoner* v.

afr. rég. *raloignement* s.m. < afr. rég. *raloigner* v.

-issement

afr. rég. *acensissement* s.m. < afr. rég. *acensir* v.

-ece, -ise (< -ITIA)

afr. rég. *aföeresce* s.f. < afr. rég. *aföer* v.

afr. rég. *apendise* < afr. *apendre* v.

afr. rég. *panise* s.f. < afr. rég. *panir* v.

-erne (< -ERNA ; Thomas (1908) R 37, 124-5)

afr. rég. *berne* s.f. < afr. *baer* v.

-enge

afr. rég. *costenge* s.f. < afr. *couster* v. (peut-être croisement avec *coustage* s.m.)

-ance (< lat. -ANTIA)

afr. rég. (form.) *esquitance* s.f. < afr. rég. *esquiter* v.

-al (< -ALIS)	
afr. rég. <i>fenal</i> (mois) s.m.	< afr. <i>fener</i> v. (calque à partir de l'all. <i>Heumonat</i>)
-eur (< -ORE)	
afr. rég. <i>departeor</i> s.m.	< afr. <i>departir</i> v.
afr. rég. <i>deserveor</i> s.m.	< afr. <i>des(s)ervir</i> v.
afr. rég. <i>espondeor</i> s.m.	< sur le radical <i>espond-</i> d'un continuateur fr. du lat. <i>spondēre</i>
afr. rég. <i>garanditour</i> s.m.	< afr. <i>garandir</i> / <i>-tir</i> v. (formation sémi-savante par analogie avec les formes latines d'agent avec suffixe -TOR)
-ure /-ëure (< -(AT)URA)	
afr. rég. (sém.) <i>levëure</i> ¹ et <i>levëure</i> ² s.f.	< afr. <i>lever</i> v.
afr. rég. <i>semeüre</i> s.f.	< afr. <i>semer</i> v.
-aille (< -ALIA)	
afr. rég. <i>doaille</i> s.f.	< afr. <i>doer</i> v.
-ain(n)e (< -ANUS/A)	
afr. rég. <i>tornainne</i> s.f.	< afr. <i>touner</i> v.
-is (< -ICIUS)	
afr. rég. <i>fraitis</i> s.m.	< afr. <i>frait</i> part. passé de l'afr. <i>fraindre</i> v.
afr. rég. <i>taillis</i> s.m.	< afr. <i>tailler</i> v.
-erez/eret (< lat. -ARICIU)	
afr. rég. <i>verseret</i> s.m.	< afr. <i>verser</i> v.
-on (< -ONE)	
afr. rég. <i>remason</i> s.	< afr. <i>remas</i> part. passé du v. <i>remanoir</i>
-el (< -ELLU)	
afr. rég. <i>rasel</i>	< afr. <i>raser</i> v.
-oir (< -ORIU)	
afr. rég. <i>sauveoir</i> s.m.	< afr. <i>sauver</i> v.
- adjectif > nom par dérivation	
-ise/ -ece (< lat. -ITIA)	
afr. rég. <i>baudise</i>	< afr. <i>baut</i> adj.
afr. rég. <i>longuece</i> s.f.	< afr. <i>long</i> adj.
-té (< lat. -ITATE)	
afr. rég. <i>jurableté</i> s.f.	< . afr. rég. <i>jurable</i> adj.
afr. rég. <i>ligeté</i> s.f.	< afr. <i>lige</i> adj.
-el (< -ELLU)	
afr. rég. (sém.) <i>tresel</i> s.m.	< afr. <i>treze</i> adj.
-ard (< -ARD)	

afr. rég. *franchart* s.m. < afr. *franc* adj.

- dérivés nominaux

-on (< -ONE)

afr. rég. *desjeunon* s.m.²⁹⁴ < afr. rég. *desjeun* s.m.

afr. rég. *gruson* s.m. < afr. rég. *gruis* s.m.

afr. rég. *jarron* s.m. < afr. **jar* s.m. (forme reconstruite sur la base des dialectes)

afr. rég. *moiteon* s.m. < afr. *moitié* s.f.

afr. rég. *taion* s.m. < afr. rég. *taie* s.f.

-illon

afr. rég. *coppillon* s.m. < afr. *coupe* s.f.

-age (< -ATICU)

afr. rég. *charruage* s.m. < afr. *charrue* s.f.

afr. rég. *eminage* s.m. < afr. *emine* s.f.

afr. rég. (sém.) *estalage* s.m. < afr. *estal* s.m.

afr. rég. *moustage* s.m. < afr. *moust* s.m.

afr. rég. *paissonage* s.f. < afr. *paisson* s.f.

afr. rég. *proage* s.m. < radical afr. *pro-*

afr. rég. *sartage* s.m. < afr. rég. *sart* s.m.

afr. rég. *vignage* s.m. < afr. *vigne* s.f.

afr. rég. (sém.) *fustage* s.m. < afr. *fust* s.m.

-ure /-ëure (< -URA ; Nyrop 3, § 230)

afr. rég. *demeneüre* s.f. < afr. *demaine* s.m.

-et(te) / -ot(te) / -at(te) (< -ITTUS-/ITTA) :

afr. rég. *eminote* s.f. < afr. *hemine* s.f.

afr. rég. *grangette* s.f. < afr. *grange* s.f.

afr. rég. *hatete* s.f. < afr. *haste* s.f.

afr. rég. *taienot* s.m. < afr. rég. *taie(n)* cas rég. s.f.

afr. rég. (sém.) *vaissellet* s.m. < afr. rég. *vaissel* s.m.

afr. rég. *valet* s.m. < afr. *val* s.m.

-erie (< -ARIA + IA) :

afr. rég. *brenerie* s.f. < afr. *bren* s.m.

afr. rég. *chambererie* s.f. < afr. *chambrier* s.m.

afr. rég. *chapelerie* s.f. < afr. *chapelle* s.f.²⁹⁵

afr. rég. *messengerie* s.f. < afr. *mes* s.f.

-ie

afr. rég. *gruierie* s.f. < afr. *gruyer* s.m.

afr. rég. *parmenterie* s.f. < afr. rég. *parmentier* s.m.

afr. rég. *secrestie* s.f. < afr. rég. *secraste* s.f.

afr. rég. *saunerie* s.f. < afr. *saunier* s.m.

afr. rég. *tiulerie* s.f. < afr. *tiul(i)er* s.m.

²⁹⁴ Nous ne pouvons pas exclure une formation à partir du verbe *desjeuner*.

²⁹⁵ On ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'un emprunt au lat. savant *capellaria* (12^e s.)

afr. rég. *vierie* s.f. < afr. rég. *vier* s.m.
afr. rég. *voërie* s.f. < afr. rég. *voé* s.m.

-ier (< -ARIU) :

afr. rég. *corvoisier* s.m. < afr. *corvois* s.m.
afr. rég. *cruvechelier, ere* s. < afr. *covercel* s.m. ?
afr. rég. *cuvelier* s.m. < afr. *cuve* s.f.²⁹⁶
afr. rég. *eminier* s.m. < afr. *hemine* s.f.
afr. rég. *gastelier* s.m. < afr. *gastel* s.m.
afr. rég. *parmentier* s.m. < afr. rég. *parament* s.m.
afr. rég. *ventier* s.m. < afr. *vente* s.f.

-aire (< -ARIU, évolution savante) :

afr. rég. *rentaire* s.m. < afr. *rente* s.f.

-erez/-eret (< -ARICIU) :

afr. rég. *goterot* s.m.²⁹⁷ < afr. *goutiere* s.f.
afr. rég. *somartraz* s.m.²⁹⁸ < afr. rég. *somart* s.m.

-eresse

afr. rég. *moiteresse* s.f. < afr. *moitié* s.f.
afr. rég. *voëresse* s.f. < afr. *voé* s.m.

-eis (< -ICIU)

afr. rég. *venteis* s.m. < afr. *vent* s.m.

-ain (< -ANU) :

afr. rég. *devantrain* adj., s.m. < afr. rég. *devantier* adj., s.m.
afr. rég. *messein* s.m. < afr. *Mes* (NL)

-ee /-ie (< -ATA) :

afr. rég. *brochie* s.f. < afr. *broche* s.f.
afr. rég. *hommee* s.f. < afr. *homme* s.m.
afr. rég. *[jaloinee]* s.f. < afr. *jaloine* s.f.
afr. rég. *parchiee* s.f. < afr. *parge* s.m.

-enge/ -ange :

afr. rég. *carteranche* s.f. < afr. *quartier* s.m.
afr. rég. *moitange* adj./s. < afr. *moitié* s.f.

-al (< -ALIS) :

afr. rég. *resal* s.m. < afr. *res* s.m.

-oi (< lat. -ETUM)

²⁹⁶ La présence du [l] pourrait s'expliquer analogie avec *tonnelier*.

²⁹⁷ D'après Thomas (NEss 69) : « quand le suffixe *-erez* s'ajoute à des mots en *-ière* il se produit une sorte de superposition syllabique et l'on dit *goterez* au lieu de **gotererez* ». Les formes en *-erot* et *-erat* semblent être dues à une confusion entre les résultats des suffixes -ARICIUS et -ITTUS (qui donnait *-ot* et *-at* dans l'aire orientale).

²⁹⁸ Avec syncope de la voyelle prétonique.

afr. rég. <i>vilois</i>	< afr. <i>ville</i> s.f. (mais confusion avec <i>-ois</i> < lat. -ENSIS)
-eur (< -ORE)	
afr. rég. <i>faucilleor</i> s.m.	< afr. <i>faucille</i> s.f.
afr. rég. <i>seillour</i> s.m.	< afr. rég. <i>seile</i> s.f.
afr. rég. <i>sesterageur</i> s.m.	< afr. rég. <i>sesterage</i> s.m.
-ois (< -ENSIS) [nom de lieu > s.m.]	
afr. rég. <i>dijonois</i> s.m.	< <i>Dijon</i> NL
afr. rég. <i>provinois</i> s.m.	< <i>Provins</i> NL
afr. rég. <i>toulois</i> s.m.	< <i>Toul</i> NL
-ment :	
afr. rég. <i>hordement</i> s.m.	< afr. rég. <i>hourt</i> s.m.
-ise (< lat. -ITIA)	
afr. rég. <i>hostise</i> s.f.	< afr. <i>hoste</i> s.m.
-able / -euvle (< -ABULU)	
afr. rég. <i>chareuvle</i> s.m.	< afr. <i>char</i> s.m.
-il (< -ILE)	
afr. rég. <i>fretail</i> s.m.	< afr. rég. <i>fraitis</i> s.m.
-ole	
afr. rég. <i>paillole</i> s.f.	< afr. <i>paille</i> s.f.
-esse (< -ISSA)	
afr. rég. <i>seneschalesses</i> s.f.	< afr. <i>seneschal</i> s.m.
- changement de suffixe	
afr. rég. <i>bichet</i> s.m.	< afr. rég. <i>bichier</i> s.m.
afr. rég. <i>debanir</i>	< afr. rég. <i>embanir</i> v.
afr. rég. <i>esteveno(i)n</i> ²⁹⁹ adj. et s.	< afr. rég. <i>estevenant</i> s.m.
afr. rég. <i>oitable</i> s.f.	< afr. <i>huitave</i> s. et adj.
afr. rég. <i>porterrien</i> s.m.	< afr. rég. <i>porterrier</i> s.m.
afr. rég. <i>viloir</i> s.m.	< afr. rég. <i>vilois</i> s.m.
-préfixés nominaux :	
sur-	
afr. rég. <i>surcens</i> s.m.	< afr. <i>cens</i> s.m.
afr. rég. <i>sorpoil</i> s.m.	< afr. rég. <i>poil</i> s.m.
pro-	
afr. rég. <i>propastre</i> s.m.	< afr. <i>pastre</i> s.m. (cf. *lat. <i>propastor</i>) [formation sémi-savante]
afr. rég. <i>porterrier</i> s.m.	< afr. <i>terrier</i> s.m.

²⁹⁹ Croisement éventuel avec le nom de personne f. *Estevenon*.

re-
afr. rég. *resiege* s.m. < afr. *siege* s.m.

tre(s)-
afr. rég. *trecens* s.m. < afr. *cens* s.m

- préposition/adverbe > adj./subst. par dérivation

-ier (< ARIU)
afr. rég. *devantier* adj./s. < *devant* prép. et adv.

FORMATION DE VERBES

- nom > verbe par préfixation

ren-
afr. rég. *rendover* v. < afr. *doue* s.f.

- préfixations verbales :

de(s-)
afr. rég. *deguier* v. < afr. *guier* v.
afr. rég. *desbonner* v. < afr. *borner* v.
afr. rég. *despardre* v. < afr. *espardre* v.

a-
afr. rég. *acoventer* v. < afr. rég. *coventer* v.

bes-
afr. rég. *bestencier* v. < afr. *tencer / tencier* v.

es-
afr. rég. *effestuer* v. < afr. rég. *festuer* v.
afr. rég. *esboner* v. < afr. *bonner* v.
afr. rég. *espublier* v. < afr. *publier* v.

en-/em-
afr. rég. *embanir* v. < afr. *bannir* v.

me(s)-
afr. rég. *(se) messerer* v.³⁰⁰ < afr. *errer* v.

r(e)-
afr. rég. *raloigner* v. < afr. *aloigner* v.
afr. rég. *rebochier* v. < afr. rég. *bochier* v.

po(u)r
afr. rég. *porceindre* v. < afr. *ceindre* v.
afr. rég. *porsoudre* v. < afr. *soudre* v.

³⁰⁰ L'étymologie de ce verbe n'est pas assurée. Surtout en ce qui concerne l'attestation dans le document dans le DocLing : JuBe 298, 13-15 (*messirer* 1373/95) où il pourrait être question d'un autre verbe ; cf. l'article.

FORMATION D'ADJECTIFS

- nom > adjectif par dérivation

-able

afr. rég. *censable* adj. < afr. *cens* s.m.

afr. rég. *feutable* adj. < afr. *feauté* s.f.

-ine

afr. rég. *ameline* adj. fém. < afr. *armal* s.m.

-ant

afr. rég. *estevenant* adj. et s. < afr. *esteven-* (< *Stephanus*)

-ois

afr. rég. *estevenois* adj. et s. < afr. *esteven-* (< *Stephanus*)

- verbe > adjectif par dérivation

-able

afr. rég. *ahanable* adj. < afr. rég. *ahaner* v.

afr. rég. *jurable* adj. < afr. *jurer* v.

afr. rég. *menable* adj. < afr. *mener* v.

afr. rég. (sém.) *payable* adj. < afr. *payer* v.

- adjectif > adjectif

-el (< -ELLUM)

afr. rég. *saintel* adj. < afr. *saint* adj.

FORMATION D'ADVERBES

verbe > adverbe par dérivation

-ment :

afr. rég. *tresfonciement* adv. < afr. rég. *tresfoncier* v.

FORMATION DE PRÉPOSITIONS

en-/em-

afr. rég. *enchiés* prép. < afr. *chiez* prép.

compositions :

afr. rég. *hahai* interj. et interj. subst. < afr. *ha* interj. + *hai* interj.

afr. rég. *pardessor* adv. et s.m. < afr. *par* prép. + *desur* prép.

afr. rég. *asson* prép. < afr. *à* prép. + *son* s.m.

Comme on peut le voir, les formations dérivées par suffixation constituent la plus grande partie de cet ensemble. Analysons à présent les différents types de suffixes employés. Certains suffixes déjà présents à l'époque latine restent productifs sous la forme de leurs continuateurs romans, notamment : *-age*, *-ier*, *iée*, *el/ella*, *-al* et *-on*³⁰¹. Parmi les suffixes les plus fréquents, ressort notamment l'emploi de *-age*, utilisé pour la formation de noms de redevances à partir de substantifs (cf. Fleischmann 1977, Uth

³⁰¹ En revanche les suffixes *-INUS* et *-ETUM* semblent ne pas être très productifs à l'époque romane (on relève un seul cas de *ETUM* > *-oi*, mais vraisemblablement dû à croisement avec *-ois*).

2011), mais aussi pour former des substantifs désignant l'action à partir de verbes. De même, le suffixe *-ier* reste très productif pour former des noms d'agents. En outre, le suffixe *-on* (cf. Nyrop 1904 volume 3, § 282) est également très bien représenté dans notre nomenclature : il s'agit d'un suffixe qui s'attache essentiellement à des substantifs et qui peut prendre plusieurs significations, dans nos exemples il peut former des noms de personne ou de chose. Enfin, *-ee* (cf. Nyrop 1904 volume 3, § 199) reste plutôt fréquent pour former des noms de mesures (*hommee, jaloinee, fauchiee*) et également de redevances (*parchiee*).

Par ailleurs, d'autres suffixes interviennent de façon nouvelle à l'époque romane, à savoir : *-(isse)ment, -ece/ise, -esse, -eur, -et, -erie, -erne, -ie, -ise, -enge, -ance, -aille, -aire, -ain(ne), -is, -il, -ol(e), -ois, -erez, -té et -ard*³⁰². Parmi eux, on relève très fréquemment l'emploi des suffixes concurrents *-erie* et *-ie* qui s'accompagnent à des substantifs (cf. Nyrop 1904 volume 3, § 393 et § 241) pour désigner des commerces, et les locaux où ils sont établis (*brenerie, tiulerie, parmenterie*, etc.). Le suffixe *-ment* est aussi très présent : il forme des substantifs masculins à partir d'un radical verbal et il est employé pour exprimer une action ou un processus. Enfin, signalons le suffixe *-ois*, utilisé pour former des adjectifs/substantifs à partir de noms de lieux, et *-eur* qui forme des noms d'agent. Les suffixes restants sont en revanche employés de façon plus ponctuelle.

7.2.4.1. Implications sémantiques dans les processus de dérivation et composition

L'analyse qui précède se base sur une classification purement morphologique des formations dérivées et composées d'époque romane. Analysons à présent les implications sémantiques qui entrent en jeu dans le processus de dérivation et de composition.

Parmi les dérivations, il faut faire la différence entre les dérivations qui accompagnent un changement de catégorie grammaticale (nominalisations, formations de verbes, d'adjectifs ou d'adverbes) et celles qui ne le font pas. Commençons avec le premier cas de figure. D'un point de vue sémantique, ces formations se basent sur des relations qui font appel à la proximité entre le lexème initial et le lexème nouveau. Cette contiguïté sémantique peut reposer sur une relation de coprésence ou de succession dans le cadre d'un même scénario fonctionnel (cf. Glessgen 2007b : 288sq., Steiner 2016 : 105sq.).

La conversion de catégorie grammaticale – au moyen de suffixes ou préfixes – la plus fréquente dans notre corpus est le passage de verbe à substantif (37 lexèmes) ; signalons, en revanche, un seul exemple du passage contraire. Voici la liste des lexèmes, accompagnée d'une description des changements sémantiques identifiés.

³⁰² Naturellement, il faut tenir compte du fait que notre nomenclature concerne essentiellement la période romane dans laquelle la régionalité lexicale s'intensifie ; par conséquent les typologies de formations propres à l'époque plus ancienne ne sont pas exhaustives (pour ces dernières cf. par exemple Carles 2017).

— procès x → action de x [coprésence] :

afr. rég. *acensir* v. → afr. rég. *acensissement* s.m.
afr. rég. *aföer* v. → afr. rég. *aföement* s.m.
afr. rég. *debanir* v. → afr. rég. *debanement* s.m.
afr. rég. *deguier* v. → afr. rég. *deguiement* s.m.
afr. *desbonner* v. → afr. rég. *desbonnement* s.m.
afr. rég. *eslaisier* v. → afr. rég. *eslaimement* s.m.
afr. *decharger* v. → afr. rég. *deschargement* s.m.
afr. rég. *esquiter* v. → afr. rég. *esquitance* s.f.
afr. *maisonner* v. → afr. rég. *maisonement* s.m.
afr. rég. *panir* v. → afr. rég. *panise* s.f.
afr. rég. *raloigner* v. → afr. rég. *raloignement* s.m.
afr. *rapporter* v. → afr. rég. *raportage* s.m.
afr. *rendre* v. → afr. rég. *rendage* s.m.
afr. *semer* v. → afr. rég. *semeüre* s.f. (→ objet)
afr. *vendre* v. → afr. rég. *vendage* s.f.

— procès x → agent qui x [coprésence] :

afr. *departir* v. → afr. rég. *departeor* s.m.
afr. *des(s)ervir* v. → afr. rég. *deserveor* s.m.
afr. *garandir* v. → afr. rég. *garanditour* s.m.
afr. *maçacrer* v. → afr. rég. *maçacrier* s.m.

— procès / état x → résultat de x [succession] :

afr. rég. *aföer* v. → afr. rég. *aföeresce* s.f.
afr. *apendre* v. → afr. rég. *apendise* s.f.
afr. *baer* v. → afr. rég. *berne* s.f.³⁰³
afr. *couster* v. → afr. rég. *costenge* s.f.
afr. *frait* part. passé → afr. rég. *fraitis* s.m.
afr. *lever* v. → afr. rég. *levëure*¹ et *levëure*² s.f.
afr. *remas* part. passé du v. *remanoir* → afr. rég. *remason* s.
afr. *tailler* v. → afr. rég. *taillis* s.m.

— procès x → instrument pour x [coprésence] :

afr. *raser* v. → afr. rég. *rasel* s.m.

— procès x → droit en relation avec x [succession] :

afr. rég. *aföer* v. → afr. rég. *aföage* s.m.
afr. *arer* v. → afr. rég. *arage* s.m.
afr. *doer* v. → afr. rég. *doaille* s.f.

— procès x → mesure agraire en relation avec x [succession] :

afr. *faucher* v. → afr. rég. *fauchiee* s.f.

³⁰³ Il faut supposer pour le substantif *berne* le sens non attesté d’“ouverture” (cf. *baer* v. “être ouvert ; ouvrir”), duquel se dégage le sens attesté d’“atelier pour la fabrication du sel par évaporation” (cf. FEWél, s.v. BATARE, note 159, article rédigé par J-P. Chauveau : « le mot a pu dénommer au départ la fosse où l’on puisait la saumure pour alimenter la chaudière dans laquelle on fabriquait le sel par évaporation »).

– procès x → moment de x [coprésence] :
afr. *fener* v. → afr. rég. *fenal* (mois) s.m.
afr. *verser* v. → afr. rég. *verseret* s.m.

– procès x → endroit où a lieu x [coprésence] :
afr. *sauver* v. → afr. rég. *sauveoir* s.m.
afr. *touner* v. → afr. rég. *tornainne* s.f.

– objet x → procès qui concerne x [succession] :
afr. *doue* s.f. → afr. rég. *rendover* v.

Pour la conversion adjectif → substantif, et vice versa, relevons les relations sémantiques suivantes :

– qualificatif x → qualité de x [coprésence] :
afr. *baut* adj. → afr. rég. *baudise* s.f.
afr. rég. *jurable* adj. → afr. rég. *jurableté* s.f.
afr. *long* adj. → afr. rég. *longuece* s.f.
afr. *lige* adj. → afr. rég. *ligeté* s.f.

– qualificatif x → état de x [coprésence] :
afr. *franc* adj. → afr. rég. *franchart* s.m.³⁰⁴

– quantité x → mesure correspondante à x [succession] :
afr. *treze* adj. → afr. rég. (sém.) *tresel* s.m.

– animal x → relatif à x [coprésence] :
afr. *armal* s.m. → afr. rég. *ameline* adj. fém.

– qualité x → qui produit x [coprésence] :
afr. *feauté* s.f. → afr. rég. *feautable* adj.

– impôt x → qui est assujetti à x [coprésence] :
afr. *cens* s.m. → afr. rég. *censable* adj.

Pour le changement catégoriel verbe → adjectif :

– procès x → que l'on peut x / qui peut x [coprésence] :
afr. rég. *ahaner* v. → afr. rég. *ahanable* adj.
afr. *jurer* v. a → fr. rég. *jurable* adj.
afr. *mener* v. → afr. rég. *menable* adj.
afr. *payer* v. → afr. rég. (sém.) *payable* adj.

Ajoutons, enfin, un exemple de conversion verbe → adverbe et de préposition → substantif :

³⁰⁴ Le mot *franchart* désigne dans toute la documentation disponible une “mesure de capacité pour les grains”, éventuellement correspondant à la mesure nécessaire pour être affranchi de certaines charges.

– procès *x* → à la manière de *x* [coprésence] :
afr. rég. *tresfoncier* v. → afr. rég. *tresfonciement* adv.

– position *x* (dans le temps ou dans l'espace) → agent qui occupe *x* [coprésence] :
afr. *devant* prép. et adv. → afr. rég. *devantier* s. m.

Passons à présent à l'analyse des dérivés et des préfixés nominaux et verbaux qui ne modifient pas leur catégorie grammaticale (il s'agit de 90 lexèmes). Nous avons pu identifier dans notre nomenclature plusieurs cas de figure, qui sont présentés suivant un ordre décroissant de fréquence :

(I) le premier groupe comprend les lexèmes dérivés ou préfixés pour lesquels les changements sémantiques (en rapport au lexème qui sert de base) sont très faibles voire absents (48 lexèmes). Nous avons également inscrit dans ce groupe les lexèmes à caractère diminutif et itératif pour lesquels la valeur sémantique n'est pas toujours vérifiable dans la documentation. De même, les quelques cas de changements de genre (*taion* / *taie*, *seneschalesses* / *seneschal*, *voëresses* / *voë*).

Pour les formations de ce groupe, il est nécessaire que le lexème de départ soit employé dans l'aire géographique où s'est développé le dérivé ou le préfixé à caractère régional. Les deux mots sont donc des variantes synonymiques dont le lexème de départ montre généralement une diffusion plus élargie. Signalons par ailleurs que douze lexèmes de cette catégorie sont formés à partir de mots qui sont déjà des régionalismes. Parmi eux, huit lexèmes illustrent une restriction supplémentaire de l'aire de diffusion en comparaison avec le lexème de départ (cf. *bichet*, *devantrain*, *effestuer*, *estevenon*, *gruson*, *porterrier*, *rebochier*, *somartraz*, *viloir*), alors que deux lexèmes montrent une distribution *grosso modo* comparable (cf. *hourdement*, *porterrier*)³⁰⁵.

lexème dérivé 2 < lexème de base 1 [sans changements sémantiques importants]

afr. rég. *acoventer* v. < afr. *coventer* v.

afr. rég. *bestencier* v. < afr. *tenc(i)er* v.

afr. rég. *bichet* s.m. < afr. rég. *bichier* s.m.

afr. rég. *carteranche* s.f. < afr. *quartier* s.m.

afr. rég. *chapelerie* s.f. < afr. *chapelle* s.f.

afr. rég. *chareuvle* s.m. < afr. *char* s.m.

afr. rég. *desbonner* v. < afr. *borner* v.

afr. rég. *desjeunon* s.m. < afr. rég. *desjeun* s.m.

afr. rég. *devantrain* adj., s.m. < afr. rég. *devantier* adj., s.m.

afr. rég. *demeneüre* s.f. < afr. *demaine* s.m.

afr. rég. *effestuer* v. < afr. rég. *festuer* v.

afr. rég. *embanir* v. < afr. *bannir* v.

afr. rég. *eminote* s.f. [diminutif] < afr. *hemine* s.f.

afr. rég. *enchiés* prép. < afr. *chiez* prép.

³⁰⁵ Par ailleurs, pour les régionalismes *desjeun* et *desjeunon* (cf. *infra*) l'interprétation de la distribution des attestations est plus complexe. Le dérivé est attesté en champ., lorr., bourg. et frcomt. depuis le 14^e s. ; en revanche, *desjeun* se retrouve essentiellement en Picardie au 14^e s. Il faut donc supposer que ce dernier couvrait une aire plus vaste comme témoigné par les dialectes modernes lorrains et franc-comtois.

afr. rég. *esboner* v. < afr. *bonner* v.
 afr. rég. *espublier* v. < afr. *publier* v.
 afr. rég. *estevenon* adj./s. < afr. rég. *estevenant* s.m.
 afr. rég. *fretil* s.m. < afr. rég. *fraitis* s.m.
 afr. rég. *grangette* s.f. [diminutif] < afr. *grange* s.f.
 afr. rég. *gruson* s.m. < afr. rég. *gruis* s.m.
 afr. rég. *hatete* s.f. [diminutif] < afr. *haste* s.f.
 afr. rég. *hordement* s.m. < afr. rég. *hourt* s.m.
 afr. rég. *jarron* s.m. < afr. **jar* s.m.
 afr. rég. *messerer* v. < afr. *errer* v.
 afr. rég. *moitange* s./adj. < afr. *moitié* s.f.
 afr. rég. *moustage* s.m. < afr. *moust* s.m.
 afr. rég. *oitable* s.f. < afr. *huitave* s. et adj.
 afr. rég. *paissonage* s.f. < afr. *paisson* s.f.
 afr. rég. *parchiee* s.f. < afr. *parge* s.m.
 afr. rég. *porceindre* v. < afr. *ceindre* v.
 afr. rég. *porsoudre* v. < afr. *ceindre* v.
 afr. rég. *porterrier* s.m. < afr. *terrier* s.m.
 afr. rég. *porterrien* s.m. < afr. rég. *porterrier* s.m.
 afr. rég. *proage* s.m. radical < afr. *pro-* (cf. *proud*)
 afr. rég. *raloigner* v. < afr. *aloigner* v.
 afr. rég. *rebochier* v. < afr. rég. *bochier* v.
 afr. rég. *rentaire* s.m. < afr. *rente* s.f.
 afr. rég. *resiege* s.m. < afr. *siege* s.m.
 afr. rég. *resal* s.m. < afr. *res* s.m.
 afr. rég. *saintel* adj. < afr. *saint* adj.
 afr. rég. *seneschalesses* s.f. < afr. *seneschal* s.m.
 afr. rég. *somartraz* s.m. < afr. rég. *somart* s.m.
 afr. rég. *taion* s.m. < afr. rég. *taie* s.f.
 afr. rég. *valet* s.m. [diminutif] < afr. *val* s.m.
 afr. rég. *vignage* s.m. < afr. *vigne* s.f.
 afr. rég. *vilois* s.m. < afr. *ville* s.f.
 afr. rég. *viloir* s.m. < afr. rég. *vilois* s.m.
 afr. rég. *voëresse* s.f. < afr. *voé* s.m.

Dans le cadre de cette liste, il est possible d'identifier trois trajectoires de formation qui relient le lexème de départ et le nouveau : la dérivation, la préfixation et le changement de suffixe. Pour les dérivations, nous relevons les suffixes suivants : *-et(te)*, *-ie*, *erie*, *-ain*, *-il*, *-ment*, *-ange*, *-age*, *-aire*, *-el*, *-ois* et *-eraz*. Quant aux préfixes – qui concernent essentiellement les verbes³⁰⁶ – il est question de : *de-*, *bes-*, *a-*, *re-* et *es-* qui semblent ne rien ajouter au sens de l'unité en question. Les verbes préfixés sont des variantes synonymiques des types non préfixés³⁰⁷. Enfin, signalons

³⁰⁶ La seule exception est le mot *resiege*.

³⁰⁷ Cf. Rothwell (1973 : 243) : « On aurait bien de la peine à faire une distinction valable entre *decevoir* et *endecevoir*, *dementiers* et *endemementiers*, *detenir* et *endetenir*, *devaler* et *endevaler*, *devant* et *endevant*, etc. Ceci revient à dire que souvent le préfixe *en-*, tout comme *de-*, peut très bien ne rien ajouter au sens du mot ; qu'il a souvent, en somme, une valeur zéro ».

quelques cas de substantifs qui font l'objet d'un changement de suffixe (cf. *bichier* / *bichet*, *estevenon* / *estevenant*, *oitable* / *huitave*, *porterrien* / *porterrier* et *vilois* / *viloir*).

(II) Le deuxième groupe comprend les lexèmes dérivés et prefixés qui ont fait l'objet d'un changement sémantique de type métonymique (cf. Glessgen 2007b : 288sq., Steiner 2016 : 105sq.). Il s'agit de 32 lexèmes. Nous avons mentionné dans le tableau le type de contiguïté qui peut être identifiée entre les deux lexèmes (coprésence ou succession en termes de temps, espace ou logique). Par ailleurs, dans la colonne 'typologie', nous avons essayé de décrire la relation métonymique concernée.

lexème dérivé 2	lexème de base 1	contiguïté	typologie
afr. rég. <i>brenerie</i> s.f.	afr. <i>bren</i> s.m.	succession	produit x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>chambererie</i> s.f.	afr. <i>chambrier</i> s.m.	coprésence	agent x → office de x
afr. rég. <i>coppillon</i> s.m.	afr. <i>coupe</i> s.f.	succession	mesure x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>charruage</i> s.m.	afr. <i>charrue</i> s.f.	succession	objet x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>corvoisier</i> s.m.	afr. <i>corvois</i> s.m.	coprésence	matériau x → agent de x
afr. rég. <i>cruvechelier</i> , <i>ere</i> s.	afr. <i>covercel</i> s.m. ?	coprésence	objet x → agent de x
afr. rég. <i>cuvelier</i> s.m.	afr. <i>cuve</i> s.f.	coprésence	objet x → agent de x
afr. rég. <i>eminage</i> s.m.	afr. <i>emine</i> s.f.	succession	mesure x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>eminier</i> s.m.	afr. <i>emin-</i> (cf. <i>eminage</i>)	coprésence	droit x → percepteur de x
afr. rég. (sém.) <i>estalage</i> s.m.	afr. <i>estal</i> s.m.	succession	objet x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>faucilleor</i> s.m.	afr. <i>faucille</i> s.f.	coprésence	objet x → agent de x
afr. rég. <i>gastelier</i> s.m.	afr. <i>gastel</i> s.m.	coprésence	objet x → agent de x
afr. rég. <i>goterot</i> s.m.	afr. <i>goutiere</i> s.f.	coprésence	partie → tout
afr. rég. <i>gruierie</i> s.f.	afr. <i>gruyer</i> s.m.	coprésence	agent x → charge de x
afr. rég. <i>hommee</i> s.f.	afr. <i>homme</i> s.m.	coprésence	agent x → action de x → résultat x (= terrain que x peut labourer en une journée)
afr. rég. <i>hostise</i> s.f.	afr. <i>hoste</i> s.m.	coprésence	agent x → lieu de x
afr. rég. <i>[jaloinee]</i> s.f.	afr. <i>jaloine</i> s.f.	coprésence	contenant x → contenu de x
afr. rég. <i>messerie</i> s.f.	afr. <i>messier</i> s.m.	coprésence	agent x → charge de x
afr. rég. <i>paillole</i> s.f.	afr. <i>paille</i> s.f.	coprésence	part (lit de peu valeur) → tout (maison de prostitution)
afr. rég. <i>parmentier</i> s.m.	afr. rég. <i>parament</i> s.m.	coprésence	objet x → agent de x
afr. rég. <i>parmenterie</i> s.f.	afr. rég. <i>parmentier</i> s.m.	coprésence	agent x → métier de x
afr. rég. <i>sartage</i> s.m.	afr. rég. <i>sart</i> s.m.	succession	objet x → droit en relation avec x
afr. rég. <i>secrestie</i> s.f.	afr. rég. <i>secraste</i> s.f.	coprésence	agent x → office de x
afr. rég. <i>seillour</i> s.m.	afr. rég. <i>seile</i> s.f.	coprésence	objet x → agent de x

afr. rég. <i>sesterageur</i>	afr. rég. <i>sesterage</i> s.m.	coprésence	droit x → agent de x
afr. rég. <i>taienot</i> s.m.	afr. rég. <i>taie(n)</i> cas rég. s.f.	coprésence	nom de parenté x → nom de parenté y (grand-mère → petit-fils)
afr. rég. <i>tiulerie</i> s.f.	afr. <i>tiul(i)er</i> s.m.	coprésence	agent x → lieu où x opère
afr. rég. <i>vaissellet</i> s.m.	afr. rég. <i>vaissel</i> s.m.	succession	récipient x → mesure qui correspond à x
afr. rég. <i>ventier</i> s.m.	afr. <i>vente</i> s.f.	coprésence	action x → agent de x
afr. rég. <i>venteis</i> s.m.	afr. <i>vent</i> s.m.	succession	cause → effet
afr. rég. <i>vierie</i> s.f.	afr. rég. <i>vier</i> s.m.	coprésence	agent x → charge de x
afr. rég. <i>voërie</i> s.f.	afr. rég. <i>voë</i> s.m.	coprésence	agent x → charge de x

(III) Le troisième groupe comprend les lexèmes dérivés ou préfixés qui ont fait l'objet d'un changement de type taxinomique à partir du lexème de base (cf. Glessgen 2007b : 287sq., Steiner 2016 : 81sq.). Il s'agit de 6 lexèmes. Nous avons mentionné dans le tableau la typologie du changement (il est question de spécialisations sans exceptions).

lexème dérivé 2	lexème de base 1	relation
afr. rég. <i>deguier</i> v.	afr. <i>guier</i> v.	spécialisation
afr. rég. (sém.) <i>fustage</i> s.m.	afr. <i>fust</i> s.m.	spécialisation
afr. rég. <i>propastre</i> s.m.	afr. <i>pastre</i> s.m.	spécialisation
afr. rég. <i>surcens</i> s.m.	afr. <i>cens</i> s.m.	spécialisation
afr. rég. <i>sorpoil</i> s.m.	afr. <i>poil</i> s.m.	spécialisation
afr. rég. <i>trecens</i> s.m.	afr. <i>cens</i> s.m.	spécialisation

(IV) Signalons encore deux cas de dérivations qui semblent résulter d'une ellipse :

- afr. rég. *moiteon* s.m. (< afr. *moitié* s.f.). Description : (*bichet*) *moiteon* → *moiteon* “mesure qui semble correspondre à la moitié d'un *bichet*” ;
- afr. rég. *moiteresse* s.f. (< afr. *moitié* s.f.). Description : (*rente*) *moiteresse* → *moiteresse* “obligation de rendre la moitié des fruits d'une vigne ou de la récolte d'un champ”.

Mentionnons encore un exemple d'antonymie réalisée au moyen du préfixe *de-* : afr. rég. *debanir* < afr. rég. *embannir* v.

(V) Pour conclure, analysons les quelques cas de composition. Il s'agit de formations qui résultent de la lexicalisation de deux lexèmes autonomes. Nous relevons trois combinaisons de parties de discours, à savoir :

- [prép. + subst.]_{prép.} : afr. rég. *asson* prép. “situé dans la partie haute (d'un endroit mentionné ci-après), en haut de” < *à* + *som*.
- [interj. + interj.]_{subst.} : afr. rég. *hahai* s.m. “cri d'alarme qui cause tumulte et grand bruit, spécialement en situation de guerre ou d'attaque” < *ha* + *hai* ;

- [prép. + prép.]_{subst.} : afr. rég. *pardessor* s.m. “personne chargée d’exposer l’état d’un procès, rapporteur ; etc.” < *par* + *dessor* ;

D’un point de vue sémantique, le sens d’un composé dépend fortement du contexte d’usage du syntagme sous-jacent. Le type *asson* montre la concrétion de la préposition *à* avec le substantif qui la suit (cf. fr. *amont*). Le type *hahai* est une formation onomatopéique née de la juxtaposition de deux monosyllabes. Le mot *pardessus* est, quant à lui, un composé exocentrique, car son sens n’est pas directement dérivé des deux éléments qui le composent.

7.2.5. Régionalismes empruntés

Cette catégorie comprend les régionalismes empruntés aux langues de contact médiévales en ancien français régional. Il peut s’agir de contacts linguistiques ‘intraromans’, notamment avec l’ancien francoprovençal (7.2.5.1.), ainsi que de contacts avec les langues germaniques (notamment l’ancien et le moyen haut allemand et le moyen néerlandais, (7.2.5.2.). Nous traitons en dernier lieu les emprunts au latin médiéval (7.2.5.3.).

7.2.5.1. Francoprovençal

Nous avons réuni ici les régionalismes que nous supposons empruntés en français régional au francoprovençal. L’usage en domaine oïlique a eu lieu à l’époque romane ; ce qui suppose l’autonomie des deux langues impliquées. De manière générale, l’insertion d’un vocabulaire francoprovençal dans des textes oïliques est plutôt rare et concerne essentiellement des textes qui relèvent de variétés linguistiques de contact³⁰⁸. Nous relevons en tout dix cas de ce type :

afr. rég. <i>acculite</i> , <i>accoillote</i> s.f.	< part. passé substantivé de l’afrpr. * <i>accullir</i> / <i>accoillir</i> ³⁰⁹
afr. rég. <i>chavon</i> s.m.	< afrpr. <i>chavon</i> s.m. < *CAPONE (cf. aocc. <i>chavon</i> ~ <i>chabon</i>)
afr. rég. <i>deviron</i> prép.	< afrpr. <i>deviron</i> prép. < <i>de</i> préf. + <i>viron</i> prép.
afr. rég. <i>entenu</i> part. passé adj.	< afrpr. <i>entenu</i> part. passé adj. du v. * <i>entenir</i>
afr. rég. <i>esconduit</i> part. passé subst.	< afrpr. <i>esconduit</i> part. passé subst. du v. <i>escondre</i>
afr. rég. <i>meillorance</i> s.f.	< afrpr. <i>melluiranci</i> s.f. < protoroman régional *MĒLIORĀNTIA (cf. aocc. <i>meilluranza</i>)
afr. rég. <i>meissel</i> s.m.	< afrpr. rég. <i>messel</i> s.m. < *MISCELLUS s.m. < lat. MISCELLUS adj.
afr. rég. <i>pasquier</i> s.m.	< afrpr. <i>pasquier</i> s.m. < lat. tard. PASCUARIUM s.m. (cf. aocc. <i>pasqu(i)er</i>)
afr. rég. (form.) <i>plastre</i> s.m.	< afrpr. rég. <i>plastre</i> s.m.
afr. rég. (sém.) <i>terrail</i> s.m.	< afrpr. <i>terrail</i> s.m. < *TERRALIUM s.m. < lat. TERRA s.f.

³⁰⁸ Il est question surtout de textes documentaires mais aussi d’autres genres textuels (cf. *deviron*, *entenu*, *pasquier*, *terrail* qui sont attestés aussi dans d’autres typologies de textes).

³⁰⁹ Forme que l’on peut reconstruire à partir des attestations connues dans les dialectes modernes, cf. GPSR.

Tous ces lexèmes sont attestés dans des textes provenant de régions à la frontière avec le domaine francoprovençal, essentiellement de la Bourgogne, de la Franche-Comté et plus rarement de la partie méridionale de la Champagne (cf. *meillorance*, *messel*). L'identification de cette catégorie de lexèmes est assez délicate. Pour ce faire, nous avons repéré tout au long de notre travail une série de quatre critères qui s'appliquent dans une combinaison variable :

1. la distribution géographique des attestations oïliques (il est question notamment de lexèmes peu attestés dans les régions à cheval sur les domaines d'oïl et francoprovençal) ;
2. la vitalité du lexème dans l'aire francoprovençale ancienne et dans les dialectes modernes ;
3. la chronologie des attestations médiévales qui sont précoces dans le domaine francoprovençal³¹⁰ ;
4. les changements phonétiques qui peuvent parfois fournir des indices pour déterminer la langue dans laquelle la formation a eu lieu (cf. *chavon infra*).

Le croisement de ces paramètres nous a permis de supposer que les lexèmes mentionnés ci-dessus sont entrés dans le français régional du Sud-Est à travers le francoprovençal³¹¹.

D'un point de vue étymologique, nous constatons que les formations francoprovençales empruntées peuvent continuer des formations d'époque latine ou, à l'inverse, être des innovations romanes. Pour la première catégorie, on relève que certains types lexicaux sont présents aussi en occitan, dans l'intégralité du domaine (*pasquier*, *meillorance*) ou parfois de façon plus circonscrite (*chavon*). Il s'agit donc de formations qui s'inscrivent dans la logique d'une genèse commune en occitan et francoprovençal. Les attestations en domaine oïlique sont, en revanche, secondaires et géographiquement limitées.

Pour la seconde catégorie, il s'agit vraisemblablement d'innovations propres au francoprovençal (*acculite*, *entenu*, *esconduit*) qui ont été introduites dans des textes oïliques de l'aire bourguignonne et franc-comtoise. Par ailleurs, elles sont parfois même présentes dans d'autres zones géolinguistiques intermédiaires comme l'Auvergne ou le Dauphiné (*esconduit*, *entenu*).

Il convient à présent d'examiner quelques exemples concrets pour montrer comment s'articulent les arguments qui entrent en jeu. L'étymon latin PASCUARIUM est

³¹⁰ Cf. Straka (1984 : 36) à propos du mot *poêle* : « (...) la chronologie des attestations et le fait qu'au début le nombre de celles qu'on a relevées dans l'aire francoprovençale l'emportait sur le nombre des attestations françaises, sembleraient parler plutôt en faveur d'un emprunt du français au francoprovençal ».

³¹¹ Quant à la distribution de ces mots à l'intérieur du domaine frpr. de France et de Suisse romande, les données disponibles dans la lexicographie doivent être prises avec précaution. L'accès à la documentation frpr. pour la Suisse et la France est fortement inégale. Pour cette raison, il est difficile de prouver l'existence d'une diffusion régionale dans le cadre du domaine frpr.

héréditaire en francoprovençal et dans l'intégralité du domaine occitan où ses continuateurs sont bien attestés depuis le 11^e siècle. Quant à sa présence dans le domaine oïlique, les données disponibles sont circonscrites à la Bourgogne et à la Franche-Comté (depuis le 13^e s.) et laissent supposer une diffusion secondaire, éventuellement par l'intermédiaire des territoires bourguignons à la frontière entre les deux langues (cf. aussi TGO 533).

Enfin, l'afr. rég. *chavon* se rattache à la base protoromane *CAPONE qui est reconstruite à partir des continuateurs francoprovençaux (*chavon*) et occitans (*chabon*, Hautes-Alpes). Pour les formes françaises, en revanche, une évolution héréditaire à partir de la même base n'est pas motivée d'un point de vue phonétique, car [ka] lat. prétonique > [ʃe]³¹². Le traitement de [ka-], documenté par les attestations oïliques (bourg., frcomt. *chavon*), peut s'expliquer, en revanche, à la lumière d'un emprunt au francoprovençal (cf. Duraffour 1932 : 212).

7.2.5.2. Emprunts à des langues germaniques après ca 700

Parmi les emprunts, les langues germaniques occupent une place importante. Tout d'abord, il faut distinguer les emprunts qui relèvent du superstrat germanique, déjà traités en 7.1.3., de ceux qui résultent d'interférences d'adstrat que nous allons discuter à présent. On peut compter dans cette catégorie un total de 9 emprunts. Il s'agit de mots empruntés après la formation des langues galloromanes à l'ancien et moyen haut allemand, au moyen néerlandais et à l'allemanique. Les régions oïliques dans lesquelles les emprunts ont été réalisés sont la Picardie, la Wallonie, la Lorraine et la Franche-Comté³¹³.

afr. rég. <i>aine</i> s.m. [lorr. 1220]	< aha. <i>eigan</i>
afr. rég. (statalisme) <i>aman</i> s.m. [lorr. 1228]	< mha. <i>amman</i>
afr. rég. <i>angal</i> s.m. [frcomt. 1339]	< além. <i>amgelt</i> (cf. Tappolet 2, 120)
afr. rég. <i>banward</i> s.m. [lorr., frcomt. 1258]	< mha. <i>banwart</i> (cf. Tappolet 2, 6)
afr. rég. <i>cerchemaner</i> v. [pic., wall., champ. 1236/37] ³¹⁴	< mnéerl. * <i>scherkeman</i> s. < mnéerl. <i>scherken</i> v. emprunté au lat. CIRCARE
afr. rég. <i>frefel</i> s.m. [pic., afr. Est 1200]	< mnéerl. <i>vrevel</i>
afr. rég. <i>gruis</i> s.m. [wall., pic., champ. 1196]	< mnéerl. <i>gruis</i>
afr. rég. <i>pan</i> s.m. [pic., lorr. 1114]	< évent. de l'anéerl. * <i>pant</i> croisé avec l'afr. <i>pan</i> s.m. < lat. PANNUS
afr. rég. <i>schaffenaire</i> s.m. [lorr. 1480]	< all. <i>schaffner</i>

³¹² Cf. à ce propos l'afr. *chevon* avec le sens "commencement d'un vers" qui est attesté dans RobHo (FEW 2/1, 337a).

³¹³ Pour les emprunts qui concernent les parlers franc-comtois et le canton suisse du Jura nous ajoutons les renvois à Tappolet *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz*, 1916, volume 2.

³¹⁴ Signalons que cette formation se dégage en fr. par conversion.

7.2.5.3. *Latin médiéval*

La dernière catégorie d'emprunts d'époque romane que nous allons traiter est celle des emprunts au latin savant. Ils résultent d'une interférence culturelle entre le latin et le vernaculaire dans la langue écrite médiévale. La plupart de ces formations appartient au vocabulaire de la gestion et a été diffusée par l'administration carolingienne. Nous relevons aussi quelques emprunts au latin ecclésiastique diffusés par le biais de l'église. Il s'agit dans l'ensemble de 19 emprunts ayant un correspondant vernaculaire. Voici à présent la liste:

Lexique du droit et de la gestion :

afr. rég. <i>amodiation</i> s.f. (1322)	< lat. <i>admodiatio</i> s.f.
afr. rég. <i>carteron</i> (1232)	< lat. <i>*quarteronnus</i> ³¹⁵
afr. rég. <i>escuson</i> s.m. (1260)	< lat. <i>excussio</i> s.m.
afr. rég. <i>debit</i> s.m. (1279)	< lat. <i>debitum</i> s.m.
afr. rég. <i>effestuer</i> v. (1146)	< lat. <i>effestucare</i> v. (latinisation de afr. <i>effestuer</i>)
afr. rég. <i>emplastre</i> s.m. (12 ^e s.)	< lat. <i>emplastrum</i> s.n. (< gr. ἔμπλαστρον)
afr. rég. <i>langoine</i> s.f. (1245)	< lat. <i>lingonica</i> adj.
afr. rég. (loc.) <i>(faire) mansion</i> s.f.	< lat. <i>mansionem facere</i> loc. verb.
afr. rég. <i>stirp(e)</i> s. (1126)	< lat. <i>stirps</i> s.m.
afr. rég. <i>strepit(e)</i> s. (1329)	< lat. <i>strepitu</i> (dans la formule <i>sine strepitu et figura iudicii</i>)
afr. rég. <i>usuair</i> s.m. (1083)	< lat. <i>usuarius</i> adj., s.m.

Lexique religieux :

afr. rég. <i>archeprovoire</i> s.m. (1190) ³¹⁶	< lat. <i>archipresbyter</i> s.m.
afr. rég. <i>chandelse</i> s.f.	< (<i>festa</i>) <i>candelosa</i> loc. verb.
afr. rég. <i>encuré</i> s.m. (1239)	< lat. <i>incuratus</i> s.m. ³¹⁷
afr. rég. <i>escolastre</i> s.m. (1262)	< lat. <i>scholasticus</i> s.m.
afr. rég. <i>saintuaire</i> adj., s.m. (1109)	< lat. (<i>homo</i>) <i>sanctuarius</i> loc. nom.
afr. rég. <i>miliaire</i> s.m. (1203)	< lat. (<i>aevum</i>) <i>milliārium</i>
afr. rég. <i>provenisien</i> s.m. (1230)	< lat. <i>*provinisianus</i> s.m.
afr. rég. <i>segraste</i> s.f. (1249)	< lat. <i>sacrista</i> s.m. avec changement de genre (cf. afr. <i>sacriste</i> s.m.)

³¹⁵ Nous supposons ici une formation latine administrative carolingienne qui a connu aussitôt des équivalents vernaculaires.

³¹⁶ Le deuxième élément est adapté à l'afr. *provoire* s.m.

³¹⁷ Citons de l'article du DRFM : « Toutefois on ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'une formation fr. sur le s.m. *curé* avec le préfixe *en-*. La distribution géographique de la documentation vernaculaire et latine est comparable ».

7.3. Étymologies douteuses

Mentionnons, en dernier lieu, trois régionalismes pour lesquels l'étymologie fait l'objet de discussions :

- afr. rég. *pressage* s.m. “droit d'utiliser le pressoir” [hapax]. Il pourrait s'agir d'un déverbal de *presser* avec le suffixe *-age*. Il peut également être une formation avec syncope pour afr. *pressorage* (à rattacher à lat. PRESSŌRIUS) ;
- afr. rég. *sorverse* s.m. “afflux excessif d'eau dans un canal qui provoque un débordement”. Avec ce sens il s'agit d'un hapax bourguignon attesté dans un acte de 1319. Le verbe *surverser* semble être absent du domaine oïlique. Mais cf. aocc. *sobreversar* v. “déborder, regorger” et le substantif aocc. *sobrevers* “débordement” duquel la forme bourguignonne pourrait être empruntée ;
- afr. rég. *truille* s.f. qui pourrait être un emprunt direct au grec byzantin *τρούβλη* (cf. TLF s.v. *truble*, Dondaine 2002 : 534 et Dondaine 1972 : 110sq. à propos du traitement régional de *-bl-* intervocalique).

Enfin, signalons deux derniers régionalismes pour lesquels l'étymon demeure inconnu, à savoir :

- afr. rég. *cimarre* s.f. “vase à vin qui faisait partie de la vaisselle des villes, en étain ou parfois en métal précieux” : ce type lexical est classé dans les matériaux inconnus du FEW sous le concept “récipient” (FEW 22/2, 102b, article rédigé par Chambon) ;
- afr. rég. *promors* s.m. dans la loc. à *plain p*. Le sens est incertain : “temps de labourer la terre (déf. Gdf) ; droit dû au bétail ?”. Mot absent du FEW, peut-être à rattacher au lat. MORSUS.

7.4. Conclusion sur les trajectoires étymologiques

La structuration des trajectoires étymologiques du DRFM ne comporte pas de grandes surprises : le vocabulaire régional analysé est essentiellement de formation romane (78% de la nomenclature). Les mots à base latine constituent, quant à eux, *ca* 20% de la nomenclature analysée.

Cette distinction entre les formations latines et romanes apparaît assez bien dans la documentation analysée et répond essentiellement aux transformations macroscopiques qui ont eu lieu autour de 700. Des distinctions plus précises s'avèrent parfois complexes car la documentation ne laisse voir que de façon très indirecte le moment de formation réelle de chaque unité lexicale. Nous avons toutefois essayé de distinguer le vocabulaire à base latine en deux grandes tranches chronologiques :

- une couche linguistique plus ancienne qui comprend les lexèmes latins attestés avant 500 et les emprunts gaulois intégrés avant le 5^e siècle (*ca* 6% du total) ;

- une couche linguistique plus tardive (500-700) qui comprend les lexèmes attestés en latin tardif, les emprunts germaniques anciens et les formations protoromanes supposées (*ca* 14% du total).

L'ensemble de ces deux groupes rassemble un cinquième du lexique analysé dans le DRFM qui forme la catégorie des 'régionalismes de toujours'. L'identification de cette typologie lexicale nous confirme que la différenciation géolinguistique sur le territoire de la Galloromania commence très tôt et est reconnaissable à partir de la toute première époque romane, voire avant (cf. Carles 2017).

La nature de la régionalité de cet ensemble peut être le résultat de deux trajectoires différentes. Il peut s'agir de reliquats à caractère régional qui étaient originellement plus répandus et qui ont fait l'objet d'une restriction géographique entre l'époque latine et l'époque romane. L'autre possibilité est une formation déjà régionalisée à l'époque latine, comme c'est souvent le cas pour les emprunts au gaulois et aux langues germaniques. L'identification de ces deux typologies de formations est très difficile à distinguer.

Venons-en à présent aux innovations romanes. Tout d'abord, il nous semble vraisemblable que ces formations sont, de manière générale, légèrement surreprésentées dans la nomenclature du DRFM, étant donné que certains mots attestés à l'époque romane ont pu se former dans la période précédente sans laisser des traces dans la documentation ancienne. Dans ce grand ensemble, les dérivés de type suffixal dominent largement (43% du total), suivis par les conversions (*ca* 12%). Les changements de type exclusivement sémantiques et formels représentent en revanche respectivement 8 et 5% de cet ensemble. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'innovations en rapport avec le lexique du français général ; en revanche, les formations nées à partir de mots déjà régionaux sont relativement rares (cf. 10.3.2.). Enfin, les emprunts aux langues de contact médiévales autres que le latin forment *ca* 5%.

Les latinismes méritent une réflexion à part. Ils sont peu représentés dans la nomenclature du DRFM (*ca* 5%) et cela confirme l'hypothèse que les régionalismes sont rares parmi les mots savants (cf. Glessgen 2016 : 21-22)³¹⁸. Quant à leur statut, il s'agit par définition de mots formés sans modèle oral dans un contexte purement scriptural. Toutefois, pour certaines de ces formes, il est justifié de supposer l'existence parallèle d'une forme orale vernaculaire correspondante (cf. par exemple les mots *chandelse*, *encuré*, *secraste* diffusés par le biais de l'église ou le mot *carteron* par l'administration carolingienne).

D'un point de vue chronologique, les formations romanes du DRFM se sont échelonnées sur plusieurs siècles, notamment entre la première époque romane (8^e siècle) et le 15^e siècle. De manière schématique, nous pouvons retenir trois tranches chronologiques :

³¹⁸ Par ailleurs, cf. aussi Greub (2003 : 366) : « Les mots ou sens savants sont susceptibles aussi bien que les mots ou sens populaires d'être spécifiques diatopiquement ».

- (I) les formations romanes datables entre le 8^e et le 11^e siècle (*ca* 3% du total):

régionalismes sémantiques	4 mots
régionalismes formels	Ø
régionalismes par conversion	Ø
régionalismes par dérivation	5 mots
emprunts	Ø
latinismes	1 mot

- (II) les formations romanes datables entre le 12^e et le 13^e siècle (*ca* 69% du total) :

régionalismes sémantiques	23 mots
régionalismes formels	25 mots
régionalismes par conversion	37 mots
régionalismes par dérivation ou composition	132 mots
emprunts	15 mots
latinismes	16 mots

- (III) les formations romanes tardives datables entre le 14^e et le 15^e siècle (*ca* 6% du total) :

régionalismes sémantiques	Ø
régionalismes formels	3 mots
régionalismes par conversion	1 mots
régionalismes par dérivation ou composition	13 mots
emprunts	4 mots
latinismes	2 mots

Retenons toutefois que les données vernaculaires disponibles sont rares pour la période qui va du 8^e au 11^e siècle (il s'agit surtout de données en contexte latin). Pour cette raison, il faut supposer que certains mots effectivement attestés dans la période (II) ont été formés dans la période (I). Par ailleurs, la surreprésentation de la catégorie (II) reflète l'augmentation de la documentation vernaculaire dès le 13^e siècle dans l'ensemble de la Galloromania.

Enfin, les formations classées dans la catégorie (III) relèvent du moyen français³¹⁹. Le fait qu'elles ne soient pas très représentées dans le DRFM n'est pas surprenant, compte tenu du corpus de textes dépouillés initialement qui est moins riche pour cette période (cf. chap. 4)³²⁰.

³¹⁹ Nous suivons la périodisation du DMF (1330-1500).

³²⁰ Les seuls corpus oïliques des DocLing qui contiennent des documents du 14^e siècle sont ceux provenant de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et du Jura suisse. Les autres corpus sont limités au 13^e siècle.

Cette répartition permet quelques réflexions d'emblée sur la proportion des régionalismes sur l'axe diachronique. Comme nous l'avons vu, la plupart des unités régionales de formation romane font leur première apparition dans les textes au moment où la scripturalité s'intensifie, notamment aux 12^e/13^e siècles. Ce constat révèle que la constitution du lexique régional va de pair avec la naissance des différentes *scriptae* sur le territoire galloroman et connaît une progression nette au 13^e siècle, avec l'élargissement du paysage scriptologique (cf. 10.3.2.)³²¹.

Enfin, les formations régionales datables de la période suivante (14^e/15^e s.) sont nettement moins fréquents dans notre nomenclature³²². Nous avons déjà évoqué l'importance qu'a eu le corpus de textes dépouillés sur la valeur de cette donnée. Néanmoins, ce constat peut être légèrement nuancé par le fait que la plupart des régionalismes formés dans la période (II) restent en usage aussi dans la période (III), bien que certains mots connaissent une modification de leur diatopie³²³. Par ailleurs, le début du processus de standardisation de la langue écrite, initié dès la moitié du 14^e siècle (cf. Glessgen 2017), a également contribué à la diminution graduelle des formes régionales présentes dans les textes écrits.

³²¹ L'élaboration scripturale pleinement vernaculaire commence en Angleterre entre 1100 et 1170, suit la Picardie dès la seconde moitié du 12^e siècle et à partir du 13^e siècle pour les autres régions. La *scripta* parisienne se développe, quant à elle, à partir de 1250/60. Cf. Glessgen (2017 : 72sq.).

³²² Avec cela, nous ne voulons pas minimiser l'importance des régionalismes en moyen français. L'étude menée par Greub (2003) sur le recueil Tissier prouve la validité de ce type d'analyses également pour le 15^e et le 16^e siècle.

³²³ Roques (1978 : 3-17) écrit à propos du moyen français : « le vocabulaire des auteurs du XIV^e siècle n'est finalement pas véritablement différent de celui de leurs prédécesseurs. Ce qui m'apparaît peut-être le plus caractéristique chez eux, c'est une plus grande richesse du vocabulaire en terme religieux ou techniques et, chez les meilleurs, un désir de renouveler les expressions anciennes. En fait, le vocabulaire de cette période semble plutôt caractérisé par un éclatement de la langue, qui se différencie plus fortement qu'aux siècles précédents selon les régions, les registres littéraires et les domaines ».

8. Les trajectoires géolinguistiques de la régionalité

Au cours de ce chapitre nous souhaitons structurer la nomenclature régionale étudiée d'un point de vue diatopique. Il s'agit, en premier lieu, de décrire la distribution géolinguistique de chaque lexème et de regrouper les formations qui montrent une situation comparable. De manière générale, nous distinguons les régionalismes en trois catégories, en fonction de l'étendue de leur diffusion. Nous avons choisi d'analyser les régionalismes des moins répandus aux plus fréquents, ces derniers décrivant des phénomènes de diffusion plus complexes. Voici les trois grands ensembles traités :

(1) les lexèmes à diffusion circonscrite qui sont attestés dans une seule région géolinguistique (8.1.1.), et les dialectalismes propres à une seule ville et ses environs (8.1.2.) ;

(2) les lexèmes à diffusion moyenne qui sont attestés dans seulement deux régions géolinguistiques (8.2.) ;

(3) les lexèmes à diffusion plus large qui sont attestés dans une espace plus large dépassant deux régions géolinguistiques (8.3.).

À partir de cette distinction grossière, nous identifions, pour chacune des catégories mentionnées, les solidarités géolinguistiques qui se sont mises en place parmi les différentes régions du domaine oïlique. Il peut s'agir de solidarités ponctuelles, mais également de liens plus constants qui révèlent l'existence d'unités géolinguistiques stables³²⁴.

Nous avons par ailleurs toujours mentionné les trajectoires étymologiques sous-jacentes à chaque catégorie géolinguistique, de manière à ajouter une perspective diachronique (cf. chap. 7). La distribution géolinguistique du lexique que nous observons à l'époque médiévale peut être le résultat de trajectoires différentes selon que le lexème est une formation ancienne ou une innovation romane.

A priori, il est possible d'identifier trois scénarios différents. Pour les formations latines, il peut s'agir de lexèmes qui sont attestés dans des aires stables dès l'époque ancienne. C'est le cas par exemple des formations protoromanes à caractère régional, et parfois des formations d'origine gauloise ou germanique. L'autre possibilité est qu'il s'agisse d'aires résiduelles autrefois plus répandues et qui ont subi une restriction à l'époque médiévale. Pour les régionalismes d'époque romane, ce sont essentiellement des innovations françaises à caractère régional, qui n'ont connu aucune diffusion dans l'espace ou une diffusion limitée aux régions avoisinantes. Le cas de diffusions de type macroscopique concernent essentiellement la moitié orientale du domaine oïlique.

³²⁴ Signalons qu'en règle générale, pour les régionalismes de plusieurs régions, nous n'avons pas signalé dans notre analyse les localisations documentées par une seule occurrence. La seule exception sont les hapax ou les mots peu attestés. Ceux-ci ont été mentionnés entre parenthèses.

À partir de ces différents scénarios, nous avons cherché à décrire la diffusion des régionalismes dont l'aire d'usage a été modifiée sur l'axe diachronique. Cette donnée est plausible avec une meilleure vraisemblance pour les formations d'époque romane. Dans ce cas-là, la documentation permet plus facilement l'identification d'une région ou d'une zone 'épicerie' à partir de laquelle le lexème (ou la famille lexicale) s'est répandu. Le mouvement de diffusion peut avoir eu lieu au Moyen Âge ou également entre les époques médiévale et moderne. Pour cette raison, nous avons toujours répertorié la distribution des lexèmes dans les dialectes modernes et l'éventuel maintien dans le français de référence.

Dans cette même perspective, nous avons accordé une attention particulière à la mise en évidence des régionalismes présents dans les actes de la chancellerie royale, de manière à évaluer la composante régionale de cette *scripta* et son apport dans le processus de formation et diffusion de la variété exemplaire.

Si notre étude est focalisée sur le domaine oïlique, nous avons néanmoins considéré de manière systématique la présence des types lexicaux analysés dans les autres langues galloromanes. Nous nous sommes efforcée d'expliquer l'origine des convergences relevées, qui peuvent être anciennes (par exemple dans le cas de formations protoromanes régionales qui concernent deux ou trois langues), ou plus récentes (comme pour les emprunts d'une langue galloromane aux autres ou pour les formations parallèles dans plusieurs langues).

Une attention particulière a été accordée aux mots qui couvrent l'aire oïlique sud-orientale et l'aire francoprovençale. S'inscrit dans cette perspective l'analyse des lexèmes attestés exclusivement dans la série des documents du Jura suisse³²⁵, qui ont été traités dans une section à part (8.6.). Bien que la *scripta* employée dans ces documents relève du franc-comtois, elle se place en interaction constante avec le territoire francoprovençal voisin.

8.1. Les lexèmes à diffusion circonscrite

Nous avons inscrit dans cette catégorie les lexèmes qui sont attestés dans une seule région géolinguistique (8.1.1.), ainsi que les dialectalismes propres à une seule ville et à ses environs (8.1.2.). Pour les régionalismes de ce groupe, ainsi que pour tous les autres, nous mentionnons dans les tableaux les informations suivantes :

(1) la langue, et donc l'époque, de formation dans la colonne 'genèse' du tableau (cf. chap. 7). Rappelons que pour les régionalismes sémantiques, nous avons indiqué une origine française dans les cas où nous supposons que le sens régional s'est développé à l'époque romane (même si le mot en question est héréditaire) ;

(2) la présence éventuelle du lexème dans les autres langues galloromanes à l'époque médiévale (afrpr., aocc.) dans la colonne 'Galloromania' du tableau ;

³²⁵ Édition de 2002 par Schüle / Scheurer / Marzys et désormais intégrée dans les DocLing.

(3) le maintien éventuel dans les dialectes modernes (oïliques, francoprovençaux et occitans) et en français de référence dans la colonne ‘dialectes / fr. de référence’. Pour les relevés dialectaux, nous avons réuni ici l’intégralité des données disponibles dans le FEW, même quand celles-ci ont une distribution géolinguistique partiellement différente de celle médiévale³²⁶. Cela nous permet d’identifier les mouvements d’expansion ou, à l’inverse, de réduction de l’aire de diffusion des lexèmes entre l’époque ancienne et moderne.

Nous utilisons le symbole Ø pour indiquer les types lexicaux qui ne se sont pas présents dans les autres langues galloromanes anciennes, ainsi que ceux qui ne se sont maintenus dans aucun dialecte.

8.1.1. Régionalismes d’une seule région

Les régionalismes de cet ensemble sont circonscrits à une seule des quatre régions géolinguistiques étudiées, soit : Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté. Nous avons mentionné entre parenthèses les unités lexicales pour lesquelles nous n’avons à disposition que peu de données (qui sont circonscrites à une seule région géolinguistique), ainsi que les hapax pour lesquels la régionalité reste une hypothèse seulement vraisemblable qui pourrait être remise en question³²⁷.

Champagne [14 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr. de référence
champ. [Ardennes] <i>coussin</i>	français	Ø	Ø
(champ. <i>hatete</i>)	français	Ø	Ø
champ. <i>jorné</i>	français	Ø	Ø
champ. <i>levëure</i> ¹	français	Ø	Ø
champ. <i>levëure</i> ²	français	Ø	Ø
champ. <i>rebochier</i>	français	Ø	wall., pic., bourg., champ. frcomt.
champ. <i>retelier</i>	français	Ø	Ø
champ. <i>saintel</i>	français	Ø	Ø
champ. <i>saintuaire</i>	latin médiéval	Ø	Ø
champ. <i>sesterageur</i> [hapax]	français	Ø	Ø
(champ. <i>tornainne</i>)	français	Ø	Ø
(afr. rég. <i>oitable</i>)	français	Ø	Ø
champ. <i>usiner</i> [hapax]	français	Ø	Ø
champ. <i>venteis</i>	français	Ø	Ø

³²⁶ Dans le cas des régionalismes sémantiques, nous avons mentionné exclusivement la distribution géolinguistique qui concerne le sens régional en question.

³²⁷ Il est question des articles ‘à corpus réduit’ (cf. 2.4.2.).

Lorraine [51 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
lorr. <i>adras</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>aföement</i> [hapax]	français	Ø	Ø
lorr. <i>aine</i>	ancien haut allemand	Ø	Ø
lorr. <i>amin</i>	français	Ø	lorr., champ., bourg.
lorr. <i>arage</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>assoler</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>assolir</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>banwarde</i> (cf. <i>infra</i> 8.2.1. lorr., frcomt. <i>banward</i>)	français < emprunt au moyen haut allemand	Ø	Ø
lorr. <i>baudise</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>bole</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>bruvénie</i>	latin	aocc.	Ø
lorr. <i>chambererie</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>Chandoiles</i>	latin	Ø	lorr., wall.
lorr. <i>chareuvle</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>chaussine</i>	latin	aocc.	lorr., occ., frpr.
lorr. <i>coppillon</i>	français	Ø	Ø
(lorr. <i>debanement</i>)	français	Ø	Ø
lorr. <i>embanie</i>	français	Ø	lorr. NL
lorr. <i>eschui</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>espondeor</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>estal</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>fomeroit</i>	protoroman	Ø	lorr.
lorr. <i>himal</i>	français	Ø	lorr.
lorr. <i>homme</i>	français	Ø	lorr., champ. > Ouest
lorr. <i>messein</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>mostage</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>pardesor</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>poil</i>	français	Ø	auv. et fr. 17 ^e /19 ^e s. ³²⁸
lorr. <i>porterrien</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>porterrier</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>pressage</i> [hapax]	étymologie douteuse	Ø	Ø
lorr. <i>promors</i>	étymologie douteuse	Ø	Ø
(lorr. <i>provinois</i>)	français	Ø	Ø
lorr. <i>raloignement</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>raloignier</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>renderie</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>resiege</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>schaffenaire</i> [hapax]	allemand	Ø	Ø

³²⁸ Le FEW mentionne *bois estans en puel* et *bois en peuil* comme termes des coutumes (Auvergne, Berry, Bourbonnais, Morvan, Marche) ; ils sont documentés dans la lexicographie du 17^e au 19^e siècle.

lorr. <i>secrate</i>	latin médiéval	Ø	Ø
lorr. <i>secastie</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>seillier</i>	français	Ø	lorr.
lorr. <i>seillour</i>	français	Ø	lorr.
lorr. <i>somartraz</i>	français	Ø	Ø
lorr. sept. <i>taienot</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>toulois</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>tresfoncier</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>tresfonciement</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>tresfondre</i>	français	Ø	Ø
lorr. <i>vaissel</i>	français	Ø	wall., lorr.
(lorr. <i>viloir</i>)	français	Ø	Ø
lorr. <i>voëresse</i>	français	Ø	Ø

Bourgogne [16 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
bourg. <i>acculite</i>	francoprovençal	afrpr.	Ø
bourg. <i>archeprovoire</i>	latin médiéval	aocc.	Ø
bourg. <i>brenerie</i>	français	afrpr.	Ø
bourg. <i>deguement</i>	français	Ø	Ø
bourg. <i>deguier</i>	français	Ø	Ø
(afr. rég. <i>deserveor</i>)	français	Ø	Ø
bourg. <i>dijonais</i>	français	Ø	Ø
bourg. <i>espublier</i>	français	afrpr.	Ø
bourg. <i>esquitter</i> ³²⁹	français	Ø	Ø
bourg. <i>estevenois</i>	français	Ø	Ø
bourg. <i>fretil</i> [hapax]	français	Ø	Ø
bourg. <i>jurableté</i> [hapax]	français	Ø	Ø
bourg. <i>ovree</i>	français	afrpr.	bourg., frcomt., frpr., occ.
bourg. <i>plastre</i>	francoprovençal	afrpr.	bourg.
(afr. rég. <i>sorverse</i>)	étymologie douteuse	aocc.	occ.
(bourg. <i>use</i>)	français	Ø	Ø

Franche-Comté³³⁰ [13 lexèmes]

Lemmes	Genèse	Galloromania	Dialectes / fr.
frcomt. <i>angal</i> [+ JuBe]	alémanique	Ø	Belfort, Ajoie
frcomt. <i>beveuge</i> [+ JuBe]	gaulois	afrpr.	Ø
(frcomt. <i>cruvechelier</i> , <i>ere</i>) [+ JuBe]	français ?	Ø	Ø

³²⁹ Le mot montre par ailleurs une attestation isolée qui est éventuellement picarde (Taillar 1248, Gdf 3, 559b).

³³⁰ Pour cette région nous signalons au cas par cas la présence des lexèmes dans le corpus des documents jurassiens [JuBe dans les DocLing], qui se rattachent à une *scripta* oïlique franc-comtoise (cf. *infra* et 8.6.).

frcomt. <i>deschargement</i> [+ JuBe]	français	Ø	Ø
frcomt. <i>deviron</i> [+ JuBe]	francoprovençal	afrpr.	frpr.
frcomt. <i>doaille</i> [+ JuBe]	français	Ø	Ø
frcomt. <i>entenu</i> [+ JuBe]	francoprovençal	afrpr.	Ø
frcomt. <i>esconduit</i> [+ JuBe]	francoprovençal	afrpr.	Ø
frcomt. <i>fossorier</i>	protoroman	afrpr.	Ø
frcomt. <i>fustage</i> [+ JuBe]	français	Ø	Ø
frcomt. <i>joiance</i> [+ JuBe]	français	(afrpr.)	frpr.
frcomt. <i>laon</i> [+ JuBe]	protoroman < afrq.	afrpr.	frcomt., lorr.
frcomt. <i>sectuyre</i>	protoroman	aocc.	Ø

Les quatre tableaux ci-dessus réunissent 94 régionalismes qui sont propres à une seule région géolinguistique (26% de la nomenclature du DRFM)³³¹. Ils se répartissent dans les différentes régions de la façon suivante : 14 en Champagne, 51 en Lorraine, 16 en Bourgogne et 13 en Franche-Comté. Il apparaît que la Lorraine concentre à elle seule plus de la moitié des régionalismes du DRFM confinés à une seule région (54%); les autres régions représentent entre 12 et 17% chacune.

Il convient à présent d'analyser cette donnée de plus près, en tenant compte du nombre total de lemmes qui ont été examinés pour chaque région pendant la phase de dépouillement de la base des DocLing (cf. chap. 4). La Lorraine est effectivement la région mieux représentée dans la base de données (2 538 lemmes dans l'ensemble des corpus lorrains) ; le pourcentage de régionalismes exclusifs correspond donc à 2% de tous les lemmes passés en revue. Pour les autres régions, le pourcentage est inférieur à 1% : en Champagne, seulement 14 régionalismes sont présents sur 2 250 lemmes ; une proportion semblable est observable en Bourgogne, avec 16 régionalismes sur 2 266 lemmes, ainsi qu'en Franche-Comté, avec 13 régionalismes sur 1 549³³² lemmes documentés. La prédominance de régionalismes exclusifs ainsi attestés en Lorraine peut s'expliquer par la position périphérique de cette région dans le paysage scriptologique et dialectal médiéval. Elle est à la frontière linguistique avec les dialectes germaniques à l'Est. De plus, elle est entourée d'une large ceinture d'obstacles topographiques, à savoir les Vosges au Sud, les Ardennes au Nord et les

³³¹ Signalons que le DRFM compte en tout 98 régionalismes limités à une seule région. Au chiffre fourni ici (94), il faut ajouter trois régionalismes exclusivement picards (*parmenterie*, *rendover*, *frefel*) et un régionalisme exclusivement wallon, *panise*, qui ont été identifiés au cours de l'analyse et qui ont fait l'objet d'un article dans le dictionnaire. Ces mots n'ont pas été analysés dans notre étude.

³³² Nous n'avons pas pris en compte ici les lemmes présents dans le corpus du Jura suisse qui ont été analysés à part (cf. 8.6.).

forêts du plateau de Langres et de Woëvre à l'Ouest³³³. Ajoutons que cette région maintient longtemps sa position d'isolement (cf. la carte de Gossen 1957 à propos de la disparition des *scriptae* régionales ; Gossen mentionne pour la *scripta* lorraine la fourchette approximative de 1425-1550/1600)³³⁴.

Nous présentons par la suite la structure étymologique sous-jacente à cet ensemble³³⁵. De manière générale, les lexèmes qui y figurent peuvent être le résultat de deux trajectoires différentes. Il peut s'agir de formations anciennes dont la diffusion était déjà assez limitée à l'époque latine ou, à l'inverse, a subi une réduction durant l'époque romane. L'autre possibilité est une innovation romane qui reste assez circonscrite dans l'espace. Nous observons que la quasi-totalité des régionalismes de ce groupe s'inscrit dans la deuxième catégorie (90%). Ils s'agit donc, dans l'ensemble, de régionalismes plutôt récents, dont la formation se place à l'époque pleinement romane, en concomitance avec l'intensification de l'élaboration scripturale dans les différentes régions. Analysons à présent les données région par région.

Commençons avec la **Champagne**. Tous les régionalismes limités à cette région géolinguistique sont des innovations françaises (la seule exception est constituée par un latinisme) et ils ne sont pas partagés avec les autres langues galloromanes. Ce constat coïncide avec la position géographique de cette région au cœur du domaine oïlique.

En **Lorraine**, nous avons relevé une poignée de régionalismes de formation ancienne. Il s'agit en particulier de trois lexèmes d'origine latine (*bruvenie*, *Chandoiles*, *chaussine*) et d'un étymon protoroman reconstruit (*fomeroit* < *FIMORETU s.m. < *FIMORA pl. collectif < lat. FIMUS s.m. ; cf. 7.1.4.). Concernant les formations latines, il est question de trois lexèmes qui font partie de la couche latine plus ancienne et sont attestés dans la documentation écrite avant 500 (cf. 7.1.1.2.). Pour les mots *bruvenie* et *chaussine*, nous supposons que la distribution géolinguistique médiévale illustre une aire résiduelle autrefois plus répandue. Cette hypothèse est confirmée par le fait que ces deux types lexicaux sont documentés dans d'autres langues romanes. En particulier, des continueurs héréditaires de l'étymon latin ĒPĪPHĀNĪA (> lorr. *bruvenie*) sont présents en ancien occitan (aocc. *brefania*), ainsi qu'en italien et en romanche. De même, le latin CALCĪNA (> lorr. *chaussine*) est bien présent dans les langues romanes : en occitan, en francoprovençal et dans l'Italoromania. Néanmoins, la majorité des régionalismes lorrains sont des innovations d'époque romane : il s'agit surtout de formations françaises nées par dérivation (cf. 7.2.4.) avec quelques emprunts récents aux langues germaniques de contact (*aine*, *schaffenaire* ; cf. 7.2.5.2.). Il faut signaler par ailleurs que sept dérivés français ont un étymon lointain d'origine

³³³ Cf. Wüest (1979 : 381) à propos de l'aire dialectale du Sud-Est en relation aux éléments géohistoriques.

³³⁴ Rappelons par ailleurs que la Lorraine n'a été intégrée dans le territoire national de la France qu'en 1766.

³³⁵ Pour les données étymologiques présentées ici, nous faisons référence, de manière ponctuelle, aux analyses menées dans le chapitre 7.

germanique (*banwarde, baudise, bole, debanement, enbanie, eschui, estal*). Aucune de ces formations n'est présente dans d'autres langues galloromanes.

La **Bourgogne** présente un lexique régional qui est entièrement d'origine romane. Signalons l'existence de deux exemples de formations originaires francoprovençales qui se sont diffusées dans le français régional de cette région (*acculite, plastre* ; cf. 7.2.5.1.). À cela, il faut ajouter trois régionalismes bourguignons qui sont aussi documentés en ancien francoprovençal (*brenerie, espublier, ovree*) et deux régionalismes présents en ancien occitan (*archeprovoire, sorverse*). Pour ce qui est de l'évolution de ces spécimens, deux trajectoires sont envisageables. Il est possible qu'il s'agisse d'emprunts au français régional, autant que de formations qui se sont développées parallèlement dans les deux langues à partir d'un même mot de base³³⁶ (cf. 8.2.1.).

Enfin, la **Franche-Comté** présente un lexique régional assez varié. Parmi les formations d'époque romane, nous avons identifié des dérivés nominaux français (*deschargement, joiance, fustage*) et verbaux (*doaille*), des emprunts au francoprovençal voisin (*deviron, entenu, esconduit*) et à l'alémanique (*angal*). Nous relevons par ailleurs quatre lexèmes de formation plus ancienne : d'origine gauloise (*beveuge*), protoromane (*fossorier, sectuyre*) et francique (*laon*). Il est important de souligner que la plupart des lexèmes de cette région sont aussi attestés dans les documents oïliques du canton du Jura (cf. 8.6.). Ils sont par ailleurs souvent partagés avec le francoprovençal (7 cas sur 13 régionalismes au total), que ce soit des formations anciennes ou plus récentes.

Une dernière réflexion, d'ordre général, concerne les données dialectales modernes. Nous pouvons constater d'emblée que seule une faible proportion des régionalismes de ce groupe a survécu dans les dialectes oïliques ou francoprovençaux (17/96, = *ca* 18%) et qu'aucun ne se maintient en français de référence³³⁷. Il faut garder à l'esprit que certaines disparitions sont évidemment dues aux nombreux changements techniques et culturels survenus entre l'époque médiévale et contemporaine (nous pensons notamment aux dénominations de redevances et aux termes de la gestion). La Franche-Comté s'avère être la région avec le pourcentage de continuité le plus haut (4/13 = 30%)³³⁸, alors qu'à l'autre extrémité se place la Champagne (1/16 = 6%)³³⁹. Parmi les régionalismes qui se sont maintenus dans l'usage oral, la grande majorité atteste d'une distribution géolinguistique comparable à celle observée à l'époque médiévale ou légèrement élargie à une seule ou à plusieurs régions voisines (cf. à ce propos Chauveau 2016 : 135sq.)³⁴⁰.

³³⁶ Ou dans le cas d'*ovree*, régionalismes sémantique, à partir du même sens.

³³⁷ Il faut signaler par ailleurs le mot lorr. *poil* qui est répertorié par la lexicographie jusqu'au 19^e siècle comme terme de droit dans les coutumes (*bois estans en puel, bois en peuil*).

³³⁸ Yan Greub nous signale que cela peut dépendre de la vitalité des dialectes dans cette région au moment des enquêtes.

³³⁹ La Lorraine, en revanche, présente 11 régionalismes maintenus dans les dialectes sur 51 (21%) et la Bourgogne 3/16 (19%).

³⁴⁰ Cf. Chauveau (2016 : 139) : « Voilà deux exemples qui, au minimum, montrent que la taille des aires couvertes [par les régionalismes et les dialectalismes] n'est pas liée mécaniquement à travers le temps.

8.1.2. Dialectalismes et statalismes

Nous avons classé ici les quelques dialectalismes anciens qui sont circonscrits à une aire très restreinte, correspondant à une seule ville et à ses environs. Il s'agit de cas très exceptionnels correspondant à *ca* 2% des régionalismes du DRMF. Cela n'est pas surprenant si l'on considère que l'écrit favorise, de manière générale, l'usage de variables géolinguistiquement moins marquées.

Voici les données réunies : en Lorraine, nous avons relevé six mots attestés exclusivement à Metz (Moselle), en Bourgogne, deux lexèmes propres à la ville d'Autun (Saône-et-Loire), et, enfin, deux mots champenois, un provenant de la ville de Warcq (Ardennes) et l'autre de Châlons-en-Champagne (Marne).

Metz [6 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
lorr. [Metz] <i>afôeresce</i>	français	Ø	Ø
lorr. [Metz] <i>aman</i> (statalisme)	moyen haut allemand	Ø	Ø
lorr. [Metz] <i>areüre</i> , <i>areüce</i>	latin	Ø	Ø
lorr. [Metz] <i>gruson</i>	français	Ø	Ø
lorr. [Metz] <i>paillole</i>	français	Ø	Ø
lorr. [Metz] <i>parage</i> (statalisme)	français	Ø	Ø

Autun [2 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
bourg. [Autun] <i>vier</i> (statalisme)	français	Ø	Ø
bourg. [Autun] <i>vierie</i> (statalisme)	français	Ø	Ø

Châlons-en-Champagne [1 lexème]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
champ. <i>vaisseler</i> ³⁴¹	français	Ø	Châlons (18 ^e s.)

Warcq (Ardennes) [1 lexème]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.
champ. [Ardennes] <i>propastre</i> [hapax]	français	Ø	Ø

À l'inverse, des aires d'ampleur très réduite, à en juger par la documentation disponible, ont pu se maintenir ».

³⁴¹ Ici il s'agit d'un régionalisme sémantique pour désigner une mesure de grain. Signalons que le type afr. *vaisseler* est attesté ailleurs en afr. pour désigner un petit vase ou un petit coffre, mais il semble s'agir de deux formations indépendantes. Cf. FEW 14,190b et 191b.

Pour certains de ces mots, nous ne pouvons pas exclure qu'ils aient pu être diffusés dans l'intégralité de la région concernée, sans laisser de traces dans la documentation médiévale. D'autres lexèmes, en revanche, font référence à des réalités qui sont strictement locales. Ils peuvent donc être considérés comme des 'statalismes' *ante litteram* qui désignent des charges ou des institutions (juridiques, religieuses, administratives) propres à la ville en question³⁴² (cf. 7.2.1.).

Pour la Lorraine, nous inscrivons dans cette catégorie les mots messins *aman* et *parage*. Le premier lexème désigne un officier qui est chargé de la rédaction et de la garde des actes privés dans l'arche paroissiale ; le deuxième fait référence à une association aristocratique qui détenait le pouvoir administratif et politique de la cité de Metz. En Bourgogne, signalons deux statalismes propres à la ville d'Autun : *vier* et *vierie*. Les deux font référence à la charge administrative du *vier* : officier de l'administration d'Autun qui était chargé de la haute justice, du guet et de la perception des redevances durant les foires de Chalon-sur-Saône. Le dernier exemple mentionné est le mot *propastre* qui désigne la charge ecclésiastique de premier pasteur de la ville de Warcq, dans les Ardennes.

8.2. Les lexèmes à diffusion moyenne

Cet ensemble réunit les régionalismes dont la diffusion coïncide avec deux régions géolinguistiques du domaine d'oïl, comprenant au total 72 lexèmes³⁴³ (ca 20% de la nomenclature du DRFM). Comme pour les mots de la catégorie précédente, nous avons signalé de manière systématique dans chaque tableau : l'étymologie (colonne 'genèse'), l'éventuelle présence dans les autres langues galloromanes anciennes (colonne 'Galloromania') et la distribution dans les dialectes modernes. Pour les lexèmes de cette catégorie, nous avons ajouté la colonne 'remarques sur la diffusion', ainsi que la colonne 'épicentre'. Dans la première, ont été mentionnées des précisions concernant la distribution des attestations (notamment si celles-ci ne concernent qu'une partie des deux régions). En revanche, la colonne 'épicentre' indique le cœur de la régionalité, à savoir la région géolinguistique à partir de laquelle l'usage du régionalisme s'est diffusé. Cette information est signalée exclusivement dans les cas qui permettent l'identification d'un mouvement de diffusion à l'œuvre entre les deux régions.

³⁴² Le terme *statalisme* a été introduit par Pohl pour décrire la situation contemporaine : « tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière » (Pohl 1985 : 10). Son application à l'époque médiévale doit donc être prise à titre d'exemple.

³⁴³ À ce nombre il faut ajouter deux régionalismes du DRFM attestés en Picardie et en Wallonie : afr. rég. *paner* et *effestuquer* qui n'ont pas été analysés ici (pour un total de 74 régionalismes présents en deux régions). Ils ont été identifiés au cours de l'analyse car ils font partie du même ensemble étymologique que d'autres régionalismes présents dans les régions à l'étude.

Pour faciliter l'analyse, cette catégorie a été divisée en deux sous-groupes : dans le premier sont traitées les données qui concernent deux régions géolinguistiques voisines (8.2.1.), et dans le deuxième ceux qui relèvent de deux régions non voisines (8.2.2.).

8.2.1. Régionalismes de deux régions voisines

Les lexèmes classés ici sont attestés, à l'époque médiévale, dans deux régions géolinguistiques avoisinantes (56 régionalismes). Les tableaux qui suivent sont organisés en fonction des différentes combinaisons de régions identifiées. Celles-ci sont présentées par ordre décroissant de fréquence.

Bourgogne / Franche-Comté [15 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>apaisier</i>	bourg. : Sâone-et- Loire, Côte- d'Or	français	(afrpr.) ³⁴⁴	Ø	frcomt.
afr. rég. <i>berne</i>	-	français	Ø	fr. technique	-
afr. rég. <i>chavon</i>	-	francoprovençal < protoroman ³⁴⁵	afrpr., aocc.	frcomt., Vosges, frpr.	frcomt.
afr. rég. <i>cimarre</i>	-	inconnu	neuch., auv.	Ø	-
afr. rég. <i>clavin</i>	bourg. : Côte- d'Or	protoroman régional	afrpr.	frcomt., Vosges, frpr.	-
(afr. rég. <i>eminier</i>)	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>eminote</i>	-	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>esquitance</i>	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>fossorer</i> (cf. <i>supra</i> 8.1.1. frcomt. <i>fossorier</i>)	bourg. : Côte- d'Or + Bourbonnais	protoroman régional	afrpr.	bourg., frcomt., frpr.	-
(afr. rég. <i>loigne</i>)	-	français	Ø	Ø	-

³⁴⁴ L'étiquette afrpr. a été mise entre parenthèse lorsque la présence du lexème en francoprovençal est soit secondaire (à partir du français), soit d'origine indépendante. Pour cette, décision voir le commentaire *infra*.

³⁴⁵ Nous supposons ici un emprunt du fr. rég. au frpr. *chavon* (frb. 13^e s.) qui est, à son tour, un continuateur du protoroman *CAPONE, lui-même dérivé en -ONE sur le lat. CAPU(T). Le traitement de lat. [ka-] prétonique s'explique à la lumière d'un emprunt au francoprovençal (cf. 7.2.5.1.).

afr. rég. <i>moitan</i>	-	latin	afrpr.	Ø	-
afr. rég. <i>pasquier</i>	-	francoprovençal < latin tardif ³⁴⁶	afrpr., aocc.	bourg., frcomt., frpr., occ.	-
(afr. rég. <i>rentaire</i>)	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>salignon</i>	-	français	(afrpr.)	frcomt.	-
afr. rég. <i>terrail</i>	bourg. : Sâone-et- Loire	francoprovençal < protoroman ³⁴⁷	afrpr.	frcomt., frpr.	-

Champagne / Picardie [13 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>ahan</i>	champ. surtout sept.	français	Ø	pic.	pic.
(afr. rég. <i>argillier</i>)	-	protoroman	aocc.	saint.	-
afr. rég. <i>aventer</i>	-	latin	afrpr.	bourg., frcomt.	-
afr. rég. <i>bonde</i>	champ. : Marne, Ardennes, pic. : Aisne	protoroman régional < gaul.	Ø	pic., champ., lorr., bourg.	-
afr. rég. <i>cerchemaner</i>	champ. sept.	moyen néerlandais	Ø	Ø	pic.
afr. rég. <i>chartré</i>	champ. sept.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>esboner</i>	pic. mérid, champ. sept.	français	Ø	ard., Belfort	-
afr. rég. <i>gruis</i> ³⁴⁸	-	mnéerl.	Ø	wall., champ., lorr., puis frpr.	-
afr. rég. <i>rasel</i>	(champ. sept., pic.)	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>resort</i>	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>rueve</i>	-	français	Ø	Ø	champ.
afr. rég. <i>sorcens</i>	pic. mérid., champ. sept.	français	(aocc.)	Ø	-

³⁴⁶ Pour ce lexème, nous supposons que la diffusion en Bourgogne est passée par le francoprovençal qui, quant à lui, continue, avec l'occitan, le latin tardif PASCUARUM (cf. l'article du DRFM et aussi TGO 532).

³⁴⁷ Nous supposons ici un emprunt du fr. rég. au frpr. *terrail* à sont tour du protoroman *TERRALIUM (dérivé en -ALIS sur TERRA).

³⁴⁸ Signalons que ce mot devait vraisemblablement être connu aussi en Lorraine (cf. dialectes modernes), étant donné la présence du dérivé *gruson* dans cette région (cf. 8.1.2).

afr. rég. <i>vignage</i>	-	français	Ø	Ø	-
-----------------------------	---	----------	---	---	---

Champagne / Lorraine [7 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>entrecors</i>	champ. sept., lorr., sept.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>fauchiee</i> ³⁴⁹	champ. : Ardennes, Marne	français	(aneuch.)	champ., lorr.	-
afr. rég. <i>fraitis</i>	champ. : Haute- Marne, Aube	français	Ø	lorr.	lorr.
afr. rég. <i>jurée</i>	lorr. : Meuse	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>loie</i>	champ. : Haute- Marne, Aube	latin < afrq.	Ø	lorr., frcomt., frpr.	-
afr. rég. <i>provenisien</i>	-	latin	Ø	Ø	champ.
afr. rég. <i>verseret</i>	champ. sept., lorr. sept.	français	Ø	Ø	-

Lorraine / Franche-Comté [6 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>banward</i>	frcomt. : JuBe	mha.	Ø	lorr., frcomt.	-
afr. rég. <i>debit</i>	frcomt. : JuBe	latin médiéval	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>paissonage</i>	-	français	(afrpr., aocc.) ³⁵⁰	Ø	-
afr. rég. <i>receptable</i>	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>servitut</i>	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>soignier</i>	-	lat. < afrq.	Ø	bourg., puis frpr.	-

Lorraine / Wallonie [5 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>chaucheur</i>	wall. : Liège	latin	Ø	lorr.	lorr.
afr. rég. <i>despardre</i>	-	français	Ø	NE, wall., flandr.	-

³⁴⁹ Le mot est attesté occasionnellement en Wallonie (2 occ.) et en Franche-Comté (2 occ.).

³⁵⁰ FEW mentionne une seule attestation occitane dans l'Agenais (13^e s.).

(afr. rég. <i>effestüer</i>)	-	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>panir</i>	+ 1 att. Ardennes	français	Ø	Ø	-
(afr. rég. <i>stirpe</i>)	-	latin médiéval	Ø	Ø	-

Champagne / Bourgogne [5 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicode
afr. rég. <i>conseel</i>	-	protoroman régional	Ø	bourg., champ., frcomt., lorr.	-
(afr. rég. <i>escuson</i>)	-	latin médiéval	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>goterot</i>	+ 1 att. lorr. 15 ^e s.	français	Ø	lorr., bourg., frcomt. et fr.	-
afr. rég. <i>moiteon</i>	champ : Aube, Haute- Marne	français	Ø	champ.	évent. champ.
afr. rég. <i>sombre</i>	champ. surtout méri.	français	Ø	bourg., champ. méri., Vosges, frcomt.	-

Champagne / Franche-Comté [4 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicode
afr. rég. <i>espensement</i>	champ. : Haute-Marne	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>estevenon</i>	champ. : Haute-Marne	français	Ø	Ø	frcomt. (Besançon)
(afr. rég. <i>meillorance</i>)	-	francoprovençal < protoroman	aocc., afrpr.	occ.	-
afr. rég. <i>meissel</i>)	frcomt. : JuBe	francoprovençal ³⁵¹	afrpr.	frcomt. (Haute- Saône, Doubs), lorr. (Vosges), frpr.	-

³⁵¹ Le substantif *meissel* “mélange de froment et de seigle, méteil” (<*MISCELLUS s.m. < lat. MISCELLUS adj. “mêlé, mélangé”) est attesté depuis le 12^e siècle en domaine francoprovençal ; en revanche, en domaine oïlique, nous relevons seulement trois attestations datées du 14^e siècle, une champenoise provenant de l’Aube, une dans la série du Jura suisse et l’autre tirée d’un registre royal non mieux localisable. Au vu des données disponibles, nous supposons qu’il s’agit d’une formation originellement francoprovençale qui a été empruntée dans les *scriptae* oïliques.

Champagne / Orléanais [1 lexèmes]

lemmes	remarques diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>remason</i>	champ. ; Aube, Haute- Marne	français	Ø	lorr. (Meuse)	-

Pour résumer, les couples de régions géolinguistiques qui montrent des régionalismes en commun sont par ordre décroissant de fréquence : la Bourgogne et la Franche-Comté (15 lexèmes), la Champagne et la Picardie (13 lexèmes), la Champagne et la Lorraine (7 lexèmes), la Lorraine et la Franche-Comté (6 lexèmes), la Lorraine et la Wallonie (5 lexèmes), la Champagne et la Bourgogne (5 lexèmes), la Champagne et la Franche-Comté (4 lexèmes) et, enfin, la Champagne et l'Orléanais (1 lexème).

Avant d'analyser ces chiffres, il convient de rappeler ici que les régionalismes picards, wallons et orléanais n'ont pas été analysés dans le cadre de cette étude. Néanmoins, nous avons repéré et traité les lexèmes attestés dans ces aires qui sont documentés aussi dans les régions qui font l'objet de notre étude.

À partir des données présentées ci-dessus, plusieurs constats peuvent être faits. Tout d'abord, la solidarité qui attire le plus notre attention porte sur la Bourgogne et la Franche-Comté (15 lexèmes en commun). Il convient de signaler qu'en Bourgogne les attestations des mots mentionnés sont parfois circonscrites à la partie orientale et méridionale de la région, correspondant aux départements actuels de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire (cf. les articles *apaisier*, *clavin*, *fossorer*, *terrail*). Ajoutons que les régionalismes de ces deux régions englobent très souvent l'aire francoprovençale et parfois l'aire occitane (10/15 lexèmes). Ce constat va dans le même sens que celui mené à propos des régionalismes exclusifs, circonscrits à la Bourgogne ou à la Franche-Comté (cf. 8.1.).

D'un point de vue étymologique, les régionalismes bourguignons et franc-comtois aussi partagés avec le francoprovençal peuvent résulter de quatre trajectoires différentes. Il peut s'agir :

(I) de formations latines ou protoromanes partagées par le francoprovençal et le français régional de Bourgogne et de Franche-Comté (cf. *clavin*, *moitan*, *fossorer*) ;

(II) de formations francoprovençales empruntées dans le français régional des territoires oiliques à la frontière, notamment en Bourgogne et en Franche-Comté (cf. *chavon*, *pasquier*, *terrail*). Ces lexèmes ont tous une origine ancienne (latine, protoromane). Bien qu'ils sont initialement partagés par le francoprovençal et l'occitan, la diffusion dans le domaine oilique apparaît secondaire ;

(III) d'innovations françaises à caractère régional (nées en Bourgogne ou en Franche-Comté) qui ont été empruntées dans le domaine francoprovençal voisin ;

(IV) de formations parallèles nées dans les deux langues (français et francoprovençal) à partir d'un même type lexical, tout en tenant compte d'éventuelles interdépendances de type sémantique ou formel.

Nous avons renoncé à l'identification des catégories (III) et (IV) qui aurait exigé une analyse plus approfondie des matériaux francoprovençaux. Cependant, dans le tableau ci-dessus, l'étiquette afrpr. a été mise entre parenthèse lorsqu'il est question d'une de ces deux possibilités pour lesquelles la présence en francoprovençal est soit secondaire (à partir du français), soit d'origine indépendante (cf. *apaisier*, *berne*, *eminote*).

Passons à présent à la description des solidarités lexicales qui concernent la Champagne. Cette région révèle le nombre le plus élevé de régionalismes en commun avec la Picardie (13 régionalismes), alors qu'à l'autre extrémité se place la Bourgogne avec 5 régionalismes. Il convient de signaler que parfois la convergence avec la Picardie concerne exclusivement la Champagne septentrionale (Ardenne, Marne ; cf. les articles *bonde*, *cerchermaner*, *esboner*, *rasel*, *sorcens*) qui s'oriente, de manière privilégiée, vers le nord. Quant à la Champagne et la Lorraine, on relève 7 régionalismes en commun. Ceux-ci concernent rarement l'intégralité des deux régions. Il y a des mots circonscrits à la partie septentrionale des deux régions (cf. *entrecors*, *verseret*), d'autres qui couvrent l'intégralité de la Lorraine et la partie sud-orientale de la Champagne correspondant aux départements actuels de la Haute-Marne et de l'Aube (cf. *fraitis*, *loie*) ou, à l'inverse, la Champagne et la Lorraine orientale (Meuse ; cf. *jurée*).

Les données concernant la Champagne en rapport avec l'Orléanais et la Franche-Comté nécessitent d'être relativisées. Dans les deux cas, les régions concernées sont limitrophes, bien que ce ne soit que pour une faible proportion de leurs territoires. Sur la base des répartitions dialectales traditionnelles, l'aire de contact de l'Orléanais avec la Champagne se place entre les départements actuels de la Yonne (partie septentrionale) et du Loiret ; pour la Franche-Comté, entre ceux de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. Il faut également considérer que le rattachement dialectal de la partie méridionale de la Haute-Marne fait l'objet de discussions. Cette zone s'inscrit en effet dans une aire linguistique de transition, à cheval sur le champenois, le bourguignon et le franc-comtois (cf. Bruneau 1929 : 141 et Wartburg 1969 : 30, note 28).

Les dernières réflexions concernent la Lorraine. Cette région montre des solidarités qui sont *grosso modo* superposables avec les trois régions voisines (Champagne, Franche-Comté et Wallonie). Les cas de coïncidence avec la Champagne ont été précédemment signalés (7 régionalismes), et un chiffre semblable se relève pour la Franche-Comté (6 régionalismes). Ajoutons que la Lorraine s'avère peu solidaire avec une autre région avoisinante, la Wallonie, avec laquelle elle partage seulement 5 régionalismes³⁵². Ce constat semble confirmer la thèse de Wüest résultant de l'analyse phonétique (1979 : 380) :

³⁵² Yan Greub nous signale que cela pourrait être dû à l'importance des deux centres de Metz, en Lorraine, et de Liège, en Wallonie.

« Il faut donc que les rapports entre la Wallonie et la Lorraine aient cessé avant la fin de l'époque pré-littéraire, c'est-à-dire avant la fin du XII^e siècle (...). Il est fort probable que les rapports entre les deux aires aient été plus complexes, mais, faute de documents suffisamment anciens, il semble impossible d'établir la chronologie des changements les plus anciens ».

Nous verrons plus loin (8.3.1.2.) qu'un nombre non négligeable de régionalismes orientaux présents en Picardie sont partagés aussi avec la Wallonie, ce qui pourrait expliquer la faible fréquence relevée ici.

8.2.2. Régionalismes de deux régions non voisines

Venons-en maintenant à l'analyse des solidarités lexicales relevées entre deux régions géolinguistiques non limitrophes. Commençons par présenter les données :

Lorraine / Picardie [8 lexèmes]

lemmes	notes diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>angevine</i>	lorr. : Metz	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>bisse</i>	-	latin tardif	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>chatoire</i>	-	protoroman régional	Ø	pic., wall., lorr.	-
afr. rég. <i>embanir</i>	-	français	Ø	Doubs	-
afr. rég. <i>franchart</i>	lorr. : Meuse, Meurthe- et- Moselle	français	Ø	lorr. (Meuse)	-
afr. rég. <i>pan</i>	lorr. : Meuse, Meurthe- et- Moselle	évent. ancien néerlandais	Ø	pic.	pic.
(afr. rég. <i>sautier</i>)	-	latin	afrpr.	Ø	-
afr. rég. <i>seneschaesle</i>	-	français	Ø	Ø	-

Lorraine / Bourgogne [5 lexèmes]

lemmes	notes diffusion	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>acreüe</i>	-	français	(afrpr.)	bourg., frpr.	-
(afr. rég. <i>brochie</i>)	-	français	Ø	lorr., bourg.	-
afr. rég. <i>descolpe</i>	-	français	Ø	Ø	-

afr. rég. <i>jarron</i>	-	français	Ø	bourg., champ., lorr.	-
afr. rég. <i>moiteresse</i>	lorr. : Metz, seul 2 occ. bourg.	français	(neuch.)	lorr., Doubs	lorr.

Franche-Comté / Picardie [2 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
(afr. rég. <i>messerer</i>)	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>semence</i>	français	Ø	Ø	-

Champagne / Normandie [1 lexèmes]

lemmes	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>valet</i>	français	Ø	norm., champ.	-

Nous constatons d'emblée que les couples de régions présentées ici sont plus rares dans la DRFM (16 lexèmes) que celles de la catégorie précédente (cf. 8.2.1.). Néanmoins, certains cas de figure attirent notre attention.

En premier lieu, la Lorraine et la Picardie semblent avoir un nombre non négligeable de lexèmes en commun (8 exemples), alors que ces régions ne sont pas directement voisines selon les répartitions dialectales traditionnellement admises. Ajoutons que pour certains de ces mots la présence en Lorraine concerne seulement la partie septentrionale de la région (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle), à l'exclusion des Vosges (cf. *franchart*, *angevine*, *pan*). Dans notre nomenclature l'actuel département des Vosges apparaît souvent isolé par rapport au reste de la Lorraine. Cette position particulière s'explique aussi par la géographie de cette aire. La présence du massif des Vosges – qui sépare le plateau lorrain de la plaine d'Alsace – limitait évidemment les échanges dans la région.

D'un point de vue étymologique, nous relevons trois formations d'époque latine (*bisse*, *chatoire*, *sautier*), dont le maintien dans deux aires géographiquement éloignées est plus aisément admis. À cela, il faut ajouter quatre innovations françaises et un emprunt à l'ancien néerlandais qui sont, en revanche, des formations plus récentes. Pour pouvoir interpréter ces données, il convient de rappeler ici que la délimitation des régions géolinguistiques médiévales ne peut être tracée que de manière vraisemblable. Nous disposons d'études dialectologiques et scriptologiques qui prennent rarement en compte le lexique, ainsi que les relevés dialectaux modernes (cf. 5.2.). D'ailleurs, les résultats tirés de ces différentes sources ne sont pas toujours concordants.

Dans ce cas particulier, il est intéressant de comparer nos données avec les cartes dialectométriques réalisées par Goebel à partir des deux atlas de Dees pour le 13^e siècle

et de l'ALF pour l'époque contemporaine (Goebel / Smečka 2016, cartes 43-45)³⁵³. Ces cartes font ressortir six grandes régions scriptologiques qui sont comparées à autant d'aires dialectales.

La carte 44, qui se base sur l'*Atlas des chartes* de Dees (1980), identifie dans les 'points' 48 (macro-région Ardennes) et 49 (micro-région Ardennes nord) la limite nord de la région scriptologique lorraine-wallonne. Cette aire est limitrophe des points 37 (Aisne) et 39 (Nord) de Dees qui font partie, quant à eux, de la région scriptologique picarde. Les données concernant l'*Atlas des textes littéraires* (1987) confirment dans les grandes lignes les résultats de l'*Atlas des chartes*. En revanche, dans la carte 45, basée sur les relevés oraux de l'ALF, nous observons que le polygone 48 (macro-région Ardennes) fait désormais partie de la zone dialectale champenoise, ainsi que le polygone 49 (Ardennes nord) s'inscrit dans l'aire wallonne et le polygone 50 (Ardennes sud) dans celle lorraine (pour la délimitation linguistique des dialectes des Ardennes cf. Bruneau 1913³⁵⁴, 1914/26 et Wartburg 1969 : 26-31).

Dans cette perspective, l'interprétation des solidarités lexicales qui concernent la Lorraine et la Picardie doit tenir compte de la position charnière des Ardennes et du basculement que cette aire a vraisemblablement connu entre les époque ancienne et moderne.

Un deuxième cas de figure mérite d'être analysé : la Lorraine et la Bourgogne partagent cinq régionalismes du DRFM. Il s'agit essentiellement de formations françaises nées par dérivation ou par conversion de catégorie grammaticale. Si nous observons de près ces exemples, il nous paraît vraisemblable de supposer que certains de ces termes étaient en réalité plus diffusés, de manière à former une continuité géographique entre les deux régions (cf. les attestations dialectales qui intègrent parfois la Champagne, parfois la Franche-Comté). Prenons l'exemple du substantif *moiteresse* ; il s'agit d'une innovation lorraine (dérivé en *-eresse*, formé sur l'afr. *moitié*) qui, au Moyen Âge, est effectivement documentée dans cette région et plus rarement en Bourgogne. Néanmoins, d'après la distribution des données disponibles, nous pouvons supposer que le lexème était connu aussi en Franche-Comté (cf. les attestations dialectales modernes) et, de là, occasionnellement emprunté en francoprovençal (notamment à Neuchâtel).

Pour résumer, les cas de figure analysés ici mettent en évidence deux explications possibles pour les solidarités lexicales qui répondent à cette typologie de distribution. Le premier exemple montre l'existence d'une aire charnière (les Ardennes), qui a vraisemblablement modifié son rattachement dialectal dans le paysage oïlique entre les époques ancienne et moderne. L'autre possibilité est que le lexème avait une diffusion véritablement plus large que celle qui apparaît dans la documentation médiévale

³⁵³ Pour pouvoir lire les cartes dialectométriques de Goebel, il faut connaître la distribution géolinguistique des données dans les atlas de Dees et l'organisation en macro et micro régions qui est derrière. Pour cela, renvoyons au tableau présent dans Videsott (2015b : 872sq).

³⁵⁴ « Les patois que j'ai étudiés peuvent être divisés en trois groupes inégaux : au nord et à l'est, le groupe *wallon* ; au centre, le groupe *champenois* ; au sud, le groupe *lorrain* » (Bruneau 1913 : 4).

disponible. Ceci permet de supposer l'existence d'un continuum géographique qui relie les deux régions, comme nous le montrent parfois les attestations dialectales modernes.

Enfin, les autres combinaisons relevées (Champagne / Normandie et Franche-Comté / Picardie) comprennent des exemples exceptionnels constitués par des lexèmes dont la distribution, à en juger par la documentation disponible, s'avère difficile à interpréter (cf. les articles concernés dans le DRFM).

Pour conclure le traitement des lexèmes à diffusion moyenne, proposons ici un tableau récapitulatif, qui résume les principales convergences mises en évidence entre chacune des quatre régions étudiées et les régions voisines (8.2.1.) et non voisines (8.2.2.) de la moitié oïlique orientale. Les chiffres indiquent le nombre de régionalismes du DRFM partagés par les différents couples de régions. Nous avons indiqué en gras les données les plus significatives.

<i>régions</i>	Champagne	Lorraine	Bourgogne	Franche-Comté	Picardie	Wallonie
Champagne	-	7	5	4	13	-
Lorraine	7	-	5	6	8	5
Bourgogne	5	5	-	15	-	-
Franche-Comté	4	6	15	-	2	-

8.3. Les lexèmes à diffusion plus large

Cette catégorie rassemble les lexèmes dont l'aire de diffusion est supérieure à deux régions géolinguistiques. Les formations lexicales de ce type peuvent être structurées en deux grands ensembles, qui permettent ensuite de visualiser, à leur tour, plusieurs solidarités géolinguistiques :

(I) le premier ensemble comprend les lexèmes de l'aire oïlique orientale définie selon l'axe Nord-Sud (8.3.1.) ;

(II) le deuxième ensemble réunit les lexèmes attestés – selon différentes combinaisons – dans une aire qui s'étend de l'ouest à l'est du domaine oïlique, en incluant ou non le Centre et la région parisienne (8.3.2.).

8.3.1. *L'aire oïlique orientale*

Les lexèmes inscrits dans cet ensemble appartiennent à la moitié orientale du domaine d'oïl, définie selon l'axe Nord-Sud. Ce vaste territoire peut être divisé en trois parties, déterminées en fonction de différentes aires géolinguistiques :

(I) la moitié Est comprend les lexèmes qui couvrent l'intégralité de l'aire orientale du domaine oïlique, ou une large partie de cette aire allant du Nord au Sud (8.3.1.1.) ;

(II) le Nord-Est rassemble les lexèmes attestés dans les régions orientales plus septentrionales (Picardie et/ou Wallonie) avec l’ajout de la Champagne et/ou de la Lorraine (8.3.1.2.) ;

(III) le Sud-Est comprend les lexèmes attestés dans les quatre régions qui font l’objet de notre étude (Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté), ou dans seulement trois de ces régions (8.3.1.3.).

Comme on peut le voir, la Champagne et la Lorraine peuvent être incluses dans deux regroupements différents : avec les régions plus septentrionales (Picardie et Wallonie), ou, à l’inverse, avec celles plus méridionales (Bourgogne et Franche-Comté). Nous y reviendrons plus loin.

8.3.1.1. La moitié orientale du territoire d’oïl

Nous traitons ici des régionalismes qui appartiennent à la moitié orientale du territoire d’oïl (38 lexèmes = 10% du DRFM). Il peut être question de lexèmes attestés dans l’intégralité du territoire oriental ou seulement dans une partie. Dans les deux cas, il s’agit de mots dont l’aire de diffusion s’étend, selon plusieurs possibilités, du nord au sud du territoire. Ainsi, ces lexèmes sont attestés en Picardie ou en Wallonie au nord et en Bourgogne ou en Franche-Comté au sud ; à cela, peuvent s’ajouter la Champagne et/ou la Lorraine. Nous avons identifié quatre grands ensembles de lexèmes sur la base de leur extension, à partir des unités les plus diffusées jusqu’aux plus limitées.

(1) Le premier ensemble comprend les lexèmes attestés dans chacune des six régions traditionnelles qui font partie de la moitié oïlique orientale (5 lexèmes).

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
afr. rég. <i>apendise</i>	pic., wall., champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	-	-
afr. rég. <i>costenge</i>	pic., wall., champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	mêmes régions (+ centr., hbret., occ. [Auvergne, Creuse])	-
afr. rég. <i>enliier</i>	pic., wall., champ., lorr., bourg., frcomt.	latin	afrpr.	ard., frcomt., frpr.	-
afr. rég. <i>enqui</i>	pic., wall., champ.,	français	(afrpr.)	frpr., occ. (Hautes- Alpes) ³⁵⁵	-

³⁵⁵ Le régionalisme *enqui* prend le sens “là” en ancien français régional (cf. FEW 4, 424b), par ailleurs, dans les dialectes francoprovençaux et occitans, il signifie autant “ici” que “là”. Pour une analyse plus détaillée de ce mot il faudra attendre l’article du GPSR à rédiger sous *inkə*.

	lorr., bourg., frcomt.				
afr. rég. <i>espoine</i>	pic., wall., champ., lorr., bourg., frcomt.	protoroman	Ø ³⁵⁶	-	-

(2) Le deuxième esemble réunit les lexèmes attestés dans cinq régions géolinguistiques, dont l'aire de diffusion s'étend du nord au sud du domaine d'oïl (10 lexèmes). Voici les combinaisons relevées : Picardie, Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté (6 lexèmes) [groupe 1] ; Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine et Bourgogne (2 lexèmes) [groupe 2] ; Picardie, Wallonie, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 3] et enfin Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 4].

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
groupe 1					
afr. rég. <i>acensir</i>	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>assevir</i>	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	protoroman	aocc., afrpr.	champ. sept., lorr., frcomt., frpr., occ. or.	-
afr. rég. <i>corvee</i>	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	frcomt.	lorr.
afr. rég. <i>eschivir</i>	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	ancien francique	afrpr., aocc.	Ø	lorr.
afr. rég. <i>miliaire</i>	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	latin médiéval	(aneuch.)	lorr.	-
afr. rég. <i>soudee</i> (de terre)	pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(aneuch.)	Ø	-
groupe 2					
afr. rég. <i>charree</i>	pic., wall., champ., lorr., bourg.	protoroman	afrpr., aocc.	wall., pic., lorr.	-
afr. rég. <i>parçon</i>	pic., wall., champ., lorr., (bourg.)	protoroman	aocc., (aneuch.)	pic., lorr., centr., poit., for.	-

³⁵⁶ Signalons l'existence d'une attestation du type *esponde* à Fribourg (1350) qui toutefois est à considérer comme une formation savante. Cf. aussi GPSR 6, 702 s.v. *esponde* : « mot savant de la famille du lat. *sponte*, mais dont la formation fait problème. Le bas-latin *SPONDIUS postulé par l'afr. du nord-est *espoine*, *esponge* ne convient pas phonétiquement ».

groupe 3					
afr. rég. <i>longuece</i>	pic., wall., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-
groupe 4					
afr. rég. <i>voërie</i>	pic., wall., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	Ø	-

(3) Le troisième ensemble rassemble les lexèmes documentés dans quatre régions géolinguistiques allant du nord au sud du territoire d'oïl (16 lexèmes). Voici la liste des possibilités relevées: Picardie, Champagne, Lorraine et Bourgogne (5 lexèmes) [groupe 1] ; Picardie, Champagne, Lorraine et Franche-Comté (3 lexèmes) [groupe 2] ; Picardie, Champagne, Bourgogne et Franche-Comté (2 lexèmes) [groupe 3] ; Wallonie, Champagne, Lorraine et Franche-Comté (2 lexème) [groupe 4] ; Picardie, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté (1 lexèmes) [groupe 5] ; Picardie, Wallonie, Lorraine et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 6] et enfin Wallonie, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 7].

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
groupe 1					
afr. rég. <i>laignier</i>	pic., champ., lorr., bourg.	protoroman	aocc.	pic., wall., champ. bourg., lorr., frpr., occ.	-
afr. rég. <i>pauvre honteus</i>	pic., champ., lorr., bourg.	français	Ø	Ø	pic.
(afr. rég. <i>ruiner</i>)	pic., champ., lorr., bourg.	français	Ø	fr. comme v. transitif (afr. rég. v. intr.)	-
afr. rég. <i>sestiere</i>	pic., champ., lorr., bourg.	protoroman régional	afrpr.	Ø	-
afr. rég. <i>tresel</i>	pic., champ., lorr., bourg.	français	Ø	bourg. (Mâcon) et fr. jusqu'au 18 ^e s.	champ.
groupe 2					
afr. rég. <i>carteron</i>	pic., champ., lorr., frcomt.	latin médiéval	afrpr.	pic., frpr. (puis Ouest) et fr.	-
afr. rég. <i>enchiés</i>	pic., champ., lorr., frcomt.	français	(afrpr.)	lorr., frpr.	lorr., champ.

afr. rég. <i>moitance</i>	pic., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	lorr., Belfort	-
groupe 3					
afr. rég. <i>science</i> (<i>de certaine s.</i>)	pic., champ., bourg., frcomt.	français	(afirpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>mansion</i>	pic., champ., bourg., frcomt.	latin médiéval	(aneuch.)	Ø	-
afr. rég. <i>garanditour</i>	pic., champ., bourg., frcomt.	français semi- savant	Ø	Ø	-
groupe 4					
afr. rég. <i>debanir</i>	wall., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	frcomt.	-
afr. rég. <i>voé</i>	wall., champ., lorr., frcomt.	latin	Ø	Ø	-
groupe 5					
afr. rég. <i>maisonement</i>	pic., lorr., bourg., frcomt.	français	(afirpr.)	Ø	lorr., bourg., frcomt.
groupe 6					
afr. rég. <i>espeautre</i>	pic., wall., lorr., frcomt.	ancien francique	Ø (cf. 7.1.3.)	pic., wall., lorr., frcomt. et fr.	-
groupe 7					
afr. rég. <i>proage</i>	wall., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	lorr.

(4) Le quatrième groupe comprend les lexèmes attestés dans trois régions géolinguistiques dont l'aire de diffusion s'étale du nord au sud du domaine oïlique (7 lexèmes). On relève les combinaisons qui suivent : Picardie, Champagne et Bourgogne (3 lexèmes) [groupe 1] ; Picardie, Lorraine et Bourgogne (1 lexème) [groupe 2] et Picardie, Bourgogne et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 3], Picardie, Wallonie et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 4] et enfin Picardie, Lorraine et Franche-Comté (1 lexème) [groupe 5].

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
groupe 1					
afr. rég. <i>ameline</i>	pic., champ., bourg.	français	aocc. (Aveyron, Lozère)	occ. (Limousin)	-
afr. rég. <i>maiselier</i>	pic., champ., bourg.	latin	afrpr., aocc.	frpr., occ.	-
afr. rég. <i>acensissement</i>	pic., champ., bourg.	français	Ø	Ø	-
groupe 2					
(afr. rég. <i>broche</i>)	pic., lorr., bourg.	français	Ø	Ø	-
groupe 3					
afr. rég. <i>strepite</i>	pic., bourg., frcomt.	latin médiéval	Ø	Ø	-
groupe 4					
afr. rég. <i>festüer</i>	pic., wall., frcomt.	français	Ø	Ø	-
groupe 5					
afr. rég. <i>porsoudre</i>	pic., lorr., frcomt. [JuBe]	français	Ø	Ø	-

À partir des matériaux ci-dessus, le premier constat significatif est la rareté des régionalismes attestés dans l'intégralité du territoire oriental (point 1). Nous n'avons relevé que cinq lexèmes qui intéressent les six régions orientales, auxquelles s'ajoute souvent l'aire francoprovençale (cf. *apendise*, *costenge*, *enqui*, *enliier*). Il nous semble important de signaler qu'il s'agit, dans tous les cas, de lexèmes assurément attestés, qui montrent une distribution plutôt stable sur le territoire à l'époque médiévale, et pour lesquels nous ne pouvons pas entrevoir des phénomènes de diffusion d'une région à l'autre. Signalons par ailleurs que la plupart de ces type lexicaux survivent dans les dialectes modernes (dans la même aire géographique ou dans une aire partiellement différente).

Passons à présent aux solidarités géolinguistiques qui concernent les mots présents, de manière partielle, sur la moitié est du territoire oïlique. Parmi eux, la catégorie (3), qui comprend les régionalismes attestés dans quatre régions, est largement dominant (16 lexèmes), suivi par celles des lexèmes présents dans cinq régions (10 lexèmes) et dans trois (7 lexèmes).

De manière générale, l'ensemble géolinguistique le plus fréquent englobe les régions de la Picardie, de la Champagne et de la Lorraine, avec l'ajout de la Bourgogne et/ou de la Franche-Comté (14 lexèmes). Les autres combinaisons sont en revanche assez ponctuelles. Pour résumer : la Picardie s'avère être la région mieux représentée à

l'intérieur de cet ensemble (30 lexèmes dans 14 combinaisons différentes), alors qu'à l'inverse, la Wallonie est la moins présente (9 lexèmes dans 7 combinaisons)³⁵⁷.

D'un point de vue étymologique, la plupart des mots de cette catégorie sont des innovations françaises (22/38 = 58%), le reste de la nomenclature étant formé par des formations latines ou protoromanes (12/38 = *ca* 31%) et par des latinismes (4/38 = *ca* 10%). Il convient de signaler par ailleurs que 17 lexèmes de cet ensemble (45%) sont aussi documentés dans l'aire francoprovençale à l'époque ancienne. Ce constat fait ressortir l'existence d'une solidarité lexicale relativement importante entre l'ensemble de l'aire oïlique orientale et le francoprovençal.

8.3.1.2. Le nord-est du territoire oïlique

Cet ensemble comprend les lexèmes attestés dans les régions orientales septentrionales (Picardie et/ou en Wallonie), avec l'ajout de la Champagne et/ou de la Lorraine. Il réunit 40 lexèmes et constitue environ 11% de la nomenclature du DRFM. Il est possible d'identifier deux cas de figure principaux :

(I) les lexèmes qui couvrent chacune des quatre régions (Picardie, Wallonie, Champagne et Lorraine) (13 lexèmes) ;

(II) les lexèmes qui sont attestés seulement dans trois régions. Pour ce deuxième regroupement, les combinaisons possibles sont présentées par ordre décroissant de fréquence : Picardie, Champagne et Lorraine (15 lexèmes) [groupe 1] ; Picardie, Wallonie et Lorraine (7 lexèmes) [groupe 2] ; Picardie, Wallonie et Champagne (4 lexèmes) [groupe 3] et, enfin, Wallonie, Champagne et Lorraine (1 lexèmes) [groupe 4]. Regardons à présent chacun de ces groupes.

(I) Picardie, Wallonie, Champagne et Lorraine [13 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>apaisenter</i>	pic., wall., champ. sept., lorr.	protoroman régional	Ø	wall.	-
afr. rég. <i>bure</i>	(pic., wall., champ. sept.), lorr.	ancien francique	Ø	wall., lorr., ard.	lorr.
afr. rég. <i>costengier</i>	pic., wall., champ. sept., lorr.	français	(aneuch.)	wall., lorr.	-
afr. rég. <i>hahai</i>	pic., wall., champ., lorr.	français	Ø	Ø	-

³⁵⁷ Les autres régions montrent une présence *grosso modo* comparable : Lorraine (26 lexèmes dans 12 combinaisons), Champagne (24 lexèmes dans 8 combinaisons), Bourgogne (24 lexèmes dans 10 combinaisons) et Franche-Comté (24 lexèmes dans 12 combinaisons).

afr. rég. <i>mainbor</i>	pic., wall., champ., lorr.	latin < ancien francique	Ø	wall.	wall.
afr. rég. <i>mainbornir</i>	pic., wall., champ., lorr.	français	Ø	Ø	wall.
afr. rég. <i>panie</i>	pic., wall., champ. sept., lorr.	français	Ø	Ø	pic., lorr.
afr. rég. <i>rendage</i>	pic., (wall.), champ., lorr.	français	Ø	pic., wall., lorr., champ.	-
afr. rég. <i>sarter</i>	pic., wall., champ. sept., lorr. sept.	français	Ø	wall., pic., champ.	-
afr. rég. <i>taion</i>	pic., wall., champ. sept., lorr. sept.	français	Ø	pic., wall., champ., lorr.	-
afr. rég. <i>tempest</i>	pic., wall., champ., lorr.	protoroman	afrpr., aocc.	Ø	-
afr. rég. <i>trecens</i>	pic., wall., champ. sept., lorr.	français	Ø	wall., lorr.	-
afr. rég. <i>triez</i> , <i>trie</i>	pic., wall., champ. sept., lorr.	latin < ancien francique	Ø	pic., wall., champ., lorr.	wall.

(II)

– groupe 1 : Picardie, Champagne et la Lorraine [15 exemples]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>achevir</i> ³⁵⁸	pic., champ. sept., lorr.	français	(aocc. hapax)	Ø	-
afr. rég. <i>asson</i>	pic., champ., lorr.	français	Ø	lorr.	-
afr. rég. <i>begue</i>	pic., champ., lorr.	français	Ø	pic., frpr., occ. et fr.	pic.
afr. rég. <i>cuvelier</i>	pic., champ., lorr.	français	Ø	pic., lorr.	pic.
afr. rég. <i>departeor</i>	pic., champ., lorr.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>escolastre</i>	pic., champ. sept., lorr. sept.	latin médiéval	Ø	Nord-Est	-
afr. rég. <i>grangete</i>	pic., champ., lorr.	français	(afrpr.)	lorr., frpr.	-

³⁵⁸ Pour ce mot il faut considérer le type lexical parallèle et synonymique *eschevir* (cf. *infra* 8.3.1.3. et aussi 7.2.2. pour la formation). Cette variante formelle est propre à la Champagne, la Lorraine et la Franche-Comté et se maintient dans les dialectes lorrains et dans l'Aube.

afr. rég. <i>paiable</i>	pic., champ. sept., lorr. sept.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>porceindre</i>	pic., champ., lorr.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>raspe</i>	pic., champ. sept., lorr. sept.	français	afrpr.	wall., pic., lorr., frcomt., frpr.	-
afr. rég. <i>sart</i>	pic., champ. sept., lorr. sept.	latin	Ø	wall., champ., pic., Morvan	-
afr. rég. <i>sartage</i>	pic., champ. sept., lorr. sept.	français	Ø	wall., lorr	-
afr. rég. <i>sesterage</i>	pic. mérid., champ. sept., lorr.	protoroman	agasc.	fr. jusqu'en 1771 (< FEW)	-
afr. rég. <i>soignie</i>	pic., champ., lorr.	protoroman régional < afrq.	Ø	Ø	pic.
afr. rég. <i>uisine</i>	pic., champ., lorr.	latin	Ø	pic., champ., lorr. et fr.	-

– groupe 2 : Picardie, Wallonie et Lorraine [7 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>concor</i>	pic., wall., lorr.	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>desjeun</i>	pic., (wall., lorr.) ³⁵⁹	évent. français ou protoroman	Ø	lorr., frpr. (Savoie), occ. Hautes-Alpes)	pic., lorr.
afr. rég. <i>devantrain</i>	pic., wall., lorr.	français	Ø	wall.	-
afr. rég. <i>dicace</i>	pic., wall., lorr.	français	Ø	wall., pic., ard.	wall., pic.
afr. rég. <i>fenal</i>	pic., wall., lorr.	français	Ø	wall., lorr.	-
afr. rég. <i>mainborner</i>	pic., wall., lorr. sept.	français	Ø	wall.	wall.
afr. rég. <i>vestit</i>	pic., wall., lorr.	français	Ø	Ø	-

– groupe 3 : Picardie, Wallonie et Champagne [4 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
-------	---------	--------	--------------	-----------------	-----------

³⁵⁹ Les attestations picardes et lorraines sont ponctuelles et datent du 16^e siècle.

afr. rég. <i>ahanable</i>	pic., wall., champ. sept.	français	Ø	Ø	pic.
afr. rég. <i>ahaner</i>	pic., wall., champ. sept.	français	Ø	pic.	pic.
afr. rég. <i>hordement</i>	pic., wall., champ.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>taie</i>	pic., wall., champ. sept.	latin	Ø	pic., wall., champ.	-

– groupe 4 : Wallonie, Champagne et Lorraine [1 exemples]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épïcetre
afr. rég. <i>sorpoil</i>	wall., champ., lorr.	français	Ø	Ø	lorr.

Les données fournies ici mettent en évidence l'unité géolinguistique comprenant la partie la plus septentrionale de la moitié oïlique orientale. Dans notre analyse, nous accordons une attention particulière aux solidarités que la Champagne et la Lorraine entretiennent avec la Picardie et la Wallonie conjointement, ainsi qu'avec chacune de ces deux régions. Nous avons relevé, dans l'ensemble (I), 13 lexèmes qui concernent simultanément la Picardie, la Wallonie, la Champagne et la Lorraine ($13/361 = ca\ 4\%$ de la nomenclature du DRFM). Il faut signaler que ces lexèmes sont attestés, de manière privilégiée, dans la partie la plus septentrionale de la Champagne et de la Lorraine (à savoir dans les départements actuels des Ardennes, de la Marne, de la Meuse et de la Moselle).

Les données de l'ensemble (II) font apparaître que le regroupement avec le plus de régionalismes en commun comprend la Picardie, la Champagne et la Lorraine ($15/27 = 56\%$). À l'inverse, le groupe composé de la Wallonie, la Champagne et la Lorraine est le moins représenté ($1/27 = 4\%$). Les deux autres ensembles ont en revanche une fréquence *grosso modo* comparable (18 et 22%).

En comparant les résultats de tous les relevés, il apparaît que le lexique de la Champagne et de la Lorraine est particulièrement solidaire avec la Picardie. En revanche, les solidarités réunissant la Lorraine ou la Champagne avec l'ensemble picard-wallon sont moins fréquentes et en nombre relativement comparables pour les deux régions (6 lexèmes pour la Lorraine et 4 pour la Champagne). Enfin, le lexique wallon est rarement associé, de manière individuelle (sans la Picardie), à celui de Champagne et Lorraine.

Un autre constat significatif est que la plupart des régionalismes de ce groupe ne sont pas présents dans les autres langues galloromanes (seulement $7/40 = ca\ 17\%$)³⁶⁰, montrant qu'il s'agit d'un lexique circonscrit géographiquement et confiné au domaine d'oïl. Il convient à présent de prendre en considération les informations concernant les épïcetres. Nous observons que, dans les cas où il est possible

³⁶⁰ Il s'agit par ailleurs souvent d'attestations isolées et éventuellement empruntées.

d'identifier un centre de diffusion, ce dernier se place le plus souvent en Picardie et en Wallonie, d'où le mot se répand vers la Champagne et la Lorraine.

En ce qui concerne les trajectoires étymologiques, le vocabulaire de ce groupe est essentiellement formé par des innovations françaises (29/40 = 72%). Le reste de la nomenclature est composé par des formations latines et protoromanes (10/40 = 25%), dont quatre d'origine francique, et par un latinisme (1/40 = 2, 5%).

Une dernière réflexion concerne le maintien de ces mots dans les dialectes modernes. Un pourcentage relativement élevé des régionalismes traités ici survit dans les dialectes modernes (25/40, = 62%). De manière générale, l'aire de diffusion des lexèmes s'est considérablement réduite ; ce n'est que dans de rares cas que l'étendue existante à l'époque médiévale s'est maintenue (*taion*, *triez*).

8.3.1.3. Le sud-est du territoire oïlique

Cet ensemble réunit les lexèmes circonscrits aux quatre régions constituant l'objet primaire de notre étude : la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté. Il s'agit de 47 lexèmes (13% de la nomenclature du DRFM) qui se répartissent de la manière suivante : 17 lexèmes sont présents dans l'ensemble des quatre régions [groupe 1], 12 en Champagne, Bourgogne et Franche-Comté [groupe 2], 7 en Champagne, Lorraine et Bourgogne [groupe 3], 6 en Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté [groupe 4] et, enfin, 5 en Champagne, Lorraine et Franche-Comté [groupe 5].

Les tableaux qui suivent réunissent les données des cinq groupes par ordre décroissant de fréquence :

- groupe 1 : Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté [17 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr.	épicentre
afr. rég. <i>aföage</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(aneuch.)	wall., lorr., frpr.	-
afr. rég. <i>aföer</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	protoroman régional	afrpr.	frpr.	-
afr. rég. <i>chastron</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	protoroman	afrpr., aocc.	champ., lorr., bourg., centr., poit.	-
afr. rég. <i>demeneüre</i>	(champ. mérid., lorr. mérid.), bourg., frcomt.	français	(aneuch.)	Ø	bourg., frcomt.
afr. rég. <i>desjeunon</i>	(champ.), lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	champ., lorr., bourg., frcomt., frpr.	-

afr. rég. <i>det</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	latin	afrpr., aocc.	champ., frcomt., frpr., occ.	-
afr. rég. <i>escostumer</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>eschevir</i> ³⁶¹	champ. sept., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Aube, lorr., frcomt.	-
afr. rég. <i>esferir</i>	(champ., lorr.), bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>estevenant</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	frcomt. (Besançon)
afr. rég. <i>greüse</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	protoroman régional	afrpr., aocc. or.	bourg., frpr., occ.	-
afr. rég. <i>jurable</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>ligeté</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(aneuch.)	Ø	-
afr. rég. <i>menable</i>	champ., (lorr.), bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>remanance</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø ³⁶²	-
afr. rég. <i>truille</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	incertaine, év. emprunt au grec	Ø	champ., bourg., frcomt.	-
afr. rég. <i>ventier</i>	champ., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-

– groupe 2 : Champagne, Bourgogne et Franche-Comté [12 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
afr. rég. <i>acensie</i>	champ., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø	-

³⁶¹ À rattacher à FEW 2, 339a s.v. CAPUT. Pour ce mot il faut considérer le type lexical parallèle et synonymique *achevir* (cf. *supra* 8.3.1.2.) qui est, quant à lui, attesté en Picardie, Champagne et Lorraine.

³⁶² Signalons que le mot est présent dans les dialectes champ., lorr., bourg., frcomt. mais sans le sens régional traité.

afr. rég. <i>assetter</i>	champ., bourg., frcomt.	protoroman	afrpr., aocc.	pangalloroman dans les dialectes (avec l'exception de Picardie et Wallonie)	-
afr. rég. <i>colonge</i>	champ., bourg., frcomt. ³⁶³	latin	afrpr.	Ø	-
afr. rég. <i>comunaille</i>	champ., bourg., frcomt.	protoroman régional	afrpr. NL	Ø	-
afr. rég. <i>contorner (sur)</i>	champ., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>desbonnement</i>	champ., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	frcomt.
afr. rég. <i>desbonner</i>	champ., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	frpr.	-
afr. rég. <i>eminage</i>	champ. mérid., bourg., frcomt.	français	(afrpr.)	frcomt.	-
afr. rég. <i>entrage</i>	champ., bourg., frcomt.	protoroman	afrpr., aocc.	frpr., occ.	-
afr. rég. <i>maladiere</i>	champ., bourg., frcomt.	protoroman régional	afrpr., aocc. or.	frpr., occ. or.	-
afr. rég. <i>penal</i>	champ. mérid., bourg., frcomt.	protoroman régional	afrpr. (Cluny), aocc. (Provence)	frcomt., occ. (Rouergue) et fr. jusqu'au 18 ^e s.	-
afr. rég. <i>soiture</i>	champ., bourg., frcomt.	latin	afrpr.	bourg., frcomt.	-

– groupe 3 : Champagne, Lorraine et Bourgogne [7 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
afr. rég. <i>emplastre</i>	champ. mérid., lorr., bourg.	latin médiéval	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>escort</i>	champ., lorr., bourg.	français	Ø	Ø	lorr.

³⁶³ Signalons que le mot s'est cristallisé comme toponyme sans article dans presque toute la Galloromania. L'absence du déterminant semble illustrer une formation ancienne ; la distribution médiévale montre donc une aire résiduelle.

afr. rég. <i>langoine</i>	champ., lorr., bourg.	latin médiéval	Ø	Ø	champ.
afr. rég. <i>leschiere</i>	champ., lorr., bourg.	protoroman régional	afrpr. NL	frpr.	-
afr. rég. <i>paisseler</i>	champ., lorr., bourg.	protoroman régional	afrpr., aocc.	champ., lorr., bourg., frcomt., centr., frpr., occ.	-
afr. rég. <i>parchiee</i>	champ., lorr., bourg.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>saucis</i>	champ. sept., lorr. sept., bourg.	protoroman régional	afrpr.	Yonne	-

– groupe 4 : Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté [6 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
afr. rég. <i>somart</i>	lorr., bourg., frcomt.	protoroman régional < gaul.	Ø	lorr., bourg., frcomt., frpr.	-
afr. rég. <i>amodiation</i>	lorr., bourg., frcomt.	latin médiéval	Ø	frpr.	-
afr. rég. <i>eminal</i>	lorr., bourg., frcomt.	protoroman év. régional	afrpr., aocc.	Ø	-
afr. rég. <i>encuré</i>	lorr. mérid., bourg., frcomt.	latin médiéval	afrpr.	frpr.	-
afr. rég. <i>grieve</i>	lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>pardessus</i>	lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	Ø	-

– groupe 5 : Champagne, Lorraine et Franche-Comté [5 lexèmes]

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes /fr.	épicentre
afr. rég. <i>acoventer</i>	champ.mérid. lorr., frcomt.	français	(afrpr.)	Ø	-
afr. rég. <i>eschief</i>	champ., lorr., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>faucilleor</i>	champ., lorr., frcomt.	français	Ø	Ø	champ., lorr.
afr. rég. <i>greüsier</i>	champ., lorr., frcomt.	protoroman régional	afrpr., aocc.	frcomt., frpr., occ. (Auvergne, Dauphiné)	-
afr. rég. <i>pasquis</i>	champ., lorr., frcomt.	protoroman régional	Ø	lorr., bourg., frcomt., frpr., occ. (Creuse)	-

Les données réunies permettent plusieurs réflexions géolinguistiques. Tout d'abord, il faut mentionner que les régionalismes attestés dans chacune des quatre régions sud-orientales représentent une portion assez faible de la nomenclature totale du DRFM (17/361, = *ca* 5%). Nous y reviendrons plus loin au cours de la synthèse conclusive. Parmi les lexèmes attestés dans trois régions (30 mots en tout), l'ensemble formé par la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté est le mieux représenté (12/30 = 40%). Les autres possibilités sont en revanche moins fréquentes (Champagne, Lorraine et Bourgogne 7/30 = 23% ; Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté 6/30 = 20% et Champagne, Lorraine et Franche-Comté 5/30 = 17%).

La structure étymologique de cet ensemble est relativement bien proportionnée entre les deux catégories principales : les innovations d'époque française (24/47 = 51%) et les formations latines et protoromanes (18/47 = 38 %). Ces dernières illustrent une proportion de lexèmes relativement élevée par rapport aux autres ensembles géolinguistiques précédemment analysés (cf. *supra* 25% de formations latines dans 8.3.1.2.). Le reste de la nomenclature se compose de quelques latinismes et d'une étymologie incertaine (5/47 = *ca* 11%).

Un autre constat significatif est que la plupart des lexèmes de cet ensemble dépassent la frontière linguistique d'oïl. Ils sont attestés dans l'aire francoprovençale, et plus rarement, dans l'aire occitane, surtout orientale (29/47 = 62%)³⁶⁴. Cette solidarité peut résulter de trajectoires étymologiques différentes.

Il peut s'agir d'une solidarité géolinguistique d'origine ancienne. En effet, la plupart des formations latines ou protoromanes de cet ensemble sont documentées dans le territoire francoprovençal ou occitan (16/17). Dans certains cas, la documentation disponible permet de reconstruire des formations protoromanes à caractère régional qui couvrent l'aire galloromane sud-orientale (fr. rég., frpr. et occ. oriental). Dans d'autres cas, il s'agit, en revanche, de lexèmes héréditaires qui continuent des bases latines ou protoromanes, autrefois plus répandues ayant subi une restriction (cf. *asseter*, *chastron* qui sont présents aussi dans d'autres langues romanes, et *colonge* qui se maintient dans la toponymie de la quasi-totalité de la Galloromania).

Par ailleurs, la solidarité entre le français régional du Sud-Est et le francoprovençal peut être aussi le résultat d'une continuité qui remonte à l'époque romane. C'est le cas des lexèmes qui se sont diffusés de l'ancien français régional à l'ancien francoprovençal, ou vice versa, et également des formations nées de manière parallèle dans les deux langues (cf. *supra* 8.2.1.)³⁶⁵.

Mentionnons à présent les données les plus pertinentes concernant les centres diffuseurs de ces régionalismes. Premièrement, pour cette catégorie, nous n'avons identifié que très rarement la région épiceutre (6/47). Ce constat peut s'expliquer par

³⁶⁴ Les groupes de régions qui montrent une solidarité lexicale assez forte avec le frpr. (ou plus rarement avec l'occ.) sont le 1 et le 2 : Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté (11 lexèmes sur 17) et Champagne, Bourgogne et Franche-Comté (11 lexèmes sur 12).

³⁶⁵ Ces cas de figure ont été signalés dans les tableaux en mentionnant l'étiquette afrpr. entre parenthèses.

l'ancienneté des lexèmes de ce groupe, qui sont relativement stables dans l'espace. Cela dit, nous constatons que des mouvements de diffusion sont possibles selon plusieurs directions: du nord vers le sud, de l'est vers l'ouest et vice versa.

Nous nous attardons, pour conclure, sur les données qui concernent les dialectes modernes. Nous observons que presque la moitié des mots de cette catégorie survit dans les dialectes oïliques ou francoprovençaux ($23/47 = 49\%$) ; rappelons, à titre de comparaison, qu'un pourcentage supérieur est constaté pour l'ensemble du Nord-Est (62%). Certains lexèmes montrent une distribution *grosso modo* comparable à celle médiévale (*chastron*, *desjeunon*, *det*, *eschevir*, *paisseler*, *soiture*, *somart*). D'autres, en revanche, révèlent une restriction assez significative de l'aire de diffusion (*amodiation*, *afoäge*, *desbonner*, *eminage*, *encuré*, *entrage*, *greüse*, *greüsier*, *leschiere*, *maladiere*, *penal*, *saucis*). Enfin, signalons un seul lexème qui montre un élargissement considérable de l'aire de diffusion, à en juger par les relevés dialectaux. Il s'agit du verbe *assetar* "faire asseoir, s'asseoir" (< *ASSĒDITĀRE, type lexical bien attesté dans l'Italoromania) ; cette base étymologique est, dès l'origine, circonscrite à la Galloromania sud-orientale. Par la suite, elle connaît un élargissement de son aire de diffusion vers le reste du domaine galloroman (on le retrouve dans les dialectes de la totalité de l'espace galloroman sauf en Picardie et Wallonie)³⁶⁶.

8.3.2. L'axe Ouest-Est

Nous avons réuni dans ce grand ensemble les régionalismes dont l'aire de diffusion dépasse la moitié orientale du domaine d'oïl et s'étend au centre et à la moitié occidentale. À l'intérieur de cette étendue, il est possible d'identifier trois sous-groupes principaux qui s'articulent du nord vers le sud de la manière suivante :

(I) le premier groupe comprend les lexèmes qui couvrent la bande la plus septentrionale de la Galloromania. Celle-ci s'étend horizontalement des régions nord-orientales (Picardie, Wallonie et régions voisines) jusqu'au Nord-Ouest (Normandie, anglo-normand et plus rarement Haute-Bretagne) (8.3.2.1.) ;

(II) le deuxième groupe est centré sur la région parisienne. Il peut être divisé en deux sous-ensembles (8.3.2.2.) :

- l'un concerne l'aire centre-orientale du domaine d'oïl : de la moitié orientale jusqu'à la région parisienne ou à l'Orléanais ;
- l'autre englobe l'aire oïlique orientale, la région parisienne, avec l'ajout de la Normandie ;

³⁶⁶ Cf. FEW 11, 406b : « Im gallorom. herrscht der typus *assetar* von anfang an im frpr. und durchsetzt auch das occit. (3 a). Da er in der konjugation einfach zu handhaben war, verglichen mit dem vielgestaltigen *asseoir* hat es sich im laufe der zeit weit nach norden ausgedehnt. Es lebt mit starker vitalität im westen von der Gaskogne, dem Périgord, dem Limousin bis ins Poitou, ins Anjou, in die Haute-Bretagne, und in die Normandie hinein ».

(III) le troisième groupe rassemble les lexèmes attestés dans un vaste territoire qui s'étend, selon différentes combinaisons, de la partie orientale du domaine oïlique à celle sud-occidentale (8.3.2.3.). Il se compose de deux sous-groupes :

- le premier comprend les lexèmes présents dans une longue bande oblique du domaine d'oïl : du Nord-Est, au Centre, jusqu'au Sud-Ouest (Anjou, Poitou);
- le deuxième englobe les lexèmes propres à une bande horizontale de la Galloromania, à cheval sur les domaines d'oïl et d'oc, qui suit l'axe de la Loire. Plus précisément, cette bande s'étend du Poitou à la Bourgogne, en passant par le Centre.

8.3.2.1. La bande septentrionale du territoire oïlique

Les lexèmes de cette catégorie sont inclus dans la bande horizontale la plus septentrionale du territoire oïlique. Ils décrivent un continuum géographique qui, du Nord-Ouest (Normandie, anglo-normand et plus rarement Haute-Bretagne) rejoint l'aire picarde-wallonne, et descend vers les régions sud-orientales, notamment en Lorraine et en Champagne. Nous avons identifié 16 lexèmes du DRFM qui montrent une distribution de ce type (4% environ de la nomenclature totale).

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr. de référence	épicentre
afr. rég. <i>censable</i>	norm., agn., pic., lorr., bourg., frcomt.	français	Ø	fr. jusqu'au 18 ^e s.	-
afr. rég. <i>chanlatte</i>	hbret., norm., pic., champ., lorr., frcomt.	protoroman	aocc.	fr.	-
afr. rég. <i>chapelerie</i>	norm., pic., champ., lorr.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>charruage</i>	norm., agn., champ., lorr.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>eslagement</i>	hbret., norm., pic., lorr.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>gerbage</i>	norm., wall., lorr.	protoroman	aocc.	Ø	-
afr. rég. <i>jaloinee</i>	norm., pic., champ., lorr.	français	Ø	wall., pic., norm., lorr., frcomt.	pic.
afr. rég. <i>maçacrier</i>	norm., agn., pic., wall., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	Ø	pic.

afr. rég. <i>mairrenier</i>	norm., (champ.), lorr., bourg. ³⁶⁷	français	(afrpr.)	Ø	champ., lorr., bourg.
afr. rég. <i>messerie</i>	norm., pic., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>parmentier</i>	norm., pic., wall., lorr.	français	Ø	lorr.	pic.
afr. rég. <i>rasiere</i>	norm., pic., (bourg.)	protoroman régional	Ø	pic., wall., Sud-Ouest	-
afr. rég. <i>resal</i>	norm., (pic.), champ., lorr., bourg.	français	(afrpr.)	lorr.	lorr.
afr. rég. <i>taillis</i>	norm., pic., champ., lorr., bourg. sept.	français	Ø	fr.	-
afr. rég. <i>torniere</i>	agn., pic., champ., lorr. ³⁶⁸	protoroman év. régional	Ø	Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meuse et fr.	-
afr. rég.	norm., pic., champ. sept.	français	Ø	flandr., wall., lorr.	-

D'un point de vue étymologique, nous relevons douze formations françaises et quatre formations d'époque protoromane. La plupart de ces types lexicaux ne sont pas présents dans les autres langues galloromanes³⁶⁹.

Comme nous l'avons dit, les lexèmes de ce groupe dessinent un continuum géographique qui comprend la Normandie (et parfois aussi l'anglo-normand), la Picardie, la Champagne et la Lorraine, avec l'ajout ponctuel d'autres régions voisines (Wallonie, Bourgogne et Franche-Comté). Le mot *gerbage* représente la seule exception à cette distribution ; dans ce cas, les attestations médiévales ne mettent en évidence aucune continuité géolinguistique (le mot est attesté en Normandie, en Lorraine et en Wallonie). Cependant, l'ancienneté du mot pourrait expliquer sa survie dans deux aires résiduelles (cf. le commentaire de l'article correspondant)³⁷⁰.

Une autre constatation mérite d'être faite à propos de la directionnalité de la diffusion des régionalismes de cette catégorie. Nous relevons pour trois innovations françaises (*jaloinee*, *maçacrier*, *parmentier*) un mouvement de diffusion qui de la Picardie va vers les régions occidentales et méridionales. Ajoutons un autre exemple d'épicentre en Lorraine (*resal*).

³⁶⁷ Signalons une attestation à Paris datée de 1387, tirée de FagniezEt.

³⁶⁸ Pour ce mot, nous supposons une diffusion aussi en Normandie (qui pourrait expliquer la présence en agn.) et qui est appuyée par les données toponymiques.

³⁶⁹ Signalons deux seuls exemples : le premier, *gerbage*, est une formation protoromane, quant à l'autre (*resal*), la présence en afrpr. semble être due à une formation indépendante ou empruntée.

³⁷⁰ Il s'agit vraisemblablement d'un continuateur du protoroman *GARBATICU s.m. (< *GARBA s.f., emprunt à l'afrq. *garba) reconstruit sur la base des continuateurs français et occitans.

Enfin, le mot *rasiere* appelle à un commentaire. Il s'agit d'une formation protoromane (*RASARIA s.f. < lat. RASUS adj., l'absence de diphtongaison dans le radical plaide pour une formation ancienne), vraisemblablement à caractère régional (Normandie, Picardie). Ce type lexical montre une diffusion vers le Sud-Ouest qui apparaît dans les dialectes modernes (de la Normandie vers l'Anjou, cf. FEW 10, 99b). Par ailleurs, il faut signaler que notre documentation contient deux occurrences supplémentaires du lexème dans une charte du corpus de la Saône-et-Loire datée de 1310 (DocLing : chSL 49). Ces attestations s'expliquent vraisemblablement par l'intermédiaire des comtes de Flandres et ne semblent pas prouver une réelle diffusion du mot dans cette région.

8.3.2.2. L'aire centre-orientale du territoire oïlique

Nous inscrivons dans cette catégorie les régionalismes de l'aire oïlique orientale qui couvrent aussi la région parisienne et/ou l'Orléanais. Nous avons structuré ce groupe en deux sous-ensembles :

- (I) le premier groupe comprend les lexèmes attestés dans les régions orientales du domaine d'oïl, mais aussi dans l'aire 'centrale' qui comprend l'Île-de-France et/ou l'Orléanais ;
- (II) le deuxième groupe comprend les lexèmes attestés dans les régions orientales et centrales, mais aussi plus à l'ouest, jusqu'en Normandie.

Pour les régionalismes de cette catégorie, il nous a semblé utile de fournir, dans les tableaux ci-dessous la date de la première attestation localisée dans l'aire centrale (Paris, Orléans), accompagnée de celle de la première attestation absolue du lexème. Nous avons également relevé la présence de ces lexèmes dans les actes de la chancellerie royale, qui nous indiquons au moyen de l'abréviation 'chR' dans le tableau³⁷¹.

Voici les données du premier groupe (I). Il rassemble 19 lexèmes (ca 5% de la nomenclature totale)³⁷².

lemme	régions	1 ^{ère} attest. Paris/Orléans vs. 1 ^{ère} attest. absolue	genèse	Galloromania	dialectes/ fr. de référence	épicentre
afr. rég. <i>bichet</i>	orl., champ., lorr., bourg., frcomt.	1147 (afr. lat.) vs. 1105	français	afrpr.	wall., bourg., lorr.,	-

³⁷¹ Il s'agit essentiellement du corpus de chartes du 13^e siècle qui émanent du pouvoir royal (Videsott 2015a). Il compte 140 documents, dont 120 originaux et 20 copies contemporaines. Par ailleurs, il peut être question aussi des registres de chancellerie de la série JJ du Trésor des chartes qui ont été dépouillés par Godefroy (cf. 3.3.2.).

³⁷² Comme dans les autres tableaux, nous avons indiqué entre parenthèses les étiquettes géolinguistiques qui correspondent à une diffusion ponctuelle.

					frcomt., frpr.	
afr. rég. <i>bochier</i>	orl., champ., bourg., frcomt.	1230 1 ^{er} att.	français	afrpr.	fr.	-
afr. rég. <i>carteranche</i>	orl., (Île de France), bourg., frcomt. (+ chR)	1304 vs. 1175	français	Ø	bourg.	frcomt.
afr. rég. <i>chas</i>	(orl., Paris), champ., bourg.	1360 vs. 1177	latin tardif	Ø	champ., centr., Morvan	champ.
afr. rég. <i>devantier</i>	pic., wall., (Paris), champ., lorr., bourg., frcomt.	1268 vs. 1076	français	afrpr.	Ø	-
afr. rég. <i>encenge</i>	Paris, champ., lorr., bourg.	1255 vs. 765	protoroman régional < gaulois	Ø	Ø	moitié Est
afr. rég. <i>faucillier</i>	(Paris), pic., champ., lorr., frcomt. (+ chR)	1274 vs. déb. 13 ^e s.	français	(afrpr.)	frpr., fr.	champ., lorr.
afr. rég. <i>feautable</i>	Paris, pic., champ., lorr. (+ chR)	1250 vs. 1232	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>garantie</i> (porter g.)	Paris, pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	1173 (afr. lat.) 1 ^{ère} att.	français	Ø	Ø	champ., Paris
afr. rég. <i>gastelier</i>	Paris, champ., lorr. (+ chR)	1274 vs. 1230	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>graerie</i>	Paris, pic., champ. (+ chR)	1153 1 ^{ère} att.	français	Ø	Ø	Paris, champ.
afr. rég. <i>gruierie</i>	Paris, pic., champ., bourg. (+ chR)	1397 vs. 1164	français	Ø	fr. (terme de droit féodal)	moitié Est

afr. rég. <i>mainbornie</i>	Paris, pic., champ., lorr. (+ chR)	1266 vs. 1150	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>raportage</i>	Paris, pic., champ., lorr., bourg., frcomt.	1243 (afr. lat.) vs. 1150	français	Ø	liég.	-
afr. rég. <i>saunerie</i>	Paris NL, pic., lorr., bourg., frcomt.	1280 vs. 1220	français	afrpr.	fr.	bourg., frcomt.
afr. rég. <i>toute</i>	orl., Paris, pic., champ., bourg. (+ chR)	1274 vs. 1126	protoroman	aocc.	Ø	-
afr. rég. <i>usuaire</i>	Paris, pic., champ., lorr.	13 ^e s. vs. 1083	latin médiéval	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>vendage</i>	(orl., Paris), pic., wall., champ., lorr., frcomt. (+ chR)	orl. 1319, Paris <i>s.d.</i> vs. 1149	français	Ø	pic., wall., champ., lorr., frcomt.	-
afr. rég. <i>venne</i>	(Paris), wall., champ., lorr. (+ chR)	1296 vs. 1231	latin tardif sur une base gauloise	Ø	fr.	-

Le deuxième groupe (II) comprend les régionalismes attestés dans l'aire centre-orientale (Est, Paris, Orléanais), qui rejoignent aussi la zone nord-occidentale du domaine d'oïl, notamment la Normandie (et/ou l'anglo-normand) et plus rarement le Perche. Il s'agit de 8 lexèmes.

lemme	régions	1 ^{ère} attest. Paris/Orléans vs. 1 ^{ère} attest. absolue	genèse	Galloromania	dialectes / fr. de référence	épicerie
afr. rég. <i>estalage</i>	(norm.), agn., (Paris), pic., champ., bourg. (+ chR)	1266/69 vs. 1160	français	Ø	fr. avec un autre sens	pic.
afr. rég. <i>gagiere</i>	agn., Paris, pic., wall.,	1221 (lat.) vs. 1155	protoroman	afrpr., aocc.	Ø	moitié Est

	champ., lorr., bourg., frcomt. (+ chR)					
afr. rég. <i>goule aout</i>	agn., Paris, lorr., frcomt.	1268 vs. 1259	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>ostise</i>	perch., centr., Paris, orl., pic., champ.	1199 (lat.) vs. 1184	français	Ø	fr. 18 ^e s.	Est, Paris
afr. rég. <i>paumele</i>	norm., (orl.), (Paris), pic., champ., bourg., frcomt.	1390 vs. 1263	protoroman	aocc.	frcomt., occ. (Limousin, Cévennes, Marseille) et fr.	moitié Est
afr. rég. <i>sauveoir</i>	(norm.), (orl.), Paris, pic., champ., lorr. (+ chR)	1280 (lat.) vs. 1125	français	Ø	lorr., bourg., frcomt.	moitié Est
afr. rég. <i>semeüre</i>	perch., orl., Paris, pic., champ.	1230 (lat.) vs. 1190	français	Ø	Ø	-
afr. rég. <i>vilois</i>	norm., (Paris), pic., champ., lorr.	1274 vs. 1230	français	Ø	Ø	champ.

Avant de commencer l'analyse, il faut signaler que, pour certains des lexèmes mentionnés ici, leur présence dans la documentation concernant la région parisienne est très ponctuelle comparée avec celle des autres régions³⁷³. Les attestations parisiennes pourraient être dues à des raisons exceptionnelles, sans prouver un rattachement effectif dans le territoire. Néanmoins, le fait qu'il s'agit généralement de lexèmes qui sont aussi connus dans l'Orléanais, et qui survivent dans le français de référence, rend leur mention pertinente. Nous y reviendrons au cours de l'étude au cas par cas.

Après cette remarque préliminaire, analysons de plus près les lexèmes avec une attention particulière pour les trajectoires de diffusion de l'aire oilique orientale vers la région parisienne. Les données présentées dans les deux tableaux ci-dessus peuvent être le résultat de deux trajectoires étymologiques différentes. Une faible partie de ces

³⁷³ Il est question surtout des exemples pour lesquels la mention 'Paris' est mentionnée entre parenthèses (*carteranche*, *chas*, *devantier*, *estelage*, *paumele*, *faucillier*, *vendage*, *venne*, *vilois*).

lexèmes est constituée par des formations latines ou protoromanes héréditaires (*ca* 22% des deux ensembles). La documentation disponible montre que, pour ces lexèmes, la présence dans la région parisienne est généralement l'effet d'un mouvement de diffusion secondaire, qui des régions orientales, rejoint Paris aux 13^e-14^e siècles (cf. *chas*, *encenge*, *gagiere*), et de là éventuellement la Normandie (cf. *paumele*). Signalons seulement un lexème d'origine latine (*toute*), pour lequel la présence à Paris pourrait être contemporaine des attestations des régions voisines. Voici un aperçu plus détaillé pour les mots mentionnés :

formations latines et protoromanes

- le mot *chas* s.m. (< lat. tardif CAPSUS) est un régionalisme champenois documenté dans cette région à partir du début du 12^e siècle ; la diffusion à Paris et dans l'Orléanais a lieu au 14^e siècle ;
- le substantif *encenge* s.f. (formation protoromane à base gauloise) est un régionalisme de Lorraine, Bourgogne et Champagne attesté à partir du 8^e siècle. Il apparaît à Paris au 13^e siècle ;
- *gagiere* s.f. (formation protoromane) est un mot propre à la moitié orientale du domaine d'oïl, bien attesté depuis le 12^e siècle. La présence à Paris (13^e siècle) est plus rare et s'accompagne avec la présence en anglo-normand et dans les chartes royales (cf. Videsott 2016 : 397) ;
- le mot *paumele* s.f. (formation protoromane) est attesté dans l'aire sud-orientale du domaine d'oïl du 13^e siècle (ainsi que dans le domaine occitan) ; la présence à Paris et en Normandie est tardive et sporadique (14^e-15^e siècles) ;
- le substantif *toute* s.f. (formation protoromane) est attesté dans l'aire oïlique orientale (Picardie, Champagne, Bourgogne et Paris) depuis les 12^e-13^e siècles.

L'autre possibilité est qu'il s'agisse d'innovations françaises. Parmi celles-ci, nous avons repéré sept lexèmes qui font l'objet d'un phénomène de diffusion secondaire et ponctuel de l'est du domaine vers la région parisienne à l'époque médiévale (il s'agit des entrées *carteranche*, *devantier*, *estalage*, *gruierie*, *saunerie*, *sauveoir*, *vendage* et *vilois*). Pour les mots *estalage*, *sauveoir* et *vilois*, il s'agit de régionalismes orientaux qui atteignent non seulement la région parisienne, mais aussi la Normandie ou l'Angleterre. Il nous semble important de signaler que ces diffusions de type macroscopique concernent majoritairement des régionalismes attestés dans une aire suffisamment vaste dès le départ (dans au moins deux ou trois régions géolinguistiques). Voici le récapitulatif pour ces mots :

formations françaises

- *carteranche* s.f. est un régionalisme de Franche-Comté et Bourgogne, documenté à partir du 12^e siècle. Il est attesté dans les chartes royales, dans la région parisienne et dans l'Orléanais aux 14^e-15^e siècles ;
- *devantier* adj., s.m. est attesté dans l'aire oïlique orientale depuis le 11^e siècle ; le mot est occasionnellement connu à Paris au 13^e siècle (une attestation dans LMestL) et dans deux chartes royales ;

- *estalage* s.m. est un régionalisme sémantique de Picardie et Champagne, documenté à partir du 12^e siècle ; sa présence à Paris et en Angleterre est secondaire (13^e s.) et est vraisemblablement due aux échanges commerciaux avec la Picardie ;
- *gruierie* s.f. est un régionalisme de Picardie, Champagne et Bourgogne au 12^e siècle ; sa présence à Paris et dans les chartes de la chancellerie royale est ponctuelle et tardive (14^e s.) ;
- *saunerie* s.f. est un régionalisme de Bourgogne et Franche-Comté au 13^e siècle, lié à l'exploitation des salines dans cette aire ; il est présent à Paris avec un autre sens (cf. article DRFM) et comme nom de lieu (13^e s.) ;
- *sauvoir* s.m. est un régionalisme des régions Picardie, Lorraine et Champagne septentrionale (12^e-13^e siècles). Sa présence à Paris est très ponctuelle, ainsi qu'en Normandie et dans l'Orléanais ;
- *vendage* s.m. est documenté dans la moitié oïlique orientale (Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine et par la suite Franche-Comté) à partir du 12^e siècle. La présence à Paris et dans l'Orléanais est très ponctuelle (2 attestations latinisées dans DC non datées et une datée de 1319) ;
- *vilois* s.m. est un mot de Picardie, Champagne et Lorraine (13^e s.), sa présence à Paris et en Normandie est ponctuelle.

Signalons enfin onze lexèmes d'origine française pour lesquels la présence dans la région parisienne ou dans l'Orléanais semble être originelle et *grosso modo* contemporaine des témoignages des autres régions :

formations françaises

- le mot *bichet* s.m. est documenté dans toute l'aire oïlique orientale depuis le 12^e siècle ; il est aussi attesté dans le Loiret à la même époque ;
- le verbe *bochier* est employé en Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, ainsi que dans l'Orléanais aux 13^e-14^e siècles ;
- le verbe *faucillier* est attesté surtout en Champagne et en Lorraine à partir du 13^e siècle, mais il se retrouve assez tôt à Paris (*Chronique de Saint Denis*) et plus tard dans le Centre. Il est également présent dans les actes royaux (14^e s.) ;
- *feutable* adj. est documenté en Picardie, Champagne, Lorraine et à Paris au 13^e siècle ; il est présent dans les chartes royales au 14^e siècle ;
- le mot *garantie* (dans la loc. *porter g.*) est en usage dans les régions Picardie et Champagne, ainsi qu'à Paris à partir du 12^e siècle ; il est présent par la suite en Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté ;
- *gastelier* s.m. est documenté en Picardie, Champagne, Lorraine et à Paris aux 12^e-13^e siècles ; il est employé dans les chartes royales au 14^e siècle ;
- le mot *graerie* s.f. se situe dès le départ en région parisienne d'où proviennent les premières attestations ;
- le mot *mainburnie* s.f. est surtout présent dans la moitié est du domaine oïlique (cf. la présence du verbe *mainbornir* dans ces mêmes régions), toutefois il est documenté assez tôt à Paris et dans les chartes royales (cf. Videsott 2016 : 401) ;
- le substantif *ostise* s.f. est en usage en Picardie (surtout méridionale), en Champagne et à Paris entre le début du 11^e et le 15^e siècle ; il se diffuse à partir du 14^e siècle plus à l'ouest jusqu'au Perche ;
- le mot *raportage* s.m. est présent en Picardie, Champagne, Lorraine, Bourgogne et à Paris aux 12^e-13^e siècles ;
- le substantif *semeüre* s.f. est documenté en Picardie (Beauvais, Douai), Champagne septentrionale (Marne, Ardennes), ainsi qu'à Paris, et dans le Perche au 13^e siècle ;

- *venne* s.f. est présent dans les régions orientales (Wallonie, Champagne, Lorraine) et très rarement à Paris (1296), ainsi que dans les chartes royales aux 14^e-15^e siècles.

Analysons à présent de plus près les solidarités géolinguistiques qui se mettent en place entre l'aire parisienne et les régions oïliques orientales, qui constituent le noyau de notre étude. Nous constatons que la quasi-totalité des régionalismes du DRFM présents dans la région parisienne sont attestés en Champagne et en Picardie. En particulier, nous relevons dix-neuf régionalismes qui concernent la Champagne et la Picardie conjointement, six régionalismes seulement pour la Champagne et un seul régionalisme pour la Picardie³⁷⁴. Une distribution différente montre, en revanche, le mot *carteranche* qui n'est attesté ni en Champagne, ni en Picardie (il est documenté en Bourgogne et Franche-Comté).

Enfin, le syntagme *goule aout* ("premier jour du mois d'août, correspondant à la fête de Saint-Pierre-aux-Liens") montre une distribution caractéristique. Cette formation est documentée par une poignée d'attestations oïliques qui proviennent de la Lorraine et de Paris (13^e-14^e siècles). Par ailleurs, elle est aussi documentée dans des textes anglo-normands (cf. Möhren 1986 : 187 qui signale : « Im Fr. fast nur Agn. »). La rareté des attestations disponibles ne permet pas d'évaluer avec certitude la distribution du type lexical, ainsi que la relation existant entre les attestations anglo-normandes et les autres³⁷⁵.

Pour les lexèmes de cette catégorie, nous avons signalé au fur et à mesure leur présence dans les actes de la chancellerie royale. Nous avons repéré 14 lexèmes – qui constituent donc 51% environ de cet ensemble – apparaissant dans ce type de documents. Pour interpréter ces données, il est important de faire une remarque à caractère général. Il est désormais connu que les actes de la chancellerie royale pouvaient contenir, pour plusieurs raisons, des régionalismes d'autres régions (pensons surtout aux picardismes), qui n'étaient pas autochtones dans la variété propre à Paris (cf. Videsott 2105a, Videsott 2016 : 377sq.)³⁷⁶. Pour cette raison, les lexèmes attestés dans les actes de la chancellerie royale ont toujours été évalués en relation aux autres données disponibles et à la typologie du document. Ceci dit, pour les lexèmes mentionnés ici, nous pouvons supposer que la chancellerie royale a intégré des unités lexicales qui faisaient partie de la variété de Paris³⁷⁷.

Une dernière réflexion porte sur l'intégration des types lexicaux de ce groupe dans le français de référence. On relève huit régionalismes qui entrent dans la variété exemplaire et s'y sont maintenus jusqu'à aujourd'hui (*bochier*, *estalage*, *faucillier*,

³⁷⁴ Signalons que la Picardie occupe une position particulière dans le cadre de notre étude. Il est vrai que le lexique de cette région est documenté dans la base des DocLing, toutefois il a été étudié seulement en relation aux régions sud-orientales. Nous n'avons donc pas pu relever les régionalismes partagés exclusivement par la Picardie et l'aire parisienne.

³⁷⁵ Il pourrait s'agir d'une formation indépendante, peut-être influencée par le modèle latin (cf. DC et DLMBS s.v. *gula Augusti*).

³⁷⁶ Le même cas de figure pour les *Ordonnances des rois de France* (= Ord), qui sont traditionnellement localisées sur la base du lieu où elles ont été rendues.

³⁷⁷ Cf. Videsott (2015a : 116) à propos de la présence dans les actes royaux de formes orales caractéristiques de l'Île-de-France, comme les désinences du subjonctif présent *-ains/-eins*.

gruierie, paumele, ostise, saunerie, venne)³⁷⁸. Ils constituent 28,5 % environ de cet ensemble, pourcentage relativement haut par rapport à toutes les catégories précédentes (cf. 10.3.4.).

8.3.2.2.1. Paris et les dialectes oiliques

Nous entendons à présent faire quelques considérations sur la position de la région parisienne dans le paysage scriptologique et dialectal médiéval, en nous appuyant sur les données présentées dans le paragraphe précédent. Avant de commencer l'interprétation, il nous semble important de mentionner les textes sous-jacents aux données lexicales localisées à Paris. Ces informations permettent d'explicitier la chronologie de la *scripta* parisienne, plus tardive (à partir de *ca* 1250), par rapport aux autres *scriptae* régionales, surtout du Nord et de l'Est (cf. Videsott 2015a : 66sq. et Glessgen 2017a : 386). Voici la liste des principaux textes exploités dans le DRFM pour Paris et l'Île-de-France³⁷⁹ :

BoutaricFurgeot, CartVCernay, CartSGermPrés, CensPitSGermPrés, ChComptParis, CharlD'OrlC, ChStChapVinc, ChronSDenis, ComptParisV, Digeste, EnsSLouis, FagniezEt, FedHistArchParis, GrChronV, HistParis, LMestL, RegChâtD, Taille1296M, Taille1297M, Taille1313M, TanonJust, TerroineFossier.

Comme on peut le voir, il s'agit essentiellement de textes administratifs et juridiques (cartulaires, registres, actes du Parlement, etc.) qui proviennent d'institutions religieuses ou laïques. Par ailleurs, nous avons déjà mentionné les documents émis par la chancellerie royale capétienne. À cette typologie de textes s'ajoutent les traductions de la *Chronique de Saint Denis* (= ChronSDenis) et sa continuation (= GrChronV), et les traductions du *Corpus juris civilis* (= Digeste)³⁸⁰. La première traduction se rattache au *scriptorium* de Saint-Denis (1274/80) ; les traductions du *Corpus juris civilis* proviennent, pour l'essentiel, également de Paris au 13^e siècle (cf. Duval 2016³⁸¹ et Glessgen 2017a : 323sq.). Citons par ailleurs le *Livre des métiers*, composé par le prévôt de Paris Étienne Boileau (1266/69)³⁸².

Pour conclure cet aperçu, il faut encore signaler que, dans certains cas privilégiés, nous avons également pu mettre à profit la documentation latine qui peut contenir des

³⁷⁸ Trois de ces lexèmes sont aussi attestés dans les chartes de la chancellerie royale.

³⁷⁹ Nous mentionnons les textes avec le sigle du DEAF ou, pour les ouvrages absents du DEAF, du DRFM.

³⁸⁰ Signalons que nous n'avons aucune attestation, dans notre corpus, tirée de la traduction de la *Bible française de Paris* (BiblPar).

³⁸¹ Répertoire électronique : < http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir_des_classiques/xq/ouvrages.xq >.

³⁸² En plus des textes mentionnés, il faut citer la chronique rimée de Geoffroy de Paris (GeoffrParChronB), texte qui n'a pas été localisé jusqu'ici (cf. le compte rendu de Lecoy in R 78 (1957), 105-115), mais qui est transmis par un seul manuscrit parisien. Enfin, nous avons évalué, au fur et à mesure, les attestations contenues dans les ouvrages de Christine de Pisan (ChrPisMutS, ChrPisFaisS, LivrPaix), qui a vécu à Paris, bien qu'elle semble utiliser un vocabulaire plutôt oriental (cf. Greub 2003 : 374).

latinisations des types lexicaux vernaculaires. Il est essentiellement question des actes dépouillés par Du Cange (et repris par Niermeyer)³⁸³.

Passons maintenant à l'interprétation des données réunies, ayant comme focus la région parisienne. Le premier constat que nous pouvons faire est très simple : des régionalismes lexicaux sont présents jusque dans la région parisienne et l'Orléanais. Cette constatation, qui peut sembler évidente, se heurte à la difficulté d'identification des régionalismes de cette zone géographique, puisqu'ils sont traditionnellement définis en relation aux autres régions du domaine oïlique. Pour citer Videsott (2016 : 379) :

« Il s'agit là d'un problème lié à la définition même de régionalisme lexical en tant que « mot documenté dans une ou plusieurs régions du domaine d'oïl sans être à diffusion générale » (Gilles Roques). Si la 'non-présence' d'un lexème dans le 'Centre' est un critère suffisant pour en faire un régionalisme de la région où il est documenté, l'argumentation ne peut être inversée »³⁸⁴.

Avec notre aperçu, nous avons réuni un échantillon de régionalismes lexicaux présents à Paris. Il peut s'agir de régionalismes qui rejoignent la région parisienne suite à un phénomène de diffusion de l'est ou bien, dans quelques cas plus rares, de régionalismes qui se retrouvent dans l'aire centrale dès leurs débuts. Il n'y a bien entendu pas de mots exclusifs à cette aire car notre nomenclature a été constituée à partir d'un corpus oriental. Pour cette raison pratique, nous avons pu détecter exclusivement les régionalismes de la région parisienne et de l'Orléanais attestés en combinaison avec les régions orientales. Malgré cette limite, nos données semblent toutefois prouver que Paris n'est aucunement extraterritorial, mais tout au contraire, pleinement régionalisé, comme les autres zones du domaine d'oïl³⁸⁵.

Les différents composants qui ont joués un rôle dans la formation de la *scripta* parisienne ont été mis en évidence par Glessgen (2017a : 386), qui a identifié les cinq éléments suivants : « (i) la tradition du français pré-textuel à Paris, (ii) le modèle des *scriptae* pré-existantes, (iii) le dialecte parlé de Paris, (iv) une volonté de dédialectalisation et (v) d'invariance ». Sur la base de cette théorisation, il est important de rappeler que les régionalismes qui font surface à l'écrit reposent, par la force des choses, sur des mots dialectaux de l'oral (cf. *infra* 10.2.)³⁸⁶.

Venons-en à présent aux solidarités géolinguistiques qui intéressent la région parisienne en relation aux régions voisines. Le premier constat significatif est que les régionalismes que nous avons relevé à Paris ont généralement une diffusion élargie

³⁸³ Il s'agit d'actes datés du 12^e siècle et qui contiennent souvent des premières attestations.

³⁸⁴ Cf. Gsell (1995 : 283-284) : « (...) auch das erst spät belegte sogenannte Franzische (*francien*) der Île-de-France erscheint als eher passive Übergangazone, die vorwiegend mit dem Westen geht, den Vokalismus aber zum Teil vom Norden und Osten überstimmt ».

³⁸⁵ Pat ailleurs, cf., pour l'époque du moyen français, Greub (2003 : 366) qui signale une différence quantitative entre Paris et les autres aires : « les textes parisiens connaissent moins que les autres de variables spécifiques diatopiquement, et ceci de façon notable (...) ; l'autre face du même fait est la participation relativement peu fréquent de Paris aux régionalismes lexicaux (...). On doit en conclure qu'au 16^e siècle Paris le français de Paris était relativement plus neutre que les variétés d'autres régions ».

³⁸⁶ Les latinismes font bien entendu exception.

dans le domaine d'oïl. Plus précisément, ils sont présents en moyenne dans quatre ou cinq régions géolinguistiques.

Avant d'analyser les éléments diatopiques, il faut rappeler encore une fois que nous n'avons pas traité de manière primaire ni le lexique de la Picardie, ni celui de l'aire oïlique centrale et occidentale. Pour cette raison, nos données permettent de tirer des conclusions concernant uniquement la position de Paris en relation aux régions sud-orientales étudiées. Nous constatons que la Champagne est la région la plus solidaire avec l'aire centrale (92% des régionalismes de cette zone sont documentés en Champagne)³⁸⁷. Les autres régions sont, en revanche, moins présentes (66% la Lorraine, 55% la Bourgogne et 48% la Franche-Comté) et sont documentées, à quelques exceptions près, en association à la Champagne³⁸⁸.

Les données à notre disposition permettent un autre constat : Paris occupe généralement une position marginale dans les regroupements dont elle fait partie. En effet, dans la plupart des ensembles que nous avons identifiés, Paris constitue la frontière occidentale (cf. 8.3.2.2.). Ce constat semble confirmer l'affirmation de Greub (2003 : 365) :

« Nous n'avons pas rencontré (ou tout ou moins le cas est très rare) d'aire picardo-normanne-parisiano-orléano-champenoise, excluant le Berry, la Bourgogne et la Lorraine, ou une autre aire dans laquelle Paris serait incluse ailleurs que dans une marge. On doit deduire de cette régularité que Paris est une frontière pour la diffusion des traits linguistiques : ils peuvent atteindre la ville dans le processus de leur extension géographique ou être arrêtés auparavant, mais ils ne la traversent jamais ».

Il est intéressant à présent de comparer ces données avec les relevés qui émergent des cartes dialectométriques de Goebel, réalisées à partir des données scriptologiques de Dees (1980, 1987). En ce qui concerne Paris, les cartes de Goebel révèlent, au 13^e siècle, l'existence d'une unité normanno-parisienne nette (cf. la carte publiée dans Glessgen 2017a : 367 et les cartes de similarité 15 et 16 dans Goebel / Smečka 2016). Par ailleurs, la Champagne et la Picardie se situent dans une zone de ressemblance moyenne avec l'aire parisienne (aire en jaune dans la carte 16, basée sur les textes documentaires de Dees). La carte 15, qui s'appuie sur les textes littéraires de Dees, montre la Champagne coupée en deux, les départements de la Marne et de l'Aube ayant une ressemblance plus forte avec la région parisienne (aire de couleur saumon dans la carte).

Comme nous l'avons déjà mentionné, notre nomenclature ne permet de mettre en évidence la solidarité avec la Normandie que de manière accessoire. Pour le reste, les données du DRFM confirment l'existence d'une unité assez nette qui concerne la

³⁸⁷ Cf. Videsott (2015a : 112) à propos des documents royaux : « la 'norme' dominante de la chancellerie royale est, dès les débuts, une *scripta* que nous avons appelée 'francilienne' [...], *scripta* qui présente surtout pendant les premières décennies quelques caractéristiques qui renvoient à la Champagne voisine ».

³⁸⁸ Signalons que la Picardie intéresse 74% des régionalismes de ce groupe. À ce chiffre, il faudrait encore ajouter les régionalismes exclusivement picards partagés avec l'Île-de-France et Paris, catégorie qui n'a pas été relevée au cours de notre étude.

région parisienne, la Champagne et la Picardie, due aussi aux échanges commerciaux intenses que ces régions entretenaient entre eux.

8.3.2.3. Du sud-ouest à l'est du territoire oïlique

Une dernière catégorie géolinguistique reste encore à analyser. Nous avons classé ici les régionalismes du DRFM attestés dans une vaste aire, qui s'étend de la moitié orientale au sud-ouest de l'aire oïlique. Ils montrent des solidarités géolinguistiques de type macroscopique qui peuvent être résumées en deux sous-groupes, comprenant :

(I) les lexèmes attestés dans une longue bande oblique qui traverse le domaine oïlique des régions sud-occidentales (Poitou, Anjou), à l'aire centrale, jusqu'au Nord-Est (Picardie, Champagne, Lorraine, etc.) ;

(II) les lexèmes documentés dans une bande horizontale de la Galloromania, à cheval sur les domaines d'oïl et d'oc, qui suit l'axe de la Loire. Plus précisément, cette aire s'étend de l'Anjou à la Bourgogne, en passant par le Loiret. En voici les deux tableaux.

(I) Sud-Ouest, Centre, Nord-Est :

lemme	régions	genèse	Galloromania	dialectes / fr. de référence	épicentre
afr. rég. <i>bestencier</i>	poit., pic., champ., lorr.	français	Ø	Ø	Sud-Ouest
afr. rég. <i>bestens</i>	Ouest, Paris, pic., wall., champ., lorr.	français	Ø	Ø	Sud-Ouest
afr. rég. <i>Chandelose</i>	poit., orl., centr., wall., champ., lorr., frcomt.	latin médiéval	afrpr., aocc.	bourg., frcomt., champ., (wall.), frpr., occ. or. (Dauphiné, Provence, Gard)	bourg., frcomt.
afr. rég. <i>tiulerie</i>	poit., (norm.), (orl.), (Paris), pic., champ., lorr., frcomt.	français	Ø	fr.	pic., champ., lorr.

Les données réunis ici résultent de phénomènes de diffusion de type macroscopique. Regardons de plus près ces mouvements :

- les mots *bestens* s.m. et *bestencier* v. sont originaires des régionalismes du Sud-Ouest (12^e siècle) qui se diffusent assez tôt vers l'Est (cf. Roques 1999 : 172 sq.)³⁸⁹ ;
- pour le mot *tiulerie* s.f., il faut supposer une diffusion selon la direction inverse : du Nord-Est (où le mot est attesté au 13^e siècle) vers le Sud-Ouest (aux 14^e-15 siècles), en englobant Paris, la Normandie, l'Orléanais et le Poitou. Ce mot se maintient par ailleurs en français de référence ;
- enfin, la documentation disponible pour le mot *Chandelse* s.f. montre une distribution particulière : le lexème, né dans le milieu ecclésiastique comme mot savant, est bien attesté à partir du 13^e siècle en Bourgogne, en Franche-Comté, ainsi qu'en territoire francoprovençal et occitan oriental (Dauphiné, Gard, Provence) où il survit dans les dialectes. Cependant, il apparaît à la même époque également dans l'Orléanais, le Centre et le Poitou, bien que de manière très ponctuelle. La présence sporadique dans la documentation occidentale pourrait s'expliquer par le biais de l'Église.

(II) l'axe horizontale de la Loire :

lemme	régions	genèse	galloromania	dialectes / français de référence	épiscentre
afr. rég. <i>albee</i>	champ., lorr., bourg.	protoroman	afrpr., aocc.	Poitou- Charente, centr., bourg., frcomt., frpr., occ. rég. (Dordogne, Aveyron, Languedoc sept.)	-
afr. rég. <i>apasturer</i>	Ouest, centr., champ., bourg.	français	aocc.	occ. (Limousin, Tarn, Lozère, Haute-Loire, Cantal)	champ., bourg.
afr. rég. <i>corvoisier</i>	ang., tour., perch., hbret., (wall.), lorr., frcomt.	français	Ø	wall., lorr., frcomt.	Val de Loire
afr. rég. <i>destorbe</i>	(poit.), centr., champ., bourg., frcomt.	protoroman	afrpr.	bmanc., hmanc., norm., centr., champ., bourg., frcomt., frpr., occ.	Est
afr. rég. <i>mostree</i>	centr., champ., bourg.	français	Ø	centr., poit.	bourg.

³⁸⁹ D'après Roques, il s'agit de régionalismes du vocabulaire politique du domaine Plantagenêt (Sud-Ouest). Il suppose que Gautier d'Arras (ca 1175) ait pu être l'agent de diffusion du mot de l'Ouest vers l'Est.

afr. rég. <i>routure</i>	centr., orl., champ., mérid.	français	aocc. (Languedoc)	Ø	-
afr. rég. <i>vençon</i>	hbret., manc., ang., poit., tour., (perch.), orl., bourg.	latin	aocc. (Provence)	Nantes	Ouest

Analysons de plus près la distribution de ces lexèmes, qui se placent pour la plupart à cheval sur les domaines d'oïl et d'oc, avec un prolongement dans l'aire francoprovençale. En particulier, nous constatons que quatre lexèmes de ce groupe sont présents en occitan et deux en francoprovençal à l'époque ancienne. En domaine d'oc, certains lexèmes sont circonscrits à l'aire arverno-limousine qui se situe dans une zone linguistiquement intermédiaire entre les domaines d'oïl et d'oc (cf. *albue*, *apasturer*).

Les lexèmes de cette catégorie peuvent résulter de deux trajectoires de diffusion différentes qui correspondent à autant de mouvements macroscopiques. En particulier, nous pouvons identifier les cas de figure qui suivent :

(I) le premier comprend les régionalismes originaires de l'Ouest (Anjou, Poitou) qui se sont diffusés vers l'est du domaine oïlique. Il s'agit d'une diffusion horizontale qui suit *grosso modo* l'axe de la Loire, de l'Anjou à la Bourgogne/Franche-Comté. C'est le cas des régionalismes *corvoisier* et *vençon* :

- pour le substantif *corvoisier* s.m., les premières attestations sont en contexte latin et proviennent toutes du Val de Loire (11^e siècle). Cependant, le mot se retrouve par la suite essentiellement dans l'est du domaine d'oïl (surtout en Lorraine à partir du 13^e siècle et en Franche-Comté au 14^e siècle, ainsi que occasionnellement en Wallonie). La documentation disponible n'inclut pas la Bourgogne ;
- le mot *vençon* est d'origine latine (< VĒNDĪTĪONE). Cette base étymologique est productive dans l'ouest du domaine d'oïl (depuis le 11^e siècle), ainsi qu'en domaine occitan. La diffusion en Bourgogne est secondaire et cohérente avec le mouvement le long de la Loire (cf. Glessgen / Kihāi 2016 : 374).

(II) le second regroupement comprend les régionalismes originaires de l'est du domaine oïlique (surtout de Champagne et Bourgogne), qui se sont répandus vers l'occident. Le mouvement de diffusion se fait, de manière générale, à travers l'Orléanais et le Centre pour arriver jusqu'au Poitou, à l'Anjou et au Perche. Nous inscrivons dans cet ensemble les entrées *apasturer* et *mostree*, deux régionalismes de Champagne et Bourgogne. Le substantif *destorbe* fait également partie de ce groupe :

- *apasturer* v. est un régionalisme de Champagne (Haute-Marne), Bourgogne (Yonne) et du Centre au 13^e s. ; on relève quelques attestations aux 14^e-16^e siècles dans le Haut-Maine et dans l'Anjou ;
- *mostree* s.f. est un régionalisme de Bourgogne (13^e s.) qui se diffuse vers la Champagne et le Centre (14^e s.) ; il a survécu dans les dialectes du Centre et du Poitou ;

- pour *destorbe* s.m., nous supposons une formation ancienne qui continue vraisemblablement la base protoromane *DISTURBU. Les continuateurs de cette base sont, dès les premières attestations, présents dans le Centre, la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté, avec l'ajout de l'aire francoprovençale. Les relevés dialectaux montrent, quant à eux, la présence du lexème dans la même aire que les attestations médiévales mais également dans les dialectes de l'Ouest (norm., hmanc., hmanc, bret.). Cette diffusion est vraisemblablement secondaire (la première attestation dans l'Ouest [Poitou] date de 1497).

Enfin, restent à analyser le mot *albue* et *routure* :

- *albue* s.f. continue la formation protoromane *ALBŪCA, qui est présente dans les trois domaines galloromans (fr. rég., frpr., occ. rég.). Bien que les données oïliques médiévales soient circonscrites aux régions orientales (Champagne, Lorraine et Bourgogne), les relevés modernes montrent une distribution caractéristique sur l'axe Ouest-Est à cheval sur les domaines d'oïl et d'oc (Poitou, Anjou, Dordogne, Centre, Languedoc septentrional), jusqu'au francoprovençal ;
- *routure* s.f. est un régionalisme sémantique occasionnellement attesté dans l'Orléanais (2 occ.) et dans la Haute-Marne (1 occ.) aux 13^e-15^e siècles. La première attestation date de 1092/1106 ; il s'agit d'un exemple de nom de lieu à article (*la Rutura*) présent dans une charte latine qui concerne l'abbaye de Marmoutier (Tours). On relève aussi quelques attestations en languedocien (11^e/12^e s.).

8.4. Conclusion sur les solidarités géolinguistiques

Il convient à présent de faire quelques observations générales sur l'ensemble des solidarités géolinguistiques qui ont été mises en évidence dans ce chapitre. Commençons par proposer un résumé des données – 361 régionalismes traités – organisées selon les trois macro-catégories des (I) régionalismes d'une seule région / dialectalismes, (II) régionalismes de deux régions et (III) régionalismes à diffusion plus large :

(I)

régionalismes d'une seule région	
Champagne	14
Lorraine	51
Bourgogne	16
Franche-Comté	13
<i>varia</i> ³⁹⁰	4
<i>Total</i>	= 98 (27%)
dialectalismes	10
<i>Total</i>	= 10 (ca 3%)

³⁹⁰ Il est question de régionalismes picards ou wallons identifiés au cours du travail qui sont traités dans le DRFM, mais qui n'ont pas été analysés ici.

(II)

régionalismes de deux régions voisines	
bourg., frcomt.	15
champ., pic.	13
champ., lorr.	7
champ., bourg.	5
lorr., frcomt.	6
lorr., wall.	5
<i>varia</i>	7
<i>Total</i>	= 58 (16%)
régionalismes de deux régions non voisines	
lorr., pic.	8
lorr., bourg.	5
<i>varia</i>	3
<i>Total</i>	= 16 (ca 4%)

(III)

régionalismes à diffusion large	
l'aire oïlique orientale	
moitié Est	38
Nord-Est	40
Sud-Est	47
<i>Total</i>	= 125 (35%)
l'axe Ouest-Est	
du Nord-Ouest au Nord-Est	16
l'aire centre-orientale	27
du Sud-Ouest à l'Est	11
<i>Total</i>	= 54 (15%)

Le premier constat est que, sur 361 régionalismes traités dans le DRFM, la moitié s'inscrit dans la troisième catégorie, qui réunit les mots attestés dans au moins trois régions géolinguistiques. Parmi eux, les lexèmes circonscrits à l'aire oïlique orientale dominent largement (35%). Le reste de la nomenclature est constitué par les régionalismes d'une seule région (27%) ou de deux régions (20%). Enfin, les dialectalismes – autrement dit les mots d'une seule ville et ses environs – couvrent le 2% restant.

Analysons à présent chaque ensemble en termes géolinguistiques. En ce qui concerne la catégorie (I) des régionalismes d'une seule région, les données montrent une situation assez disproportionnée parmi les différentes régions. La Lorraine couvre à elle seule plus de la moitié des régionalismes de cette catégorie (51%) ; en revanche, la situation dans les autres régions est relativement homogène (entre 11% et 16%). Comme nous avons déjà vu dans 8.1.1., cette donnée doit être analysée en tenant compte du nombre total de lemmes présents dans les corpus dépouillés pour chaque région. La Lorraine est effectivement la région la mieux représentée dans la base des DocLing (cf. chap. 3 et 4) contenant un total de 2 538 lemmes. Suivent par ordre décroissant la Champagne (2 250 lemmes), la Bourgogne (2 264 lemmes) et la Franche-Comté (1 549)³⁹¹. Cela étant dit, sur la base des entrées effectivement dépouillées pour la Lorraine, les mots régionaux exclusifs à cette région constituent 2% des lemmes. Les autres régions, elles, se placent en dessous de 1%.

Ces résultats permettent de faire quelques réflexions. Le premier constat est que toutes les régions étudiées présentent des régionalismes exclusifs, bien que les lexèmes à large diffusion soient généralement plus fréquents dans nos données. Le deuxième porte sur le fait que la Lorraine est la région qui montre le pourcentage de régionalismes exclusifs le plus haut. Cette région se situe à la périphérie orientale du paysage scriptologique et dialectal médiéval, à la frontière linguistique avec les dialectes germaniques. On y constate, par ailleurs, une assez forte présence de dialectalismes (6/10).

L'analyse des données de la catégorie (II) permet également quelques observations. Le couple de régions géolinguistiques de loin le plus solidaire est formé par la Bourgogne et la Franche-Comté (15 régionalismes en commun). Ce constat n'est pas surprenant et s'explique à la lumière de la proximité historique entre le duché et le comté de Bourgogne pendant toute l'époque médiévale. Il convient de rappeler ici que le lexique commun à ces deux régions dépasse fréquemment la frontière linguistique d'oïl pour englober le territoire francoprovençal ou occitan oriental (10/15 = 67%). La position particulière de l'aire géographique située à la frontière avec le francoprovençal, fera l'objet d'une section à part (8.6.).

Méritent également d'être mentionnées les solidarités centrées sur la Champagne. Cette région montre une convergence importante avec la Picardie au nord (12 régionalismes en commun) ; suivent les autres régions voisines : la Lorraine à l'est (7 lexèmes) et la Bourgogne et la Franche-Comté au sud (respectivement 5 et 4 lexèmes).

Une autre donnée requiert d'être signalée. La Lorraine présente des solidarités lexicales presque similaires avec toutes les régions voisines (Franche-Comté, Wallonie et Champagne)³⁹² ; par ailleurs, la convergence la plus élevée se relève avec la Picardie (8 régionalismes en commun).

³⁹¹ Nous n'avons pas pris en compte ici les documents du canton du Jura qui ont été analysés à part (cf. *infra* 8.6.)

³⁹² 5 régionalismes avec la Bourgogne, 6 avec la Franche-Comté et 7 avec la Champagne.

Passons à présent à l'analyse des régionalismes à diffusion plus large (III), en commençant par les lexèmes circonscrits à l'aire oïlique orientale. Nous avons traité en premier des mots qui montrent une distribution géolinguistique de type macroscopique qui s'étale du nord au sud de la moitié orientale. Une première observation qui découle de nos données est la rareté de régionalismes qui couvrent l'intégralité des régions faisant partie de l'Est oïlique ($5/361 = \text{ca } 1\%$). En revanche, nous avons identifié 33 mots (9% de la nomenclature totale) attestés dans au moins trois régions orientales couvrant une aire allant du nord au sud de l'est oïlique. Parmi les nombreuses possibilités relevées, l'ensemble géolinguistique le plus fréquent dans le DRFM comprend les trois régions de la Picardie, de la Champagne et de la Lorraine, avec l'ajout de la Bourgogne et/ou de la Franche-Comté³⁹³. Ce constat semble s'accorder avec les données fournies précédemment, qui montrent l'existence d'une solidarité nette dans l'aire picarde-champenoise-lorraine, et qui peut par ailleurs se prolonger plus au sud.

Après avoir analysés les lexèmes qui montrent une distribution macroscopique du nord au sud de l'aire orientale, nous sommes passée à l'étude de deux ensembles géolinguistiques plus restreints dans la même zone. L'un est centré sur les régions septentrionales (Picardie et Wallonie), l'autre sur celles méridionales (Bourgogne et Franche-Comté). La Champagne et la Lorraine ont une place particulière, car elles peuvent s'inscrire dans les deux ensembles.

La première catégorie centrée sur le nord comprend 40 lexèmes (11% de la nomenclature totale) attestés, selon plusieurs possibilités, dans les régions de Picardie, Wallonie, Champagne et Lorraine. En particulier, les régionalismes circonscrits à la Picardie, la Champagne et la Lorraine sont les plus fréquents ($16/40 = 40\%$), suivis par ceux qui intéressent l'intégralité des quatre régions ($13/40 = 32\%$). Dans le cadre de cette catégorie, nous avons pu identifier plusieurs exemples de régionalismes dont l'épicentre se place dans les régions septentrionales (notamment en Picardie et en Wallonie) et qui se sont diffusés vers le sud (Champagne et Lorraine). S'y ajoutent quelques régionalismes ponctuels qui ont leurs épicentres en Lorraine, mais aucune diffusion à partir de la Champagne vers le nord.

Le deuxième regroupement géolinguistique que nous avons identifié dans l'aire orientale est centré sur les régions méridionales. On relève 47 régionalismes du DRFM qui s'inscrivent dans ces régions ($47/361 = 13\%$ du total). En particulier, 17 lexèmes couvrent les quatre régions de la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté. Les autres reflètent plusieurs groupes de trois régions dont le plus fréquent est celui qui comprend la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté ($12/47$)³⁹⁴. Une remarque significative concernant cette catégorie est que la plupart des régionalismes dépassent la frontière linguistique d'oïl et sont aussi attestés dans l'aire

³⁹³ Il s'agit de 15 lexèmes selon les trajectoires suivantes : pic., champ., lorr., bourg., frcomt. (6 lexèmes), pic., champ., lorr., bourg. (5 lexèmes), pic., champ., lorr., frcomt. (4 lexèmes).

³⁹⁴ Les autres combinaisons montrent 7 (Champagne, Lorraine et Bourgogne), 6 (Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté) et 5 exemples (Champagne, Lorraine et Franche-Comté).

francoprovençale, ou plus rarement dans l'aire occitane, surtout orientale ($29/47 = 62\%$). Cette constatation va dans le même sens que celle menée à propos des régionalismes exclusifs à la Bourgogne et la Franche-Comté, qui montrent une donnée comparable avec une proportion légèrement supérieure (65%). Nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe suivant.

Il est intéressant à présent de comparer la place qu'ont respectivement la Champagne et la Lorraine dans les deux trajectoires géolinguistiques précédemment décrites. Nos données montrent que la Champagne s'inscrit 34 fois dans la première aire ($33/40 = 82,5\%$) et 41 fois ($41/47 = 87\%$) dans la deuxième. La Lorraine, en revanche, s'avère solidaire 36 fois avec le Nord-Est ($36/40 = 90\%$) et 35 fois avec le Sud-Est ($35/47 = 74\%$). Ainsi, les résultats sont relativement comparables pour la Champagne qui confirme sa position linguistiquement centrale au sein du domaine oïlique ; quant à la Lorraine, le pourcentage est plus haut pour la catégorie des régions septentrionales.

Analysons, en dernier lieu, l'autre grand ensemble qui fait partie de la catégorie (III) des lexèmes à diffusion large : l'axe Ouest-Est. Il comprend 54 lexèmes qui forment *ca* 15% de la nomenclature du DRFM. Ces mots dépassent la moitié orientale du domaine oïlique pour rejoindre l'aire occidentale décrivant différentes trajectoires géolinguistiques. Nous avons isolé trois possibilités principales : les lexèmes qui couvrent une bande horizontale du nord-ouest au nord-est ($16/361 = 4\%$ du total), ceux qui sont présents dans l'aire oïlique centre-orientale dont fait partie Paris ($27/361 = \text{ca } 7\%$ du total), et enfin les lexèmes dont la trajectoire va du sud-ouest à l'est du domaine oïlique ($11/361 = 3\%$). Il s'agit, surtout pour les deux premiers cas, de trajectoires géolinguistiques de type macroscopique relativement rares dans l'ensemble des régionalismes traités.

Malgré la faible incidence sur le nombre total de régionalismes du DRFM, l'analyse de cet ensemble s'avère intéressante car il permet plusieurs réflexions générales. Nous avons déjà discuté dans le détail la position particulière de la région parisienne. Le DRFM contient en tout 33 régionalismes qui sont documentés dans l'aire oïlique centrale (Paris, Orléans)³⁹⁵, la plupart de ces mots découlant d'une diffusion secondaire surtout à partir des régions orientales ($19/33 = 57\%$). Parmi eux, la Champagne semble diffuser assez systématiquement des variables régionales vers Paris (*ca* 91% des régionalismes du DRFM attestés dans l'aire centrale sont aussi présents en Champagne).

Terminons cet aperçu avec une considération méthodologique. L'analyse quantitative des régionalismes dans les différents ensembles permet de confirmer la pertinence de la structure géolinguistique de notre étude, qui est axée sur l'est oïlique. En effet, la plupart des régionalismes que nous avons traité dans le DRFM restent confinés à la moitié orientale du domaine d'oïl ($308/361 = 85\%$) ; seulement 15% des régionalismes du DRFM dépassent la moitié orientale vers le centre ou vers l'ouest.

³⁹⁵ En particulier : 27 de ces mots font partie de l'ensemble centre-orientale (cf. 8.3.2.2.), 4 de l'ensemble Sud-Ouest/Nord-Est (cf. 8.3.2.3.) et 2 de l'ensemble Champagne/Orléanais (cf. 8.2.1.).

Cela semble s'accorder avec une bipartition est-ouest de l'espace oïlique médiéval, telle qu'elle a été traditionnellement proposée par les linguistes (cf. Pfister 1993 : 40sq., Wüest 1979 : 377-382³⁹⁶, et, partiellement Pope 1952 et Roques 1980 : 3).

Il faut cependant toujours avoir à l'esprit que les aires géolinguistiques identifiées tout au long de cette analyse sont loin d'être rigides. Nous avons vu, par exemple, que le vocabulaire régional de la Champagne et de la Lorraine peut s'associer avec les régions septentrionales (Nord-Est), ainsi qu'avec les régions méridionales (Sud-Est). De même, chaque région géolinguistique peut entretenir des solidarités avec plusieurs régions voisines. Ces convergences dépendent aussi de la plus ou moins grande diffusion des régionalismes dans l'espace³⁹⁷. Dans ce sens, les associations de régions que nous avons identifiées au fur et à mesure doivent être comprises comme des tendances plus ou moins fréquentes, sans marquer des unités dialectales nettes.

Pour conclure, il convient de souligner que l'identification des trajectoires spatiales ne devient possible que si l'on considère les lexèmes dans un contexte géolinguistique suffisamment large. Il nous semble donc que la décision de choisir comme objet d'étude une aire géographique délimitée et d'examiner les solidarités qu'elle entretient dans l'espace galloroman s'est avérée fructueuse. Cela permet non seulement d'appréhender le lexique de l'aire étudiée, mais aussi d'identifier des phénomènes de diffusion macroscopique de plus large ampleur.

8.5. Synthèse : la mise en relation du paramètre géolinguistique et étymologique

Nous entendons proposer ici une synthèse des données géolinguistiques, rapportées aux différentes catégories étymologiques. Tout au long de notre analyse, nous avons systématiquement mis en relation les trajectoires géolinguistiques et étymologiques ; néanmoins, il est utile à présent de rassembler les résultats les plus significatifs, pour pouvoir les interpréter de manière plus cohérente.

Nous avons déjà vu (cf. chap. 7) que l'essentiel des régionalismes du DRFM est constitué par des formations d'époque romane (73%), qui sont le résultat d'une puissance novatrice au sein de la langue d'oïl³⁹⁸. Les formations anciennes (latine, protoromane, emprunts anciens) représentent *ca* 20% environ du total. Le restant 6% environ est formé par des latinismes ou des mots pour lesquels l'étymologie est

³⁹⁶ Par ailleurs, il identifie un ensemble dialectal du Sud-Est comprenant le bourguignon, le franc-comtois et le lorrain.

³⁹⁷ Par exemple, la Lorraine et la Franche-Comté partagent très peu de régionalismes exclusifs mais s'inscrivent assez souvent dans l'ensemble du Sud-Est, formé par Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté.

³⁹⁸ Nous avons inscrit dans ce groupe aussi les emprunts récents aux langues de contact autres que le latin.

incertaine³⁹⁹. Regardons à présent comment ce pourcentage varie selon les différents regroupements géolinguistiques. Nous avons souligné en gras les données les plus élevées et les plus basses dans le tableau suivant.

regroupements géolinguistiques	formations romanes	formations anciennes	<i>varia</i>
une seule région/dialectalisme	89/108 = 82%	15/108 = 14%	4/108 = 4%
deux régions	55/74 = 74%	14/74 = 19%	5/74 = 7%
aire centre-orientale ⁴⁰⁰	21/27 = 78%	6/27 = 22%	1/27 = 4%
Nord-Est	29/40 = 71%	10/40 = 24%	2/40 = 5%
Sud-Est	24/47 = 51%	18/47 = 38%	5/47 = 11%
moitié Est	22/38 = 58%	12/38 = 31,5%	4/38 = 10,5%
axe Ouest-Est ⁴⁰¹	16/27 = 59%	10/27 = 37%	1/27 = 4%

Le premier constat est que le pourcentage des formations d'époque romane semble augmenter proportionnellement à la restriction de l'aire de diffusion des lexèmes. Le pourcentage le plus haut se retrouve en effet dans la catégorie des régionalismes exclusifs à une seule région et des dialectalismes (82%), et, ensuite, dans celle des régionalismes propres à deux régions ou à l'aire centre-orientale (74% et 78%). À l'inverse, les innovations d'époque romanes sont moins fréquentes – bien qu'elles soient toujours la majorité absolue – dans les catégories des régionalismes à diffusion élargie ou macroscopique où les formations anciennes montrent des pourcentages en moyen plus élevés (24% dans la catégorie Nord-Est, 37% pour mots de l'axe Ouest-Est et 38% pour le Sud-Est). Ce constat est cohérent : les lexèmes formés à l'époque française (par dérivation, conversion ou emprunt) tendent à avoir un potentiel de diffusion moins fort sur le territoire galloroman.

Prenons maintenant en considération la trajectoire centrée sur le sud-est du domaine oïlique (8.3.1.3.), qui montre des chiffres intéressants. Il ressort des données fournies que les régionalismes du DRFM qui s'inscrivent dans ce groupe montrent un pourcentage de mots d'origine ancienne proportionnellement très élevé (38%). Cette donnée est assez parlante car elle reflète l'existence d'une solidarité géolinguistique plus ancienne que les autres. Celle-ci englobe souvent les langues galloromanes des aires voisines et, de manière privilégiée, le francoprovençal. En particulier, 89% des lexèmes du sud-est du domaine oïlique ayant origine ancienne sont aussi attestés dans l'aire francoprovençale et plus rarement dans celle occitane, surtout orientale. Pour la plupart de ces lexèmes, nous pouvons supposer une base protoromane à caractère déjà régional. Leur formation se place donc dans une période durant laquelle le français, le

³⁹⁹ Nous avons inscrit dans la catégorie *varia* du tableau qui va suivre les latinismes ainsi que les quelques mots pour lesquels l'étymologie fait l'objet de discussions.

⁴⁰⁰ Cf. *supra* 8.3.2.2.

⁴⁰¹ Nous avons réuni ici l'ensemble des trajectoires de l'axe Ouest-Est : du Nord-Ouest au Nord-Est et du Sud-Ouest à l'Est ; 8.3.2.3.

francoprovençal et l'occitan partageaient des innovations communes⁴⁰². Les convergences plus tardives, que nous avons également relevées dans notre nomenclature, sont, en revanche, dues à des évolutions parallèles ou à des emprunts d'une langue à l'autre dans les aires frontalières.

8.6. Les régionalismes dans les documents du Jura suisse et de Berne

Nous entendons analyser ici les lexèmes du DRFM attestés dans les documents consacrés au canton suisse du Jura et à la partie francophone du canton de Berne. Il s'agit des chartes éditées par Ernest Schüle, Rémy Scheurer et Zygmunt Marzys dans la série les *Documents linguistiques de la Suisse romande* (2002)⁴⁰³, et désormais intégrées dans les DocLing [= chJuBe] (cf. 3.1.5.). Ce corpus compte 299 documents qui contiennent 1 659 lemmes, repertoriés dans la base électronique. La plupart des actes ont été rédigés au 14^e siècle, bien que la fourchette chronologique aille de 1244 à 1374. Ils concernent essentiellement le canton suisse du Jura⁴⁰⁴ et ont été établis en majorité par la ville de Porrentruy (Jura [CH]) et par des notaires de l'officialité de Besançon (Doubs).

Dans le cadre du DRFM, nous avons décidé de mettre en annexe les articles lexicologiques ayant pour objet des lexèmes attestés uniquement dans les documents jurassiens, étant donné la position particulière de cette *scripta* dans le paysage de l'écrit oïlique. Pour éviter tout malentendu, il convient de dire ici que les articles lexicologiques qui traitent de régionalismes présents dans la série du Jura [CH], mais aussi dans d'autres corpus oïliques, ont été intégrés dans le corps du dictionnaire et de notre étude⁴⁰⁵. Dans l'analyse qui suit, nous nous concentrons dans un premier temps sur les lexèmes qui sont attestés exclusivement dans les documents jurassiens (8.6.1.). Nous reviendrons ensuite sur les autres cas de figure, pour exprimer des considérations plus générales (8.6.2.).

L'analyse linguistique menée pour l'édition de 2002 inscrit les documents du Jura dans une *scripta* oïlique orientée vers les régions sud-orientales, notamment vers la Franche-Comté voisine (Jura, Doubs) et les Vosges (cf. *supra* 3.1.5. et l'introduction à l'édition). Cette analyse géolinguistique, qui se place dans le cadre d'une approche scriptologique, ne prend aucunement en compte le lexique⁴⁰⁶. Cependant, il est

⁴⁰² Cf. Carles (2017 : 201) : « Nous parlerions volontiers ici de communication 'horizontale'. Après *ca* 700, ce type de communication dans l'espace est rompu – ce qui mène à des innovations individuelles dans chacun des langues désormais constituées » Cf. aussi *ib.* : 183-187.

⁴⁰³ Cette édition remplace les *Monuments de l'ancien évêché de Bale* de Trouillat (1852/67) pour les chartes avant 1351. Cf. aussi la thèse de Hallauer (1920), qui se base sur ce corpus et les recherches sur les documents jurassiens de Marzys (1994 et /Scheurer 1997).

⁴⁰⁴ Seulement les documents n° 8, 297 et 298 concernent le canton de Berne.

⁴⁰⁵ Il s'agit en tout de 73 régionalismes. Nous verrons en quoi ils peuvent montrer une diffusion plus ou moins étendue dans l'aire oïlique.

⁴⁰⁶ Le volume s'accompagne par ailleurs d'un glossaire très détaillé, qui fournit la définition de presque tous les mots, ainsi que des renvois au FEW et au GPSR.

généralement admis que le vocabulaire présente des conditions d'analyse différentes des autres domaines de la langue. Par exemple, dans le lexique apparaissent avec plus de facilité des variables de provenances différentes ; et ceci est d'autant plus pertinent pour l'aire helvétique où les systèmes oïliques et francoprovençaux se trouvent en interaction constante à l'époque médiévale⁴⁰⁷. Dans ce cadre, un lexème appartenant au système linguistique francoprovençal peut être facilement intégré dans un texte d'intention française, tout en laissant intacte sa physionomie oïlique de départ⁴⁰⁸ (cf. 7.2.5.1.). Nous reviendrons plus loin sur ce point.

8.6.1. *Les régionalismes exclusifs des documents jurassiens*

Considérons à présent les 28 régionalismes exclusifs au Jura suisse qui forment l'annexe du DRFM. Comme nous l'avons dit, la plupart de ces lexèmes ont un usage limité aux documents jurassiens. Cependant, certains d'entre eux sont aussi présents dans des textes francoprovençaux provenant de la Suisse actuelle ou, plus rarement, de la France⁴⁰⁹. La présence, ou non, de ces régionalismes en domaine francoprovençal donne lieu à deux scénarios possibles.

(1) Le premier correspond aux lexèmes attestés exclusivement dans les documents jurassiens qui ne sont documentés ni dans le reste du domaine oïlique ni dans le domaine francoprovençal (reste de la Suisse romande ou France actuelle). *A priori* ces lexèmes peuvent être considérés comme des régionalismes oïliques, étant donné qu'ils sont employés dans des textes se plaçant dans la logique d'une *scripta* oïlique. Néanmoins, il ne peut pas être exclu qu'ils illustrent, dans une perspective diachronique, des reliquats francoprovençaux n'ayant laissé de traces ni dans la documentation médiévale ni dans les dialectes modernes de cette aire.

(2) La deuxième possibilité est que le lexème en question est attesté dans les documents du Jura [CH], mais aussi dans des textes francoprovençaux, notamment de Suisse (et éventuellement dans des dialectes francoprovençaux modernes). Dans ces conditions, l'attestation contenue dans le corpus du Jura pourrait soit faire partie d'un vocabulaire partagé par le français régional de cette région et le francoprovençal, soit illustrer un élément francoprovençal emprunté (cf. 7.2.5.1.), bien qu'avec un habillage graphématique francisé. Concrètement, la pratique à suivre pour distinguer les deux possibilités est de déterminer d'abord le modèle linguistique du texte (dans notre cas, il est question d'une *scripta* oïlique) et d'examiner par la suite l'origine et la distribution géolinguistique de la variable lexicale étudiée. Ce type d'analyse a pour

⁴⁰⁷ Pour une mise au point du processus d'élaboration scripturale du francoprovençal, renvoyons à Carles/Glessgen 2019 ; surtout p. 144sq.

⁴⁰⁸ Cf. Carles (2011 : 538sq.) qui parle d'"harmonie textuelle" pour définir la physionomie structurale d'un texte.

⁴⁰⁹ Nous avons vérifié au fur et à mesure la présence de ces lexèmes dans les documents francoprovençaux contenus dans les DocLing. Pour la Suisse, la base de données réunit les séries de Neuchâtel (Scheurer/Morerod/Kristol, à paraître), de Fribourg (Führer, en préparation) et de Vaud/Lausanne/Genève (Gavillet 2011). Pour la France, il s'agit des séries du Lyonnais (Durdilly 1975), de l'Ain (Philippon 1909), du Forez (Gonon 1974) et du Dauphiné (Devaux/Ronjat 1912).

but d'établir si le mot fait partie d'un lexique partagé par les deux systèmes linguistiques ou si, en revanche, il est propre à un seul des deux systèmes⁴¹⁰.

En gardant à l'esprit la distinction entre les catégories (1) et (2), nous avons réuni dans le tableau suivant les informations qui concernent la distribution géolinguistique des mots analysés. Pour tous les régionalismes étudiés, nous indiquons entre crochets la date de la première attestation disponible dans le corpus du Jura, la présence dans des documents francoprovençaux à l'époque ancienne (colonne 'ancien frpr.') et le maintien dans des dialectes oïliques ou francoprovençaux (colonne 'dialectes'). Le symbole Ø est employé pour indiquer l'absence du type lexical en question. Vient ensuite la colonne 'étymologie' dans laquelle est mentionnée la langue de formation du lexème, supposée à partir des éléments précédemment fournis. Il peut s'agir d'une formation française, francoprovençale ou d'un emprunt aux langues germaniques de contact ; ce point sera approfondi dans la suite du paragraphe. Enfin, nous avons mentionné la référence au GPSR, lorsque le type lexical y est présent, ou à d'autres ouvrages lexicographiques (notamment au *Schweizerisches Idiotikon* [SchwId] pour les emprunts à l'alémanique).

lexème	ancien frpr.	dialectes	étymologie	renvois
<i>archeret</i> s.m. [1339]	Ø	Ø	fr. rég.	GPSR 1, 585b
<i>badestoube</i> s.f. [1345]	Vaud, Fribourg, Neuchâtel 14 ^e s.	Ø	emprunt à alémanique	GPSR 2, 274 SchwId 10, 1037
<i>chevesier</i> s.m. [hapax 1344]	Ø	Ø, cf. Mâcon, Igé <i>chevet</i> s.m.	frpr. ?	-
<i>claverie</i> s.f. [1331]	Ø	Ø	fr. rég.	GPSR 4, 102a
<i>clavier</i> s.m. [1328]	Ø	Ajoie	fr. rég.	GPSR 4, 103a
<i>dedous</i> prép. et adv. [1267]	Ø	frcomt. (classement erroné dans FEW 12, 370b et 23, 240a)	fr. rég.	GPSR 5, 149a
<i>desgrever</i> v. [1329]	Fribourg (1319), Dauphiné (1300)	frpr.	évent. frpr.	GPSR 5, 210
<i>diemainchedi</i> s.m. [1325]	une attest. à Fribourg avec apocope (<i>mengedi</i> 1520)	Ø	fr. rég. ou frpr.	GPSR 5, 708b
<i>doe</i> s.f. [1313]	Ø	Ø	fr. rég.	GPSR 5, 901b
<i>essandelle</i> s.f. [1339]	Ø	Berne	fr. rég. ?	GPSR 6, 48b

⁴¹⁰ Cf. à ce propos l'étude de Greub (2019) qui a abordé la question des francoprovençalismes dans le cadre d'une approche stratigraphique des textes littéraires. Il souligne la nécessité de considérer chaque variable lexicale de manière indépendante, pour pouvoir l'attribuer à l'un des deux systèmes linguistiques ou éventuellement aux deux.

<i>essapper</i> v. [hapax 1340]	Ø	Jura [CH]	fr. rég.	GPSR 6, 666b
<i>exal</i> s.m. [1340]	Ø	Ø	fr. rég.	GPSR 6, 717a
<i>faucillure</i> s.f. [1343]	Ø	Aoste	fr. rég. ou frpr. (cf. le verbe <i>faucillier</i> qui est présent en fr. rég. et en frpr.)	GPSR 7, 190b
<i>hembourg</i> s.m. [1322]	Ø	Ø	emprunt à l'alémanique	GPSR 1, 333a SchwId 4, 1588
<i>hembourgeiserie</i> s.f. [hapax 1339]	Ø	Ø	fr. rég.	GPSR 1, 334a
<i>ingratitude</i> s.f. [1337]	Ø	Ø	emprunt au latin	-
<i>joiment</i> s.m. [1329]	Ø	Ø	fr. rég.	-
<i>morgengave</i> s. [1305]	Neuchâtel (1338), Valais (15 ^e s.)	Ø	emprunt à l'alémanique	Pierrehumbert s.v. <i>morgengabe</i> ; SchwId 2, 54
<i>norri, -ie</i> s.m. et f. [1329]	Neuchâtel (1373), Fribourg (1448, 1456)	Ø	frpr. ?	Pierrehumbert s.v. <i>nourri</i> ; matériaux manuscrits GPSR
<i>oblacion</i> s.f. [hapax 1346]	lat. en domaine frpr.	Ø	emprunt au latin	-
<i>pourchanter</i> <i>l'autel</i> loc. v. [1326]	Ø	Ø	fr. rég.	FEW 2, 222b s.v. CANTARE
<i>quaesson</i> s.m. [1329]	Ø	Ø	fr. rég.	cf. GPSR 3, 116b s.v. <i>carreau</i>
<i>schatz</i> s. [1307]	Ø	Labaroche (Haut- Rhin)	emprunt à l'alsacien	à ajouter <i>in</i> FEW 17, 29a
<i>senquer</i> v. [1339]	Fribourg (1403), Neuchâtel (1470)	frcomt., frpr.	emprunt à l'alémanique (Nb. wall. <i>skinqueir</i> et lorr. <i>xainqueir</i> sont des emprunts indépendantes)	GPSR 3, 579a SchwId 8, 938
<i>tarcessons</i> s. [hapax 1293]	Ø	Ø	fr. rég.	FEW 13/1, 119b s.v. TARDUS ; cf. Hallauer §21
<i>vaiche</i> s.f. [1322]	Ø	Montbéliard (Doubs)	emprunt à l'alémanique	SchwId 15, 1433

<i>vendeur</i> s.m. [1334]	Ø	Ø	emprunt au lat.	FEW 14, 234a s.v. VÈNDÈRE
<i>vieble</i> s.m. [1264]	Ø	Ajoie	emprunt à l'alsacien	SchwId 15, 109

Il convient de dire tout d'abord que l'ensemble des lexèmes présenté ici ne contient aucune formation latine ou protoromane. Les régionalismes sont, sans aucune exception, des lexèmes d'époque romane attestés tardivement dans la documentation médiévale. De manière générale, ils font leur première apparition au 14^e siècle (cf. les datations mentionnées dans le tableau entre crochets). En ce qui concerne l'origine de ces lexèmes, il est possible d'identifier quatre typologies de formation : (1) les innovations oïliques ; (2) les formations francoprovençales empruntées ; (3) les emprunts aux langues germaniques de contact, notamment à l'alsacien et à l'alsacien et (4) les latinismes. Analysons à présent chacune de ces catégories.

(1) Le premier ensemble comprend 12 régionalismes. Pour chaque innovation, nous avons reconstruit la typologie de formation supposée, qui peut s'appuyer sur des changements formels ou sémantiques (cf. chap. 7). Il peut s'agir de formations régionales nées par changement sémantique ou par formation syntagmatique (2 lexèmes) ; de conversions par simple changement de catégorie grammaticale (1 lexème) et de formations nées par dérivation ou composition (9 lexèmes).

changement sémantique ou formation syntagmatique

- afr. rég. *clavier* s.m. "laïc ou ecclésiastique chargé de la sacristie, sacristain" [statalisme] ← afr. *clavier* s.m. "porte-clefs, portier" [spécialisation] ;
- afr. rég. *pourchanter l'autel* locution verbale "chanter l'office de la messe" ← afr. *porchanter* v. "chanter le service funèbre pour un mort"

conversion sans suffixation

- afr. rég. (sém.) *doe* s.f. "terrain qui a été donné en propriété à une institution paroissiale"⁴¹¹ < afr. *douer* v.

dérivation par suffixation

-et :

- afr. rég. *archeret* s.m. "officier armé au service du bailli, archer" [statalisme] < afr. *archer* s.m.

-erie :

- afr. rég. *claverie* s.f. "office de *clavier* et bénéfice ecclésiastique s'y rattachant" [statalisme] < afr. rég. *clavier* s.m. ;
- afr. rég. *hembourgeiserie* s.f. "fonction exercée par l'*ambour*" [statalisme] < afr. rég. *hembour* s.m.

⁴¹¹ Le mot existe par ailleurs en mfr. avec le sens de "douaire, dot" (1461, Gdf 2, 734b).

-ment :

- afr. rég. (sém.) *joiement* “ce qui est produit par la terre et dont on peut disposer (ou le droit même d’en disposer), fruit”⁴¹² < afr. *joie* s.m.

-on :

- afr. rég. *quaresson* s.m. “mesure de capacité pour les céréales” < afr. *quarrel* ~ *quarrez* s.m.

-ure :

- afr. rég. *faucillure* s.f. “ce qui est fauché et qui est recueilli pour récompenser le *faucilleur* comme salaire en nature” < afr. rég. *faucillier* v. Signalons que le verbe *faucillier* fait partie d’un lexique partagé entre le français régional (Est) et le francoprovençal.

composition

- afr. rég. *dedous* prép. et adv. “en bas par rapport à un autre lieu, dessous” : *de* préf. + afr. *dous* s.m. (< lat. DORSUM), influencé par afr. *dessous* adv. et prép. Notons que ce lexème est occasionnellement attesté dans les parlers franc-comtois à la frontière (Doubs) ;
- afr. rég. *diemainchedi* s.m. “septième jour de la semaine, dimanche” : afr. *dimanche* s.m. + *di* s.m. (cf. Henry 1960 : 39 note 1 à propos du type oïlique *delundi* (1316) et aussi in Gdf 2, 710 s.v. *dieosdi* “jeudi” (SGraal)) ;
- afr. rég. *tarcissons* s. “saison de l’année située entre l’été et l’hiver, automne” < afr. *tard* adv. + afr. *saison* s.f.

Nous voyons que quatre lexèmes de ce groupe peuvent être inscrits parmi les ‘statalismes’ (cf. *supra* 8.1.2.), vu qu’ils désignent des institutions ou des charges locales. Ils s’agit généralement de réalités propres à la ville de Porrentruy (*archeret*, *claverie*, *clavier*, *henbourgeiserie*).

(2) La deuxième catégorie comprend les emprunts au francoprovençal. Nous avons isolé trois lexèmes pour lesquels une origine francoprovençale nous semble probable :

- afr. rég. *chevesier* s.m. “terrain situé en bordure d’une autre parcelle”. Ce mot reste encore relativement opaque. Il est question d’un hapax attesté dans un document de Saint-Ursanne (Jura 1344). Il pourrait s’agir d’un dérivé en *-ier* à partir de afrpr. **chevet* s.m. (< lat. CAPITIUM), forme reconstruite sur la base des dialectes modernes (cf. FEW : Mâcon, Igé *chevet* “bordure du haut d’un champ, d’une vigne”) ;
- afr. rég. *desgrever* v. “indemniser qqn d’un dommage causé” < afrpr. *desgraver* v. “dédommager” (Fribourg depuis 1319 et Vaud 1547 ; GPSR) ;
- afr. rég. (sém.) *norri*, *-e* s.m. et f. “fils (ou fille) illégitime” < afrpr. *nourri*, *-ie* s.m. et f. (Neuchâtel 14^e s. dans Pierrehumbert ; le mot est présent aussi dans les matériaux manuscrits du GPSR à Fribourg : *nurrie* s.f. “enfant orpheline” 1448, 1456). Notons qu’en afr. le substantif désignait un serviteur ou un commensal que le seigneur accueillait dans sa maison (cf. Gdf, DMF).

⁴¹² Ce mot pouvait aussi prendre le sens de “joie considérée dans sa manifestation, dans ses expressions” (une attestation dans DEAF J 437).

(3) Le troisième groupe réunit les emprunts aux variétés germaniques de Suisse et d'Alsace⁴¹³ (7 lexèmes). Nous fournissons, pour ces mots, la référence au *Schweizerisches Idiotikon* et au travail de Tappolet (1916, volume 2), qui traite la plupart des emprunts alémaniques mentionnés :

- afr. rég. *badestoube* s.f. “établissement de bains chauds” < além. *bad(e)stube* ; cf. SchwId 10, 1037 et Tappolet 2, 6-7 ;
- afr. rég. *hembourg* s.m. “fonctionnaire communal adjoint du maire” [statalisme] < all. *heimburg*. Tappolet 2, 75 suppose pour ce mot un emprunt à l'allemand (cf. aussi GPSR) ; le mot est par ailleurs présent dans SchwId 4, 1588 mais seulement comme nom de famille ;
- afr. rég. *morgengave* s. (t. de droit) “don que le mari faisait à sa femme le matin du lendemain de ses nocés, douaire” < além. *morge(n)gabe* ; cf. SchwId 2, 54, Tappolet 2, 114 ;
- afr. rég. *schatz* s. “mesure de superficie pour les vignes” < als. *schatz* (cf. FEW 17, 29a). Ce mot est également attesté dans les parlers lorrains du Haut-Rhin ;
- afr. rég. *senquer* v. “offrir en cadeau” < além. *schenken* v. ; cf. SchwId 8, 938, Tappolet 2, 145 ;
- afr. rég. *vaiche* s.f. “moulin qui sert à fouler des étoffes, moulin à foulon (souvent en binôme avec *battour*)” < além. *walchi* ; cf. SchwId 15, 1433. On ne peut toutefois pas exclure qu'il s'agisse d'une conversion à partir de afr. **vauchier* v. (< protoroman *WALK(I)ARE) ;
- afr. rég. *vieble* s.m. “fonctionnaire auxiliaire de justice” [statalisme] < além. *wèibel* ; cf. SchwId 15, 109, Tappolet 2, 187.

Deux lexèmes de cet ensemble font référence à des réalités locales, précisément à des charges administratives. L'*hembourg* désigne un fonctionnaire communal adjoint au maire (dans notre corpus, il est documenté pour les villes de Porrentruy, Alle et Cheveney), alors que le *vieble* est un fonctionnaire auxiliaire de justice qui semble correspondre à un huissier.

(4) Dans notre nomenclature, nous avons distingué trois exemples de latinismes, dont deux font partie du vocabulaire propre à la langue du droit :

- afr. rég. *ingratitude* s.f. dans la loc. à toutes i. (t. de droit) “de manière gratuite (dans le contexte d'un usufruit)” < formule latine *in gratuitatem* ;
- afr. rég. *oblacion* s.f. dans la formule o. et *petition de libelle* (t. de droit) “présentation du libelle pour faire recours au droit, dans cette formule il s'agit de la renonciation à ce type de droit” < formule latine *petitioni et oblationi libelli* ;
- afr. rég. *venditeur* s.m. “celui qui vend, vendeur” < latin *venditor* s.m.

Pour conclure, nous examinons trois mots dont l'étymologie fait l'objet de discussions :

- afr. rég. *exal* s.m. “sorte de redevance à payer sur le vin (?)”. GPSR 6, 717a : origine inconnue ; mot absent du FEW. Éventuellement à rattacher à lat. SATULLUS (cf. FEW 11, 248, 2. “betrunken”) ;

⁴¹³ Nous utilisons les étiquettes além. (alémanique) et als. (alsacien) pour désigner les variétés germaniques médiévales employées en Suisse et en Alsace.

- afr. rég. *essandelle* s.f. “petite planche qui sert pour couvrir les toits fixée au moyen de clous, bardeau”, à rattacher au lat. SCĪNDŪLA “bardeau” (var. de lat. SCANDŪLA), mais le suffixe fait difficulté (cf. GPSR 6, 48b) ;
- afr. rég. *essapper* v. éventuellement à rattacher à la famille de lat. SAPPa ; cf. GPSR qui propose l’étymon CĪPPUS (FEW 2, 693a).

Les données présentées ici montrent que la plupart des régionalismes traités sont le résultat d’innovations qui se placent au sein du système oïlique (12/28), bien qu’ils soient parfois aussi présents en territoire francoprovençal. Les emprunts aux langues germaniques de contact sont également bien représentés dans la nomenclature ci-dessus (7/28). Ces derniers semblent remplir, dans les documents médiévaux, une fonction pragmatique particulière, puisqu’ils font fréquemment référence à des réalités locales (juridiques, administratives ou politiques). Signalons que trois de ces formations sont aussi connues dans le reste de la Suisse romande, parfois sous des formes légèrement différentes⁴¹⁴. Enfin, les éléments d’origine francoprovençale sont extrêmement rares, ainsi que les latinismes.

Il nous semble important, à ce stade, d’attirer l’attention sur certaines difficultés auxquelles nous avons dû faire face au cours de l’analyse lexicale présentée ici. Le premier problème est que certains lexèmes sont peu attestés : il est question d’une poignée d’exemples ou même d’hapax. Pour cette raison, la détermination du sens et le rattachement étymologique ont parfois soulevé des questions (cf. *chevesier*, *exal*, *essandelle*, *essapper*). Par ailleurs, deux tiers environ de ces mots ne laissent pas de traces dans les dialectes modernes (10 lexèmes sur 28 ont survécu dans les parlers modernes). Il convient de mentionner une autre difficulté : certains types lexicaux sont complètement absents de la lexicographie de référence du français médiéval (cf. *chevesier*, *dimainchedi*, *exal*, *vaiche*)⁴¹⁵, alors que d’autres y sont traités de manière succincte (*tarcessons*, *schatz*). Enfin, nous n’avons pu bénéficier des articles du GPSR que pour la moitié environ des lexèmes traités (la publication de ce dictionnaire étant en ce moment à la lettre g-). Malgré ces difficultés de fond, il nous semble que l’étude du vocabulaire du corpus jurassien a été fructueuse, dans la mesure où elle nous a permis d’enrichir la documentation disponible dans les répertoires lexicographiques et de proposer quelques rattachements étymologiques, ainsi que de mieux connaître le processus de sélection lexicale.

8.6.2. Synthèse des solidarités géolinguistiques de tous les régionalismes jurassiens

Après avoir analysé les régionalismes exclusifs, il convient de passer en revue les régionalismes de la série du Jura montrant une diffusion plus étendue. Cela nous permettra de placer le lexique de ce corpus dans une perspective plus large et

⁴¹⁴ Cf. l’article *badestoube*. Signalons aussi l’article *angal* (régionalisme de Franche-Comté et Jura suisse).

⁴¹⁵ Nous nous référons essentiellement au FEW et au DEAF.

d’observer les interactions avec les différentes régions de l’aire oïlique orientale. Nous avons réuni dans le tableau suivant toutes les catégories géolinguistiques dans lesquelles s’inscrivent les lexèmes jurassiens traités dans le DRFM (cf. *supra* 8.1., 8.2. et 8.3). Ils sont organisés dans trois ensembles en fonction de l’étendue de leur diffusion (large, moyenne et restreinte). Ces trois premières catégories réunissent 70 lexèmes, auxquels il faut ajouter les 28 régionalismes exclusifs précédemment analysés (8.6.1.).

Diffusion en territoire oïlique	Nombre de lexèmes
Diffusion large	
Jura [CH] + moitié Est	14 lexèmes ⁴¹⁶
Jura [CH] + axe Ouest-Est	14 lexèmes ⁴¹⁷
Jura [CH] + Sud-Est	20 lexèmes ⁴¹⁸
	= 48
Diffusion moyenne	
Jura [CH] + Franche-Comté et Bourgogne	8 lexèmes ⁴¹⁹
Jura [CH] + Franche-Comté et Lorraine	2 lexèmes ⁴²⁰
Jura [CH] + Franche-Comté et Champagne	1 lexème ⁴²¹
	= 11
Diffusion restreinte	
Jura [CH] + Franche-Comté	11 lexèmes ⁴²²
	= 11
Régionalismes exclusifs	
Jura [CH]	28 lexèmes
<i>Total</i>	= 98 lexèmes

Comme pour les régionalismes des autres régions géolinguistiques (cf. 8.4.), les mots à diffusion large sont évidemment les plus fréquents (48/98 lexèmes). Ce constat s’explique par la tendance générale des scribes à favoriser des lexèmes géographiquement moins marqués. Par ailleurs, il ressort des données fournies que les régionalismes exclusifs ont une place relativement importante dans l’ensemble présenté (cf. le nombre de régionalismes exclusifs à ce corpus avec celui mis en évidence pour les autres régions ; 8.1.1.)⁴²³. Cette information permet d’inscrire les

⁴¹⁶ Il s’agit de : *apendise, carteron, costange, enchiés, enqui, espeutre, festüer, maisonnement, miliaire, moitange, science, strepite, voé, voërie* (cf. 8.3.1.1.).

⁴¹⁷ *albue, bichet, bochier, chandelouse, chanlatte, corvosier, destorbe, devantier, gagiere, garantie, gastelier, maçacrier, paumele, vendage* (cf. 8.3.2.).

⁴¹⁸ *acoverter, amodiation, asseter, chastron, colonge, contorner, demeneure, desbonnement, desjeunon, det, eminage, eminote, esferir, estevenant, faucilleor, maladiere, menable, pardessus, penal, porsoudre, soignier* (cf. 8.3.1.3.).

⁴¹⁹ *apaisier, chavon, cimarre, clavin, moitan, pasquier, rentaire, terrail* (cf. 8.2.).

⁴²⁰ *banward* et *debit* (8.2.).

⁴²¹ Il s’agit du mot *meissel* (8.2.).

⁴²² *angal, beveuge, cruvechelier, deschargement, deviron, doaille, entenu, esconduit, fustage, joiance, laon* (cf. 8.1.1.).

⁴²³ Dans le corpus du Jura [CH], nous avons identifié 28 régionalismes exclusifs sur 1 659 lemmes présents dans l’ensemble des documents (ca 1,7%). Rappelons que l’ensemble des corpus lorrains a le pourcentage de régionalismes exclusifs le plus haut (2%), alors que les autres régions géolinguistiques se placent au-dessous de 1%.

documents jurassiens dans le cadre d'une *scripta* relativement isolée dans le paysage oïlique, qui présente souvent une sélection lexicale propre. Cela est, entre autres, à mettre en relation avec la géographie de cette région qui se situe dans le massif du Jura. En deuxième lieu, les données lexicales mettent en lumière que l'élaboration écrite jurassienne se rattache de manière prédominante aux territoires oïliques orientaux (moitié Est, Sud-Est, Bourgogne/Franche-Comté).

Pour terminer cette section, il convient de reprendre brièvement la question de la présence d'éléments francoprovençaux dans les documents analysés. À ce propos, il est généralement admis que la limite septentrionale du francoprovençal a reculé entre l'époque médiévale et moderne (cf. Jud 1939, Dondaine 1971⁴²⁴). Nous avons déjà cité l'article de Zufferey (2006, cf. *supra* 3.1.5.) dans lequel le chercheur, sur la base de l'analyse de la langue de Robert de Boron, dresse une carte décrivant l'extension du domaine francoprovençal à la fin du 13^e siècle. Il y inclut le territoire, aujourd'hui oïlique, du canton suisse du Jura, ainsi que la partie méridionale de la Franche-Comté (Doubs, Jura). Pour citer Zufferey (2006 : 457) :

« À travers la carte ci-jointe, nous n'avons d'autre prétention que de mettre en évidence le fait qu'au moins jusqu'à la fin du XIII^e s., le domaine francoprovençal devait englober aussi la Bresse chalonnaise, les régions de Dole et de Besançon et l'ancien comté de Montbéliard, ainsi que la partie de la Suisse romande qui se rattache aujourd'hui au dialecte comtois ».

Ce constat a été nuancé par Carles/Glessgen (2019 : 70) qui, suite à l'analyse graphématique des documents de Porrentruy et de Besançon, supposent l'usage d'une variété de type oïlique dans cette aire à partir du 13^e siècle⁴²⁵.

En ce qui concerne spécifiquement le lexique, l'étude que nous avons menée a confirmé que le vocabulaire régional du corpus jurassien se place principalement en interaction avec les *scriptae* oïliques sud-orientales, bien que certains lexèmes soient aussi présents dans des documents francoprovençaux de Suisse. En particulier, 48 régionalismes traités (sur 99) sont documentés en domaine francoprovençal à date ancienne. Nous avons pu constater par ailleurs que la seule présence dans des textes francoprovençaux ne nous apprend rien quant à l'origine des mots en question. Pour ce faire, il est nécessaire d'examiner la nature de la solidarité entre français et francoprovençal d'un point de vue évolutif : il s'agit d'un lexème partagé par les deux systèmes linguistiques ou d'un emprunt d'une langue vers l'autre, éventuellement avec une finalité pragmatique particulière (cf. *supra* 7.2.5.1. pour les emprunts francoprovençaux et 8.2.1. pour le lexique des régions Bourgogne et Franche-Comté partagé avec le francoprovençal). Pour conclure, en prenant appui sur nos sondages

⁴²⁴ Cf. Dondaine (1971 : 38) : « Il semble bien qu'il faille en conclure que le francoprovençal a régné autrefois sur l'ensemble de la Franche-Comté. Sous quelles influences aurait-il régressé ? Probablement sous l'influence du parler directeur de Besançon ».

⁴²⁵ Cf. Carles/Glessgen (2019 : 70) : « Nous serions plus prudents quant à la chronologie et enclins à supposer qu'il s'agit [la carte de Zufferey] plutôt de l'extension vers l'An Mil [...] les documents de Besançon et de Porrentruy du 13^e siècle plaident en effet davantage pour la présence d'une variété de type oïlique à l'oral déjà à cette époque ».

lexicologiques, nous pouvons dire que la présence d'un vocabulaire francoprovençal s'avère extrêmement rare dans le corpus des documents jurassiens.

9. La régionalité dans les différentes traditions textuelles

Au cours de ce chapitre nous entendons analyser le vocabulaire étudié en relation avec son contexte d'usage dans les textes qui le contiennent. Le lexique, comme tous les autres domaines de la langue, varie selon la situation communicative. Ce genre de variation, dite diaphasique, est une opération d'ordre stylistique dépendant fortement du genre textuel, ainsi que de la tradition de discours dans laquelle chaque texte s'inscrit (cf. RSG art. 170 : *Prinzipien der Funktionalstilistik*)⁴²⁶.

En particulier pour l'époque ancienne, la variation diaphasique de la langue devient observable principalement en relation avec les genres textuels. Ces derniers reflètent des variétés langagières différentes, explicables à la lumière des finalités pragmatiques poursuivies. Nous suivons la répartition de Carles / Glessgen (2011 : 115-117)⁴²⁷ qui identifient pour l'écrit médiéval cinq grands ensembles textuels : les sources à forte charge pragmatique, la littérature religieuse, la littérature profane, les textes documentaires et les textes portant sur un savoir spécialisé ou pratique⁴²⁸. Ces regroupements sont évidemment très schématiques, mais ils nous permettent d'avoir une idée des typologies textuelles dans lesquelles les régionalismes sont le plus utilisés.

Le corpus dépouillé dans la phase initiale de notre étude était constitué exclusivement de textes documentaires provenant de la pratique juridique (3.1. et 3.2.). Cependant, grâce à l'ajout des sources lexicographiques, nous avons pu intégrer un nombre non négligeable d'attestations d'autres genres textuels. Dans l'ensemble, la moitié environ des régionalismes du DRFM (194/389⁴²⁹) sont attestés dans au moins un texte non documentaire.

Pour entreprendre l'analyse de la dimension diaphasique, il nous a semblé opportun de distinguer deux grands regroupements au sein des régionalismes du DRFM : les lexèmes présents exclusivement dans les textes documentaires (9.2.) et ceux attestés également dans d'autres typologies textuelles (9.3.). Étant donné la modalité suivie pour l'identification des régionalismes (cf. chap. 4), nous n'avons relevé qu'exceptionnellement des régionalismes absents des textes documentaires⁴³⁰. Rappelons que nous utilisons la mention générique 'écrit documentaire' et 'non

⁴²⁶ Cf. aussi Kabatek (2015 : 198) qui écrit à ce propos : « Parler c'est n'est pas uniquement produire des énoncés en mettant en ordre des unités lexicales d'une langue d'après les règles particulières d'une grammaire ; c'est en même temps s'inscrire dans une *tradition* au sens d'une répétition de ce qui a déjà été dit ».

⁴²⁷ Pour une première proposition cf. Glessgen (2012 : 423-432).

⁴²⁸ Cf. aussi la classification de Duval (2009 : 56sq.) en deux grands ensembles : (1) les textes littéraires et scientifiques et (2) les documents d'archive et textes juridiques.

⁴²⁹ Nous comptons ici également les 28 régionalismes circonscrits au Jura suisse et présents en annexe au DRFM.

⁴³⁰ Les seules exceptions sont constituées des mots *despardre* et *frefel* qui ont été identifiés pour des raisons fortuites.

documentaire' pour faire référence à des typologies textuelles différentes ayant toutefois des modalités de transmission semblables (cf. 3.1. et 3.4.)⁴³¹.

Pour chacun de deux regroupements, nous réalisons une analyse onomasiologique sur la base des catégories sémantiques définies par Hallig / Wartburg dans le *Begriffsystem* (1963). Par la suite, nous cherchons à interpréter les informations réunies sur l'axe diaphasique, afin de distinguer les régionalismes ayant un fort degré de spécificité de ceux plus neutres (9.2.3 et 9.3.4.).

Cette section se termine avec la mise en relation du paramètre diaphasique avec celui diatopique précédemment analysé (chap. 8). Comme nous le verrons, la réflexion menée tient compte du fait que les deux axes variationnels sont fortement interdépendants.

9.1. La dimension diaphasique

Nous entendons la diaphasie comme étant la dimension variationnelle qui exploite le degré de spécificité et contextualisation d'un énoncé, en relation avec la situation communicative⁴³². Sur la base de la théorisation issue du récent volume *Repenser la variation linguistique* (Glessgen / Kabateck / Völker éd. 2018), la variation sur l'axe diaphasique peut être comprise comme étant un continuum. Glessgen / Schøsler (2018 : 26sq.) suggèrent l'identification de deux pôles de marquage diaphasique : le pôle à haute spécificité et celui à faible spécificité. Voici leur définition :

« Notre interprétation reste donc proche de l'idée initiale d'un axe diaphasique, mais elle remplace l'opposition binaire (X est diaphasique – Y n'est pas diaphasique) par un continuum gradé, où tout énoncé comporte une dimension diaphasique, qui est simplement plus ou moins exploitée ».

Il apparaît que ce modèle non-binaire s'adapte bien à la description du lexique régional que nous analysons. Ainsi, nous avons cherché à positionner les lexèmes traités dans un continuum progressif de trois niveaux de spécificité. En particulier, nous avons distingué les mots qui se placent au pôle extrême de marquage diaphasique de

⁴³¹ Signalons qu'un article de notre collègue Marco Robecchi (en prép.) intitulé « La régionalité lexicale dans les textes non documentaires du DRFM : distribution géolinguistique, genres textuels et traditions de discours » examinera dans le détail les traditions textuelles non documentaires les plus représentées dans le DRFM. Pour notre part, nous réalisons une étude plus globale de l'ensemble du vocabulaire régional analysé.

⁴³² Cf. Glessgen / Schøsler 2018 : 25 : « Enfin, pour la diaphasie, la structuration est plus épineuse puisque la tradition variationniste a placé des paramètres très divers dans cet axe : le genre biologique, l'âge, la profession, la situation et le registre stylistique. L'élément commun que nous avons retenu pour notre structuration est le lien d'un énoncé à son contexte, son degré de contextualisation. En d'autres termes : la mesure dans laquelle un énoncé comporte des éléments qui sont spécifiques pour la situation énonciative dans laquelle il se place ».

ceux ayant un marquage moyen ou faible. Les langages spécialisés se placent évidemment à l'extrémité la plus marquée du continuum.

Pour réaliser cette proposition de catégorisation, nous avons identifié une série de critères abstraits, qui peuvent s'appliquer dans une combinaison variable. Regardons dans le détail ces paramètres :

(a) la distribution du lexème dans les genres textuels et les traditions de discours⁴³³. Un régionalisme attesté dans une seule typologie de textes (par exemple dans les seuls actes juridiques) est généralement plus marqué diaphasiquement qu'un mot employé dans des textes très différents ;

(b) le critère de contextualisation considère le lien du lexème aux contextes d'usage dans lesquels il figure. Sont donc moins marqués les lexèmes qui peuvent figurer dans un maximum de contextes ;

(c) le critère sémantique considère l'univocité sémantique : un lexème polysémique a plus de chances d'être exploité dans des contextes divers (cf. *infra* 9.3.3.)⁴³⁴ ;

(d) le critère quantitatif fait référence à la fréquence du lexème dans la documentation disponible et à sa distribution sur l'axe chronologique. Ce paramètre nous semble pertinent lorsque l'on a à disposition un corpus suffisamment étendu de textes du même genre⁴³⁵. Ajoutons que la présence de données toponymiques peut apporter un élément supplémentaire à la réflexion, étant donné que les lexèmes qui s'affirment comme noms de lieux sont généralement bien présents dans l'usage linguistique du territoire en question⁴³⁶ ;

(e) enfin, le critère étymologique considère la modalité de formation du lexème (cf. chap. 7). Il est évident qu'un latinisme est, par définition, un mot très marqué diaphasiquement, ainsi que diastatiquement⁴³⁷. Pour les dérivés romans, l'identification est moins immédiate. Dans ces cas, nous avons considéré les types de suffixes qui entrent en jeu dans la formation. Par exemple, les substantifs en *-(isse)ment* et en *-ité* sont fréquents dans la langue juridique ayant une forte tendance à la nominalisation, ainsi que ceux en *-age* sont courants pour les dénominations des redevances⁴³⁸ ;

⁴³³ Cf. Burgassi / Guadagnini (2017 : 17) à propos de l'évaluation du degré de *connotazione* d'un lexème : « Il secondo livello dell'analisi comporta, quindi, una valutazione qualitativa, attuata provando a far reagire la documentazione sulla base della distribuzione del lessema nelle diverse tradizioni discorsive e tipologie testuali ('come' risulta distribuito il lessema ?) ».

⁴³⁴ Cf. à ce propos la théorisation de Louis Guilbert (1969 : 11sq.) pour le français contemporain et celle de Marini (2006) qui la reprend dans le cadre d'une étude sur la langue latine.

⁴³⁵ Cf. Burgassi / Guadagnini (2017 : 17sq.) qui proposent une méthode pour évaluer le *quoziente connotativo* des lexèmes anciens en se basant sur : 1) le nombre d'attestations disponibles (donnée quantitative) et 2) la distribution du lexème dans les différentes variétés diatopiques, dans les genres textuels et dans le temps (donnée qualitative).

⁴³⁶ Cf. Carles (2017 : 31) à propos des toponymes : « (...) il faut supposer que le lexème en question était déjà bien présent dans l'usage avant d'intervenir dans la formation d'un nom de lieu ».

⁴³⁷ Cela vaut exclusivement pour les latinismes qui n'ont pas été intégrés dans la langue commune.

⁴³⁸ Cf. RSG, art. 185, 2125 : « Einen festen Platz in der Rechtsprache besitzt das Suffix *-age*, das üblicherweise ein bestimmtes Rechtsverhältnis, einen Rechtstitel oder auch einen rechtsrelevanten Status anzeigt (...) »

Sur la base des critères mentionnés, nous avons cherché à catégoriser les régionalismes du DRFM en trois groupes s'inscrivant dans un continuum de marquage diaphasique : fort, moyen et faible. Cette catégorisation se superpose à la distinction primaire entre les régionalismes circonscrits aux seuls documents d'archive (9.2.) et ceux attestés aussi dans d'autres typologies textuelles (9.3.).

9.2. Les régionalismes circonscrits aux documents d'archive et aux textes juridiques

9.2.1. Les genres textuels juridiques et administratifs

Les régionalismes du DRFM circonscrits aux textes documentaires et juridiques sont au nombre de 195 (195/389, = *ca* 50% ; cf. l'annexe 4 dans 11.2.4. pour une liste complète)⁴³⁹. Ces lexèmes sont attestés dans des textes reflétant des typologies différentes, qui font toutefois partie d'une même tradition discursive : le langage juridique et administratif. Au sein de ce large ensemble, il est possible de distinguer trois regroupements principaux : les actes, les documents de la pratique et les ouvrages juridiques normatifs.

Le premier groupe comprend les actes ayant une véritable valeur juridique, émanant d'une autorité publique ou privée (actes de vente, de donation, d'échange, d'arbitrage, d'inféodations, de testament, etc. ; cf. TypSources fasc. 3)⁴⁴⁰. Il s'agit des *Urkunden* d'après la terminologie introduite par Drüppel (1984)⁴⁴¹. Il convient de rappeler ici qu'un grand nombre d'actes médiévaux nous sont parvenus transcrits dans des cartulaires. Il s'agit de recueils où se trouvent copiés plusieurs documents qui concernent une seule institution, notamment ecclésiastique. Ces textes peuvent avoir fait l'objet de modernisations, surtout lorsque le cartulaire a été réalisé très tardivement (cf. Giry 1894 : 28-34). Par conséquent, un examen critique s'avère nécessaire pour déterminer le rattachement chronologique des documents contenus dans les cartulaires.

Le deuxième ensemble rassemble les documents d'archive qui n'ont pas de valeur juridique⁴⁴². Il est notamment question des textes de la pratique : les documents

⁴³⁹ Nous avons également inclus dans le total les régionalismes attestés dans la série des documents du Jura suisse (cf. chap. 8.6.).

⁴⁴⁰ Cf. aussi le manuel de *Diplomatique médiévale* de Giry (2006 : 103-221) pour une typologie des actes médiévaux à partir des auteurs. Cf. encore Giry (1894 : 6-36 et 805-862).

⁴⁴¹ Cf. Drüppel (1984 : 15-18) : « Die *Urkunde* ist ein zur Festhaltung von Vorgängen rechtlicher Natur unter Beachtung bestimmter Formalien und in der vom Urheber des Rechtsgeschäfts beabsichtigten Form ausgefertigtes Schriftstück öffentlichen Glaubens. (...) *Urkunde* ist mit öffentlichem Glauben versehene, in der Regel datierte und meistens lokalisierte Aufzeichnung von Vorgängen rechtlicher Natur ».

⁴⁴² Drüppel (1984 : 17) parle de *Dokumenten* : « Bei *Dokumenten* handelt es sich um nicht-urkundliches Schriftgut : Sie dienen dem Zweck der Festhaltung von Rechtszuständen (im Gegensatz zu Rechtsvorgängen bei *Urk.*), tragen kein Beglaubigungskennzeichen und verfügen über keinerlei öffentliche Beweiskraft. Sie tragen in der Regel kein Datum und unterliegen damit dem Problem der oft nur annähernd möglichen paläographischen Datierung; eine Lokalisierung hingegen ist nach ihrem Inhalt im allgemeinen gut vorzunehmen. In diese Gruppe der Dokumente gehören: Konzepte, Register,

comptables (registres de recettes, dépenses), ainsi que « toute forme de liste ou d'inventaires (de personnes, de terrains, de biens meubles) qui interviennent dans la gestion foncière (censiers) ou commerciale (inventaires de marchandise) » (Glessgen 2015 : 259)⁴⁴³. À cela, il faut encore ajouter les missives qui ont une place à part parmi les documents d'archive (cf. TypSources fasc. 17 « letters and Letter-Collection »).

Le troisième groupe concerne les sources juridiques à caractère normatif ; il s'agit notamment de compilations de coutumes datées des 13^e-15^e siècles⁴⁴⁴. Dieevoet (dans TypSources fasc. 48 : 14) donne la définition suivante pour ce genre textuel, tout en soulignant le lien de ces textes avec la région géographique concernée :

« On pourrait dire qu'un coutumier est un ouvrage rédigé par un praticien (juge, bailli, échevin, avocat), qui traite exclusivement ou principalement de droit coutumier régional ou local. Il s'agit d'œuvres privées, même quand elles ont été rédigées à la demande d'un seigneur ou d'une autorité municipale. En règle générale, les coutumiers sont écrits dans un style populaire et non savant, la plupart dans la langue vernaculaire de la région ».

Dans les articles du DRFM, sont mentionnés plusieurs coutumiers concernant surtout les régions oïliques orientales et la Normandie, dont les plus fréquents sont : BeaumCout, CoutBourg, CoutBourgG, CoutHector, CoutVerdun1, CoutVerdun2, Roisin et VarinLég⁴⁴⁵. Ces ouvrages se distinguent de ceux des deux catégories précédentes, car ils font partie des sources tertiaires que nous avons connues via la lexicographie (cf. 3.3.). D'ailleurs, il s'agit de textes qui sont parfois transmis par plusieurs manuscrits, contrairement aux documents d'archive édités dans les DocLing dont nous disposons, pour la plupart, de l'original. Toutefois, malgré ces différences de fond, nous avons opté pour regrouper les coutumiers avec l'écrit documentaire, vu qu'ils partagent le même lexique juridique.

En tenant compte de la classification ci-dessus, l'ensemble textuel le mieux représenté dans le DRFM est constitué des actes faisant partie du premier groupe. Ceux-ci peuvent correspondre à plusieurs actions juridiques : il s'agit surtout de ventes, donations, échanges, accords et règlements de litiges ; les testaments sont en revanche plus rares (cf. *supra* chap. 3.1. et Glessgen / Kihāi 2016 : 341sq.)⁴⁴⁶. Ce constat résulte du fait que les actes juridiques couvrent 98% environ des documents oïliques présents dans la base de données des DocLing, qui a été le point de départ pour la constitution de notre nomenclature⁴⁴⁷. En revanche, les autres genres documentaires y figurent plus

Kopialbücher (*cartulaires*), Briefe, Urbare (*rentiers*), Steuer- und Zinslisten (*censiers*), Rechnungen, etc. »

⁴⁴³ Cf. TypSources fasc. 28 « polyptiques et censiers » pour une définition du genre « (...) tous les documents écrits, émanant en tout ou en partie d'une autorité domaniale, qui rassemblent des données touchant les revenus pesant sur les terres et les hommes, de manière à dresser un inventaire (...) de l'assise économique et juridique d'une seigneurie ». Cf. aussi fasc. 18 « relevés de feux », fasc. 19 « tarifs de tonlieux ».

⁴⁴⁴ Cf. TypSources fasc. 41 « la coutume », fasc. 48 « les coutumiers ». Cf. aussi Duval (2009 : 64-65).

⁴⁴⁵ La première partie de cet ouvrage comprend des coutumes et la deuxième des statuts.

⁴⁴⁶ Ils peuvent émaner d'institutions ecclésiastiques, seigneuriales ou être des actes privés.

⁴⁴⁷ Au contraire, signalons que dans les séries francoprovençales des DocLing les documents de gestion et les listes dominent (cf. Carles / Glessgen 2019).

rarement. Nous trouvons, dans la totalité des corpus oïliques, seulement dix missives ; enfin, les documents de la pratique (comptes, devis, terriers) sont presque absents des séries oïliques. Mentionnons seulement un registre de comptes dans le corpus des documents oïliques du Jura suisse, concernant les comptes du conseil des bourgeois de Porrentruy (= docJuBe 168), ainsi que deux rentiers dans le même corpus (= docJuBe 295 et 296)⁴⁴⁸.

Pour résumer, il ressort que la quasi-totalité des 195 régionalismes analysés dans ce paragraphe sont attestés dans des chartes, auxquelles peuvent s'ajouter quelques occurrences dans les documents de la pratique ou dans les coutumiers. Seulement dans quelques cas exceptionnels, nous avons relevé des régionalismes présents exclusivement dans des documents de gestion (notamment des comptes et des inventaires contenus dans la base des DocLing)⁴⁴⁹. Il est question des cinq exemples qui suivent :

- afr. rég. *clavin* s. m. "sorte de clou servant à fixer les bardeaux" ;
- afr. rég. *cimarre* s.m. "vase à vin qui faisait partie de la vaisselle des villes, en étain ou parfois en métal précieux" ;
- afr. rég. *essandelle* s.m. "petite planche qui sert pour couvrir les toits fixée au moyen de clous, bardeau" ;
- afr. rég. *hembourgeiserie* s.f. "fonction exercée par l'*hembourg*".
- afr. rég. *laon* s.m. "planche de bois plane employée pour différents usages, en particulier pour la construction et le chauffage".

Comme on peut le voir, il s'agit, pour la plupart, de termes relativement spécifiques ayant plus de chances d'apparaître dans les énumérations qui caractérisent les textes comptables ou les inventaires. Ils concernent la construction, tels que *clavin*, *laon*, *essandelle*, ou désignent des ustensiles comme *cimarre*⁴⁵⁰.

9.2.2. L'analyse onomasiologique

Passons, à présent, à l'analyse onomasiologique des régionalismes du DRFM qui s'inscrivent dans cette première catégorie : celle des mots circonscrits aux seuls textes

⁴⁴⁸ Pareillement, dans la lexicographie les documents de la pratique (comptes, terriers, devis, inventaires) sont généralement moins exploités. Signalons toutefois les sources suivantes, plus fréquemment attestées dans les articles du DRFM : ComptArchRouen, ComptAutun, ComptBourgMF, ComptesNeversMiro, ComptFabrSPierre, ComptNev, ComptOdardLaigny, ComptesRoyM, ComptSPierre, CptRoiNavI, CptChâtArt, ComptMerciersMetz, ComptNDVChâlons, ComptParisV, ComptSalin, Gay, InvMairieDijon, LabordeBourg, ProstInv. Renvoyons à la bibliographie du DRFM pour la liste complète des sources documentaires tirées de la lexicographie.

⁴⁴⁹ Il est évident que ce constat ressort de la modalité de constitution de notre nomenclature qui se base, pour l'essentiel, sur les documents contenus dans les DocLing. Par ailleurs, nous n'excluons pas qu'une analyse ciblée sur les seuls documents de la pratique pourrait mettre en évidence un vocabulaire régional qui ne figure pas dans les autres typologies de l'écrit documentaire.

⁴⁵⁰ Signalons qu'un résultat comparable a été mis en évidence par Lorraine Fuhrer dans sa thèse en préparation aux universités de Neuchâtel et Strasbourg (p. 558) : « le lexique qui est uniquement attesté dans les documents de gestion appartient surtout aux lexiques techniques de la construction, de l'agriculture, de la viticulture, de l'alimentaire, du textile, de l'armement et de défense, ainsi que différents types de cuves et ustensiles ».

documentaires et juridiques. Il s'agit de 194 mots qui donnent lieu à 196 lexèmes⁴⁵¹, étant donné que deux mots prennent plusieurs sens classés dans différentes catégories sémantiques⁴⁵². En suivant la structure du *Begriffsystem* de Hallig / Wartburg (1963), nous avons identifié les catégories suivantes :

A. L'UNIVERS

II LA TERRE

c) Les terrains et leur constitution :

afr. rég. *albue* s.f. "terre glaise de couleur grise ou rougeâtre, argileuse"

afr. rég. *argillier* s.m. "terrain qui fournit de l'argile"

afr. rég. *raspe* s.f. "terrain couvert de broussailles et/ou de taillis"

d) Les matières minérales :

afr. rég. *chaussine* s.f. "poudre de chaux"

III LES PLANTES

b) Les arbres / 2. La forêt, les arbres, forestiers et les autres arbres dont on utilise le bois :

afr. rég. *poil* s.m. "partie du bois nouvellement coupée"

afr. rég. *remason* s.f. "bois qui reste dans les forêts après le bûcheronnage"

afr. rég. *sorpoil* s.m. "surplus de branches d'un arbre qui doivent être émondées et dont on peut vendre le produit"

afr. rég. *taillis* s.m. "petit bois composé d'arbres que l'on coupe périodiquement et qui croissent à partir des anciennes souches ou par rejetons"

afr. rég. *venteis* s.m. "arbres et rameaux abattus par le vent"

d) Les plantes alimentaires (céréales) :

afr. rég. *conseel* s.m. "mélange de blé et de seigle semés et récoltés ensemble, méteil"

afr. rég. *meissel* s.m. "mélange de froment et de seigle semés et récoltés ensemble, méteil"

B. L'HOMME

I. L'HOMME, ETRE PHYSIQUE

k) Les besoins de l'être humain

2. La vie sexuelle :

afr. rég. *paillolel* s.f. "maison de prostitution" (cf. *infra*)

II. L'ÂME ET L'INTELLECT

h) La volonté

2. le vouloir :

afr. rég. *espensement* dans la loc. nom. *bon e*. "pleine possession de ses facultés mentales, pleine volonté"

afr. rég. *concord* dans la loc. adverbiale *par (commun) c*. "accord entre deux parties"

⁴⁵¹ Signalons que nous avons renoncé à classer le mot *promors* qui est aussi circonscrit aux seuls textes documentaires, vu la difficulté à déterminer son sens (cf. article).

⁴⁵² Il s'agit des mots *goterot* et *paillole*.

i) La morale :

afr. rég. *descolpe* s.f. “action de se justifier, excuse”

afr. rég. *eschui* s.m. “raison alléguée pour se dispenser de quelque chose, excuse”

III. L’HOMME, ETRE SOCIAL

a) La vie de société en général

1. La constitution de la société / aa) Le mariage, la famille, la parenté :

afr. rég. *doaille* s.m. “droit d’usufruit sur ses biens qu’un mari assigne à sa femme par son mariage et dont elle jouisse si elle lui survive, douaire”

afr. rég. *morgengave* s.f. “don que le mari faisait à sa femme le matin du lendemain de ses nocces, douaire”

afr. rég. *norri* s.m. “fils (ou fille) illégitime”

afr. rég. *taienot* s.m. “fils d’un de ses propres fils, petit-fils”

2. La langue / 2. Les actions de la voix ; l’expression et la communication de la pensée :

afr. rég. *espublier* v. “rendre public et notoire, divulguer”

b) L’homme au travail

2. L’agriculture, l’élevage, le jardinage

aa) La ferme et ses dépendances, le bétail, l’élevage :

afr. rég. *beveuge* s.m. “lieu où on loge les bestiaux, étable”

afr. rég. *colonge* s.m. “tenure concédée à un colon dépendant d’un même seigneur et ayant son organisation propre”

afr. rég. *grangete* s.f. “bâtiment destiné à abriter les céréales, les fourrages, petite grange”

afr. rég. *paillole* s.f. “grenier à paille” (cf. *supra*)

bb) Le sol :

afr. rég. *acreüe* s.f. “agrandissement d’un terrain (éventuellement suite à un récent défrichement)”

afr. rég. *areüre, areüce* adj. “(d’une terre) qui est arable”

afr. rég. *chevesier* s.m. “terrain situé en bordure d’une autre parcelle”

afr. rég. *essapper* v. “défricher un terrain avec une houe”

afr. rég. *fraitis* s.m. “terre laissée en état d’inculture, en friche”

afr. rég. *fretil* s.m. “terre laissée en état d’inculture, terre en friche”

afr. rég. *routure* s.f. “terre nouvellement défrichée prête à être cultivée à nouveau”

afr. rég. *somart* s.m. “terre labourable qu’on laisse reposer temporairement, jachère”

afr. rég. *tornainne* s.f. “pièce de pré située en bordure d’un champ labouré ”

afr. rég. *torniere* s.f. toujours au pl. “espace nécessaire pour tourner la charrue situé en bordure d’un champ labouré, chaintre”

cc) Les travaux des champs :

afr. rég. *acculite* s.f. “produit d’un domaine, récolte”

afr. rég. *faucillure* s.f. “ce qui est fauché et qui est recueilli pour récompenser le *faucilleur* comme salaire en nature”

afr. rég. *leveüre*¹ s.f. “revenu agricole d’un domaine, récolte”

afr. rég. *rasel* s.m. “instrument pour enlever les grains de blé qui dépassent les bords du boisseau”

afr. rég. *seillour* s.m. “celui qui fauche avec la faucille”

afr. rég. *semence* s.f. “action de semer ou période durant laquelle on sème, semailles”

dd) Le pâturage :

afr. rég. *communaille* s.f. “pâturage et forêt communaux”

ff) La viticulture :

- afr. rég. *mostage* s.m. “vin nouveau avant la fermentation, vin doux”
afr. rég. *paisseler* v. “garnir une vigne d’échalas, échalasser”

3. Les métiers et professions

aa) généralités / 3. Les récipients en général et les autres objets destinés à contenir qch. :

- afr. rég. *cimarre* s.m. “vase à vin qui faisait partie de la vaisselle des villes, en étain ou parfois en métal précieux”

bb) les différents métiers et professions :

- afr. rég. *cruvechelier*, -ere s. “fabricant de couvercles (?)”
afr. rég. *retelier* s.m. “sorte de barrage que l’on installe à côté du moulin pour renfermer les poissons dans le canal d’eau”
afr. rég. *rendover* v. “réparer la douve”
afr. rég. *truille* s.f. “engin de pêche constituée d’un filet en forme de poche attaché à une perche, truble”
afr. rég. *vaiche* s.f. “moulin qui sert à fouler des étoffes, moulin à foulon”

4. L’industrie / dd) Les industries alimentaires :

- afr. rég. *berne* s.f. “atelier de fabrication du sel par évaporation”
afr. rég. *salignon* s.m. “pain de sel obtenu par l’évaporation de l’eau des puits salants”

5. Le commerce, la finance :

- afr. rég. *censable* adj. “(d’une chose ou d’une personne) qui paie tribut ou qui est assujettie à un pouvoir, tributaire”
afr. rég. *debit* s.m. “ce qu’une personne doit à une autre après une transaction”
afr. rég. *eschief* s.m. “rente établie pour être déchargé de plusieurs autres redevances plus considérables”
afr. rég. *escuson* s.m. “récupération d’une somme d’argent”
afr. rég. *esquitance* s.f. “fait de s’acquitter d’une dette, en payant la somme due”
afr. rég. *estevenant* adj. et s.m. “monnaie frappée à l’effigie de Saint-Étienne”
afr. rég. *estevenon* s.m. “monnaie frappée à l’effigie de Saint-Étienne”
afr. rég. *estevenois* adj. “(d’une monnaie) frappée à l’effigie de Saint-Étienne”
afr. rég. *langoine* s.f. “monnaie frappée à Langres”
afr. rég. *paiable* adj. “qui satisfait aux exigences du marché pour sa qualité”
afr. rég. *provinois* s.m. “monnaie du comté de Champagne frappée à Provins”
afr. rég. *tolois* adj. “(d’une monnaie) qui est frappé à Toul”
afr. rég. *venditeur* s.m. “celui qui vend, vendeur”

6. La propriété [il est question surtout de mots concernant la gestion agricole / domaniale]

- afr. rég. *amodiation* s.f. “bail concernant la location d’un bien moyennant une prestation périodique en nature ou en argent”
afr. rég. *apaisier* v. “protéger, défendre la possession de quelque chose”
afr. rég. *acensir* v. “donner un bien à louer pour un certain temps, moyennant un prix déterminé”
afr. rég. *acensie* s.f. “concession de la jouissance d’un bien moyennant un cens”
afr. rég. *acensissement* s.m. “concession de bail à cens, accensement”
afr. rég. *cerchemaner* v. “fixer les limites d’une terre, d’une propriété, borner”
afr. rég. *debanement* s.m. “action de révoquer une saisie”
afr. rég. *debanir* v. “révoquer la proclamation d’une saisie”
afr. rég. *deguement* s.m. “action de délimiter un territoire”
afr. rég. *deguier* v. “délimiter un territoire, borner”
afr. rég. *demeneüre* s.f. “possession d’un bien, propriété”
afr. rég. *desbonner* v. “fixer les limites d’une propriété, généralement d’une terre”

afr. rég. *desbonnement* s.m. “action de définir les limites et les compétences d’un espace où s’exerce une juridiction”
afr. rég. *doe* s.f. “terrain appartenant à une institution paroissiale”
afr. rég. *effestüer* v. “renoncer volontairement à ses biens et possessions en les cédant à qqn”
afr. rég. *embanie* s.f. “terre qui n’est pas exploitée où les animaux peuvent paître gratuitement, vaine pâture”
afr. rég. *embanir* v. “mettre en saisie une terre”
afr. rég. *esboner* v. “fixer les limites d’une terre ou d’une propriété”
afr. rég. *festüer* v. “renoncer volontairement à ses biens et possessions en les cédant à qqn”
afr. rég. *garantie* (*porter g.*) dans la loc. verbale *porter g.* “engagement par lequel on assure quelque chose à quelqu’un”
afr. rég. *ingratitude* s.f. dans la locution adv. *à toutes i.* “de manière gratuite (dans le contexte d’un usufruit)”
afr. rég. *joielement* s.m. “ce qui est produit par la terre et dont on peut disposer (ou le droit même d’en disposer)”
afr. rég. *garanditour* s.m. “celui qui est officiellement responsable de la protection d’un bien”
afr. rég. *porterrien* s.m. “personne qui tient des terres en tenure, tenancier”
afr. rég. *porterrier* s.m. “personne qui tient des terres en tenure, tenancier”
afr. rég. *senquer* v. “offrir en cadeau”
afr. rég. *tresfoncier* v. “vendre une propriété à titre de tréfonds, c’est-à-dire en accordant le droit de pleine propriété sur le bien”
afr. rég. *tresfoncelement* adv. “à titre de tréfonds, c’est-à-dire vendre une propriété en accordant le droit de pleine propriété sur le bien”
afr. rég. *tresfondre* v. “vendre une propriété à titre de tréfonds, c’est-à-dire en accordant le droit de pleine propriété sur le bien”

7. L’habitation, la maison

aa) généralités :

afr. rég. *badestube* s.f. “établissement de bains chauds”

bb) La construction :

afr. rég. *emplastre* s.m. “espace de terrain considéré comme propre à y construire, emplacement”
afr. rég. *plastre* s.m. “espace de terrain considéré comme propre à y construire, emplacement, terrain bâti”
afr. rég. *laon* s.m. “planche de bois plane employée pour différents usages, en particulier pour la construction et le chauffage”
afr. rég. *leveüre*² s.f. “travée d’une construction”
afr. rég. *mairrenier* v. “construire avec du bois de charpente”
afr. rég. *meillorance* s.f. “opération de maçonnerie qui consiste à améliorer un édifice”
afr. rég. *resiege* s.m. “terrain adjacent à une construction”

cc) L’extérieur :

afr. rég. *clavin* s.m. “clou servant à fixer les bardeaux”
afr. rég. *essandelle* s.f. “petite planche qui sert pour couvrir les toits fixée au moyen de clous, bardeau”
afr. rég. *goterot1* s.m. “petit toit établi pour éviter l’écoulement d’eaux pluviales sur la façade, avant-toit” (cf. *goterot2 infra*)

gg) Le chauffage :

afr. rég. *aföement* s.m. “approvisionnement de bois de chauffage”
afr. rég. *aföer* v. “fournir le bois nécessaire au chauffage”
afr. rég. *aföeresce* s.f. “provision de bois de chauffage”

8. Le transport, la circulation

bb) La voie de terre

e) Les véhicules et les voitures :

afr. rég. *chareuvle* s.m. “voiture ou l’ensemble des voitures”

f) Les routes

cc) La voie d’eau / Les cours d’eau et les constructions :

afr. rég. *venne* s.f. “dispositif de retenue sur un cours d’eau, souvent en lien avec un moulin”

IV. L’ORGANISATION SOCIALE

a) Les communes

1. Les agglomérations :

afr. rég. *viloir* s.m. “agglomération qui s’est constituée hors de l’enceinte d’une ville”

2. Les institutions communales :

afr. rég. *hembourg* s.m. “fonctionnaire communal adjoint du maire”

afr. rég. *hembourgeiserie* s.f. “fonction exercée par l’*hembourg*”

afr. rég. *schaffenaire* s.m. “administrateur qui remplit les fonctions d’économe”

b) L’Etat

2. Les régimes politiques :

afr. rég. *jurable* adj. “(d’un bien) qui est soumis par serment au droit de retour au seigneur”

afr. rég. *jurabeté* s.f. “fait d’être soumis par serment au droit de retour au seigneur”

afr. rég. *receptable* adj. “(d’un lieu) qui doit donner abri au seigneur en cas de danger ou de requête”

7. Le gouvernement et l’administration / dd) La police municipale :

afr. rég. *banward* s.m. “personne qui est chargée de la garde des campagnes, garde champêtre”

afr. rég. *banwarde metre b. sur* “mettre un bien sous la garde”

afr. rég. *gruierie* s.f. “charge de gruyer”

afr. rég. *messerie* s.f. “office de garde-champêtre ; droit perçu pour accomplir cet office”

afr. rég. *sautier* s.m. “personne chargée de surveiller les forêts, garde forestier”

c) L’organisation judiciaire

1. La législation :

afr. rég. *angal* s.m. “droit qu’on percevait sur le vin”

afr. rég. *brenerie* s.f. “redevance destinée à la nourriture des chiens de chasse du seigneur”

afr. rég. *coussin* s.m. “droit d’exiger une contribution de lits et de couvertures”

afr. rég. *eminage* s.m. “droit perçu sur la mesure pour les céréales nommée *hemine*”

afr. rég. *eminier* s.m. “percepteur de la redevance qui s’appelle *hemine*”

afr. rég. *entrage* s.m. “droit perçu sur l’entrée de certaines marchandises”

afr. rég. *entrecors* s.m. “droit acquis à la suite d’une convention entre deux seigneurs qui permet aux habitants de deux seigneuries d’aller résider de l’une dans l’autre sans perdre leur franchises”

afr. rég. *exal* s.m. “sorte de redevance à payer sur le vin (?)”

afr. rég. *gerbage* s.m. “droit perçu sur la récolte des céréales, prélevé sous forme d’un certain nombre de gerbes”

afr. rég. *paissonage* s.m. “redevance due au seigneur d’une forêt en contrepartie du droit de faire paître les porcs”

afr. rég. *pressage* s.m. “droit d’utiliser le pressoir”

afr. rég. *joiance* s.f. “droit de jouissance sur quelque chose appartenant à autrui”

afr. rég. *jurée* s.f. “droit payé par une ville ou par les bourgeois jurés, à raison de la valeur de leurs biens, au roi ou au seigneur jouissant des droits royaux”
afr. rég. *raportage* s.m. “portion correspondant à la moitié de la dîme que les laboureurs sont tenus de payer sur les terres qu’ils cultivent hors du territoire de leur seigneur, peut-être pour le transport des produits”
afr. rég. *remanance* s.f. “droit de séjour et redevance payée pour ce droit” ; biens qui restent après la mort et légués aux héritiers et droit d’hériter”
afr. rég. *rentaire* s.m. “redevance foncière sur une exploitation rurale”
afr. rég. *sartage* s.m. “redevance due pour les terres défrichées”
afr. rég. *sesterage* s.m. “droit perçu sur chaque setier de blé”
afr. rég. *sesterageur* s.m. “celui qui perçoit le droit sur chaque setier de blé”
afr. rég. *soignie* s.f. “redevance qui consistait à fournir des denrées alimentaires en l’accomplissement de travaux agricoles”
afr. rég. *use* s.f. “pratique habituelle, coutume”
afr. rég. *usiner* v. “exercer un droit en usage”

2. Le pouvoir judiciaire :

afr. rég. *archeret* s.m. “officier armé au service du bailli, archer”
afr. rég. *vieble* s.m. “fonctionnaire auxiliaire de justice”
afr. rég. *vier* s.m. “officier chargé de la haute justice, du guet et de la perception des redevances dans la ville d’Autun (durant les foires de Chalon-sur-Saône)”
afr. rég. *vierie* s.f. “charge de l’administration municipale d’Autun remplie par l’officier chargé de la haute justice, nommé *vier*”

3. Les procédés judiciaires :

afr. rég. *assoler* v. “décharger qqn d’une obligation, d’une charge”
afr. rég. *assolir* v. “décharger qqn d’une obligation, d’une charge”
afr. rég. *deschargement* s.m. “action de décharger qqn d’une dette ou d’une obligation”
afr. rég. *grieve* s.f. “préjudice porté moralement à qqn ou physiquement à ses biens, dommage”
afr. rég. *oblacion* s.m. dans la locution nominale *o. et petition de libelle* “présentation du libelle pour faire recours au droit, dans cette formule il s’agit de la renonciation à ce type de droit”
afr. rég. *strepite* s. dans la loc. *sanx s. et figure de jugement* “procédure juridique, procès”

4. Les peines :

afr. rég. *desgrever* v. “indemniser qqn d’un dommage causé”
afr. rég. *parchiee* s.f. “amende payée au seigneur pour le dommage fait par les bestiaux égarés dans les prés ou les champs d’autrui”
afr. rég. *porsoudre* v. “réparer entièrement un dommage qu’on a causé”

i) Les croyances, la religion / 4. L’église

bb) Le clergé :

afr. rég. *chambererie* s.f. “sorte de circonscription gérée par le chambrier d’une institution religieuse”
afr. rég. *claverie* s.f. “office de *clavier* et bénéfice ecclésiastique s’y rattachant”
afr. rég. *clavier* s.m. “laïc ou ecclésiastique chargé de la sacristie, sacristain”
afr. rég. *encuré* s.m. “prêtre qui a la charge d’une paroisse, curé”
afr. rég. *saintel* adj. “(d’un homme) rattaché à une église, par opposition aux hommes rattachés à un seigneur laïc”
afr. rég. *sanctuaire* adj. “(d’un homme) rattaché à une église, à un sanctuaire ou à une abbaye”
afr. rég. *propastre* s.m. “charge ecclésiastique de premier pasteur, probablement représentant de l’évêque et intermédiaire avec une communauté religieuse”
afr. rég. *secraste* s.f. “dignitaire de l’abbaye de Remiremont, sacristaine”
afr. rég. *secrastie* s.f. “office de sacristaine de l’abbaye de Remiremont”

dd) Les lieux du culte :

afr. rég. *goterot2* s.m. “partie antérieure d’un parement d’autel ou d’un dais, frange” (cf. *goterot1 supra*)

ff) Les rites et les cultes :

afr. rég. *pourchanter* v. “chanter l’office de la messe”

gg) Les fêtes :

afr. rég. *bruvenie* s.f. “fête fixée en janvier, probablement équivalant à l’épiphanie”
afr. rég. *oitable* s.f. toujours au pl. “huitième jour après une fête”

C. L’HOMME ET L’UNIVERS

c) La relation, l’ordre, la valeur / 4. Les mesures, les poids :

afr. rég. *carteranche* s.f. “mesure pour les matières sèches ou les liquides”
afr. rég. *carteron* s.m. “mesure pour les céréales”
afr. rég. *eminal* s.m. “unité de mesure pour le blé”
afr. rég. *eminote* s.f. “petite mesure pour les grains”
afr. rég. *encenge* s.f. “mesure agraire pour les terres labourables valant, suivant les époques, de 1/6 à 1/2 arpent”
afr. rég. *franchart* s.m. “mesure de capacité pour les grains”
afr. rég. *hatete* s.f. “mesure de superficie agraire pour les prés”
afr. rég. *himal* s.m. “mesure de capacité pour le blé”
afr. rég. *homee* s.f. “mesure agraire correspondant à ce qu’un homme peut cultiver, labourer en une journée (*ici* surtout d’une vigne)”
afr. rég. *moiteon* s.m. “mesure pour les grains qui semble correspondre à la moitié d’un *bichet*”
afr. rég. *mostree* s.f. “coupe de bois indiquée par des marques, parcelle (pouvant correspondre à une mesure agraire)”
afr. rég. *ovree* s.f. “mesure de vigne évaluée sur l’étendue qu’un homme peut labourer en une journée”
afr. rég. *penal* s.m. “mesure de capacité pour les blés”
afr. rég. *quaresson* s.m. “mesure de capacité pour les céréales”
afr. rég. *schatz* s. “mesure de superficie pour les vignes”
afr. rég. *sectuyre* s.f. dans la locution nominale *s. de pré* “mesure de superficie pour les prés qui correspond à une journée de fauchage”
afr. rég. *soiture* s.f. dans la locution nominale *s. de pré* “mesure de superficie pour les prés qui correspond à une journée de fauchage”
afr. rég. *vaissel* s.m. “unité de mesure des grains probablement basée sur la dimension d’un récipient appelé *vaissel*, sorte de tonneau”
afr. rég. *vaissellet* s.m. “mesure de grain correspondant à 1/3 du *vaissel*”

e) L’espace :

afr. rég. *contorner (sur qqch.)* v. “(en parlant d’une terre) être situé près de”
afr. rég. *dedous* prép. et adv. “en bas par rapport à un autre lieu, dessous”

f) Le temps :

afr. rég. *diemanchedi* s.m. “septième jour de la semaine, dimanche”
afr. rég. *loigne* s.f. “temps accordé pour faire quelque chose, délai”
afr. rég. *raloignement* s.m. “action de prolonger dans le temps, prolongation”
afr. rég. *tarcessons* s.f. “saison de l’année située entre l’été et l’hiver, automne”
afr. rég. *verseret* s.m. “période du premier labour, mois de juin”

La classification onomasiologique ci-dessus fait ressortir une certaine diversité conceptuelle des régionalismes analysés. Cependant, il est possible d'identifier des catégories sémantiques plus représentées que d'autres. Analysons de plus près les divers regroupements.

La macro-catégorie du *Begriffsystem* 'l'univers' (A.) s'avère la moins présente dans la nomenclature analysée ici (11 lexèmes) puisque dans ce groupe ne figurent que quelques noms de plantes (cf. A. III. 2. 'les arbres, forestiers et les autres arbres dont on utilise le bois').

La catégorie concernant l'homme (B.) est, en revanche, la mieux représentée (159 lexèmes). Les mots classés dans les sous-ensembles 'l'homme être physique' (B. I., 1 lexème) et 'l'âme et l'intellect' (B. II., 4 lexèmes) sont assez ponctuels. En revanche, les sections qui montrent plus de régionalismes sont celles de 'l'homme être social' (B. III., 94 mots) et 'l'organisation sociale' (B. IV., 60 lexèmes). Ce constat s'explique facilement à la lumière de la fonction juridique de l'écrit documentaire. Regardons dans le détail ces deux sous-ensembles.

Dans le cadre de la section 'l'homme être social', le regroupement 'l'homme au travail' (B. III. b.) contient le plus grand nombre de lexèmes (89 lexèmes), avec les catégories relatives à l'agriculture (23 lexèmes), aux métiers (8 lexèmes), au commerce (13 lexèmes) et à la propriété (29 lexèmes). Ce dernier groupe réunit le lexique concernant la gestion agricole et la possession des biens. Signalons, par ailleurs, la présence d'un lexique relatif à la construction et à l'architecture (B. III. b. 7., 16 lexèmes).

Passons maintenant à la catégorie sémantique nommée 'l'organisation sociale' dans le *Begriffsystem* (B. IV.). Au sein de cet ensemble, l'organisation de la justice (législation, pouvoir judiciaire et peines) est le groupe qui comporte le plus de lexèmes (B. IV. c., 35 lexèmes). Nous avons inscrit ici les nombreux termes de droits et de redevances qui caractérisent le monde médiéval. Le lexique religieux est également présent, surtout en ce qui concerne l'organisation de l'Église en tant qu'institution (B. IV. i. 4., 13 lexèmes).

Enfin, la macro-catégorie 'l'homme et l'univers' (C.) comporte 26 lexèmes. La plus grande partie de cet ensemble se compose par le regroupement réunissant les mesures de capacité et de superficie (C. c. 4., 19 lexèmes) ; suivent les catégories plus génériques du temps (C. f., 5 lexèmes) et de l'espace (C. e., 2 lexèmes).

Cette classification onomasiologique permet quelques constats. Tout d'abord, il ressort qu'une partie significative des régionalismes mentionnés sont liés à des domaines d'usage particuliers, notamment à l'agriculture, aux métiers et au droit (pensons surtout aux mots concernant la propriété foncière, aux dénominations de redevances, et aux termes de métrologie relatifs à des mesures de capacité ou de

surface)⁴⁵³. Ces domaines de connaissances constituaient, par ailleurs, des références quotidiennes dans le contexte social médiéval.

Enfin, nous avons également identifié des mots faisant partie d'un lexique plus neutre (cf. les catégories sémantiques : la terre, les plantes, la famille, l'âme et l'intellect, l'espace et le temps), bien qu'ils soient globalement minoritaires. Voici un tableau récapitulatif du nombre de lexèmes dans les principales catégories :

L'univers A.	11 lexèmes (6%)
'La terre'	4
'les plantes'	7
L'homme B.	159 lexèmes (81%)
'L'homme être physique'	1
'L'âme et l'intellect'	4
'L'homme être social' dont 88 lexèmes dans 'l'homme au travail'	94
'L'organisation sociale'	60
L'homme et l'univers C.	26 lexèmes (13%)
'Les mesures, les poids'	19
'Le temps'	5
'L'espace'	2

9.2.3. Le marquage diaphasique

Eu égard aux données fournies dans le paragraphe précédent, nous entendons évaluer le degré de spécificité des régionalismes du DRFM circonscrits aux seuls textes documentaires et juridiques.

Avant de commencer l'analyse, une remarque préliminaire s'impose. Les régionalismes analysés dans cette catégorie sont, d'emblée, relativement marqués diaphasiquement, vu qu'ils sont tous circonscrits à une seule tradition textuelle, celle juridique et administrative. Cependant, il ressort que, même dans le cadre d'une tradition de discours relativement homogène, il est possible d'identifier plusieurs niveaux de spécificité. Ainsi, sur la base des critères précédemment identifiés (9.1.), nous avons cherché à catégoriser les régionalismes de cet ensemble en trois groupes s'inscrivant dans un continuum de marquage diaphasique : fort, moyen et faible.

Signalons que le critère (a), concernant la distribution dans les genres textuels, n'a pu être considéré que très rarement pour cette catégorie de mots. Il est clair qu'un régionalisme attesté dans une seule typologie de documents (par exemple dans les seules chartes de donations ou les testaments) est plus marqué diaphasiquement qu'un autre présent dans des actes de typologies différentes⁴⁵⁴. Néanmoins, notre

⁴⁵³ Cf. Glessgen / Kihai (2016 : 341) : « D'un point de vue de la sémantique lexicale, les actes intègrent largement la description du monde rural médiéval, la gestion des terres et des territoires et les multiples redevances et obligations liées au patrimoine ».

⁴⁵⁴ Nous avons vu, par exemple, que les documents de la pratique (cf. *supra* 9.2.1.) peuvent contenir un lexique particulier qui n'apparaît pas dans les autres genres documentaires.

documentation est assez homogène et permet rarement d'établir une distinction en ce sens. Regardons la classification dans le détail :

- Mots à marquage fort (45 mots, = 23% de cet ensemble)

Les mots de ce premier groupe font partie d'un lexique hautement contextualisé et spécifique. Il est question, pour la plupart, de termes juridiques qui supposent des connaissances techniques particulières (concernant notamment la catégorie onomasiologique « B. III. 6. La propriété »). Signalons la présence de nombreux latinismes ou formations savantes (*amodiation, escuson, debit, emplastre, garanditour, ingratuité, oblacion, strepité* et *venditeur*), ainsi que de dérivés français en *-ment* exprimant une action ou un processus.

acensissement, acensie, acensir, aföement, aföeresce, amodiation, apaisier, assoler, assolir, chambererie, debanement, debit, desgrever, doe, effestüier, emnier, emplastre, eschui, escuson, espensement, festüier, garanditour, garantie (porter g.), hembourgeiserie, ingratuité, joiance, joiment, jurabeté, meillorance, oblacion, poil, porterrien, porterrier, pressage, receptable, rentaire, sesterageur, sorpoil, strepité, tresfonciement, tresfoncier, tresfondre, use, usiner, venditeur.

- Mots à marquage moyen (100 mots, = 51% environ de cet ensemble)

Nous avons inscrit dans l'ensemble à marquage moyen la moitié environ des régionalismes de cette catégorie. Les mots suivants sont liés à des contextes d'usage particuliers (notamment à l'agriculture, l'architecture, la religion, l'administration), mais font référence à des concepts fréquents dans la langue de l'époque. Il s'agit donc de régionalismes qui sortent du langage juridique proprement technique pour se référer à d'autres contextes de la vie socio-culturelle médiévale. Nous avons inscrit ici aussi la plupart des noms désignant des redevances qui, bien qu'ils relèvent du droit, illustrent des termes courants dans le contexte médiéval.

acculite, acreüe, aföer, albue, angal, archeret, badestoube, banward, banwarde, berne, brenerie, carteranche, carteron, cerchemaner, chareuvle, chevesier, clavin, clavier, claverie, conseel, contourner, coussin, deguier, deguiement, debanir, demeneüre, desbonner, desbonnement, deschargement, doaille, embanie, embanir, eminage, eminal, eminote, encenge, entrage, entrecors, eschief, esquitance, essandelle, essapper, exal, faucillure, fraitis, franchart, fretil, gerbage, grieve, hembourg, hatete, himal, hommee, jurée, laon, leveüre¹, leveüre², mairrenier, moiteon, morgengave, mostage, mostree, ovree, payable, paisseler, paissonage, parchiee, penal, plastre, propastre, quaresson, raportage, rasel, remason, rendover, resiege, retelier, routure, saintel, saintuaire, salignon, sartage, schaffenaire, schatz, secraste, secrastie, sectuyre, sesterage, soiture, somart, tornainne, torniere, truille, vaiche, vaissel, vaisselet, venteis, vieble, vier, vierende.

- Mots à marquage faible (49 mots, = 25% environ de cet ensemble)

Nous avons inclus dans ce groupe les mots peu contextualisés qui peuvent intervenir dans plusieurs contextes. Ils concernent des catégories sémantiques plus générales tels que la famille, le temps, l'espace, les monnaies, les noms de métiers, ou bien des concepts agricoles peu spécialisés. Ces mots n'apparaissent pas dans des textes non documentaires, probablement à cause de leur marquage diatopique.

areïre, argillier, bruvenie, beveuge, cimarre, chaussine, censable, colonge, comunaille, concort, cruechelier, dedous, descolpe, diemainchedi, encuré, esboner, espublier, estevenant, estevenois, estevenon, goterot, grangete, gruerie, jurable, langoine, loigne, meissel, messerie, norri, oitable, paillole, pourchanter, porsoudre, provinois, raloignement, raspe, remanance, sautier, seillour, semence, senquer, soignie, taienot, taillis, tarcessons, toulouis, venne, verseret, viloir.

9.3. Les régionalismes des textes documentaires et non documentaires

9.3.1. Les genres textuels non documentaires

Nous abordons par la suite les régionalismes du DRFM attestés non seulement dans des textes documentaires (notamment les chartes des DocLing), mais aussi dans d'autres genres textuels (cf. annexe 5 ; 11.2.5.). S'il est désormais prouvé que les régionalismes apparaissent dans tous les genres textuels, les mêmes régionalismes n'apparaissent pas dans tous les genres, en raison des différences de contenu et de finalité des textes. Dans le cadre du DRFM, nous avons pu identifier exclusivement les régionalismes présents dans les actes des DocLing qui sont éventuellement partagés avec d'autres genres textuels. Une analyse ciblée sur d'autres typologies textuelles permettrait sans doute d'identifier des régionalismes différents⁴⁵⁵.

L'ensemble des articles du dictionnaire compte environ 1 000 citations tirées de textes qui ne font pas partie de l'écrit juridique et administratif. Ces citations proviennent d'approximativement 530 ouvrages, qui constituent les sources tertiaires du DRFM connues via la lexicographie (cf. 3.3.). En suivant la classification de Carles / Glessgen (2015 : 115-117), nous avons rassemblé les textes non documentaires dans trois grands ensembles textuels : (1) la littérature profane, (2) la littérature religieuse et (3) les textes portant sur un savoir spécialisé ou pratique⁴⁵⁶. Ces trois regroupements sont fortement articulés à leur intérieur. Regardons les différentes catégories de plus près :

- (1) La littérature profane comprend des ouvrages en prose et en vers qui se développent à partir de *ca* 1100 en langue d'oïl. Dans le DRFM sont cités *ca* 268 titres, qui comprennent des typologies de textes très différents tels que la poésie lyrique, les chansons de geste, les romans, les lais, les fabliaux, etc.
- (2) Les textes d'inspiration religieuse et morale réunissent également plusieurs typologies textuelles. Citons les textes hagiographiques, les traductions

⁴⁵⁵ Cf., par exemple, Greub 2003 pour une étude des mots régionaux dans les farces. Cf. aussi Roques (1980 : 448-452) pour une réflexion sur la présence des régionalismes dans les divers genres littéraires.

⁴⁵⁶ L'ensemble des sources à forte charge pragmatique n'étant pas représentées dans le DRFM.

bibliques, ainsi que les ouvrages liés au culte et à la doctrine (sermons, règles monastiques, liturgie)⁴⁵⁷. 139 ouvrages de ce type sont mentionnés dans le dictionnaire.

- (3) Enfin, les textes portant sur un savoir spécialisé ou pratique sont représentés par environ 110 ouvrages. Il est possible d'identifier plusieurs sous-catégories, dont les plus représentées dans le DRFM sont :
- les textes historiographiques et les chroniques⁴⁵⁸ (60 ouvrages) ;
 - les ouvrages scientifiques et techniques concernant des sujets divers (traités de fauconnerie, encyclopédies, récits de voyages, etc.) (49 textes)⁴⁵⁹.

Les données fournies dans ce bref aperçu requièrent d'être relativisées. En effet, bien que la littérature profane (1) représente plus de la moitié des sources non documentaires citées dans le DRFM, son apport au traitement lexicologique est, dans l'ensemble, moins significatif. En effet, ces ouvrages contiennent généralement des régionalismes ponctuels, parfois de type exclusivement formel. Par ailleurs, il est parfois question de variables présentes seulement dans certains manuscrits de la tradition textuelle, qui nécessitent donc d'être évaluées au cas par cas. Au contraire, l'apport des textes des groupes (2) et (3) s'est avéré, en substance, plus significatif pour l'identification de l'aire de diffusion des régionalismes traités (pensons surtout aux textes religieux et historiographiques). Ces ouvrages contiennent généralement plusieurs régionalismes et permettent ainsi des réflexions plus générales (cf. l'annexe 6 dans 11.2.6. qui réunit les textes contenant plus que deux régionalismes). Nous reviendrons plus loin sur ces deux ensembles textuels. Rappelons, par ailleurs, qu'une étude détaillée des questions philologiques et textuelles relatives aux textes non documentaires du DRFM fait l'objet d'un article de notre collègue Robecchi⁴⁶⁰.

9.3.2. *L'analyse onomasiologique*

Nous classons, selon le système onomasiologique de Hallig / Wartburg (1963), les régionalismes du DRFM dépassant l'usage dans les textes documentaires (194/389 mots, = *ca* 50% du total)⁴⁶¹. Il convient de commencer par dire que les régionalismes de cette catégorie sont souvent polysémiques, contrairement à ceux traités précédemment. Ils peuvent prendre plusieurs sens qui dépendent de changements taxinomiques, métonymiques et métaphoriques. Il faut ajouter que les différents sens peuvent ne pas avoir la même distribution diatopique. Par ailleurs, ils peuvent se

⁴⁵⁷ Cf. TypSources fasc. 46 « les règles monastiques », fasc. 24-25 « sources hagiographiques », etc.

⁴⁵⁸ Cf. TypSources fasc. 16 et 74 « chroniques », 37 « histoires et gestes ».

⁴⁵⁹ En plus de ces deux catégories, il faut encore mentionner une dizaine d'ouvrages métalinguistiques (notamment des glossaires) que nous avons considéré à part. Ces textes sont souvent composites et nécessitent donc d'être évalués avec précaution.

⁴⁶⁰ Titre de l'article : « L'apport du *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental* à la localisation des textes et manuscrits non documentaires ».

⁴⁶¹ Il s'agit du total des articles traités dans le DRFM, incluant les régionalismes propres aux documents du Jura suisse en annexe.

distribuer de manière complémentaire dans les différentes traditions textuelles (cf. *infra* 9.3.3.).

Rappelons que nous considérons un lexème comme la « combinaison entre une ‘forme lexicale’ et un élément de ‘contenu sémantique’ » (Glessgen 2011 : 405, cf. aussi *ib.* 537sq.). Pour les mots ayant plusieurs sens, nous supposons donc l’existence d’autant de lexèmes homonymes. Par ailleurs, nous n’avons pas classé séparément les sens ne donnant pas lieu à un véritable changement de catégorie onomasiologique (dans les articles du DRFM il est souvent question de sous-sens indiqués comme 1^a, 1^b, etc.)⁴⁶².

Sur la base de ces critères, nous avons souvent dû inclure les régionalismes de cet ensemble dans plusieurs catégories onomasiologiques (jusqu’à quatre). En définitive, les 194 mots de départ ont donné lieu à 241 lexèmes⁴⁶³.

Les mots suivant ont été catégorisés plus d’une fois : *angevine* (2x), *asseter* (2x), *bestens* (3x), *bonde* (2x), *charree* (2x), *chas* (4x), *devantier* (3x), *devantrain* (2x), *departeor* (2x), *deviron* (2x), *dijonois* (2x), *enliier* (3x), *enqui* (2x), *escort* (3x), *esferir* (2x), *hordement* (2x), *jaloinee* (2x), *laignier* (2x), *leschiere* (2x), *longuece* (2x), *mainbor* (3x), *mainbornie* (2x), *mainbornir* (2x), *maisonnement* (2x), *menable* (3x), *miliaire* (2x), *pardessus* (2x), *parçon* (2x), *rendage* (2x), *renderie* (2x), *sart* (2x), *sarter* (2x), *servitut* (2x), *soignier* (2x), *sorverse* (2x), *tempest* (3x), *vestit* (2x) et *voerie* (2x).

A. L’UNIVERS

I. LE CIEL ET L’ATMOSPHERE

b) Le temps et les vents :

afr. rég. *bestens* l s.m. “mauvais temps, intempérie”⁴⁶⁴ (cf. *infra*)

afr. rég. *tempest* l s.m. “violente perturbation atmosphérique, vent rapide souvent accompagné d’orages et de précipitations” (cf. *infra*)

II. LA TERRE

a) La configuration et l’aspect :

afr. rég. *terrail* s.m. “fossé de canalisation dans lequel on peut pêcher et qui peut délimiter des propriétés”

afr. rég. *valet* s.m. “dépression parmi des monts, petite vallée”

b) Les eaux / 1. Les eaux intérieures :

afr. rég. *leschiere* l s.f. “prairie marécageuse où poussent les laïches” (cf. *infra*)

afr. rég. *sauveoir* s.m. “petite fosse ou étang rempli d’eau, destiné à l’élevage et à la pêche des poissons qui y sont contenus”

afr. rég. *sorverse* l s.m. “afflux excessif d’eau dans un canal qui provoque un débordement” (cf. *infra*)

⁴⁶² Par ailleurs, certains emplois particuliers (souvent figurés) ont été signalés en note. Ajoutons que la numérotation des sens utilisée ici se base simplement sur l’ordre de citation ; celle-ci ne correspond pas forcément à la numérotation présente dans les articles lexicographiques, qui ressort des filiations sémantiques.

⁴⁶³ Signalons que nous avons renoncé à catégoriser le verbe *messerer*, vu la difficulté à déterminer son sens (cf. article).

⁴⁶⁴ Il s’agit d’un sens para-étymologisant (d’après *temps*).

III. LES PLANTES

b) Les arbres / 2. La forêt, les arbres, forestiers et les autres arbres dont on utilise le bois :

afr. rég. *jarron* s.m. “grosse branche d’arbre pouvant être utilisée pour faire du feu ou comme gourdin, rondin”

afr. rég. *saucis* s.m. “plantation de saules, saussaie”

d) Les plantes alimentaires (céréales) :

afr. rég. *espeautre* s.m. “variété de froment dont la balle adhère fortement au grain, épeautre”

afr. rég. *jaloineel* s.f. “mélange de divers grains, méteil” (cf. *infra*)

afr. rég. *moitange* adj. et s. “mêlée de divers grains”

m) Les plantes sans utilité pratique et les mauvaises herbes :

afr. rég. *leschiere2* s.f. “plante qui pousse au bord de l’eau, roseau”

IV. LES ANIMAUX

1. Généralités :

afr. rég. *apasturer* v. “donner la nourriture aux animaux, alimenter”⁴⁶⁵

B. L’HOMME

I. L’HOMME, ETRE PHYSIQUE

g) Les mouvements et les positions

1. L’activité du corps par rapport à lui-même :

afr. rég. *eschivir* v. “faire en sorte de ne pas entrer en contact avec qqn ou qqch qui peut être nuisible et dangereux, éviter”

afr. rég. *esconduit* part. passé subst. “en se cachant, en cachette”

2. L’activité physique exercée sur des objets :

afr. rég. *enliier1* v. “serrer une chose avec une autre en les liant”⁴⁶⁶ (cf. *infra*)

i) La santé et la maladie / cc) les soins :

afr. rég. *maladiere* s.f. “lieu où l’on soigne les lépreux, léproserie”

k) Les besoins de l’être humain

1. L’alimentation / bb) les repas :

afr. rég. *desjeun* s.m. “repas rapide qui se prend dans la journée”

afr. rég. *desjeunon* s.m. “repas qui se prend dans la matinée”

2. La vie sexuelle :

afr. rég. *bole* s.m. “lieu de débauche et de prostitution”

II. L’AME ET L’INTELLECT

f) La pensée / b. La discussion du jugement : la preuve, l’objection, le consentement :

afr. rég. *acoventer* v. “accorder par une convention, convenir”

afr. rég. *escort1* s.m. “entente résultant d’une conformité de sentiments et pensées, à l’unanimité” (cf. *infra*)

⁴⁶⁵ Ajoutons que, dans deux textes, ce verbe est employé aussi pour se référer aux êtres humains ou en sens figuré.

⁴⁶⁶ Le verbe peut prendre par ailleurs les sens figurés suivants dans des textes littéraires, surtout religieux : “créer un rapport de dépendance” ; “créer un lien d’amitié ou d’alliance avec qqn”.

g) Les sentiments / 2. Les états d'âme

aa) Plaisir – déplaisir :

afr. rég. *tempest* s.m. “vive souffrance physique ou morale, tourment”

hh) Tranquillité – inquiétude :

afr. rég. *apaiser* v. “amener qqn ou qqch à des dispositions plus paisibles et plus favorables, apaiser”

3. Les sentiments attachés au moi :

afr. rég. *baudise* s.f. “comportement présomptueux et hardi, arrogance, hardiesse”

4. Les sentiments ayant rapport aux autres

aa) Sympathie – antipathie – indifférence :

afr. rég. *amin* s.m. “celui avec qui on est lié d'amitié, ami”

bb) Confiance – méfiance :

afr. rég. *feautable* adj., s.m. “(personne) qui est digne de confiance, fiable”

10. Les manifestations et les résultats des sentiments :

afr. rég. *frefel* s.m. “état d'agitation et de tumulte”

h) la volonté

2. Le vouloir

aa) Généralités :

afr. rég. *espoine* adj. “que l'on fait de sa propre initiative, spontané”

afr. rég. (*de certaine*) *science* loc. nom. “de façon tout à fait sûre, en pleine conscience”

ff) La volonté réciproque et imposée à autrui / 1. L'autorité, le commandement, l'ordre

afr. rég. *devantier* s.m. “personne qui dirige” (cf. *infra*)

3. la permission, la défense :

afr. rég. *chartré* adj. “(référé à une personne ou une institution) dont les droits sont officiellement reconnus parce qu'en possession d'une charte ou d'une bulle accordée par un suzerain”

3. L'action

aa) Les principes / 1. Les aptitudes :

afr. rég. *escostumer* v. “avoir l'habitude de faire qqch”

bb) La réalisation :

afr. rég. *achevir* / *eschevir* v. “mener à terme, accomplir”

afr. rég. *assevir* v. “satisfaire ou réaliser un désir, une volonté” ; “achever, terminer”

cc) Ce qui favorise ou empêche l'action :

afr. rég. *destorbe* s.m. “dommage ou trouble qui empêche le déroulement de quelque chose, empêchement”⁴⁶⁷

afr. rég. *proage* s.m. “avantage qu'une personne ou une collectivité peut tirer de quelque chose, profit”

ff) La volonté réciproque et imposée à autrui :

⁴⁶⁷ En domaine juridique, il peut se référer à un différend qui cause des retards ou des empêchements dans un processus administratif.

afr. rég. *pardessus1* s.m. “celui qui est hiérarchiquement au-dessus d’un autre, supérieur” (cf. *infra*)

i) La morale

1. Le devoir :

afr. rég. *entenu* part. passé adj. “qui est dans un état d’obligation de faire qqch ou de respecter une règle”

2. La disposition morales, les caractères :

afr. rég. *menable1* adj. (d’une personne) qui se laisse diriger, indulgent” (cf. *infra*)

III. L’HOMME, ETRE SOCIAL

a) La vie de société en général

1. La constitution de la société / aa) Le mariage, la famille, la parenté :

afr. rég. *devantier2* s.m. “personne qui est à l’origine d’une famille dont on descend, ancêtre” (cf. *infra*)

afr. rég. *devantrain1* s.m. “personne qui est à l’origine d’une famille dont on descend, ancêtre” (cf. *infra*)

afr. rég. *taie* s.f. “mère d’un des deux parents, grand-mère”

afr. rég. *taion* s.m. “père d’un des parents, grand-père, ou de manière plus générale ancêtre, aïeul”

6. La veuvage :

afr. rég. *mainbor1* s.m. “personne chargée légalement de veiller sur une autre personne et de gérer ses biens, tuteur ou tutrice (d’un mineur)” (cf. *infra*)

afr. rég. *mainborniel* s.f. “protection légale d’un enfant mineur, tutelle”⁴⁶⁸ (cf. *infra*)

afr. rég. *mainbornir1* v. “mettre (les fils ou les disciples) sous la protection et la tutelle de qqn”⁴⁶⁹ (cf. *infra*)

2. La langue / 2. les actions de la voix ; l’expression et la communication de la pensée :

afr. rég. *begue* adj., s. “qui parle difficilement, qui bégaye”

b) L’homme au travail

2. L’agriculture, l’élevage, le jardinage

aa) La ferme et ses dépendances, le bétail, l’élevage :

afr. rég. *ameline* adj., s.m. “bête à cornes (notamment bœufs, vaches, veaux et semblables)”

afr. rég. *bisse* s.f. “mammifère ruminant domestique, bovin (incluant vache, bœuf, taureau et veau)”

afr. rég. *corvee* s.f. “champ qui fait partie de la réserve domaniale et qui est exploité au moyen des corvées”

afr. rég. *chastron* s.m. “animal châtré (mouton, veau)”

afr. rég. *fomeroit* s.m. “mélange d’excréments des animaux utilisé comme engrais, fumier”

afr. rég. *moiteresse* s.f. (t. de droit agricole) “mode d’exploitation agricole dans lequel le propriétaire et l’exploitant d’un domaine se partagent la récolte, métayage”

afr. rég. *ostise* s.f. “lieu d’exploitation rurale d’un *hoste* et droit obtenu sur cette exploitation”

afr. rég. *servitut1* s. “service imposé sur le travail de la terre et redevance correspondant à ce service” (cf. *infra*)

afr. rég. *trecens* s.m. “loyer versé au propriétaire pour un bail d’exploitation à ferme”, “mode d’exploitation agricole qui fait l’objet d’un bail à ferme, fermage”

⁴⁶⁸ Aussi au sens générique d’“action de protéger qqn, protection”.

⁴⁶⁹ Aussi au sens générique d’“assurer la protection d’une personne, protéger”.

bb) Le sol :

- afr. rég. *ahan* s.m. “terre qui peut être labourée”
- afr. rég. *ahanable* “(d’une terre) qui peut être labourée, labourable”
- afr. rég. *ahaner* v. “ouvrir et retourner la terre avec un instrument aratoire pour la préparer à la culture, labourer”
- afr. rég. *charruage* s.m. “terre qui peut être labourée” (il peut être employé aussi comme mesure agraire)
- afr. rég. *sartl* s.m. “lieu défriché et déboisé, essart”
- afr. rég. *sarterl* v. “défricher un terrain boisé en ôtant toutes les broussailles”
- afr. rég. *sombre* s.m. “état d’une terre labourable qu’on laisse reposer temporairement, jachère”
- afr. rég. *stirpe* s. “terrain défriché qui résulte du déboisement d’un bois”
- afr. rég. *triez, trie* s. “terre en état d’inculture, en friche”

cc) Les travaux des champs :

- afr. rég. *bonde l* s.f. “pierre apposée pour indiquer la limite d’une terre de propriété” (cf. *infra*)
- afr. rég. *faucilleor* s.m. “celui qui coupe les grains avec la faucille”
- afr. rég. *faucillier* v. “couper les blés ou les herbes avec une faucille”
- afr. rég. *fossorer* v. “labourer la terre avec une houe”
- afr. rég. *fossorier* s.m. “celui qui laboure la terre, laboureur”
- afr. rég. *seillier* v. “couper avec la faucille, fauciller”
- afr. rég. *semeure* s.f. “action de semer, ensemencement” ; “graines que l’on va semer ou que l’on a semées, semailles” ; “terre ensemencée”

dd) Le pâturage :

- afr. rég. *pasquier* s.m. “terrain couvert d’herbe réservé à l’alimentation du bétail, pâturage”
- afr. rég. *pasquis* s.m. “terrain couvert d’herbe réservé à l’alimentation du bétail, pâturage”

ee) L’apiculture :

- afr. rég. *chatoire* s.m. “habitation et refuge d’une colonie d’abeilles, ruche”

ff) La viticulture :

- afr. rég. *chauteur* s.m. “machine servant à presser les raisins pour la fabrication du vin, pressoir”
- afr. rég. *vignage* s.m. “terrain planté de vignes, vignoble”

3. Les métiers et professions

aa) 3. Les récipients en général et les autres objets destinés à contenir qch. :

- afr. rég. *broche* s.f. “cruche à vin”
- afr. rég. *brochie* s.f. “cruche à eau”

bb) les différents métiers et professions :

- afr. rég. *corvoisier* s.m. “celui qui fabrique des chaussures, cordonnier”
- afr. rég. *cuvelier* s.m. “fabricant de cuves et de tonneaux, tonnelier”
- afr. rég. *gastelier* s.m. “celui qui fabrique ou qui vend des *guastels*, sorte de produit de pâtisserie semblable à un gâteau”
- afr. rég. *gruis* s.m. “résidu du tamisage de la farine, gros son”
- afr. rég. *gruson* s.m. “résidu du tamisage de la farine, son”
- afr. rég. *maçacrier* s.m. “professionnel qui tue les animaux et en vend la chair, boucher”
- afr. rég. *maiselier* s.m. “celui qui tue et vend les bestiaux pour la consommation, boucher”
- afr. rég. *parmentier* s.m. “ouvrier qui fait les vêtements, tailleur” ; “ouvrier qui traite et travaille les peaux, pelletier”

afr. rég. *parmenterie* s.f. “acton, métier de confectionner des vêtements” ; “ensemble des outils et des produits du tailleur”

4. L’industrie

aa) Généralités :

afr. rég. *uisine* s.f. “établissement qui fonctionne comme fabrique, souvent associé à un moulin et bâti à proximité d’un cours d’eau, où l’on produit des œuvres de manufacture”

bb) L’exploitation du sous-sol :

afr. rég. *tiulerie* s.f. “lieu où on fabrique des tuiles, four à tuiles”

dd) Les industries alimentaires :

afr. rég. *saunerie* s.f. “ensemble des installations propres à la fabrication du sel” ; “magasin, entrepôt où l’on vend du sel”

5. Le commerce, la finance :

afr. rég. *angevine1* s.f. “monnaie, valant environ le quart du denier, ayant cours à Metz” (cf. *infra*)

afr. rég. *aseter1* v. “assigner une somme sur un immeuble ou d’autres biens qui servent de garantie” (cf. *infra*)

afr. rég. *messein* s.m. “monnaie frappée et ayant cours à Metz”

afr. rég. *provenisien* s.m. “monnaie du comté de Champagne frappée à Provins”

afr. rég. *costenge* s.f. “dépenses occasionnées par une opération quelconque, frais”

afr. rég. *costengier* v. “subvenir aux besoins d’une autre personne” ; “payer les frais et les contributions pour quelque chose” ; “induire quelqu’un en dépense, lui causer des coûts et des frais”

afr. rég. *det* s.m. “ce qui est dû à qqn, dette”

afr. rég. *dijonois1* s.m. “monnaie frappée à Dijon” (cf. *infra*)

afr. rég. *rendage1* s.m. “action de restituer quelque chose ou de payer une somme d’argent” ; “gain financier que l’on tire d’une chose, profit” (cf. *infra*)

afr. rég. *renderiel* s.f. “somme servant de garantie dans un engagement, caution”

afr. rég. *vençon* s.f. “action d’échanger une marchandise contre de l’argent, vente”

afr. rég. *vendage* s.m. “action d’échanger une marchandise contre de l’argent, vente”

afr. rég. *ventier* s.m. “préposé qui est chargé de percevoir les droits dus au seigneur sur les ventes”

6. La propriété

afr. rég. *aine* s.f. “propriété de la jouissance d’un bien, en opposition à la propriété du fond”

afr. rég. *apendise* s.f. “biens qui font partie d’un domaine, dépendances”

afr. rég. *departeor1* s.m. “celui qui distribue des biens, dispensateur” (cf. *infra*)

afr. rég. *departeor2* s.m. “fonction de l’héritier qui doit gérer les biens d’un défunt”

afr. rég. *deserveor* s.m. “celui qui régit un fief, une propriété”

afr. rég. *enliier2* v. “mettre des biens ou des personnes en gage”

afr. rég. *esferir1* v. “(d’une chose) être la propriété de quelqu’un, appartenir” ; “(d’une qualité) être propre à une personne” (cf. *infra*)

afr. rég. *espondor* s.m. “personne chargée de la confection des testaments”

afr. rég. *effestuquer* v. “renoncer volontairement à ses biens et possessions en les cédant à qqn”

afr. rég. *gagiere* s.f. “engagement pour garantir quelque chose à quelqu’un au moyen d’une somme d’argent” ; “ce qui est donné en gage, en garantie”

afr. rég. *graerie* s.f. “droit de propriété et d’usage sur un bois ; la redevance qui en dérive”

afr. rég. *mainbor2* s.m. “personne désignée par le testateur pour exécuter ses dernières volontés, exécuteur ou exécutrice testamentaire”

afr. rég. *pan* s.m. “objet que l’on met en gage pour un paiement, nantissement”

afr. rég. *paner* v. “saisir un objet comme gage pour un paiement ou pour un remboursement de justice”

afr. rég. *panie* s.f. “action de prendre des objets comme gage ; le gage lui-même”
afr. rég. *panir* v. “saisir un objet comme gage pour un paiement ou pour un remboursement de justice”
afr. rég. *panise* s.f. “action de prendre des objets comme gage ; l’objet lui-même”
afr. rég. *parçon1* s.f. “action légale de répartition des biens (souvent d’un défunt)” (cf. *infra*)
afr. rég. *pauvre* (*honteus*) loc. nom. “type de pauvre qui indique un riche tombé en misère”
afr. rég. *soignier1* v. “procurer des choses de nature différente et les mettre à disposition d’un bénéficiaire pour son utilisation” (cf. *infra*)
afr. rég. *sorcens* s.m. “rente seigneuriale dont un héritage est chargé par-dessus le cens, qui s’applique à des propriétés telles que des habitations ou des terrains”
afr. rég. *usuaire* s.m. “droit en usage d’un bien matériel, usufruit (surtout d’un bois, mais aussi d’une grange)”
afr. rég. *voerie1* s.f. “domaine (fief) ou bien qui est en droit de jouissance par un tenancier roturier” (cf. *infra*)

7. L’habitation, la maison

aa) Généralités :

afr. rég. *chas1* s.m. “bâtiment destiné à servir d’habitation à l’homme, maison” (cf. *infra*)
afr. rég. *chas2* “galerie couverte destinée à permettre à des hommes de progresser à l’abri”
afr. rég. *loie* s.f. “galerie en bois reliant deux bâtiments”
afr. rég. *maisonnement1* s.m. “construction destinée à différentes fonctions, bâtiment” (cf. *infra*)
afr. rég. (*faire*) *mansion* loc. “exercer son droit de demeurer dans une possession”

bb) La construction :

afr. rég. *chas3* s.m. “corps de bâtiment”
afr. rég. *fustage* s.m. “bois utilisé pour la construction”
afr. rég. *hordement1* s.m. “ouvrage de charpente ou de maçonnerie en bois, probablement bâti pour la défense” (cf. *infra*)
afr. rég. *hordement2* s.m. “échafaud en bois décoré et installé pour le culte ou pour les spectacles”
afr. rég. *maisonnement2* s.m. “action de bâtir ou d’entretenir un édifice”

cc) L’extérieur :

afr. rég. *chanlatte* s.f. “planche refendue diagonalement posée sur l’extrémité des chevrons d’une couverture pour soutenir les dernières tuiles et l’égout, chanlatte”

dd) L’intérieur :

afr. rég. *chas4* s.m. “lieu destiné à la préparation des aliments, cuisine”
afr. rég. *paumele* s.f. “ferrure pivotant sur un gond, permettant d’ouvrir une porte, une fenêtre ou un registre, paumelle”

gg) Le chauffage :

afr. rég. *aföage* s.m. “droit de prendre dans les bois communaux ou seigneuriaux le bois pour se chauffer”
afr. rég. *laignier1* s.m. “amas de bois à brûler, bûcher” (cf. *infra*)

8. Le transport, la circulation

bb) La voie de terre

e) Les véhicules et les voitures :

afr. rég. *charree1* s.f. “véhicule servant à transporter, charrette” (cf. *infra*)

IV. L'ORGANISATION SOCIALE

a) Les communes

1. Les agglomérations :

afr. rég. *vilois* s.m. "agglomération qui s'est constituée hors de l'enceinte d'une ville"

2. Les institutions communales :

afr. rég. *parage* s.m. "association aristocratique qui détient le pouvoir administratif et politique de la cité de Metz"

b) L'Etat

1. Les facteurs constitutifs :

afr. rég. *bonde2* s.f. "tout ce qui indique une limite, frontière"

2. Les régimes politiques :

afr. rég. *ligeté* s.f. "promesse de fidélité qui liait étroitement le vassal au seigneur, hommage lige"

afr. rég. *servitut2* s. "état d'asservissement à un pouvoir supérieur ou à un vice"

3. La monarchie :

afr. rég. *seneschaesse* s.f. "femme d'un sénéchal"

7. Le gouvernement et l'administration :

afr. rég. *mainbor3* s.m. "personne qui détient le pouvoir de gouverner et d'administrer"

afr. rég. *mainborner* v. "avoir la gestion d'un pays, d'un royaume ou d'un évêché, administrer au sens politique"

afr. rég. *mainbornir2* v. "avoir la gestion d'un pays, d'un royaume ou d'un évêché, administrer au sens politique"

afr. rég. *mainbornie2* s.f. "action d'administrer des biens ou des personnes, administration"

c) L'organisation judiciaire

1. La législation :

afr. rég. *aman* s.m. "officier élu par les bourgeois d'une paroisse et chargé de la rédaction et de la garde des actes privés dans l'arche paroissiale"

afr. rég. *arage* s.m. "droit qu'a le seigneur de lever à son profit une certaine quantité de gerbes, ou d'autres produits sur les terres" (et par métonymie "terre qui peut être labourée")

afr. rég. *coppillon* s.m. "droit de quartage, correspondant au quarantième des grains vendus"

afr. rég. *estalage* s.m. "redevance perçue sur la marchandise étalée"

afr. rég. *laignier2* s.m. "bois fourni comme redevance".

afr. rég. *rueve* s.f. "droit sur les marchandises qui entraient dans le royaume et qui en sortaient"⁴⁷⁰

afr. rég. *toute* s.f. "imposition sur les personnes"

2. Le pouvoir judiciaire :

afr. rég. *pardesor* s.m. "personne chargée d'exposer l'état d'un procès, rapporteur"

afr. rég. *pardessus2* s.m. "arbitre qui départage les arbitres en cas de désaccord"

afr. rég. *vestit1* s.m. "personne chargée de la gestion de redevances et d'échanges par le pouvoir laïc ou ecclésiastique, fondé de pouvoir" (cf. *infra*)

⁴⁷⁰ Signalons le sens métaphorique "expiation des péchés des hommes par le Christ rédempteur", qui est un hapax dans PassAuv.

afr. rég. *voé* s.m. “seigneur laïc représentant en justice le droit d’un tiers”⁴⁷¹
afr. rég. *voeresse* s.f. “femme du représentant en justice nommé *voé* qui pourrait également remplir cet office”⁴⁷²
afr. rég. *voerie*2 s.f. “charge du *voé* et juridiction où il exerce sa fonction, droit d’exercer cette fonction” ; “régime de protection, généralement des enfants (mais aussi des femmes) jusqu’à l’âge de la majorité, tutelle”⁴⁷³

3. Les procédés judiciaires :

afr. rég. *bestencier* v. “revendiquer la possession d’un bien”, “avoir un différend avec quelqu’un, se quereller”
afr. rég. *bestens*2 s.m. “désaccord entre deux ou plusieurs parties, querelle” (cf. *infra*)
afr. *enliier*3 v. “lier des personnes tiers (souvent les héritiers) par contrat à qqn, obliger”, “s’engager en obligation par serment”
afr. rég. *escort*2 s.m. “arrangement entre deux ou plus parties pour régler un différend, accord”
afr. rég. *esquiter* v. “libérer quelqu’un d’une obligation matérielle, tenir quitte”⁴⁷⁴
afr. rég. *greuse* s.f. “fait de revendiquer le droit sur un bien suite à un désaccord entre les parties, différend”
afr. rég. *greusier* v. “réclamer en justice”
afr. rég. (*avoir*) *resort* loc. v. “possibilité d’avoir recours à la juridiction dont on dépend”

4. Les peines :

afr. rég. *adras* s.m. “amende due par le débiteur”

g) La guerre / 1. Généralités :

afr. rég. *bestens*3 s.m. “action de deux ou de plusieurs adversaires armés, combat”
afr. rég. *hahai* interj. subst. “cri d’alarme qui cause tumulte et grand bruit, spécialement en situation de guerre ou d’attaque”, “tumulte troublant l’ordre public”
afr. rég. *sorverse*2 s.f. “invasion d’un peuple étranger par voie de mer”

h) Les belles-lettres et les arts plastiques / 4. La musique :

afr. rég. *escort*3 s.m. “union coordonnée de sons, accord musical” [hapax dans BibleMacé]

i) Les croyances, la religion

4. L’église

bb) Le clergé :

afr. rég. *archeprevoire* s.m. “personne ayant une charge ecclésiastique d’archiprêtre, premier des prêtres dans une église épiscopale”
afr. rég. *chapellerie* s.f. “dignité et bénéfice d’un chapelain, chapellenie ; lieu consacré dans lequel on conservait des reliques de saints ou les trésors des églises, chapelle”
afr. rég. *escolastre* s.m. “clerc ou chanoine qui dirige une école généralement rattachée à une cathédrale”
afr. rég. *vestit*2 s.m. “charge ecclésiastique de bas niveau du prêtre qui est chargé de la cure, curé en titre”

cc) Les ordres :

afr. rég. *rendage*2 s.m. “vie religieuse dans un couvent” [hapax dans Galeran]

⁴⁷¹ Il peut prendre par analogie le sens “personne qui protège, protecteur (Jésus-Christ)” dans des textes religieux (cf. aussi *voeresse*).

⁴⁷² Par ailleurs, il peut prendre par analogie le sens de “(de la Vierge Marie) rôle de protectrice et intermédiaire vers le Christ” dans PassAuv [hapax].

⁴⁷³ Le mot peut prendre aussi des sens figurés, comme celui de “condition de dépendance sous la domination d’Amour”.

⁴⁷⁴ Il peut prendre aussi le sens figuré “faire cesser une chose désagréable”.

afr. rég. *renderie*² s.f. “partie d’une maison religieuse séparée par une clôture, cloître”
[hapax dans Alisc]

ff) Les rites et les cultes :

afr. rég. *dicace* s.f. “consécration d’un édifice religieux, dédicace”, “fête annuelle d’une église, anniversaire de la consécration”

gg) les fêtes :

afr. rég. *Bures* s.f. pl. “premier dimanche de Carême”

afr. rég. *Chandelse* s.f. “fête de la présentation de Jésus-Christ au Temple célébrée le 2 février, Chandeleur”

afr. rég. *Chandoiles* fête de la présentation de Jésus Christ au Temple célébrée le 2 février, Chandeleur”

C. L’HOMME ET L’UNIVERS

b) Les qualité et les états

1. La dimension :

afr. rég. *eslayment* s.m. “action de rendre plus large, élargissement”

2. La forme :

afr. rég. *bochier* v. “fermer une ouverture, un trou, un cours d’eau, un passage”⁴⁷⁵

afr. rég. *rebochier* v. “obturer un trou ou une imperfection pour le niveler”

3. Les qualités physiques et chimiques :

afr. rég. *menable*² adj. “(d’un métal) qui se laisse travailler, ductile” (cf. *infra*)

4. Les qualités perçues par les sens / bb) L’ouïe :

afr. rég. *tempest*³ s.m. “grand bruit, vacarme, tapage”

c) La relation, l’ordre, la valeur

1. La relation :

afr. rég. *esferir*² v. “être approprié et conforme à quelque chose, convenir”

2. L’ordre :

afr. rég. *devantier*³ adj. “qui est placé en avant dans l’espace, antérieur” ; s.m. “personne qui, avant une autre, a occupé la même place ou tenu le même rôle, prédécesseur”

afr. rég. *devantrain*² adj. “qui est placé en avant dans l’espace, antérieur” ; “qui précède dans le temps, précédent” ; “personne qui, avant une autre, a occupé la même place ou tenu le même rôle, prédécesseur”

3. La valeur :

afr. rég. *angevine*² s.f. dans la construction d’une locution verbale non figée « ne V une angevine » “avec valeur minimale”

4. Les mesures, les poids :

afr. rég. *bichet* s.m. “ancienne mesure de capacité pour les grains”

afr. rég. *charree*² s.f. “unité de mesure correspondant au contenu d’une charrette” ; “unité de mesure pour le vin”

afr. rég. *estal* s.m. “pièce de terre délimitée correspondant à une mesure fixée”

⁴⁷⁵ Par ailleurs, il peut prendre dans quelques textes littéraires le sens de “couvrir le visage et empêcher la vue”.

afr. rég. *fauchiee* s.f. “mesure de superficie équivalant à la quantité de pré qu’un faucheur peut faucher en un jour”
afr. rég. *jaloinee2* s.f. “quantité contenue dans les deux mains jointes en forme de coupe, en particulier comme mesure de capacité pour les matières sèches”
afr. rég. *jorné* s.m. “étendue de terre cultivable que l’on peut labourer en une journée et que l’on prend comme unité de mesure”
afr. rég. *rasiere* s.f. “mesure de capacité pour les céréales” ; “mesure agraire de superficie pour les terres cultivables”
afr. rég. *resal* s.m. “mesure de capacité pour les matières sèches”⁴⁷⁶
afr. rég. *sestiere* s.f. “mesure de capacité pour le vin” ; “mesure de capacité pour les grains et les matières sèches” ; “mesure de terre”
afr. rég. *tresel* s.m. “mesure de poids représentant une fraction de l’once (éventuellement correspondant à la treizième partie)”
afr. rég. *verge* s.f. “unité de mesure agraire (quart d’un arpent)”
afr. rég. *soudee (de terre)* loc. nom. “quantité d’un fond de terre qui a une valeur correspondante en sous”

d) Le nombre et la quantité :

afr. rég. *parçon2* s.f. “partie qui échoit d’un partage, portion”

e) L’espace :

afr. rég. *aseter2* v. “mettre un objet à une place déterminée”, “placer qqn sur un siège, faire asseoir”
afr. rég. *asson* prép. “situé dans la partie haute (d’un endroit mentionné ci-après), en haut de”
afr. rég. *chavon* s.m. “partie extrême d’une chose, bout, extrémité”
afr. rég. *despardre* v. “distribuer irrégulièrement, éparpiller” ; “répandre un message”
afr. rég. *deviron1* prép., adv. “(autour de qqch dans l’espace)” (cf. *infra*)
afr. rég. *dijonois2* adj. “de Dijon”
afr. rég. *enchiés* prép. “dans la demeure de qqn, chez”
afr. rég. *enqui1* adv. “(au sens spatial dans ce même lieu) ici” (cf. *infra*)
afr. rég. *longuece1* s.f. “dimension d’une chose dans sa plus grande étendue spatiale, longueur” (cf. *infra*)
afr. rég. *moitan* s.m. “partie d’une chose qui est à égale distance des extrémités, milieu”
afr. rég. *porceindre* v. entourer quelque chose, ceindre”

f) Le temps :

afr. rég. *deviron2* prép., adv. “(approximation dans le temps)”
afr. rég. *enqui2* adv. “(au sens temporel) à partir de ce moment”
afr. rég. *fenal* s.m. “mois traditionnel de la récolte du foin, à savoir le septième mois de l’année, juillet”
afr. rég. *goule aout* loc. nom. “premier jour du mois d’août, correspondant à la fête de Saint-Pierre-aux-Liens”
afr. rég. *longuece2* s.f. “durée d’une chose dans le temps”
afr. rég. *miliaire1* s.m. “chiffre exprimant le nombre mille dans l’énoncé d’une date, millésime” (cf. *infra*)
afr. rég. *miliaire2* s.m. “année dans laquelle un événement s’est passé”
afr. rég. *raloignier* v. “faire durer plus longtemps, prolonger”
afr. rég. *somartraz* s.m. “sixième mois de l’année, juin”

h) Le mouvement :

afr. rég. *aventer* v. “parvenir à un lieu déterminé, y arriver physiquement” ; “se produire après d’autres événements, survenir”
afr. rég. *menable3* adj. “(d’un objet) qui peut être transporté ou déplacé facilement”

⁴⁷⁶ Signalons que dans OutVilb le mot semble désigner un récipient. Le sens est toutefois douteux.

i) Le changement :

afr. rég. *ruiner* v. “(d’un édifice) se dégrader et se réduire en état de ruine” ; au fig. “(d’une institution) péjorer de sa nature jusqu’à disparaître”

afr. rég. *sart2* s.m. “dommage grave causé par l’action dévastatrice des hommes ou des animaux, ravage” [hapax dans HerbCand]

afr. rég. *sarter2* v. “rendre pur, purifier”

afr. rég. *soignier2* v. “remettre en état un chemin pour le rendre utilisable, réparer”.

Cette classification onomasiologique fait ressortir une diversité conceptuelle plus grande que la catégorie précédente de lexèmes (9.2.2.). La première section du *Begriffsystem*, dédiée à l’univers (A.), est ici légèrement plus représentée que précédemment, bien qu’elle reste minoritaire sur l’ensemble (14 lexèmes). Les sous-sections présentes concernent la terre (A. II.) et les plantes (A. III.).

La section dédiée à l’homme (B.) est la plus représentée de l’ensemble (177 lexèmes), tout comme pour les régionalismes des seuls textes documentaires. Parmi les différentes sous-sections, celle concernant ‘l’homme être social’ (III.) domine largement (103 lexèmes), notamment les concepts relatifs au travail (dans III. b., 95 lexèmes). En particulier, signalons les lexèmes concernant l’agriculture (30 lexèmes), la propriété (23 lexèmes), la maison (15 lexèmes), le commerce (13 lexèmes) et les métiers (11 lexèmes).

Par ailleurs, la section nommée ‘l’organisation sociale’ (IV.) est aussi relativement présente (46 lexèmes). La plupart de ces lexèmes concernent l’organisation judiciaire (22 lexèmes) et la religion (10 lexèmes). Par ailleurs, à la différence des régionalismes précédemment analysés, nous relevons ici une présence moins ponctuelle des regroupements ‘l’homme être physique’ (B. I., 7 lexèmes) et ‘l’âme et l’intellect’ (B. II., 21 lexèmes), bien qu’ils restent en minorité. Le premier groupe comporte des concepts assez généraux concernant le corps et ses fonctions (surtout ‘le mouvement’ et ‘les besoins de l’être humain’). La deuxième section comprend, quant à elle, des concepts relatifs à l’homme « en tant qu’il a une âme et de l’intelligence » (Hallig / Wartburg 1963 : 92). Il s’agit donc de mots abstraits qui font référence aux sentiments, à la volonté ou à la morale.

Enfin, la macro-catégorie nommée ‘l’homme et l’univers’ (C.) est la deuxième par nombre de lexèmes, après la catégorie B relative à l’homme (48 lexèmes). Signalons les ensembles concernant l’espace (C. e., 12 lexèmes), le temps (C. f., 9 lexèmes) et le changement (C. i., 4 lexèmes), qui sont ici plus représentés par rapport aux mots traités précédemment. Enfin, la section appelée ‘la relation, l’ordre et la valeur’ (C. c.) est toujours bien représentée (15 lexèmes).

Pour conclure, nous pouvons dire que le lexique de ce regroupement reflète, de manière générale, un nombre plus grand de catégories sémantiques, en comparaison au vocabulaire présent dans les seuls textes documentaires. D’autre part, les mots s’inscrivant dans les sections ‘l’homme au travail’ et ‘l’organisation sociale’ restent les plus représentés, notamment les champs sémantiques de l’agriculture (30 lexèmes), la

propriété (23 lexèmes), la justice (22 lexèmes), la maison (15 lexèmes) et le commerce (13 lexèmes). Voici le tableau recapitulatif :

L'univers A.	14 lexèmes (6%)
'Le ciel'	2
'La terre'	5
'Les plantes'	6
'Les animaux'	1
L'homme B.	177 lexèmes (74%)
'L'homme être physique'	7
'L'âme et l'intellect'	21
'L'homme être social' dont 'l'homme au travail' (95)	103
'L'organisation sociale'	46
L'homme et l'univers' C.	48 lexèmes (20%)
'Les qualité et les états'	5
'La relation, l'ordre, la valeur'	15
'Le nombre et la quantité'	1
'Le temps'	9
'L'espace'	12
'Le mouvement'	2
'Le changement'	4

9.3.3. Les régionalismes polysémiques

Nous avons vu précédemment qu'une quarantaine de régionalismes de cette deuxième groupe ont été classifiés dans plus qu'une catégorie onomasiologique du *Begriffsystem* (cf. *supra* 9.3.2.). Chacun de ces mots donne lieu à plusieurs lexèmes homonymes ayant des sens différents. Pour ces régionalismes, il nous semble utile d'examiner la distribution des sens dans les textes, afin de faire ressortir d'éventuelles spécificités propres aux ensembles textuels. Rappelons qu'il s'agit, dans tous les cas, de sens ayant un caractère régional.

(I) Le premier cas de figure que nous avons identifié concerne les régionalismes dont les différents sens témoignés se distribuent de manière complémentaire dans les sources documentaires et les autres typologies textuelles (27 mots)⁴⁷⁷. Les documents montrent, dans la plupart des cas, un sens juridique ou technique, absent des autres sources. Il convient de signaler, par ailleurs, que les ouvrages à contenu historique (notamment les chroniques) partagent souvent le sens présent dans les documents, contrairement aux autres typologies textuelles (cf. *bestens*, *charree*). Regardons ces mots dans le détail :

⁴⁷⁷ Cf. l'article de Robecchi en préparation intitulé « La régionalité lexicale dans les textes non documentaires du DRFM : distribution géolinguistique, genres textuels et traditions de discours » (§ 2.4.) qui traite en partie le même sujet.

- *angevine* s.f. : le substantif désigne une monnaie dans les textes documentaires, ainsi que dans JAubrion et ChronMetzHuss. Il est employé pour se référer à une chose ayant une valeur minimale (dans la construction « ne V une angevine ») dans quelques textes de littérature profane provenant de l'aire picarde (Elie, VenjAl, GautAup, ChevCygneBrux).
- *asseter* v. : le verbe prend le sens "mettre un objet à une place déterminée" dans des textes non documentaires de typologies différentes (littérature profane, textes religieux) ; il a par ailleurs le sens juridique "assigner une somme sur un immeuble ou d'autres biens qui servent de garantie" dans les documents.
- *bestens* s.m. : le sens "désaccord entre deux ou plusieurs parties, querelle" se retrouve dans les chartes des DocLing, ainsi que dans différentes chroniques (VillehF, Calendre, FroissChron, ChronGuescl) et dans le *Livre des manières* (EstFoug). En revanche, le sens "action de deux ou de plusieurs adversaires armés, combat" est présent dans des textes non documentaires de typologies différentes (FetRom, Mousket, BretTourn, EustMoine, VoeuxPaon, BaudSeb). Enfin, le sens "mauvais temps, intempérie" est attesté exclusivement dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau et se base vraisemblablement sur une ré-analyse étymologique à partir du mot *temps*.
- *bonde* s.f. : dans les documents le substantif désigne principalement une pierre apposée pour indiquer la limite d'une terre de propriété ; dans d'autres typologies textuelles (Anticl, Drouart, LBouill, FroissChron, Desch), il désigne, par extension, la frontière d'un territoire ou, par métaphore, la limite de l'existence (CharlD'Orl).
- *charree* s.f. : le sens "véhicule servant à transporter, charrette" est présent exclusivement dans la littérature profane (Aiol, AlexPar, Gaydon, DoonRoche, OgDan, JourdBIAI, BaudSeb, Bast, Thebes). En revanche, les sens métonymiques "unité de mesure correspondant au contenu d'une charrette" et "unité de mesure pour le vin" sont attestés principalement dans des textes documentaires, ainsi que dans le *Livre des Métiers* (LMest), la chronique de Froissart (FroissChron) et dans le journal de Jean Aubrion (JAubrion).
- *chas* s.m. : le mot peut prendre plusieurs sens, tous concernant des bâtiments. Le sens technique "corps de bâtiment" (souvent dans la loc. *chas de maison*), ainsi que celui métonymique de "lieu destiné à la préparation des aliments, cuisine" sont propres aux chartes. Dans certains textes de littérature profane (Yvain, Ruteb), le mot désigne, par généralisation, une maison. Enfin, dans seulement deux textes (Claris, Joinv) il est question d'une galerie couverte, destinée à permettre à des hommes de progresser à l'abri.
- *departeor* s.m. : le substantif peut prendre deux sens principaux : le sens "celui qui distribue des biens, dispensateur" se retrouve dans des textes de différentes typologies (Coincy, Conseil, JPriorat, RenContr, Desch, GuillTignDitz, ComptFabrSPierre), alors que le sens juridique "fonction de l'héritier qui gère les biens d'un défunt" ne se retrouve que dans les textes documentaires⁴⁷⁸.
- *enliier* v. : le verbe peut prendre le sens "serrer une chose avec une autre en les liant" et, au figuré, celui de "créer un rapport de dépendance". Ces sens se retrouvent surtout dans des textes au contenu religieux (SGregAl, SBernCant, JobGreg, CantTres, DialGreg, ElucidaireGil, GregEz). Le verbe peut avoir, par ailleurs, des sens juridiques spécifiques ("mettre des biens ou des personnes en gage", "lier des personnes tierces par contrat à qqn, obliger" et "s'engager en obligation par serment") qui se retrouvent exclusivement dans les documents.
- *escort* s.m. : le sens "entente résultant d'une conformité de sentiments et pensées, à l'unanimité" se retrouve dans plusieurs typologie textuelles, surtout de sujet religieux (Pères,

⁴⁷⁸ Ce substantif montre par ailleurs d'autres sens plus ponctuels : "celui qui sépare et affine les métaux précieux" (JFauq, Ord), "celui qui abandonne un lieu" (Desch) et "celui qui juge un procès" (seulement dans une charte). Il s'agit de sens ponctuels pour lesquels la régionalité ne peut pas être assurée.

ConsBoèceLorr, PsLorr, ChansOxfBal, Blancand)⁴⁷⁹. Par ailleurs, la spécialisation juridique “arrangement entre deux ou plus parties pour régler un différend, accord” est circonscrite aux seuls textes documentaires. S’ajoute une attestation isolée avec le sens “union coordonnée de sons, accord musical” dans BibleMacé.

- *hordement* s.m. : le mot désigne des ouvrages de construction. Il prend le sens d’“ouvrage de charpente ou de maçonnerie en bois, bâti pour la défense” dans les textes documentaires, alors qu’il a le sens d’“échafaud en bois décoré et installé pour le culte ou pour les spectacles” dans d’autres typologies textuelles, surtout les chroniques et les textes religieux (JPreisLiège, JPreisMyr, JWavrChron, ExPassJChrist).
- *laignier* s.m. : le sens “amas de bois à brûler, bûcher” est présent dans des textes non documentaires (GautAup, SJul, GilMuis, JPreis) et documentaires (registres de comptes). Par ailleurs, dans ces derniers, nous relevons aussi le sens juridique “bois fourni comme redevance”.
- *menable* adj. : les textes non documentaires illustrent deux sens différents : “qui se laisse diriger, indulgent” en se référant à une personne (Parton, Florence, TraitConsFillastre) et “qui se laisse travailler, ductile” en relation à un métal (TraitConsFillastre, Aalma). En revanche, les documents n’illustrent que le sens “qui peut être transporté ou déplacé facilement” pour un objet.
- *miliaire* s.m. : le sens “chiffre exprimant le nombre mille dans l’énoncé d’une date, millésime” se retrouve essentiellement dans les documents pour indiquer la date de l’acte. Par ailleurs, le substantif indique une année en général en contexte littéraire (ImMondeOct, GirRoss, Desch, MystDidFlam).
- *parçon* s.f. : le sens générique “partie qui échoit d’un partage, portion” se retrouve surtout en contexte non documentaire (SaisnA/L, DialGreg, BrutMun, ThibChamp, ProvVit, ChevCygneBrux) ; en revanche, dans les documents d’archive (donations, testaments, inventaires), le mot prend le sens juridique “action légale de répartition des biens”.
- *pardessus* s.m. : le mot peut désigner une personne qui est hiérarchiquement au-dessus d’une autre, en contexte documentaire et non documentaire (coutumes, Poire, LeFrancChamp). Le sens juridique “arbitre qui départage les arbitres en cas de désaccord” est attesté exclusivement dans les chartes.
- *servitut* s. : le sens féodal “état d’asservissement à un pouvoir supérieur ou à un vice” est attesté dans des textes non documentaires, surtout religieux (GregEz, DialAme, SBernAn2, YsLyon) ; d’ailleurs, le mot prend le sens agricole “service imposé sur le travail de la terre et redevance correspondant à ce service” dans les documents juridiques.
- *voerie* s.f. : le mot prend plusieurs sens juridiques en contexte documentaire, ainsi que plus rarement dans des chroniques (JPreisMyr, HemrMir) et des textes religieux (SRemi, SJeanEv) : “charge du voé et juridiction où il exerce sa fonction” ; “domaine ou bien tenu par un tenancier roturier” ; “tutelle”. Par ailleurs, le sens figuré “condition de dépendance sous la domination d’Amour” est attesté dans deux poèmes lyriques (ChansMätzner, ChansInFr).

(II) Nous avons isolé un deuxième groupe de régionalismes polysémiques ayant deux sens principaux : l’un bien documenté dans les données disponibles et l’autre attesté très rarement (6 mots). Ce dernier résulte généralement de l’innovation d’un seul auteur et reste circonscrit à quelques textes littéraires, voire à un seul ouvrage. Si ces emplois particuliers nous disent peu sur la véritable vitalité du sens en question

⁴⁷⁹ Signalons que dans l’article sont dégagé plusieurs locutions en relation à ce sens.

dans la langue, ils s'avèrent intéressants pour la compréhension des mécanismes d'innovation sémantique propres au langage littéraire. Voici la liste :

- *deviron* prép. ou adv. : les emplois en sens spatial (adv. “à l’entour” et prép. “autour de qqch”) sont présents dans plusieurs documents d’archive et dans JPriorat. En revanche, l’emploi en sens temporel (prép. “à peu près”) se retrouve exclusivement dans AmAmPr¹.
- *leschiere* s.f. : ce type lexical désigne une prairie marécageuse (aussi comme nom de lieu). Il est attesté avec ce sens dans des textes documentaires. Par ailleurs, dans SimPouilleB il prend le sens de “plante qui pousse au bord de l’eau, roseau” qui se dégage par métonymie suite à une relation partie-tout.
- *rendage* s.m. : le substantif prend le sens “action de restituer quelque chose ou de payer une somme d’argent” ou “gain financier que l’on tire d’une chose, profit” dans les documents, ainsi que plus rarement dans d’autres typologies textuelles (FroissChron, BretTourn, Chastell). En revanche, les sens “fait de se rendre, reddition” (FroissChron, Percef) et “vie religieuse dans un couvent” (Galeran) sont très ponctuels.
- *renderie* s.f. : le sens “somme servant de garantie dans un engagement, caution” est circonscrit aux seuls textes documentaires. Par ailleurs, le sens “partie d’une maison religieuse séparée par une clôture, cloître” est un hapax dans Alisc.
- *sart* s.m. : il est attesté avec le sens agricole de “lieu défriché et déboisé, essart” dans des textes de typologies différentes (chartes, VengAl, Rigomer, JCond, JPreisMyr, JPreisLiège). En revanche, le sens métaphorique “dommage causé par l’action dévastatrice des hommes ou des animaux, ravage” est une innovation dans HerbCand.
- *sarter* v. : le sens agricole “défricher un terrain boisé en ôtant toutes les broussailles” est fréquent dans la langue des chartes, ainsi que dans d’autres typologies textuelles (EnfOg, CommPsIA¹, Gaydon, Mousket, Percef, JPreisMyr). Il prend par ailleurs le sens métaphorique “rendre plus pur, purifier” dans Percef.

(III) Enfin, pour quelques mots polysémiques, la distribution des sens dans la documentation disponible ne permet pas l’identification de regroupements cohérentes sur la base de la typologie textuelle (15 mots). Ils prennent plusieurs sens qui s’avèrent peu dépendants du paramètre du genre textuel :

- *devantier* s.m. : le sens “personne qui est à l’origine d’une famille dont on descend, ancêtre” est attesté dans les sources documentaires et dans la chronique de Jean Van Heelu. Par ailleurs, le substantif peut prendre le sens “personne qui, avant une autre, a occupé la même place ou tenu le même rôle, prédécesseur” (chartes, GirRossPr, Artus et LMest). Enfin, le sens “personne qui dirige” est une innovation de GuillOrPr.
- *devantrain* s.m., adj. : il est attesté surtout dans des chartes, ainsi que dans des textes de contenu religieux et historique. Comme adj., il prend le sens spatial (“qui est placé en avant dans l’espace, antérieur”) dans des textes religieux (SBernAn1, GregEzH) et dans les voyages de Jean de Mandeville. Il peut, par ailleurs, avoir un sens temporel (“qui précède dans le temps, précédent”) toujours dans des textes religieux (DialGreg, SBernAn1 et ConsBoèceAnMeun), mais aussi dans les documents. En tant que substantif, il peut désigner un ancêtre (chartes, SBernAn¹F) ou un prédécesseur (FroissChron, JStav, JMANDog, Dex).
- *dijonois* adj., s.m. : dans les textes documentaires le mot peut être employé comme adj. pour indiquer la provenance de la ville de Dijon, ou également comme substantif pour désigner un type de monnaie frappée à Dijon. Une seule attestation littéraire du substantif dans HerberiePrF.

- *enqui* adv. : il peut être employé au sens spatial (“ici”) ou temporel (“à partir de ce moment”) ; les deux sens sont présents dans plusieurs typologies textuelles.
- *jaloinee* s.f. : le substantif peut prendre deux sens, le plus fréquent (“quantité contenue dans les deux mains jointes en forme de coupe, en particulier comme mesure de capacité pour les matières sèches”) est attesté surtout dans des documents d’archive, et plus rarement dans d’autres sources (MonGuill2, FroissBuis). Par ailleurs, le substantif désigne le marteau dans deux sources picardes : ChronPBas et un registre.
- *longuece* s.f. : le substantif peut être employé au sens spatial ou temporel (“dimension d’une chose dans sa plus grande étendue spatiale, longueur” ; “durée d’une chose dans le temps”). Les deux emplois sont attestés surtout en contexte non documentaire : notamment dans des textes religieux (SBernAn¹, SBernAn¹, HorolSap, SBernCant, GregEz, LaurPremVieill), mais aussi dans BrutMun, Turpin2, ChaceOis et JPriorat. Les attestations documentaires sont, en revanche, très ponctuelles.
- *maisonnement* s.m. : dans la plupart des textes documentaires le substantif désigne un bâtiment ; par ailleurs, il peut être un nom d’action au sens “action de bâtir ou d’entretenir un édifice” (quelques chartes, Ruteb, JBel).
- *mainbor* s.m. : le substantif peut prendre trois acceptions différentes : “personne qui détient le pouvoir de gouverner et d’administrer” ; “personne chargée légalement de veiller sur une autre personne et de gérer ses biens, tuteur ou tutrice” et “personne désignée par le testateur pour exécuter ses dernières volontés, exécuteur testamentaire”. Ils apparaissent essentiellement dans des documents d’archive ou dans des textes historiographiques (OIMarche, ChronSDenis, Monstrelet, GesteDucsBourg, Comm, FroissChron).
- *mainbornie* s.f. : il prend le sens de “protection légale d’un enfant mineur, tutelle” et d’“action d’administrer des biens ou des personnes, administration” dans des textes de typologies différentes.
- *mainbornir* v. : le verbe prend le sens “assurer la protection d’une personne, protéger” dans des textes très différents, mais il est absent des chartes. En revanche, avec le sens “administrer” il se retrouve dans les documents administratifs, ainsi qu’avec la spécialisation “administrer au sens politique, avoir la gestion d’un pays, d’un royaume ou d’un évêché” dans d’autres typologies textuelles (BretTourn, Ren, JPreisLiège, Rou, Bueve2).
- *soignier* v. : ce verbe peut prendre plusieurs sens dans l’ancienne langue : les sens régionaux “procurer des choses de nature différente et les mettre à disposition d’un bénéficiaire pour son utilisation” (dans la locution *s. force à qqn*), “mettre les moyens de la justice à la disposition de qqn” et “remettre en état un chemin pour le rendre utilisable, réparer” sont attestés surtout dans les documents. Le premier se trouve occasionnellement dans d’autres typologies de sources.
- *sorverse* s.f. : le substantif est connu par deux seules attestations qui prennent deux sens différents. Le premier (“afflux excessif d’eau dans un canal qui provoque un débordement”) se retrouve dans un document bourg. de 1319 ; en revanche, le sens “invasion d’un peuple étranger par voie de mer” est un hapax dans BrutA. Les deux sens pourraient aussi être indépendants.
- *tempest* s.m. : le mot est fréquent dans les textes non documentaires, il peut désigner une perturbation atmosphérique, ainsi que prendre les sens métaphoriques “grand bruit, tapage” et “souffrance physique ou morale, tourment”. Dans les chartes, on relève seulement quelques occurrences ponctuelles avec le premier et le troisième sens mentionné.
- *vestit* s.m. : dans les documents ce mot peut désigner la charge ecclésiastique du prêtre qui est chargé de la cure, ainsi que la personne chargée de la gestion de redevances et d’échanges par le pouvoir laïc ou ecclésiastique. Le premier sens se retrouve aussi dans des chroniques (JPreisMyr, JStav).

9.3.4. Le marquage diaphasique

Comme pour les régionalismes circonscrits aux seuls textes documentaires (9.2.3.), nous proposons par la suite une classification sur l'axe diaphasique des mots attestés dans plusieurs genres textuels.

Il faut commencer par dire que les régionalismes faisant partie de ce groupe sont, dans l'ensemble, moins marqués diaphasiquement que ceux classés dans 9.2.3. Cela résulte du fait qu'ils sont tous documentés dans des sources de plusieurs typologies, parfois avec des sens différents. Néanmoins, il reste possible l'identification d'un continuum diaphasique, compris entre les deux pôles à haute et faible spécificité.

Nous avons précédemment dégagé une série de critères exploitables pour l'attribution de marques diaphasiques (9.1.) ; ceux-ci peuvent s'appliquer également aux mots de cet ensemble. Il convient de signaler que le critère (a), concernant la distribution dans les genres textuels et les traditions de discours, devient ici mieux exploitable, car ces régionalismes sont tous attestés dans des sources très variées. Nous avons donc considéré, pour chaque mot, la variété textuelle dans laquelle il est attesté, en distinguant les régionalismes présents dans un petit nombre de genres textuels (plus marqués) de ceux présents dans plusieurs genres (moins marqués). En particulier, nous avons identifié un continuum sur trois degrés : les régionalismes fortement marqués (I), ceux à marquage moyen (II) et à marquage faible (III).

Pour la classification, nous basons sur les grands regroupements textuels décrits précédemment (9.3.1.). D'autre part, considérant que ces généralisations s'avèrent parfois problématiques, nous préciserons par la suite les sources concrètes plus récurrentes (9.3.5.).

(I) Le premier groupe identifié comprend les régionalismes présents dans l'écrit documentaire, ainsi que dans un ou plusieurs textes faisant partie d'une autre typologie textuelle (66/194 régionalismes, = 34% des mots de cet ensemble). Il est principalement question d'ouvrages de sujet historique ou religieux⁴⁸⁰. En général, il s'agit de mots bien attestés dans les documents juridiques et administratifs, tandis que leur présence dans les autres genres est plus ponctuelle⁴⁸¹. Les champs onomasiologiques les plus représentés par cette catégorie de mots sont « B. III. b. 2. L'agriculture », « B.III. 6. La propriété » et « B.III. 7. Les mesures ».

acoventer (Parton), *adras* (PhVignChron), *afôage* (MolinetChron), *aine* (PhVignChron), *aman* (chroniques / histoire : PhVignChron, Chastell, JAubrion), *ameline* (litt. profane : GirRossAl, Reny), *apendise* (JPreisMyr), *arage* (JStav), *archeprovoire* (litt. profane : OvMor, Ren), *aventer* (litt. religieuse : SEloi, Pères, Job), *bisse* (litt. religieuse : Haimon, ChastPere), *broche* (JacquesCœur), *brochie* (AndrVigneMun), *Bures* (JAubrion), *Chandoiles* (JAubrion), *charruage* (Dolop), *chavon* (textes d'un savoir spécialisé : JPriorat, ChaceOisi², ChirBrun), *coppillon* (JAubrion), *corvoisier* (chroniques / histoire : ContGuillTyrD, GuerreMetz,

⁴⁸⁰ Nous analyserons plus loin ces deux ensembles textuels qui se retrouvent assez souvent dans les articles du DRFM.

⁴⁸¹ Les textes non documentaires en question sont mentionnés, au cas par cas, entre parenthèses dans la liste suivante. Dans le cas de plusieurs textes on mentionne la typologie textuelle qui les rapproche.

JPreisMyr, JStav, JAubrion), *corvee* (JAubrion), *deserveor* (Cleom), *entenu* (AndrVigneAveug), *effestuer* (WauqChronDuc), *esconduit* (AmAmPr1), *eslagement* (CommPs), *espondeor* (PhVignChron), *estal* (HuonAl), *estilage* (LMest), *fauchiee* (JAubrion), *faucilleor* (RenContr), *fossorer* (JPriorat), *fossorier* (JPriorat), *fustage* (JPriorat), *gruson* (JAubrion), *jorné* (Ruteb), *loie* (ChronMetzHug), *mainbor* (chroniques : Monstrelet, OlMarche, Comm, ChronSDenis, FroissChron), *maladiere* (BayeJourn), *moitange* (JAubrion), *moiteresse* (JAubrion), *panise* (JStav), *parage* (chroniques / histoire : GuerreMetz, ChronMetzHus, JAubrion), *pardesor* (GuerreMetz), *pardessus* (litt. profane : Poire, LeFrancChamp), *paumele* (ContPerc), *resal* (OutVilb), *rueve* (PassAuv), *saucis* (JAubrion), *sauveoir* (Desch), *(de certaine) science* (GuilMuis⁴⁸², Monstrelet), *seillier* (JAubrion), *seneschallesse* (Durm), *somartraz* (JAubrion), *sombre* (Lanc), *sorcens* (MolinetChron), *soudee* (Ruteb), *stirpe* (JPreisMyr), *terrail* (Auberi), *trecens* (JStav), *tresel* (textes d'un savoir spécialisé : ViandTaill, BastimReceptes), *triez/trie* (chroniques : JPreisMyr, JeanHaynin), *vençon* (EstFoug), *ventier* (GirRossAl), *verge* (Mousket), *vestit* (chroniques : HemrMir, JPreisMyr, JStav), *vignage* (litt. profane : JourdBlaI, Ciperis).

(II) En plus de l'écrit documentaire, les régionalismes suivants sont attestés dans deux autres ensembles textuels différents (36/194 régionalismes, = 19% environ des mots de cet ensemble). Il est surtout question de littérature religieuse, profane et de textes historiographiques tels que les chroniques. Nous mentionnons entre parenthèses les sigles des ouvrages non documentaires ; s'il y en a plus que deux on signale les typologies textuelles dont ils font partie. Ajoutons que les catégories onomasiologiques dans lesquelles ces mots s'inscrivent sont, dans l'ensemble, plus variées que pour les mots du groupe précédent.

apasturer (litt. religieuse et profane : BibleMacéL, LaurPremDec, OvMor), *baudise* (litt. religieuse et profane : SBernAn, GregEz DébatLabGaguin, RobBloisChast, PercefAubert), *Chandelope* (litt. religieuse et histoire : JBelethOff¹, LégJMailly, Sermaur, VieJ, Villeh), *chartré* (litt. profane et chroniques : MenReims, BaudSeb, FroissChron), *chaucheur* (DialGreg, JAubrion), *despardre* (litt. religieuse et chroniques : SBernAn, RobBloisBeaud, GregEz, JBel, JPreisLiège)⁴⁸³, *deviron* (JPriorat, AmAmPr¹), *dicace* (surtout textes religieux et historiographiques : DialGreg, JPreisMyr, GuerreMetz, DialFrFlam, Monstrelet, JStav, Chastell, MolinetFaictz, JWavrChron, MistSQuent, LannoyWerchin), *escolastre* (chroniques et litt. religieuse : BayeJourn, WauqChronDuc, JAubrion, BibleGuiart), *espoine* (litt. religieuse et profane : CommPsia, SBernAn, EpMontDeu, DialAme, Merlin, AlexArs), *esquiter* (PassSem, Chantepleure), *featable* (ChronSDenis, MenReims), *fenal* (chroniques et litt. profane : JPreisLiège, JStav, JAubrion, Rich), *frefel* (litt. profane et chroniques : RenNouv, FroissMel, FroissBall, FroissChron), *gastelier* (EustMoine, ChronSDenis), *goule aoust* (chroniques et savoir : ChronPLangl/II, ChronLond, LMest, ManLang), *graerie* (SRemi, Claris), *greuse* (GirRossAl, PassAuv), *greusier* (litt. profane et religieuse : YsLyon, MirNDBfr818M, PassAuv), *hordement* (chroniques et litt. religieuse : JPreisLiège, JWavrChron, LeBoucqHistValenc, ExPassJChrist), *jaloinee* (litt. profane et chroniques : MonGuill2, FroissBuis, ChronPBas), *ligeté* (Eructavit, SiègeBarb), *pan* (GuillVin, JAubrion), *paner* (chroniques et litt. profane : JPreisLiège, JPreisMyr, BaudSeb), *panie* (chroniques et litt. profane : GuerreMetz, JPreisMyr, FlorenceQ, BaudCond), *panir* (surtout litt. religieuse : SBernAn¹, SBernAn², ConsBoèceAnMeun, GuiotProvin, GuerreMetz), *parmenterie* (RègleTemple, Silence), *pasquier* (SThibAl, ChaceOis), *pasquis* (Desch, ChaceOis), *rasiere* (BaudSeb, ChrPisArmes), *renderie* (Alisc, PhVignChron), *resort* (FroissChron, FroissS), *ruiner* (JWavrChron, MenReims), *servitut* (litt. religieuse et profane : GregEz, DialAme, SBernAn, YsLyon), *sestiere* (LMest, NoomenFabl), *voeresse* (litt. religieuse et chroniques : SBernAn¹, SBernAn², HemrMir).

⁴⁸² La formule est employée pour marquer un contexte juridique.

⁴⁸³ Rappelons que ce mot est absent de l'écrit documentaire. Il a été identifié accidentellement au cours de notre étude.

(III) Ce dernier groupe comprend les régionalismes attestés dans plus de deux ensembles textuels divers (91/194 régionalismes, = 47% des mots de cet ensemble). Il s'agit globalement de mots bien documentés et qui ne sont pas liés à des domaines de connaissances très spécifiques. Étant donné la haute fréquence de ces mots, nous avons renoncé à mentionner tous les textes dans lesquels figurent. Pour cela, renvoyons donc aux articles du DRFM.

achevir/eschevir, ahan, ahanable, ahaner, amin, angevine, apaiser, assever, asson, begue, bestens, bestencier, bichet, bochier, bole, bonde, chanlatte, chapelerie, charree, chas, chastron, chatoire, costenge, costengier, cuvelier, departeur, desjeun, desjeunon, destorbe, det, devancier, devantrain, dijonois, enchiés, enliier, enqui, escort, eschivir, escostumer, espeautre, faucillier, fomerait, gagiere, gruis, hahai, jarron, esferir, laignier, leschiere, longuece, maçacrier, mainbourner, mainbornir, mainbornie, maiselier, maisonement, mansion, menable, messein, miliaire, moitan, ostise, parçon, parmentier, porceindre, proage, provenisien, pauvre (h.), raloignier, rebochier, rendage, sart, sarter, saunerie, semeure, soignier, sorverse, taie, taion, tempest, tiulerie, toute, uisine, usuaire, valet, vendage, vilois, voé, voerie.

9.3.5. Les genres textuels non documentaires les plus marqués diaphasiquement

Il ressort des données fournies précédemment que certains ouvrages apparaissent fréquemment dans les groupes (I) et (II), qui réunissent les régionalismes fortement et moyennement marqués. Il s'agit de textes qui partagent très souvent leur lexique avec les sources documentaires. En particulier, il est possible d'identifier deux ensembles textuels qui montrent le plus d'interférence avec les textes documentaires : les ouvrages d'inspiration historique et les textes religieux. Regardons ces deux catégories de plus près.

Le premier ensemble textuel est le mieux représenté : plus de la moitié des régionalismes des groupes (I) et (II) sont attestés dans des ouvrages historiques qui prennent surtout la forme de la chronique. Parmi eux une place de première importance est occupée par les *Chroniques* de Froissart (14^e s.)⁴⁸⁴. S'ajoutent une série de chroniques liégeoises des 14^e et 15^e siècles : les deux chroniques de Jean d'Outremeuse – l'une en prose, le *Miroir des histoires* (fin 14^e s.), et l'autre en vers, l'histoire de Liège (ca 1380)⁴⁸⁵ – et la chronique de Jean de Stavelot (1447). Il faut encore mentionner trois chroniqueurs liés à la cour de Bourgogne au 15^e siècle : Enguerrand de Monstrelet, Georges Chastellain et Jean Molinet. Les ouvrages mentionnés partagent souvent le lexique régional avec les documents, notamment des termes de nature juridique, des statalismes ou des mots liés à l'agriculture.

Une autre série de textes à contenu historiographique provient de la Lorraine. Mentionnons notamment le récit en vers de la guerre de Metz (1325) et la *Chronique de Metz* de Jacomin Husson (av. 1525). Ensuite, un autre texte qui s'inscrit dans cette

⁴⁸⁴ Renvoyons à l'article de Robecchi « La régionalité lexicale dans les textes non documentaires du DRFM : distribution géolinguistique, genres textuels et traditions de discours » pour une analyse détaillée de la langue de Froissart à partir du DRFM.

⁴⁸⁵ La langue du premier texte a été analysée par Goose (1965 : LVI-CCXLVI) qui dédie une partie importante aussi au vocabulaire. Il identifie les mots wallons partagés avec la Picardie et la Lorraine, ainsi que les mots rares.

même typologie d'inspiration historique est l'ouvrage de Jean Aubrion, procureur de la ville de Metz. Il s'agit d'un journal traitant de l'histoire de la ville au 15^e siècle (1465-1501)⁴⁸⁶. Ce texte contient un lexique régional lorrain qui se retrouve très fréquemment dans les chartes⁴⁸⁷. Il est notamment question de termes agricoles (cf. *gruson, fauchiee, coppillon, seillier, moiteresse, bichet*), de mots liés aux métiers (*corvoisier, chaucheur*), de noms de fêtes et de mois (*Bures, Chandoiles, somartraz*), ainsi que de statalismes propres à l'administration de Metz (*aman*). En continuité avec l'ouvrage d'Aubrion, se place la chronique universelle écrite par Philippe de Vigneulles.

Passons, à présent, au deuxième ensemble textuel identifié : les ouvrages d'inspiration religieuse. Elles figurent surtout dans l'ensemble (II), qui est légèrement moins marqué sur l'axe diaphasique. Tout d'abord, il convient de signaler que les ouvrages religieux plus représentés dans les articles se composent de traductions de textes latins bibliques et doctrinaux. Il faut mentionner, en particulier, une série de traductions lorraines très anciennes (12^e siècle). Notamment les traductions des homélies de Grégoire le Grand sur Ezéchiel (GregEz), des sermons de Bernard de Clairvaux (SBernAn¹, SBernAn²), de l'*epistola ad fratres de Monte Dei* de Guillaume de Saint-Thierry (EpMontDeu), ainsi que du dialogue de l'âme par saint Isidore (DialAme). Citons aussi la traduction wallonne des *Dialogues de Saint Grégoire* (DialGreg, fin 12^e s.) et le commentaire en prose sur les psaumes (CommPsIA¹, 1164).

Ce genre de textes contient des régionalismes concernant la religion (*Chandelose, dicace, escolastre*), le droit (*greusier, panir, servitut, voeresse*), ainsi que des mots sémantiquement plus neutres (*aventer, bisse, eslagement, espoine, apasturer*)⁴⁸⁸. Ajoutons, enfin, un texte plus tardif : le mystère de la Passion d'Auvergne (1447) qui contient quelques régionalismes juridiques, ayant parfois des sens métaphoriques (*greuse, greusier, rueve*).

Pour terminer cet aperçu, il convient de mentionner deux ouvrages qui ne font pas partie des ensembles textuels précédemment décrits, bien qu'ils partagent fréquemment leur lexique avec les chartes. Ils peuvent s'inscrire parmi les textes d'un savoir élaboré. Le premier ouvrage est *Li abrejance de l'ordre de chevalerie* de Jean Priorat (1290) : une mise en vers de l'*Art de chevalerie* de Jean de Meun, à son tour une traduction en prose du *De re militari* de Végèce. Ce texte contient plusieurs régionalismes franc-comtois, qui sont parfois attestés dans ce seul ouvrage, en plus des chartes (*fossorer, fossorier, fustage, chavon, deviron*)⁴⁸⁹. Le deuxième texte est le livre des métiers d'Étienne Boileau (ca 1268) ; il contient de nombreux termes juridiques et

⁴⁸⁶ Signalons que le texte a été continué par le cousin de Jean Aubrion, Pierre Aubrion.

⁴⁸⁷ Ce texte est mentionné très souvent dans l'ensemble des articles du DRFM (27 régionalismes en tout) ; cf. l'annexe 6 (11.2.6.).

⁴⁸⁸ Signalons que les occurrences tirées de ce genre de textes précèdent chronologiquement celles présentes dans les textes documentaires, qui font leur apparition à partir du 13^e siècle.

⁴⁸⁹ Cf. Robert dans JMeunVeg (1897 : LII) : « (...) j'indiquerai quelques idiotismes qui donnent à l'œuvre de Priorat une saveur toute comtoise et qui permettraient presque à eux seuls de déterminer la patrie du poète, s'il n'avait pris lui-même soin de nous la faire connaître ». Cf. aussi Boillat (2015 : 58).

noms de redevances (*mainbournie, sestiere, estalage, usuaire, charree*), ainsi que des régionalismes plus neutres (*bestens, devantier, goule aout*).

Enfin, en ce qui concerne les régionalismes moins marqués diaphasiquement (III), ils sont attestés dans une documentation plus large qui inclut des genres textuels différents.

9.4. Synthèse : la mise en relation de l'axe diaphasique et diatopique

Étant donné que les différentes dimensions variationnelles sont fortement interdépendantes entre eux⁴⁹⁰, il nous paraît pertinent, à ce stade, de mettre en relation les résultats issus de l'analyse diaphasique et diatopique (chap. 8). En particulier, nous entendons observer s'il existe une relation entre le marquage diaphasique fort et la diffusion plus ou moins large des régionalismes dans l'espace.

Au cours de notre étude, nous avons interprétés les axes variationnels comme des continuums. Cela vaut autant pour l'axe diatopique que pour celui diaphasique. Ainsi, en ce qui concerne la diatopie, nous prenons en considération les trois catégories de régionalismes identifiés : les mots ayant une diffusion circonscrite (marquage diatopique fort, cf. 8.1.), moyenne (cf. 8.2.) et plus large (marquage diatopique faible, cf. 8.3.). De même, pour la dimension diaphasique, nous considérons les trois degrés de marquage précédemment exposés (9.2.3. et 9.3.4.).

Commençons avec l'analyse des données concernant les régionalismes circonscrits aux seuls textes documentaires, présentés dans le paragraphe 9.2. Tout d'abord, il faut dire que la moitié de ces lexèmes sont des régionalismes très circonscrits dans l'espace (97/194, = 50%), 19% ont une diffusion moyenne (37/194) et 31% (60/194) sont des mots à diffusion plus large.

Parmi les mots les plus marqués diaphasiquement, 58% environ (26/45 mots) est un régionalisme fortement marqué également sur l'axe diatopique, donc avec une faible portée dans l'espace. Le pourcentage restant est partagé équitablement entre les régionalismes avec une diffusion moyenne et plus large. Pour les mots moyennement marqués sur l'axe diaphasique, le pourcentage de régionalismes à diffusion circonscrite est plus faible bien qu'il reste majoritaire (48/100, = 48% du total), celui des mots à diffusion moyenne est du 19% (19/100), et 31% (31/100) sont les mots à diffusion plus large. Enfin, parmi les mots avec le plus faible degré de spécificité, le pourcentage des régionalismes attestés dans une seule région devient encore plus bas (22/49, = 45%), en revanche, les régionalismes à diffusion plus large augmentent (19/49, = 39%), tandis que ceux ayant une diffusion moyenne couvrent 16% du total (8/49). Voici un tableau récapitulatif :

⁴⁹⁰ Cf. sur ce sujet les contributions dans Kragh / Lindschouw (éds.) 2015 et dans Glessgen / Kabateck / Völker (éds.) 2018.

régionalismes textes documentaires

diaphasie → diatopie ↓	marquage haute	marquage moyen	marquage faible
marquage haute	58%	48%	45%
marquage moyen	20%	19%	16%
marquage faible	22%	31%	39%

Il est vrai que, dans les trois catégories diaphasiques, les mots ayant un marquage diatopique fort sont en majorité. Toutefois, les données fournies montrent l'existence d'une relation cohérente entre les deux paramètres diasystématiques analysés. Précisément : à l'augmentation du degré de marquage diaphasique correspond l'augmentation du pourcentage indiquant un marquage diatopique plus élevé. Ainsi, un mot très marqué diaphasiquement est souvent marqué aussi sur l'axe diatopique et vice versa. Cette relation est évidente surtout aux extrémités du continuum diatopique. En revanche, les pourcentages concernant les données intermédiaires (mots attestés dans deux régions géolinguistiques) se distribuent de manière moins cohérente en relation à l'axe diaphasique.

Examinons, à présent, les régionalismes attestés dans les textes documentaires, ainsi que dans d'autres genres textuels (9.3.). En premier lieu, il faut dire que la majorité de ces mots est constituée de régionalismes ayant une diffusion plus large dans l'espace (122/193, = 63% de ce groupe)⁴⁹¹, différemment des mots de l'ensemble précédent qui sont souvent circonscrits à une seule région géolinguistique. Parmi les mots les plus marqués diaphasiquement, les régionalismes ayant une diffusion large représentent 44% du total (29/66 mots) ; suivent les régionalismes avec une diffusion circonscrite (21/66, = 32%) et moyenne (16/66, = 24%).

Prenons en considération, à présent, les régionalismes de cette catégorie qui ont un marquage diaphasique moyen. Dans ce groupe, le nombre de régionalismes ayant une diffusion plus large augmente légèrement (20/36, = 55%) ; suivent les deux autres catégories (*ca* 22% chacune). Enfin, parmi les mots les moins marqués sur l'axe diaphasique, les régionalismes avec une diffusion large dominant largement (73/91, = 80%), ceux avec une diffusion moyenne représentent 11% du total (10/91), et 9% pour ceux ayant une diffusion restreinte (8/91). Voici un tableau récapitulatif de l'ensemble des données :

régionalismes textes documentaires et non documentaires

diaphasie → diatopie ↓	haute marquage	marquage moyen	marquage faible
haute marquage	32%	22%	9%
marquage moyen	24%	22%	11%
marquage faible	44%	55%	80%

⁴⁹¹ Les mots ayant une diffusion très restreinte couvrent 19% (37/193 lexèmes) et ceux qui ont une diffusion moyenne 18% (34/193 lexèmes).

Pour résumer, même si les régionalismes avec une diffusion plus large dans l'espace (marquage diatopique faible) restent la majorité dans les trois regroupements diaphasiques identifiés, leur pourcentage diminue proportionnellement à l'augmentation du degré de marquage diaphasique. Vice versa, le pourcentage des mots fortement marqués sur l'axe diatopique augmente parmi les mots avec un haut marquage diaphasique. Par ailleurs, ces résultats nécessitent d'être mis en relation avec la typologie des textes concernés. En effet, il ressort que les mots hautement marqués à la fois diaphasiquement et diatopiquement se retrouvent principalement dans l'écrit documentaire et historique, et deuxièmement dans les textes religieux.

Il nous semble intéressant, à ce stade, d'interpréter les constats que nous venons de faire dans le cadre de la théorie de la variation proposée par Glessgen / Schøsler (2018 : 33). Leur représentation des énoncés sur les trois axes diasystématiques montre, pour le français contemporain, une situation inverse à celle décrite ci-dessus pour le Moyen Âge : un haut degré de spécificité sur l'axe diaphasique correspond à un marquage diatopique faible. Par exemple, un texte fortement spécifique sur l'axe diaphasique, tel qu'un texte de loi, emploie, dans la langue contemporaine, un lexique qui est faiblement marqué sur l'axe diatopique. Cela est dû au besoin de compréhension sur tout le territoire national, qui implique l'élimination des éléments régionalement marqués.

Au contraire, le modèle variationnel qui ressort du DRFM peut s'expliquer à la lumière de la portée communicative plus restreinte des textes médiévaux et, en particulier, des sources exploitées dans notre nomenclature de départ. En effet, les textes documentaires s'insèrent dans une situation communicative de proximité, souvent limitée à une seule région géolinguistique⁴⁹². Ils peuvent donc inclure un lexique qui est à la fois spécifique (pensons notamment aux termes juridiques et agricoles) et marqué diatopiquement. De même, les deux typologies textuelles qui partagent le plus souvent le vocabulaire régional avec les chartes montrent une portée communicative généralement faible. Nous nous référons aux chroniques et aux ouvrages d'inspiration religieuse.

9.5. L'incidence des régionalismes dans la langue documentaire

Il paraît opportun, à ce stade, d'examiner l'importance quantitative des régionalismes dans les textes documentaires, qui constituent le noyau primaire de notre nomenclature.

⁴⁹² Une exception est constituée par les chartes de la chancellerie royale qui se distinguent par des choix langagiers moins marqués diatopiquement.

En 1948, Remacle a réalisé l'analyse des formes dialectales présentes dans une charte liégeoise de 1236⁴⁹³. Il a pu compter 26 mots wallons (26/163 ; = 15,9 %), correspondant à 50 formes dans le texte analysé (50/393 ; = 12,7%)⁴⁹⁴. En revanche, les formations diatopiquement neutres – qui sont communes au domaine d'oïl – représentent une proportion de 43,2% (pour les mots) et 47,5 % (pour les formes). Cette étude repose essentiellement sur l'analyse d'éléments formels qui relèvent de l'histoire de la graphie et des traitements phonétiques dialectaux.

Quant à nous, nous allons considérer exclusivement les régionalismes lexicaux. Glessgen/Kihaï (2016 : 354) ont écrit à propos des chartes des DocLing : « (...) il nous semble évident que ce genre textuel intègre assez facilement des régionalismes, sans doute plus facilement que d'autres genres. (...) Sur les 10 000 lexèmes de nos actes, nous nous attendons à plusieurs centaines, peut-être à plus d'un millier de mots régionaux ». Notre recherche des régionalismes s'est basée sur le dépouillement de l'intégralité des mots lemmatisés dans le corpus des DocLing. Pour les quatre régions étudiées, nous avons pu identifier 387 régionalismes⁴⁹⁵. D'ailleurs, les DocLing contiennent aussi des documents picards qui ont fait l'objet d'une lemmatisation, à savoir 499 actes provenant de Douai.

Or, pour pouvoir évaluer exactement l'incidence des régionalismes dans l'ensemble du lexique lemmatisé des DocLing, il faudrait inclure aussi les régionalismes picards qui n'ont pas été relevés dans le cadre du DRFM. L'identification de tous les régionalismes présents dans le corpus de Douai aurait exigé un travail supplémentaire qui dépasse le but de notre recherche. Nous avons donc opté pour concentrer notre analyse sur un échantillon de mots, en particulier sur la lettre M-qui contient, dans l'ensemble des corpus des DocLing, 364 lemmes⁴⁹⁶. Parmi ces lemmes, 99% environ sont des mots héréditaires ou des emprunts aux langues voisines ; les latinismes, en revanche, sont très rares (2/364 lemmes)⁴⁹⁷.

Sur l'ensemble des entrées, il est possible d'identifier deux catégories sur la base du marquage diatopique : 1) les mots diatopiquement neutres et 2) les régionalismes. Dans cette deuxième catégorie il faut distinguer : (a) les régionalismes des régions orientales qui ont été traités dans le DRFM, et (b) les régionalismes d'autres régions, notamment les régionalismes exclusifs à la région picarde, que nous n'avons pas traités dans le dictionnaire. En ce qui concerne le point (a), le DRFM contient 20 régionalismes des régions oïliques orientales commençant par M-⁴⁹⁸ ; ils sont 5%

⁴⁹³ Précisément, il identifie plusieurs catégories : les formes communes, les formes non wallonnes, les formes wallonnes et les formes non classées.

⁴⁹⁴ Ces variables n'appartiennent pas exclusivement au wallon, mais sont parfois partagées avec d'autres régions voisines.

⁴⁹⁵ Signalons que deux régionalismes du DRFM ont été ajoutés en cours de route, bien qu'ils soient absents de la base de données. Il s'agit des mots *frefel* et *despardre*.

⁴⁹⁶ Rappelons qu'il est possible d'effectuer une recherche de tous les lemmes qui commencent par M-grâce à la combinaison ^m dans l'onglet 'lemmata' de la base de données.

⁴⁹⁷ Il s'agit des mots *memento* et *misericorde*.

⁴⁹⁸ Il s'agit des mots : *maçacrier*, *mainbor*, *mainbornie*, *mairrenier*, *maisonement*, *maladiere*, *mansion*, *meillorance*, *meissel*, *meissable*, *messein*, *messerer*, *messerie*, *miliaire*, *moitan*, *moitange*, *moiteon*, *mostree*, *mostage*. Signalons que, parmi les articles du DRFM, sont présents deux autres régionalismes

environ de la nomenclature lemmatisée pour cette lettre. Pour la catégorie (b), et suite à une recherche dans les dictionnaires de référence⁴⁹⁹, nous avons pu identifier six régionalismes picards. Certains de ces mots sont attestés également en Wallonie et Normandie, deux régions qui ne sont pas représentées dans la base des DocLing. En particulier, on relève les régionalismes intégraux suivants :

- pic., wall., agn. *miés* s.m. “hydromel” (FEW 16, 545b)⁵⁰⁰ ;
- pic., norm. *moilon* s.m. “milieu, centre d’une chose” (FEW 6/1, 616a, cf. aussi ListeRoques) ;
- pic., wall., norm. *mounee* s.f. “mouture, quantité de grains à moudre” (FEW 6/3, 41b)⁵⁰¹ ;
- afr. (surtout pic.) *muret* s.m. “petit mur ; muraille” (FEW 6/3, 241b).

Ajoutons un régionalisme exclusivement sémantique :

- pic. *maisel* s.m. (dans les syntagmes *maisel au pisson / as porees*) “marché (aux poissons, aux légumes)” (ailleurs avec le sens de “boucherie” et, par extension, “marché de viande” → “marché en général” ; FEW 6/1, 51, cf. aussi DEAFpré) ;

Enfin, signalons un mot pour lequel la régionalité reste une proposition :

- afr. *meschine* s.f. “servante” (ailleurs avec le sens de “jeune fille”. Ce mot est attesté avec le sens “servante” surtout dans des textes picards ; par ailleurs, sa présence dans textes tels que OIMarche, ChrPisMut, JSaintré nous oblige à supposer la régionalité avec précaution ; FEW 19, 127b)⁵⁰².

Ainsi, après avoir ajouté ces données, nous comptons 25/26 régionalismes en tout pour la lettre M-, qui représentent 7% du lexique lemmatisé dans le DocLing (26/362 lemmes). Voici un tableau récapitulatif :

lettre M-	
régionalismes	26 (7%)
dont de l’Est (champ., lorr., bourg., frcomt.) avec éventuellement l’ajout d’autres régions [= régionalismes du DRMF]	20
dont de la Picardie (et éventuellement Wallonie et Normandie)	6
mots diatopiquement neutres	338 (93%)

commençant par M- (*maiselier* et *moiteresse*). Ces deux mots sont attestés exclusivement dans les corpus francoprovençaux des DocLing qui n’ont pas fait l’objet d’une lemmatisation. Pour cette raison, nous ne l’avons pas compté ici.

⁴⁹⁹ Cf. le chapitre 4 pour la méthodologie.

⁵⁰⁰ Il se maintient dans les parlers de la Belgique et des Flandres.

⁵⁰¹ Il se maintient dans les parlers wallons, picards, normands et du Maine.

⁵⁰² Par ailleurs, il se maintient avec ce sens dans les dialectes modernes picards et wallons.

Cette donnée est *grosso modo* confirmée par les sondages réalisés pour d'autres lettres de l'alphabet : le pourcentage des régionalismes se maintient aux alentours de ce chiffre. Il s'accorde, par ailleurs, avec les résultats de l'analyse menée par Tittel pour le DEAF (2016 : 75). Elle identifie, pour les lettres F-K, 7% environ de régionalismes lexicaux, surtout anglo-normands et franco-italiens. Bien que le pourcentage de 7% puisse sembler négligeable, cette donnée nous permet quelques réflexions, toujours dans le cadre du même genre textuel. Considérons, par exemple, le corpus des chartes royales du 13^e siècle intégré dans les DocLing. Videsott (2016 : 404) a identifié seulement 47 régionalismes sur 6 478 occurrences, à savoir 0,7% de la nomenclature présente. L'écart avec nos données révèle la plus haute incidence des régionalismes dans les chartes départementales, en rapport aux documents royaux qui avaient une portée communicative plus large dans l'espace.

Une dernière comparaison : Carles (2016 : 108) a relevé 5% de régionalismes oïliques sur le vocabulaire de l'an mil présent dans le TGO⁵⁰³. Le résultat issu de notre sondage fait donc apparaître une légère augmentation de l'incidence des régionalismes entre le début de la scripturalité en contexte latin et la période de pleine élaboration romane, représentée par les chartes du 13^e siècle.

Pour conclure, nous n'avons pu évaluer l'incidence quantitative des régionalismes que pour la source primaire de notre étude : les chartes des DocLing. En effet, en fonction de la méthodologie suivie, les occurrences présentes dans les autres genres textuels n'ont été ajoutées que successivement. Cela étant, le dépouillement d'autres corpus textuels, ciblés sur des genres différents, permettrait sans doute de mieux interpréter les données quantitatives présentées ici, ainsi que de mettre en perspective l'ensemble des résultats obtenus dans notre étude.

⁵⁰³ Elle signale, par ailleurs, que l'occitan montre un pourcentage plus élevé (13%).

10. Résultats et perspectives

Notre étude se base sur un relevé de 389 régionalismes lexicaux, qui constituent les articles du DRFM. Il s'agit bien entendu d'un corpus restreint qui ne représente pas l'intégralité de la langue étudiée. Néanmoins, ce travail nous a permis de montrer le potentiel que peut avoir la prise en compte de la dimension régionale dans la recherche en lexicologie. L'analyse de la nomenclature en fonction des différents axes diasystématiques a mis au jour la complexité du traitement de la régionalité, tant d'un point de vue empirique qu'interprétatif. Surtout, nous avons été confrontée à la nécessité d'une réflexion méthodologique tout au long de notre travail. Nous chercherons, à présent, à réunir les éléments les plus intéressants concernant la méthodologie, ainsi qu'à interpréter les résultats concrets dans la perspective de l'histoire de la langue.

10.1. Une nouvelle définition de 'régionalisme' est-elle nécessaire ?

Pour entreprendre l'étude de la régionalité médiévale, nous sommes partie de la théorisation contenue dans le volume *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge* (2016). Dans cet ouvrage, Glessgen (2016 : 3) fournit la définition suivante de 'régionalisme' : « un lexème dont la forme et/ou le sens se caractérise par une diffusion régionale identifiable à l'intérieur de l'espace de la langue en question ». Il précise, par ailleurs, plus loin : « il s'agit donc de lexèmes qui sont utilisés exclusivement ou de manière préférentielle dans une seule ou dans plusieurs régions données ».

L'étude empirique que nous avons menée a effectivement montré que la plupart des diatopismes identifiés dans le cadre du DRFM ne se limitent pas à une seule région géolinguistique (précisément 70% des lexèmes sont attestés dans au moins deux régions). Cette observation contredit l'idée des régionalismes conçus comme des mots nécessairement circonscrits dans l'espace et, par conséquent, rares dans la documentation. En effet, ce qui unit l'ensemble des lexèmes traités dans le dictionnaire est l'usage dans une aire géographique caractéristique, qui peut être plus ou moins étendue.

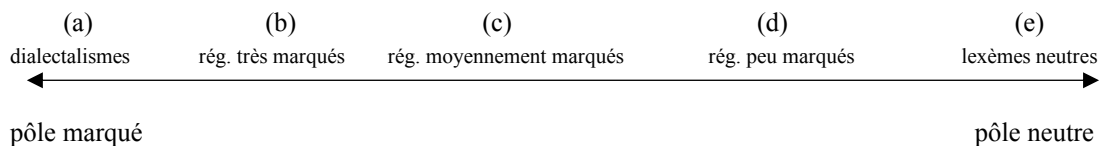
Les lexèmes traités dans le DRFM font ressortir la nécessité d'articuler plus en détail la définition communément admise de 'régionalisme'. En effet, il s'avère nécessaire de considérer, dès l'origine, la régionalité comme un pôle. Dans ce sens, tous les mots d'une langue donnée se placent idéalement sur un continuum situé sur l'axe diatopique. Greub (2003 : 2) a écrit à ce propos :

« Nous voulons étudier la diatopie de l'ensemble du vocabulaire, des unités les plus spécifiques aux formes répandues généralement de manière stable dans toute l'histoire du galloroman. En

fait, cette deuxième catégorie n'a d'autre intérêt du point de vue que nous occupe que son existence comme pôle, mais en droit les éléments qui la composent doivent être caractérisés sur le plan diatopique autant que tout le reste du vocabulaire ».

Notre classification des régionalismes anciens en fonction de trois grandes catégories spatiales – à diffusion restreinte, moyenne et plus large – va dans ce sens. À l'extrême moins marqué du continuum figurent les lexèmes d'usage généralisé, qui représentent la plus grande partie du lexique médiéval⁵⁰⁴. Ci-dessous, nous reproduisons un aperçu schématique du continuum diatopique pour la langue écrite, du pôle le plus marqué au moins spécifique :

- (a) dialectalismes et statalismes propres à une seule ville ;
- (b) régionalismes très marqués diatopiquement propre à une région donnée ;
- (c) régionalismes moyennement marqués, partagés par deux régions géolinguistiques voisines ;
- (d) régionalismes peu marqués illustrant des trajectoires macroscopiques qui ont toutefois une aréologie spécifique ;
- (e) lexèmes diatopiquement neutres sans connotation régionale.



Un aspect méthodologique sur lequel il nous faut encore attirer l'attention est la nécessité de considérer les lexèmes anciens dans une perspective historique. La reconstruction des trajectoires évolutives s'avère être une étape incontournable pour interpréter l'aire de diffusion des attestations disponibles. Cette dernière peut avoir fait l'objet de changements dans le temps : un mot qui est régional au début de la scripturalité romane peut devenir général au cours du Moyen Âge, tout comme un mot relativement répandu peut voir son aire de diffusion se réduire⁵⁰⁵. Les témoignages dialectaux modernes – lorsqu'ils sont disponibles – ajoutent une donnée précieuse qui, combinée aux sources anciennes, permet de reconstruire l'histoire de la variable étudiée sur deux lignes⁵⁰⁶. De manière générale, la combinaison des deux ordres de sources (anciennes et modernes) fait ressortir les cas de figure suivants :

⁵⁰⁴ Nous avons évalué à 7% environ l'incidence quantitative de régionalismes dans la langue documentaire (cf. *supra* 9. 5.). Des études ciblées sur d'autres genres textuels pourront fournir des éléments de comparaison.

⁵⁰⁵ Notre corpus nous a permis d'identifier des lexèmes qui sont attestés dans une aire relativement stable au cours du Moyen Âge, ainsi que des mots qui ont élargi leur aire de diffusion. L'identification de mouvements de restriction est, en revanche, plus difficile, étant donné que nous avons choisi de traiter des mots qui sont déjà régionaux aux 13^e/14^e siècles (qui correspondent aux datations des documents des DocLing). Mais cf. Greub (2003 : 367) : « une part non négligeable du lexique diatopiquement spécifique du moyen français avait connu une extension générale dans le domaine d'oïl pendant la période de l'ancien français ».

⁵⁰⁶ Cf. Chambon (1999b : 80*sq.*) : « Les deux méthodes employées ci-dessus [“régressive”, géolinguistique et “progressive”, philologique] doivent, à notre sens, se combiner pour obtenir un scénario diachronique d’ensemble, c’est-à-dire munir notre régionalisme de l’esquisse d’une biographie

- régionalismes anciens qui survivent dans les parlers dialectaux modernes dans la même aire géographique ou dans une aire comparable ;
- régionalismes anciens qui disparaissent au cours du Moyen Âge.

Comme nous l'avons déjà précisé (cf. 4.1.), nous n'avons pas exclu *a priori* les régionalismes anciens qui n'ont pas de continuateurs dans les dialectes modernes (cf. l'exemple de afr. *cerchermaner* dans 4.1.). Enfin, il faut considérer la possibilité des variables qui sont régionales au Moyen Âge et qui sont entrées dans la variété exemplaire du français :

- régionalismes anciens qui entrent dans le français de référence à partir des 14^e/15^e siècles (il s'agit généralement de mots attestés au Moyen Âge dans l'aire oïlique centre-orientale, cf. 8.3.2.2.). Ils peuvent être présents (ou non) dans les parlers dialectaux modernes.

La reconstruction géo-historique des lexèmes est possible après une analyse comprenant plusieurs composants : a) l'identification de l'*etimologia proxima* du lexème ; b) l'étude de son sens ; c) l'analyse diatopique des attestations anciennes ; d) l'étude du lexème en relation à l'ensemble étymologique auquel il appartient et aux éventuelles variantes synonymiques et, enfin, e) la présence éventuelle du lexème dans les parlers dialectaux modernes, ou bien dans la variété oïlique exemplaire. À cela s'ajoute la prise en compte de la dimension diaphasique, dans le but d'identifier le lexique marqué en fonction des différentes traditions textuelles⁵⁰⁷.

Par ailleurs, s'inscrit dans la même perspective historique la recherche de l'épicentre des régionalismes. Ce concept a été employé pour faire référence au(x) centre(s) diffuseur(s) à partir duquel l'usage du lexème s'est éventuellement répandu à l'époque médiévale (cf. chap. 8 et 2.4.1.4.). La prise en compte des trajectoires étymologiques, en combinaison avec les trajectoires textuelles, peut fournir des informations utiles pour ce genre de question. Il faut considérer, par ailleurs, que l'identification du centre diffuseur d'un lexème n'est pas toujours possible à partir de la documentation disponible. Cependant, il nous semble que, malgré la difficulté de l'identification, l'intégration de ce paramètre permet d'élargir la portée des réflexions sur la régionalité, en soulignant l'aspect dynamique de la langue.

étymologique du moins soutenable, sinon exacte ». Cf. aussi Greub (2003 : 14) : « Nous faisons constamment l'hypothèse que les patois ont fixé la répartition du mot dans l'espace galloroman, ou qu'ils peuvent être utilisés comme photographie (...) d'un moment précis : celui de la patoisisation ».

⁵⁰⁷ Cf. Chambon (1991 : 19) qui reproduit les questions à se poser en matière d'étymologie des régionalismes du français : « Depuis quand tel mot est-t-il dans la région ? Quelle est son extension géographique en français et que nous enseigne l'aréologie ? Quel(s) a été ou ont été les centre(s) diffuseur(s), quels ont été les relais ? Quelle a été la migration sociale du mot ou de sa famille : à travers quel groupe ou milieu a-t-il été adopté et, éventuellement, sélectionné dans la (sub)norme régionale ? En concurrence avec quel autre mot, et sous l'effet de quelles causes ? Y a-t-il spécialisation diaphasique ? ».

Au cours de notre étude, nous avons noté la nécessité d'une catégorisation détaillée des régionalismes lexicaux, qui tienne compte du caractère multiple de la régionalité médiévale. La proposition d'adopter une distinction tripartie – régionalismes formels, sémantiques, et formels et sémantiques – s'est avérée une solution efficace (cf. 1.1.). La typologie des régionalismes formels constitue, d'une certaine manière, un ajout aux théorisations précédentes (cf. Glessgen / Trotter éd. 2016). Voici l'aperçu des trois catégories exploitées⁵⁰⁸ :

- a) les régionalismes exclusivement formels sont les lexèmes pour lesquels la régionalité consiste dans des faits qui affectent exclusivement la forme (tels qu'une syncope, un changement de conjugaison, l'aphérèse d'un préfixe, etc.). Il s'agit de formations parallèles à d'autres types lexicaux semblables qui se différencient exclusivement par un trait formel. Ils ont, par ailleurs, le même sens et sont formés à partir du même étymon. Rappelons que nous avons écarté de ce groupe les variantes formelles dues à des traitements graphiques ou dialectaux systématiques ;
- b) les régionalismes exclusivement sémantiques sont les variables illustrant un sémantisme attesté dans une aire géographiquement identifiable. Toutefois, ils sont présents ailleurs en synchronie avec un autre sens ;
- c) les régionalismes formels et sémantiques (ou régionalismes intégraux). Il s'agit de types lexicaux dont le sens et la forme sont exclusifs à une aire géographique identifiable.

Cette distinction en trois typologies repose principalement sur l'analyse génétique des lexèmes médiévaux (cf. chap. 7). Concrètement, nous avons examiné les modalités de formation des régionalismes traités en relation aux antécédents latins ou romans. Rappelons que les régionalismes formels sont assez rares dans notre corpus (6% du total) ; les sémantiques ne sont pas très fréquents (16% du total), alors que les régionalismes intégraux couvrent 78% du total. Il faut signaler, par ailleurs, que la plupart des régionalismes exclusivement sémantiques et formels représentent des formations d'époque romane : il s'agit de lexèmes qui ont connu un changement de sens ou une réfection formelle à partir d'un lexème déjà attesté en ancien français. En revanche, les formations plus anciennes comprennent, le plus souvent, des régionalismes intégraux. Nous reviendrons sur ce point plus loin (10.3.2.).

Ajoutons que les trois catégories de régionalismes ne peuvent pas être exploitées de la même manière par les lexicologues. Alors que la catégorie (c) comprend des régionalismes intégraux, les régionalismes formels (a) et sémantiques (b) illustrent une régionalité partielle, qui nécessite la prise en compte des formes et des sens parallèles. Robecchi a signalé la difficulté d'utiliser les régionalismes formels pour la localisation des textes non documentaires, qui ont généralement fait l'objet de plusieurs copies manuscrites⁵⁰⁹. Pourtant, il nous paraît que le traitement des régionalismes partiels peut

⁵⁰⁸ Rappelons qu'une liste de tous les régionalismes du DRFM avec l'indication de la typologie de régionalité se trouve dans les annexes 1 et 2 (11.2.1. et 11.2.2.).

⁵⁰⁹ Citons de l'article de Robecchi en préparation intitulé *L'apport du Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental à la localisation des textes et manuscrits non documentaires* : « Pour être efficace [à la localisation d'un texte], un régionalisme formel doit (1) avoir subi une modification sur sa

également contribuer, avec certaines précautions, à une meilleure connaissance des variétés régionales de la langue ancienne.

Pour conclure, les observations ci-dessus font ressortir que la définition de ‘régionalisme’ dont nous sommes partie s’est avérée pleinement adaptée à notre travail. Cependant, l’analyse approfondie de quelques 389 lexèmes nous a permis de mieux préciser les typologies concrètes de régionalismes anciens, ainsi que de mettre en lumière certains aspects méthodologiques restés souvent implicites dans la recherche.

10.2. L’oral et l’écrit

L’étude des régionalismes lexicaux permet de réfléchir sur la relation entre la langue écrite et l’oralité sous-jacente au Moyen Âge. Il est désormais acquis par la recherche que l’écrit constitue une dimension langagière à part entière⁵¹⁰. Cependant, les variétés écrite et orale d’une langue font partie d’un même diasystème. Pour citer Chambon / Greub (2009a : 2511) :

« L’ancien français ne connaît qu’une structuration linguistique (polarisée et orientée), dont les variétés orales et écrites participent également, à un degré supérieur de standardisation pour la variété écrite, mais dans un continuum. On comprend donc qu’il existe une variation régionale de la langue écrite, probablement moins importante que celle de la langue orale, mais bien réelle (...). Il n’y a pas de distinction ontologique entre variation de la langue et variation de la scripta ».

Concernant la *scripta* parisienne, Glessgen (2017a : 351sq.) a récemment identifié les sources principales opérant dans l’élaboration de cette variété écrite, à savoir : (a) le modèle oral présent à Paris ; (b) la tradition de l’écrit vernaculaire pré-textuel ; (c) les *scriptae* régionales antérieures et voisines, et enfin (d) le modèle d’une *scripta* neutralisée qui ressort du dialogue entre les différents *scriptae* régionales. Ce schéma montre que la langue écrite d’un lieu donné se nourrit de l’oralité, qui est intégrée dans les traditions scripturales employées comme modèles (cf. 1.3.1.)⁵¹¹. Or, il nous paraît intuitif que, parmi les différents domaines de la langue, le lexique montre

syllabe tonique, (2) être en position de rime, (3) compter un nombre de syllabes majeur ou mineur de son correspondant afin d’avoir un poids dans le comput métrique ».

⁵¹⁰ Pour reprendre Brunner (2009 : 31) : « Il s’avère que ce passage à l’écrit ne constitue pas un simple enregistrement de la langue orale, mais qu’il implique la constitution d’un “langage écrit”. La différence entre langage parlé et langage écrit ne tient en effet pas à la “dimension médiale” de la langue (réalisation par le code phonique ou par le code écrit), mais à sa “dimension conceptionnelle” (liée à une situation de communication de proximité ou de distance) ».

⁵¹¹ Glessgen (2017a : 349) : « nous partageons la doctrine générale qu’une mise à l’écrit tend à s’inspirer de modèles oraux, qui sont déontologiquement et concrètement antérieurs à l’écrit. Cela ne contredit pas les deux autres constats selon lesquels (i) une norme écrite une fois établie peut se trouver pour diverses raisons en décalage avec les variétés parlées en un lieu donné et (ii) un dialecte très marqué peut coexister avec une variété exemplaire écrite et orale pendant des siècles ».

la correspondance la plus immédiate avec l'oralité⁵¹². Cette relation ressort, de surcroît, des nombreuses concordances entre les lexèmes anciens écrits et leurs correspondants dans les parlers contemporains (cf. Chauveau 2016 : 131sq., Greub 2003 : 12-14)⁵¹³. Rappelons que 144 régionalismes du DRFM survivent dans les dialectes contemporains d'une ou plusieurs langues galloromanes (144/389, = 37% du total). Il s'agit donc de variables qui sont attestées de manière continue du Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine (19^e-20^e siècles) dans une aire géographique comparable.

Pour éviter tout malentendu, rappelons que le modèle oral ne peut pas être supposé de manière systématique pour les lexèmes d'origine savante, qui ne correspondaient pas forcément à des usages parlés. Par conséquent, sur l'ensemble des mots traités dans le DRFM, il convient d'exclure les latinismes (7.2.5.3.), ainsi que les formations romanes illustrant des termes d'un savoir spécialisé qui sont très marqués diaphasiquement (9.3.3., catégorie I). En définitive, le 84 restant % des régionalismes traités peut être mis en rapport avec l'oralité dialectalisée.

10.3. Résultats pour la lexicologie historique

10.3.1. Les aires géolinguistiques au sein de l'aire oïlique orientale

La lecture des articles du DRFM permet d'identifier plusieurs aires géolinguistiques, axées sur l'est du domaine oïlique. Nous avons pu voir que 30% des lexèmes traités sont circonscrits à une seule région faisant partie de la moitié orientale, voire, plus rarement, à une seule ville (cf. 8.1.)⁵¹⁴. Parmi les quatre régions étudiées, la Lorraine montre le nombre le plus élevé d'innovations lexicales qui restent circonscrites. La prédominance de régionalismes exclusifs lorrains peut s'expliquer par la position géographique de cette région qui se trouve dans la marge orientale du domaine d'oïl, à la frontière avec les langues germaniques (cf. 8.1.1.). Les trois autres régions étudiées présentent, en revanche, un pourcentage plus faible de lexèmes très marqués diatopiquement.

En outre, il apparaît que la majorité des régionalismes du DRFM sont attestés dans un territoire comprenant plusieurs régions géolinguistiques. Dans le détail, 20% des mots régionaux couvrent deux régions (8.2.) et 50% recouvrent des aires plus larges

⁵¹² Et cela vaut malgré le fait que les unités lexicales peuvent avoir fait l'objet d'adaptations grapho-phonétiques ou morphologiques diverses. Cf. Greub (2003 : 11) : « Ce dont personne ne doute, en revanche, c'est de la stabilité des unités lexicales : une unité lexicale accessible dans un texte écrit a existé également dans les productions orales du même auteur, elle a vécu, au moins sous une forme labile, chez le destinataire du texte, et sous forme orale s'il a lu le texte ou l'a paraphrasé. La correspondance entre langue écrite et langue parlée est beaucoup plus immédiate si on l'observe à partir du lexique qu'à partir de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe ou de secteur de rang supérieur : on peut même considérer qu'elle est immédiate absolument ».

⁵¹³ Greub (2003 : 13) : « Celle [ligne] que nous nommons *patois* dans sa période moderne descend – là où elle est attestée – directement, sans solution de continuité de quelque sorte et sans événement pouvant faire office de démarcateur, de la variété locale d'oïl (dont l'existence au 12^e siècle nous servait de modèle *supra*) ».

⁵¹⁴ Les dialectalismes correspondent à 2% de la nomenclature.

comprenant au moins trois régions (8.3.). Rappelons toutefois que l'identification de trajectoires géographiquement importantes s'avère possible exclusivement si l'on considère les données dans un contexte suffisamment large. Pour cette raison, après avoir circonscrit l'aire géographique à étudier, nous avons recherché les solidarités qui lient les régions traitées avec l'intégralité du domaine oïlique. Cette démarche s'est avérée efficace pour nos buts.

Un autre constat de portée générale : 30% des régionalismes du DRFM (110/361) sont présents dans au moins une autre langue galloromane, surtout le francoprovençal⁵¹⁵. Il s'agit de mots qui dépassent les frontières linguistiques et sont attestés dans une aire couvrant l'est ou le sud-est du domaine galloroman, qui constitue, à plusieurs reprises, un ensemble cohérent (cf. *supra* 8.6.)⁵¹⁶. Il nous apparaît important de mettre l'accent sur ce point, car les régionalismes ont généralement été étudiés comme des lexèmes circonscrits à une seule langue. Au contraire, nous avons pu identifier un nombre non négligeable de lexèmes ayant une diffusion transversale dans plus d'une langue galloromane. Il ressort ainsi que les études lexicologiques ciblées sur le français peuvent tirer bénéfice d'une perspective galloromane⁵¹⁷.

Considérons, à présent, les regroupements géolinguistiques plus récurrents dans notre corpus, qui rendent possibles des études d'aréologie. L'analyse des quelques 250 lexèmes attestés dans plusieurs régions permet de faire une première constatation significative : les aires géolinguistiques identifiées ne suivent pas des frontières rigides ou déterminables *a priori*. De manière générale, chaque lexème dessine une aire particulière qui dépend de plusieurs facteurs géo-historiques et textuels⁵¹⁸. Comme nous l'avons expliqué (cf. 5.2.), nous avons procédé à la localisation des attestations lexicales dans les régions géolinguistiques traditionnellement identifiées. Néanmoins, nous avons cherché à affiner la localisation à l'intérieur de la région, compte tenu de la difficulté de déterminer les frontières dialectales pour l'époque médiévale. Par exemple, nous avons pu voir que certains lexèmes concernent seulement une partie d'une région donnée et que les aires plus périphériques tendent à être indépendantes⁵¹⁹.

Malgré les spécificités concernant chaque cas de figure, il nous a semblé que certaines convergences géolinguistiques étaient plus fréquentes que d'autres. Parmi les couples de régions voisines qui présentent très souvent des régionalismes partagés, il faut mentionner la Bourgogne et la Franche-Comté, ainsi que la Picardie et la Champagne (surtout septentrionale)⁵²⁰. Par ailleurs, nous jugeons la rareté de convergence entre deux régions qui sont limitrophes très intéressante. C'est notamment

⁵¹⁵ Nous n'avons pas inclus dans le décompte les régionalismes du corpus du Jura suisse qui ont plus de chance d'apparaître en francoprovençal.

⁵¹⁶ Ils peuvent ressortir d'une sélection commune dans le stock lexical latin, ainsi qu'être le résultat de la diffusion d'une langue à l'autre d'époque plus récente.

⁵¹⁷ Cf. Carles / Glessgen 2019 pour une approche comparable, mais ciblée sur le francoprovençal.

⁵¹⁸ C'est le principe « chaque mot a son histoire » mis en évidence depuis Gilliéron.

⁵¹⁹ Rappelons que nous avons utilisé la structuration moderne en départements afin de rendre immédiate la localisation des attestations pour le lecteur.

⁵²⁰ Cf. 8.2. pour un aperçu détaillé.

le cas de la Champagne et de la Bourgogne, et aussi de la Lorraine et de la Franche-Comté.

L'analyse des régionalismes ayant une diffusion macroscopique dans l'espace est évidemment plus complexe, mais elle permet des observations de portée plus générale. En particulier, notre nomenclature a mis en évidence deux aires géolinguistiques principales : la première est centrée sur la moitié orientale du domaine oïlique et la deuxième dépasse la moitié orientale vers l'Ouest. Concernant le premier ensemble, qui constitue le centre de notre étude, nous constatons les chiffres suivants : 10% de régionalismes s'étalent, selon plusieurs combinaisons, sur l'Est oïlique, 11% seulement sur le Nord-Est, et 13% sur le Sud-Est. Ces données nous permettent de voir que l'est oïlique constitue, dans notre corpus, une aire cohérente qui peut avoir plusieurs articulations en son sein. Nous avons identifié deux sous-ensembles plus importants : l'un centré sur les régions septentrionales (Picardie, Wallonie) et l'autre sur les régions méridionales (Bourgogne, Franche-Comté). La Champagne et la Lorraine se situent dans une position charnière, vu qu'elles peuvent fréquemment être incluses dans les deux ensembles⁵²¹.

Le regroupement concernant le Sud-Est s'est avéré très intéressant pour deux raisons principales. En premier lieu, il comprend des régionalismes généralement plus anciens que les autres ensembles (il réunit 38% de formations anciennes *versus* 24% dans le Nord-Est et 22% dans l'aire centre-orientale ; cf. 8.5.). Par ailleurs, les régionalismes de cette aire sont souvent partagés avec la zone francoprovençale et/ou occitane orientale, comprenant surtout le Dauphiné (62% de l'ensemble)⁵²².

Le regroupement géolinguistique que nous avons nommé l'« axe Ouest-Est » est peu représenté : 15% de la nomenclature du DRFM est constituée par des trajectoires géolinguistiques qui dépassent la moitié oïlique orientale vers le Centre, la région parisienne ou vers l'Ouest. Bien que ces régionalismes sortent de l'aire géographique qui nous occupe ici, ils permettent des observations sur un plan général. Notamment, l'identification de trois aires cohérentes dans l'espace oïlique : la bande plus septentrionale (8.3.2.1.), l'aire centre-orientale incluant la région parisienne (8.3.2.2.), et enfin, une aire macroscopique qui va de l'Est au Sud-Ouest (8.3.2.3.).

L'étude des régionalismes de l'aire centre-orientale offre l'opportunité de formuler quelques observations sur la *scripta* de Paris, ainsi que sur ses convergences avec les *scriptae* oïliques orientales⁵²³. Notre premier constat est que les régionalismes

⁵²¹ Rappelons que la Lorraine est légèrement plus présente, en pourcentage, dans l'ensemble du Nord-Est (88% *versus* 74% dans l'ensemble du Sud-Est). En revanche, les données concernant la Champagne sont comparables pour les deux groupes.

⁵²² Rappelons que pour le domaine francoprovençal la plupart de nos données proviennent de l'aire helvétique. D'ailleurs, il nous semble difficile d'opérer une distinction de type régional au sein du francoprovençal, vu la disproportion de la documentation et du traitement lexicographique entre l'aire suisse et française. Pour cette raison, nous avons renoncé à parler de francoprovençal régional, bien que cette différenciation soit effectivement possible.

⁵²³ Nous avons déjà signalé (8.3.2.2.1.) que notre corpus ne permet pas l'identification des solidarités qui lient l'aire parisienne avec l'Ouest, la Normandie ou la Picardie. Toutes nos données étant ciblées sur l'Est.

employés à Paris sont, dans l'ensemble, des unités ayant une diffusion moyenne ou large dans l'espace. Il s'agit de lexèmes généralement partagés avec plus d'une région orientale, et qui sont moyennement marqués sur le continuum diatopique. L'autre constat concerne la solidarité qui lie la *scripta* parisienne avec la champenoise : 92% des régionalismes présents à Paris sont partagés avec la Champagne voisine, bien qu'ils puissent être présents aussi ailleurs dans la zone orientale. Il faut encore ajouter qu'il s'agit généralement de régionalismes ayant comme épïcêtre l'Est et qui se diffusent, par la suite, vers Paris et le Centre. En réalité, la Champagne s'est avérée être la région qui diffuse le plus systématiquement des variables régionales vers Paris.

10.3.2. *Les modalités de formation du lexique régional : les différentes strates étymologiques*

Les régionalismes médiévaux que nous avons analysés peuvent résulter de différentes trajectoires évolutives, échelonnées entre l'époque latine et romane. Dans le détail, nous avons pu constater l'existence de quatre catégories étymologiques : 1) les formations qui continuent des lexèmes latins attestés ou reconstruits ; 2) les innovations romanes nées par dérivation, composition, conversion ou par changement sémantique et formel ; 3) les emprunts aux langues de contact médiévales, dont 4) les latinismes (cf. chap. 7).

Il n'est pas surprenant de constater que la catégorie la plus représentée dans notre documentation est celle des innovations romanes, qui couvrent 63% du total. Il s'agit surtout de dérivés nominaux et de conversions de catégorie grammaticale au moyen de suffixe à partir de lexèmes oïliques. Il convient de signaler que la plupart de ces régionalismes sont formés à partir de lexèmes non régionaux (seulement 25% est formé sur des mots déjà régionaux). Les conversions de catégorie grammaticale par simple changement de l'afixe flexionnel sont aussi relativement présentes dans notre nomenclature (on relève 44 lexèmes, dont 17 formés sur des régionalismes). Enfin, les changements sémantiques intéressent 28 lexèmes (7%), et les formels 17 lexèmes (4%).

Il ressort de ces données que la plupart des régionalismes de formation romane sont formellement ou sémantiquement en rapport avec le lexique du français général. Au contraire, les familles lexicales entièrement régionales sont plus rares dans notre corpus, bien qu'elles soient occasionnellement présentes⁵²⁴. Greub (2003 : 366) a constaté une donnée semblable pour le moyen français :

« Parmi le grand nombre de variables étudiées, il nous semble remarquable que soient si peu nombreuses les unités sans rapport avec le lexique du français général. Les régionalismes du moyen français sont le plus souvent un sens spécifique d'une unité lexicale répandue

⁵²⁴ Par ailleurs, même une famille lexicale entièrement régionale peut être formée à partir d'une base non régionale. Cf. par exemple le régionalisme *ahaner* v. "ouvrir et retourner la terre avec un instrument aratoire pour la préparer à la culture, labourer" et ses dérivés, qui sont tous des régionalismes sémantiques développés à partir d'un sens non régional du verbe ("se fatiguer, travailler").

généralement, un dérivé « bien formé » (...) sur une base non spécifique diatopiquement, une unité linguistique ou un mot qui a été ou sera général dans le domaine ».

La situation est différente pour les formations régionales d'époque latine et protoromane, qui représentent 21% de la nomenclature du DRFM. La quasi-totalité de ces mots sont des régionalismes intégraux (à la fois formels et sémantiques) qui continuent des bases étymologiques héréditaires. Les quelques régionalismes sémantiques illustrent, en revanche, des étymons latins qui ont donné lieu à plusieurs sens dans les langues romanes, dont un à caractère régional. L'ensemble des régionalismes d'époque latine peuvent résulter de deux trajectoires évolutives. Il peut s'agir de mots qui ont fait l'objet d'une restriction de l'aire de diffusion dans la première époque romane, ou qui étaient déjà circonscrits géographiquement à l'époque latine⁵²⁵. L'identification de ces deux possibilités s'avère généralement assez complexe (mais cf. 7.1.2. à propos des régionalismes d'origine gauloise pour lesquels nous supposons une diffusion restreinte déjà à l'époque latine).

Une dernière observation porte sur les emprunts régionaux d'époque romane. Commençons par les emprunts qui ne sont pas des latinismes, qui couvrent 5% de notre corpus. La plupart sont des emprunts aux langues germaniques et au francoprovençal et concernent les régions situées aux frontières linguistiques (notamment la Lorraine et la Franche-Comté). Signalons, par ailleurs, que la catégorie des emprunts est bien représentée parmi les régionalismes provenant des documents du Jura suisse où l'on trouve surtout des emprunts aux dialectes alémaniques.

Enfin, la catégorie des latinismes est également rare parmi les régionalismes du DRFM (5% du total), bien que la régionalité de ces formations ne soit pas exclue *a priori*. Il s'agit surtout de mots propres au lexique religieux ou juridique. Pour certains d'entre eux, nous pouvons supposer l'existence d'une forme orale correspondante (cf. 7.3.).

En conclusion, les matériaux du DRFM font ressortir la constatation suivante : les régionalismes sont, de manière générale, plus rares parmi les mots ayant une tradition antique, alors que les formations d'époque romane ont plus souvent une diffusion limitée dans l'espace⁵²⁶. Cela s'explique par le fait que les innovations plus récentes ont un potentiel de diffusion moins fort, puisqu'elles se placent dans un contexte pleinement dialectalisé⁵²⁷. Avec cette observation, nous ne voulons pas nier la présence de diatopismes dans la première époque des langues galloromanes, qui est

⁵²⁵ Cf. Gsell (1995 : 283) : « Regionale Divergenzen im lexikalisch-etymologischen Material können ebensogut eine bereits differenzierte Latinität Galliens wie spätere Selektionsprozesse widerspiegeln ».

⁵²⁶ Le même constat a été fait par Carles à propos du TGO (2017 : 163). En particulier, sur 13 formations régionales oïliques identifiées se relèvent 10 formations romanes, un dérivé protoroman, un celtisme et un mot latin antique.

⁵²⁷ Cf. Remacle 1992 : « En conclusion, il apparaît bien – à mon sens – que la dialectalisation du nord-est de la Gaule est déjà très marquée en 1100. Peut-être ne serait-il pas trop audacieux de la qualifier déjà, à cette date, de nette et définitive, même si elle doit, dans la suite, s'accroître beaucoup encore. (...) Au 12^e siècle, la dialectalisation paraît s'être fortement accentuée ».

désormais prouvée (cf. Carles 2016 et 2017)⁵²⁸. Il nous semble, par ailleurs, que nous pouvons identifier une augmentation des formations régionales aux 12^e et 13^e siècles en parallèle avec l'élargissement du paysage scriptologique oïlique⁵²⁹. La plupart des régionalismes de cette période sont des lexèmes qui se forment à partir d'une unité plus répandue, selon plusieurs processus formels ou sémantiques. Ce constat souligne, encore une fois, l'avantage d'intégrer une approche régiolectale au sein de l'histoire générale de la langue française.

10.3.3. Les régionalismes dans les genres textuels

Un résultat plutôt inattendu de notre recherche a été l'identification d'un nombre non négligeable de régionalismes lexicaux employés dans plusieurs typologies de textes (cf. chap. 9). En effet, nous avons pu identifier 194 lexèmes (50% environ du total) qui sont présents dans au moins deux traditions textuelles différentes. Il est vrai que *ca* 34% de ces mots sont attestés très rarement dans les textes non documentaires ; cependant, le 66% restant s'avère bien documenté dans plusieurs genres textuels (cf. 9.2.3.).

La décision de commencer notre analyse par le dépouillement des actes des DocLing nous a permis d'identifier les régionalismes de ces documents, éventuellement partagés avec d'autres genres textuels. Nous avons pu voir qu'il est souvent question de textes historiographiques et religieux. Pour les autres traditions textuelles, en revanche, les données réunies se sont avérées moins cohérentes.

Un autre constat significatif est que les textes ayant une portée communicative limitée dans l'espace et dans le temps, tels que les textes documentaires, présentent un nombre plus élevé de lexèmes avec une diffusion restreinte⁵³⁰ (parmi les régionalismes circonscrits aux seuls textes documentaires on relève 50% de régionalismes très circonscrits dans l'espace, par rapport à 19% présents dans l'ensemble des régionalismes attestés dans les textes documentaires et non documentaires).

Nous avons pu voir qu'une partie considérable des régionalismes analysés représentent des mots appartenant à des champs onomasiologiques particuliers. Il apparaît sans surprise que le domaine le plus concerné est le monde du travail, principalement en relation à l'agriculture et aux différents métiers. Le droit et la gestion de la propriété occupent également une place importante dans le lexique des chartes. Par ailleurs, il faut signaler que de nombreux termes juridiques sont attestés dans

⁵²⁸ Carles (2016) a identifié 50 régionalismes oïliques et occitans sur 396 trajectoires du TGO (donc 12% de la nomenclature analysée).

⁵²⁹ Notre recherche ne permet pas de tirer des conclusions concernant la période du moyen français, vu que nous traitons seulement les mots de cette époque qui sont déjà régionaux en ancien français.

⁵³⁰ Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que les chartes royales montrent, en revanche, une portée communicative plus large qui correspond à un nombre plus limité de régionalismes. Ce constat nous permet de souligner un aspect important : les scribes choisissaient d'intégrer des mots diatopiquement marqués dans les textes en fonction de la portée communicative qu'ils souhaitaient attribuer aux documents (cf. Glessgen 2008).

plusieurs typologies textuelles et qu'ils devaient donc faire partie de la langue courante au Moyen Âge.

Pour conclure, l'analyse de plusieurs milliers de chartes datées des 13^e et 14^e siècles a montré la présence – dans un ensemble textuel cohérent – d'un lexique régional ayant différents niveaux diaphasiques : les termes circonscrits aux seuls documents juridiques se sont avérés les plus spécifiques sémantiquement, alors que les mots partagés avec d'autres genres textuels correspondent à des catégories conceptuelles plus variées.

10.3.4. *Le rôle des régionalismes dans le processus de standardisation*

Notre dernière réflexion porte sur le rôle des régionalismes dans la formation de la variété standard en domaine galloroman. Le processus d'élaboration d'une langue exemplaire – débutant dès la moitié du 13^e siècle – se développe au sein de la formation de la *scripta* parisienne. À partir du milieu du 14^e siècle, la variété formée à Paris se diffuse sur l'ensemble du territoire français et remplace les différentes *scriptae* régionales à des vitesses différentes selon les régions (cf. Gossen 1957 : 429)⁵³¹. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette variété repose sur plusieurs bases internes qui se caractérisent, d'emblée, par une volonté de dédialectalisation et d'invariance. Le vocabulaire, comme les autres parties de la langue, fait l'objet d'un mécanisme de sélection lexicale qui répond à une logique 'supra-régionale'⁵³². Néanmoins, nous avons pu voir qu'un petit nombre de régionalismes anciens du DRFM est entré dans la variété de référence du français et s'y est maintenu jusqu'à présent⁵³³.

Plus précisément, il est question de 14 régionalismes documentés en ancien et moyen français (3,5% des lexèmes traités dans le DRFM) : frm. *begue* s.f., *bouchier* v., *chanlatte* s.f., *epéautre* s.m., (*mur*) *gouttereau* adj., *gruerie* s.f., *paumelle* s.f., *usine* s.f., *taillis* s.m., *fauciller* v., *tournière* s.f., *tuilerie* s.f., *saunerie* s.f. et *vanne* s.f.⁵³⁴ Signalons toutefois que certains de ces mots sont aujourd'hui employés exclusivement dans une variété technique de la langue (termes agricoles, de charpenterie, etc.).

Concernant la diffusion de ces lexèmes au Moyen Âge, nous constatons qu'il s'agit principalement de régionalismes ayant une extension relativement large dans

⁵³¹ Cf. aussi Glessgen (2017a : 73) : « Ce processus est pratiquement achevé au début de l'époque moderne (ca 1480) ». À partir du 16^e siècle, la variation régionale prend appui sur une variété standard désormais constituée. Cf. à ce propos aussi Glessgen / Thibault 2005.

⁵³² Cf. Videsott (2016 : 405) à propos des chartes royales : « Au-delà du domaine des *realia*, la rareté des régionalismes dans les textes de la chancellerie royale semble indiquer que cette chancellerie opérait déjà vers la fin du 13^e siècle des choix lexicaux internes en direction d'un lexique de toute évidence 'supra-régional' (ou 'inter-régional') ». Cf. aussi Gsell (1995 : 284) qui considère la limitation des régionalismes comme un aspect de la formation des koinès : « Eher als mit einem frühzeitigen Primat des Pariser Sprachraums ist wohl mit einer bewussten Begrenzung der Dialektalismen im Sinn einer Koine-bildung zu rechnen ».

⁵³³ Cf. Greub (2003 : 367) : « Il semble peu fréquent (à l'intérieur de notre corpus) qu'un mot patois soit emprunté par le français général et y reste de façon stable ». Cf. à ce sujet aussi Baldinger 1957.

⁵³⁴ À ces mots il faut éventuellement ajouter 5 lexèmes qui se sont maintenus en français seulement jusqu'au 18^e siècle, parfois comme termes de droit féodal. Notamment : *barne*, *penal*, *censable*, *ostise*, *treseau*.

l'espace (cf. 8.3.). Au contraire, les régionalismes attestés dans une seule région géolinguistique sont absents de ce groupe sans exception. Les aires géolinguistiques concernées sont principalement celle centre-orientale qui comprend Paris et la Champagne, ainsi que la bande la plus septentrionale du domaine oïlique qui du Nord-Ouest rejoint l'aire picarde-wallonne. Regardons, à présent, les regroupements géolinguistiques dans lesquels s'inscrivent les régionalismes mentionnés ci-dessus :

- Nord-Est : afr. *begue* (dep. 1190), *uisine* (dep. 1149) [cf. 8.3.1.2.] ;
- Aire centre-orientale : afr. *bochier* (dep. 1230), *gruierie* (dep. 1164), *paumele* (dep. 1262), *faucillier* (dep. 1257), *saunerie* (dep. 1220), *venne* (dep. 1231) [cf. 8.3.2.2.] ;
- Bande septentrionale : afr. *chanlatte* (dep. 1273), *taillis* (dep. 1189), *torniere* (dep. 1224) [cf. 8.3.2.1.] ;
- Moitié orientale : afr. *espeautre* (dep. la fin du 11^e s.) [cf. 8.3.1.1.] ;
- Axe Ouest / Est : afr. *tiulerie* (dep. 1222) [cf. 8.3.2.] ;
- Champagne / Bourgogne : afr. *goterot* (dep. 1262) [cf. 8.2.1.].

Une dernière réflexion concerne la dimension diaphasique. La plupart des mots mentionnés sont peu marqués sur l'axe diaphasique, vu qu'ils sont attestés conjointement dans des textes documentaires et non documentaires (9/14 mots, = 64%)⁵³⁵.

En conclusion, les données fournies permettent de tirer la conclusion suivante : les régionalismes qui entrent dans la variété de référence aux 14^e et 15^e siècles se caractérisent par un marquage diatopique et diaphasique relativement faible. Par ailleurs, leur présence dans la langue de Paris et de la Champagne semble être un facteur qui facilite l'accès du régionalisme dans la variété standard⁵³⁶.

10.4. Perspectives de la recherche lexicographique

Le chapitre 6 a analysé les modalités du traitement de la régionalité dans la lexicographie disponible pour le français médiéval. Nous avons pu voir les problématiques liées à l'identification et à l'analyse des régionalismes anciens. En effet, les ouvrages lexicographiques d'une langue donnée doivent traiter une grande quantité de matériaux, ce qui ne leur permet pas toujours d'exploiter la régionalité dans le détail. Ainsi, il appartient généralement au lecteur d'interpréter les données présentes dans plusieurs dictionnaires avant de pouvoir se prononcer sur la diffusion d'un mot donné. Parmi tous, le FEW reste jusqu'à présent un outil incontournable pour les études axées sur la dimension diatopique. Cela est dû à son approche géolinguistique, ainsi qu'à la richesse des matériaux dialectaux qu'il contient.

⁵³⁵ Seuls les lexèmes *gruierie*, *venne*, *taillis*, *torniere* et *goterot* sont circonscrits aux textes documentaires.

⁵³⁶ La quasi-totalité des lexèmes examinés sont présents en Champagne ; la seule exception est le mot *espeautre*.

Le DRFM se place, quant à lui, dans une perspective différente des autres dictionnaires du français médiéval. Il s'agit du premier dictionnaire différentiel de la langue ancienne ayant une approche exclusivement diatopique⁵³⁷. Un aspect sur lequel il convient d'attirer l'attention est que la nomenclature contenue dans le DRFM n'a pas l'ambition d'être exhaustive. La lecture des corpus textuels présents dans les DocLing nous a permis d'identifier plusieurs centaines de mots régionaux, ce qui n'était pas forcément attendu au début de notre recherche. Cependant, la liste des 389 régionalismes réunis ne comprend pas la totalité des régionalismes employés dans l'aire géographique étudiée. Le dépouillement de corpus textuels différents des chartes permettrait, sans doute, d'identifier d'autres régionalismes propres à l'aire identifiée. Il est éventuellement possible d'envisager une poursuite du projet du DRFM dans cette direction.

Un autre point sur lequel il convient de s'attarder est la complexité du traitement lexicographique des régionalismes. Sur la base du modèle élaboré, tous les articles du DRFM comportent un commentaire suffisamment articulé où la régionalité est décrite dans ses multiples facettes. En outre, l'analyse linguistique que nous avons menée au cours de cette thèse fournit un complément au dictionnaire, qui a eu pour but d'interpréter le lexique traité dans une perspective dépassant les lexèmes particuliers. Or, il est évident qu'un dictionnaire qui traite l'intégralité du lexique d'une langue donnée ne peut pas traiter la masse d'informations que nous avons analysée dans un travail ciblé, tel que le nôtre. Cependant, il nous semble que la lexicographie du français médiéval peut profiter d'une mise en relation systématique avec les études différentielles à caractère régiolectale.

À l'heure actuelle, l'ensemble du lexique contenu dans les DocLing a désormais fait l'objet d'une importation dans le DEAFpré, qui présente des renvois ponctuels aux chartes. Dans cette même logique, les articles du DRFM sont en cours d'intégration parmi les matériaux du DEAFpré, facilement accessibles en ligne (cf., par exemple, l'entrée *leschiere* s.f. qui est traitée dans le DRFM et dont le commentaire a été déjà intégré dans le DEAFpré). Ce procédé permet au lecteur d'appréhender les trajectoires des variables régionales parallèlement à l'histoire du français général.

En dernière analyse, les réflexions menées au cours de ce travail ont montré que la recherche en lexicologie peut profiter d'une approche variationnelle qui considère le lexique en relation aux paramètres de l'espace, du temps et du genre textuel. L'emploi de marques diasystématiques complexes – et conçues au sein d'un continuum linguistique polarisé – s'est avéré un moyen efficace pour représenter la complexité de la langue médiévale⁵³⁸. L'intégration de ce modèle d'analyse dans les ouvrages

⁵³⁷ Cf. les dictionnaires des variétés diatopiques du français contemporain, tels que le *Dictionnaire des Régionalismes de France* de Rézeau (2001) et le *Dictionnaire suisse romand* de Thibaut (2004). Cf. aussi Glessgen / Thibaut (dir.) 2005.

⁵³⁸ Concernant l'axe diatopique, nous avons identifié trois typologies de diffusion (lexèmes à diffusion restreinte, moyenne et large). En ce qui concerne la diachronie, la distinction principale est entre les formations latines, romanes et les emprunts plus récents. Enfin, pour l'axe diaphasique, nous avons relevé trois niveaux de contextualisation.

lexicographiques permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, ainsi que de fournir une description moins figée de la langue médiévale et ses variétés.

11. Bibliographie et annexes

11.1. Bibliographie

11.1.1. Dictionnaires et bases de données

AND = Rothwell, William / Trotter, David A. (dir.), 2005-. *Anglo-Norman Dictionary*.
Second edition, publication en ligne (<www.anglonorman.net>).

ARTEM = AA.VV., 2010. *Chartes originales antérieures à 1121 conservés en France*,
publication en ligne (<www.cn-telma.fr/originaux>).

Boch, Oscar / Wartburg, von Wartburg, ¹¹1996. *Dictionnaire étymologique de la
langue française*, Paris.

Chartae Galliae = AA.VV., 2014. *Chartae Galliae*, publication en ligne (<www.cn-telma.fr/chartae-galliae>).

DAO = Baldinger, Kurt, 1975-2007. *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien
occitan*, Tübingen.

DC = Du Cange, Charles du Fresne, 1678-1887. *Glossarium mediae et infimae
latinitatis*, 10 vol.

Dauzat, Albert / Rostaing, Charles, ²1978. *Dictionnaire étymologique des noms de
lieux en France*, Paris.

DEAF = Baldinger, Kurt / Möhren, Frankwalt / Städtler, Thomas (dir.), 1975-.
Dictionnaire étymologique de l'ancien français, Tübingen.

DEAFBibl = Möhren, Frankwalt, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*,
Complément bibliographique, publication en ligne (<www.deafpage.de>).

DEAFpré = Städtler, Thomas (dir.), 2010-. *Dictionnaire étymologique de l'ancien
français*, publication en ligne (<www.deaf-page.de>).

DÉRom = Buchi, Éva / Schweickard, Wolfgang (dir.), 2008-. *Dictionnaire
Étymologique Roman (DÉRom)*, Nancy (<www.atilf.fr/DERom>).

DFM = Matsumura, Takeshi, 2015. *Dictionnaire du français médiéval*, Paris.

Di Stefano, Giuseppe, 1991. *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal.

Di Stefano, Giuseppe, 2015. *Nouveau dictionnaire historique des locutions. Ancien
français, moyen français, Renaissance*, 1855, 2 vol., Turnhout.

DMF = Robert Martin (dir.), 2019. *Dictionnaire du moyen français*, publication en
ligne, version 2019 (<www.atilf.fr/dmf>).

- DMLBS = Latham, Ronald E. / Howlett, David R., 1975-. *Dictionary of Medieval Latin from British sources*, Oxford.
- DocLing = Glessgen, Martin et al. (dir.), 2013. *Documents linguistiques galloromans (DocLing)*. Édition électronique (<www.rose.uzh.ch/docling>).
- DOM = Stimm, Helmut / Stempel, Wolf-Dieter (dir.), 1996-. *Dictionnaire de l'occitan médiéval*, publication en ligne (<www.dom.badw-muenchen.de>).
- DTS = Kristol, Andres (dir.), 2005. *Dictionnaire toponymique des communes suisse*, Frauenfeld/Lausanne.
- FEW = Wartburg, Walther von et al., 1922-2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Leipzig/Bonn/Bâle.
- FEWCompl = Chauveau, Jean-Paul / Greub, Yan / Seidl, Christian, 2010. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Complément*, Strasbourg.
- Gdf/GdfC = Godefroy, Frédéric, 1880-1902, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, 10 vol., Paris.
- GSPR = Gauchat, Louis / Jeanjaquet, Jules / Tappolet, Ernest (dir.), 1924-. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel/Paris (<www.gpsr.ch>).
- GPSRCompl = Pynthon, Fabien, avec la collaboration de Berchtold, Elisabeth / Flückiger, Éric / Grüner, Laure / Legrand, Camille / Nicaise, Laurence, 2018. *Glossaire des patois de la Suisse romande, Guide et complément*, Genève.
- LEI = Pfister, Max / Schweickard, Wolfgang (dir.), 1979-. *Lessico Etimologico Italiano*, Wiesbaden.
- ListeRoques = Roques, Gilles, 2016. «Inventaire des régionalismes lexicaux du français médiéval», in : Glessgen, Martin / Trotter, Davis (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 465-635.
- Lv = Levy, Emil, 1894-1924. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, 8 vol., Leipzig.
- LvP = Levy, Emil, 1990. *Petit dictionnaire provençal-français*, Raphèle-lès-Arles/Heidelberg.
- Mistral = Mistral, Frédéric, 1932. *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, 2 vol., Paris.
- Nègre = Nègre, Ernest, 1990-1991. *Toponymie générale de la France, Étymologie de 35.000 noms de lieux*, 3 vol., Genève.

- Nierm = Niermeyer, Jan Frederik / Van den Kieft, Co / Burgers, Jan W. J., 2002. *Mediae latinitatis Lexicon minus*, 2 vol., Leiden/Boston.
- Pierrehumbert = Pierrehumbert, William, 1926. *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et Suisse romand*, Neuchâtel.
- Rn = Raynouard, François-Marie, 1844. *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, 6 vol., Paris.
- SchwId = Staub, Frierich / Tobler, Ludwig *et al.*, 1881-. *Schweizerisches Idiotikon : Wörterbuch des schweizerdeutschen Sprache* (<<https://www.idiotikon.ch/woerterbuch/idiotikon-digital>>).
- ThesLL = AA.VV., 1900-. *Thesurus linguae latinae*, Göttingen/Berlin/Leipzig.
- TGO = Carles, Hélène, 2017. *Trésor galloroman des origines (TGO). Les trajectoires étymologiques et géolinguistiques du lexique galloroman en contexte latin (ca 800–1120)*, Strasbourg.
- TL = Tobler, Adolf / Lommatzsch, Ernst *et al.*, 1925-2002. *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 vol., Berlin.
- TLF = Imbs, Paul / Quémada, Bernard (éd.), 1971-1994. *Trésor de la langue française*, 14 vol., Paris.
- TLFi = CNRS / ATILF, *Trésor de la langue française informatisé* (<<http://atilf.atilf.fr>>).
- TLFétym = Steinfeld, Nadine (dir.) / Möhren, Frankwalt (consultant scientifique), 2005-. Programme de recherche TLF-Étym, ATILF - CNRS & Université de Lorraine (<<http://www.atilf.fr/tlf-etym>>).

11.1.2. Les éditions des Documents linguistiques galloromans (DocLing)⁵³⁹

- ChAube = Dominique Coq, 1988. *Documents linguistiques de la France* (série française, vol. 3), *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne*, Paris, CNRS.
- ChBrunel = Clovis Brunel, 1926. *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle. Publiées avec une étude morphologique*, Paris, Picard ; Supplément, *ib.*, 1952.

⁵³⁹ Les sigles qui suivent sont ceux utilisés dans la base des DocLing et dans le DRFM.

- ChCO = Valérie Neveu, 1988. *Les plus anciennes chartes en langue française conservées dans le département de la Côte-d'Or (1239–1270)*, thèse de l'École des Chartes. – Saisie informatique sous la direction de Martin Glessgen par Riccarda Bürli, 2016.
- ChDo = Monique Mestayer, ca 1970. *Les plus anciens documents en français conservés à Douai*, thèse de l'École des Chartes. – Saisie informatique sous la direction de Martin Glessgen et de Benoît Tock, préparation de l'édition électronique par Thomas Brunner, 2013.
- ChDoubs = Martine Lefèvre, 1975. *Les plus anciennes chartes en langue française conservées dans le département du Doubs (1233–1261)*, thèse de l'École des Chartes. Judith Ducourtieux, 1994. *Les plus anciennes chartes en langue française conservées aux Archives départementales du Doubs (1260–1271)*, thèse de l'École des Chartes. – Saisie partielle de la thèse de M. Lefèvre sous la direction de Françoise Viellard, saisie et collation de la thèse de J. Ducourtieux par Anne-Caroline Belmon-Beaugendre et Jean-Baptiste Camps ; préparation de l'édition électronique par Alessandra Bossone et Marco Robecchi, 2020.
- ChFl = Reine Mantou, 1987. *Documents linguistiques de la Belgique romane*, vol. 1, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées en Flandre orientale et Flandre occidentale*, Paris, CNRS.
- ChFrib = Lorraine Fuhrer, 2018. *Anciens documents en langues francoprovençale et française conservés dans les archives du canton de Fribourg (1293-1496). Édition électronique*. – Travaux préparatoires et éditions dactylographiées de 46 doc. par Catherine Agustoni, Chantal Ammann-Doubliez et Nicolas Barras, 1981-1998.
- ChHain = Pierre Ruelle, 1984. *Documents linguistiques de la Belgique romane*, vol. 2 : *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province de Hainaut*, Paris, CNRS.
- ChHM = Jean-Gabriel Gigot, 1974. *Documents linguistiques de la France (série française)*, vol. 1 : *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, Paris, CNRS. – Saisie informatique sous la direction de Benoît Tock, édition électronique préparée par Dumitru Kihai, 2009.
- ChHS = Claire Muller, 2014. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département de la Haute-Saône (1242–1300). Édition électronique*. – Révision de la transcription par Dumitru Kihai et de l'identification des rédacteurs par Sarah Tinner / Martin-D. Glessgen (identification des rédacteurs).
- ChJu = Claire Muller, 2014. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département du Jura (1243–1296). Édition électronique*. – Révision de la

transcription par Dumitru Kihai et de l'identification des rédacteurs par Sarah Tinner / Martin-D. Glessgen (identification des rédacteurs).

ChMa = Dumitru Kihai, 2009. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département de la Marne (1234–1272). Édition électronique.*

ChMe = Anne-Christelle Matthey, 2009. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département de la Meuse (1225–1270). Édition électronique.* – Révision de la transcription par Dumitru Kihai, de l'encodage par Claire Vachon et de l'identification des rédacteurs par Martin Glessgen.

ChMM = Michel Arnod, 1974. *Publication des plus anciennes chartes en langue vulgaire antérieures à 1265 conservées dans le département de Meurthe-et-Moselle*, Thèse de 3^e cycle dactylographiée, Nancy. – Édition électronique intégralement collationnée, revue et réélaborée par Martin Glessgen avec la collaboration de Dumitru Kihai, 2009.

ChMo = Martina Pitz, ms ca 2005. *Les plus anciennes chartes en langue française conservées dans le département de la Moselle (1215–1271).* – Collation intégrale du ms. laissé par Martina Pitz après sa disparition prématurée, réélaboration et édition électronique par Alessandra Bossone et Marco Robecchi, 2019.

ChNCh = Jean-Daniel Morerod / Rémy Scheurer / Andres Kristol, *Documents linguistiques de la Suisse Romande*, vol. 2 : *Documents conservés dans le canton de Neuchâtel*, en préparation. – Transcriptions par Bernadette Gavillet, version XML réalisée par Paul Gévaudan, préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016, révision par Dumitru Kihai, 2018.

ChNi = Julia Alletsgruber, 2014. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département de la Nièvre (1289–1330). Édition électronique.* – Révision de la transcription par Dumitru Kihai.

ChOise = Louis Carolus-Barré, 1964. *Les plus anciennes chartes en langue française*, t. 1 : *Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux Archives de l'Oise (1241–1286)*, Paris, Klincksieck.

ChR = Paul Videsott, 2013. *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241–1300). Édition électronique.* – Édition papier, Strasbourg, ÉLiPhi, 2015.

ChSL = Julia Alletsgruber, 2014. *Les plus anciens documents en français conservés dans le département de la Saône-et-Loire (1227–1331). Édition électronique.* – Révision de la transcription par Dumitru Kihai.

ChV = Jean Lanher, 1975. *Documents linguistiques de la France (série française)*, vol. 2 : *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le*

département des Vosges, Paris, CNRS. – Édition électronique révisée par David Trotter, 2014.

Codi = Louis Royer / Antoine Thomas, 1929. *La Somme du code : texte dauphinois de la région de Grenoble publié d'après un manuscrit du XIII^e siècle appartenant à la bibliothèque du château d'Uriage*, Paris, Imprimerie Nationale. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016.

DocAin = Édouard Philipon, 1909. *Documents linguistiques du département de l'Ain*, in : DocMeyer. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016, révision par Dumitru Kihai, 2018.

DocForez = Gonon, Marguerite, 1974. *Documents linguistiques de la France (série francoprovençale). Documents linguistiques du Forez (1260–1498)*, Paris, CNRS. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016, révision par Dumitru Kihai, 2018.

DocGren = André Devaux / Jules Ronjat, 1912. *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338–1340)*, *Revue des langues romanes* 55, 145-382. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016.

DocJuBe = Ernest Schüle / Rémy Scheurer / Zygmunt Marzys, 2002. *Documents linguistiques de la Suisse Romande*, vol. 1 : *Documents en langue française antérieurs à la fin du XVI^e siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne*, Paris, CNRS. – Transcriptions par Bernadette Gavillet ; édition électronique préparée par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016.

DocLing = *Documents linguistiques galloromans (DocLing)*. Édition électronique, dirigée par Martin Glessgen, en partenariat avec Hélène Carles, Frédéric Duval et Paul Videsott. Troisième édition revue et fortement élargie, ³2016, (<www.rose.uzh.ch/docling>).

DocLyon = Paulette Durdilly, 1975. *Documents linguistiques de la France (série francoprovençale)*, vol. 2: *Documents linguistiques du Lyonnais (1225–1425)*, Paris, CNRS. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer, Aurélie Reusser-Elzingre et Hélène Carles, 2016, révision par Dumitru Kihai, 2018.

DocMeyer = Paul Meyer, 1909. *Documents linguistiques du Midi de la France, recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes*, Paris, Champion.

DocVauGe = Bernadette Gavillet, ms 2011. *Anciens documents en langues francoprovençale et française conservés dans les archives des cantons de Vaud et de Genève*, Neuchâtel. – Préparation de l'édition électronique par Lorraine Fuhrer et Hélène Carles, 2016.

11.1.3. Études

ACILPR : Actes des Congrès Internationaux de linguistique et de philologie romanes

R : Romania

RLiR : Revue de Linguistique Romane

TraLiLi : Travaux de linguistique et de littérature

TraLiPhi : Travaux de linguistique et de philologie

VR : Vox Romanica

ZrP : Zeitschrift für romanische Philologie

Aebischer, Paul, 1963. «Basilica. Ecclesia. Ecclesia. Étude de stratigraphie linguistique», *RLiR* 27, 119-164.

Alletsgruber, Julia, 2012. *Étude du lexique de l'agriculture dans des textes documentaires français du XIII^e siècle*, thèse de doctorat ms., Zurich/Paris.

Apfelstedt, Friedrich, 1881. *Lothringischer Psalter : altfranzösische Übersetzung des XIV. Jahrhunderts, mit einer grammatischen Einleitung, enthaltend die Grundzüge der Grammatik des altlothringischen Dialects und einem Glossar*, Heilbronn, Henniger.

Baldinger, Kurt, 1957. «Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française», *RLiR* 21, 62-92.

Baldinger, Kurt, 1959. «L'étymologie hier et aujourd'hui», *Cahiers de l'Association internationale d'études françaises* 11, 233-264.

Baldinger, Kurt, 1960. «Die Bedeutung des Mittellateins für die Entstehung und Entwicklung der französischen Urkundensprache (mlat. *hospes*, fr. *hote* im Begriffsfeld des freien Bauern)», in : Jauss, Hans Robert / Schaller, Dieter (éds.), *Medium Aevum Vivum : Festschrift für W. Bulst*, Heidelberg, Winter, 125-146.

Baldinger, Kurt, 1969. «L'importance de la langue des documents pour l'histoire du vocabulaire gallo-roman (Le champ onomasiologique du roturier)», *RLiR* 26, 309-330.

Baldinger, Kurt, 1971. «Introduction», in : *Dictionnaire étymologique de l'ancien français (DEAF)*, Québec/Tübingen/Paris, Presses de l'université Laval/Niermeyer/Klincksieck, vol. 1 (G), IX-XXXIII.

Baldinger, Kurt, 1973. «Le DEAF en tant que dictionnaire diachronique : problèmes théoriques et pratiques», *Meta* 18 (1-2), 61-85.

Baldinger, Kurt, 1974. *Introduction aux dictionnaires les plus importants pour l'histoire du français*, Strasbourg, Klincksieck.

Baldinger, Kurt, 1990. *Die Faszination der Sprachwissenschaft : Ausgewählte Aufsätze zum 70. Geburtstag mit einer Bibliographie*, Tübingen, Niemeyer.

- Bambeck, Manfred, 1968. *Boden und Werkwelt. Untersuchungen zum Vokabular der Galloromania*, Tübingen, Niemeyer.
- Barbato, Marcello, 2010. «Scriptologia e filologia italiana. Accordi e disaccordi», *Medioevo Romano* 34, 163-172.
- Berchtold, Elisabeth, 2018. *Dictionnaire de l'ancien francoprovençal : conception d'un projet lexicographique et réalisation sectorielle*, thèse de doctorat ms., Université de Lorraine/Université de Neuchâtel.
- Berruto, Gaetano, 2011. «Registri, generi, stili: alcune considerazioni su categorie mal definite», in : Cerruti, Massimo / Corino, Elisa / Onesti, Cristina, *La variazione di registro nella comunicazione elettronica*, Roma, Carocci.
- Bevans, Caleb Arundel, 1941. *The Old French vocabulary of Champagne: a descriptive study based on localized and dated documents*, Chicago, University of Chicago libraries.
- Blank, Andreas, 1997. *Prinzipien des lexikalischen Bedeutungswandels am Beispiel der romanischen Sprachen*, Tübingen, Niermeyer.
- Bloch, Oscar, 1917. *Les parlers des Vosges méridionales. Etude de dialectologie*, Paris, Champion.
- Bruneau, Charles, 1913. *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, Paris, Champion.
- Bruneau, Charles, 1914/26. *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, Paris, Champion.
- Brunner, Thomas, 2009. «Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident», *Le Moyen Age* 115, 29-72.
- Buchi, Eva, 1996. *Les structures du <Französisches Etymologisches Wörterbuch>*, Tübingen, Niermeyer.
- Buchi, Eva / Schweickard, Wolfgang (éds.), 2014. *Dictionnaire Étymologique Roman (DÉRom). Genèse, méthodes et résultats*, Berlin/München/Boston, De Gruyter.
- Burgassi, Cosimo / Guadagnini, Elisa, 2017. *La tradizione delle parole. Sondaggi di lessicologia storica*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e siècles)*, Strasbourg, ÉLiPhi/SLR.
- Carles, Hélène, 2013. «L'innovation lexicale chez Chrétien de Troyes», *R* 131, 281-337.

- Carles, Hélène / Glessgen, Martin, 2015. «La philologie linguistique et éditoriale», in : Polzin-Haumann, Claudia / Schweickard, Wolfgang (éds.), *Manuel de linguistique française*, Berlin/Boston, De Gruyter, 108-130.
- Carles, Hélène, 2017. *Trésor Galloroman des origines (TGO). La trajectoire étymologique et la variation géolinguistique du lexique galloroman présent dans les actes latins originaux (ca 800 – 1120)*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Carles, Hélène / Dallas, Marguerite / Glessgen, Martin / Thibaut, André, 2019. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Guide d'utilisation*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Carles, Hélène / Glessgen, Martin, 2019. «L'élaboration scripturale du francoprovençal au Moyen Âge», *ZrP*, 68-157.
- Cerquiglini, Bernard, 1991. *La naissance du français*, Paris, Éd. de Minuit.
- Chambon, Jean-Pierre, 1991. «L'étude lexicographique des variétés géographiques du français en France : éléments pour un bilan méthodologique (1983-1993) et desiderata», *Lalies – Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 7-31.
- Chambon, Jean-Pierre, 1994a. «Régionalismes et jeux de mots onomastiques dans quelques sermons joyeux*», in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 153-182.
- Chambon, Jean-Pierre, 1994b. «Notes sur quelques régionalismes lexicaux du seigneur de Cholières (1585-1587)», in : Chambon, Jean-Pierre / Michel, Claude / Rézeau, Pierre, *Mélanges sur les variétés du français de France d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, 55-68.
- Chambon, Jean-Pierre, 1997. «Pour la localisation d'un texte moyen français : le Mystère de saint Sébastien», in : Kleiber, Georges / Riegel, Martin (éds.), *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 67-77.
- Chambon, Jean-Pierre, 1999a. «L'étymologie des régionalismes. Une étude de cas : *coursière* et *écoursière* “chemin de traverse ; raccourci”», in : Chambon, Jean-Pierre, *Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*, Paris, Klincksieck-CNRS, 71-86.
- Chambon, Jean-Pierre, 1999b. «Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs», Paris, Klincksieck-CNRS.

- Chambon, Jean-Pierre, 2005. «Toponymie et grammaire historique : les noms de lieux issus de *cappella* et *forestis* et la diffusion spatiale de l'article défini dans la Galloromania», in : Danièle, James Raoul / Soutet, Olivier (éds.), *Par les mots et les textes, Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 143-155.
- Chambon, Jean Pierre, 2006. «Étymologie-origine et étymologie-histoire du mot en toponymie. Deux noms de lieux d'origine occitane dont l'étymologie est à rectifier : *Les Hermaux, Les Bessons* (Lozère)», *ZrP* 122, 221-236.
- Chambon, Jean Pierre / Greub, Yan, 2009a. «Histoire des dialectes dans la Romania : Galloromania», in : Ernst, Gerhard / Glessgen, Martin-Dietrich / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (éds.), *Romanische Sprachgeschichte. Histoire linguistique de la Romania. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen. Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, vol. III, Berlin/New York, De Gruyter, 2499-2520.
- Chambon, Jean Pierre / Greub, Yan, 2009b. «Histoire des variétés régionales dans la Romania : français», in : Ernst, Gerhard / Glessgen, Martin-Dietrich / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (éds.), *Romanische Sprachgeschichte. Histoire linguistique de la Romania. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen. Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, vol. III, Berlin/New York, De Gruyter, 2552-2565.
- Chauveau, Jean-Paul, 2003. «L'utilisation du *dictionnaire* de F. Godefroy dans le FEW», in : Duval, Frédéric (éd.), *Godefroy. Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 323-344.
- Chauveau, Jean-Paul, 2016. «Régionalismes médiévaux et dialectalismes contemporains en Haute-Bretagne», in : Glessgen, Martin / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale au Moyen Âge*, Strasbourg, Éliphi, 131-166.
- Crubellier, Maurice, 1975. *Histoire de la Champagne*, Toulouse, Privat.
- Dauzat, Albert, 1877-1955. *Les patois : évolution, classification, étude*, Paris, Delagrave.
- Dees, Anthonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*, Tübingen, Niemeyer.
- Dees, Anthonij, 1985. «Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français», *RLiR* 49, 87-117.

- Dees, Anthonij, 1987. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer.
- Dondaine, Colette, 1971. «Traits francoprovençaux dans les parlers comtois d'oïl», *RLiR* 35, 31-39.
- Dondaine, Colette, 1972. *Les parlers comtois d'oïl*, Paris, Klincksieck.
- Dondaine, Colette, 2002. *Trésor étymologique de la Franche-Comté*, Strasbourg, Société de linguistique romane.
- Drüppel, Christoph, 1984, *Altfranzösische Urkunden und Lexikologie. Ein quellenkritischer Beitrag zum Wortschatz des frühen 13. Jahrhunderts*, Tübingen, Niemeyer.
- Duraffour, Antonin, 1932. *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*, Grenoble, Institut phonétique.
- Duval, Frédéric (éd.), 2003. *Frédéric Godefroy. Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes.
- Duval, Frédéric, 2016. *Miroir des classiques-2. Les traductions galloromanes du Corpus juris civilis*. Répertoire électronique (<http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir_des_classiques>).
- Fietier, Roland, 1977. *Histoire de la Franche-Comté*, Toulouse, Privat.
- Fleischman, Suzanne, 1977. *Cultural and Linguistic Factors in Word Formation. An Integrated Approach to the Development of the Suffix -age*, Berkeley/CA, University of California Press.
- Fouché, Pierre, 1931. *Le verbe français, Etude morphologique*, Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, 1952-1961. *Phonétique historique du français*, 3 volumes, Paris, Klincksieck.
- Frank, Barbara / Hartmann, Jörg / Kürschner, Heike (éds.), 1997. *Inventaire systématique des premiers documents des langues romanes*, vol. 5, Tübingen, Narr.
- Fuhrer, Lorraine, 2020. *Les scriptae de l'espace francoprovençal au Moyen Âge (13^e - 15^e siècles). L'élaboration d'une norme de chancellerie à Fribourg (Suisse)*, thèse de doctorat ms., Université de Neuchâtel/Strasbourg.
- Giry, Arthur, 1894. *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 1995. «Gibt es eine altitalienische Fachsprache der Medizin?» in : Mensching, Guido / Röntgen, Karl-Heinz (éds.), *Studien zu*

romanischen Fachtexten aus Mittelalter und früher Neuzeit, Hildesheim, Olms Verlag, 85-111.

- Glessgen, Martin-Dietrich, 2003. «L'élaboration philologique et l'étude lexicologique des *Plus anciens documents linguistiques de la France* à l'aide de l'informatique», in : Duval, Frédéric (éd.), *Frédéric Godefroy, Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 371-386.
- Glessgen, Martin-Dietrich / Thibaut, André, 2005. «La "régionalité linguistique" dans la Romania et en français», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Thibaut, André (dir.), *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de la France*, Actes du Colloque en l'honneur de Pierre Rézeau pour son soixante-cinquième anniversaire, Strasbourg, 20-22 juin 2003, III-XVII.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2006. «L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France», in : Guyotjeannin, Olivier (éd.), *La langue des actes. Actes du XI^e congrès de la Commission internationale de diplomatique*, Troyes, 11-13 septembre 2003, Éditions en ligne de l'École des Chartes (elec : www.enc.sorbonne.fr/editions-en-ligne.html), n° 7.
- Glessgen, Martin-Dietrich / Gouvert, Xavier, 2007a. «La base textuelle du *Nouveau Corpus d'Amsterdam* : ancrage diasystématique et évaluation philologique», in : Kunstmann, Pierre / Stein, Achim (éds.), *Le Nouveau Corpus d'Amsterdam : actes de l'atelier de Lauterbad, 23-26 février 2006*, Stuttgart, Steiner, 51-84.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2007b. *Linguistique romane : domaines et méthodes en linguistiques française et romane*, Paris, Armand Colin.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2008. «Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du 13^e siècle», *RLiR* 72, 413-540.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2011. «Le statut épistémologique du lexème», *RLiR* 75, 391-468.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2012. «Trajectoires et perspectives en scriptologie romane», *Medioevo Romano*, 1-19.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2015. «L'écrit documentaire médiéval et le projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France*», in : Trotter, David (éd.), *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin/Boston, De Gruyter, 267-295.
- Glessgen, Martin-Dietrich / Kihai, Dimitru, 2016. «La régionalité lexicale dans les textes documentaires», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 341-375.

- Glessgen, Martin-Dietrich, 2017a. «La genèse d'une norme en français au Moyen Âge : mythe et réalité du 'francien'», *RLiR* 81, 313-398.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2017b. «Les "documents linguistiques" de la France : Histoire, présent et perspectives d'un projet centenaire», comptes rendus des séances de l'année 2017 juillet-octobre, Paris Académie des inscriptions et Belles-Lettres.
- Guyotjeannin, Olivier / Pycke, Jacques / Tock, Benoît-Michel, ³2006. *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols.
- Glessgen, Martin / Schøsler, Lene, 2018. «Repenser les axes diasystématiques : nature et statut ontologique», in : Glessgen, Martin / Kabatek, Johannes / Völker, Harald (éds.), *Repenser la variation linguistique*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Goebl, Hans, 1970. *Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Braumüller.
- Goebl, Hans, 1975a. «Le Rey est mort, vive le Roy. Nouveaux regards sur la scriptologie», *TraLiLi* 12/1, 145-210.
- Goebl, Hans, 1975b. «Qu'est-ce que la scriptologie ?», *Medioevo Romanzo* 2, 3-43.
- Goebl, Hans, 1979. «Verba volant, scripta manent. Quelques remarques à propos de la scripta normande », *RLiR* 43, 344-399.
- Goebl, Hans, 1991. «Quelques réflexions sur la *scriptologie*», in : Kremer, Dieter (éd.), *ACILPR XVIII*, vol. 3, 707-709.
- Goebl, Hans, 1995. *Französische Skriptaformen, III. Normandie, Lexikon der romanistischen Linguistik*, vol. II/2. *Die einzelnen romanischen Sprachen*, 314-337.
- Goebl, Hans / Wüest, Jacob, 2001. «Scriptologie», in : Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanischen Linguistik (LRL)*, vol. I/2, Tübingen, Niemeyer, 835-51.
- Goebl, Hans / Smečka, Pavel, 2016. «L'interprétation dialectométrique des atlas 'scripturaux' d'Anthonij Dees», *RLiR* 80, 321-368.
- Goerlich, Ewald, 1882. *Die südwestlichen dialecte der langue d'oïl. Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois*, Heilbronn, Henninger.
- Goerlich, Ewald, 1889. *Der burgundische Dialekt im 13. und 14. Jahrhundert*, Heilbronn, Henninger.
- Goosse, André, 1965. *Jean d'Outremeuse, Ly myreur des histours*, Bruxelles, Palais des Académies.

- Gossen, Carl Theodor, 1957. «Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert», *ZrP* 73, 427-459.
- Gossen, Carl Theodor, 1962. «La scripta des chartes picardes», *RLiR* 26, 285-299.
- Gossen, Carl Theodor, 1964. «Untersuchungen zur jurassischen Scripta», *VR* 23, 321-354.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. *Französische Skriptastudien : Untersuchen zu den Nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Österreichische Akademie der Wissenschaften.
- Gossen, Carl Theodor, 1970. «Considérations sur la scripta “para-francoprovençale”», *RLiR* 34, 326-348.
- Gossen, Carl Theodor, ³1976. *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck.
- Goullet, Monique, 2009. «Les gallicismes du latin médiéval», in Thibaut, André (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan, 17-44.
- Günter, Holtus / Overbeck, Anja / Völker, Harald, 2003. *Luxemburgische Skriptastudien. Edition und Untersuchung der altfranzösischen Urkunden Gräfin Ermesindes (1226-1247) und Graf Heinrichs V. (1247-1281) von Luxemburg*, Berlin, De Gruyter.
- Greub, Yan, 2003. *Les mots régionaux dans les farces françaises*, Strasbourg, Société de Linguistique Romane.
- Greub, Yan, 2016. «La régionalité dans la lexicographie du français médiéval (FEW, Gdf, TL)», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 51-61.
- Greub, Yan, 2019. «La diffusion de la langue littéraire au Moyen Âge : français et francoprovençal», *Langages* 215, 15-23.
- Grübl, Klaus, 2013. «La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique» *RLiR* 77, 343-383.
- Gsell, Otto, 1995. «Französische Koine / La koiné française», in : Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanischen Linguistik (LRL). Bd. II, 2 : Die einzelnen romanischen Sprachen und Sprachgebiete vom Mittelalter bis zur Renaissance*, Tübingen, Niermeyer, 271-289.
- Guilbert, Louis, 1969. «Dictionnaires et linguistiques : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains», *Langue Française* 2, 4-29.

- Hallig, Rudolf / Wartburg, Walther von, ²1963. *Begriffssystem als Grundlage für die Lexikographie / Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie*, Berlin, Akademie-Verlag.
- Henry, Albert, 1960. *Etudes de lexicologie française et gallo-romane*, Paris, Presses universitaires de France.
- Jud, Jakob, 1921. «Mots d'origine gauloise ?», *R* 47, 481-510.
- Jud, Jakob, 1926. «Mots d'origine gauloise ?», *R* 52, 328-348.
- Jud, Jakob, 1939. «Observations sur le lexique de la Franche-Comté et du franco-provençal», *Studies in French Language and Mediaeval Literature presented to Prof. Mildred K. Pope*, Manchester, University Press.
- Kabatek, Johannes, 2015. «Genres et traditions discursives», in : Gérard, Christophe / Missire, Régis (éds.), *Eugenio Coseriu aujourd'hui. Linguistique et philosophie du langage*, Limoges, Lambert-Lucas, 195-206.
- Kawajuchi, Yuji, 1995. «Frontière linguistique de la Champagne occidentale au XIII^e siècle», *RLiR* 59, 117-130.
- Kragh, Kirsten Jeppesen / Lindschouw, Jan, 2015. *Les variations diasystématiques et leurs interdépendances dans les langues romanes*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Kristol, Andres Max, 1994/95. «Dialectes, français régional et français “de référence” : une dynamique complexe», *Annales* 1994-1995, Université de Neuchâtel, 230-241.
- Lecoy, Félix, 1968. «Note sur le vocabulaire dialectal ou régional dans les œuvres littéraires au Moyen Age», *RLiR* 32, 48-69.
- Lodge, R. Anthony, 2004. *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Longnon, Auguste (éd.), 1869. *Le livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie 1172-1222*, Paris, Durand et Pedone-Lauriel.
- Maffei Boillat, Stefania, 2015. *Le Mariale (Paris, BNF fr. 818). Edition, traduction et étude linguistique*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Marini, Emanuela, 2006. «La ‘systématicité’ des termes techniques : le cas de la terminologie latiné de l'exploitation de la terre», in : Brachet, Jean-Paul / Moussy, Claude (éds.), *Latin et langues techniques*, Paris, PUPS, 95-113.
- Martin, Robert, 2005. Compte rendu de : Greub, Yan (2003), «Les mots régionaux dans les farces françaises», *R* 123, 536-539.

- Marzys, Zygmunt, 1994. *Une charte jurassienne inédite du début du XIV^e siècle*, in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Neuchâtel/Genève, Université/Droz, 139-151.
- Marzys, Zygmunt / Scheurer, Rémy, 1997. *Latin et langue vulgaire dans le chartes de Bellelay au XIV^e siècle*, in : Knoepfler, Denis (éd.), *Nomen latinum*, Neuchâtel/Genève, Faculté des Lettres/Droz, 299-316.
- Merisalo, Outi, 1988. *La langue et les scribes. Etude sur les documents en langue vulgaire de La Rochelle, Loudun, Châtellerauld et Mirabeau au XIII^e siècle*, Helsinki, Societas Scientiarum Finnica.
- Monfrin, Jacques, 1968. «Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», *RLiR* 32, 17-47.
- Monfrin, Jacques, 1973. «Mélanges de linguistique française et de philologie et de littérature médiévales offerts à M. Paul Imbs», *TraLiLi* 11/1, Strasbourg, 151-169.
- Monfrin, Jacques, 1974. «Introduction», in : Gigot, Jean-Gabriel, *Documents Linguistiques de la France (série française). Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute Marne*, Paris, CNRS, XI-LXXX.
- Monfrin, Jacques, 2001. «Introduction au recueil des documents linguistiques de la France», *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 35-70.
- Möhren, Frankwalt, 1986. *Wort- und sachgeschichtliche Untersuchungen an französischen landwirtschaftlichen Texten, 13., 14. und 18. Jahrhundert* (Seneschauie, Menagier, Encyclopédie), Tübingen, Niemeyer.
- Möhren, Frankwalt, 1997. «Bilan sur les travaux lexicologiques en moyen français avec un développement sur la définition», in : Combettes, Bernard / Monsonégo, Simone (éds.), *Le moyen français. Philologie et linguistique. Approches du textes et du discours, Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français*, Paris, Didier Érudition, 195-210.
- Möhren, Frankwalt, 2005. «Le DEAF – Base d'un atlas linguistique de l'ancien français ?» in : Glessgen, Martin-Dietrich / Thibault, André (dir.), *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de la France, Actes du colloque en l'honneur de Pierre Rézeau*, Strasbourg, Presse Universitaire, 99-113.

- Morerod, Jean-Daniel, 1999. «La postérité lexicographique d'un faux du XVIII^e siècle, la "Chronique des chanoines de Neuchâtel" : remarque sur la tradition de dater l'apparition des mots français», *RLiR* 63, 347-377.
- Morlet, Marie-Thérèse, 1969. *Le vocabulaire de la Champagne septentrionale au moyen âge : essai d'inventaire méthodique*, Paris, Klincksieck.
- Nyrop, Kristoffer, ²1904. *Grammaire historique de la langue française*, 3 volumes, Leipzig/New-York/Paris, Copenhague Gyndeldalske Boghandel Nordisk Forlag.
- Palumbo, Giovanni, 2016. «Quelques remarques sur l'intérêt philologique des régionalismes : le cas de la Chansons d'Aspremont», in : Glessgen, Martin / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 301-329.
- Parisse, Michel, 1978. «L'apogée féodale (XII^{ème} – XIII^{ème} siècles)», in : Parisse, Michel (éd.), *Histoire de la Lorraine*, Paris, Privat, 153-188.
- Pohl, Jacques, 1984. «Le statalisme», *TraLiLi* 22/1, 251-264.
- Pohl, Jacques, 1985. «Le français de Belgique est-il belge», *Présence francophone* 27, 9-19.
- Pfister, Max, 1973. «La répartition géographique des éléments franciques en gallo-roman », *RLiR* 37, 126-149.
- Pfister, Max, 1993. «Scripta et 'koinè' en ancien français au XII^e et XIII^e siècle», in : Knecht, Pierre / Marzys, Zygmunt, *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son Voisinage*. Actes du colloque tenu à l'université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988, Genève-Neuchâtel, Droz.
- Pfister, Max / Lupis, Antonio, 2001. *Introduzione all'etimologia romanza*, Catanzaro, Rubbettino.
- Pfister, Max, 2002. «L'area galloromanza», in : Boitani, Piero / Mancini, Mario / Varvaro, Alberto (dir.), *Lo spazio letterario del Medioevo : 2. Il Medioevo volgare : II la circolazione del testo*, Roma, Salerno Editrice, 13-91.
- Philipon, Édouard, 1910. «Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles», *R* 34, 476-531.
- Philipon, Édouard, 1912. «Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles», *R* 41, 541-600.
- Philipon, Édouard, 1914. «Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles», *R* 43, 495-559.

- Pitz, Martina, 2006. «Pour une mise à jour des notices historiques consacrées aux emprunts à l'ancien francique dans le *Trésor de la langue française informatisé*», in : Buchi, Eva (éd.), *Actes du séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, 2005/2006)*, Nancy/ATILF, CNRS/Université de Nancy 2/UHP.
- Pope, Mildred K., ²1952. *From Latin to modern French with especial consideration of Anglo-Norman, Phonology and Morphology*, Manchester, University Press.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres.
- Remacle, Louis, 1992. *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Université de Liège.
- Renders, Pascale, 2016. «La régionalité lexicale du moyen français (1350-1500) dans le DMF», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.) *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 85-96.
- Richard, Jean, 1954. *Les ducs de Bourgogne et la formation du Duché du XI^e au XIV^e siècle*, Paris, Société les belles lettres.
- Richard, Jean. 1978. *Histoire de la Bourgogne*, Toulouse, Privat.
- Robecchi, Marco, sous presse. «L'apport des *DocLing* au FEW (en vue de sa rétro-conversion)», in : Schøsler, Lene / Härma, Juhani (éds.), *ACILPR XXIX*, Copenhague (01-06 juillet 2019).
- Robecchi, Marco, 2021. «Régionalité lexicale du français médiéval : analyse lexicologique et enjeux philologiques (Jean le Long, *Liber peregrinationis*)», accepté dans *Medioevo Romano*.
- Robecchi, Marco, en préparation. «L'apport du *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental* à la localisation des textes et manuscrits non documentaires. Mode d'emploi des régionalismes lexicaux».
- Robecchi, Marco, en préparation. «La régionalité lexicale dans les textes non documentaires du DRFM : distribution géolinguistique, genres textuels et traditions de discours».
- Roques, Gilles, 1979. «À propos d'éditions récentes de textes de moyen français. Problèmes et méthodes en lexicologie médiévale», in : Wilmet, Marc (éd.), *Sémantique Lexicale et Sémantique Grammaticale en Moyen Français*, colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije

- Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), Brussel, Centrum voor Taal en Literatuurwetenschap, 3-21.
- Roques, Gilles, 1980. *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français*, thèse de doctorat, Strasbourg.
- Roques, Gilles, 1993. «Le *pied* dans les expressions françaises», *TraLiPhi* 31, 385-395.
- Roques, Gilles, 1995. «L'*œil* dans les locutions et expressions françaises», *Annales de Normandie* 26, 375-384.
- Roques, Gilles, 1999. «L'emprunt à l'intérieur d'une même langue. Le cas des afr. *bestencier* et *bestens* », in : Bierbach, Mechtild / Gemmingen, Barbara von (éds.), *Kulturelle und Sprachliche Entlehnung : die Assimilierung des Fremden, Akten der gleichnamigen Sektion des XXV. Deutschen Romanistentages im Rahmen von Romania I in Jena (28.9.-2.10.1997)*, Bonn, Romanistischer Verlag, 170-180.
- Roques, Gilles, 2003a. «L'intérêt philologique de l'étude des régionalismes : le cas du fabliau *Le Vilain de Bailluel*», in : Dobias-Lalou, Catherine (éd.), *Variation linguistiques : Koiné, dialectes, français régionaux*, 25-31.
- Roques, Gilles, 2003b. «Le vocabulaire des versions picardes du Roman de Thèbes», in : Landrecies, Jacques (éd.), *Picard d'hier et d'aujourd'hui. Actes du colloque du Centre d'Études Médiévales et Dialectales de Lille III (Lille, 3-6 octobre 2001)*, Lille, Presses de l'université Charles-de-Gaulle, 359-71.
- Rothwell, William, 1973. «Préfixation et structure de la langue en ancien français», *R* 94, 241-250.
- RSG = Ernst, Gerhard *et al.* (éds.), 2003-2008. *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania*, 3 volumes, Berlin/New York.
- Städtler, Thomas, 2012. «Le traitement des anglo-normandismes dans le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français (DEAF)*», in : Trotter, David (éd.), *Presents and future research in Anglo-Norman – Aberystwyth Colloquium, July 2011 / La recherche actuelle et future sur l'anglo-normand – Actes du Colloque d'Aberystwyth, juillet 2011, Aberystwyth, Anglo-Normand Online Hub*, 179-185.
- Städtler, Thomas, 2016. «Le français régional en contexte latin après 1100», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 269-286.

- Steiner, Linda, 2016. *I centri di espansione nel cambio semantico : per un'interpretazione cognitiva del Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Stotz, Peter, 1996/2004. *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, München, Beck.
- Straka, Georges, 1984. «À propos de pensile > poêle “fourneau”», *RLiR* 48, 29-36.
- Tappolet, Ernest, 1913/16. *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz : kulturhistorisch-linguistische Untersuchung*, 2 volumes, Basel, Reinhardt.
- Thomas, Antoine, 1897. *Essais de philologie française*, Paris, Bouillon.
- Thomas, Antoine, 1902. *Mélanges d'étymologie française*, Paris, Alcan.
- Thomas, Antoine, 1904. *Nouveau essais de philologie française*, Paris, Bouillon.
- Tittel, Sabine, 2016. «La régionalité lexicale de l'ancien français (ca 1100 – ca 1350) : une enquête sur la base du *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 61-83.
- Trotter, David, 2003. «Godefroy et les archives : des attestations trompeuses ?», in : Duval, Frédéric (éd.), *Frédéric Godefroy, Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 175-190.
- Trotter, David, 2017. «Mise par écrit et standardisation. Le cas de l'ancien français et l'anglo-normand», in : Kristol, Andres M. (éd.), *La mise à l'écrit et des conséquences*, Actes du troisième colloque «Repenser l'histoire du français», Université de Neuchâtel, 5-6 juin 2014, Francke Verlag Tübingen.
- TypSources = Génicot, Léopold, 1972-. *Typologie des sources de l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols.
- Varvaro, Alberto, 1991. «Sull'origine della polimorfia nella *scripta*», in : Kremer, Dieter (éd.), *ACILPR XVIII*, vol. 3, Tübingen, Niermeyer, 710-715.
- Videsott, Paul, 2015a. *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241-1300). Présentation et édition*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Videsott, Paul, 2015b. «Comment écrivait la chancellerie royale capétienne au XIII^e siècle? Un aperçu géo-quantitatif sur la base du Corpus des actes royaux vernaculaire du XIII^e siècle», *ZrP* 131, 863-910.

- Videsott, Paul, 2016. «La chancellerie royale et la régionalité lexicale», in : Glessgen, Martin-Dietrich / Trotter, David (éds.), *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Strasbourg, ÉLiPhi, 377-406.
- Videsott, Paul, 2019. «Diatopie et scripta», in : Duval, Frédéric / Guillot-Barbance, Céline / Zinelli, Fabio (dir.), *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes*, Paris, Garnier, 181-196.
- Vitali, David, 2003. «Interférences entre le latin et la langue vulgaire dans les chartes latines de Suisse occidentale», in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Leuven, Mediaevalia Lovaniensia, Series I/33, 127-145.
- Vitali, David, 2007. *Mit dem Latein am Ende? Volkssprachlicher Einfluss in lateinischen Chartularen aus der Westschweiz*, Bern, Verlag Peter Lang.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation*, Tübingen, Niemeyer.
- Wartburg, Walther von, 1953. «Organisation et état actuel des travaux relatifs au Französisches Etymologisches Wörterbuch», in : *Essais de philologie moderne*, Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège 129, Paris, 97-114.
- Wartburg, Walther von, 1967. *La fragmentation linguistique de la Romania*, Paris, Klincksieck.
- Wartburg, Walther von / Chauveau, Jean-Paul / Greub, Yan / Seidl, Christian, ³2010. *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes. Complément*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Wüest, Jakob, 1979. *La dialectalisation de la Gallo-Romania : problèmes phonologiques*, Bern, Francke.
- Zink, Michel, ²2001. *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France.
- Zufferey, François, 2006. «Robert de Boron et la limite nord du francoprovençal», *RLiR* 70, 431-469.

11.2. Annexes

11.2.1. Annexe 1 – Liste des régionalismes du DRFM⁵⁴⁰

1. acculite (sém.)	39. banward	77. clavin
2. acensie	40. banwarde	78. colonge
3. acensir (form.)	41. baudise	79. comunaille
4. acensissement	42. begue	80. concort
5. achevir (form.)	43. berne	81. conseel
6. eschevir	44. bestencier	82. contorner (sém.)
7. acoventer	45. bestens	83. coppillon
8. acreüe	46. bevegue	84. corvee (sém.)
9. adras	47. bichet	85. corvoisier
10. aföage	48. bisse (sém.)	86. costenge
11. aföement	49. bochier	87. costengier
12. aföer (sém.)	50. bole (sém.)	88. coussin (sém.)
13. aföeresce	51. bonde	89. cruvechelie
14. ahan (sém.)	52. brenerie	90. cuvelier
15. ahanable (sém.)	53. broche	91. debanement
15. ahaner (sém.)	54. brochie	92. debanir
17. aine	55. bruvenie	93. debit
18. albue	56. bure	94. deguiement
19. aman	57. carteranche	95. deguier
20. ameline	58. carteron	96. demeneüre
21. amin (form.)	59. censable	97. departeor
22. amodiation	60. cerchemaner	98. desbonnement
23. angal	61. chambererie	99. desbonner
24. angevine	62. chandelose	100. deschargement (sém.)
25. apaisenter	63. chandoiles	101. descolpe
26. apaisier (sém.)	64. chanlatte	102. deserveor
27. apasturer	65. chapelerie	103. desjeun
28. apendise	66. chareuvle	104. desjeunon
29. arage	67. charree	105. despardre
30. archeprovoire	68. charruage	106. destorbe
31. areüre, areüce	69. chartré	107. det
32. argillier	70. chas (sém.)	108. devantier
33. asseter	71. chastron	109. devantrain
34. assevir	72. chatoire	110. deviron
35. assoler (form.)	73. chaucheur	111. dicace (form.)
36. assolir (form.)	74. chaussine	112. dijonois
37. asson	75. chavon	113. doaille
38. averter	76. cimarre	

⁵⁴⁰ Nous signalons également la typologie de la régionalité : sém. (sémantique) et form. (formelle). Les régionalismes sans aucune mention sont des régionalismes intégraux.

114. embanie	158. effestüer	202. loie (form.)
115. embanir	159. effestiquer	203. loigne (form.)
116. eminage	160. fomerait (form.)	204. longuece
117. eminal	161. fossorer	205. maçacrier
118. eminier	162. fossorier	206. mainbor
119. eminote	163. fraitis	207. mainborner (form.)
120. emplastre	164. franchart	208. mainbournie
121. enchege	165. frefel	209. mainbornir
122. enchiés	166. fretil	201. mairrenier (sém.)
123. encuré	167. fustage (sém.)	211. maiselier
124. enliier	168. gagiere	212. maisonement
125. enqui (form.)	169. garanditour	213. maladiere
126. entenu	170. garantie (sém.)	214. mansion (sém.)
127. entrage	171. gastelier	215. meillorance
128. entrecors (sém.)	172. gerbage	216. meissel
129. esboner	173. goterot	217. menable
130. eschief	174. goule aout (sém.)	218. messein
131. eschivir	175. graerie (form.)	219. meserrer
132. eschui	176. grangete	220. messerie
133. escolastre	177. greüse	221. miliaire
134. esconduit	178. greüsier	222. moitan
135. escort (form.)	179. grieve (sém.)	223. moitage
136. escostumer (form.)	180. gruerie	224. moiteon
137. escuson	181. gruis	225. moiteresse
138. esferir (form.)	182. gruson	226. mostage
139. eslaisement	183. hahai	227. mostree (sém.)
140. espeautre	184. hatete	228. oitable
141. espensement (sém.)	185. himal (form.)	229. ostise
142. espoine	186. homee	230. ovree (sém.)
143. espondeor	187. hordement	231. paiable (sém.)
144. espublier	188. jaloinee	232. paillole (sém.)
145. esquitance (form.)	189. jarron	233. paisseler
146. esquitter (form.)	190. joiance (sém.)	234. paissonage
147. estal (sém.)	191. jonné	235. pan
148. estalage (sém.)	192. jurable	236. paner
149. estevenant	193. jurableté	237. panie
150. estevenon	194. juree (sém.)	238. panir (form.)
151. estevenois	195. laignier	239. panise
152. fauchiee	196. langoine	240. parage (sém.)
153. faucilleor	197. laon	241. parchiee
154. faucillier	198. leschiere	242. parçon
155. feautable	199. leveüre1 (sém.)	243. pardesor
156. fenal	200. leveüre2 (sém.)	244. pardessus
157. festüer	201. ligeté	245. parmenterie

246. parmentier	285. saintel	324. taion
247. pasquier	286. saintuaire (sém.)	325. tempest
248. pasquis	287. saloignon (sém.)	326. terrail (sém.)
249. paumele (sém.)	288. sart	327. tiulerie
250. pauvre (sém.)	289. sartage	328. tolois
251. penal	290. sarter	329. tornainne
252. plastre (form.)	291. saucis	330. torniere
253. poil	292. saunerie	331. toute (sém.)
254. porceindre	293. sautier	332. trecens
255. porsoudre	294. sauveoir	333. tresel (sém.)
256. porterrien	295. schaffenaire	334. tresfonciement
257. porterrier,-e	296. science (sém.)	335. tresfoncier
258. pressage	297. secraste	336. tresfondre
259. proage	298. secrastie	337. triez, trie
260. promors	299. sectuyre	338. truille (form.)
261. propastre	300. seillier	339. uisine
262. provinois	301. seillour	340. use
263. provenisien	302. semence (sém.)	341. usiner
264. raloignement	303. semeüre	342. usuaire
265. raloignier	304. seneschalesse	343. vaissel (sém.)
266. raportage	305. servitut	344. vaisselet (sém.)
267. rasel	306. sesterage	345. valet
268. rasiere	307. sesterageur	346. vençon
269. raspe (sém.)	308. sestiere	347. vendage
270. rebochier	309. soignie	348. venne (sém.)
271. recetable (sém.)	310. soignier (sém.)	349. venteis
272. remanance (sém.)	311. soiture	350. ventier
273. remason	312. somart	351. verge (sém.)
274. rendage	313. somartraz	352. verseret
275. renderie	314. sombre	353. vestit
276. rendover	315. sorcens	354. vier (sém.)
277. rentaire	316. sorpoil	355. vierre
278. resal	317. sorverse	356. vignage
279. resiege	318. soudee (sém.)	357. viloir
280. resort (sém.)	319. stirpe	358. vilois
281. retelier (sém.)	320. strepité (sém.)	359. voé
282. routure (sém.)	321. taie	360. voeresse
283. rueve	322. taienot	361. voerie
284. ruiner	323. taillis	

11.2.2. Annexe 2 – Liste des régionalismes du DRFM présents exclusivement dans les documents du Jura suisse [docLing : JuBe]

- | | |
|--------------------|------------------------|
| 1. archeret | 15. hembourgeserie |
| 2. badestoube | 16. ingratitude |
| 3. chevesier | 17. joiment (sém.) |
| 4. claverie (sém.) | 18. morgengabe |
| 5. clavier (sém.) | 19. norri (sém.) |
| 6. dedous (form.) | 20. oblacion (sém.) |
| 7. desgrever | 21. pourchanter (sém.) |
| 8. diemainchedi | 22. quaresson |
| 9. doe (sém.) | 23. schatz |
| 10. essandelle | 24. senquer |
| 11. essapper | 25. tacessons |
| 12. exal | 26. vaiche |
| 13. faucillure | 27. venditeur |
| 14. hembourg | 28. vieble |

11.2.3. Annexe 3 – Liste des articles à corpus réduit

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1. acculite, accoloite | 27. secrastie |
| 2. aföement [hapax] | 28. sectuyre |
| 3. aföeresce | 29. sesterageur [hapax] |
| 4. argillier | 30. sorverse |
| 5. brochie | 31. stirpe |
| 6. chareuvle | 32. taienot |
| 7. cruvechelie | 33. tornaine |
| 8. debanement | 34. use |
| 9. eminier | 35. usiner [hapax] |
| 10. escuson | 36. vaissel |
| 11. fretil [hapax] | 37. viasselet |
| 12. fustage | 38. viloir |
| 13. hatete | |
| 14. jurableté [hapax] | <i>Régionalismes du JuBe</i> |
| 15. loigne | |
| 16. meillorance | 39. chevesier [hapax] |
| 17. messerer | 40. desgraver |
| 18. oitable | 41. diemanchedi |
| 19. paillole | 42. essapper [hapax] |
| 20. pressage [hapax] | 43. hembourgeiserie [hapax] |
| 21. promors | 44. ingratitude |
| 22. propastre | 45. joiment |
| 23. rasel | 46. oblacion [hapax] |
| 24. rentaire | 47. schatz |
| 25. sautier | 48. tarcessons [hapax] |
| 26. schaffenaire [hapax] | |

11.2.4. Annexe 4 – Liste des régionalismes du DRFM circonscrits aux seuls textes documentaires et juridiques (cf. 9.2.)

1. acculite, accoloite	42. deguiement	84. himal
2. acensie	43. deguier	85. homee
3. acensir	44. demeneüre	86. joiance
4. acensissement	45. desbonemment	87. jurable
5. acreüe	46. desbonner	88. jurableté
6. aföement	47. deschargement	89. juree
7. aföer	48. descolpe	90. langoine
8. aföeresce	49. doaille	91. laon
9. albue	50. embanie	92. leveüre1
10. amodiation	51. embanir	93. leveüre2
11. angal	52. eminage	94. loigne
12. apaisier	53. eminal	95. mairrenier
13. areüre, areüce	54. eminier	96. meillorance
14. argillier	55. eminote	97. meissel
15. assoler	56. emplastre	98. messerie
16. assolir	57. enchege	99. moiteon
17. banward	58. encuré	100. mostage
18. banwarde	59. entrage	101. mostree
19. berne	60. entrecors	102. oitable
20. bevegue	61. esboner	103. ovree
21. brenerie	62. eschief	104. paiable
22. bruvenie	63. eschui	105. paillole
23. carteranche	64. escuson	106. paisseler
24. carteron	65. espensement	107. paissonage
25. censable	66. espublier	108. parchiee
26. cerchemaner	67. esquittance	109. penal
27. chambererie	68. estevenant	110. plastre
28. chareuvle	69. estevenon	111. poil
29. chaussine	70. estevenois	112. porsoudre
30. cimarre	71. effestüer	113. porterrien
31. clavin	72. festüer	114. porterrier,-e
32. colonge	73. fraitis	115. pressage
33. comunaille	74. franchart	116. promors
34. concort	75. fretil	117. propastre
35. conseel	76. garanditour	118. provinois
36. contourner	77. garantie	119. raloignement
37. coussin	78. gerbage	120. raportage
38. cruvechelier	79. goterot	121. rasel
39. debanement	80. grangete	122. raspe
40. debanir	81. grieve	123. receptable
41. debit	82. gruierie	124. remanance
	83. hatete	125. remason
		126. rendover

127.	rentaire	141.	semence	155.	tresfoncier
128.	resiege	142.	sesterage	156.	tresfondre
129.	retelier	143.	sesterageur	157.	truille
130.	routure	144.	soignie	158.	use
131.	saintel	145.	soiture	159.	usiner
132.	saintuaire	146.	somart	160.	vaissel
133.	saloignon	147.	sorpoil	161.	vaisselet
134.	sartage	148.	strepite	162.	venne
135.	sautier	149.	taienot	163.	venteis
136.	schaffenaire	150.	taillis	164.	verseret
137.	secraste	151.	tolois	165.	vier
138.	secrastie	152.	tornainne	166.	vierie
139.	sectuyre	153.	torniere	167.	viloir
140.	seillour	154.	tresfonciement		

11.2.5. Annexe 5 – Liste des régionalismes du DRFM attestés dans les textes documentaires et non documentaires (cf. 9.3.)

1. achevir	44. chaucheur	86. fenal
2. acoventer	45. chavon	87. effestuer
3. adras	46. coppillon	88. fomeroit
4. aföage	47. corvee	89. fossorer
5. ahan	48. corvoisier	90. fossorier
6. ahanable	49. costenge	91. frefel
7. ahaner	50. costengier	92. fustage
8. aine	51. cuvelier	93. gagiere
9. aman	52. departeur	94. gastelier
10. ameline	53. deserveur	95. goule aout
11. amin	54. desjeun	96. graerie
12. angevine	55. desjeunon	97. greüse
13. apaisenter	56. despandre	98. greüsier
14. apasturer	57. destorbe	99. gruis
15. apendise	58. det	100. gruson
16. arage	59. devancier	101. hahai
17. archeprovoire	60. devantrain	102. hordement
18. aseter	61. deviron	103. jaloinee
19. assevir	62. dicace	104. jarron
20. asson	63. dijonois	105. jorne
21. averter	64. enchiés	106. laignier
22. baudise	65. enliier	107. leschiere
23. begue	66. enqui	108. ligeté
24. bestencier	67. entenu	109. loie, loi
25. bestens	68. eschevir	110. longuece
26. bichet	69. eschivir	111. maçacrier
27. bisse	70. escolastre	112. mainbor
28. bochier	71. esconduit	113. mainborner
29. bole	72. escort	114. mainbournie
30. bonde	73. escostumer	115. mainbornir
31. broche	74. esferir	116. maiselier
32. brochie	75. eslagement	117. maisonement
33. bure	76. espeautre	118. maladiere
34. chandelose	77. espoine	119. mansion
35. chandoiles	78. espondeur	120. menable
36. chanlatte	79. esquitter (s'e.)	121. messein
37. chapelerie	80. estal	122. meserrer (se)
38. charree	81. estalage	123. miliaire
39. charruage	82. fauchiee	124. moitan
40. chartré	83. faucilleor	125. moitange
41. chas	84. faucillier	126. moiteresse
42. chastron	85. feautable	127. ostise
43. chatoire		128. pan

129.	paner	151.	resal	174.	taion
130.	panie	152.	resort	175.	tempest
131.	panir	153.	rueve	176.	terrail
132.	panise	154.	ruiner	177.	tiulerie
133.	parage	155.	sart	178.	toute
134.	parçon	156.	sarter	179.	trecens
135.	pardesor	157.	saucis	180.	tresel
136.	pardessus	158.	saunerie	181.	triez, trie
137.	parmenterie	159.	sauveoir	182.	uisine
138.	parmentier	160.	science	183.	usuaire
139.	pasquier	161.	seillier	184.	valet
140.	pasquis	162.	semeüre	185.	vençon
141.	paumele	163.	seneschalesses	186.	vendage
142.	pauvre hontos	164.	servitut	187.	ventier
143.	porceindre	165.	sestiere	188.	verge
144.	proage	166.	soignier	189.	vestit
145.	provenisien	167.	somartraz	190.	vignage
146.	raloignier	168.	sombre	191.	vilois
147.	rasiere	169.	sorcens	192.	voé
148.	rebochier	170.	sorverse	193.	voëresse
149.	rendage	171.	soudee	194.	voerie
150.	renderie	172.	stirpe		
		173.	taie		

11.2.6. Annexe 6 – Liste des textes non documentaires qui contiennent plusieurs régionalismes traités dans le DRFM (plus de deux)⁵⁴¹

AimonFl [Sud-Est 1188] : <i>amin, asseter, porceindre</i>	BrunLat [non loc. 1267] : <i>ahaner, enqui, longuece</i>
Aiol ^{1/2} [pic. 2 ^e m. 12 ^e s.] : <i>maçacrier, taion, costengier, charree</i>	BrutMun [pic./wall. ca 1200] ⁵⁴³ : <i>apaisenter, costenge, longuece, parçon</i>
Ald [pic. 1256] : <i>castron, gruis, espeautre, longuece</i>	ChaceOis [frcomt. av. 1310] ⁵⁴⁴ : <i>chavon, eschivir, longuece, moitan, pasquier, pasquis</i>
AmAmPr ¹ [non loc. 1 ^e m. 13 ^e s., probablement frcomt.] : <i>escondui, deviron, enqui, eschivir</i>	ChansArt [art. 1227/65] : <i>moitan, maçacrier, tempest</i>
Artus [non loc. 2 ^e q. 13 ^e s.] : <i>devantier, jarron, tempest</i>	Chastell [flandr. 3 ^e q. 15 ^e s.] : <i>amman, maisonement, rendage, dicace</i>
Auberi [pic. ou Est 2 ^e t. 13 ^e s.] ⁵⁴² : <i>charree, chesal, terrail</i>	ChronGuescl [non loc. 1382] : <i>ahaner, bestens, oitable</i>
BaudCond [hain. 1280] : <i>acensir, ahan, despardre, mainbornir, panie, tempest</i>	ChronMezHug [Metz différentes dates] : <i>adras, aine, amman</i>
BaudSeb [pic. 1365] : <i>ahaner, bestens, charree, chartré, hahai, maçacrier, messerer, paner, rasiere, taie</i>	ChronMetzHusson [Metz av. 1525] : <i>angevine, pan, parage</i>
BayeJourn [champ. 1411/17] : <i>bochier, escolatre, maladiere</i>	ChronSDenis [Paris 1274] : <i>feautable, gagiere, gastelier, mainbor, toute</i>
BeaumCout [pic. mérid. 1283] : <i>mainbornir, mainbournie, ostise, pardessus, resort, sauveoir, servitude, sorcens, toute, verge</i>	Clariss [lorr. 1275] : <i>achevir, eschivir, graerie, soignier</i>
BibleGuiot [champ. déb. 13 ^e s.] : <i>amin, det, escolastre</i>	Coincy [pic. mérid. 1224/27] ⁵⁴⁵ : <i>assevir, departeor, hahai, mainbornie, taie</i>
BibleMacé [Centre 1300] : <i>apasturer, escort, eschivir, faucillier</i>	ColMus [lorr. 2 ^e q. 12 ^e s.] : <i>assevir, det, eschivir</i>
BibleMalk [lorr. 3 ^e t. 13 ^e s.] : <i>chanlatte, enchiés, enqui, eschivir</i>	CommPsIA [wall. 1164] : <i>ahaner, costenge, espoine, sarter, tempest, vendage</i>
BretTourn [lorr. occid. 1285] : <i>bestencier, bestens, mainbornir, proage, rendage, taion, vendage, voé</i>	ConsBoèceAnMeun [wall. 3 ^e q. 14 ^e s.] : <i>devantrain, mainborner, panir</i>
	CoutHector [norm. ca 1409] : <i>chapellerie, charruage, estalage, gerbage, rasiere, vendage</i>

⁵⁴¹ Cette liste ressort des données réunies au cours du travail par nous-même et par notre collègue Marco Robecchi, qui exploitera les éléments plus intéressants dans un article en préparation intitulé «L'apport du Dictionnaire des régionalismes du français médiéval oriental à la localisation des textes et manuscrits non documentaires» (cf. surtout §2.2. «Précisions et localisations»).

⁵⁴² Voir Robecchi §2.2. pour la localisation.

⁵⁴³ Voir Robecchi §2.2. pour la localisation.

⁵⁴⁴ Voir Robecchi §2.2. pour la localisation.

⁵⁴⁵ Voir Robecchi §3.2. pour la localisation.

- Desch** [champ. sept. 3^e t. 14^e s.] : *ahan, achevir, apaisenter, bonde, chastron, departeor, desjeunon, det, gruis, hahai, messain, miliae, parmentier, pasquis, sauveoir, taie, tempest, uisine, vendage*
- DialAme** [lorr. 1200] : *eschivir, espoine, servitut*
- DialFrFlam** [flandr. ca 1370] : *chapellerie, cuvelier, dicace, parmentier*
- DialGreg** [liég. fin 12^e s.] : *apaisenter, chaucheur, devantrain, dicace, enliier, parçon, tempest*
- Digeste** [Paris ? 3^e q. 13^e s.] : *begue, chanlatte, usuaire*
- Dolop** [lorr. 1223] : *amin, charruage, det, enqui, tempest*
- EnfGuill** [non loc. 1^e m. 13^e s.] : *charree, mainbornir, voé*
- EpMONTDeu** [lorr. 3^e t. 12^e s.] : *amin, costenge, eschivir, espoine*
- FroissChron** [pic. 1370/1402] : *ahan, apaisenter, assevir, begue, bonde, charree, chartré, devantrain, eschivir, frefel, hahai, mainbor, mainbornie, parmentier, rendage, resort, sart, tempest, vendage*
- FroissMel** [pic. ca 1383] : *ahaner, frefel, uisine*
- GarLorr** [champ. sept./pic. 4^e q. 12^e s.] : *amin, assevir, enqui, taion*
- GerbMetz** [champ. sept. fin 12^e s.] : *achevir, amin, enqui*
- GGui** [non loc. 1307]⁵⁴⁶ : *devantier, maisonement, soignier*
- GilMuis** [hain. 1350] : *laignier, science, mansion, vendage*
- GirRossAl** [bourg. ca 1334] : *achevir, ameline, bochier, destorbe, enqui, eschivir, greüse, jarron, longuece, miliaire, proage, ventier*
- GirRossPr** [bourg. 2^e m. 13^e s.] : *enqui, enliier, det devantier*
- GregEz** [lorr. fin 12^e s.] : *amin, apaisenter, baudise, despardre, det, devantrain, enliier, eschivir, longuece, servitut, voé*
- GuerreMetz** [lorr. 1325] : *enqui, eschivir, gagiere, panie, panir, parage, pardessor, proage, vilois*
- GuillMach** [champ. sept. 2^e t. 14^e s.] : *assevir, messain, porceindre, soignier, taion, tempest*
- Haimon** [lorr. déb. 13^e s.] : *amin, bisse, eschivir*
- JAubriion** [Metz 1465-1501] : *amman, angevine, assevir, bichet, bire, charre, chandoiles, chastron, chauchuer, coppillon, corvee, corvoisier, costenge, desjeunon, enchiés, escolastre, escort, fauchie, fenal, gruson, moitange, moiteresse, pan, parage, saucis, seillier, somartraz*
- JBel** [wall. 1361] : *despardre, hahai, maisonement, parmentier, taion*
- JCond** [hain. 1^{er} t. 14^e s.] : *apaisenter, det, longuece, mainbornir, sart*
- JMandOg** [probab. liég. après 1375] : *ahaner, devantrain, taie, taion*
- Joinv** [champ. 1309] : *bochier, chas, faucillier, mainbournie, miliaire, rendage, toute*
- JourdBlal** [pic. av. 1455] : *charree, desjeun, vignage*
- JPreisLiège** [liég. ca 1380] : *costenge, despardre, fenal, hordement, mainbornir, paner, sart*
- JPreisMyr** [liég. fin 14^e s.] : *apaisenter, apendise, dicace, espeautre, hahai,*

⁵⁴⁶ Cf. Robecchi §2.3. : « les lexèmes, toujours à la rime, semblent indiquer l'emploi d'un lexique de l'Est, dans une aire comprise entre la Lorraine méridionale, la Bourgogne et la Franche-Comté :

doit-on considérer une extension de ces lexèmes vers l'orléanais, ou bien il connaît le lexique de cette région orientale ? La question mérite d'être approfondie ».

hordement, laignier, maçacrier, paner, panie, sart, sarter, stirpe, taie, triez, vestit, voé, voerie

JPriorat [frcomt. ca 1290] : *achevir, asseter, bochier, chavon, departeor, destorbe, deviron, enliier, eschivir, fossorer, fossorier, fustage, longuece, moitan*

JStav [liég. 1447] : *apaisenter, arage, charree, costenge, costengier, devantrain, dicace, espeautre, fenal, gagiere, hahai, maçacrier, panise, trecens, vestit, voé*

LaurPremDec [champ. 1414] : *apaisenter, apasturer, esferir*

LeVer [pic. 1440] : *begue, chastoire, laignier*

LMest [Paris ca 1268] : *bestens, charree, devantier, estalage, gole aout, mainbornie, sestiere, usuaire*

MelusArr [pic. 1393] : *assevir, ahanable, chapellerie, costenge, entenu, hahai*

MenReims [champ. sept. 1260] : *ahanable, ahaner, asson, bestencier, chartré, costenge, enqui, feautable, maçacrier, mainbournie, ruiner, tempest*

MolinetChron [flandr. 4^e q. 15^e s.] : *ahaner, costenge, cuvelier, saunerie, sorcens*

MolinetFaictz [flandr. fin 15^e s.] : *ahaner, cuvelier, dicace, parmentier*

MonGuill¹ [pic. mérid. ca 1180] : *ahaner, jaloinee, maçacrier*

Mousket [hain. ca 1243] : *ahaner, bestens, costenge, devantrain, longuece, sarter, verge*

ŒuvreHemricourt (= HemrMir ; HemrPatr, HemrPièces) [liég. 14^e s.] : *cerquemaner, devantrain, espeautre, fenal, festuer, mainbournir, estal, taion, vendage, vestit, voé, voeresse, voerie*

ParabAlainTh [pic. sept. fin 14^e s.] : *ahan, ahanable, ahaner*

PassAuv [auv. 1477] : *greüse, greüisier, rueve*

PassSem [bourg. 1^e m. 15^e s.] : *bichet, bochier, desjeunon, eschivir, esquiter, mansion*

PelVie [norm./pic. 1332] : *mansion, mainbornir, parmentier*

Percef [hain. mil. 15^e s.] : *ahan, ahaner, longuece, sartage, sarter*

PhVignChron [Metz ca 1525] : *espondeor, hahai, renderie*

PsLorr [lorr. 1365] : *assevir, eschivir, escort, tempest*

RègleTemple [non loc. ca 1260] : *parmentier, parmenterie, pauvre hontos*

RenclCar [pic. ca 1225] : *ahaner, longuece, ostise*

RenContr [champ. mérid. 1328/42] : *ahan, assevir, departeor, destorbe, faucilleor, mainbornir, tempest*

Ren [non loc. datations différentes]⁵⁴⁷ : *ameline, archeprovoire, chatoire, enqui, mainbornir, sarter*

RenMont (= RenMontB, RenMontr) [non loc. 15^e s.] : *espeautre, hahai, mansion, mainbornir, mainbornie, vilois*

Rich [pic. 3^e t. 13^e s.] : *asson, enqui, eschivir, fenal*

Rigomer [pic. mil 13^e s.] : *ahanable, ahaner, sar*

Rou [norm. ca 1170] : *maçacrier, mainbornir, parmentier*

Ruteb [champ. mérid. 3^e q. 13^e s.] : *chanlatte, chas, enchiés, jarron, maisonement, soudee*

SBernAn¹ [lorr. fin 12^e s.] : *amin, apaisenter, baudise, despandre, det, devantrain, eschivir, espoine, eschivir, longuece, panir, voeresse*

SBernAn² [lorr. fin 12^e s.] : *amin, baudise, fomeroit, panir, voé, voeresse*

SBernCant [wall. 4^e q. 12^e s.] : *ahaner, apaisenter, enliier, enqui, longuece*

⁵⁴⁷ Cf. Robecchi §3 pour une réflexion sur la localisation des branches.

SEloi [pic. 2^e m. 13^e s.] : *aventer, chatoire, mainbornir, tempest, vilois*

SermMaur [non loc. fin 12^e s.] : *chadelouse, eschivir, gagiere*

SGraallV [non loc. ca 1225] : *amin, assevir, enqui, eschivir, vilois*

SRemi [champ. sept. 3^e t. 13^e s.] : *enqui, graerie, voerie*

Thebes [poit. 1160 ; mais aussi version picarde]⁵⁴⁸ : *ahanable, bestencier, charree, mainbournie*

Watr [hain. ca 1325] : *achevir, bestens, costenge, enchiés, faucillier, mansion, rendage, tempest*

WauqChronDuc [hain. 1447] : *escolastre, festuer, hahai*

Yon [pic. 1260] : *assevir, mainbournie, vilois*

YsLyon [frcomt. 2^e m. 13^e s.] : *bochier, eschivir, greüsier, mansion, proage, servitut*

⁵⁴⁸ Cf. Robecchi §2.3. « Textes à localisation multiple ».